

HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS ARRIVÉES

DANS LE GOUVERNEMENT

DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

Par l'abbé René Aubert de Vertot

1796

Livre premier

Un prince d'une naissance incertaine, nourri par une femme prostituée, élevé par des bergers, et depuis devenu chef de brigands, jeta les premiers fondements de la capitale du monde. Il la consacra au dieu de la guerre dont il voulait qu'on le crût sorti ; il y admit pour habitants, des gens de toutes conditions, et venus de différents endroits, grecs, latins, albains et toscans, la plupart pâtres et bandits, mais tous d'une valeur déterminée. Un asile qu'il ouvrit en faveur des esclaves et des fugitifs, y en attira un grand nombre qu'il augmenta depuis des prisonniers de guerre, et il sut de ses ennemis en faire ses premiers citoyens.

Livre II

Les tribuns du peuple qui n'avaient été créés que pour empêcher l'oppression des plébéiens, tâchent de détruire l'autorité du Sénat. Origine des édiles plébéiens. De quelle manière les tribuns vinrent à bout de se faire donner le droit de convoquer les assemblées du peuple. Coriolan se déclare hautement contre les entreprises des tribuns. Caractère de ce patricien. Les tribuns veulent l'obliger à rendre compte de sa conduite devant l'assemblée du peuple. Coriolan refuse de reconnaître l'autorité de ce tribunal. Le Sénat intervient d'abord en sa faveur, mais à la fin il l'abandonne, et donne un arrêt qui renvoie la décision de ce différend à l'assemblée du peuple. Coriolan est condamné à un exil perpétuel. Il se retire chez les Volsques, à qui il vient à bout de faire prendre les armes contre les romains. Il entre sur leurs terres à la tête d'une nombreuse armée. Tout plie devant lui ; Rome même avait toute à craindre, lorsqu'elle se voit délivrée de danger par la sagesse et la prudence de deux romaines, entre autres, dont l'une était la femme, et l'autre la mère de Coriolan.

Livre III

Sp. Cassius Viscellinus patricien, conçoit l'espérance de se faire reconnaître roi de Rome, à la faveur des divisions qui règnent dans la ville. Pour mettre le peuple dans ses intérêts, il propose dans le Sénat de faire faire le dénombrement des terres conquises, afin de les partager également entre tous les citoyens. C'est ce qu'on a appelé la loi agraire. Virginius collègue de Cassius dans le consulat, et C Rabuleius tribun du peuple, contribuent également à empêcher l'exécution de la proposition du consul. Arrêt du Sénat qui autorise Q Fabius et C Cornelius consuls désignés à nommer des commissaires pour le partage des terres. Cassius condamné à mort. Menenius fils d'Agrippa, et Sp Servilius sont mis en justice par les tribuns, pour s'être opposés pendant leur consulat à la nomination de ces commissaires. Le premier est condamné à une amende, et s'enferme dans sa maison où il se laisse mourir de faim : le second dissipe le danger par sa fermeté. Volero. Loi qu'il propose pour les assemblées par tribus. Cette loi passe malgré Appius. Les tribuns de concert avec les consuls demandent l'exécution de l'arrêt du Sénat pour le partage des terres conquises. Appius empêche l'effet de cette demande. La mort de ce consulaire donne moyen aux tribuns de poursuivre cette affaire, mais sans succès.

Livre IV

Le tribun C. Terentillus Arsa propose qu'on établisse du consentement du peuple un corps de lois pour servir de règle dans l'administration de la justice. Ceson qui s'y oppose est obligé de s'enfuir en Toscane pour se soustraire au jugement du peuple. Les tribuns forment le dessein de faire périr tous les sénateurs et patriciens qui leur étaient odieux. Le consul Claudius rend leurs projets inutiles. Appius Herdonius s'empare du capitole. Les romains l'attaquent et l'obligent à se tuer. Quintius Cincinnatus est tiré de la charrue pour commander les armées en qualité de consul. Il refuse un second consulat, et retourne cultiver son petit héritage. Il est rappelé pour aller en qualité de dictateur délivrer un consul que les ennemis tenaient enfermé avec toute son armée. Il délivre le consul et ses soldats, défait les ennemis, et rentre triomphant dans Rome. Quintius Ceson son fils est rappelé de son exil. Le Sénat accorde au peuple le pouvoir d'élire dix tribuns au lieu de cinq, à condition qu'il abandonnera le projet de la loi terentilla. Le Mont Aventin cédé au peuple par un sénatus-consulte. T Romilius et C Veturius consuls, remportent une victoire complète sur les ennemis. Le peuple à la persuasion de Siccius, leur refuse l'honneur du triomphe, et même les condamne à une amende, parce qu'ils s'étaient opposés à la publication de la loi agraire.

Livre V

On envoie des ambassadeurs à Athènes pour recueillir les lois de Solon. Au retour de ces ambassadeurs, on choisit parmi les patriciens dix commissaires ou décemvirs qui gouvernent souverainement. Appius chef du collège des décemvirs, devient suspect à ses collègues. Pour empêcher qu'il ne soit continué dans le décemvirat, ils le déclarent président de l'assemblée où se devait faire la seconde élection. Mais il se nomme lui-même pour premier décemvir, et le peuple ratifie cette nomination. Ces nouveaux magistrats veulent rendre leur domination perpétuelle. Malgré l'opposition des principaux sénateurs, ils viennent à bout de se faire donner le commandement des armées pour marcher contre les Éques et les Sabins. Les romains refusent de vaincre de peur d'augmenter leur puissance. La dureté de leur domination, leur orgueil, leurs injustices, mais surtout la passion d'Appius pour la jeune Virginie, sont cause de leur ruine. Virginius père de cette fille infortunée, s'étant vu réduit à la triste nécessité de lui enfoncer un poignard dans le sein pour la dérober à la brutalité du décemvir, les armées se soulèvent et reviennent à Rome, où elles obtiennent la cassation du décemvirat, et la punition des décemvirs. On rétablit les consuls et les tribuns, et on rend au peuple tous ses privilèges.

Livre VI

Les consuls Valerius et Horatius obtiennent du peuple l'honneur du triomphe que le Sénat leur avait refusé. Les tribuns veulent se rendre perpétuels. Un d'entre eux empêche l'exécution de leur dessein. On voit pour la première fois deux patriciens au nombre des tribuns. Les Éques et les Volsques à la faveur des divisions qui règnent dans Rome, viennent piller jusqu'aux portes de cette ville. Ils sont taillés en pièces ou mis en fuite par les consuls Quintius et Agrippa. Tribuns militaires. Censeurs. Sp Melius aspire à l'autorité souveraine. Dans une disette publique il gagne le petit peuple par des distributions de bled toutes gratuites, et quelques-uns de ses tribuns par argent. Il fait porter de nuit dans sa maison une grande quantité d'armes. Ses desseins sont découverts. Ayant refusé de comparaître devant le dictateur Quintius, il est percé d'un

coup d'épée au milieu d'une troupe de ses partisans qu'il sollicitait à la révolte. Mamercus Emilius étant dictateur, requiert qu'on fasse une loi qui restreigne la charge de censeur à un an et demi. C Furius et M Geganius les censeurs de cette année, s'en vengent sur le dictateur qu'ils tâchent de déshonorer. Le peuple se déclare pour lui. Les consuls T Quintius et C Julius Mento sont battus par les Éques et par les Volsques. Le Sénat a recours aux tribuns du peuple pour les obliger à faire nommer un dictateur. C Sempronius Atratinus expose l'armée romaine à être taillée en pièces. Un officier de cavalerie appelé Tempanius, secourt le consul à propos, et empêche la déroute. Tempanius de retour à Rome est élevé au tribunat. Il prend ouvertement la défense de Sempronius, et engage son accusateur à se désister de l'action qu'il avait intentée contre lui. Néanmoins peu de temps après ce consulaire est condamné à une grosse amende par la brigade de quelques tribuns du peuple, piqués de ce que dans l'élection des questeurs dont on avait augmenté le nombre, les patriciens avaient été préférés aux plébéiens. Les Éques surprennent la ville de Voles. Posthumius est chargé de les en chasser. Il manque de parole à ses soldats, à qui il avait promis le pillage de la place dès qu'ils s'en seraient rendus maîtres. Pour les dédommager, un tribun du peuple demande qu'on établisse à Voles une colonie composée de ceux mêmes qui avaient contribué à reprendre la ville. Paroles hautaines de Posthumius. Il est tué par ses propres soldats. Questeurs plébéiens. Le Sénat ordonne que les soldats qui jusque alors avaient servi à leurs dépens, seraient entretenus par la république, et que pour fournir à cette dépense, il se ferait une imposition dont personne ne serait exempt. Ce sénatus-consulte est confirmé par un plébiscite malgré les plaintes et les protestations des tribuns.

Livre VII

Les romains assiègent Véies qu'ils ne prennent qu'au bout de dix ans. Un tribun du peuple propose de faire de cette ville une seconde Rome, en y envoyant pour l'habiter la moitié du Sénat, des chevaliers, et du peuple. Les sénateurs viennent à bout de faire tomber cette proposition. Camille attaqué par les tribuns, sort de Rome, et se réfugie à Ardée. Une armée de Gaulois commandés par Brennus, pénètre dans la Toscane, et assiègent Clusium. Les toscans demandent du secours aux romains. Ceux-ci envoient à Brennus des ambassadeurs qui par leur imprudence obligent ce général à déclarer la guerre à leur patrie. Bataille d'Allia. Rome prise et brûlée. Siège du Capitole. Camille dictateur. Les gaulois taillés en pièces. Rome rebâtie. Manlius Capitolinus accusé de vouloir se faire déclarer roi de Rome, est précipité du haut du Capitole. Après bien des brigues et des cabales, que les plébéiens avaient inutilement employées pour pouvoir remplir une des deux places du consulat, ils obtiennent ce qu'ils souhaitent avec tant d'ardeur, et en sont redevables aux larmes d'une femme. Sextius est le premier consul plébéien. Préture : édilité majeure. Ces deux nouvelles dignités sont affectées aux patriciens à l'exclusion des plébéiens. C Licinius Stolon auteur de la loi Licinia, est le premier condamné à l'amende pour l'avoir violée.

Livre VIII

L. Manlius est accusé devant l'assemblée du peuple de traiter durement T Manlius son fils. Stratagème de Titus pour délivrer son père. Il tue un gaulois d'une taille extraordinaire, et est surnommé Torquatus. Valerius Corvinus. Pourquoi ainsi appelé ? Les samnites déclarent aux romains une guerre qui se termine à l'avantage de ces derniers. Première guerre entre les carthaginois et

les romains. Après différents succès de part et d'autre, les carthaginois sont obligés de demander la paix, et ne l'obtiennent qu'à des conditions très onéreuses. Ils réparent leurs pertes, et recommencent la guerre. Annibal passe en Italie, et met Rome à deux doigts de sa perte. Il est obligé de retourner en Afrique pour défendre sa patrie. Scipion taille en pièces son armée, et prend Carthage. Les conquêtes des romains en Grèce et en Asie. Tribunat de Tiberius Gracchus rempli de troubles. Mort du tribun.

Livre IX

C. Gracchus, frère de Tiberius, obtient du peuple la charge de tribun malgré les grands. Il propose différentes lois, et fait divers changements dans le gouvernement, qui le rendent presque absolu dans Rome, et dans toute l'Italie. L'année de son tribunat étant expirée, il est continué dans la même charge, sans l'avoir brigüée. De quelle manière les sénateurs viennent à bout de diminuer son crédit. Scipion Émilien le destructeur de Carthage et de Numance, s'oppose le plus ouvertement à l'établissement des lois agraires. On le trouve mort dans son lit. Caius est soupçonné d'avoir contribué à le faire assassiner. Ses collègues jaloux de son autorité, lui font manquer un troisième tribunat. Ses sénateurs voyant Caius rentré dans une condition privée, chargent le consul Opimius de casser toutes ses lois, et surtout celle qui regardait le partage des terres. Opimius convoque une assemblée générale pour terminer cette grande affaire. Un des licteurs du consul mis à mort par les plébéiens malgré Caius, est cause que le Sénat donne pouvoir à Opimius de faire prendre les armes à ceux de son parti. Caius est tué ; et sa tête apportée au consul qui la paye dix-sept livres et demie d'or. Les grands viennent à bout de se faire reconnaître pour légitimes possesseurs des terres de conquêtes, en s'engageant à une redevance qu'ils ne payent pas longtemps. Jugurtha. Qui il était : ses premières campagnes. Son argent lui tient lieu de bon droit à Rome pendant quelque temps. Mais à la fin sa cruauté oblige les romains à faire passer des troupes en Numidie. Après avoir employé avec succès contre ces redoutables ennemis, l'argent, la ruse, et la force, il est livré par Bocchus à ses ennemis, conduit à Rome, traîné comme un esclave à la suite d'un char de triomphe ; et enfin poussé par un bourreau dans le fond d'une basse fosse où il meurt de faim. Marius. Sylla. Rome vit pour la première fois la guerre civile allumée dans l'enceinte même de ses murailles. Toutes les séditions qui s'étaient émues jusqu'alors pour l'abrogation des dettes, l'établissement du tribunat, la promulgation de différentes lois, et la retraite même sur le mont Sacré, toutes ces dissensions s'étaient toujours terminées par la voie d'accommodement, et sans effusion du sang humain, tantôt par le respect du peuple pour le Sénat, et plus souvent encore par la condescendance du Sénat pour le peuple. Mais dans cette dernière occasion, la violence décida la querelle, et ce fut un tribun même du peuple, qui sans respect pour sa dignité réputée sacrée, donna le premier coup à son collègue.

Livre X

Marius délivre les Gaules et l'Italie, de trois cens mille barbares, connus sous le nom de Teutons et de Cimbres, qui avaient déjà ravagé une grande étendue de pays, et défait plusieurs généraux romains. Jaloux de la réputation et du crédit de Metellus, il songe à le perdre. Il s'unit avec Saturninus et Glaucia, et vient à bout de le faire exiler. Ces deux hommes les plus scélérats de la république, sont assommés à coups de pierres et de bâtons. Metellus est rappelé. Habileté de Sylla dans le métier de la guerre. La jalousie qu'en conçoit Marius, lui fait

regarder Sylla comme son ennemi. Rome se partage entre ces deux guerriers. Prête à se déchirer par une guerre civile, elle se réunit contre des peuples du Latium, ligués ensemble pour se faire accorder par la force des armes, la qualité et les privilèges de citoyens romains. Sylla préféré à Marius pour aller faire la guerre à Mithridate. Suites funestes de cette préférence. Détail de la guerre civile dont elle fut cause. Mort de Marius.

Livre XI

Après la mort de Marius, C Marius son fils s'unit étroitement avec Cinna et Valerius Flaccus. Ce dernier ayant été créé consul, passe en Asie à la tête d'une armée contre Mithridate, sous prétexte que la guerre que lui faisait Sylla, était sans l'aveu du Sénat. Fimbria lieutenant de Valerius Flaccus, tue son général. Sylla fait la paix avec Mithridate, et marche contre Fimbria, qui abandonné de ses soldats, se passe son épée au travers du corps. Sylla retourne en Italie, où il trouve des forces très supérieures aux siennes, commandées par d'habiles officiers, à la tête desquels étaient L Corn Scipion, et C Junius Norbanus, les consuls de cette année. La ruse et l'argent le rendent maître de l'armée de Scipion : et il triomphe de celle de Norbanus par sa valeur. Le jeune Marius est élu du consul. Il présente la bataille à Sylla, et la perd. Il s'enferme dans Préneste où son ennemi l'assiège. Après la défaite de son parti, Préneste est enfin obligée d'ouvrir ses portes aux victorieux. Marius tâche de se sauver par des conduits souterrains, avec un jeune samnite qui commandait les troupes de sa nation dans la place : mais ayant trouvé toutes les issues fermées, ces deux chefs se donnent mutuellement la mort. Sylla dictateur perpétuel, se défait de ses ennemis par de cruelles proscriptions. Il abdique le pouvoir souverain, et meurt simple particulier. M Æmilius Lepidus qui pendant la vie de Sylla, avait été attaché au parti de la noblesse, devient le chef de celui du peuple après la mort du dictateur. Ayant eu le gouvernement de la Gaule Cisalpine au sortir de son consulat, il y lève une armée avec laquelle il vient camper aux portes de Rome, où il est défait par Catulus. Il se retire en Sardaigne, et y meurt. Pompée est envoyé en Espagne, où après quelques mauvais succès contre Sertorius, il a la gloire de mettre fin à la guerre, en faisant couper la tête à Perpenna. Des esclaves commandés par Spartacus remportent plusieurs victoires contre les légions romaines. Ils sont défaits par Crassus, et leur chef est tué. Guerre des pirates terminée par Pompée.

Livre XII

Pompée passe en Asie pour se mettre à la tête des troupes que commandait Lucullus. Entrevue de ces deux romains. Les reproches qu'ils se font l'un à l'autre. Ils se séparent ennemis déclarés. Détail de la conjuration de Catilina ; desseins ambitieux du tribun P Servius Rullus. Cicéron par son habileté et son éloquence vient à bout de faire rejeter la loi que proposait Rullus au sujet des terres de conquêtes, et de ruiner entièrement le parti de Catilina.

Livre XIII

César s'unit avec Pompée et Crassus, et est élevé au consulat. Exil de Cicéron : son rappel. Le gouvernement des Gaules et de l'Illyrie est décerné à César qui emploie les richesses de ces provinces à s'attacher ses soldats, et à se faire des créatures à Rome. Le crédit que lui donnent ses victoires et son argent, fait ombrager à Pompée qui en vient à une rupture ouverte avec César. Rome et ses provinces se partagent entre ces deux grands hommes qui décident leur

querelle dans les plaines de Pharsale. César devenu maître de l'empire est tué comme un tyran malgré sa clémence.

Livre XIV

Après la mort de César, il se forme deux partis dans la république. Les uns soutiennent les conjurés ; les autres demandent qu'on venge la mort du dictateur. Le consul Marc Antoine se déclare pour l'un ou l'autre parti, selon qu'il convient à ses vues particulières. Ses projets d'élévation traversés par le jeune Octavius petit neveu et fils adoptif du dictateur. Octavius fait autoriser son adoption par le préteur, et se déclare hautement héritier de son grand oncle, dont il prend le nom. Il vient à bout par le crédit de Cicéron de mettre le Sénat dans ses intérêts. Triumvirat de César, d'Antoine, et de Lepidus : cruelles proscriptions. César se sert des forces de Lepidus et d'Antoine pour faire périr les conjurés et leurs partisans. Il se déclare ensuite contre Lepidus et Antoine mêmes, et reste enfin maître de tout l'empire romain.

Livre premier

Rome dans son origine était moins une ville qu'un camp de soldats, rempli de cabanes et entouré de faibles murailles, sans lois civiles, sans magistrats, même sans femmes et sans enfants, et qui servait seulement d'asile à des aventuriers, que l'impunité ou le désir de faire du butin avaient réunis. Ce fut d'une retraite de voleurs que sortirent les conquérants de l'univers. À peine cette ville naissante fut-elle élevée au-dessus de ses fondements, que ses premiers habitants se pressèrent de donner quelque forme au gouvernement. Leur principal objet fut de concilier la liberté avec l'empire ; et pour y parvenir, ils établirent une espèce de monarchie mixte, et partagèrent la souveraine puissance entre le chef ou le prince de la nation, un Sénat qui lui devait servir de conseil, et l'assemblée du peuple.

Romulus le fondateur de Rome en fut élu pour le premier roi ; il fut reconnu en même temps pour le chef de la religion, le souverain magistrat de la ville, et le général né de l'état. Il prit, outre un grand nombre de gardes, douze licteurs, espèce d'huissiers qui l'accompagnaient, quand il paraissait en public. Chaque licteur était armé d'une hache d'armes, environnée de faisceaux de verges, pour désigner le droit de glaive, symbole de la souveraineté. Mais sous cet appareil de la royauté, son pouvoir ne laissait pas d'être resserré dans des bornes fort étroites ; et il n'avait guère d'autre autorité que celle de convoquer le Sénat et les assemblées du peuple ; d'y proposer les affaires ; de marcher à la tête de l'armée quand la guerre avait été résolue par un décret public, et d'ordonner de l'emploi des finances qui étaient sous la garde de deux trésoriers qu'on appela depuis *questeurs*.

Les premiers soins du nouveau prince furent d'établir différentes lois par rapport à la religion et au gouvernement civil, toutes également nécessaires pour entretenir la société entre les hommes ; mais qui ne furent cependant publiées qu'avec le consentement de tout le peuple romain. On ne sait pas bien quelle était la forme du culte de ces temps si éloignés.

On voit seulement par l'histoire, que la religion des premiers romains avait beaucoup de rapport avec leur origine.

Ils célébraient la fête de la déesse Palès, une des divinités tutélaires des bergers. Pan Dieu des forêts avait aussi ses autels ; il était révérend dans les fêtes lupercales ou des louves ; on lui sacrifiait un chien. Plutarque nous parle d'un dieu *consus* qui présidait aux conseils ; il n'avait pour temple qu'une grotte pratiquée sous terre. On a donné depuis un air de mystère à ce qui n'était peut être alors qu'un pur effet du hasard ou de la nécessité ; et on nous a débité que ce temple n'avait été ménagé sous terre, que pour apprendre aux hommes que les délibérations des conseils devaient être secrètes.

Mais la principale religion de ces temps grossiers consistait dans les augures et dans les aruspices, c'est-à-dire dans les pronostics qu'on tirait du vol des oiseaux ou des entrailles des bêtes. Les prêtres et les sacrificateurs faisaient croire au peuple qu'ils y lisaient distinctement les destinées des hommes. Cette pieuse fraude qui ne devait son établissement qu'à l'ignorance de ces premiers siècles, devint depuis un des mystères du gouvernement, comme nous aurons lieu de le faire observer dans la suite : et on prétend que Romulus même voulut être le premier augure de Rome, de peur qu'un autre, à la faveur de ces superstitions,

ne s'emparât de la confiance de la multitude. Il défendit par une loi expresse qu'on ne fit aucune élection, et que personne à l'avenir ne fût élevé à la dignité royale, au sacerdoce, ou aux magistratures publiques, et qu'on n'entreprît aucune guerre, qu'on n'eût pris auparavant les auspices. Ce fut par le même esprit de religion et par une sage politique qu'il interdit tout culte des divinités étrangères, comme capable d'introduire de la division entre ses nouveaux sujets. Le sacerdoce par la même loi devait être à vie ; les prêtres ne pouvaient être élus avant l'âge de cinquante-ans. Romulus leur défendit de mêler des fables aux mystères de la religion, et d'y répandre un faux merveilleux sous prétexte de les rendre plus vénérables au peuple. Ils devaient être instruits des lois et des coutumes du pays, et ils étaient obligés d'écrire les principaux événements qui arrivaient dans l'état ; ainsi ils en furent les premiers historiens et les premiers jurisconsultes. Il nous reste dans l'histoire quelques fragments des lois civiles qu'établit Romulus. La première regarde les femmes mariées ; elle leur défend de se séparer de leurs maris sous quelque prétexte que ce soit, en même temps qu'elle permet aux hommes de les répudier, et même de les faire mourir, en y appelant leurs parents, si elles sont convaincues d'adultère, de poison, d'avoir fait fabriquer de fausses clefs, ou seulement d'avoir bu du vin. Romulus crut devoir établir une loi si sévère pour prévenir l'adultère, qu'il regarda comme une seconde ivresse, et comme le premier effet de cette dangereuse liqueur. Mais rien n'approche de la dureté des lois qu'il établit à l'égard des enfants. Il donna à leurs pères un empire absolu sur leurs biens et sur leurs vies ; ils pouvaient de leur autorité privée les enfermer, les faire mourir, et même les vendre pour esclaves jusqu'à trois fois, quelque âge qu'ils eussent, et à quelque dignité qu'ils fussent parvenus. Un père était le premier magistrat de ses enfants. On pouvait se défaire de ceux qui étaient nez avec des difformités monstrueuses ; mais hors de ce cas, tout meurtre était puni par la mort de celui qui l'avait commis. Romulus qui n'ignorait pas que la puissance d'un état consiste moins dans son étendue, que dans le nombre de ses habitants, défendit par la même loi de tuer en guerre un ennemi qui se rendrait, ou même de le vendre. Il ne fit la guerre que pour conquérir des hommes, sûr de ne pas manquer de terres quand il aurait des troupes suffisantes pour s'en emparer.

Ce fut pour reconnaître ses forces qu'il fit faire un dénombrement de tous les citoyens de Rome. Il ne s'y trouva que trois mille hommes de pied, et environ trois cents cavaliers. Romulus les divisa tous en trois tribus égales, et il assigna à chacune un quartier de la ville pour habiter. Chaque tribu fut ensuite subdivisée en dix curies ou compagnies de cent hommes qui avaient chacune un centurion pour les commander. Un prêtre sous le nom de Curion était chargé du soin des sacrifices ; et deux des principaux habitants, appelés *duumvirs*, rendaient la justice à tous les particuliers.

Romulus occupé d'un aussi grand dessein que celui de fonder un état, songea à assurer la subsistance de ce nouveau peuple. Rome bâtie sur un fond étranger, et qui dépendait originairement de la ville d'Albe, n'avait qu'un territoire fort borné : on prétend qu'il ne comprenait au plus que cinq ou six mille d'étendue. Cependant le prince en fit trois parts, quoique inégales. La première fut consacrée au culte des dieux ; on en réserva une autre pour le domaine du roi et les besoins de l'état ; la plus considérable partie fut divisée en trente portions par rapport aux trente curies, et chaque particulier n'en eut pas plus de deux arpents pour sa subsistance.

L'établissement du Sénat succéda à ce partage. Romulus le composa de cent des principaux citoyens : on en augmenta le nombre depuis, comme nous le dirons

dans la suite. Le roi nomma le premier sénateur, et il ordonna qu'en son absence il aurait le gouvernement de la ville ; chaque tribu en élut trois, et les trente curies en fournirent, chacune, trois autres ; ce qui composa le nombre de cent sénateurs, qui devaient tenir lieu en même temps de ministres pour le roi, et de protecteurs à l'égard du peuple, fonctions aussi nobles que difficiles à bien remplir. Les affaires les plus importantes devaient être portées au Sénat. Le prince, comme le chef, y présidait à la vérité : mais cependant tout s'y décidait à la pluralité des voix, et il n'y avait que son suffrage comme un sénateur particulier. Rome, après son roi, ne voyait rien de si grand et de si respectable que ces sénateurs.

On les nomma *pères*, et leurs descendants *patriciens*, origine de la première noblesse parmi les romains. On donna aux sénateurs ce nom de pères par rapport à leur âge, ou à cause des soins qu'ils prenaient de leurs concitoyens. Ceux qui composaient anciennement le conseil de la république, dit Salluste, avaient le corps affaibli par les années, mais leur esprit était fortifié par la sagesse et par l'expérience. Les dignités civiles et militaires, même celles du sacerdoce appartenaient aux patriciens, à l'exclusion des plébéiens. Le peuple obéissait à des magistrats particuliers qui lui rendaient justice ; mais ces magistrats recevaient les ordres du Sénat, qui était regardé comme la loi suprême et vivante de l'état, le gardien et le défenseur de la liberté.

Les romains, après l'établissement du Sénat, tirèrent de nouveau de chaque curie dix hommes de cheval ; on les nomma *chevaliers*, espèce d'ordre mitoyen entre le Sénat et le peuple : Romulus en composa sa garde. Ils combattaient également à pied et à cheval, selon les occasions et la disposition du terrain où ils se trouvaient. L'état leur fournissait un cheval, et ils étaient distingués par un anneau d'or ; mais dans la suite, quand leur nombre fut augmenté, cette fonction militaire fut changée en un simple titre d'honneur, et les chevaliers ne furent pas plus attachés à la guerre que les autres citoyens. Nous les verrons au contraire se charger sous le nom de *publicains*, de recueillir les tributs, et tenir à ferme les revenus de la république.

Le troisième ordre de l'état était composé des *plébéiens*. De tous les peuples du monde, le plus fier dès son origine, et le plus jaloux de sa liberté, a été le peuple romain. Ce dernier ordre, quoique formé pour la plupart de pères et d'esclaves, voulut avoir part dans le gouvernement comme les deux premiers. C'était lui qui autorisait les lois qui avaient été digérées par le roi et le Sénat ; et il donnait lui-même dans ses assemblées les ordres qu'il voulait exécuter. Tout ce qui concernait la guerre et la paix, la création des magistrats, l'élection même du souverain dépendait de ses suffrages. Le Sénat s'était seulement réservé le pouvoir d'approuver ou de rejeter ses projets, qui sans ce tempérament et le concours de ses lumières eussent été souvent trop précipités et trop tumultueux.

Telle était la constitution fondamentale de cet état qui n'était ni purement monarchique, ni aussi entièrement républicain. Le roi, le Sénat et le peuple étaient, pour ainsi dire, dans une dépendance réciproque ; et il résultait de cette mutuelle dépendance un équilibre d'autorité qui modérait celle du prince, et qui assurait en même temps le pouvoir du Sénat et la liberté du peuple.

Romulus, pour prévenir les divisions que la jalousie si naturelle aux hommes, pouvait faire naître entre les citoyens d'une même république, dont les uns venaient d'être élevés au rang de sénateurs, et les autres étaient restés dans l'ordre du peuple, tâcha de les attacher les uns aux autres par des liaisons et des bienfaits réciproques. Il fut permis à ces plébéiens de se choisir dans le corps du

Sénat des *patrons* qui étaient obligés de les assister de leurs conseils et de leur crédit ; et chaque particulier sous le nom de *client* s'attachait de son côté aux intérêts de son patron.

Si ce sénateur n'était pas riche, ses clients contribuaient à la dot de ses filles, au paiement de ses dettes ou de sa rançon, en cas qu'il eût été fait prisonnier de guerre ; et ils n'eussent osé lui refuser leurs suffrages s'il brigait quelque magistrature. Ces obligations réciproques furent dans la suite estimées si saintes, que ceux qui les violaient, passaient pour infâmes, et il était même permis de les tuer comme des sacrilèges.

Un tempérament si sage dans le gouvernement attirait de tous côtés de nouveaux citoyens dans Rome ; Romulus en faisait autant de soldats, et déjà cet état commençait à se rendre redoutable à ses voisins. Il ne manquait aux romains que des femmes pour en assurer la durée ; Romulus envoya des députés pour en demander aux Sabins, et pour leur proposer de faire une étroite alliance avec Rome.

Les Sabins occupaient cette contrée de l'Italie qui est située entre le Tibre, le Teveron et les Appennins. Ils habitaient différentes bourgades, dont les unes étaient gouvernées par de petits princes, et d'autres par de simples magistrats, et en forme de république. Mais quoique leur gouvernement particulier fût différent, ils s'étaient unis par une espèce de ligue et de communauté qui ne formait qu'un seul état de tous les peuples de cette nation. Ces peuples étaient les plus belliqueux de l'Italie, et les plus voisins de Rome. Comme le nouvel établissement de Romulus leur était devenu suspect, ils rejetèrent la proposition des romains : quelques-uns ajoutèrent la raillerie au refus, et ils demandèrent à ces envoyés pourquoi leur prince n'ouvrait pas un asile en faveur des femmes fugitives et des esclaves de ce sexe, comme il avait fait pour les hommes ; que ce serait le moyen de former des mariages, où de part et d'autre on n'aurait rien à se reprocher.

Romulus n'apprit qu'avec un vif ressentiment une réponse si piquante ; il résolut de s'en venger, et d'enlever les filles des Sabins. Il communiqua son dessein aux principaux du Sénat ; et comme la plupart avaient été élevés dans le brigandage, et dans la maxime d'emporter tout par la force, ils ne donnèrent que des louanges à un projet proportionné à leur caractère. Il ne fut question que de choisir les moyens les plus propres pour le faire réussir ; Romulus n'en trouva point de meilleur que de célébrer à Rome des jeux solennels. La religion entrait toujours dans ces fêtes, qui étaient précédées par des sacrifices, et qui se terminaient par différentes sortes de courses et par des combats de lutteurs.

Les Sabins les plus voisins de Rome ne manquèrent pas d'y accourir au jour destiné à cette solennité, comme Romulus l'avait bien prévu. On y vit un grand nombre de Ceniniens, de Crustuminiens et d'Antemnates avec leurs femmes et leurs enfants : tous ces peuples étaient compris sous le nom général de Sabins, et faisaient partie de cette communauté. Les uns et les autres furent reçus par les romains avec de grandes démonstrations de joie ; chaque citoyen se chargea de son hôte ; et après les avoir bien régalez, on les conduisit, et on les plaça commodément dans l'endroit où se faisaient les jeux. Mais pendant que ces étrangers étaient attachés à voir le spectacle, les romains par ordre de Romulus se jetèrent l'épée à la main dans cette assemblée ; ils enlevèrent toutes les filles, et mirent hors de Rome les pères et mères qui réclamaient en vain l'hospitalité violée. Leurs filles répandirent d'abord beaucoup de larmes, elles souffrirent ensuite qu'on les consolât ; le temps à la fin adoucit l'aversion qu'elles avaient

pour leurs ravisseurs, dont elles firent depuis des époux légitimes. Cependant, l'enlèvement de ces Sabines causa une guerre qui dura plusieurs années. Les Ceniniens furent les premiers qui firent éclater leur ressentiment. Ils entrèrent en armes sur les terres des romains.

Romulus marcha aussitôt contre eux, les défit, tua leur roi, ou leur chef appelé Acron, prit leur ville, et en emmena tous les habitants qu'il obligea de le suivre à Rome, où il leur donna les mêmes droits et les mêmes privilèges qu'aux autres citoyens. Ce prince rentra dans Rome chargé des armes et des dépouilles de son ennemi dont il s'était fait une espèce de trophée, et il les consacra à Jupiter Feretrien comme un monument de sa victoire, origine de la cérémonie du triomphe chez les romains. Les Antemnates et les Crustuminiens n'eurent pas un sort plus favorable que les Ceniniens. Ils furent vaincus ; Antennes et Crustuminiens furent prises.

Romulus ne les voulut point détruire ; mais comme le pays était gras et abondant, il y établit deux colonies qui lui servaient de ce côté-là comme de gardes avancées contre les incursions de ses autres ennemis. D'autres Sabins plus puissants, et qui prirent les armes les derniers sous la conduite de Tadius leur roi, surprirent par trahison la ville de Rome, et pénétrèrent jusque dans la place. Il y eut un combat sanglant et très opiniâtre, sans qu'on en pût prévoir le succès, lorsque ces sabines qui étaient devenues femmes des romains, et dont la plupart en avaient déjà eu des enfants, se jetèrent au milieu des combattants, et par leurs prières et leurs larmes suspendirent l'animosité réciproque. On en vint à un accommodement, les deux peuples firent la paix ; et pour s'unir encore plus étroitement, ces Sabins qui ne vivaient qu'à la campagne, ou dans des bourgades, vinrent s'établir à Rome. Ainsi ceux qui le matin avaient conjuré la perte de cette ville, en devinrent avant la fin du jour les citoyens et les défenseurs.

Il est vrai qu'il en coûta d'abord à Romulus une partie de sa souveraineté : il fut obligé d'y associer Tadius le roi des Sabins ; et cent des plus nobles de cette nation furent admis en même temps dans le Sénat. Mais Tadius ayant été tué depuis par des ennemis particuliers, on ne lui donna point de successeur ; Romulus rentra dans tous ses droits, et réunit en sa personne toute l'autorité royale.

Les sénateurs Sabins, et tous ceux qui les avaient suivis, devinrent insensiblement romains ; Rome commença à être regardée comme la plus puissante ville de l'Italie ; on y comptait déjà jusqu'à quarante-sept mille habitants tous soldats, tous animés du même esprit, et qui n'avaient pour objet que de conserver leur liberté, et de se rendre maîtres de celle de leurs voisins. Mais cette humeur féroce et entreprenante les rendait moins dociles pour les ordres du prince ; d'un autre côté l'autorité souveraine qui ne cherche souvent qu'à s'étendre, devint suspecte et odieuse dans le fondateur même de l'état.

Romulus victorieux de cette partie des Sabins, voulut régner trop impérieusement sur ses sujets et sur un peuple nouveau qui voulait bien lui obéir, mais qui prétendait qu'il dépendît lui-même des lois dont il était convenu dans l'établissement de l'état. Ce prince au contraire rappelait à lui seul toute l'autorité qu'il eût dû partager avec le Sénat et l'assemblée du peuple. Il fit la guerre à ceux de Camerin, de Fidènes, et à ceux de Véies, petites villes comprises entre les cinquante-trois peuples, que Plin dit qui habitaient l'ancien *Latium*, mais qui étaient si peu considérables qu'à peine avaient-ils un nom dans le temps même qu'ils subsistaient. Romulus vainquit ces peuples les uns après

les autres, prit leurs villes, dont il ruina quelques-unes, établit des colonies dans les autres, et tout cela de sa seule autorité. Le Sénat fut offensé qu'il eût disposé sans sa participation du butin et des terres conquises sur les ennemis, et il souffrait impatiemment que le gouvernement se tournât dans une pure monarchie. Il se défit d'un prince qui devenait trop absolu. Romulus âgé de cinquante-cinq ans, et après trente-sept de règne, disparut, sans qu'on ait pu découvrir de quelle manière on l'avait fait périr. Le Sénat qui ne voulait pas qu'on crût qu'il y eût contribué, lui dressa des autels après sa mort, et il fit un dieu de celui qu'il n'avait pu souffrir pour souverain. L'autorité royale, par la mort de Romulus, se trouva confondue dans celle du Sénat. Les sénateurs convinrent de la partager, et chacun sous le nom d'entre-roi gouvernait à son tour pendant cinq jours, et jouissait de tous les honneurs de la souveraineté.

Cette nouvelle forme de gouvernement dura un an entier, et le Sénat ne songeait point à se donner un nouveau souverain. Mais le peuple qui s'aperçut que cet inter-règne ne servait qu'à multiplier ses maîtres, demanda hautement qu'on y mit fin : il fallut que le Sénat relâchât à la fin une autorité qui lui échappait. Il fit proposer au peuple, s'il voulait qu'on procédât à l'élection d'un nouveau roi, ou qu'on choisît seulement de magistrats annuels qui gouvernassent l'état. Le peuple par estime et par déférence pour le Sénat, lui remit le choix de ces deux sortes de gouvernements.

Plusieurs sénateurs qui goûtaient le plaisir de ne voir dans Rome aucune dignité au-dessus de la leur, inclinaient pour l'état républicain ; mais les principaux de ce corps qui aspiraient secrètement à la couronne, firent décider à la pluralité des voix qu'on ne changerait rien dans la forme du gouvernement. Il fut résolu qu'on procéderait à l'élection d'un roi ; et le sénateur qui fit le dernier durant cet inter-règne la fonction *d'entre-roi*, adressant la parole au peuple en pleine assemblée, lui dit : *Élisez un roi, romains, le Sénat y consent ; et si vous faites choix d'un prince digne de succéder à Romulus, le Sénat le confirmera dans cette suprême dignité.* On tint pour cette importante élection une assemblée générale du peuple romain. Nous croyons qu'il ne sera pas inutile de remarquer ici qu'on comprenait sous ce nom *d'assemblée du peuple*, non-seulement les plébéiens, mais encore les sénateurs, les chevaliers, et généralement tous les citoyens romains qui avaient droit de suffrage, de quelque rang et de quelque condition qu'ils fussent. C'étaient comme les états généraux de la nation, et on avait appelé ces assemblées, assemblées du peuple, parce que les voix s'y comptant par tête, les plébéiens seuls plus nombreux que les deux autres ordres de l'état, décidaient ordinairement de toutes les délibérations, qui dans ces premiers temps n'avaient cependant d'effet qu'autant qu'elles étaient ensuite approuvées par le Sénat : telle était alors la forme qui s'observait dans les élections, celle du successeur de Romulus fut fort contestée. Le Sénat était composé d'anciens sénateurs et des nouveaux qu'on y avait agrégés sous le règne de Tattius, cela forma deux partis. Les anciens demandaient un romain d'origine ; les Sabins qui n'avaient point eu de roi depuis Tattius, en voulaient un de leur nation. Enfin après beaucoup de contestations, ils demeurèrent d'accord que les anciens sénateurs nommeraient le roi de Rome, mais qu'ils seraient obligés de le choisir parmi les Sabins. Leur choix tomba sur un sabin de la ville de Cures, mais qui demeurait ordinairement à la campagne.

Il s'appelait Numa Pompilius, homme de bien, sage, modéré, équitable ; mais peu guerrier, et qui ne pouvant se donner de la considération par son courage, chercha à se distinguer par des vertus pacifiques. Il travailla pendant tout son règne à la faveur d'une longue paix, à tourner les esprits du côté de la religion,

et à inspirer aux romains une grande crainte des dieux. Il bâtit de nouveaux temples, il institua des fêtes ; et comme les réponses des oracles et les prédictions des augures et des aruspices faisaient toute la religion de ce peuple grossier, il n'eut pas de peine à lui persuader que des divinités qui prédisaient ce qui devait arriver d'heureux ou de malheureux, pouvaient bien être la cause du bonheur ou du malheur qu'ils annonçaient ; la vénération pour ces êtres supérieurs d'autant plus redoutables qu'ils étaient plus inconnus, fut une suite de ces préjugés. Rome se remplit insensiblement de superstitions ; la politique les adopta et s'en servit utilement pour tenir dans la soumission un peuple encore féroce. Il ne fut même plus permis de rien entreprendre qui concernât les affaires d'état sans consulter ces fausses divinités ; et Numa pour autoriser ces pieuses institutions, et s'attirer le respect du peuple, feignit de les avoir reçues d'une nymphe appelée Égérie qui lui avait révélé, disait-il, la manière dont les dieux voulaient être servis. Sa mort, après un règne de 43 ans, laissa la couronne à Tullus Hostilius, que les romains élurent pour troisième roi de Rome. C'était un prince ambitieux, hardi, entreprenant, plus amateur de la guerre que de la paix, et qui sur le plan de Romulus ne songea à conserver son état que par de nouvelles conquêtes. Si la conduite pacifique de Numa avait été utile aux romains pour adoucir ce qu'il y avait de féroce et de sauvage dans leurs moeurs, le caractère fier et entreprenant de Tullus ne fut pas moins nécessaire dans un état fondé par la force et la violence, et environné de voisins jaloux de son établissement.

Le peuple de la ville d'Albe faisait paraître le plus d'animosité, quoique la plupart des romains en tirassent leur origine, et que la ville d'Albe fût considérée comme la métropole de tout le Latium. Différents sujets de plaintes réciproques et ordinaires entre des états voisins allumèrent la guerre, ou, pour mieux dire, l'ambition seule, et un esprit de conquête, leur firent prendre les armes. Les romains et les Albains se mirent en campagne.

Comme ils étaient voisins, les deux armées ne furent pas longtemps sans s'approcher : on ne dissimulait plus qu'on allait combattre pour l'empire et la liberté. Comme on était prêt d'en venir aux mains, le général d'Albe, soit qu'il redoutât le succès du combat, ou qu'il voulût seulement éviter l'effusion du sang, proposa au roi de Rome de remettre la destinée de l'un et l'autre peuple à trois combattants de chaque côté, à condition que l'empire serait le prix du parti victorieux.

La proposition fut acceptée ; les romains et les albains nommèrent chacun trois champions ; on voit bien que je veux parler des Horaces et des Curiaces. Je n'entrerai point dans le détail de ce combat, tout le monde sait que les trois Curiaces et deux Horaces périrent dans ce fameux duel, et que Rome triompha par le courage et l'adresse du dernier des Horaces. Le romain rentrant dans la ville victorieux et chargé des armes et des dépouilles de ses ennemis, rencontra sa soeur qui devait épouser un des Curiaces. Celle-ci voyant son frère revêtu de la cotte d'armes de son amant qu'elle avait faite elle-même, ne put retenir sa douleur ; elle répandit un torrent de larmes ; elle s'arracha les cheveux, et dans les transports de son affliction, elle fit les plus violentes imprécations contre son frère et même contre sa patrie, qu'elle regardait comme la cause du combat et de la mort de celui qu'elle devait épouser.

Horace fier de sa victoire, et irrité de la douleur que sa soeur faisait éclater mal-à-propos au milieu de la joie publique, dans le transport de sa colère lui passa son épée au travers du corps : **Va, lui dit-il, trouver ton amant, et porte-lui cette**

passion insensée qui te fait préférer un ennemi mort à la gloire de ta patrie. Tout le monde détestait une action si inhumaine et si cruelle. On arrêta aussitôt le meurtrier, il fut traduit devant les duumvirs juges naturels de ces sortes de crimes : Horace fut condamné à perdre la vie, et le jour même de son triomphe aurait été celui de son supplice, si par le conseil de Tullus Hostilius il n'eût appelé de ce jugement devant l'assemblée du peuple.

Il y comparut avec le même courage et la même fermeté qu'il avait fait paraître dans son combat contre les Curiaces. Le peuple crut qu'en faveur d'un si grand service il pouvait oublier un peu la rigueur de la loi : Horace fut renvoyé absous, plutôt, dit Tite-Live, par admiration pour son courage, que par la justice de sa cause. Nous n'avons rapporté cet événement que pour faire voir par le conseil que donna le roi de Rome à Horace d'en appeler au peuple, que l'autorité de cette assemblée était supérieure à celle du prince, et que ce n'était que dans le concours des suffrages du roi et des différents ordres de l'état, que se trouvait la véritable souveraineté de cette nation.

L'affaire d'Horace étant terminée, le roi de Rome songea à faire reconnaître son autorité dans la ville d'Albe, suivant les conditions du combat, qui avaient adjugé l'empire et la domination au victorieux. Ce prince en suivant l'esprit et les maximes de Romulus, ruina cette ville dont il transféra les habitants à Rome : ils y reçurent le droit de citoyens, et même les principaux furent admis dans le Sénat : tels furent les Tulliens, les Serviliens, les Quintiens, les Geganiens, les Curiaces, et les Cleliens, dont les descendants remplirent depuis les principales dignités de l'état, et rendirent de très grands services à la république, comme nous le verrons dans la suite. Tullus Hostilius ayant fortifié Rome par cette augmentation d'habitants, tourna ses armes contre les Sabins.

Le détail de cette guerre n'est point de mon sujet, je me contenterai de dire que ce prince après avoir remporté différents avantages contre les ennemis de Rome, mourut dans la trente-deuxième année de son règne ; qu'Ancus Martius petit-fils de Numa, fut élu en la place d'Hostilius par l'assemblée du peuple, et que le Sénat confirma ensuite cette nouvelle élection. Comme ce prince tirait toute sa gloire de son aïeul, il s'appliqua à imiter ses vertus paisibles et son attachement à la religion. Il institua des cérémonies sacrées qui devaient précéder les déclarations de guerre ; mais ces pieuses institutions, plus propres à faire connaître sa justice que son courage, le rendirent méprisable aux peuples voisins. Rome vit bientôt ses frontières ravagées par les incursions des latins, et Ancus reconnut par sa propre expérience que le trône exige encore d'autres vertus que la piété. Cependant pour soutenir toujours son caractère, avant que de prendre les armes, il envoya aux ennemis un héraut que les romains appelaient Fecialien : ce héraut portait une javeline ferrée, comme la preuve de sa commission. Etant arrivé sur la frontière, il cria à haute voix : *Écoutez Jupiter, et vous Junon, écoutez Quirinus, écoutez dieux du ciel, de la terre et des enfers, je vous prends à témoin que le peuple latin est injuste ; et comme ce peuple a outragé le peuple romain, le peuple romain et moi du consentement du Sénat lui déclarons la guerre.* On voit par cette formule que nous a conservée Tite-Live, qu'il n'est fait aucune mention du roi, et que tout se fait au nom et par l'autorité du peuple, c'est-à-dire de tout le corps de la nation.

Cette guerre fut aussi heureuse qu'elle était juste. Ancus bâtit les ennemis, ruina leurs villes, en transporta les habitants à Rome, et réunit leur territoire à celui de cette capitale. Tarquin premier ou l'ancien, quoique étranger, parvint à la couronne après la mort d'Ancus, et il l'acheta par des secours gratuits qu'il avait

donnez auparavant aux principaux du peuple. Ce fut pour conserver leur affection et récompenser ses créatures, qu'il en fit entrer cent dans le Sénat ; mais pour ne pas confondre les différents ordres de l'état, il les fit patriciens, au rapport de Denys d'Halicarnasse, avant que de les élever à la dignité de sénateurs qui se trouvèrent jusqu'au nombre de trois cent, où ils demeurèrent fixés pendant plusieurs siècles. On sera peut-être étonné que dans un état gouverné par un roi, et assisté du Sénat, les lois, les ordonnances et le résultat des toutes les délibérations se fissent toujours au nom du peuple, sans faire mention du prince qui régnait : mais on doit se souvenir que ce peuple généreux s'était réservé la meilleure part dans le gouvernement. Il ne se prenait aucune résolution, soit pour la guerre ou pour la paix, que dans ses assemblées : on les appelait en ce temps-là assemblées par Curies ; parce qu'elles ne devaient être composées que des seuls habitants de Rome divisés en trente curies. C'est-là qu'on créait les rois, qu'on élisait les magistrats et les prêtres, qu'on faisait des lois, et qu'on administrait la justice. C'était le roi qui de concert avec le Sénat convoquait ces assemblées, et décidait par un *sénatus-consulte*, du jour qu'on devait les tenir, et des matières qu'on y devait traiter. Il fallait un second sénatus-consulte pour confirmer ce qui y avait été arrêté ; le prince ou le premier magistrat présidait à ces assemblées qui étaient toujours précédées par des auspices et par des sacrifices, dont les patriciens étaient les ministres ordinaires. Mais cependant comme tout se décidait dans ces assemblées à la pluralité des voix, et que les suffrages se comptaient par tête, les plébéiens l'emportaient toujours sur le Sénat et les patriciens, en sorte qu'ils formaient ordinairement le résultat des délibérations par préférence au Sénat et aux nobles.

Servius Tullius, sixième roi de Rome, prince tout républicain malgré sa dignité ; mais qui ne pouvait pourtant souffrir que le gouvernement dépendît souvent de la plus vile populace, résolut de faire passer toute l'autorité dans le corps de la noblesse et des patriciens, où il espérait trouver des vues plus justes, et moins d'entêtement. L'entreprise n'était pas sans de grandes difficultés ; ce prince avait à faire au peuple de toute la terre le plus fier et le plus jaloux de ses droits ; et pour l'obliger à en relâcher une partie, il fallait le savoir tromper par l'appât d'un bien plus considérable. Les romains payaient en ce temps-là par tête certains impôts au profit du trésor public ; et comme dans leur origine la fortune des particuliers était à peu près égale, on les avait assujettis au même tribut, qu'ils continuèrent de payer avec la même égalité, quoique par la succession des temps il se trouvât beaucoup de différence entre les biens des uns et des autres.

Servius, pour éblouir le peuple, et pour connaître les forces de son état, représenta dans une assemblée, que le nombre des habitants de Rome et leurs richesses étant considérablement augmentés par cette foule d'étrangers qui s'étaient établis dans la ville, il ne lui paraissait pas juste qu'un pauvre citoyen contribuât autant qu'un plus riche aux charges de l'état ; qu'il fallait régler ces contributions suivant les facultés des particuliers ; mais que pour en avoir une connaissance exacte, il fallait obliger tous les citoyens sous les plus grandes peines, à en donner une déclaration fidèle, et qui pût servir de règle aux commissaires que l'assemblée du peuple nommerait pour faire cette répartition.

Le peuple qui ne voyait dans cette proposition que son propre soulagement, la reçut avec de grands applaudissements, et toute l'assemblée d'un mutuel consentement donna au roi le pouvoir d'établir dans le gouvernement l'ordre qui lui paraissait le plus convenable au bien public. Ce prince, pour parvenir à ses fins, divisa d'abord tous les habitants de la ville, sans distinction de naissance ou

de rang, en quatre *tribus*, appelées les tribus de la ville. Il rangea sous vingt-six autres tribus les citoyens qui demeuraient à la campagne, et dans le territoire de Rome. Il institua ensuite *le cens*, qui n'était autre chose qu'un rolle et un dénombrement de tous les citoyens romains, dans lequel on comprit leur âge, leurs facultés, leur profession, le nom de leur tribu et de leur curie, et le nombre de leurs enfants et de leurs esclaves. Il se trouva alors dans Rome et aux environs plus de quatre-vingt mille citoyens capables de porter les armes.

Servius partagea ce grand nombre en six classes, et il composa chaque classe de différentes centuries de gens de pied. Il mit dans la première classe quatre-vingt centuries, dans lesquelles il ne fit entrer que des sénateurs, des patriciens, ou des gens distingués par leurs richesses ; et tous ne devaient pas avoir moins que cent mines ou dix mille drachmes de bien : ce qui pouvait revenir en ces temps-là à un peu plus de mille écus de notre monnaie ; ce que nous n'osons pas cependant affirmer bien positivement à cause de la différence qui se trouve dans les opinions des savants sur la valeur et la variation des monnaies. On ne sait pas plus précisément si chaque centurie de cette première classe était composée de cent hommes effectifs : il y a lieu de croire au contraire que Servius dans la vue de multiplier les suffrages des patriciens, avait augmenté le nombre de leurs centuries ; et il cachait ce dessein secret, sous le prétexte plausible que les patriciens étant plus riches que les plébéiens, une centurie composée d'un petit nombre de ce premier ordre, devait autant contribuer aux charges de l'état qu'une centurie complète de plébéiens.

Ces quatre-vingt compagnies de la première classe furent partagées en deux ordres. Le premier, composé des plus âgés, et qui étaient au-dessus de 45 ans, était destiné pour la garde et la défense de la ville ; et les quarante autres compagnies formées des plus jeunes depuis dix-sept ans jusqu'à quarante-cinq, devaient marcher en campagne, et aller à la guerre. Ils avaient tous pareilles armes offensives et défensives : les offensives étaient le javelot, la pique ou la hallebarde, et l'épée ; et ils avaient pour armes défensives le casque, la cuirasse et les cuissards d'airain.

On rangea encore sous cette première classe toute la cavalerie, dont on fit douze centuries composées des plus riches et des principaux de la ville, et six autres compagnies de ceux qui n'étaient pas d'un rang si élevé. On y ajouta deux autres centuries d'artisans qui suivaient le camp sans être armez ; et leur emploi consistait à conduire, et à dresser les machines de guerre.

La seconde classe n'était composée que de vingt centuries, et de ceux qui possédaient au moins la valeur de soixante et quinze mines de bien, c'est-à-dire un peu plus de deux mille livres de notre monnaie. Ils se servaient à peu près des mêmes armes que les citoyens de la première classe, et ils n'étaient distingués que par l'écu qu'ils portaient au lieu de bouclier. Il n'y avait pareillement que vingt centuries dans la troisième classe ; et il fallait avoir au moins cinquante mines de bien pour y entrer, c'est-à-dire un peu plus de cinq cent écus de notre monnaie.

La quatrième classe était composée du même nombre de centuries que les deux précédentes ; et ceux qui étaient rangés dans cette classe, devaient avoir au moins vingt-cinq mines de bien, c'est-à-dire, environ sept cents cinquante livres de notre monnaie. Il y avait trente centuries dans la cinquième classe ; et on avait placé dans ces centuries tous ceux qui avaient au moins douze mines et demie de bien, c'est-à-dire un peu plus de trois cent livres de notre monnaie. Ils

ne se servaient que de frondes pour armes, et ordinairement ils combattaient hors des rangs, et sur les ailes de l'armée.

La sixième classe n'avait qu'une centurie, et même c'était moins une centurie qu'un amas confus des plus pauvres citoyens. On les appelait *prolétaires*, comme n'étant utiles à la république que par les enfants qu'ils engendraient, ou *exempts*, à cause qu'ils étaient dispensés d'aller à la guerre. On avait compris sous la seconde classe deux centuries de charpentiers et d'ouvriers de machines militaires, et il y en avait deux autres de trompettes attachées à la quatrième classe. Toutes ces classes se partageaient comme la première entre les vieillards qui restaient pour la défense de la ville, et les jeunes gens dont on formait les légions qui devaient marcher en campagne. Elles composaient en tout cent quatre-vingt-treize centuries, commandées chacune par un centurion distingué par son expérience et par sa valeur.

Servius ayant établi cette distinction entre les citoyens d'une même république, ordonna qu'on assemblerait le peuple par centuries, lorsqu'il serait question d'élire des magistrats, de faire des lois, de déclarer la guerre, ou d'examiner les crimes commis contre la république, ou contre les privilèges de chaque ordre. L'assemblée se devait tenir hors de la ville, et dans le champ de mars. C'était au souverain, ou au premier magistrat à convoquer ces assemblées comme celles des curies ; et toutes les délibérations y étaient pareillement précédées par les auspices, ce qui donnait beaucoup d'autorité au prince et aux patriciens qui étaient revêtus des principales charges du sacerdoce. On convint outre cela qu'on recueillerait les suffrages par centuries, au lieu qu'ils se comptaient auparavant par tête, et que les quatre-vingt-dix huit centuries de la première classe donneraient leurs voix les premières. Servius par ce règlement transporta adroitement dans ce corps composé des grands de Rome, toute l'autorité du gouvernement ; et sans priver ouvertement les plébéiens du droit de suffrage, il sut par cette disposition le rendre inutile. Car toute la nation n'étant composée que de cent quatre-vingt-treize centuries, et s'en trouvant quatre-vingt-dix-huit dans la première classe, s'il y en avait seulement quatre-vingt-dix-sept du même avis, c'est-à-dire une de plus que la moitié des cens quatre-vingt-treize, l'affaire était conclue ; et alors la première classe composée, comme nous avons dit, des grands de Rome, formait seule les décrets publics ; et s'il manquait quelque voix, et que quelques centuries de la première classe ne fussent pas du même sentiment que les autres, on appelait la seconde classe. Mais quand ces deux classes se trouvaient d'avis conformes, il était inutile de passer à la troisième. Ainsi le petit peuple se trouvait sans pouvoir, quand on recueillait les voix par centuries : au lieu que quand on les prenait par curies, comme les suffrages se comptaient par tête, le moindre plébéien avait autant de crédit que le plus considérable des sénateurs.

Depuis ce temps-là les assemblées par curies ne se firent plus que pour élire les *flamines*, c'est-à-dire les prêtres de Jupiter, de Mars, de Romulus, et pour l'élection du grand Curion, et de quelques magistrats subalternes dont on aura lieu de parler dans la suite. Nous ne sommes entrez dans un détail si exact de ce nouveau plan de gouvernement, que parce que sans cette connaissance il serait difficile d'entendre ce que nous rapporterons dans la suite des différends qui s'élevèrent entre le Sénat et le peuple romain au sujet du gouvernement.

La royauté, après cet établissement, parut à Servius comme une pièce hors d'oeuvre, et inutile dans un état presque républicain. On prétend que pour achever son ouvrage, et pour rendre la liberté entière aux romains, il avait résolu

d'abdiquer généreusement la couronne, et de réduire le gouvernement en pure république sous la régence de deux magistrats annuels qui seraient élus dans une assemblée générale du peuple romain.

Mais un dessein si héroïque n'eut point d'effet par l'ambition de Tarquin Le Superbe, gendre de Servius, qui dans l'impatience de régner fit assassiner son roi et son beau-père. Il prit en même temps possession du trône sans nulle forme d'élection, et sans consulter ni le Sénat, ni le peuple, et comme si cette suprême dignité eût été un bien héréditaire, ou une conquête qu'il n'eût dûe qu'à son courage et à sa valeur.

Une action si inhumaine le fit regarder avec horreur par tous les gens de bien. Tout le monde détestait également son ambition et sa cruauté : parricide et tyran en même temps, il venait d'ôter la vie à son beau-père, et la liberté à sa patrie ; et comme il n'était monté sur le trône que par ce double crime, il ne s'y maintint que par de nouvelles violences. Il ne laissa pas de se conduire d'abord dans sa tyrannie avec beaucoup d'habileté ; il s'assura de l'armée qu'il regardait comme le plus ferme soutien de sa puissance ; fier et cruel dans Rome, et à l'égard des grands qui pouvaient s'opposer à ses desseins ; mais doux, humain, et même familier à l'armée et avec les soldats. Il les récompensait magnifiquement ; plus d'une fois il leur abandonna des villes ennemies au pillage. Il semblait qu'il ne fit la guerre que pour les enrichir, soit qu'il en craignît les forces réunies, ou qu'il voulût les attacher plus étroitement à sa personne et à ses intérêts. Il embellit la ville de différents édifices publics ; et comme il faisait travailler aux fondements d'un temple, on trouva bien avant en terre la tête d'un homme encore en chair, et qui s'était conservée sans corruption ; ce qui fit donner le nom de capitole à ce temple, et les devins et les augures qui tiraient avantage des moindres événements, prirent occasion de publier que Rome serait un jour la maîtresse du monde et la capitale de l'univers.

Tarquin présidait à ces différents travaux ; mais toujours accompagné d'une troupe de gardes qui lui servaient en même temps de satellites et d'espions. Ces esclaves du tyran répandus dans les différents quartiers de la ville, observaient avec soin s'il ne se formait point secrètement quelque conspiration contre lui. Le moindre soupçon était puni de la mort, ou du moins de l'exil. Plusieurs sénateurs des premiers de Rome périrent par des ordres secrets sans d'autre crime, que celui d'avoir osé déplorer le malheur de leur patrie. Il n'épargna pas même Marcus Junius qui avait épousé une Tarquinie. Il le fit périr, et se défit même du fils aîné de cet illustre romain, parce que l'un et l'autre, quoique ses alliés, ne se déclaraient pas assez ouvertement pour son usurpation.

Lucius Junius un autre fils de Marcus eût couru la même fortune, si, pour échapper à la cruauté du tyran, il n'eût feint d'être hébété, et d'avoir perdu l'esprit ; ce qui lui fit donner par mépris le nom de *Brutus*, qu'il rendit depuis si illustre, comme nous le dirons dans la suite. Les autres sénateurs incertains de leur destinée, se tenaient cachés dans leurs maisons : le tyran n'en consultait aucun ; le Sénat n'était plus convoqué ; il ne se tenait plus aucune assemblée du peuple. Un pouvoir despotique et cruel s'était élevé sur les ruines des lois et de la liberté. Les différents ordres de l'état également opprimés, attendaient tous avec impatience quelque changement sans l'oser espérer, lorsque l'impudicité de Sextus fils de Tarquin, et la mort violente de la chaste Lucrece firent éclater cette haine générale que tous les romains avaient contre le roi, et même contre la royauté.

Personne n'ignore un évènement si tragique, nous dirons seulement pour l'éclaircissement de ce qui doit suivre, que cette vertueuse romaine ne pouvant se résoudre à survivre à la violence qu'on lui venait de faire, fit appeler son père, son mari, ses parents et les principaux amis de sa maison, auxquels elle en demanda la vengeance. Elle s'enfonça en même temps un poignard dans le coeur, et tomba morte aux pieds de son père et de son mari. Tous ceux qui se trouvèrent présents à ce funeste spectacle, jetèrent de grands cris : mais pendant qu'ils s'abandonnaient à leur douleur, Lucius Junius, plus connu par le nom de Brutus qu'on lui avait donné à cause de cet air stupide qu'il affectait, laissant, pour ainsi dire, tomber le masque, et se montrant à découvert : **Oui, dit-il, en prenant le poignard dont Lucrece s'était frappée, je jure de venger hautement l'injure qui lui a été faite ; et je vous prends à témoins, dieux tous-puissants, que j'exposerai ma vie, et que je répandrai jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour exterminer les Tarquins, et pour empêcher qu'aucun de cette maison, ni même que qui que ce soit, règne jamais dans Rome.** Il fit passer ensuite ce poignard entre les mains de Collatin, de Lucretius, de Valerius, et de tous les assistants, dont il exigea le même serment. Ce serment fut le signal d'un soulèvement général : tout le monde regardait comme un prodige ce changement si prompt qui s'était fait en apparence dans l'esprit de Brutus. Le peuple l'envisageait comme un miracle, et une preuve sensible que le ciel s'intéressait à la vengeance de Lucrece.

La pitié pour le sort de cette infortunée romaine, et la haine des tyrans firent prendre les armes au peuple ; l'armée touchée des mêmes sentiments se révolta ; et par un décret public les Tarquins furent bannis de Rome. Le Sénat pour engager le peuple plus étroitement dans la révolte, et pour le rendre plus irréconciliable avec les Tarquins, souffrit qu'il pillât les meubles du palais. L'abus que ces princes avaient fait de la puissance souveraine, fit proscrire la royauté même.

On dévoua aux dieux des enfers, et on condamna aux plus cruels supplices ceux qui entreprendraient de rétablir la monarchie. L'état républicain succéda au monarchique ; le Sénat et la noblesse profitèrent des débris de la royauté ; ils s'en approprièrent tous les droits ; Rome devint en partie un état aristocratique, c'est-à-dire que la noblesse s'empara de la plus grande partie de l'autorité souveraine.

Au lieu d'un prince perpétuel, on élut pour gouverner l'état deux magistrats annuels tirés du corps du Sénat, auxquels on donna le titre modeste de *consuls*, pour leur faire connaître qu'ils étaient moins les souverains de la république, que ses conseillers, et qu'ils ne devaient avoir pour objet que sa conservation et sa gloire. Brutus l'auteur de la liberté fut élu pour premier consul, et on lui donna pour collègue Collatin, mari de Lucrece, dans la vue qu'il serait plus intéressé que tout autre à la vengeance de l'outrage qu'elle avait reçu.

Mais cette république naissante pensa être détruite dès son origine. Il se forma dans Rome un parti en faveur de Tarquin : quelques jeunes gens des premiers de la ville, élevés à la cour, et nourris dans la licence et les plaisirs, entreprirent de rétablir ce prince. La forme austère d'un gouvernement républicain, sous lequel les lois seules toujours inexorables ont droit de régner, leur fit plus de peur que le tyran même : accoutumés aux distinctions flatteuses de la cour, ils ne pouvaient souffrir cette égalité humiliante qui les confondait dans la multitude. Ce parti grossissait tous les jours ; et ce qui est de plus surprenant, les enfants même de Brutus, et les Aquiliens, neveux de Collatin, se trouvèrent à

la tête des mécontents. Mais avant que la conspiration éclatât, ils furent tous découverts, et on prévint leurs mauvais desseins.

Brutus père et juge des criminels, vit bien qu'il ne pouvait sauver ses enfants sans autoriser de nouvelles conjurations, et que c'était ouvrir lui-même les portes de Rome à Tarquin. Ainsi préférant sa patrie à sa famille, et sans écouter la voix de la nature, il fit couper en sa présence la tête à ses deux fils comme à des traîtres. Le peuple admira la triste fermeté avec laquelle il avait présidé lui-même à leur supplice. Son autorité en devint encore plus grande ; et après la mort des deux fils du consul, il n'y eut plus aucun romain qui osât seulement penser au retour de Tarquin. Collatin collègue de Brutus par une conduite opposée à la sienne, et pour avoir voulu sauver ses neveux, se rendit suspect et fut déposé du consulat. Le peuple jaloux, et comme furieux de sa liberté, le bannit de Rome, seulement parce-qu'il était de la famille royale ; il n'osa se fier à la haine déclarée que ce romain faisait paraître contre Tarquin. Il craignit justement qu'étant parent du prince, il n'en eût l'esprit de domination, et qu'il ne fût plus ennemi du roi que de la royauté.

Marcus Valerius fut mis en sa place, et Tarquin n'espérant plus rien du parti qu'il avait dans Rome, entreprit d'y rentrer à force ouverte. Les romains s'y opposèrent toujours avec une constance invincible ; on en vint aux armes, et dans la première bataille qui fut donnée auprès de la ville contre les Tarquins, Brutus et Aronce, fils aîné de Tarquin, s'entre-tuèrent à coups de lance ; ainsi les deux premiers consuls de la république n'achevèrent pas leur année de consulat. Valerius resta seul dans cette suprême dignité, le peuple en prit sujet de le soupçonner de vouloir régner seul. Une maison qu'il faisait bâtir sur une éminence, augmenta ce soupçon ; ses envieux et ses ennemis publiaient que c'était une citadelle qu'il faisait construire pour en faire le siège de sa tyrannie.

Mais ce grand homme dissipa la malignité de ces discours, et les fit tomber par sa modération et la sagesse de sa conduite. Il fit abattre lui-même cette maison, l'objet de la jalousie de ses concitoyens, et le consul des romains fut obligé de loger dans une maison d'emprunt. Avant que de se donner un collègue, et pendant qu'il avait seul toute l'autorité, il changea par une seule loi faite en faveur du peuple, toute la forme du gouvernement ; et au lieu que sous les rois les plébiscites ou ordonnances du peuple, n'avaient force de loi qu'autant qu'elles étaient autorisées par un sénatus-consulte, Valerius publia une loi toute contraire, qui permettait de porter devant les assemblées du peuple l'appel, soit du jugement des consuls, soit des ordonnances du Sénat : par cette nouvelle loi il augmenta les droits du peuple ; et la puissance consulaire se trouva affaiblie dès son origine.

Il ordonna en même temps qu'on séparât les haches des faisceaux que les licteurs portaient devant le premier consul, comme pour faire entendre que ce magistrat n'avait point le droit de glaive, symbole de la souveraine puissance : et dans une assemblée du peuple, la multitude aperçut avec plaisir qu'il avait fait baisser les faisceaux de ses licteurs, comme un hommage tacite qu'il rendait à la souveraineté du peuple romain ; et pour éloigner le soupçon qu'il fût capable d'affecter la tyrannie, il fit publier une autre loi qui permettait de tuer sans aucune formalité précédente, celui qui aspirerait à se rendre maître de la liberté de ses concitoyens. Il était porté par cette loi, que l'assassin serait déclaré absous de ce meurtre, pourvu qu'il apportât des preuves des mauvais desseins de celui qu'il aurait tué. Ce fut par le même principe de modération qu'il ne voulut point être chargé du dépôt de l'argent public qui se levait pour fournir aux

frais de la guerre ; on le porta dans le temple de Saturne, et le peuple par son conseil élit deux sénateurs qu'on appela depuis questeurs, qui furent chargés des deniers publics. Il déclara ensuite Lucretius père de Lucrèce, son collègue au consulat ; et il lui céda même, à cause qu'il était plus âgé, l'honneur de faire porter devant lui les faisceaux de verges, et toutes les marques de la souveraine puissance.

Une conduite si pleine de modération, et des lois si favorables au peuple, firent donner à un patricien le nom de *Publicola*, ou de populaire ; et ce fut moins pour mériter ce titre, que pour attacher plus étroitement le peuple à la défense de la liberté publique, qu'il relâcha de son autorité par ces différents règlements.

Le Sénat animé du même esprit, et qui comprenait de quelle conséquence il lui était d'intéresser le peuple à la conservation de la république, eut grand soin de sa subsistance pendant la guerre et le siège de Rome. Il envoya en différents endroits de la Campanie, et jusqu'à Cumes, chercher du blé qu'on distribua au peuple à vil prix, de peur que s'il manquait de pain, il ne fût tenté d'en acheter aux dépens de la liberté commune, et qu'il n'ouvrit les portes de Rome à Tarquin.

Le Sénat voulut même que le peuple ne payât aucun impôt pendant la guerre. Ces sages sénateurs se taxèrent eux-mêmes plus haut que les autres, et il sortit de cette illustre compagnie cette maxime si généreuse et si pleine d'équité, **que le peuple payait un assez grand tribut à la république en élevant des enfants qui pussent un jour la défendre**. Mais une si juste condescendance pour les besoins du peuple, ne dura qu'autant que durèrent le siège de Rome et la crainte des armes de Tarquin.

À peine la fortune de la république parut-elle affermie par la levée de ce siège, qu'on vit éclater l'ambition des patriciens : et le Sénat fit bientôt sentir qu'en substituant deux consuls tirés de son corps en la place du prince, le peuple n'avait fait que changer de maîtres, et que c'était toujours la même autorité, quoique sous des noms différents.

La royauté était à la vérité abolie, mais l'esprit de la royauté n'était pas éteint ; il était passé parmi les patriciens. Le Sénat délivré de la puissance royale qui le tenait en respect, voulut réunir dans son corps toute l'autorité du gouvernement. Il possédait dans les dignités civiles et militaires attachées à cet ordre, la puissance, et même les richesses qui en sont une suite : et le premier objet de sa politique fut de tenir toujours le peuple dans l'abaissement et dans l'indigence.

Ce peuple dont les suffrages étaient recherchés si ambitieusement dans les élections et dans les assemblées publiques, tombait dans le mépris hors des *comices*. La multitude en corps était ménagée avec de grands égards, mais le plébéien particulier était peu considéré ; aucun n'était admis dans l'alliance des patriciens. La pauvreté réduisit bientôt le peuple à des emprunts qui le jetèrent dans une dépendance servile des riches ; ensuite vint l'usure, remède encore plus cruel que le mal ; enfin la naissance, les dignités et les richesses mirent une trop grande inégalité parmi les citoyens d'une même république.

Les vues de ces deux ordres devinrent bientôt opposées : les patriciens pleins de valeur, accoutumés au commandement, voulaient toujours faire la guerre, et ils ne cherchaient qu'à étendre la puissance de la république au dehors ; mais le peuple voulait Rome libre au dedans, et il se plaignait que pendant qu'il exposait sa vie pour subjuguier les peuples voisins, il tombait souvent lui-même, au retour

de la campagne, dans les fers de ses propres concitoyens, par l'ambition et l'avarice des grands : c'est ce qu'il faut développer, comme le fondement des révolutions dont nous allons parler.

De toutes les manières de subsister que les besoins de la nature ont fait inventer aux hommes, les romains ne pratiquaient que le labourage et la guerre ; ils vivaient de leurs moissons, ou de la récolte qu'ils faisaient l'épée à la main sur les terres de leurs ennemis. Tous les arts mécaniques qui n'avaient point pour objet ces deux professions, étaient ignorés à Rome, ou abandonnés aux esclaves et aux étrangers. Généralement parlant, tous les romains depuis les sénateurs jusqu'aux moindres plébéiens, étaient laboureurs, et tous les laboureurs étaient soldats : et nous verrons dans la suite de cette histoire, qu'on allait prendre à la charrue de grands capitaines pour commander les armées. Tous les romains, même les premiers de la république, accoutumaient leurs enfants à de semblables travaux, et ils les élevaient dans une vie dure et laborieuse, afin de les rendre plus robustes et plus capables de soutenir les fatigues de la guerre.

Cette discipline domestique avait son origine dans la pauvreté des premiers romains : on fit ensuite une vertu d'un pur effet de la nécessité, et des hommes courageux regardèrent cette pauvreté égale entre tous les citoyens, comme un moyen de conserver leur liberté plus entière. Chaque citoyen n'eut d'abord pour vivre que deux arpents de terre, comme nous l'avons dit ; Rome étendit peu à peu son territoire par les conquêtes qu'elle fit sur ses voisins. On vendait ordinairement une moitié de ces terres conquises pour indemniser l'état des frais de la guerre, et l'autre moitié se réunissait au domaine public que l'on le donnait ensuite, ou gratuitement, ou sous un cens modique, et à rente aux plus pauvres citoyens pour les aider à subsister : tel était l'ancien usage de Rome sous ses rois, c'est-à-dire pendant plus de deux cens ans.

Mais depuis l'extinction de la royauté, les nobles et les patriciens qui se regardaient comme les seuls souverains de la république, s'approprièrent sous différents prétextes la meilleure partie de ces terres conquises qui étaient dans leur voisinage, et à leur bienséance ; et ils étendaient insensiblement leur domaine aux dépens de celui du public : ou bien sous des noms empruntés, ils se faisaient adjuger à vil prix les différentes portions qui étaient destinées pour la subsistance des plus pauvres citoyens.

Ils les confondaient ensuite dans leurs propres terres, et quelques années de possession, avec un grand crédit, couvraient ces usurpations. L'état y perdait une partie de son domaine, et le soldat après avoir répandu son sang pour étendre les frontières de la république, se trouvait privé de la portion de terre qui lui devait servir en même temps de solde et de récompense.

L'avidité de certains patriciens ne se bornait pas à ces sortes d'usurpations. Mais quand la récolte manquait dans des années stériles, ou par les irruptions des ennemis, ils savaient par des secours intéressés, se faire un droit sur le champ de leurs voisins. Le soldat alors sans paye, et sans aucune ressource, était contraint pour subsister d'avoir recours aux plus riches.

On ne lui donnait point d'argent qu'à de grosses usures, et ces usures étaient même en ce temps-là arbitraires, si nous en croyons Tacite. Il fallait que le débiteur engageât son petit héritage, et souvent même ce cruel secours lui coûtait la liberté. Les lois de ces temps-là permettaient au créancier, faute de paiement, d'arrêter son débiteur, et de le retirer dans sa maison où il était traité comme un esclave.

On exigeait souvent le principal et les intérêts à coups de fouet et à force de tourments ; on lui enlevait sa terre par des usures accumulées ; et sous prétexte de l'observation des lois, et d'une justice exacte, le peuple éprouvait tous les jours une injustice extrême.

Un gouvernement si dur dans une république naissante, excita bientôt un murmure général. Les plébéiens qui étaient chargés de dettes, et qui craignaient d'être arrêtés par leurs créanciers, s'adressaient à leurs patrons, et aux sénateurs les plus désintéressés. Ils leur représentaient leur misère, la peine qu'ils avaient à élever leurs enfants, et leur disaient qu'après avoir combattu contre les Tarquins pour la défense de la liberté publique, ils se trouvaient exposés à devenir les esclaves de leurs propres concitoyens.

Des menaces secrètes succédèrent à ces plaintes, et les plébéiens ne voyant point d'adoucissement à leurs peines, éclatèrent à la fin sous le consulat de T. Largius et de Q. Clelius. Rome, comme nous l'avons dit, était environnée de quantité de petits peuples, inquiets et jaloux de son agrandissement. Les Latins, les Éques, les Sabins, les Volsques, les Herniques et les Veiens tantôt séparés, et souvent réunis, lui faisaient une guerre presque continuelle. Ce fut peut-être à l'animosité de ces voisins, que les romains furent redevables de cette valeur et de cette discipline militaire, qui dans la suite les rendirent les maîtres de l'univers.

Tarquin vivait encore, il avait ménagé secrètement une ligue puissante contre les romains : trente villes du pays latin s'intéressèrent à son rétablissement. Les Herniques et les Volsques favorisèrent cette entreprise : il n'y eut que les peuples d'Étrurie qui voulurent voir l'affaire plus engagée avant que de se déclarer ; et ils restèrent neutres dans la vue de prendre parti suivant les évènements. Les consuls et le Sénat ne virent pas sans inquiétude une conspiration si générale contre la république ; on songea aussitôt à se mettre en défense.

Comme Rome n'avait point d'autres soldats que ses citoyens, il fallut faire prendre les armes au peuple ; mais les plus pauvres, et ceux surtout qui étaient chargés de dettes, déclarèrent que c'était à ceux qui jouissaient des dignités et des biens de la république à la défendre ; que pour eux, ils étaient las d'exposer tous les jours leurs vies pour des maîtres si avarés et si cruels. Ils refusèrent de donner leurs noms, suivant l'usage, pour se faire enrôler dans les légions ; les plus emportés disaient même, qu'ils n'étaient pas plus attachés à leur partie, où on ne leur laissait pas un pouce de terre en propriété, qu'à tout autre climat, quelque étranger qu'il fût ; que du moins ils n'y trouveraient point de créanciers ; que ce n'était qu'en sortant de Rome qu'ils s'affranchiraient de leur tyrannie, et ils menacèrent hautement d'abandonner la ville, si par un sénatus-consulte on n'abolissait toutes les dettes.

Le Sénat inquiet d'une désobéissance peu différente d'une révolte déclarée, s'assembla aussitôt : on ouvrit différents avis. Les sénateurs les plus modérés opinèrent en faveur du soulagement du peuple. M. Valerius frère de Publicola, et qui à son exemple affectait d'être populaire, représenta que la plupart des pauvres plébéiens n'avaient été contraints de contracter des dettes que par les malheurs de la guerre ; que si dans la conjoncture où une partie de l'Italie s'était déclarée en faveur de Tarquin, on n'adoucissait pas les peines du peuple, il était à craindre que le désespoir ne le jetât dans le parti du tyran, et que le Sénat pour vouloir porter trop loin son autorité, ne la perdit entièrement par le rétablissement de la royauté. Plusieurs sénateurs, et ceux surtout qui n'avaient

point de débiteurs, se rangèrent de son sentiment ; mais il fut rejeté avec indignation par les plus riches. Appius Claudius s'y opposa aussi, mais par des vues différentes.

Ce sénateur austère dans ses mœurs, et sévère observateur des lois, soutenait qu'on n'y pouvait faire aucun changement sans péril pour la république. Quoique sensible à la misère des particuliers qu'il assistait tous les jours de son bien, il ne laissa pas cependant de déclarer en plein Sénat qu'on ne pouvait pas avec justice refuser le secours des lois aux créanciers qui voudraient poursuivre avec rigueur les débiteurs. Mais avant que d'entrer dans un plus grand détail de cette affaire, peut-être ne sera-t-il pas inutile de faire connaître particulièrement un patricien qui eut tant de part, aussi-bien que ses descendants, aux différentes révolutions qui agitèrent depuis la république.

Appius Claudius ou Claudius, était sabin de naissance, et des principaux de la ville de Régille. Des dissensions civiles dans lesquelles son parti se trouva le plus faible, l'obligèrent d'en sortir. Il se retira à Rome qui ouvrait un asile à tous les étrangers. Il fut suivi de sa famille et de ses partisans, que Velleius Paterculus fait monter jusqu'au nombre de cinq mille. On leur accorda le droit de bourgeoisie, avec des terres pour habiter, situées sur la rivière du Téveron : telle fut l'origine de la tribu claudienne.

Appius qui en était le chef, fut reçu dans le Sénat, et il s'y fit bientôt distinguer par la sagesse de ses conseils, et surtout par sa fermeté. Il s'opposa hautement à l'avis de Valerius, comme nous venons de le dire, et il représenta en plein Sénat que la justice étant le plus ferme soutien des états, on ne pouvait abolir les dettes des particuliers sans ruiner la foi publique, le seul lien de la société parmi les hommes.

Que le peuple même en faveur de qui on sollicitait un arrêt si injuste, en souffrirait le premier ; que dans de nouveaux besoins, les plus riches fermeraient leurs bourses ; que le mécontentement des grands n'était pas moins à craindre que le murmure du peuple, et qu'ils ne souffriraient peut-être pas qu'on annullât des contrats qui étaient le fruit de leur épargne et de leur tempérance. Il ajouta que personne n'ignorait que Rome dans son origine n'avait pas assigné une plus grande quantité de terres aux nobles et aux patriciens, qu'aux plébéiens.

Que ceux-ci venaient encore de partager les biens des Tarquins ; qu'ils avaient fait souvent un butin considérable à la guerre, et que s'ils avaient consumé ces biens dans la débauche, il n'était pas juste qu'on les en dédommageât aux dépens de ceux qui avaient vécu avec plus de sagesse et d'économie ; qu'après tout il fallait considérer que les mutins et ceux qui faisaient le plus de bruit, n'étaient que des plébéiens des dernières classes, et qu'on ne plaçait ordinairement dans les batailles que sur les ailes ou à la queue des légions ; qu'ils n'étaient la plupart armés que de frondes ; qu'il n'y avait ni grands services à espérer, ni beaucoup à craindre de pareils soldats ; que la république ne perdrait pas beaucoup en perdant des gens qui ne servaient que de nombre ; et qu'il n'y avait qu'à mépriser la sédition pour la dissiper, et pour voir ces mutins recourir avec soumission à la clémence du Sénat.

Quelques sénateurs qui voulaient trouver un milieu entre deux avis si opposés, proposèrent que les créanciers ne pussent au moins exercer de contrainte sur la personne de leurs débiteurs. D'autres voulaient qu'on ne remit les dettes qu'à ceux qui étaient notoirement dans l'impuissance de les acquitter ; et il y en eut qui pour satisfaire en même temps à la foi publique, et à l'intérêt des créanciers,

proposèrent de les payer des deniers publics. Le Sénat ne prit aucun de ces partis : il résolut de ne point donner atteinte à des actes aussi solennels que des contrats ; mais afin d'adoucir le peuple, et pour l'engager à prendre plus volontiers les armes, il rendit un sénatus-consulte, qui accordait une surséance pour toute sorte de dettes jusqu'à la fin de la guerre.

Cette condescendance du Sénat était un effet de l'approche de l'ennemi qui s'avancait du côté de Rome. Mais plusieurs d'entre les plébéiens devenus plus fiers par la même raison, déclarèrent ou qu'ils obtiendraient une abolition absolue de toutes les dettes, ou qu'ils laisseraient aux riches et aux grands le soin de la guerre, et la défense d'une ville à laquelle ils ne s'intéressaient plus, et qu'ils étaient même prêts d'abandonner. La fermeté qu'ils faisaient paraître, leur attira des compagnons. Le nombre des mécontents grossissait tous les jours ; et plusieurs même d'entre le peuple qui n'avaient ni dettes ni créanciers, ne laissaient pas de se plaindre de la rigueur du Sénat, soit par compassion pour ceux de leur ordre, ou par cette aversion secrète que tous les hommes ont naturellement pour toute domination.

Quoique les plus sages et les plus riches des plébéiens, et surtout les clients des nobles, n'eussent pas de part à la sédition ; cependant la séparation dont menaçaient les mécontents, et le refus qu'ils faisaient obstinément de prendre les armes, étaient d'un dangereux exemple, surtout dans une conjoncture où la plupart des latins commandez par les fils et le gendre de Tarquin étaient aux portes de Rome. Le Sénat pouvait à la vérité faire faire procès aux plus mutins, et aux chefs de la sédition ; mais la loi *Valeria* qui autorisait les appels devant l'assemblée du peuple, ouvrait un asile à ces séditieux, qui ne pouvaient manquer d'être absous par les complices de leur rébellion.

Le Sénat pour éluder l'effet de ce privilège si préjudiciable à son autorité, résolut de créer un magistrat suprême également au dessus du Sénat même, et de l'assemblée du peuple, et auquel on déférât une autorité absolue. Pour obtenir le consentement du peuple, on lui représenta dans une assemblée publique, que dans la nécessité de terminer ces dissensions domestiques, et de repousser en même temps les ennemis, il fallait donner à la république un seul chef, au dessus même des consuls, qui fût l'arbitre des lois, et comme le père de la patrie : et de peur qu'il ne s'en rendît le Tyran, et qu'il n'abusât de cette autorité suprême, qu'il ne fallait la lui confier que pour l'espace de six mois.

Le peuple ravi de voir créer un nouveau magistrat au dessus des consuls et du Sénat, consentit à son élection : on convint que le premier consul serait en droit de le nommer, et on lui accorda ce privilège comme pour le dédommager de l'autorité qu'il perdait par sa création. Clelius nomma aussitôt T. Largius son collègue : ce fut le premier romain, qui sous le titre de *dictateur*, parvint à cette suprême dignité, qu'on pouvait regarder dans une république comme une monarchie absolue, quoique passagère. En effet, dès qu'il était nommé, lui seul avait pouvoir de vie et de mort sur tous les citoyens, de quelque rang qu'ils fussent, et sans qu'il y eût aucune voie d'appel. L'autorité et les fonctions des autres magistrats cessaient ou lui étaient subordonnées : il nommait le général de la cavalerie, qui était à ses ordres, et qui lui servait comme de capitaine de ses gardes. Il avait des licteurs armez de haches comme les rois ; il pouvait lever des troupes ou les congédier selon qu'il le jugeait à propos. Il décidait de la guerre et de la paix, sans être obligé de prendre l'avis ni du Sénat ni du peuple ; et après que son autorité était expirée, il ne rendait compte à personne de tout ce qu'il avait fait pendant son administration.

T. Lartius étant revêtu de cette grande dignité, nomma sans la participation du Sénat et du peuple, Spurius Cassius Viscellinus pour général de la cavalerie ; et quoiqu'il fût le plus modéré du Sénat, il affecta de faire toutes choses avec hauteur pour se faire craindre du peuple, et pour le faire rentrer plutôt dans son devoir. La fermeté de ce magistrat jeta une grande crainte dans les esprits ; on vit bien que sous un magistrat si absolu, et qui ne manquerait pas de faire un exemple du premier rebelle, il n'y avait point d'autre parti à prendre que celui de la soumission. Le dictateur assis dans une haute chaire, et comme dans un trône qu'il avait fait mettre dans la place publique, et environné de ses licteurs armez de leurs haches, fit appeler tous les citoyens les uns après les autres. Les plébéiens sans oser remuer, se présentèrent docilement pour être enrôlés ; et chacun rempli de crainte se rangea sous ses enseignes. La guerre se fit ensuite avec succès ; l'ennemi fut repoussé et défait proche le lac Régille : deux fils de Tarquin, son gendre, et cinquante mille latins périrent dans cette bataille. Ce fut ainsi que l'habile dictateur sut par une conduite également ferme et modérée tourner contre l'étranger l'animosité qui était entre les citoyens.

Mais la paix et la fin de la dictature firent bientôt renaître ces dissensions domestiques, que la guerre n'avait que suspendues. Les créanciers recommencèrent à poursuivre leurs débiteurs, et ceux-ci renouvelèrent leurs murmures et leurs plaintes. Cette grande affaire excita de nouveaux troubles, et le Sénat voulant en prévenir les suites, fit tomber le consulat à Appius Claudius dont il connaissait la fermeté. Mais de peur qu'il ne la portât trop loin, on lui donna pour collègue Servilius, personnage d'un caractère doux et humain, et agréable aux pauvres et à la multitude.

Ces deux magistrats ne manquèrent pas de se trouver d'avis opposés. Servilius par bonté et par compassion pour les malheureux, inclinait à la suppression des dettes, ou du moins il voulait qu'on diminuât du principal ces intérêts usuraires et accumulés qui l'excédaient considérablement. Il exhortait le Sénat à en faire un règlement qui soulageât le peuple, et qui assurât pour toujours la tranquillité de l'état.

Mais Appius sévère observateur des lois, soutenait avec sa fermeté ordinaire, qu'il y avait une injustice manifeste à vouloir soulager les débiteurs aux dépens de la fortune de leurs créanciers ; que ce projet allait même à la ruine de la subordination nécessaire dans un état bien policé ; que la condescendance que Servilius voulait qu'on eût pour les besoins du peuple, ne serait regardée par les mutins que comme une faiblesse déguisée, et ferait naître de nouvelles prétentions ; qu'au contraire rien ne marquerait mieux la puissance de la république, que la juste sévérité dont on userait envers ceux qui par leurs cabales et leur désobéissance avaient violé la majesté du Sénat.

Le peuple instruit de ce qui s'était passé dans le Sénat, et informé des dispositions différentes des deux consuls, donne autant de louanges à Servilius, qu'il répand d'imprécations contre Appius. Les plus mutins s'attroupent de nouveau ; on tient des assemblées secrètes de nuit, et dans des lieux écartés : tout est en mouvement, lorsque la calamité d'un particulier fait éclater le mécontentement public, et excite une sédition générale. Un plébéien chargé de fers vint se jeter dans la place publique comme dans un asile. Ses habits étaient déchirés ; il était pâle et défiguré ; une grande barbe, et des cheveux négligés et en désordre rendaient son visage affreux. On ne laissa pas de le reconnaître ; et quelques personnes se souvinrent d'avoir été à la guerre avec lui, et de l'avoir vu combattre avec beaucoup de valeur. Il montrait lui-même les cicatrices des

blessures qu'il avait reçues en différentes occasions ; il nommait les consuls, les tribuns et les centurions sous lesquels il avait servi, et adressant la parole à une multitude de gens qui l'entouraient, et qui lui demandaient avec empressement la cause de l'état déplorable où il était réduit, il leur dit, que pendant qu'il portait les armes dans la dernière guerre qu'on avait faite contre les Sabins, non seulement il n'avait pu cultiver son petit héritage, mais que les ennemis même dans une course après avoir pillé sa maison, y avaient mis le feu. Que les besoins de la vie, et les tributs qu'on l'avait obligé de payer malgré cette disgrâce, l'avaient forcé de faire des dettes ; que les intérêts s'étant insensiblement accumulés, il s'était vu réduit à la triste nécessité de céder son héritage pour en acquitter une partie. Mais que le créancier impitoyable n'étant pas encore entièrement payé, l'avait fait traîner en prison avec deux de ses enfants ; que pour l'obliger à accélérer le paiement de ce qui restait dû, il l'avait livré à ses esclaves, qui par son ordre lui avaient déchiré le corps : en même temps il se découvrit et montra son dos encore tout sanglant des coups de fouet qu'il avait reçus. Le peuple déjà en mouvement, et touché d'un traitement si barbare, poussa mille cris d'indignation contre les patriciens. Ce bruit se répandit en un instant dans toute la ville, et on accourut de tous côtés dans la place.

Ceux qu'un pareil sort retenait dans les chaînes de leurs créanciers, échappent ; il se trouve bientôt des chefs et des partisans de la sédition. On ne reconnaît plus l'autorité des magistrats ; et les consuls qui étaient accourus pour arrêter ce désordre par leur présence, entourés du peuple en fureur, ne trouvent plus ni respect ni obéissance dans le citoyen.

Appius odieux à la multitude, allait être insulté, s'il n'eût échappé à la faveur du tumulte. Servilius, quoique plus agréable au peuple, se vit réduit à quitter sa robe consulaire ; et sans aucune marque de sa dignité il se jette dans la foule, caresse, embrasse les plus mutins, et les conjure, les larmes aux yeux, d'apaiser ce désordre. Il s'engage d'assembler incessamment le Sénat, et il leur promet d'y prendre les intérêts du peuple avec autant de zèle et d'affection que pourrait faire un plébéien ; et pour preuves de sa promesse, il fait publier par un héraut, défense d'arrêter pour dettes aucun citoyen, jusqu'à ce que le Sénat y eût pourvu par un nouveau règlement.

Le peuple sur sa parole se sépara, le Sénat s'assembla aussitôt. Servilius exposa la disposition des esprits, et la nécessité dans une pareille conjoncture de relâcher quelque chose de la sévérité des lois. Appius au contraire toujours invariable dans ses premiers sentiments, s'y opposa constamment.

La diversité d'avis fit naître de l'aigreur entre eux : Appius qui ne pouvait s'empêcher de joindre à l'utilité de ses conseils l'austérité de son caractère et la dureté de ses manières, traite publiquement son collègue de flatteur et d'esclave du peuple. Servilius de son côté lui reproche sa fierté, son orgueil, et l'animosité qu'il faisait paraître contre les plébéiens. Le Sénat se partage entre ces deux grands hommes ; chacun prend parti suivant sa disposition ou ses intérêts. La différence des avis et l'opposition des sentiments excitent de grands cris dans l'assemblée. Pendant ce tumulte, arrivent à toute bride des cavaliers qui rapportent qu'une armée de Volsques marchait droit à Rome.

Cette nouvelle fut reçue bien différemment par le Sénat et par le peuple. Les sénateurs, leurs clients, et les plus riches d'entre le peuple prirent les armes. Mais ceux qui étaient chargés de dettes, montrant leurs chaînes, demandaient avec un souris amer si de pareils ornements méritaient qu'ils exposassent leurs

vies pour les conserver : et tous ces plébéiens refusèrent opiniâtrement de donner leurs noms pour se faire enrôler.

La ville était dans cette agitation qui précède ordinairement les plus grandes révolutions ; les consuls divisés ; le peuple désobéissant à ses magistrats, et les volsques aux portes de Rome. Le Sénat qui craignait presque également le citoyen et l'ennemi, engagea Appius à se charger de la défense de la ville, dans la vue que le peuple suivrait plus volontiers son collègue en campagne. Servilius étant destiné pour s'opposer aux ennemis, conjure le peuple de ne le pas abandonner dans cette expédition ; et pour l'obliger à prendre les armes, il fait publier une nouvelle défense de retenir en prison aucun citoyen romain qui voudrait le suivre en campagne, ni d'arrêter ses enfants ou de saisir son bien : et par le même édit il s'engage au nom du Sénat de donner au peuple à son retour toute satisfaction au sujet des dettes.

Cette déclaration n'eut pas été plutôt publiée, que le peuple courut en foule se faire enrôler, les uns par affection pour le consul qu'ils savaient leur être favorable, et les autres pour ne pas rester dans Rome sous le gouvernement sévère et impérieux d'Appius. Mais de tous les plébéiens il n'y en eut point qui se fissent enrôler plus volontairement, ni qui montrassent plus de courage contre l'ennemi, que ceux même qui avaient eu le plus de part au dernier tumulte. Les Volsques furent défaits, et le consul pour récompenser le soldat de la valeur qu'il avait fait paraître, lui abandonna le pillage du camp ennemi dont il s'était rendu maître, sans en rien réserver, suivant l'usage, pour le trésor public.

Le peuple à son retour le reçut avec de grands applaudissements, et il attendait avec confiance l'effet de ses promesses. Servilius n'oublia rien pour dégager sa parole, et pour porter le Sénat à accorder une abolition générale des dettes. Mais Appius qui regardait tout changement dans les lois comme dangereux, s'opposa hautement aux intentions de son collègue. Il autorisa de nouveau les créanciers qui traînaient leurs débiteurs en prison ; et les applaudissements qu'il en recevait des riches, et les imprécations des pauvres, concouraient également à entretenir la dureté de ce magistrat.

Ceux qu'on arrêtait en appelaient à Servilius ; ils lui représentaient les promesses qu'il avait faites au peuple avant la campagne, et les services qu'ils avaient rendus à la guerre. On criait tout haut devant son tribunal, ou qu'en qualité de consul et de premier magistrat il prît la défense de ses concitoyens, ou que comme général il n'abandonnât pas les intérêts de ses soldats. Mais Servilius d'un caractère doux et timide, n'osa se déclarer ouvertement contre le corps entier des patriciens ; et en voulant ménager les deux partis, il les offensa tous deux, en sorte qu'il ne put éviter la haine de l'un, et le mépris de l'autre.

Le peuple se voyant abandonné de Servilius, et persécuté par son collègue, s'assemble tumultuairement, confère, et prend la résolution de ne devoir son salut qu'à lui-même, et d'opposer la force à la tyrannie. Les débiteurs poursuivis jusque dans la place par leurs créanciers, y trouvent un asile assuré dans la foule ; la multitude en fureur frappe, écarte et repousse ces impitoyables créanciers qui implorent en vain le secours des lois. Une nouvelle irruption des volsques, des Sabins et des Èques, hausse encore le courage du peuple, qui refuse ouvertement de marcher contre l'ennemi.

A. Virginius et T. Vetusius qui avaient succédé dans le consulat à Appius et à Servilius, tentèrent par un coup d'autorité de dissiper ce tumulte. Ils en firent arrêter les chefs, mais le peuple toujours furieux les arracha des mains des

licteurs, et les consuls éprouvèrent dans cette occasion combien la majesté sans la force est peu considérée. Une désobéissance si déclarée, et peu différente d'une révolte, alarma le Sénat, qui s'assembla extraordinairement. T. Largius que nous avons vu dictateur, opina le premier.

Cet ancien magistrat si respectable par sa sagesse et par sa fermeté, dit qu'il voyait avec beaucoup de douleur Rome comme partagée en deux nations, former comme deux villes différentes. Que la première n'était remplie que de richesses et d'orgueil, et la seconde de misère et de rébellion. Que dans l'une et dans l'autre on ne voyait ni justice, ni honneur, ni même de bienséance, et que la fierté des grands n'était pas moins odieuse, que la désobéissance du petit peuple. Qu'il était cependant obligé d'avouer qu'il prévoyait que l'extrême pauvreté du peuple entretiendrait toujours la dissension, et qu'il ne croyait pas qu'on pût rétablir l'union et la concorde entre ces deux ordres, que par une abolition générale des dettes.

D'autres sénateurs étaient d'avis qu'on restreignît cette grâce en faveur de ceux qui dans les dernières guerres avaient servi utilement la république ; et ils représentaient que c'était une justice qui leur était due, et que la parole de Servilius y était même engagée.

Appius, quand ce fut son rang à opiner, s'opposa également à ces deux avis : tant de mutineries, dit-il, ne procèdent pas de la misère du peuple, c'est bien plutôt l'effet d'une licence effrénée qu'il plaît à des séditeux d'appeler du nom de liberté. Tout ce désordre n'a pris naissance que de l'abus que le peuple fait de la loi *Valeria* ; on viole impunément la majesté des consuls, parce que les mutins ont la faculté d'appeler de la condamnation du crime devant les complices même de ce crime ; et quel ordre peut-on jamais espérer d'établir dans un état où les ordonnances des magistrats sont soumises à la révision et au jugement d'une populace qui n'a pour règle que son caprice et sa fureur ?

Seigneurs, ajouta Appius, il faut créer un dictateur dont les jugements soient sans appel ; et ne craignez pas après cela qu'il y ait des plébéiens assez insolents pour repousser les licteurs d'un magistrat qui sera maître de disposer souverainement de leurs biens et de leurs vies.

Les jeunes sénateurs jaloux de l'honneur du Sénat, et ceux surtout qui étaient intéressés dans l'abolition des dettes, se déclarèrent pour l'avis d'Appius ; ils voulaient même lui déférer cette grande dignité : ils disaient qu'il n'y avait qu'un homme aussi ferme et aussi intrépide, qui fût capable de faire rentrer le peuple dans son devoir. Mais les anciens sénateurs et les plus modérés, trouvèrent que cette souveraine puissance était assez formidable d'elle-même, sans en revêtir encore un homme naturellement dur et odieux à la multitude. L'un des consuls par leur avis nomma pour dictateur Manius Valerius fils de Volesius. C'était un consulaire âgé de plus de soixante et dix ans, et d'une maison dont le peuple n'avait à craindre ni orgueil ni injustice.

Le dictateur, plébéien d'inclination, nomma pour général de la cavalerie Quintus Servilius frère de celui qui avait été consul, et qui trouvait comme lui qu'il y avait de la justice dans les plaintes du peuple : il convoqua ensuite une assemblée générale dans la place des comices. Il y parut avec une contenance grave et modeste tout ensemble ; et adressant la parole au peuple, il lui dit ; qu'il ne devait pas craindre que sa liberté ni la loi *Valeria* qui en était le plus ferme appui, fussent en danger sous un dictateur de la famille de Valerius Publicola. Qu'il n'était point monté sur son tribunal pour les séduire par de fausses promesses ;

qu'il fallait à la vérité marcher aux ennemis qui s'avançaient du côté de Rome, mais qu'il s'engageait en son nom, et de la part du Sénat, de leur donner au retour de la campagne une entière satisfaction sur leurs plaintes ; et en attendant, dit-il, par la puissance souveraine dont je suis revêtu, je déclare libres vos personnes, vos terres et vos biens. Je suspends l'effet de toute obligation dont on pourrait se servir pour vous inquiéter : venez nous aider à vous conquérir de nouvelles terres sur nos ennemis. Ce discours remplit le peuple d'espérance et de consolation. Tout le monde prit les armes avec joie, et on leva dix légions complètes : on en donna trois à chaque consul, le dictateur s'en réserva quatre. Les romains marchèrent aux ennemis par différents endroits ; les volsques et les Sabins furent défaits ; les Èques demandèrent la paix, et ne l'obtinrent que par la perte d'une partie de leur territoire que le dictateur partagea entre les plus pauvres citoyens de Rome.

Le Sénat qui craignait que les soldats de retour ne demandassent au dictateur l'exécution de ses promesses, lui fit dire et aux deux consuls, de retenir toujours le soldat sous les enseignes, sous prétexte que la guerre n'était pas terminée. Les deux consuls obéirent ; mais le dictateur dont l'autorité était indépendante du Sénat, licencia son armée. Il déclara ses soldats absous du serment qu'ils avaient prêté en s'enrôlant ; et pour donner une nouvelle preuve de son affection pour le peuple, il tira de cet ordre quatre cens des plus considérables qu'il fit entrer dans celui des chevaliers. Il fut ensuite au Sénat, et il demanda qu'on eût par un sénatus-consulte à dégager sa parole, et à abolir toutes les dettes. Les plus anciens sénateurs et les plus gens de bien, si on en excepte Appius, étaient de cet avis. Mais la cabale des riches l'emporta, et ils étaient soutenus par les jeunes sénateurs qui croyaient qu'on diminuait de l'autorité du Sénat tout ce qu'on proposait en faveur du soulagement du peuple. Il y en eut même plusieurs qui se prévalant de l'extrême bonté du dictateur, lui reprochèrent qu'il recherchait avec bassesse les applaudissements d'une vile populace. Sa proposition fut rejetée avec de grands cris ; et on lui fit sentir que s'il n'eût pas été au-dessus des lois par sa dignité, le Sénat lui aurait fait rendre compte du congé qu'il avait donné à ses soldats, contre l'avis du Sénat, et dans une conjoncture où les ennemis de la république étaient encore en armes.

Je vois bien, leur dit ce vénérable vieillard, que je ne vous suis pas agréable : on me reproche d'être trop populaire ; fassent les dieux que tous les défenseurs du peuple romain qui s'élèveront dans la suite, me ressemblent, et soient aussi modérés que je le suis. Mais n'attendez pas que je trompe des citoyens, qui sur ma parole ont pris les armes, et qui au prix de leur sang viennent de triompher de vos ennemis. Une guerre étrangère et nos dissensions domestiques ont été cause que la république m'a honoré de la dictature. Nous avons la paix au dehors, et on m'empêche de l'établir au dedans ; ainsi mon ministère devenant inutile, j'ai résolu d'abdiquer cette grande dignité. J'aime mieux voir la sédition, comme personne privée, qu'avec le titre de dictateur. En finissant ces mots, il sortit brusquement du Sénat, et convoqua une assemblée du peuple.

Quand l'assemblée fut formée, il y parut avec toutes les marques de sa dignité ; il rendit grâces d'abord au peuple de la promptitude avec laquelle, sur ses ordres, il avait pris les armes ; et il donna en même temps de grandes louanges à la valeur et au courage qu'il avait fait paraître contre les ennemis de la république.

Vous avez, dit-il, en bons citoyens satisfaits à votre devoir. Ce serait à moi à m'acquitter à mon tour de la parole que je vous ai donnée ; mais une brigue plus

puissante que l'autorité même d'un dictateur, empêche aujourd'hui l'effet de mes sincères intentions. On me traite publiquement d'ennemi du Sénat ; on censure ma conduite ; on me fait un crime de vous avoir abandonné les dépouilles de nos ennemis, et surtout de vous avoir absous du serment militaire. Je sais de quelle manière dans la force de mon âge j'aurais repoussé de pareilles injures ; mais on méprise un vieillard plus que septuagénaire : et comme je ne puis ni me venger, ni vous rendre justice, j'abdique volontiers une dignité qui vous est inutile. Si cependant quelqu'un de mes concitoyens veut encore se plaindre de l'inexécution de ma parole, je lui abandonne de bon coeur le peu de vie qui me reste, il peut me l'ôter sans que je m'en plaigne, ni que je m'y oppose.

Le peuple n'écouta ce discours qu'avec des sentiments de respect et de vénération : tout le monde lui rendit la justice qui lui était due, et il fut reconduit par la multitude jusque en sa maison, avec autant de louanges que s'il eût prononcé l'abolition des dettes. Le peuple tourna toute son indignation contre le Sénat qui l'avait tant de fois trompé. On ne garde plus alors aucunes mesures ; les plébéiens s'assemblent publiquement, et les avis les plus violents sont les plus agréables à la multitude. Les deux consuls qui tenaient encore les soldats engagés par leur serment, sous prétexte d'un avis qu'ils s'étaient fait donner que les ennemis armaient de nouveau, se mirent en campagne de concert avec le Sénat. Le peuple qui sentit l'artifice, ne sortit de Rome qu'avec fureur ; les plus emportés proposèrent même avant que d'aller plus loin, de poignarder les consuls, afin de se dégager tout d'un coup du serment qui les tenait attachés sous leurs ordres. Mais les plus sages, et ceux qui avaient la crainte des dieux, leur ayant représenté qu'il n'y avait point de serment dont on pût se dégager par un crime, ces soldats prirent un autre parti. Ils résolurent d'abandonner leur patrie, et de se faire hors de Rome un nouvel établissement. Ils lèvent aussitôt leurs enseignes, changent leurs officiers, et par les conseils et sous la conduite d'un plébéien appelé Sicinius Bellutus, ils se retirent, et vont camper sur le Mont Vélie situé à trois mille de Rome, et appelé depuis le *mont sacré*.

Une désertion si générale, et qui paraissait être le commencement d'une guerre civile, causa beaucoup d'inquiétude au Sénat. On mit d'abord des gardes aux portes de la ville, tant pour sa sûreté, que pour empêcher le reste des plébéiens de se joindre aux mécontents. Mais ceux qui étaient chargés de dettes, les plus mutins et les plus séditieux, s'échappèrent malgré cette précaution ; et Rome vit à ses portes une armée redoutable composée d'une partie de ses citoyens prêts à tourner ses armes contre ceux qui étaient restés dans la ville.

Les patriciens se partagèrent aussitôt : les uns à la tête de leurs clients et des plébéiens qui n'avaient point voulu prendre de part à la sédition, occupent les postes les plus avancés ; d'autres se fortifient à l'entrée de la ville ; les vieillards se chargent de la défense des murailles, et tous montrent également du courage et de la fermeté.

Le Sénat, après ces précautions, députa aux mécontents pour leur offrir une amnistie, et les exhorte à revenir dans la ville ou sous leurs enseignes.

Mais cette démarche faite trop tôt, et dans la première chaleur de la sédition, ne servit qu'à faire éclater l'insolence du soldat. Les députés furent renvoyés avec mépris, et on leur donna pour toute réponse ; que les patriciens éprouveraient bientôt à quels ennemis ils avaient à faire.

Le retour de ces envoyés augmenta le trouble dans la ville. Les deux consuls dont la magistrature expirait, indiquèrent l'assemblée pour l'élection de leurs

successeurs ; personne dans une conjoncture si fâcheuse ne se présenta pour demander cette dignité ; plusieurs même la refusèrent. Enfin on obligea Posthumius Cominius, et Spurius Cassius Viscellinus personnages consulaires, de l'accepter, et le Sénat fit tomber sur eux les suffrages, parce qu'ils étaient également agréables aux nobles et aux plébéiens, et que Cassius surtout s'était toujours ménagé avec beaucoup d'art entre les deux partis.

Les premiers soins des nouveaux consuls furent de convoquer le Sénat pour délibérer sur les moyens les plus prompts et les plus faciles de rétablir la paix et l'union entre les différents ordres de l'état.

Menenius Agrippa personnage consulaire, illustre par l'intégrité de ses moeurs, auquel on demanda le premier son avis, opina qu'il fallait renvoyer de nouveaux députés aux mécontents, avec un plein pouvoir de finir une affaire aussi fâcheuse, aux conditions que ces commissaires jugeraient les plus utiles à la république.

Quelques sénateurs trouvaient que c'était commettre la dignité du Sénat, que de députer de nouveau à des rebelles qui avaient reçu si indignement ses premiers envoyés. Mais Menenius représenta qu'il n'était pas temps de s'arrêter à une vaine formalité ; que le salut de la république, et une nécessité indispensable à laquelle les dieux même cédaient, obligeaient le Sénat de rechercher le peuple. Que Rome la terreur de ses voisins, était comme assiégée par ses propres citoyens ; qu'à la vérité ils n'avaient encore fait aucun acte d'hostilité, mais que c'était par cette même raison qu'il fallait empêcher le commencement d'une guerre qui ne pouvait être que funeste à l'état, quel qu'en fût le succès.

Il ajouta que les Sabins, les Volsques, les Èques et les Herniques, tous ennemis irréconciliables du nom romain, se seraient déjà joints aux rebelles, s'ils n'avaient peut-être pas jugé plus à propos de laisser les romains s'affaiblir, et se détruire par leurs propres divisions. Qu'il ne fallait pas espérer de grands secours de leurs alliés ; que les peuples de la Campanie et de la Toscane n'avaient qu'une foi douteuse, et toujours soumise aux événements ; qu'on n'était guère plus assuré des latins, nation jalouse de la supériorité de Rome, et toujours avide de la nouveauté. Que les patriciens se trompaient, s'ils se flattaient de pouvoir résister avec leurs clients et leurs esclaves à tant d'ennemis domestiques et étrangers, qui s'uniraient pour détruire une puissance qui leur était odieuse.

M Valerius dont nous venons de parler, et qui avait l'esprit aigri contre le Sénat, ajouta à l'avis de Menenius, qu'on devait tout craindre des desseins des mécontents, dont la plupart avaient déjà abandonné le soin de leurs héritages et la culture des terres, comme des gens qui renonçaient à leur patrie, et qui songeaient à s'établir ailleurs. Que Rome allait être déserte, et que le Sénat pour être trop inflexible, en détruisait la force par la retraite forcée de la plupart des habitants. Que si on avait voulu suivre ses conseils pendant sa dictature, on aurait pu par l'abolition des dettes, conserver l'union et la paix entre les différents ordres de l'état ; mais qu'il ne fallait pas se flatter que le peuple tant de fois trompé par les vaines promesses du Sénat, se contentât à présent de cette abolition. Qu'il craignait bien que les mauvais traitements qu'il avait essuyés, ne l'engageassent à demander encore des sûretés pour la conservation de ses droits et de sa liberté.

Qu'on ne pouvait disconvenir que la plupart des plébéiens se voyaient dépouillés de leurs héritages ; qu'on enchaînait les malheureux comme des criminels, et qu'ils se plaignaient peut-être avec justice, que les nobles et les patriciens, au

préjudice de la constitution originaire de l'état, ne travaillaient qu'à se rendre seuls maîtres du gouvernement. Que la création d'un dictateur, invention moderne du Sénat, rendait inutile la loi *Valeria*, le refuge du peuple, et l'asile de la liberté. Que cette puissance absolue confiée à un seul homme, en ferait quelque jour le tyran de sa patrie ; que ces nouveautés et ces changements avaient leur source dans les maximes impérieuses d'Appius Claudius, et de ses semblables, qui ne paraissaient occuper que du dessein d'établir la domination des nobles sur les ruines de la liberté publique, et de réduire des citoyens libres à la vile condition de sujets et d'esclaves du Sénat.

Appius se leva quand ce fut son tour à parler, et adressant la parole à M Valerius : si vous vous étiez renfermé, lui dit-il, à dire simplement votre avis, sans m'attaquer si injustement, vous ne vous seriez pas exposé à entendre aujourd'hui des vérités peu agréables. Mais avant que de les exposer à la vue de cette compagnie, il est juste de répondre à vos calomnies. Dites-moi, Valerius, quels sont les romains que j'ai poursuivis en justice, pour les obliger de me payer ce qu'ils me devaient ? Nommez les citoyens que j'ai retenus dans les chaînes ; allez jusqu'au Mont Vélie, et cherchez parmi cette foule de mécontents s'il y en a un seul qui se plaigne qu'il n'a quitté la ville que par la crainte que je ne le fisse arrêter. Tout le monde sait au contraire que j'ai traité mes débiteurs comme mes clients et mes amis ; que sans égard à d'anciennes dettes, je les ai secourus gratuitement dans leurs besoins, et qu'autant qu'il a été en moi les citoyens ont toujours été libres. Ce n'est pas que je prétende proposer ma conduite pour règle de celle des autres ; je soutiendrai toujours l'autorité des lois en faveur de ceux qui y auront recours. Je suis même persuadé qu'à l'égard de certains débiteurs, et de ces gens qui passent leur vie dans la mollesse et les débauches, il y a autant de justice à s'en faire payer, qu'il est honnête et généreux de remettre les dettes à des citoyens paisibles et laborieux, mais qui par malheur sont tombés dans une extrême indigence : telle a été ma conduite, et telles sont ces maximes impérieuses qu'on me reproche. Mais je me suis, dit-on, déclaré le partisan des grands, et c'est par mes conseils qu'ils se sont emparés du gouvernement.

Ce crime, messieurs, ajouta Appius en se tournant vers les principaux du Sénat, m'est commun avec vous. Le gouvernement vous appartient, et vous êtes trop sages pour l'abandonner à une populace effrénée, à cette bête féroce qui n'écoute que ses flatteurs, mais aussi dont les esclaves deviennent souvent les tyrans : et c'est, messieurs, ce que nous avons à craindre de M Valerius, qui n'ayant de considération dans la république que par les dignités dont nous l'avons honoré, s'en sert aujourd'hui pour ruiner nos lois, pour changer la forme de notre gouvernement, et pour se frayer par ses bassesses un chemin à la tyrannie. Vous l'avez entendu, et vous avez pu apercevoir, qu'étant mieux instruit que nous des desseins pernicieux des rebelles, il vous prépare à de nouvelles prétentions ; et sous prétexte de demander des garants de la liberté du peuple, il ne cherche qu'à opprimer celle du Sénat. Mais venons au principal sujet qui nous a rassemblés aujourd'hui. Je dis donc que c'est ébranler les fondements d'un état que d'en changer les lois, et qu'on ne peut donner atteinte aux contrats des particuliers, sans blesser la foi publique, et sans ruiner ce contrat original qui a formé les premières sociétés entre les hommes. Accorderez-vous aujourd'hui à des séditeux qui sont à la veille de tourner leurs armes contre leur patrie, ce que vous avez sagement refusé plusieurs fois à des citoyens soumis, et à des soldats qui combattaient sous vos enseignes ? Songez que vous ne pouvez vous relâcher sur l'article des dettes, que vous n'ouvriez en même temps la porte à de nouvelles prétentions.

Bientôt les chefs de la sédition, de concert avec M Valerius, vous demanderont qu'ils se puissent allier dans nos familles. Ils voudront ensuite être admis aux premières dignités de l'état. Fassent les dieux tutélaires de Rome, que son gouvernement ne tombe pas à la fin entre les mains d'une vile populace, qui vous punisse de votre faiblesse, et qui vous bannisse vous-même de votre patrie ! On veut vous faire peur des armes des rebelles, mais n'avez-vous pas pour otages leurs femmes et leurs enfants ?

Viendront-ils attaquer à force ouverte une ville qui renferme ce qu'ils ont de plus cher ? Mais je veux qu'ils n'aient pas plus d'égards pour les liaisons du sang que pour les lois du gouvernement : ont-ils des généraux, des vivres et l'argent nécessaire pour se soutenir dans une pareille entreprise ? Que deviendront-ils pendant l'hiver qui est proche, sans pain, sans retraite et sans pouvoir s'écarter, qu'ils ne tombent entre nos mains ? S'ils se réfugient chez nos voisins, n'y trouveront-ils pas, comme à Rome, le gouvernement entre les mains des grands ? Des rebelles et des transfuges en peuvent-ils espérer d'autre condition que celle de malheureux esclaves ? Mais peut-être qu'on craint qu'ils ne joignent leurs armes, et qu'ils ne viennent assiéger Rome destituée d'habitants nécessaires pour sa défense, comme si les forces de la république consistaient dans les seuls rebelles. Mais n'avez-vous pas parmi les patriciens une jeunesse florissante et pleine de courage ? Nos clients qui forment la plus saine partie de la république, ne sont-ils pas attachés comme nous à ses intérêts ? Armons même, s'il le faut, nos esclaves : faisons-en un peuple nouveau et un peuple soumis. Ils ont appris à notre service et par nos exemples à faire la guerre. Avec quel courage ne combattront-ils pas si la liberté est le prix de leur valeur ? Mais si tous ces secours ne vous paraissent pas encore suffisants, rappelez vos colonies. Vous savez par le dernier dénombrement du cens, que la république nourrit dans son sein cent trente mille chefs de famille, à peine en trouvera-t-on la septième partie parmi les mécontents. Enfin plutôt que de recevoir la loi de ces rebelles, accordez aux latins le droit de citoyens de Rome qu'ils vous demandent depuis si longtemps. Vous les verrez accourir aussitôt à votre secours, et vous ne manquerez ni de soldats ni de citoyens. Pour réduire mon sentiment en peu de paroles, je suis persuadé qu'il ne faut point envoyer de députés aux rebelles, ni rien faire qui marque de la frayeur ou de l'empressement. Que s'ils rentrent d'eux-mêmes dans leur devoir, on doit les traiter avec modération ; mais il faut les poursuivre les armes à la main, s'ils persistent dans leur révolte.

Un avis si plein de fermeté fut suivi, quoique par des vues différentes, par la faction des riches, et par tous les jeunes sénateurs. Les deux consuls au contraire plébéiens d'inclination, et qui voulaient gagner l'affection de la multitude, et les vieillards naturellement timides, soutenaient que la guerre civile était le plus grand malheur qui pût arriver dans un état. Ils étaient appuyés par ceux du Sénat qui ne considéraient que l'intérêt de la liberté publique, et qui craignaient qu'il ne s'élevât du corps même du Sénat quelque homme ambitieux et entreprenant, qui à la faveur de ces divisions, se rendit seul maître du gouvernement. Mais à peine furent-ils écoutés, on n'entendait de tous côtés que des cris et des menaces.

Les plus jeunes sénateurs fiers de leur naissance, et jaloux des prérogatives de leur dignité, s'emportèrent jusqu'à faire sentir aux consuls qu'ils leur étaient suspects. Ils leur remontrèrent qu'ils représentaient la personne des rois, qu'ils en avaient l'autorité et celle du Sénat à soutenir contre les entreprises du peuple ; et les plus violents protestèrent que si on y donnait la moindre atteinte, ils

prendraient les armes pour conserver dans leur ordre une puissance qu'ils avaient reçue de leurs ancêtres.

Les deux consuls qui voulaient favoriser le peuple, après avoir conféré en secret, résolurent de laisser calmer les esprits, et de remettre la décision de cette grande affaire à la première assemblée. Ils travaillèrent pendant cet intervalle à gagner ceux qui leur avaient été le plus opposés ; et pour intimider surtout les jeunes sénateurs, ils les menacèrent de les priver du droit de suffrage. Comme on n'avait point encore déterminé à Rome quel âge était nécessaire pour pouvoir donner sa voix dans le Sénat, les deux consuls firent avertir les plus jeunes sénateurs de se comporter à l'avenir avec plus de modestie dans une assemblée si respectable, sinon qu'ils sauraient bien les en exclure en fixant l'âge que devait avoir un sénateur. Les jeunes sénateurs entendirent bien ce langage, et comme ils craignaient plus de perdre leur dignité que leur honneur, ces romains qu'on croyait si fermes et si courageux, plièrent sous la menace des consuls, et les firent assurer qu'ils les trouveraient toujours disposés à suivre leurs sentiments. Ces deux magistrats employèrent ensuite un autre artifice contre la cabale des riches, qui s'opposaient toujours opiniâtrement à l'abolition des dettes. Ils leur firent dire que si dans la prochaine assemblée du Sénat ils ne prenaient des résolutions plus conformes au bien commun de tous les citoyens, ils porteraient cette affaire devant le peuple ; qu'on ne pouvait sans injustice lui en refuser la connaissance, suivant ce qui s'était pratiqué même pendant le gouvernement des rois ; et que si une fois l'assemblée du peuple en était saisie, il était à craindre qu'il ne portât plus loin son autorité, et qu'il ne se fit justice des vexations qu'il prétendait avoir souffertes de la part des patriciens.

Les sénateurs qui avaient embrassé l'avis d'Appius avec le plus de chaleur, virent bien par le tour que les consuls donnaient à cette affaire, qu'elle leur allait échapper, s'ils persistaient dans leurs premiers sentiments. La crainte de tomber entre les mains du peuple les ébranla ; les larmes et les cris des femmes et des enfants qui embrassaient leurs genoux, et qui leur redemandaient leurs pères et leurs maris, achevèrent de les gagner : et le Sénat s'étant rassemblé, la plus grande partie se déclara pour la réunion. Appius toujours inébranlable dans ses sentiments, et incapable d'en changer que par la force de la raison, resta presque seul de son avis avec quelques uns de ses parents qui par honneur n'osèrent l'abandonner.

Les consuls triomphaient d'avoir réduit le Sénat, presque malgré lui, à suivre leur avis : Appius persuadé que toute négociation avec les rebelles allait à la diminution de l'autorité du Sénat, adressant la parole aux deux consuls : Quoique vous paraissiez résolu, leur dit-il, de traiter avec le peuple aux conditions qu'il lui plaira de vous prescrire, et que même ceux qui étaient du sentiment contraire en aient changé par faiblesse ou par intérêt ; pour moi je déclare encore une fois qu'à la vérité on ne peut avoir trop d'égard à la misère d'un peuple soumis et fidèle ; mais je soutiens que toute négociation est dangereuse tant qu'il aura les armes à la main.

Comme le Sénat avait pris son parti, ce discours ne fut écouté qu'avec peine, et on le regarda comme celui d'un homme zélé à la vérité pour la gloire du Sénat ; mais trop prévenu de son habileté, et incapable, soit par vanité, soit par la dureté de son humeur, de changer jamais de sentiment.

Le Sénat sans s'y arrêter, nomma dix commissaires pour traiter avec les mécontents, et il les choisit parmi ceux de son corps qui s'étaient toujours déclarés en faveur du peuple. T Largius, Menenius Agrippa, et M Valerius, étaient

à la tête de cette députation, tous trois consulaires, et dont deux avaient gouverné la république, et commandé ses armées en qualité de dictateurs : ils s'acheminèrent avec leurs collègues vers le camp. Cette grande nouvelle y était déjà passée : les soldats sortirent en foule pour recevoir ces anciens capitaines, sous lesquels ils avaient été tant de fois à la guerre.

La honte et la colère étaient confondues sur le visage de ces rebelles, et on voyait encore au travers du mécontentement public un reste de cet ancien respect que produit la dignité du commandement, surtout quand elle est soutenue par un grand mérite. La présence seule de ces grands hommes eût été capable de faire rentrer les rebelles dans leur devoir, si des esprits dangereux n'eussent pris soin d'entretenir le feu de la division.

Sicinius Bellutus s'était emparé, comme nous l'avons dit, de la confiance de ces soldats : c'était un plébéien ambitieux, mais habile, grand artisan de discordes, et qui voulait trouver son élévation dans les troubles de l'état. Il était soutenu dans ses vues par un autre plébéien appelé Lucius Junius, comme l'ancien libérateur de Rome, quoique d'une famille bien différente : il affectait même le surnom de Brutus, par une vanité ridicule de se comparer à cet illustre patricien. Ce plébéien conseilla à Sicinius de traverser d'abord la négociation des députés, et de faire naître de nouveaux obstacles à la réunion et à la paix, afin de pénétrer quel avantage ils en pourraient tirer, et à quel prix on voudrait l'acheter. **Le Sénat a peur, lui dit-il ; nous sommes les maîtres si nous savons nous prévaloir des conjonctures : laissez parler ces graves magistrats ; je me charge de leur répondre au nom de nos camarades, et je me flatte que ma réponse leur sera également utile et agréable.**

Ces deux chefs du parti plébéien, étant convenus des différents rôles qu'ils devaient jouer, Sicinius introduisit les députés dans le camp. Tous les soldats les environnèrent, et après qu'ils eurent pris leur place dans un endroit d'où ils pouvaient être entendus par la multitude, on leur dit d'exposer leur commission. M Valerius prenant la parole, dit qu'il leur apportait une heureuse nouvelle ; que le Sénat voulait bien oublier leur faute ; qu'il les avait même chargés de leur accorder toutes les grâces qui se trouveraient conformes au bien commun de la patrie ; que rien ne les empêchait de rentrer dans la ville, d'aller revoir leurs dieux domestiques, et de recevoir les embrassements de leurs femmes et de leurs enfants qui soupiraient après leur retour.

Sicinius lui répondit qu'avant que le peuple fit cette démarche, il était juste qu'il exposât lui-même ses griefs et ses prétentions, et qu'il vît ce qu'il devait espérer de ces promesses si magnifiques du Sénat ; et il exhorta en même temps ceux des soldats qui voudraient défendre la liberté publique, de se présenter. Mais un profond silence régnait dans l'assemblée ; chacun se regardait, et ces soldats ne se sentant point le talent de la parole, n'osaient se charger de soutenir la cause commune. Pour lors ce plébéien qui avait pris le nom de Brutus, se leva comme il en était convenu secrètement avec Sicinius, et adressant la parole aux soldats : **il semble, mes compagnons, leur dit-il, à voir ce morne silence, que vous soyez encore obsédés par cette crainte servile dans laquelle les patriciens et vos créanciers vous ont retenus si longtemps. Chacun cherche dans les yeux des autres s'il y démêlera plus de résolution qu'il ne s'en trouve lui-même, et aucun de vous n'est assez hardi pour oser dire en public ce qui fait le sujet ordinaire de vos entretiens particuliers. Ignorez-vous que vous êtes libres ? Ce camp, ces armes, ne vous assurent-ils pas que vous n'avez plus de tyrans ? Et si vous en pouviez encore douter, la démarche que vient de faire le Sénat, ne suffirait-elle**

pas pour vous en convaincre ? Ces hommes si impérieux et si superbes viennent nous rechercher : ils ne se servent plus ni de commandements sévères, ni de menaces cruelles ; ils nous invitent comme leurs concitoyens à rentrer dans notre commune patrie, et nos souverains ont la bonté de venir jusque dans notre camp nous offrir une amnistie générale. D'où vient donc ce silence obstiné après des grâces si singulières ? Si vous doutez de la sincérité de leurs promesses ; si vous craignez que sous l'appas de quelques discours flatteurs on ne cache vos anciennes chaînes, que ne parlez-vous ? Et si vous n'osez ouvrir la bouche, écoutez du moins un romain assez courageux pour ne rien craindre, que de ne pas dire la vérité.

Pour lors se tournant vers Valerius : vous nous invitez, lui dit-il, à rentrer dans Rome ; mais vous ne dites point à quelles conditions. Des plébéiens pauvres, mais libres, peuvent-ils se réunir à des nobles si riches et si ambitieux ? Et quand même nous serions convenus de ces conditions, quelle sûreté donneront-ils de leurs paroles, ces fiers patriciens, qui se font un mérite dans leur corps d'avoir trompé le peuple ? On ne nous parle que de pardon et d'amnistie, comme si nous étions vos sujets, et des sujets rebelles : c'est ce qu'il faut approfondir.

Il est question de savoir qui a tort du peuple ou du Sénat ; lequel de ces deux ordres a violé le premier cette société commune qui doit être entre les citoyens d'une même république.

Pour en juger sans préoccupation, souffrez que je rapporte simplement un certain nombre de faits dont je ne veux pour témoins que vous-même et vos collègues. Notre état a été fondé par des rois, et jamais le peuple romain n'a été plus libre ni plus heureux que sous leur gouvernement. Tarquin même le dernier de ces princes, Tarquin si odieux au Sénat et à la noblesse, nous était aussi favorable qu'il vous était contraire.

Il aimait les soldats, il faisait cas de la valeur, il voulait qu'elle fût toujours récompensée : et on sait qu'ayant trouvé des richesses immenses dans Suesse, capitale des Sabins, dont il s'était rendu maître, il aima mieux abandonner le butin à son armée que de se l'approprier ; en sorte qu'outre les esclaves, les chevaux, les grains et les meubles, il en revint encore à chaque soldat cinq mines d'argent.

Cependant pour venger vos propres injures, nous avons chassé ce prince de Rome ; nous avons pris les armes contre un souverain qui ne se défendait que par les prières qu'il nous faisait de nous séparer de vos intérêts, et de rentrer sous sa domination. Nous avons depuis taillé en pièces les armées des Véiens et de Tarquinie qui voulaient le rétablir sur le trône. La puissance formidable de Porsenna, la famine qu'il a fallu endurer pendant un long siège, des assauts, des combats continuels, rien enfin a-t-il pu ébranler la foi que nous vous avons donnée ? Trente villes des latins s'unissent pour rétablir les Tarquins ; qu'auriez-vous fait alors si nous vous avions abandonné ? Et si nous nous étions joints à vos ennemis ? Quelles récompenses n'aurions-nous pas obtenue de Tarquin, pendant que le Sénat et les nobles auraient été les victimes de son ressentiment ? Qui est-ce qui a dissipé cette ligue si redoutable ? à qui êtes-vous redevable de la défaite des latins, n'est-ce pas à ce même peuple, l'auteur d'une puissance que vous avez depuis tournée contre lui ?

Car quelle récompense avons-nous tirée du secours si utile de nos armes ? La condition du peuple romain en est-elle devenue plus heureuse ? L'avez-vous associé à vos charges et à vos dignités ? Nos pauvres citoyens ont-ils seulement

trouvé quelque soulagement dans leur misère ? N'a-t-on pas vu au contraire nos plus braves soldats accablés sous le poids des usures, gémir dans les fers d'impitoyables créanciers ? Que sont devenues tant de vaines promesses d'abolir à la paix toutes les dettes que la dureté des grands leur avait fait contracter ? à peine la guerre a-t-elle été finie, que vous avez également oublié nos services et vos serments. Que venez-vous donc faire ici ? Pourquoi vouloir encore séduire ce peuple par l'enchantement de vos paroles ? Y a-t-il des serments assez solennels pour fixer votre foi ? Que gagnerez-vous après tout dans une réunion formée par artifice, entretenue avec une défiance réciproque, et qui ne se terminera à la fin que par une guerre civile ? Evitons de part et d'autre de si grands malheurs ; profitons du bonheur de notre séparation ; souffrez que nous nous éloignions d'un pays où l'on nous enchaîne comme des esclaves, et où devenus fermiers de nos propres héritages, nous sommes réduits à les cultiver pour le profit de nos tyrans. Nous trouverons notre patrie par tout où il nous sera permis de vivre en liberté ; et tant que nous aurons les armes à la main, nous saurons bien nous ouvrir une route à des climats plus fortunés.

Un discours si hardi renouvela dans l'assemblée le fâcheux souvenir de tant de maux dont le peuple se plaignait ; chacun s'empressait de citer des exemples de la dureté des patriciens. Les uns avaient perdu leurs biens, d'autres se plaignaient d'avoir gémi longtemps dans les prisons de leurs créanciers, plusieurs montraient encore les vestiges des coups qu'ils avaient reçus, et il n'y en avait aucun qui dans l'intérêt général ne trouvât encore une injure particulière à venger.

T Largius chef de la députation, crut devoir répondre à tant de plaintes, et il le fit avec cette exacte équité, et la droiture qui lui était si naturelle. Il dit qu'on n'avait pu empêcher des gens qui avaient prêté leur bien de bonne foi, d'en exiger le paiement ; et qu'il était sans exemple dans tout état bien policé, que le magistrat refusât le secours des lois à ceux qui le réclamaient, tant que ces lois et la coutume servaient de règle dans le gouvernement. Que cependant le Sénat voulait bien entrer en connaissance des besoins du peuple, et y remédier par de nouveaux règlements ; mais aussi qu'il était de sa justice de distinguer ceux qui par une sage conduite méritaient les secours de la république, de certaines gens qui n'étaient tombés dans la pauvreté que par la paresse et l'intempérance ; que des séditions qui ne paraissaient occupés que du soin d'entretenir la division entre le Sénat et le peuple, ne méritaient pas plus de grâce, et que la république gagnerait beaucoup en perdant de tels citoyens.

T Largius allait continuer un discours plus sincère que convenable à la conjoncture présente, lorsque Sicinius irrité de ce qu'il venait de dire au sujet des chefs de la sédition, l'interrompit brusquement, et adressant la parole à l'assemblée : vous voyez, mes compagnons, leur dit-il, par le discours superbe de ce patricien, ce que vous devez espérer de sa négociation, et quel traitement on vous prépare à Rome, si le Sénat peut une fois vous retenir sous sa puissance ; et se tournant tout d'un coup vers les députés : proposez nettement, leur dit-il, les conditions qu'on offre pour notre retour, ou sortez à l'instant de ce camp où l'on n'est pas disposé à vous souffrir plus longtemps.

Menenius qui vit bien que de pareilles explications n'étaient propres qu'à aigrir les esprits, prit la parole, et s'adressant à son tour à toute l'assemblée, il représenta qu'ils n'étaient pas venus dans le camp seulement pour justifier la conduite du Sénat ; que ces sages magistrats attentifs au bien public, avaient recherché avec soin les malheureuses causes de leurs divisions ; qu'ils avaient

reconnu que l'extrême indigence des plébéiens et la dureté de leurs créanciers en étaient la véritable origine, et que pour y remédier tout d'un coup ils avaient déterminé par un consentement unanime, et par l'autorité souveraine dont ils étaient revêtus, de casser toutes les obligations, et de déclarer les pauvres citoyens quittes de toute dette : et qu'à l'égard de celles qu'on pourrait contracter dans la suite, il y serait pourvu par un règlement nouveau, et qui serait concerté entre le peuple et le Sénat : qu'on en ferait ensuite un sénatus-consulte qui aurait force de loi, et que tout ce qu'ils étaient de commissaires dans l'assemblée offraient au peuple leurs propres vies, et qu'ils se dévouaient eux et leurs enfants aux dieux infernaux s'ils manquaient à leur parole.

Cet habile magistrat voyant les esprits adoucis par sa promesse, et cherchant à diminuer la jalousie qui était entre les pauvres et les riches, leur représenta combien il était nécessaire que dans un état il y eût une partie des citoyens plus riche que l'autre : et on prétend que pour faire goûter cette maxime à ce peuple encore féroce et grossier, il eut recours à cet apologue si connu d'une conspiration de tous les membres du corps humain contre l'estomac, sous prétexte que sans travailler il jouissait lui seul du travail de tous les autres. Après en avoir fait l'application au peuple et au Sénat, il leur représenta que cet auguste corps, comme l'estomac, répandait dans les différents membres qui lui étaient unis la même nourriture qu'il recevait, mais bien mieux préparée, et que c'était de lui seul qu'ils tiraient leur vie et leurs forces.

Ne sont-ce pas les patriciens, ajouta-t-il, qui les premiers se sont déclarés pour la liberté ? à qui êtes-vous redevables de l'établissement de la république ? Dans les plus grands périls, de quel côté tournez-vous les yeux, et d'où sont sortis ces conseils généreux qui ont sauvé l'état ? Rien n'est plus cher à cette sage compagnie que votre conservation et votre union. Le Sénat vous aime tous avec l'affection raisonnable d'un père, mais sans s'abaisser aux caresses infidèles d'un flatteur. Vous demandez l'abolition des dettes, il vous l'accorde ; mais il ne vous l'accorde que parce qu'il la croit juste et utile au bien de la patrie.

Revenez donc avec confiance dans le sein de cette mère commune qui nous a tous nourris dans des sentiments également généreux et libres.

Recevez nos embrassements pour prémices de la paix ; rentrons tous ensemble dans Rome ; allons de concert y porter les premières nouvelles de notre réunion, et fassent les dieux protecteurs de cet empire, qu'elle soit célébrée dans la suite par de nouvelles victoires contre nos ennemis.

Le peuple ne put entendre un discours si touchant sans répandre des larmes ; tous ces plébéiens, comme de concert, s'adressant à Menenius, s'écrièrent qu'ils étaient contents, et qu'il les ramenât dans Rome. Mais ce faux Brutus qui venait de parler si vivement contre le Sénat, arrêta cette saillie. Il dit au peuple, qu'à la vérité il devait être satisfait pour le présent par l'abolition des dettes ; mais qu'il ne pouvait dissimuler que l'avenir lui faisait peur, et qu'il craignait que le Sénat ne se vengeât un jour de la justice qu'il avait été forcé de leur rendre, à moins, ajouta-t-il, qu'on ne trouve les moyens d'assurer l'état et la liberté du peuple contre les entreprises d'un corps si ambitieux.

Quelle sûreté pouvez-vous exiger, répartit Menenius, autre que celle que vous donnent nos lois et la constitution de la république ? Accordez-nous, lui répondit Brutus, deux officiers qui ne puissent être tirés que de l'ordre des plébéiens. Nous ne demandons point qu'ils soient distingués par les marques honorables de la magistrature, ni qu'ils en aient la robe bordée de pourpre, ni la chaise curule,

ni les licteurs. Nous laissons volontiers toute cette pompe à des patriciens, fiers de leur naissance ou de leurs dignités, il nous suffit que nous puissions élire tous les ans deux plébéiens qui soient seulement autorisés pour empêcher les injustices qu'on pourrait faire au peuple, et qui défendent ses intérêts publics et particuliers. Si vous êtes venus ici avec une volonté sincère de nous donner la paix, vous ne pouvez rejeter une proposition si équitable.

Le peuple qui est toujours de l'avis du dernier qui parle, applaudit aussitôt au discours de Brutus. Les députés furent extrêmement surpris d'une pareille demande ; ils s'éloignèrent un peu de l'assemblée pour conférer ensemble, et après y être retournés, Menenius leur dit qu'ils demandaient une chose bien extraordinaire, qui même dans la suite pourrait être la source de nouvelles dissensions, et qui passait absolument leurs instructions et leurs pouvoirs ; que cependant M Valerius et lui en allaient faire leur rapport au Sénat, et qu'ils ne seraient pas longtemps sans en rapporter la réponse.

Ces deux commissaires se rendirent en diligence à Rome ; on convoqua aussitôt l'assemblée du Sénat, où ils exposèrent les nouvelles prétentions du peuple. M Valerius s'en rendit le protecteur, il représenta qu'il ne fallait pas espérer de pouvoir gouverner un peuple guerrier, soldat et citoyen tout ensemble, comme on pourrait faire de paisibles bourgeois qui n'auraient jamais quitté leurs foyers domestiques.

Que la guerre et l'exercice continuel des armes inspiraient une sorte de courage peu compatible avec cette servile dépendance qu'on voulait exiger de ces braves soldats : qu'il y avait même de la justice à traiter avec de grands égards un peuple généreux, qui aux dépens de son sang avait éteint la tyrannie ; qu'il était d'avis de leur accorder les officiers particuliers qu'ils demandaient ; et que peut-être de pareils inspecteurs ne seraient pas inutiles dans un état libre, pour veiller sur ceux qui parmi les grands seraient tentés de porter leur autorité trop loin.

Appius ne put entendre ce discours sans frémir d'indignation. Il prit les dieux et les hommes à témoin de tous les maux que causerait à la république une pareille innovation dans le gouvernement : et comme si son zèle et sa colère lui eussent tenu lieu d'inspiration, il prédit au Sénat que par un excès de facilité il allait laisser établir un tribunal qui s'élèverait insensiblement contre son autorité, et qui la détruirait à la fin. Mais ce généreux sénateur fut peu écouté, et on ne regarda ses remontrances que comme le discours d'un homme attaché avec opiniâtreté à son sentiment, et chagrin de ce qu'on ne le suivait pas.

Le parti contraire prévalut ; la plupart des sénateurs las de ces divisions, voulaient la paix à quelque prix que ce fût ; ainsi presque d'un commun accord on consentit à la création de ces nouveaux magistrats, qui furent appelés *tribuns du peuple*.

Il en fut fait un sénatus-consulte qui renfermait en même temps l'abolition des dettes ; les envoyés du Sénat le portèrent au camp, comme le sceau de la paix. Il semblait que le peuple n'eût plus rien qui le retînt hors de Rome ; mais les chefs de la sédition ne souffrirent point qu'on se séparât avant qu'on eût procédé à l'élection des nouveaux magistrats du peuple. L'assemblée se tint dans le camp même ; les commissaires y présidèrent de la part du Sénat ; on prit les auspices ; les voix et les suffrages furent recueillis par Curies, et on élut deux tribuns, qui en même temps, un peu après, en associèrent trois autres. Brutus et Sicinius furent les premiers romains qui parvinrent à cette dignité ; mais comme ils craignaient le ressentiment de Sénat, et qu'ils n'ignoraient pas que la politique

ne permet guère de pardonner à des chefs de sédition, ils eurent l'habileté d'intéresser la nation entière dans leur conservation. Le peuple avant que de quitter le camp, déclara par leur conseil la personne de ses tribuns sacrée ; il en fut fait une loi, par laquelle il était défendu sous peine de sa vie de faire aucune violence à un tribun, et tous les romains furent obligés de jurer par les serments les plus solennels l'observation de cette loi : le peuple ensuite sacrifia aux dieux sur la montagne même qu'on appela depuis le *mont sacré*, d'où il entra dans Rome à la suite de ses tribuns et des députés du Sénat.

Livre 2

Rome par l'établissement du tribunat, changea une seconde fois la forme de son gouvernement. Il était passé, comme nous venons de le voir, de l'état monarchique à une espèce d'aristocratie, où toute l'autorité était entre les mains du Sénat et des grands. Mais par la création des tribuns, on vit s'élever insensiblement, et comme par degrés, une nouvelle démocratie dans laquelle le peuple, sous différents prétextes, s'empara de la meilleure partie du gouvernement.

Il semblait d'abord que le Sénat n'eût rien à craindre des tribuns, qui n'avaient d'autre pouvoir que celui de s'intéresser à la défense de tous les plébéiens. Ces nouveaux magistrats n'avaient même dans leur origine ni la qualité de sénateurs, ni tribunal particulier, ni juridiction sur leurs concitoyens, ni le pouvoir de convoquer les assemblées du peuple. Habillés comme de simples particuliers, et escortés d'un seul domestique appelé *viateur*, et qui était comme un valet de ville, ils demeuraient assis sur un banc au dehors du Sénat, et ils n'y étaient admis que lorsque les consuls les faisaient appeler pour avoir leur avis sur quelque affaire qui concernait les intérêts du peuple. Toute leur fonction se réduisait à pouvoir s'opposer aux ordonnances du Sénat par ce mot latin *veto*, qui veut dire *je l'empêche*, qu'ils mettaient au bas de ses décrets, quand ils les croyaient contraires à la liberté du peuple, et cette autorité était même renfermée dans les murailles de Rome, et tout au plus à un mille aux environs : et afin que le peuple eût toujours dans la ville des protecteurs prêts à prendre sa défense, il n'était point permis aux tribuns de s'en éloigner un jour entier, si ce n'était dans les *feries latines*. C'était par la même raison qu'ils étaient obligés de tenir la porte de leurs maisons ouvertes jour et nuit pour recevoir les plaintes des citoyens qui auraient recours à leur protection.

De semblables magistrats semblaient n'avoir été institués que pour empêcher seulement l'oppression des malheureux ; mais ils ne se continrent pas longtemps dans un état si plein de modération. Il n'y eut rien dans la suite de si grand et de si élevé où ils ne portassent leurs vues ambitieuses. Nous les verrons bientôt entrer en concurrence avec les premiers magistrats de la république ; et sous prétexte d'assurer la liberté du peuple, ils n'eurent pour objet que de ruiner insensiblement l'autorité du Sénat.

Une des premières démarches de ces tribuns fut de demander permission au Sénat de choisir deux plébéiens, qui sous le titre *d'édiles*, les pussent secourir dans la multitude des affaires dont ils se disaient accablés dans une aussi grande ville que Rome, et surtout au commencement d'une nouvelle magistrature.

Le Sénat toujours divisé, et qui avait perdu de vue le point fixe de son gouvernement, se laissa entraîner au gré de ces ambitieux ; on leur accorda encore cette nouvelle demande. Telle fut l'origine des édiles plébéiens, créatures et ministres des premiers tribuns, et qui n'étaient d'abord que leurs agents, mais qui s'attribuèrent dans la suite l'inspection sur les édifices publics ; le soin des temples, des bains, des aqueducs, et la connaissance d'un grand nombre d'affaires qui étaient auparavant du ressort des consuls : nouvelle brèche que les tribuns firent à l'autorité du Sénat.

Cependant les sénateurs les plus populaires se flattaient, en relâchant quelque chose de leurs droits, d'avoir au moins rétabli le calme dans la république. Rome en effet paraissait tranquille, et il semblait que la réunion du peuple avec les patriciens fût sincère et durable. Mais le feu de la division caché au fond des coeurs, ne tarda guère à se rallumer ; une famine qui survint l'année suivante, sous le consulat de T Geganius, et de P Minucius, servit de prétexte aux tribuns pour se déchaîner de nouveau contre les grands et le Sénat. Sp Icilius était cette année le premier des tribuns, et Brutus et Sicinius pour demeurer toujours à la tête des affaires, étaient passés du tribunat à la charge d'édiles. Ces séditeux dont le crédit ne subsistait que par la mésintelligence qu'ils entretenaient entre les deux ordres de la république, publiaient avec malignité que les patriciens ayant leurs greniers remplis de grains, avaient procuré la disette publique, pour se dédommager par le prix excessif qu'ils les vendraient, de l'abolition des dettes ; que c'était une nouvelle sorte d'usure inventée par ces tyrans pour avoir à vil prix le peu de terres qui restaient aux pauvres plébéiens.

Cependant ces tribuns ne pouvaient ignorer que c'était le peuple même, et sa désertion sur le mont sacré, dans la saison qu'on sème les bleds, qui avaient causé cette disette, parce que dans ce désordre général où la plupart des mécontents songeaient à s'établir ailleurs, les terres étaient demeurées incultes et sans être ensemencées. Mais ces artisans de discorde ne cherchaient que des prétextes ; ils savaient bien que les moins vraisemblables étaient toujours des raisons solides pour une populace qui manquait de pain, et ils ne décriaient le gouvernement que pour s'en rendre les maîtres, ou du moins pour le changer suivant leurs intérêts.

Le Sénat n'opposait à ces invectives que des soins constants et généreux, et une application continuelle à pourvoir aux nécessités du peuple. Il faisait acheter du bled de tous côtés ; et parce que les peuples voisins de Rome et jaloux de son agrandissement, refusaient d'en fournir, on fut obligé d'en envoyer chercher jusqu'en Sicile. P Valerius, fils du fameux *Publicola*, et L Geganius frère du consul furent chargés de cette commission.

Cependant comme les tribuns continuaient à répandre des bruits désavantageux à la conduite du Sénat pour tâcher de soulever le peuple, les consuls convoquèrent une assemblée du peuple pour le détromper, et pour lui faire voir par les soins qu'on avait pris de sa subsistance, l'injustice et la malignité de ses tribuns. Ceux-ci leur disputèrent la parole ; et comme dans cette concurrence les uns et les autres parlaient en même temps, aucun n'était entendu. On représenta en vain aux tribuns qu'ils n'avaient aucun pouvoir de traiter directement avec le peuple, et que leurs fonctions se bornaient au seul droit d'opposition, quand même on aurait fait au peuple quelque proposition contraire à ses intérêts ; ceux-ci renvoyaient les consuls à l'assemblée du Sénat comme au seul endroit où ils pouvaient présider. Mais ils soutenaient avec opiniâtreté, qu'il leur appartenait par préférence aux autres magistrats, de prendre la parole dans les assemblées du peuple.

Ces prétentions réciproques augmentèrent le tumulte, la dispute s'échauffait insensiblement, et les plus emportés de chaque parti étaient prêts d'en venir aux mains, lorsque Brutus qui n'était cette année qu'édile, comme nous l'avons dit, crut à la faveur de ce désordre pouvoir étendre l'autorité des tribuns, et s'adressant aux deux consuls, il leur promit d'apaiser la sédition s'ils voulaient bien lui permettre de parler en public.

Les consuls qui trouvaient dans cette permission que leur demandait un plébéien en présence de ses tribuns, une nouvelle preuve du droit qu'ils avaient de présider à toute assemblée du peuple romain, consentirent qu'il pût dire librement son avis, ne doutant pas que, comme il savait que sous le nom d'assemblée du peuple, on comprenait également les sénateurs et les chevaliers aussi bien que les plébéiens, il ne portât les tribuns à se désister de leurs prétentions. Mais Brutus avait une vue bien différente, et au lieu d'adresser la parole au peuple ou aux tribuns, il se tourna vers le consul Geganius qui avait été un des commissaires que le Sénat avait envoyés sur le mont sacré : *Vous souvenez-vous, lui dit-il, que dans le temps que nous travaillions de concert à la réunion des deux ordres de la république, aucun patricien n'interrompit ceux qui étaient chargés des intérêts du peuple, et qu'on en convint même exprès, afin que chaque parti pût exposer ses raisons avec plus d'ordre et de tranquillité ? — Je m'en souviens fort bien, répondit Geganius. — Pourquoi donc, continua Brutus, interrompez-vous aujourd'hui nos tribuns, dont la personne est sacrée, et revêtue d'une magistrature publique ? — Nous les interrompons avec justice, répartit Geganius, parce qu'ayant convoqué nous-mêmes l'assemblée, suivant le privilège de notre dignité, la parole nous appartient. Le consul ajouta avec trop de précipitation, et sans prévoir les conséquences d'un pareil discours, que si les tribuns avaient convoqué l'assemblée, bien loin de les interrompre, il ne voudrait pas même les venir écouter, quoi qu'en qualité de simple citoyen romain, il eût droit d'assister à toutes les assemblées du peuple.*

Brutus n'eut pas plutôt entendu ces dernières paroles, qu'il s'écria transporté de joie : *Vous avez vaincu, plébéiens : tribuns, cédés la place aux consuls ; qu'ils harangent aujourd'hui tant qu'il leur plaira, demain je vous ferai voir quelle est la dignité et la puissance de vos charges ; faites seulement que par vos ordres et sous votre convocation le peuple se rende ici de bonne heure : si j'abuse de sa confiance et de la vôtre, je suis prêt d'expier des promesses téméraires par la perte de ma vie.*

On fut obligé de congédier l'assemblée, à cause de la nuit qui survint durant ces disputes ; le peuple se sépara dans l'impatience de voir le lendemain l'effet des promesses de Brutus : et les patriciens se retirèrent de leur côté, méprisant les discours d'un particulier, incapable, à ce qu'ils prétendaient, de donner plus d'étendue à la fonction de tribun, que la voie de simple opposition qui lui avait été attribuée sur le mont sacré.

Mais Brutus plus habile que ne le croyait le Sénat, fut trouver le tribun Icilius, il passa une partie de la nuit à conférer avec lui et avec ses collègues, et il leur fit part de ses desseins. *Il n'est question pour réussir, leur dit-il, que de faire voir au peuple, que le tribunat lui devient inutile, si les tribuns n'ont pas le pouvoir de convoquer les assemblées pour lui représenter ce qui est de son intérêt ; le peuple ne nous refusera jamais de passer une loi qui ne peut que lui être avantageuse ; toute la difficulté consiste à prévenir le Sénat et les patriciens qui pourraient s'y opposer : pour cela il faut tenir l'assemblée le plus matin qu'on pourra, et se saisir de bonne heure de tous les postes qui environnent la tribune aux harangues. Ses collègues ayant approuvé son projet, envoyèrent dans les différents quartiers de la ville solliciter les principaux plébéiens de se rendre dans la place à la pointe du jour avec le plus de monde qu'il leur serait possible. Les tribuns de leur côté s'y trouvèrent avant le jour, et par le conseil de Brutus ils s'emparèrent d'abord du temple de Vulcain où se plaçaient ordinairement ceux qui voulaient haranguer. Une foule innombrable de peuple eut bientôt rempli la place. Icilius prit la parole, et pour renouveler l'aigreur et l'animosité dans les*

esprits, il commença par rappeler tout ce que le peuple avait souffert de l'avarice et de l'inhumanité des grands avant l'établissement du tribunat. Il représenta ensuite que la misère publique n'aurait point eu de fin, s'il ne se fût trouvé deux citoyens assez courageux pour s'opposer à la tyrannie des patriciens.

Qu'après l'abolition des dettes, ces mêmes patriciens se servaient de la famine pour réduire de nouveau le peuple dans la servitude, et qu'ils prétendaient interdire aux tribuns l'usage de la parole dans les assemblées, de peur qu'ils n'éclairassent le peuple sur ses véritables intérêts. Que cette tyrannie visible rendait le tribunat inutile ; et qu'il fallait ou que le peuple renonçât lui-même à cette magistrature, ou que par une nouvelle loi il autorisât ses magistrats à convoquer des assemblées pour y traiter de ses droits ; et qu'il fût défendu alors sous de graves peines, de les interrompre et de les troubler dans l'exercice de leurs charges.

Ce discours fut reçu à l'ordinaire avec de grands applaudissements. Le peuple s'écria aussitôt qu'il proposât la loi lui-même. Il l'avait dressée pendant la nuit, et la tenait toute prête, de peur que si on eût été obligé d'en remettre la publication à la prochaine assemblée, le Sénat et les patriciens ne s'y fussent trouvés pour s'y opposer : ainsi il la lut tout haut, et elle était conçue en ces termes. **Que personne ne soit assez hardi pour interrompre un tribun qui parle dans l'assemblée du peuple romain. Si quelqu'un viole cette loi, qu'il donne caution sur le champ de payer l'amende à laquelle il sera condamné : s'il le refuse, qu'il soit mis à mort et ses biens confisqués.** Le peuple autorisa cette loi par ses suffrages. Les consuls ayant voulu la rejeter, en disant que ce n'était qu'une loi surprise par artifice, et dans une assemblée furtive faite sans auspices et sans convocation légitime, les tribuns déclarèrent hautement qu'ils n'auraient pas plus d'égards pour les sénatus-consultes que le Sénat en aurait pour ce plébiscite. Ce fut le sujet de beaucoup de disputes où tout se passa en reproches de part et d'autre, mais sans jamais en venir aux voies de fait. Enfin le Sénat, comme un bon père, céda à l'opiniâtreté des plébéiens qu'il regardait toujours comme ses enfants. La loi fut reçue par un consentement général des deux ordres ; le peuple content d'avoir augmenté la puissance de ses tribuns, supportait la famine avec patience ; et dans sa misère il conservait encore assez d'équité pour respecter ces grands hommes qui lui résistaient avec tant de courage et de fermeté.

La ville demeura quelque temps tranquille ; mais l'abondance produisit ce que la famine n'avait pu faire ; et une flotte chargée de grains, et qui arriva aux côtes de Rome, fournit une nouvelle occasion aux tribuns d'étendre leur pouvoir, et de rallumer la sédition.

P Valerius et L Geganius que le Sénat avait envoyés en Sicile, comme nous l'avons dit, en revinrent avec un grand nombre de vaisseaux chargés de bled sous le consulat de M Minucius et de A Sempronius. Gelon tyran de Sicile en avait fait présent de la meilleure partie, et les envoyés du Sénat avaient acheté le surplus des deniers publics : il était alors question du prix qu'on y mettrait, les tribuns furent mandés dans le Sénat pour en dire leur avis. Les sénateurs qui n'avaient pour objet que de rétablir une parfaite intelligence entre le peuple et le Sénat, opinèrent à ce qu'on distribuât gratuitement aux plus pauvres le bled qui venait de la libéralité de Gelon, et qu'on vendît à vil prix celui qui aurait été acheté des deniers publics. Mais quand ce fut à Coriolan à dire son avis, ce sénateur à qui l'institution du tribunat était odieuse, soutint que cette condescendance du Sénat pour les besoins du peuple, ne servirait qu'à nourrir son insolence ; qu'on ne le retiendrait jamais dans le devoir que par la misère, et

que le temps était enfin venu de venger la majesté du Sénat violée par des séditeux, dont les chefs, par un nouveau crime, avaient extorqué des dignités comme la récompense de leur rébellion.

Ce fut ainsi que s'expliqua ce sénateur en présence même des tribuns. Mais avant que de rapporter les suites de cette affaire, je ne crois pas que nous puissions nous dispenser de faire connaître un peu plus particulièrement un homme qui va jouer un si grand rôle dans cet endroit de l'histoire, et dont la fortune eut plus d'éclat que de bonheur.

Caius Marcius Coriolanus descendait par une fille de Numa Pompilius second roi de Rome. On lui avait donné le surnom de Coriolan pour avoir emporté l'épée à la main corioles une des principales villes des Volsques. Ayant perdu son père dès sa plus tendre jeunesse, il fut élevé avec un grand soin par sa mère appelée Veturie, femme d'une austère vertu, et qui n'avait rien oublié pour inspirer ses sentiments à son fils.

Coriolan était sage, frugal, désintéressé, d'une probité exacte, attaché inviolablement à l'observation des lois. Avec ces vertus paisibles jamais on n'avait vu une si haute valeur, et tant de capacité pour le métier de la guerre ; il semblait qu'il fût né général ; mais il était dur et impérieux dans le commandement ; sévère aux autres comme à lui-même ; ami généreux ; implacable ennemi ; trop fier pour un républicain. Content de la droiture de ses intentions, il allait au bien sans ménagement et sans ces insinuations si nécessaires dans un état, dont l'égalité et la modération faisaient le fondement. Il avait demandé le consulat l'année précédente, et la plupart des sénateurs persuadés qu'un si grand capitaine rendrait des services importants à l'état, s'il était revêtu de cette dignité, l'avaient brigüée en sa faveur. Ce fut un titre d'exclusion à l'égard du peuple que cette recommandation des grands. Les tribuns qui redoutaient ce courage élevé, et cette grande fermeté de Coriolan, avaient fait envisager aux plébéiens les sollicitations du Sénat comme une conspiration secrète contre leur ordre, c'est ce qui fit que le peuple lui refusa ses suffrages. Ce refus lui fut très-sensible, et jeta dans son esprit de vifs ressentiments qu'il fit éclater dans cette occasion. **Si le peuple prétend, disait-il en plein Sénat, avoir part à nos libéralités, s'il demande des vivres à vil prix, qu'il rende au Sénat ses anciens droits, et qu'il efface jusqu'aux traces des dernières séditions. Pourquoi verrai-je dans la place et à la tête du peuple, des magistrats inconnus à nos pères, former dans l'enceinte de la même ville comme deux républiques différentes ? Souffrirai-je un Sicinius, un Brutus régner impérieusement dans Rome, moi qui n'ai pu y souffrir des rois ? Serai-je réduit à ne regarder qu'avec crainte des tribuns qui ne doivent leur puissance qu'à notre propre faiblesse ? Ne souffrons pas plus longtemps une telle indignité, et rendons à nos consuls cette autorité légitime qu'ils doivent avoir sur tout ce qui porte le nom romain. Si Sicinius en est mécontent, qu'il se retire une seconde fois avec ces rebelles qui nourrissent son insolence et qui soutiennent sa tyrannie. Le chemin du mont sacré leur est encore ouvert, il ne nous faut que des sujets soumis et paisibles, et il vaudrait encore mieux s'en passer que de partager avec une vile populace le gouvernement et les dignités de l'état.**

Les sénateurs les plus âgés, ceux surtout qui avaient ménagé la réunion, trouvaient plus de hauteur que de prudence dans un discours si véhément. Les jeunes sénateurs au contraire qui n'en prévoyaient pas les suites, lui donnaient de grandes louanges. Admirateurs de la vertu de Coriolan, ils se récrièrent qu'il était le seul qui eût le courage d'un véritable romain : chacun se reprochait

comme une lâcheté inexcusable, le consentement qu'il avait donné à l'érection du tribunal : on parlait tout haut de l'abolir ; et le plus grand nombre de voix allait à rétablir le gouvernement de la république sur ses anciens fondements.

Les tribuns que les consuls avaient fait entrer dans le Sénat, comme nous l'avons dit, voyant cette espèce de conjuration contre leur ordre, en sortirent pleins de fureur, invoquant publiquement les dieux vengeurs du parjure, et les prenant à témoin des serments solennels par lesquels le Sénat avait autorisé l'établissement du tribunal. Ils rassemblèrent le peuple tumultuellement, et ils criaient du haut de la tribune que les patriciens avaient formé une conspiration pour les faire périr avec leurs femmes et leurs enfants, à moins que les plébéiens ne remissent leurs tribuns enchaînés en la puissance de Coriolan ; que c'était un nouveau tyran qui s'élevait dans la république, et qui voulait leur mort ou leur servitude.

Le peuple prend feu aussitôt, il pousse mille cris confus remplis d'indignation et de menaces. Rome à peine tranquille, voit renaître une sédition plus dangereuse que la première. Il n'est plus question de se retirer sur le mont sacré, le peuple qui a, pour ainsi dire, essayé ses forces, prétend disputer aux patriciens l'empire de Rome au milieu de Rome même : on ne parle pas moins que d'aller sur le champ arracher Coriolan du Sénat pour l'immoler à la haine publique. Mais les tribuns qui le voulaient perdre plus sûrement, sous prétexte d'observer les formes de la justice, l'envoient sommer de venir rendre compte de sa conduite devant l'assemblée du peuple, dans la vue s'il obéissait, d'être les maîtres et les arbitres de la vie de leur ennemi, ou de le rendre plus odieux au peuple s'il refusait de reconnaître son autorité.

Coriolan naturellement fier et hautain, ayant renvoyé l'appariteur avec mépris, comme les tribuns l'avaient bien prévu, ceux-ci se firent suivre aussitôt par une troupe des plus mutins d'entre les plébéiens, et ils furent l'attendre à la sortie du Sénat pour l'arrêter. Ils le rencontrèrent accompagné à son ordinaire d'une foule de ses clients, et d'un grand nombre de jeunes sénateurs attachés à sa personne, et qui se faisaient honneur de suivre son avis dans le Sénat, et ses exemples à la guerre. Les tribuns ne l'eurent pas plutôt aperçu, qu'ils ordonnèrent à Brutus et à Icilius qui faisaient cette année la fonction d'édiles, de le conduire en prison.

Mais il n'était pas aisé d'exécuter une pareille commission, et l'entreprise était aussi hardie qu'extraordinaire. Coriolan et ses amis se mettent en défense. On repousse les édiles à coup de poing : c'étaient les seules armes d'usage en ce temps-là, dans une ville où l'on ne prenait l'épée que quand on en sortait pour marcher aux ennemis. Les tribuns irrités de cette résistance, appellent le peuple à leur secours ; les patriciens de leur côté accourent pour défendre un des plus illustres personnages de leur corps. Le tumulte s'augmente, on en vient aux injures et aux reproches. Les tribuns se plaignent qu'un simple particulier ose violer une magistrature sacrée. Les sénateurs leur demandent à leur tour par quelle autorité ils osent faire arrêter un sénateur et un patricien d'un ordre supérieur au peuple, et s'ils prétendent s'ériger en tribuns du Sénat comme ils le sont du peuple. Pendant ces disputes, arrivent les consuls qui écartent la foule ; et autant par prières que par autorité, ils obligent le peuple à se retirer.

Mais les tribuns n'en demeurèrent pas là ; ils convoquèrent l'assemblée pour le lendemain. Les consuls et le Sénat qui virent le peuple courir dès la pointe du jour à la place, s'y rendirent de leur côté en diligence pour prévenir les mauvais desseins de ces magistrats séditieux, et pour les empêcher de faire prendre au

peuple qu'ils gouvernaient, quelque résolution précipitée, et contraire à la dignité du Sénat et au salut de Coriolan. Leur présence n'empêcha point ces tribuns de se déchaîner à leur ordinaire contre tout l'ordre des patriciens. Tournant ensuite l'accusation contre Coriolan, ils rapportèrent le discours qu'il avait tenu dans le Sénat au sujet de la distribution des grains. On lui fit un nouveau crime de ce grand nombre d'amis que sa vertu attachait à sa suite, et que les tribuns appelaient les satellites du tyran. C'est par son ordre, disaient-ils, en adressant la parole au peuple, que vos édiles ont été maltraités. Il ne cherchait par ces premiers coups qu'à engager la querelle ; et si nous n'avions pas eu plus de modération que lui, peut-être qu'une guerre civile aurait armé vos citoyens les uns contre les autres. Après s'être épuisés en invectives pour rendre Coriolan plus odieux à la multitude, ils ajoutèrent que s'il y avait quelque patricien qui voulût entreprendre sa défense, il pouvait monter dans la tribune et parler au peuple.

Minucius premier consul se présenta, et après s'être plaint en général, et avec beaucoup de modération, de ceux qui saisissaient le moindre prétexte pour exciter de nouveaux troubles dans la république, il remontra au peuple, que bien loin qu'on pût accuser le Sénat et les patriciens d'avoir procuré la famine, tout le monde savait que ce malheur n'était arrivé que par la désertion du peuple, et par la faute de ceux qui avaient négligé l'année précédente de cultiver et de semer leurs terres. Qu'il ne lui serait pas plus difficile de détruire les autres calomnies dont on les entretenait dans des harangues séditeuses, comme si le Sénat eût formé le projet d'abolir le tribunat, et de faire périr tout le peuple par la famine. Que pour faire tomber tout d'un coup des discours si faux et si injurieux, il leur déclarait que le Sénat en qui résidait l'autorité légitime de la république, confirmait de nouveau la puissance des tribuns avec tous les droits qui y avaient été attachés sur le mont sacré : qu'à l'égard de la distribution des grains, il laissait le peuple maître et arbitre d'y mettre lui-même tel prix qu'il jugerait à propos.

Le consul après un préambule si propre à adoucir les esprits, et à se concilier la bienveillance du peuple, ajouta, comme par un doux reproche, qu'il ne pouvait s'empêcher de les blâmer de la précipitation avec laquelle ils se laissaient entraîner aux premiers bruits que répandaient quelques mutins. Qu'il était bien surprenant qu'ils voulussent faire un crime au Sénat des différents avis qui se proposaient, avant même qu'il eût rien statué. Souvenez-vous, leur dit-il, que pendant votre retraite sur le mont sacré, vos vœux, vos requêtes et vos prières se bornaient à obtenir l'abolition des dettes. à peine vous eut-on accordé une si grande grâce, que vous vous fîtes comme un nouveau droit de la facilité du Sénat, pour demander la création de deux magistrats de votre corps, dont toute l'autorité, de votre propre aveu, devait être renfermée à empêcher qu'un plébéen ne pût être opprimé par un patricien : nouvelle grâce qui nous attira vos remerciements, et qui parut remplir tous vos souhaits. On ne vous vit point dans ces temps fâcheux, lors même que la sédition était la plus échauffée, demander qu'on diminuât l'autorité du Sénat, ou qu'on changeât la forme de notre gouvernement. De quel droit donc vos tribuns prétendent-ils aujourd'hui porter leurs vœux et leur censure sur ce qui se passe dans nos conseils ? Quand s'est-on avisé de faire un crime à un sénateur pour avoir dit librement son avis dans le Sénat ? Quelles lois peuvent vous autoriser à poursuivre avec tant d'animosité son exil ou sa mort ? Mais je suppose que par un renversement inouï de tout ordre, le corps entier du Sénat fût justiciable de vos tribuns. Supposons encore, si on le veut, qu'il soit échappé à Coriolan quelque chose de trop dur en disant

son avis, n'est-il pas de votre équité d'oublier quelques paroles vaines et qui se sont perdues en l'air, en faveur de ses services réels dont avez vous-même recueilli tout le fruit ? Conservez la vie à un excellent citoyen, conservez à la patrie un grand capitaine ; et si vous ne le voulez pas absoudre comme innocent, donnez-le du moins comme criminel à tout le Sénat qui vous en prie par ma bouche. Ce sera là le lien qui en nous réunissant, servira au Sénat comme d'un nouveau motif pour l'engager à vous continuer ses bienfaits. Au lieu que si vous persistiez à vouloir perdre ce sénateur, peut-être que l'opposition que vous y trouveriez de la part des patriciens, produirait des maux qui vous feraient repentir d'avoir poussé trop loin votre ressentiment.

Ce discours fit impression sur la multitude, et tourna les esprits du côté de la paix et de l'union. Sicinius en fut consterné : mais dissimulant ses mauvais desseins, il donna de grandes louanges à Minucius et à tous les sénateurs, d'avoir bien voulu s'abaisser jusqu'à rendre compte au peuple de leur conduite, et de n'avoir pas même dédaigné d'interposer leurs prières et leurs offices en faveur de Coriolan. Se tournant ensuite vers ce sénateur : *Et vous excellent citoyen*, lui dit-il d'un ton ironique, *ne soutiendrez-vous pas aujourd'hui devant le peuple ces avis si utiles à la république, que vous avez proposés si hardiment dans le Sénat ? Ou plutôt pourquoi n'avez-vous pas recours à la clémence du peuple romain ? Apparemment que Coriolan croit indigne de son courage de s'abaisser jusqu'à demander pardon à ceux qu'il a voulu perdre.* L'artificieux tribun lui parlait ainsi, parce qu'il était persuadé qu'un homme du caractère de Coriolan, incapable de plier et de changer d'avis, aigrirait de nouveau le peuple par la fierté de ses réponses. Il ne fut pas trompé dans ses espérances ; car bien loin que Coriolan s'avouât coupable, ou qu'il tâchât d'adoucir le peuple comme avait fait Minucius, il ruina au contraire l'effet du discours de ce consul par une fermeté à contre-temps, et par la dureté de ses expressions. Il se déchaîna avec plus de force qu'il n'avait encore fait, contre les entreprises des tribuns ; et il déclara qu'il n'y avait qu'un sénatus-consulte qui pût obliger un patricien et un sénateur à rendre compte devant l'assemblée du peuple d'un avis qu'il aurait ouvert dans le Sénat : mais que si quelqu'un se tenait offensé de ce qu'il avait dit, il pouvait le citer devant les consuls et les sénateurs qu'il reconnaissait pour ses juges naturels, et devant lesquels il serait toujours prêt de rendre compte de sa conduite.

Les jeunes sénateurs charmés de l'intrépidité qu'il faisait paraître, et ravis qu'il se trouvât quelqu'un qui osât dire tout haut ce qu'ils pensaient tous, s'écrièrent qu'il n'avait rien avancé qui ne fût conforme aux lois : mais le peuple qui se croyait méprisé, résolut de lui faire sentir son pouvoir. On lui fit son procès sur le champ, comme à un rebelle, et à un citoyen qui refusait de reconnaître l'autorité du peuple romain. Sicinius après avoir conféré en secret avec ses collègues, sans daigner même recueillir les suffrages de l'assemblée, prononça contre lui une sentence de mort ; et il ordonna qu'on le précipitât du haut de la roche Tarpéienne : supplice dont on punissait les ennemis de la patrie. Les édiles, ministres ordinaires de toutes les violences des tribuns, s'avancèrent pour se saisir de sa personne ; mais le Sénat et tout ce qu'il y avait de patriciens dans l'assemblée, accoururent à son secours. Ils le mirent au milieu d'eux, et s'étant faits des armes des premiers objets que l'indignation et la colère leur présentaient, ils paraissaient résolus d'opposer la force à la violence.

Le peuple qui craint toujours quand on ne le craint point, refusa son secours aux édiles, et demeura comme en suspens, soit qu'il n'osât attaquer un gros où il voyait ses magistrats et ses capitaines, soit qu'il trouvât que ses tribuns eussent

poussé l'animosité trop loin, en condamnant un citoyen à mort pour de simples paroles. Sicinius qui craignait que Coriolan ne lui échappât, fit approcher Brutus son conseil et son oracle, aussi séditieux que lui, mais moins emporté, et qui avait des vues plus étendues. Il lui demanda secrètement son avis sur l'irrésolution du peuple qui déconcertait tous ses desseins.

Brutus lui dit qu'il ne devait pas se flatter de pouvoir faire périr Coriolan, tant qu'il serait environné de toute la noblesse qui lui servait de gardes ; qu'on murmurait même dans l'assemblée de ce qu'il voulait être en même temps juge et partie ; que le peuple qui passe en un instant de la colère la plus violente à des sentiments de compassion, avait trouvé trop de rigueur dans la condamnation de mort ; que dans la disposition où il voyait les esprits, il ne réussirait pas assurément par les voies de fait, mais que sous le prétexte toujours spécieux de ne vouloir rien faire que dans les formes, il devait exiger du Sénat que Coriolan pût être jugé par l'assemblée du peuple, et surtout qu'il fallait obtenir à quelque prix que ce fût que l'assemblée serait convoquée par tribus où les voix se comptaient par tête, de peur que si on donnait les suffrages par centuries, les patriciens et les riches qui seuls en composaient le plus grand nombre, ne sauvassent Coriolan.

Sicinius s'étant déterminé à suivre cet avis, fit signe au peuple qu'il voulait parler : et après qu'on lui eut donné audience : **Vous voyez, romains**, leur dit-il, **qu'il ne tient pas aux patriciens qu'on ne répande aujourd'hui beaucoup de sang, et qu'ils sont prêts d'en venir aux mains pour soustraire à la justice l'ennemi déclaré du peuple romain. Mais nous leur devons de meilleurs exemples, nous ne ferons rien avec précipitation. Quoique le criminel soit assez convaincu par son propre aveu, nous voulons bien lui donner encore du temps pour préparer ses défenses. Nous t'ajournons**, dit-il en s'adressant à Coriolan, **à comparaître devant le peuple dans vingt-sept jours. À l'égard de la distribution des grains, si le Sénat n'en prend pas le soin qu'il doit, les tribuns y donneront ordre eux-mêmes ; et là-dessus il congédia l'assemblée.**

Le Sénat pendant cet intervalle, pour se rendre le peuple favorable, fixa la vente des grains au plus bas prix qu'ils eussent été même avant la famine, et les consuls entrèrent en conférence avec les tribuns sur l'affaire de Coriolan, dans la vue de les adoucir, et de réduire ces magistrats populaires à se conformer aux anciennes règles du gouvernement. Minucius qui portait la parole, leur représenta que depuis la fondation de Rome on avait toujours rendu ce respect au Sénat, de ne renvoyer aucune affaire au jugement du peuple que par un sénatus-consulte ; que les rois même avaient eu cette déférence pour un corps si auguste. Qu'il les exhortait à se conformer aux usages de leurs ancêtres. Mais que s'ils avaient des griefs considérables à proposer contre Coriolan, ils s'adressassent au Sénat qui leur ferait justice, et qui sur la nature du crime et la solidité des preuves, le renverrait par un sénatus-consulte au jugement du peuple qui pour lors seulement serait en droit de faire le procès à un citoyen.

Sicinius s'opposa avec son insolence ordinaire à cette proposition, et il déclara qu'il ne souffrirait jamais que l'on décidât par un sénatus-consulte de l'autorité du peuple romain. Ses collègues aussi mal intentionnés, mais plus habiles dans la conduite de leurs desseins, virent bien qu'ils se rendraient odieux même aux plébéiens, s'ils s'éloignaient si ouvertement des formes ordinaires de la justice ; ainsi ils obligèrent Sicinius à se désister de son opposition sous prétexte de condescendance pour les consuls. Mais cette complaisance apparente leur coûtait d'autant moins, qu'ils étaient bien résolus, si le sénatus-consulte ne leur était

pas favorable, de se fonder sur la loi *Valeria* pour en appeler devant l'assemblée du peuple, et par là cette affaire devait toujours revenir à leur tribunal, et il n'était au plus question que de savoir si elle y serait portée en première ou en seconde instance.

Ainsi ces tribuns convinrent sans peine que le Sénat déciderait à son connaissance de cette accusation ; et ils demandèrent seulement qu'ils pussent être entendus dans le Sénat sur les griefs qu'ils prétendaient proposer contre l'accusé.

Les consuls et les tribuns étant convenus de cette forme préliminaire, on introduisit le lendemain ces magistrats du peuple dans le Sénat. Decius un de ces tribuns, quoique le plus jeune, portait la parole, et on lui avait déféré cet honneur, à cause de son éloquence et de la facilité de s'énoncer en public ; qualité indispensable dans tout gouvernement populaire, et surtout à Rome où le talent de la parole n'était pas moins nécessaire pour s'avancer, que le courage et la valeur : ce tribun s'adressant à tout le Sénat : vous savez, pères conscrits, leur dit-il, qu'ayant chassé les rois par notre secours, vous établîtes dans la république la forme du gouvernement qui s'y observe, et dont nous ne nous plaignons pas. Mais vous n'ignorez pas aussi que dans tous les différends que de pauvres plébéiens eurent dans la suite avec des nobles et des patriciens, ces plébéiens perdaient toujours leur procès, parce que leurs parties étaient leurs juges, et que tous les tribunaux n'étaient remplis que de patriciens. Cet abus obligea P Valerius Publicola, ce sage consul et cet excellent citoyen, d'établir la loi qui permettait d'appeler devant le peuple des ordonnances du Sénat et du jugement des consuls. Telle est la loi appelée *Valeria*, qu'on a toujours regardée comme la base et le fondement de la liberté publique.

C'est à cette loi que nous avons recours aujourd'hui, si vous nous refusez la justice que nous demandons contre un homme noirci du plus grand crime qu'on puisse commettre dans une république. Ce n'est point un seul plébéien qui se plaint, c'est le corps entier du peuple romain qui demande la condamnation d'un tyran qui a voulu faire mourir de faim ses concitoyens, qui a violé notre magistrature, et repoussé la force à la main nos officiers et les édiles de la république. C'est Coriolan que nous accusons d'avoir proposé l'abolition du tribunat, cette magistrature consacrée par les serments les plus solennels. Qu'est-il besoin après cela de sénatus-consulte pour juger un pareil crime ? Ne sait-on pas que ces décrets particuliers du Sénat n'ont lieu que dans des affaires imprévues et extraordinaires, et sur lesquelles les lois n'ont encore rien statué ? Mais dans l'espèce dont il s'agit, où la loi est si formelle, où elle dévoue si expressément aux dieux infernaux ceux qui la violeront ; n'est-ce pas se rendre complice du crime que d'en vouloir douter ? Ne craignez-vous point que par ces retardements affectés de prononcer contre le criminel, sous prétexte de la nécessité imaginaire d'un sénatus-consulte, le peuple ne se persuade que Coriolan n'a été que l'interprète de vos sentiments ?

Je sais que plusieurs parmi vous se plaignent que ce n'a été que par violence qu'on a arraché votre consentement pour l'abolition des dettes, et l'établissement du tribunat. Je veux même que dans ce haut degré de puissance où vous vous étiez élevés depuis l'expulsion des rois, il ne vous ait été ni utile ni même honorable d'en relâcher une partie en faveur du peuple ; mais vous l'avez fait, et tout le Sénat s'y est engagé par les serments les plus solennels. Après l'établissement de ces lois sacrées, et qui rendent la personne de nos tribuns inviolables, irez-vous au gré du premier ambitieux révoquer ce qui fait la sûreté

et le repos de l'état ? Vous ne le ferez pas assurément, et j'en répons tant que je verrai dans cette assemblée les vénérables magistrats qui ont eu tant de part à la réunion qui s'est faite sur le mont sacré : devait-on seulement souffrir qu'on mît un si grand crime en délibération ? Coriolan est le premier qui par des avis séditeux a tâché de rompre ces liens sacrés, qui à la faveur de nos lois unissent les différents ordres de l'état. C'est lui seul qui veut détruire la puissance tribunitienne l'asile du peuple, le rempart de la liberté, et le gage de notre réunion. Pour arracher le consentement du peuple, il veut faire réussir un crime par un plus grand crime. Il ose dans un lieu saint et au milieu du Sénat proposer de laisser mourir le peuple de faim. Ne songeait-il point cet homme cruel et insensé tout ensemble, que ce peuple qu'il voulait faire mourir avec tant d'inhumanité, plus nombreux et plus puissant qu'il ne souhaite, réduit au désespoir, se serait jeté dans les maisons des plus riches, qu'il aurait enfoncé ces greniers et ces caves qui recèlent tant de biens, et qu'il aurait ou succombé sous la puissance des patriciens, ou qu'eux-mêmes auraient été exterminés par une populace en furie, qui n'aurait pris alors la loi que de la nécessité et de son ressentiment ?

Car afin que vous ne l'ignoriez pas, nous ne nous serions pas laissés consumer par une famine fomentée par nos ennemis. Mais après avoir pris à témoin les dieux vengeurs de l'injustice, nous aurions rempli Rome de sang et de carnage. Tel eût été le funeste succès des conseils de ce perfide citoyen, si des sénateurs plus affectionnés à la patrie n'en avaient empêché l'exécution. C'est à vous, pères conscrits, que nous adressons nos justes plaintes. C'est votre secours et la sagesse de vos ordonnances que nous réclamons pour réduire cet ennemi public à venir devant tout le peuple romain assemblé par tribus, rendre compte de ses pernicious conseils. C'est là, Coriolan, que tu dois soutenir tes premiers sentiments si tu l'oses ; ou les excuser sur la précipitation de ta langue. Quitte si tu m'en crois, tes maximes hautaines et tyranniques. Fais-toi plus petit, rends-toi semblable à nous, prends même des habits de deuil si conformes à l'état présent de ta fortune. Implore la pitié de tes concitoyens, et peut-être que tu en obtiendras la grâce et le pardon de tes fautes.

Ce tribun ayant cessé de parler, les consuls demandèrent l'avis de l'assemblée : ils commencèrent par les consulaires et par les sénateurs les plus anciens. Car en ce temps-là, dit Denis D'Halicarnasse, les jeunes sénateurs n'étaient pas assez présomptueux pour se croire capables d'ouvrir un avis. Cette jeunesse modeste et retenue, sans oser parler, déclarait seulement son sentiment par quelque signe, et en passant du côté qui lui paraissait le plus juste. Ce fut de cette manière si respectueuse d'opiner qu'ils furent appelés sénateurs *pédaires*, parce qu'on ne connaissait leur avis que par le parti où ils allaient se ranger : aussi disait-on communément qu'un avis *pédair* ressemblait à une tête sans langue.

Tous les sénateurs par différents motifs attendaient les uns avec impatience, d'autres avec inquiétude, quel serait le sentiment d'Appius Claudius. Quand ce fut son tour pour opiner : Vous savez, pères conscrits, leur dit-il, que pendant longtemps je me suis souvent opposé tout seul à la trop grande facilité avec laquelle vous accordiez au peuple toutes ses demandes. Je ne sais si je ne me suis pas même rendu importun par les funestes présages que je faisais de la réunion que l'on vous proposait avec ces déserteurs de la république. L'événement n'a que trop justifié mes justes soupçons. On tourne contre vous aujourd'hui cette partie de la magistrature que vous avez relâchée à des séditeux. Le peuple vous punit par vos propres bien-faits ; il se sert de vos

grâces pour ruiner votre autorité. C'est en vain que vous vous cachez à vous-même le péril où se trouve le Sénat ; vous ne pouvez ignorer qu'on veut changer l'ancienne forme de notre gouvernement. Les tribuns pour faire réussir leurs desseins secrets, vont comme par degrés à la tyrannie. D'abord on n'a demandé que l'abolition des dettes, et ce peuple aujourd'hui si fier, et qui veut s'ériger en juge souverain des sénateurs, crut alors avoir besoin d'une amnistie pour la manière peu soumise dont il avait demandé cette première grâce. Votre facilité a fait naître de nouvelles prétentions : le peuple a voulu avoir ses magistrats particuliers. Vous savez avec quelle force je m'opposai à ces nouveautés ; mais malgré mon opposition on se relâcha encore sur cette demande. On accorda des tribuns au peuple, c'est à dire des chefs perpétuels de sédition. Le peuple enivré de fureur, voulut même qu'on consacraît d'une manière particulière cette nouvelle magistrature, ce qu'on n'avait pas fait pour le consulat la première dignité de la république.

Le Sénat consentit à tout, moins par bonté que par faiblesse ; on déclara la personne des tribuns sacrée et inviolable ; on en fit une loi. Le peuple exigea qu'elle fût autorisée par les serments les plus solennels, et ce jour-là, messieurs, vous jurâtes sur les autels votre propre perte et celle de vos enfants. Qu'ont produit tant de grâces ? Votre facilité n'a servi qu'à vous attirer le mépris du peuple, et à augmenter l'orgueil et l'insolence de ses tribuns. Ils se sont faits eux-mêmes des droits nouveaux ; et ces magistrats modernes, qui devraient vivre comme de simples particuliers, convoquent aujourd'hui les assemblées du peuple, et à notre insu font recevoir des lois par les suffrages d'une vile populace.

C'est cependant à ce tribunal si odieux qu'on cite aujourd'hui un sénateur, un citoyen de votre ordre, Coriolan ce grand capitaine, et cet homme de bien en même temps, encore plus illustre par son attachement aux intérêts du Sénat que par sa valeur. On ose faire un crime à un sénateur d'avoir dit son avis en plein Sénat avec cette liberté si digne d'un romain, et si vous-même ne lui aviez pas servi de bouclier et de rempart, on aurait assassiné à vos yeux un de vos plus illustres citoyens. La majesté du Sénat allait être violée par ce meurtre, on perdait à votre égard le respect dû à votre dignité, et vous perdiez vous-même la liberté et l'empire.

La fermeté et le courage que vous fîtes paraître dans cette occasion, a comme réveillé ces furieux de leur ivresse. Il semble qu'ils soient honteux aujourd'hui d'un crime qu'ils n'ont pu achever ; ils se désistent des voies de fait qui ne leur ont pas réussi ; et ils ont recours en apparence à la justice et aux règles de droit.

Mais quelle est cette justice, dieux immortels, que ces hommes de sang veulent introduire ! Ils tâchent avec des manières soumises de surprendre un sénatus-consulte qui les mette en état de pouvoir traîner au supplice le meilleur de vos citoyens. On vous cite la loi *Valeria* comme la règle de votre conduite ; mais ne sait-on pas que cette loi qui autorise les appels devant l'assemblée du peuple, ne regarde que les pauvres plébéiens, qui destitués de protection, pourraient être opprimés par le crédit d'une cabale puissante ? Le texte de la loi y est formel : il est expressément porté qu'il sera permis à un citoyen condamné par les consuls, d'en appeler devant le peuple. Publicola par cette loi ouvrait seulement un asile aux malheureux, qui pouvaient se plaindre d'avoir été condamnés par des juges prévenus.

L'objet de la loi n'était que de faire revoir leur procès ; et quand vous avez consenti depuis à l'établissement des tribuns, ni vous ni même le peuple n'avez

prétendu en créant ces nouveaux magistrats, que de donner à cette loi des protecteurs, et aux pauvres des avocats, qui les empêchassent d'être opprimés par les grands. Qu'a de commun une pareille loi avec l'affaire d'un sénateur d'un ordre supérieur au peuple, et qui n'est comptable qu'au Sénat de sa conduite ? Pour faire voir que la loi *Valeria* ne regarde que de simples plébéiens, depuis dix-neuf ans qu'elle est établie, que Decius me montre un seul patricien qui en vertu de cette loi ait été traduit en jugement devant le peuple, et notre dispute sera terminée. Quelle justice y aurait-il donc après tout, de livrer un sénateur à la fureur des tribuns, et que le peuple fût juge dans sa propre cause, comme si ce peuple dans ses assemblées tumultueuses, et conduit par des magistrats séditieux, était sans préjugés, sans haine et sans passion ? Ainsi, messieurs, je vous conseille avant que de rien statuer, de songer sérieusement que dans cette occasion vos intérêts sont inséparables de ceux de Coriolan. Du reste, je ne suis point d'avis qu'on révoque les grâces que vous avez faites au peuple, de quelque manière qu'il les ait obtenues ; mais je ne puis m'empêcher de vous exhorter à refuser courageusement dans la suite tout ce qu'on prétendra obtenir de vous contre votre propre autorité, et contre la forme de notre gouvernement.

On voit par ces discours si opposés de Decius et d'Appius que l'affaire de Coriolan ne servait que de prétexte à de plus grands intérêts. Le véritable sujet de la dispute et de l'animosité des deux partis, roulait sur ce que les nobles et les patriciens prétendaient que par l'expulsion des rois ils avaient succédé à leur autorité, et que le gouvernement devait être purement aristocratique ; au lieu que les tribuns tâchaient par de nouvelles lois de le tourner en démocratie, et d'attirer toute l'autorité dans l'assemblée du peuple qu'ils gouvernaient à leur gré. Ainsi l'ambition, l'intérêt et la jalousie animaient ces différents partis, et faisaient craindre aux plus sages une nouvelle séparation, ou une guerre civile.

C'est ce que M. Valerius ce consulair qui avait eu tant de part à la réunion sur le mont sacré, représenta au Sénat en des termes également forts et touchants. C'était un véritable républicain, et qui souffrait impatiemment que les nobles et ceux de son ordre affectassent une distinction et un empire toujours odieux dans un état libre. Comme il avait une éloquence douce et insinuante, il dit d'abord beaucoup de choses en général à la louange de la paix, et sur la nécessité d'entretenir l'union dans la république.

De là il passa à l'affaire de Coriolan, et il fut d'avis qu'on en renvoyât la connaissance à l'assemblée du peuple. Il soutint que le Sénat en cédant quelque chose de son autorité, en assurerait la durée ; qu'elle serait plus ferme si elle était moindre, et que rien n'était plus propre à désarmer le ressentiment du peuple contre cet illustre accusé, que de lui en abandonner le jugement : que la multitude charmée de cette déférence, s'abstiendrait de prononcer contre un homme qu'elle savait être si cher au Sénat : que pour achever de l'adoucir, il était d'avis que tous les sénateurs se répandissent dans l'assemblée, et que par des manières plus douces et plus populaires ils tâchassent chacun de son côté de gagner les plébéiens qui étaient de leur connaissance.

Valerius se tournant ensuite vers Coriolan, le conjura dans les termes les plus touchants de donner la paix à la république : *Allez Coriolan, lui dit-il, vous présenter vous-même généreusement au jugement du peuple ; c'est la seule manière de vous justifier, qui soit digne de vous ; c'est le moyen le plus propre à imposer silence à ceux qui vous accusent d'affecter la tyrannie. Le peuple charmé de voir ce grand courage plier enfin sous la puissance de ses tribuns, ne se résoudra jamais à prononcer contre Coriolan ; au lieu que si vous persistez à*

mépriser ce tribunal, si vous déclinez sa justice, et si vous vous obstinez à n'être jugé que par les consuls, vous commettrez le Sénat avec le peuple, et vous allumerez une cruelle sédition. Vous seul en serez le flambeau fatal ; et qui sait jusqu'où se portera l'incendie ? Représentez-vous l'image affreuse d'une guerre civile ; les lois sans force ; les magistrats sans pouvoir ; la fureur et la violence régner dans les deux partis ; le fer et le feu briller de toutes parts, et vos citoyens s'égorger les uns les autres ; la femme vous demande son mari, le père ses enfants, tous vous chargent d'imprécations ; enfin représentez-vous Rome à qui les dieux avaient promis de si grandes destinées, succomber sous les fureurs des deux partis, et s'ensevelir sous ses propres ruines.

Valerius qui aimait sincèrement sa patrie, attendri par l'idée de ces grands malheurs, ne put retenir des larmes qui lui échappaient malgré lui, et ces larmes d'un consulaire vénérable par son âge et par ses dignités encore plus éloqu岸tes que son discours, touchèrent la plupart des sénateurs, et disposèrent les esprits à la paix.

Pour lors Valerius se voyant maître de l'assemblée, éleva sa voix, et comme s'il eût repris de nouvelles forces, ou qu'il eût été un autre homme, il se montra à découvert, et il leur parla avec cette autorité que lui donnaient son âge et une longue expérience dans les affaires : on veut nous faire peur, s'écria-t-il, pour la liberté publique, si nous donnons tant de pouvoir au peuple, et si on lui remet le jugement de ceux de notre ordre qui seront accusés par les tribuns. Je suis persuadé au contraire que rien n'est plus propre pour la maintenir. La république est composée de deux ordres, de patriciens et de plébéiens ; il est question de décider auquel de ces deux ordres il est plus sûr de confier la garde et le dépôt sacré de notre liberté. Je soutiens qu'elle sera plus en sûreté entre les mains du peuple qui ne demande que de n'être pas opprimé, que dans celles des nobles qui tous ont une violente passion de dominer. Ces patriciens revêtus des premières magistratures, distingués par leur naissance, leurs richesses et leurs dignités, seront toujours assez puissants pour retenir le peuple dans son devoir : et le peuple autorisé par les lois, attentif aux démarches des grands, naturellement ennemi et jaloux de toute élévation, fera craindre la sévérité de ses jugements à ceux des patriciens qui seraient tentés d'aspirer à la tyrannie.

Vous avez, pères conscrits, aboli la royauté, parce que l'autorité d'un seul devenait trop absolue. Non contents de partager le pouvoir souverain entre deux magistrats annuels, vous leur avez encore donné un conseil de trois cens sénateurs qui servent d'inspecteurs de leur conduite, et de modérateurs de leur autorité. Mais ce même Sénat si formidable aux rois et aux consuls, ne trouve rien dans la république qui balance son autorité. Je sais bien que jusqu'ici nous n'avons, grâces aux dieux, qu'à nous louer de sa modération. Mais je n'ignore pas aussi que peut-être en sommes-nous redevables à la crainte du dehors, et à ces guerres continuelles qu'il nous a fallu soutenir ; mais qui nous répondra que dans la suite nos successeurs devenus plus fiers et plus puissants par une longue paix, n'attenteront point à la liberté de leur patrie, et qu'il ne se formera point dans le Sénat même quelque faction puissante dont le chef se fasse le tyran de son pays, s'il ne se trouve en même temps hors du Sénat une autre puissance, qui à la faveur des accusations qu'on pourra porter dans l'assemblée du peuple, soit en état de s'opposer aux entreprises ambitieuses des grands ?

On me demandera peut-être si on n'a pas le même inconvénient à craindre de la part du peuple, et si on pourra empêcher qu'il ne s'élève quelque jour parmi les plébéiens quelque chef de parti qui abuse de son pouvoir sur les esprits de la

multitude, et qui sous le prétexte ordinaire de défendre les intérêts du peuple, n'opprime à la fin sa liberté et celle du Sénat. Mais vous n'ignorez pas qu'au moindre péril où vous paraîtrait la république de ce côté-là, nos consuls sont en droit de nommer un dictateur qu'ils ne tireront jamais que de votre corps ; que ce magistrat souverain et maître absolu de la vie de ses concitoyens, est seul capable par son autorité de dissiper une faction populaire : et la sagesse de nos lois ne lui a même laissé cette puissance redoutable que pour six mois, de peur qu'il n'en abusât, et que pour établir sa propre tyrannie, il n'employât une autorité qui ne lui était confiée que pour détruire celle des autres. C'est ainsi, ajouta Valerius, que par une inspection réciproque le Sénat veillera sur la conduite des consuls, le peuple sur celle du Sénat, et le dictateur quand l'état des affaires demandera qu'on ait recours à cette dignité, servira de frein à l'ambition des uns et des autres. Plus il y aura d'yeux ouverts sur la conduite de chaque particulier, et plus notre liberté sera assurée, et plus la constitution de notre gouvernement sera parfaite.

D'autres sénateurs qui étaient du même avis, ajoutèrent que rien n'était plus propre à maintenir la liberté que de laisser à tout citoyen romain compris sous le cens, le pouvoir d'intenter action devant l'assemblée du peuple contre ceux qui auraient violé les lois ; que ce droit d'accusation non seulement tiendrait les grands en respect, mais servirait encore à exhaler, pour ainsi dire, les murmures du peuple, qui sans ce secours pourraient se tourner en sédition. Ainsi on résolut à la pluralité des voix de renvoyer cette affaire au jugement du peuple. On prit d'autant plus volontiers ce parti, que la réquisition que faisaient au préalable les tribuns d'un sénatus-consulte pour pouvoir faire le procès à l'accusé, servirait à l'avenir d'un nouveau titre de la puissance et de l'autorité du Sénat. Quoique la compagnie sût qu'elle allait sacrifier un innocent à la passion de ses ennemis, l'intérêt public l'emporta sur le particulier, et on dressa aussitôt le sénatus-consulte. Mais avant qu'il fût signé, Coriolan qui vit bien que le Sénat l'abandonnait, demanda la liberté de parler, et l'ayant obtenue : *Vous savez, pères conscrits, dit-il en adressant la parole aux sénateurs, quelle a été jusqu'ici ma conduite. Vous savez que cette haine opiniâtre du peuple, et les persécutions si injustes que j'en souffre, ne viennent que de cet attachement inviolable que j'ai toujours fait paraître pour les intérêts de cette compagnie. Je ne parle point de la récompense que j'en reçois aujourd'hui, l'événement justifiera la faiblesse, et peut-être la malignité des conseils qu'on vous donne à mon sujet. Mais puisque enfin l'avis de Valerius a prévalu, que je sache au moins quel est mon crime, et à quelles conditions on me livre à la fureur de mes ennemis. Coriolan s'expliquait ainsi pour tâcher de pénétrer si les tribuns feraient rouler leur accusation sur le discours qu'il avait tenu en plein Sénat.*

C'était à la vérité l'unique cause du déchaînement des tribuns contre ce sénateur à qui ils ne pouvaient pardonner la proposition qu'il avait faite d'abolir le tribunat ; mais comme ils craignaient de se rendre trop odieux au Sénat, s'ils prétendaient faire un crime à chaque sénateur des avis qu'il ouvrirait dans les délibérations publiques, ils déclarèrent après en avoir conféré ensemble, qu'ils renfermeraient toute leur accusation dans le seul crime de tyrannie. *Si cela est ainsi, répartit Coriolan, et que je n'aie à me défendre que d'une calomnie si mal fondée, je m'abandonne librement au jugement du peuple, et je n'empêche point que le sénatus-consulte n'en soit signé.* Le Sénat ne fut pas fâché que l'affaire eût pris ce tour, et qu'on fût convenu de ne point parler de ce qui s'était passé dans la dernière assemblée, ce qui aurait intéressé l'honneur et l'autorité de la compagnie. Ainsi du consentement de toutes les parties, l'arrêt fut signé, et il y

fut statué que l'accusé aurait vingt-sept jours pour préparer ses défenses. On remit cet arrêt entre les mains des tribuns, et de peur que contre leur parole ils ne prétendissent toujours faire un crime à Coriolan dans l'assemblée du peuple, de ce qu'il avait avancé au sujet du tribunat, et du prix qu'il fallait mettre aux grains ; on rendit un nouveau sénatus-consulte qui le déchargeait de toute action qui pourrait être intentée contre lui à ce sujet : précaution que le Sénat prit, pour ne pas voir discuter devant le peuple, jusqu'à quel point les sénateurs pouvaient porter la liberté de leurs avis.

Les tribuns après avoir fait la lecture du décret du Sénat dans la première assemblée du peuple, exhortèrent tous les citoyens de la république, tant ceux qui demeuraient dans Rome, que les habitants de la campagne, de se trouver dans la place au jour marqué pour y donner leurs suffrages. La plupart des plébéiens attendaient ce terme avec impatience dans le dessein de signaler leur haine contre Coriolan, et ils paraissaient animés contre ce sénateur, comme si sa perte eût été le salut de la république.

Enfin on vit paraître le jour fatal où l'on devait décider de cette grande affaire : une foule innombrable de peuple remplit de grand matin toute la place. Les tribuns qui avaient leurs vues, le séparèrent par tribus avant l'arrivée des sénateurs ; au lieu que depuis le règne de Servius Tullius on avait toujours recueilli les voix par centuries. Cette seule différence décidait de la plupart des délibérations, et faisait pencher la balance ou en faveur du peuple, ou en faveur des patriciens. Les consuls étant arrivés dans l'assemblée, voulaient maintenir l'ancien usage, ne doutant point de sauver Coriolan si on comptait les voix par centuries dont les patriciens composaient le plus grand nombre. Mais les tribuns aussi habiles et plus opiniâtres, représentèrent que dans une affaire où il s'agissait des droits du peuple et de la liberté publique, il était juste que tous les citoyens, sans égard au rang et aux richesses, pussent donner chacun leurs suffrages en particulier, et ils déclarèrent hautement qu'ils ne consentiraient jamais qu'on recueillît les voix autrement que par tête et par tribus. On poussa fort loin la dispute sur ce sujet : à la fin le Sénat qui ne voulait pas faire sa cause de celle de Coriolan, et qui craignait qu'on n'attaquât directement son autorité, céda à son ordinaire à l'opiniâtreté des magistrats du peuple.

Cependant Minucius le premier consul, pour couvrir en quelque manière ce qu'il y avait de faible, et même de honteux dans cette conduite du Sénat, monta à la tribune aux harangues. Il ouvrit son discours par les avantages que produisait l'union et la paix, et par les malheurs qui suivaient de la discorde. Il passa de ces lieux communs à l'affection que le Sénat avait pour le peuple, et aux bienfaits dont il l'avait comblé en différents temps. Il déclara qu'il ne demandait pour toute reconnaissance que la grâce de Coriolan, et il exhorta les plébéiens à faire moins d'attention à quelques paroles échappées dans la chaleur du discours, qu'aux services importants que ce généreux citoyen avait rendus à la république : **Contentez-vous, romains, ajouta-t-il, de la soumission de ce grand homme ; et qu'il ne soit pas dit qu'un citoyen si illustre passe par les formes de la justice comme un criminel.** Sicinius lui répondit que si une pareille indulgence avait lieu dans le gouvernement des états, il n'y en aurait point qui fussent en sûreté. Que tous ceux qui auraient rendu de grands services, pourraient entreprendre impunément les choses les plus injustes. Que dans les monarchies les rois pouvaient faire grâce ; mais que dans les républiques, les lois seules régnaient, et que ces lois sourdes aux sollicitations, punissaient le crime avec la même exactitude qu'elles récompensaient la vertu.

Puisque malgré nos prières, lui reparti Minucius, vous vous opiniâtes à faire juger Coriolan par les suffrages de l'assemblée, je demande que suivant que vous en êtes convenu dans le Sénat, vous renfermiez toute votre accusation dans le seul chef du crime de tyrannie, et que vous en fournissiez les preuves et les témoins. Car, ajouta ce consul, à l'égard des discours qu'il a tenus en opinant dans nos assemblées, outre que vous n'avez pas droit d'en connaître, le Sénat l'en a déchargé. Pour justifier ce qu'il avançait, il lut tout haut le sénatus-consulte qui en faisait mention : il descendit ensuite de la tribune, et ce fut tout le secours que cet illustre accusé tira de la timide politique du Sénat.

Sicinius prit la parole, et représenta au peuple qu'il y avait longtemps que Coriolan, descendu des rois de Rome, cherchait à se faire le tyran de sa patrie. Que sa naissance, son courage, ce grand nombre de partisans qu'on pouvait appeler ses premiers sujets, ne devaient le rendre que trop suspect. Qu'on ne pouvait trop craindre que cette valeur tant vantée par les patriciens ne devint pernicieuse à ses concitoyens. Qu'il était même déjà trop criminel dès qu'il s'était rendu suspect et redoutable. Qu'en matière de gouvernement, le seul soupçon d'affecter la tyrannie était un crime qui méritait la mort ou du moins l'exil. Sicinius ne voulut pas s'expliquer plus ouvertement avant qu'il eût entendu Coriolan dans ses défenses, afin de tourner dans une réplique tout le fort de l'accusation contre les endroits moins défendus : artifice dont il était convenu avec Decius qui devait parler à son tour dans cette affaire.

Coriolan se présenta ensuite dans l'assemblée avec un courage digne d'une meilleure fortune, et il n'opposa aux soupçons que le tribun avait voulu répandre avec tant de malignité sur sa conduite, que le simple récit de ses services. Il commença par ses premières campagnes ; il rapporta toutes les occasions où il s'était trouvé, les blessures qu'il avait reçues, les récompenses militaires dont ses généraux l'avaient honoré, et enfin les différents grades de la milice par où il avait passé. Il exposa à la vue de tout le peuple un grand nombre de différentes couronnes qu'il avait reçues, soit pour être monté le premier sur la brèche dans un assaut, soit pour avoir forcé le premier le camp ennemi, soit enfin pour avoir en différents combats sauvé la vie à un grand nombre de citoyens. Il les appela tout haut chacun par leurs noms, et il les cita comme témoins de ce qu'il avançait.

Ces hommes la plupart plébéiens se levèrent aussitôt, et rendirent un témoignage public des obligations qu'ils lui avaient. Nous l'avons vu plusieurs fois, s'écriaient-ils, percer lui seul les bataillons ennemis les plus serrés, pour sauver un citoyen accablé par la foule des ennemis. C'est par lui seul que nous vivons, et que nous nous trouvons aujourd'hui dans notre patrie, et dans le sein de nos familles. On lui fait un crime de notre reconnaissance ; on accuse ce grand homme et cet excellent citoyen de mauvais desseins, parce que ceux à qui il a sauvé la vie s'attachent à sa suite comme ses clients. Pouvons-nous en user autrement sans ingratitude ? Nous est-il permis d'avoir des intérêts séparés des siens ? Si vous ne demandez qu'une amende, nous offrons tous nos biens : si vous l'exilez, nous nous bannissons avec lui : et si la fureur opiniâtre de ses ennemis en veut à sa vie, qu'on prenne plutôt les nôtres. C'est son bien par le plus juste de tous les titres : nous ne ferons que lui rendre ce que chacun de nous tient de sa valeur, et nous conserverons un excellent citoyen à la république. Ces généreux plébéiens en prononçant ces paroles versaient des larmes en abondance ; tendaient les mains vers l'assemblée en forme de suppliants, et tâchaient de fléchir la multitude. Pour lors Coriolan déchirant sa robe, montra son estomac couvert des cicatrices d'un grand nombre de blessures

qu'il avait reçues : C'est pour sauver ces gens de bien, dit-il, c'est pour arracher ces bons citoyens à nos ennemis que j'ai mille fois exposé ma vie. Que les tribuns allient s'ils le peuvent de pareilles actions avec les desseins perfides dont ils me veulent rendre suspect. Est-il vraisemblable qu'un ennemi du peuple se fût exposé à tant de périls dans la guerre pour le salut de ce même peuple qu'on dit qu'il veut faire périr dans la paix ?

Ce discours soutenu d'un air noble, et de cette confiance que donnent l'innocence et la vérité, fit honte au peuple de son animosité. Les plus honnêtes gens de cet ordre s'écrièrent qu'il fallait renvoyer absous un si bon citoyen. Mais le tribun Decius alarmé de ce changement, prenant la parole comme il en était convenu avec Sicinius son collègue : Quoique le Sénat ne nous permette pas, dit-il, de prouver les mauvais desseins de cet ennemi du peuple par les discours odieux qu'il a tenus en plein Sénat, d'autres preuves aussi essentielles ne nous manqueront pas. Je rapporterai des actions où cet esprit de tyrannie et son orgueil ne se montrent pas moins à découvert. Vous savez que par nos lois les dépouilles des ennemis appartiennent au peuple romain ; que ni les soldats ni leur général même ne peuvent en disposer ; mais que tout doit être vendu, et le prix qui en provient porté par un questeur dans le trésor public. Tel est l'usage et la forme de notre gouvernement. Cependant au préjudice de ces lois aussi anciennes que Rome même, Coriolan ayant fait un butin considérable sur les terres des Antiates, de son autorité privée, il le distribua entre ses amis ; et ce tyran leur donna le bien du peuple, comme les premiers gages de leur conjuration. Il faut donc ou qu'il nie un fait certain et avéré, et qu'il dise qu'il n'a point disposé de ce butin, ou qu'il soutienne qu'il l'a pu faire sans violer les lois. Ainsi sans s'arrêter à ces vaines exclamations de ses partisans, ni à toutes ces cicatrices qu'il montre avec plus d'ostentation que de vérité, je le somme de répondre à cet unique chef que je propose contre lui.

Il est vrai que Coriolan avait fait cette distribution du butin, ou plutôt qu'il avait souffert que ses soldats en prissent chacun leur part. Mais bien loin qu'il en eût disposé seulement en faveur de ses amis et de ses créatures, comme on le lui objectait, il est constant que ses soldats qui faisaient partie de ce même peuple qui le poursuivait avec tant d'animosité, avaient tiré toute l'utilité de ce pillage. Pour éclaircir ce fait, il faut savoir que les Antiates se prévalant de la famine dont Rome était affligée, et de la discorde qui était entre le peuple et le Sénat, étaient venus faire des courses jusque aux portes de la ville, sans qu'on eût pu engager le peuple à en sortir pour repousser les ennemis. Coriolan ne put souffrir cette insulte : il demanda aux consuls la permission de prendre les armes : il se mit à la tête de ses amis, et pour engager les soldats plébéiens à le suivre dans cette expédition, il leur promit de les ramener chargés de butin. Les soldats qui connaissaient sa valeur et son expérience dans la guerre, et qui d'ailleurs se trouvaient pressés par la faim, coururent se ranger sous ses enseignes.

Coriolan suivi des plus braves plébéiens, sortit de Rome, surprit les ennemis répandus dans la campagne, les battit en différentes occasions, les repoussa jusque sur leurs terres, et les força à la fin de se renfermer dans Antium. Il usa même de représailles, et pendant qu'il tenait les portes de cette ville comme scellées par la crainte de ses armes et par la terreur de son nom, ses soldats à leur tour en fourragèrent le territoire, coupèrent les grains et firent la récolte l'épée à la main. Ce général ne consentit qu'ils retinssent ce grain que pour les aider à faire subsister leurs femmes et leurs enfants, et qu'afin d'exciter par leur exemple les autres plébéiens à aller généreusement chercher des vivres jusque sur les terres de leurs ennemis. Mais ceux du peuple qui n'avaient point eu de

part à cette expédition, ne virent qu'avec une jalousie secrète les soldats de Coriolan rentrer dans Rome chargés de bled. Decius qui avait démêlé ces sentiments, résolut d'en profiter, et il ne douta point que ces plébéiens jaloux du bonheur de leurs voisins, ne consentissent à faire un crime à Coriolan d'une action généreuse dont ils n'avaient point profité.

Ce tribun vif et pressant demandait insolemment à Coriolan s'il était le roi de Rome, et par quelle autorité il avait disposé du bien de la république. Coriolan surpris d'une accusation contre laquelle il n'avait point préparé de défenses, se contenta d'exposer simplement le fait de la manière dont nous venons de le rapporter. Il représentait qu'une partie du peuple avait profité des dépouilles des ennemis, et il appelait à haute voix les centurions et les principaux plébéiens qui l'avaient suivi dans cette course pour rendre témoignage à la vérité. Mais ceux qui n'avaient point eu de part au pillage du bled des Antiates, étant en plus grand nombre que les soldats de Coriolan, faisaient tant de bruit, que ces chefs de bandes ne se purent faire entendre. Les tribuns voyant que le petit peuple reprenait sa première animosité, profitèrent de cette disposition pour faire recueillir les suffrages ; et Coriolan fut enfin condamné à un exil perpétuel. La plupart des nobles et des patriciens se crurent comme exilés avec ce grand homme, qui avait toujours été le défenseur et le soutien de leur ordre. D'abord la consternation fut générale, et bientôt la colère et l'indignation succédèrent à ce premier sentiment. Les uns reprochaient à Valerius qu'il avait séduit le Sénat par son discours artificieux ; d'autres se reprochaient à eux-mêmes leur excès de complaisance pour le peuple ; tous se repentaient de n'avoir pas plutôt souffert les dernières extrémités, que d'abandonner un citoyen si illustre à l'insolence d'une populace mutinée.

Le seul Coriolan insensible en apparence à sa disgrâce, sortit de l'assemblée avec la même tranquillité que s'il eût été absous. Il fut d'abord à sa maison où il trouva sa mère, appelée Veturie, et Volornie sa femme toutes en larmes, et dans les premiers transports de leur affliction. Il les exhorta en peu de paroles à soutenir ce coup de la fortune avec fermeté ; et après leur avoir recommandé ses enfants encore jeunes, il sortit sur le champ de sa maison et de Rome, seul et sans vouloir être accompagné par aucun de ses amis, ni suivi par ses domestiques et ses esclaves. Quelques patriciens et quelques jeunes sénateurs l'accompagnèrent seulement jusqu'aux portes de la ville ; mais sans qu'il leur dît une seule parole, et sans qu'il lui échappât aucune plainte, il se sépara d'eux sans leur faire ni remerciement pour le passé, ni prières pour l'avenir.

Jamais le peuple n'avait fait paraître tant de joie, même après avoir vaincu les plus grands ennemis de Rome, qu'il en fit éclater, pour l'avantage qu'il venait de remporter sur le Sénat et sur le corps de la noblesse. La forme du gouvernement venait d'être absolument changée par la condamnation et l'exil de Coriolan, et ce peuple qui dépendait auparavant des patriciens, se trouvait leur juge, et en droit de décider du sort de tout ce qu'il y avait de plus grand dans l'état.

En effet l'autorité souveraine venait de passer du Sénat dans l'assemblée du peuple, ou pour mieux dire entre les mains de ses tribuns, qui sous prétexte de défendre les intérêts des particuliers, se rendaient les arbitres du gouvernement. Les consuls seuls, ces chefs suprêmes de la république, leur étaient seuls redoutables. Ce fut pour en affaiblir le pouvoir et la considération qu'ils tâchèrent de ne faire tomber cette dignité qu'à des patriciens dévoués à leurs intérêts, ou si peu estimés qu'ils n'en eussent rien à craindre. Et pour préparer la multitude à donner ses suffrages selon leurs vues, ils insinuaient avec beaucoup d'art dans

toutes les assemblées, que les plus grands capitaines n'étaient pas les plus propres au gouvernement d'une république. Que ces courages si fiers accoutumés dans les armées à un pouvoir absolu, rapportaient avec la victoire un esprit de hauteur toujours à craindre dans un état libre. Que dans l'assujettissement fatal où se trouvait le peuple de ne pouvoir tirer ses consuls que du corps des patriciens, il était très important de ne choisir au moins que des esprits modérés, capables des affaires, mais sans trop d'élévation, et sans supériorité.

Le peuple qui n'agissait plus que par l'impression qu'il recevait de ses magistrats, refusa ses suffrages aux plus grands hommes de la république dans les comices qui se tinrent sous le consulat de Q Sulpitius, et de Sp Largius, pour l'élection de leurs successeurs. Le Sénat et les patriciens disposaient ordinairement de cette souveraine dignité, parce que l'on ne pouvait être élu que dans une assemblée par centuries où la noblesse avait le plus grand nombre de voix. Mais dans cette occasion le peuple l'emporta sur les patriciens, par l'habileté de ses tribuns qui surent en gagner quelques-uns, et intimider les autres. C Julius et P Pinarius Rufus furent proclamés consuls : ils étaient peu guerriers, sans considération dans le Sénat, et ne seraient jamais parvenus à cette dignité s'ils en avaient été dignes.

On peut dire à ce sujet que le Sénat et le peuple toujours opposés de sentiments, allaient l'un et l'autre contre leurs véritables intérêts, et semblaient vouloir allier deux choses incompatibles. Tous les romains tant patriciens que plébéiens, aspiraient à la conquête de l'Italie ; le commandement des armées était réservé aux seuls patriciens qui étaient en possession des dignités de l'état, ils n'avaient pour soldats que des plébéiens en qui ils eussent bien voulu trouver cette soumission timide, et cette dépendance servile, qu'à peine eussent-ils pu exiger de vils artisans, et d'une populace élevée et nourrie dans l'obscurité.

Le peuple au contraire puissant, nombreux et plein de cette férocité que donne l'exercice continuel des armes, ne cherchait pour diminuer l'autorité du gouvernement que des consuls et des généraux indulgents, faibles, pleins d'égards pour la multitude, et qui eussent plutôt avec leurs soldats les manières modestes de l'égalité, que cet air élevé et ce caractère d'empire que donne le commandement des armées. Il fallait pour faire cesser la mésintelligence qui était entre ces deux ordres de la république, ou que les uns et les autres résolussent de concert de se renfermer paisiblement dans les bornes étroites de leur petit état, sans entreprendre de faire de conquêtes, ou que les patriciens, s'ils voulaient subjuguier leurs voisins, donnassent plus de part dans le gouvernement à un peuple guerrier, bourgeois et citoyen pendant l'hiver, mais soldat pendant tout l'été : et le peuple à son tour ne devait choisir pour le commander que les plus habiles généraux de la république. Je dois cette réflexion aux événements qui suivent, et on va voir que le peuple ne fut pas longtemps sans se repentir d'avoir remis le gouvernement de l'état, et le commandement des armées à deux hommes qui en étaient inégalement incapables.

Coriolan, errant au sortir de Rome, cherchait moins un asile et une retraite que le moyen et les occasions de se venger. Ce courage si élevé, ce romain si ferme en apparence, livré enfin à lui-même, ne peut se défendre contre les mouvements secrets de son ressentiment ; et dans les desseins qu'il forma pour la perte de ses ennemis, il n'eut point de honte d'y comprendre la ruine même de sa patrie.

Il passa les premiers jours de son exil dans une maison de campagne. Son esprit agité d'une passion violente, formait successivement différents projets. Enfin après avoir jeté les yeux sur différents peuples, voisins et ennemis de Rome, Sabins, Éques, Toscans, Volsques et Herniques, il n'en trouva point qui lui parussent plus animés contre les romains, et en même temps qui fussent plus en état d'entreprendre la guerre, que les Volsques peuples de l'ancien Latium.

C'était une république, et comme une communauté formée de plusieurs petites villes qui s'étaient unies par une ligue, et qui se gouvernaient par une assemblée des députés de chaque canton. Cette nation voisine de Rome, et jalouse de son agrandissement, s'y était toujours opposée avec beaucoup de courage ; mais la guerre ne lui avait pas été heureuse. Les romains leur avaient enlevé plusieurs bourgades, et une partie de leur territoire ; de sorte que dans la dernière guerre les Volsques après avoir été battus en différentes rencontres, avaient enfin été réduits à demander une trêve pour deux ans, dans la vue de rétablir leurs forces à la faveur de cette suspension d'armes. L'animosité n'en était pas moins vive dans leurs coeurs ; ils cherchaient dans toute l'Italie à susciter de nouveaux ennemis aux romains, et c'était sur leur ressentiment que Coriolan fondait l'espérance de leur faire reprendre les armes. Mais il était moins propre qu'un autre pour leur inspirer ce grand dessein ; lui seul leur avait fait plus de mal que tous les romains ; il avait plus d'une fois taillé en pièces leurs troupes, ravagé leur territoire, pris et pillé leurs villes : le nom de Coriolan était aussi odieux que formidable dans toute la communauté des Volsques.

D'ailleurs cette petite république était gouvernée alors par Tullus Aufidius général de cette nation, jaloux de la gloire de Coriolan qui l'avait battu dans toutes les occasions où ils s'étaient trouvés opposés : outrage qu'on voudrait se pouvoir cacher à soi-même, mais qu'on ne pardonne jamais. Il n'y avait pas d'apparence de s'aller livrer entre les mains d'un ennemi qui pour couvrir la honte de sa défaite, pouvait persuader à ses citoyens de se défaire de lui. Toutes ces raisons se présentèrent à l'esprit de Coriolan ; mais le désir immodéré de la vengeance l'emporta dans un coeur qui n'était guère accessible à la crainte, et il résolut de s'adresser directement à Tullus même.

Il sortit de sa retraite après s'être déguisé ; et au commencement de la nuit il entra dans Antium principale ville de la communauté des Volsques. Il fut droit à la maison de Tullus, le visage couvert : il s'assit sans dire un seul mot auprès du foyer domestique, lieu sacré dans toutes les maisons de l'ancien paganisme. Une conduite si extraordinaire, et certain air d'autorité qui n'abandonne jamais les grands hommes, surprirent les domestiques, ils coururent en avertir leur maître. Tullus vint, et lui demanda qui il était, et ce qu'il exigeait de lui. Coriolan se découvrant alors : *Si tu ne me reconnais pas encore, lui dit-il, je suis Caius Marcius, mon surnom est Coriolan, seule récompense qui me reste de tous mes services. Je suis banni de Rome par la haine du peuple et la faiblesse des grands, je dois me venger, il ne tiendra qu'à toi d'employer mon épée contre mes ennemis et ceux de ton pays. Si ta république ne veut pas se servir de moi, je t'abandonne ma vie, fais périr un ancien ennemi qui pourrait peut-être un jour causer de nouvelles pertes à ta patrie.*

Tullus étonné de la grandeur de son courage lui tendit la main : *Ne crains rien, lui dit-il, Marcius, ta confiance est le gage de ta sûreté. En te donnant à nous, tu nous rends plus que tu ne nous as ôté. Nous saurons aussi mieux reconnaître tes services que n'ont fait tes citoyens. Il est bien juste qu'un si grand capitaine n'attende que de grandes choses des Volsques. Il le conduisit ensuite dans son*

appartement, où ils conférèrent en secret des moyens de renouveler la guerre. Nous avons dit qu'il y avait alors une trêve entre les Volsques et les romains, il était question de déterminer les premiers à la rompre. Mais l'entreprise n'était pas sans difficulté, à cause des pertes et des disgrâces récentes que les Volsques avaient essuyées dans la dernière guerre. Tullus de concert avec Coriolan, chercha un prétexte pour faire renaître leur ancienne animosité. Les romains se disposaient à faire représenter des jeux publics qui faisaient partie de la religion ; les peuples voisins de Rome y accoururent de tous côtés, et il s'y trouva surtout un grand nombre de Volsques. Ils étaient répandus dans différents quartiers de la ville, il y en eut même plusieurs qui n'ayant pu trouver d'hôtes pour les recevoir, couchèrent sous des tentes dans les places publiques. Ce grand nombre d'étrangers causa de l'inquiétude aux consuls, et pour l'augmenter Tullus leur fit donner un faux avis que les Volsques devaient mettre le feu en différents endroits de Rome. Les consuls en firent leur rapport au Sénat, et comme on n'ignorait pas leur animosité, les magistrats firent publier une ordonnance dans toute la ville, qui enjoignait à tous les Volsques d'en sortir avant la nuit, et on leur prescrivit même la porte par où ils devaient se retirer. Cet ordre fut exécuté avec rigueur, et tous ceux de cette nation furent chassés de Rome à l'instant ; ils portèrent chacun dans leurs cantons la honte de ce traitement et le désir de la vengeance. On tint tumultuairement une assemblée des états ; Tullus ne manqua pas de fomentier l'animosité publique : *Est-il possible, disait-il, qu'on vous ait chassé d'une fête publique, et pour ainsi dire d'une assemblée des dieux et des hommes, comme des profanes et des méchants ? Pouvez-vous après un traitement si indigne, vous cacher à vous-même la haine opiniâtre que vous portent les romains ? Attendez-vous que malgré la trêve qui nous a fait quitter les armes, ils viennent vous surprendre, et ravager de nouveau votre territoire ?*

Le grand nombre opinait à les prévenir, et à aller sur le champ, les armes à la main, demander raison aux romains de l'insulte qu'ils avaient reçue. Mais Tullus qui conduisait cette affaire, leur conseilla avant que d'éclater, d'appeler Coriolan dans leur assemblée. *Ce capitaine, leur dit-il, dont nous avons tant de fois éprouvé la valeur, à présent plus ennemi des romains que les Volsques, semble avoir été conduit ici par les dieux pour rétablir nos affaires, et il ne nous donnera point de conseils dont il ne partage les périls de l'exécution.* Le romain fut appelé et introduit dans l'assemblée, il y parut avec une contenance triste et ferme en même temps ; tout le monde avait les yeux tournés sur un homme qui leur avait été plus redoutable que tous les romains ensemble, et on l'écouta avec ce respect que s'attire toujours le mérite persécuté.

Personne de vous n'ignore, leur dit-il, que j'ai été condamné à un exil perpétuel, par la malice ou par la faiblesse de ceux qui en sont les auteurs ou les complices. Si je n'avais cherché qu'un asile, je pouvais me retirer ou chez les latins nos alliés, ou dans quelque colonie romaine. Mais une vie si obscure m'eût été insupportable, et j'ai toujours cru qu'il valait mieux y renoncer, que de se voir réduit à ne pouvoir ni servir ses amis, ni se venger de ses ennemis. Telle est ma disposition, je cherche à mériter par mon épée l'asile que je vous demande, joignons nos ressentiments communs. Vous n'ignorez pas que ces citoyens ingrats qui m'ont banni si injustement, sont vos plus cruels ennemis ; Rome cette ville superbe vous menace de ses fers. Il est de votre intérêt d'affaiblir des voisins si redoutables : je vois avec plaisir que vous vous disposez à renouveler la guerre, et j'avoue que c'est l'unique moyen d'arrêter les progrès de cette ambitieuse nation.

Mais pour rendre cette guerre heureuse, il faut qu'elle soit juste devant les dieux, ou du moins qu'elle le paroisse devant les hommes ; il faut que le motif ou le prétexte qui vous fera reprendre les armes intéresse vos voisins, et vous procure de nouveaux alliés. Feignez que vous aspirez à convertir la trêve qui est entre les deux nations en une paix solide ; que les ambassadeurs que vous enverrez à Rome ne demandent pour toute condition que la restitution des terres qui vous ont été enlevées, ou par le malheur de la guerre, ou dans des traités forcés. Vous n'ignorez pas que le territoire de Rome dans l'origine de cette ville, n'avait au plus que cinq ou six mille d'étendue. Ce petit canton est devenu insensiblement un grand pays par les conquêtes, ou pour mieux dire, par les usurpations des romains. Volsques, Sabins, Éques, Albains, Toscans, Latins, il n'y a point de peuples dans leur voisinage dont ils n'aient envahi des villes et une partie du territoire. Ce seront autant d'alliés qui se joindront à vous dans une affaire qui vous est commune, et qui vous intéresse tous également.

Si les romains intimidés par la crainte de vos armes, se disposent à vous rendre les villes, les bourgs et les terres qu'ils vous ont enlevées, pour lors à votre exemple les autres peuples d'Italie redemanderont chacun les fonds dont on les a dépouillés : ce qui réduira tout d'un coup cette fière nation à la même faiblesse où elle était dans son origine. Ou si elle entreprend, comme je n'en doute pas, de retenir ses usurpations par la force des armes, alors vous aurez dans une guerre si juste et les dieux et les hommes favorables. Vos alliés s'uniront plus étroitement avec vous ; il se formera une ligue redoutable et capable de détruire, ou du moins d'humilier une république si superbe. Je ne vous parle point du peu de capacité que j'ai acquise dans les armées : soldat, ou capitaine, dans quelque rang que vous me placiez, je sacrifierai volontiers ma vie pour vous venger de nos ennemis communs.

Ce discours fut écouté avec plaisir, comme tous ceux qui intéressent et qui flattent nos passions. On résolut la guerre, la communauté des Volsques en confia la conduite à Tullus et à Coriolan ; et pour attacher le romain plus étroitement à la nation des Volsques, on lui défera la qualité de sénateur. On dépêcha en même temps suivant son avis, des ambassadeurs à Rome. Ils n'y furent pas plutôt arrivés, qu'ils représentèrent au Sénat que leurs supérieurs, à l'exemple des latins, aspiraient à la qualité d'alliés du peuple romain ; mais pour rendre cette union inaltérable, nous demandons, dirent ces ambassadeurs, que la république nous restitue les villes et les terres que nous avons perdues par le malheur de la guerre. Ce sera le gage assuré d'une paix solide et durable : autrement nous ne pourrions pas nous dispenser de les reprendre par la force des armes.

Ces ambassadeurs s'étant retirés, le Sénat n'employa pas beaucoup de temps à délibérer. On ne savait à Rome ce que c'était que de plier sous des menaces ; et c'était une maxime fondamentale du gouvernement de ne céder pas même à des ennemis victorieux ; ainsi on fit bientôt rentrer les ambassadeurs. Le premier consul leur répondit en peu de mots, que la crainte ne ferait jamais rendre aux romains ce qu'ils avaient conquis par leur valeur, et que si les Volsques prenaient les premiers les armes, les romains ne les quitteraient que les derniers ; on les congédia ensuite. Le retour de ces ambassadeurs fut suivi de la déclaration de la guerre. Tullus et Coriolan qui avaient prévu la réponse du Sénat, tenaient leurs troupes prêtes à entrer en action. Tullus avec un corps de réserve resta dans le pays pour en défendre l'entrée aux ennemis, pendant que Coriolan à la tête de la principale armée, se jeta sur les terres des romains et de leurs alliés avant que

les consuls eussent pris aucune mesure pour lui résister. Il chassa d'abord de Circée une colonie de romains qui s'y était établie.

Satricum, Longule, Postulie et Corioles furent emportées l'épée à la main. Corbion, Ditellie, Trebie, ouvrirent leurs portes à un général qu'il était dangereux d'arrêter, et les habitants de Bolle pour avoir voulu faire quelque résistance, furent passés au fil de l'épée. Les soldats de Coriolan répandus dans la campagne, portaient le fer et le feu de tous côtés. Mais dans ce pillage et cet incendie général ils avaient des ordres secrets d'en exempter les maisons et les terres des patriciens. Coriolan affectait une distinction si marquée, soit par son ancien attachement pour ceux de cet ordre, soit comme il est plus vraisemblable, pour rendre le Sénat suspect au peuple, et augmenter les dissensions qui étaient entre les uns et les autres.

Cette conduite eut tout l'effet qu'il en avait prévu. Le peuple ne manqua pas d'accuser publiquement le Sénat d'être d'intelligence avec Coriolan, et de l'avoir fait venir exprès à la tête d'une armée pour abolir la puissance tribunitienne. Les patriciens de leur côté reprochaient au peuple qu'il avait forcé un si grand capitaine à se jeter par désespoir parmi les ennemis. Les soupçons, la défiance, la haine régnaient dans l'un et l'autre parti : et dans ce désordre on songeait moins à repousser les Volsques qu'à décrier et à perdre l'ennemi domestique. Les deux consuls cachés derrière les murailles de Rome, ne faisaient des levées que lentement. Spurius Nautius, et Sextus Furius qui leur succédèrent, ne firent pas paraître plus de courage et de résolution. On voyait bien qu'ils craignaient de se commettre avec un si grand capitaine. Le peuple même et ses tribuns si fiers dans la place publique, ne se pressaient point de donner leurs noms pour se faire enrôler ; personne ne voulait sortir de Rome, soit qu'ils ne fussent pas prévenus en faveur de leurs généraux, soit qu'ils appréhendassent de tomber entre les mains d'un ennemi victorieux et irrité.

Coriolan ne trouvant point d'armée en campagne qui s'opposât à ses desseins, avance toujours, emporte Lavinium, et vient enfin camper aux fosses cluiliennes à cinq milles de Rome.

Au bruit de ces heureux succès, la plupart des Volsques accourent dans l'armée de Coriolan. Les soldats même de Tullus dans l'espérance de la prise et du pillage de Rome, abandonnent leur général, et publient qu'ils n'en reconnaissent point d'autre que le romain : ce fut comme une nouvelle victoire que Coriolan remporta sur Tullus, et qui laissa de vifs ressentiments dans le cœur du volsque. Toute l'Italie avait les yeux tournés sur les romains et les Volsques, qui par le seul changement de généraux en éprouaient un si grand dans leur fortune : tant il est vrai que les forces d'un état consistent moins dans le nombre et le courage des troupes, que dans la capacité de celui qui les commande.

La consternation était générale dans Rome. Le peuple qui du haut de ses murailles voyait les ennemis répandus dans la campagne, demande la paix avec de grands cris. On dit tout haut dans la place qu'il faut casser l'arrêt de condamnation qui avait été porté contre Coriolan, et le rappeler de son exil : enfin ce même peuple qui venait de le bannir avec tant de fureur, demande son retour et son rappel avec la même violence. La plupart des patriciens s'y opposèrent, soit pour éloigner le soupçon qu'ils eussent conservé la moindre intelligence avec lui, ou seulement par cet esprit de générosité si ordinaire parmi les romains, de ne marquer jamais plus d'éloignement de la paix que dans les mauvais succès. Il sortit alors du Sénat cette réponse si fière et si hautaine, mais qui fut mal soutenue dans la suite, que les romains n'accorderaient jamais rien à

un rebelle tant qu'il aurait les armes à la main. Coriolan instruit et irrité de cette réponse, lève son camp, marche droit à Rome et investit la place, comme pour en former le siège. Un dessein si hardi jette les patriciens et le peuple dans une consternation égale ; tous manquent de cœur et de résolution ; la haine cède à la peur. Pour lors le Sénat et le peuple conviennent également de demander la paix : on envoie des députés à Coriolan, et on choisit même pour cette négociation cinq consulaires, et ceux du Sénat qui avaient fait paraître plus d'attachement pour ses intérêts. Les Volsques firent passer ces députés au milieu de deux rangs de soldats qui étaient sous les armes, et Coriolan environné de ses principaux officiers les reçut assis dans son tribunal, avec la fierté d'un ennemi qui voulait donner la loi.

Les romains l'exhortèrent en des termes touchants et modestes à donner la paix à l'une et à l'autre nation : et ils le conjurèrent de ne pousser pas si loin les avantages que ses armes donnaient aux Volsques, qu'il en oubliât les intérêts de sa patrie. Mais ils n'en rapportèrent que cette rigoureuse réponse, qu'on pourrait traiter de la paix en rendant aux Volsques le pays qu'on leur avait enlevé, en donnant à ces peuples le même droit de bourgeoisie que les latins avaient obtenu, et en rappelant les colonies romaines des villes dont ils s'étaient emparés injustement. Coriolan ayant traité avec tant de hauteur ce qui regardait les intérêts publics, prit des manières plus gracieuses avec les envoyés. Il leur offrit en particulier de leur faire tous les plaisirs qu'ils pouvaient justement attendre d'un ancien ami. Mais ces généreux romains ne lui demandèrent pour toute grâce que de vouloir bien éloigner ses troupes de la campagne de Rome, pendant

que le Sénat et le peuple se détermineraient, soit pour la guerre, soit pour la paix. Coriolan à leur considération, accorda trente jours de trêve pour le seul territoire de Rome : il congédia ensuite ces députés avec lesquels il était convenu que le Sénat lui renverrait une réponse décisive dans les trente jours. Il employa ce temps à prendre encore différentes villes des latins, et après cette expédition il parut de nouveau aux portes de Rome avec toute son armée.

On lui envoya aussitôt de nouveaux députés qui le conjurèrent de n'exiger rien qui ne fût convenable à la dignité du nom romain ; mais Coriolan naturellement dur et inflexible, sans colère apparente, et aussi sans pitié, leur répondit sèchement que les romains n'avaient point d'autre parti à prendre que la guerre ou la restitution ; qu'il ne leur donnait plus que trois jours pour se déterminer, et qu'après ce terme il ne leur serait pas permis de revenir dans son camp.

Le retour de ces envoyés augmenta la consternation publique. Tout le monde court aux armes, les uns se postent sur les remparts ; d'autres font la garde aux portes de peur d'être trahis par les partisans secrets de Coriolan ; quelques-uns se fortifient même jusque dans leurs maisons, comme si l'ennemi eût déjà été maître de la ville. Dans cette confusion il n'y avait ni discipline ni commandement. Les consuls qui ne savaient que craindre, semblaient avoir renoncé aux fonctions de leur dignité, on n'entendait plus parler des tribuns. Dans cette terreur générale les particuliers ne prenaient l'ordre, pour ainsi dire, que de leur timidité : ce n'étaient plus ces romains si fiers et si intrépides ; il semblait que le courage de cette nation fût passé avec Coriolan dans le parti des Volsques. Le Sénat s'assemble, ce ne sont que conseils sur conseils, on ne forme aucun dessein digne du nom romain ; tout se termine à envoyer de nouveaux députés à l'ennemi, et pour le fléchir on y emploie les ministres de la religion.

Les prêtres, les sacrificateurs, les augures et les gardiens des choses sacrées, revêtus de leurs habits de cérémonie, sortent de Rome comme en procession. Ils entrent dans le camp ennemi avec une contenance grave et modeste, propre à imposer à la multitude. Celui qui portait la parole, conjure Coriolan par le respect dû aux dieux, et par tout ce que la religion a de plus sacré, de donner la paix à sa patrie ; mais ils le trouvèrent également dur et inexorable. Il leur répondit que ce qu'ils demandaient dépendait uniquement des romains, et qu'ils auraient la paix dès qu'ils se mettraient en état de restituer les pays qu'ils avaient usurpés sur leurs voisins. Il ajouta qu'il n'ignorait pas que les premiers rois de Rome pour exciter l'ambition des romains, et justifier leurs brigandages, avaient eu l'adresse de répandre dans le public, que les dieux destinaient l'empire du monde à la ville de Rome. Que le Sénat avait pris grand soin d'entretenir une opinion que la religion rendait respectable, et que le peuple prévenu et entêté de ces visions, trouvait justes et saintes toutes les guerres qui allaient à l'agrandissement de leur patrie.

Mais que les voisins de Rome ne se croyaient pas obligés de se soumettre sur des révélations si suspectes et si intéressées. Que la conjoncture présente en justifiait assez la fausseté ; qu'il ne pouvait leur dissimuler qu'il était sûr d'emporter la place en peu de temps. Que les romains pour ne pas rendre des terres injustement acquises, s'exposaient à perdre leurs propres états ; et que pour lui il protestait devant les dieux qu'il était innocent de tout le sang qu'on n'allait répandre que par leur opiniâtreté à retenir le fruit de leurs usurpations. Ayant ensuite donné quelques marques de respect et de vénération extérieure qu'il croyait devoir à la sainteté de leur caractère, il les renvoya sur le champ, et sans vouloir rien relâcher de ses premières propositions. Quand on les vit revenir à Rome sans avoir pu rien obtenir, on crut la république à la veille de sa ruine. Les temples n'étaient remplis que de vieillards, de femmes, d'enfants, qui tous les larmes aux yeux et prosternés aux pieds des autels, demandaient aux dieux la conservation de leur patrie.

Telle était la triste situation de la ville, lorsqu'une romaine appelée Valerie, soeur de Valerius Publicola, comme émue par une inspiration divine, sortit du capitol, accompagnée d'un grand nombre de femmes de sa condition auxquelles elle avait communiqué son dessein, et fut droit à la maison de Véturie, mère de Coriolan. Elles la trouvèrent avec Volomnie, femme de ce romain, qui déploraient leurs propres malheurs et ceux de Rome.

Valerie les aborda avec un air de tristesse convenable à l'état présent de la république : *Ce sont des romaines, leur dit-elle, qui ont recours à deux romaines pour le salut de leur patrie commune. Ne souffrez pas, femmes illustres, que Rome devienne la proie des Volsques, et que nos ennemis triomphent de notre liberté. Venez avec nous jusque dans le camp de Coriolan lui demander la paix pour ses concitoyens : toute notre espérance est dans ce respect si connu, et dans cette tendre affection qu'il a toujours eue pour une mère et pour une femme si vertueuses. Priez, pressez, conjurez. Un si homme de bien ne pourra résister à vos larmes. Nous vous suivrons toutes avec nos enfants : nous nous jetterons à ses pieds, et qui sait si les dieux touchés de notre juste douleur, ne conserveront point une ville dont il semble que les hommes abandonnent la défense ?*

Les larmes que Valerie répandait en abondance interrompirent un discours si touchant, auquel Véturie répondit avec une tristesse égale : *vous avez recours, Valerie, à une faible ressource en vous adressant à deux femmes abîmées dans*

la douleur. Depuis ce malheureux jour où le peuple furieux bannit si injustement Coriolan, nous vîmes disparaître ce respect filial et cette tendre affection qu'il avait eue jusqu'alors pour sa mère, et pour une femme très chère. Au sortir de l'assemblée où il venait d'être condamné, il nous aborda d'un air farouche ; et après être demeuré quelque temps dans un morne silence : c'en est fait, nous dit-il, Coriolan est condamné : des citoyens ingrats viennent de me bannir pour toujours du sein de ma patrie. Soutenez ce coup de la fortune avec un courage digne de deux romaines. Je vous recommande mes enfants : adieu je pars, et j'abandonne sans peine une ville où l'on ne peut souffrir les gens de bien : il s'échappe en disant ces mots. Nous nous mîmes en état de le suivre, je tenais son fils aîné par la main, et Volomnie qui fondait en larmes portait le plus jeune dans ses bras. Pour lors se tournant : n'allez pas plus loin, nous dit-il, et finissez des plaintes inutiles. Vous n'avez plus de fils, ma mère ; et vous, Volomnie, la meilleure de toutes les femmes, votre mari est perdu pour vous. Fassent les dieux que vous en trouviez bientôt un autre digne de votre vertu, et plus heureux que Coriolan ! Sa femme à un discours si dur et si inhumain tombe évanouie, et pendant que je cours à son secours il nous quitte brusquement avec la dureté d'un barbare, sans daigner recevoir nos derniers embrassements, et sans nous donner dans une si grande affliction la plus légère marque de compassion pour nos malheurs.

Il sort de Rome, seul, sans domestiques, sans argent, et sans nous dire seulement de quel côté il tournait ses pas. Depuis qu'il nous a abandonnés il ne s'est point informé de sa famille, et ne nous a point donné de ses nouvelles ; en sorte qu'il semble que dans la haine générale qu'il fait paraître contre sa patrie, sa mère et sa femme soient ses plus grands ennemis. Quel succès pouvez-vous donc espérer de nos prières auprès d'un homme si implacable ? Deux femmes pourront-elles fléchir ce cœur si dur, que les ministres même de la religion n'ont pu adoucir ? Et après tout, que lui dirai-je ? Que puis-je honnêtement exiger de lui ? Qu'il pardonne à des citoyens ingrats qui l'ont traité comme un homme noirci des plus grands crimes ? Qu'il ait pitié d'une populace furieuse qui n'en a point eu de son innocence ? Et qu'il trahisse une nation, qui non seulement lui a ouvert un asile, mais même qui l'a préféré à ses plus illustres citoyens dans le commandement des armées ? De quel front oserai-je lui proposer d'abandonner de si généreux protecteurs pour se livrer de nouveau à ses plus cruels ennemis ? Une mère et une femme romaines peuvent-elles exiger avec bienséance d'un fils et d'un mari des choses qui le déshonoreraient devant les dieux et devant les hommes ? Triste situation où il ne nous est pas même permis de haïr le plus redoutable ennemi de notre patrie ! Abandonnez-nous donc à nos malheureuses destinées ; laissez-nous ensevelies dans notre juste douleur.

Valerie et les autres femmes qui l'accompagnaient ne lui répondirent que par leurs larmes. Les unes embrassent ses genoux, d'autres supplient Volomnie de joindre ses prières aux leurs, toutes conjurent Véturie de ne pas refuser ce dernier secours à sa patrie. La mère de Coriolan vaincue par des prières si pressantes, leur promit de se charger de cette nouvelle députation si le Sénat y consentait. Valerie en donna avis aux consuls qui en firent la proposition en plein Sénat. On agita longtemps cette affaire : les uns s'y opposaient dans la crainte que Coriolan ne retînt toutes ces femmes qui étaient des premières maisons de Rome, et qu'il ne s'en servît ensuite pour s'en faire ouvrir les portes sans tirer l'épée. Quelques-uns proposaient même de s'assurer de sa mère, de sa femme et de ses enfants, comme d'autant d'otages qui pourraient le porter à quelque ménagement : mais le plus grand nombre approuva cette députation, en disant

que les dieux qui avaient inspiré ce pieux dessein à Valérie le feraient réussir ; et qu'on n'avait rien à craindre d'un homme du caractère de Coriolan, fier à la vérité, dur et inflexible, mais incapable de violer le droit des gens. Cet avis l'emporta, et le lendemain tout ce qu'il y avait de plus illustre parmi les femmes romaines se rendit chez Véturie. On les fit monter aussitôt dans des chariots que les consuls leur avaient fait préparer, et elles prirent sans escorte le chemin du camp ennemi.

Coriolan ayant aperçu cette longue file de coches et de chariots, les envoya reconnaître. On lui rapporta peu de temps après que c'était sa mère, sa femme, et un grand nombre d'autres femmes qui venaient droit au camp. Il fut d'abord surpris que des femmes romaines élevées dans cette austère retraite qui leur faisait tant d'honneur, eussent pu se résoudre à venir sans escorte dans une armée ennemie, parmi des soldats où règne ordinairement tant de licence. Il jugea bien par cette députation d'une espèce si nouvelle, quelles pouvaient être les vues des romains : il comprit que c'était la dernière ressource que le Sénat employait pour le fléchir. Il résolut de les recevoir avec le même respect qu'il avait rendu aux ministres de la religion, c'est-à-dire d'avoir pour des femmes si respectables tous les égards qui leur étaient dus, et de ne leur accorder au fond aucune de leurs demandes. Mais il comptait sur une dureté dont il ne fut point capable ; et il n'eut pas plutôt reconnu sa mère et sa femme à la tête de cette troupe de romaines, que saisi et ému par la vue de personnes si chères, il courut avec précipitation les embrasser. Les uns et les autres n'exprimèrent d'abord la joie qu'ils avaient de se revoir que par leurs larmes ; mais après qu'on eût donné quelque temps à ces premiers mouvements de la nature, Véturie voulant entrer en matière, Coriolan pour ne se pas rendre suspect aux Volsques, fit appeler les principaux officiers de son armée, afin qu'ils fussent témoins de ce qui se passerait dans cette négociation.

Ils ne furent pas plutôt arrivés, que Véturie prenant la parole, pour engager son fils à avoir plus d'égards à la prière qu'elle venait faire, lui dit que toutes ces femmes romaines qu'il connaissait, et qui étaient des premières familles de la république, n'avaient rien oublié depuis son absence pour la consoler et Volomnie sa femme. Que touchées des malheurs de la guerre, et craignant les suites funestes du siège de Rome, elles venaient lui demander de nouveau la paix. Qu'elle le conjurait au nom des dieux de la procurer à sa patrie, et de tourner ailleurs l'effort de ses armes. Coriolan lui répondit qu'il offenserait ces mêmes dieux qu'il avait pris à témoin de la foi qu'il avait donnée aux Volsques, s'il lui accordait une demande si injuste. Qu'il était incapable de trahir les intérêts de ceux qui après lui avoir donné un rang honorable dans leur Sénat, venaient encore de lui confier le commandement de leur armée. Qu'il avait trouvé dans Antium plus d'honneurs et de biens qu'il n'en avait perdu à Rome par l'ingratitude de ses concitoyens ; et qu'il ne manquerait rien à sa félicité si elle voulait bien la partager avec lui, s'associer à sa fortune, et venir jouir parmi les Volsques des honneurs qu'on rendrait à la mère de leur général.

Les officiers Volsques qui assistaient à cette conférence, témoignèrent par leurs applaudissements combien une pareille réponse leur était agréable ; mais Véturie sans entrer dans une comparaison de Rome avec Antium, qui les aurait peut-être offensés, se contenta de dire à son fils qu'elle n'exigerait jamais rien de lui qui pût intéresser son honneur, mais qu'il pouvait sans manquer à ce qu'il devait aux Volsques ménager une paix qui fût également avantageuse aux deux nations. **Et pouvez-vous, mon fils, ajouta-t-elle en élevant sa voix, refuser une proposition si équitable, à moins que vous ne vouliez préférer une vengeance cruelle et**

opiniâtre aux prières et aux larmes de votre mère ? Songez que votre réponse va décider de ma gloire et même de ma vie. Si je remporte à Rome l'espérance d'une paix prochaine ; si j'y rentre avec les assurances de votre réconciliation, avec quels transports de joie ne serai-je pas reçue par nos concitoyens ? Le peu de jours que les dieux me destinent encore à passer sur la terre, seront environnés de gloire et d'honneurs. Mon bonheur ne finira pas même avec cette vie mortelle ; et s'il est vrai qu'il y ait différents lieux pour nos âmes après la mort, je n'ai rien à craindre de ces endroits obscurs et ténébreux où sont relégués les méchants : les Champs Elysées, ce séjour délicieux destiné pour les gens de bien, ne suffiront pas même pour ma récompense. Après avoir sauvé Rome cette ville si chère à Jupiter, j'ose espérer une place dans cette région pure et sublime de l'air qu'on dit être habitée par les enfants des dieux. Mais je m'abandonne trop à des idées si flatteuses. Que deviendrai-je si tu persiste dans cette haine implacable dont nous n'avons que trop senti les effets ? Nos colonies chassées par tes armes, de la plupart des villes qui reconnaissaient l'empire de Rome ; tes soldats furieux répandus dans la campagne, et portants le fer et le feu de tous côtés, ne devraient-ils pas avoir assouvi ta vengeance ? As-tu bien eu le courage de venir piller cette terre qui t'a vu naître, et qui t'a nourri si longtemps ? De si loin que tu as pu apercevoir Rome, ne t'est-il point venu dans l'esprit, que tes dieux, ta maison, ta mère, ta femme et tes enfants étaient renfermés dans ses murailles ? Crois-tu que couvert de la honte d'un refus injurieux, j'attende paisiblement que tes armes aient décidé de notre destinée ? Une femme romaine sait mourir quand il le faut, et si je ne te puis fléchir, apprendis que j'ai résolu de me donner la mort en ta présence. Tu n'iras à Rome qu'en passant sur le corps de celle qui t'a donné la vie ; et si un spectacle aussi funeste n'est pas capable d'arrêter ta fureur, songe au moins qu'en voulant mettre Rome aux fers, ta femme et tes enfants ne peuvent éviter une prompte mort, ou une longue servitude.

Coriolan agité de différentes passions paraissait interdit : la haine et le désir de la vengeance balançaient dans son cœur l'impression qu'y faisait malgré lui un discours si touchant. Véturie qui le voyait ébranlé, mais qui craignait que la colère ne l'emportât sur la pitié : Pourquoi ne me réponds-tu point, mon fils, lui dit-elle ? Méconnais-tu ta mère ? As-tu oublié les soins que j'ai pris de ton enfance ? Et toi qui ne fais la guerre que pour te venger de l'ingratitude de tes concitoyens, peux-tu sans te noircir du même crime que tu veux punir, refuser la première grâce que je t'aie jamais demandée ? Si j'exigeais que tu trahisses les Volsques qui t'ont reçu si généreusement, tu aurais un juste sujet de rejeter une pareille proposition. Mais Véturie est incapable de proposer rien de lâche à son fils : et ta gloire m'est encore plus chère que ma propre vie. Je demande seulement que tu éloignes tes troupes des murailles de Rome : accorde-nous une trêve d'un an, pendant lequel on puisse travailler à établir une paix solide. Je t'en conjure, mon fils, par Jupiter, tout bon et tout puissant qui préside au capitole, par les mannes de ton père, et de tes ancêtres. Si mes prières et mes larmes ne sont pas capables de te fléchir, vois ta mère à tes pieds qui te demande le salut de sa patrie ; et en disant ces mots, et fondant en larmes, elle lui embrasse les genoux ; sa femme et ses enfants en font autant, et toutes les femmes romaines qui les accompagnaient demandent grâce par leurs larmes et par leurs cris.

Coriolan transporté et comme hors de lui de voir Véturie à ses pieds, s'écrie : Ah ! Ma mère, que faites-vous ? Et lui serrant tendrement la main en la relevant : Rome est sauvée, lui dit-il, mais votre fils est perdu ; prévoyant bien que les Volsques ne lui pardonneraient pas la déférence qu'il allait avoir pour ses prières.

Il la prit ensuite en particulier avec sa femme, et il convint avec elles qu'il tâcherait de faire consentir les principaux officiers de son armée à lever le blocus. Qu'il emploierait tout son crédit et tous ses soins pour obtenir la paix de la communauté des Volsques, et que s'il n'y pouvait réussir, et que les succès précédents les rendissent trop opiniâtres, il se démettrait du commandement, pour se retirer dans quelque ville neutre ; que ses amis pourraient alors négocier son rappel et son retour à Rome. Il se sépara ensuite de sa mère et de sa femme après les avoir tendrement embrassées, et ne songea plus qu'à procurer une paix honorable à sa patrie.

Il assembla le lendemain le conseil de guerre ; il y représenta la difficulté de former le siège d'une place où il y avait une armée redoutable pour garnison, et autant de soldats qu'il s'y trouvait d'habitants, et il conclut à se retirer. Personne ne contredit son avis, quoique après ce qui s'était passé on ne pût pas ignorer les motifs de sa retraite. L'armée se mit en marche, et les Volsques plus touchés de ce respect filial qu'il avait fait paraître pour sa mère, que de leurs propres intérêts, se retirèrent chacun dans leurs cantons.

Mais Tullus ce général qui l'avait reçu d'abord avec tant d'humanité, jaloux du crédit qu'il avait acquis parmi les soldats, saisit cette occasion pour le perdre ; et il ne le vit pas plutôt de retour dans la ville d'Antium qu'il publia hautement que ce banni avait trahi les intérêts des Volsques. On le cite devant le conseil général de la nation, et comme il se disposait à rendre raison de sa conduite dans une assemblée publique, Tullus qui ne redoutait pas moins son éloquence que sa valeur, excita un tumulte, à la faveur duquel ses partisans se jetèrent sur lui et le poignardèrent : sort funeste et presque inévitable pour tous ceux qui ont le malheur de prendre les armes contre leur patrie.

Telle fut la fin de ce grand homme, trop fier à la vérité pour un républicain, mais qui par ses grandes qualités et ses services méritait un meilleur traitement des Volsques et des romains. Quand on apprit sa mort à Rome, le peuple n'en témoigna ni joie ni douleur ; et peut-être qu'il ne fut pas fâché que les Volsques l'eussent tiré de l'embarras de rappeler un patricien qu'il ne craignait plus, et qu'il haïssait encore.

Livre III

Cette haine du peuple pour tout ce qui portait le nom de patriciens, ne venait que de la jalousie du gouvernement. Mais comme il n'en avait encore coûté au Sénat que l'établissement des tribuns et l'exil d'un particulier, les républicains zélés n'étaient pas fâchés de cette opposition d'intérêt, qui en balançant également le crédit des grands et l'autorité du peuple, ne servait qu'à maintenir la liberté publique. Telle était la disposition des esprits lorsqu'un patricien ambitieux crut qu'en poussant plus loin la division, et en se mettant à la tête d'un des partis, il pourrait les détruire tous deux, et jeter sur leurs ruines les fondements de sa propre élévation.

Ce patricien s'appelait Sp Cassius Viscellinus ; il avait commandé les armées, obtenu l'honneur du triomphe, et était actuellement consul pour la troisième fois. Mais c'était un homme naturellement vain et plein d'ostentation, qui exagérait ses services, méprisait ceux des autres, et rappelait à lui seul toute la gloire des bons succès. Dévoré d'ambition, il osa aspirer à la royauté si solennellement proscrite par les lois ; et dans le dessein secret qu'il avait formé depuis longtemps de la rétablir en sa personne, il ne balança point sur le parti qu'il avait à prendre. Il résolut de gagner d'abord l'affection du peuple qui se livre toujours aveuglément à ceux qui le savent tromper sous le prétexte spécieux de favoriser ses intérêts.

Sa partialité éclata ouvertement pendant son second consulat, dans le temps qu'il s'agissait de l'établissement des tribuns. On pouvait à la vérité attribuer ses ménagements politiques au désir de voir le peuple réuni avec le Sénat ; mais la conduite équivoque qu'il venait de tenir actuellement tant à l'égard des Herniques, que du peuple romain, persuada entièrement le Sénat qu'il avait d'autres vues et d'autres intérêts que ceux de la république.

Les Herniques ou Herniciens étaient de ces petits peuples voisins de Rome, que nous avons dit qui habitaient une partie du *Latium*. Depuis la mort de Coriolan, ils s'étaient ligués avec les Volsques contre les Romains. Aquilius qui était alors consul avec T Sicinius, les avait défaits. Cassius qui lui succéda dans le consulat et dans la conduite de cette guerre, les réduisit par la seule terreur de ses armes à demander la paix : ils s'adressèrent au Sénat qui renvoya l'affaire au consul. Cassius sans lui communiquer les articles du traité, accorda la paix aux Herniques, et leur laissa le tiers de leur territoire. Il leur donna par le même traité le titre si recherché d'alliés et de concitoyens de Rome ; en sorte qu'il traita des vaincus aussi favorablement que s'ils avaient été victorieux. Pour se faire des partisans au dedans et au dehors de l'état, il destina aux latins la moitié de ce qui restait des terres des Herniques, et partagea le surplus entre de pauvres plébéiens de Rome. Il tenta même de retirer des mains de quelques particuliers des terres qu'il disait appartenir au public, et qu'il voulait encore distribuer à de pauvres citoyens. Il demanda ensuite les honneurs du triomphe avec autant de confiance que s'il eût remporté une glorieuse victoire ; et il obtint par son crédit un honneur qu'on n'accordait jamais qu'à des généraux qui avaient remporté une victoire importante, et qui avaient laissé au moins cinq mille des ennemis sur la place.

Le lendemain de son triomphe, il rendit compte, suivant l'usage, dans une assemblée du peuple, de ce qu'il avait exécuté de glorieux et d'utile à la république pendant la campagne.

Comme ses exploits ne lui fournissaient rien d'assez brillant, il se jeta sur ses services précédents. Il représenta que dans son premier consulat il avait vaincu les Sabins ; que son second consulat avait été illustré par la part qu'il avait eue à l'érection du tribunat ; qu'il venait dans le troisième d'incorporer les Herniques dans la république, et qu'il se proposait avant la fin de son consulat de rendre la condition des plébéiens si heureuse qu'ils n'envieraient plus celle des patriciens. Il ajouta qu'il se flattait que le peuple romain ne pourrait disconvenir qu'il n'avait jamais reçu tant de bienfaits d'un seul de ses citoyens. Ce discours fut écouté avec plaisir par le peuple toujours avide de nouveautés. Le Sénat au contraire qui redoutait l'esprit ambitieux de Cassius, n'était pas sans inquiétude. Tout le monde dans Rome par différents motifs attendait avec impatience l'éclaircissement de ces promesses si magnifiques. Le consul convoqua le Sénat, et après avoir dit beaucoup de choses à la louange du peuple, il représenta que Rome lui était redevable non seulement de sa liberté, mais encore de l'empire qu'elle avait acquis sur une partie de ses voisins. Il ajouta qu'il lui paraissait très injuste qu'un peuple si courageux, et qui exposait tous les jours sa vie pour étendre les bornes de la république, languît dans une honteuse pauvreté, pendant que le Sénat, les patriciens et tout le corps de la noblesse jouissaient seuls du fruit de ses conquêtes.

Qu'il était d'avis, pour rapprocher de pauvres citoyens de la condition des riches, et pour leur donner le moyen de subsister, de faire faire un dénombrement exact de toutes les terres qu'on avait enlevées aux ennemis, et dont les patriciens s'étaient emparés ; qu'il fallait en faire un nouveau partage sans aucun égard pour ceux qui, sous différents prétextes, se les étaient appropriées, et que ce partage mettrait les pauvres plébéiens en état de pouvoir nourrir des enfants utiles à l'état. Il ajouta qu'il n'y avait même qu'un partage si équitable qui pût rétablir l'union et l'égalité qui devait être entre les citoyens d'une même république : ce fut alors, dit Tite-Live, que la loi agraire fut proposée pour la première fois.

Il serait difficile d'exprimer la surprise, l'indignation et la colère du Sénat à l'ouverture d'une pareille proposition. Mais pour bien comprendre à quel point elle était ruineuse à l'égard des grands, et tout l'appas qu'elle devait avoir pour le peuple, je ne puis, ce me semble, me dispenser de rappeler en partie ce que j'ai déjà dit au sujet de ces terres publiques. Quand les romains avaient eu quelque avantage considérable sur leurs voisins, ils ne leur accordaient jamais la paix qu'ils ne leur enlevassent une partie de leur territoire qui était aussitôt incorporé dans celui de Rome. C'était l'objet le plus ordinaire de la guerre et le principal fruit qu'on envisageait dans la victoire. On sait, et je l'ai déjà dit, qu'une partie de ces terres de conquêtes se vendait pour indemniser l'état des frais de la guerre ; on en distribuait gratuitement une autre portion à de pauvres plébéiens nouvellement établis à Rome, qui se trouvaient sans aucun fond de bien en propre ; quelquefois on en donnait quelques cantons à cent, et par forme d'inféodation, et les détenteurs en payaient les redevances en argent, en fruits ou en grains qui se vendaient au profit du trésor public.

Enfin comme la principale richesse des romains en ces tems-là consistaient en bestiaux et en nourriture, on laissait en communes, et pour servir de pâturages, ce qui restait de ces terres conquises.

Cette disposition bannissait la pauvreté de la république, et attachait ces citoyens à sa défense. Mais des patriciens avides enlevèrent ces différents secours au petit peuple : des terres d'une vaste étendue, et qui devaient fournir à la subsistance de tout l'état, devinrent insensiblement le patrimoine de quelques particuliers. Si on en vendait quelque partie pour indemniser l'état des frais de la guerre, les sénateurs seuls riches en ce temps-là, maîtres et arbitres des adjudications, se les faisaient adjuger à très-vil prix ; en sorte que le trésor public n'en tirait presque aucun profit.

C'était par la même autorité qu'ils prenaient sous leurs noms, ou sous des noms empruntés, les terres qu'on devait donner à cens aux pauvres plébéiens pour leur aider à élever leurs enfants. Souvent par des prêts intéressés et des usures accumulées, ils s'étaient fait céder les petits héritages que le peuple avait reçus de ses ancêtres. Enfin les riches en reculant peu à peu les bornes de leurs terres, y avaient absorbé et confondu la plupart des communes ; en sorte que ni l'état en général, ni les plébéiens en particulier ne tiraient presque plus aucun avantage de ces terres étrangères.

Les patriciens qui s'en étaient emparés les avaient enfermées de murailles : on avait élevé dessus des bâtiments ; des troupes d'esclaves faits des prisonniers de guerre les cultivaient pour le compte des grands de Rome, et déjà une longue prescription couvrait ces usurpations. Les sénateurs et les patriciens n'avaient guère d'autres biens que ces terres du public, qui étaient passées successivement en différentes familles par succession, par partage, ou par ventes.

Quelqu'apparence d'équité qu'eût la proposition de Cassius, on ne pouvait en faire une loi, sans ruiner tout d'un coup le Sénat et la principale noblesse, et sans exciter une infinité de procès en garantie parmi toutes les familles de Rome : aussi la plupart des sénateurs s'élevèrent contre lui avec beaucoup d'animosité.

Sans respecter sa dignité, ils lui reprochèrent publiquement son orgueil, son ambition, et l'envie qu'il avait d'exciter des troubles dans la république. Ils disaient hautement que Cassius agissait moins comme consul, que comme un tribun séditieux.

Cassius n'avait porté d'abord cette affaire dans le Sénat que pour suivre l'usage, qui ne permettait pas de proposer rien au peuple dont le Sénat n'eût été auparavant instruit. Mais comme il s'était bien attendu à l'opposition qu'il avait rencontrée, il s'adressa ensuite au peuple, et dans une assemblée publique, il lui dit qu'il venait pour dégager sa parole, et qu'il ne tiendrait qu'au peuple de se tirer tout d'un coup de la misère dans laquelle l'avait réduit l'avarice des patriciens. Qu'il n'y avait pour cela qu'à partager par portions égales entre tous les citoyens les terres de conquêtes ; qu'il venait de leur donner l'exemple de ce qu'ils devaient faire, par la distribution du territoire des Herniques entre cette nation, les latins et de pauvres plébéiens romains. Que c'était au peuple à achever un si grand ouvrage en ratifiant cette disposition qui pouvait lui servir de règle pour le passé, et de préjugé pour l'avenir, et que par une loi si équitable il bannirait pour toujours la pauvreté, la jalousie et la discorde.

Le peuple reçut d'abord cette proposition avec de grands applaudissements ; mais la plupart des tribuns qui ne pouvaient voir sans jalousie qu'un patricien et un consul entreprît à leur préjudice de s'attirer la confiance de la multitude, gardaient un profond silence qui empêchait leurs partisans et les chefs des tribus de se déclarer ouvertement pour la loi. Ce n'est pas que les uns et les autres

n'en reconnussent tout l'avantage pour le parti du peuple, comme on le verra dans la suite, mais ils ne voulaient pas que le peuple en eût obligation à un patricien, ni qu'un consul fût reconnu pour auteur de la loi. Ainsi sans l'approuver ni la combattre ouvertement, ils attendaient une autre conjoncture où ils pussent avoir aux yeux du peuple le mérite de l'avoir fait recevoir.

Virginius collègue de Cassius pour le consulat, ne l'attaqua pas directement, il feignit au contraire d'en reconnaître la justice en général ; mais pour en éluder la publication, il blâmait hautement l'usage qu'en venait de faire Cassius, sous prétexte que par ce partage qu'il avait fait des terres des Herniques entre ce peuple, les latins et les romains, il avait réduit à une égalité honteuse les victorieux et les vaincus. Il laissait échapper en même temps des soupçons contre son collègue, comme si par cette disposition si extraordinaire, et faite en faveur d'anciens ennemis, il eût cherché à s'en faire des créatures au préjudice même de l'état. Pourquoi, s'écriait-il, rendre aux Herniques la troisième partie d'un territoire si légitimement conquis ? Quelle peut être sa vue en donnant aux latins la meilleure partie de ce qui reste, si ce n'est de se frayer un chemin à la tyrannie ? Rome doit craindre que ces peuples toujours jaloux de sa grandeur malgré leur nouvelle alliance, ne mettent un jour à leur tête Cassius, comme un autre Coriolan, et n'entreprennent sous sa conduite de se rendre maîtres du gouvernement. Cette comparaison avec Coriolan, qui rappelait au peuple le souvenir d'un patricien dont la mémoire lui était si odieuse, refroidit cette première ardeur pour la réception de cette loi. Les tribuns même laissèrent entrevoir que l'auteur leur en était suspect.

Cassius s'apercevant que son parti s'affaiblissait, fit venir secrètement à Rome un grand nombre de latins et d'Herniques auxquels il fit dire qu'en qualité de citoyens romains, ils avaient intérêt de se trouver aux premières assemblées pour y défendre leurs droits, et faire ratifier le partage des terres qu'il avait fait en leur faveur.

On vit arriver aussitôt à Rome un grand nombre de ces peuples. Il était indifférent à Cassius qu'on reçût la loi, et il ne l'avait proposée que dans le dessein d'exciter une sédition, et de se pouvoir mettre à la tête d'un parti qui le rendît maître du gouvernement. La froideur qu'avaient témoignée les tribuns déconcertait ses vues. Pour engager le peuple à se joindre à lui, il ne marchait plus dans la ville qu'escorté d'une foule de latins et de Herniques. Virginius voulant affaiblir ce parti, fit publier une ordonnance qui prescrivait à tous les alliés qui n'étaient pas actuellement domiciliés dans Rome d'en sortir incessamment.

Cassius s'opposa à cet édit, et un héraut par son ordre en publia un autre tout contraire qui leur permettait d'y rester. Cette opposition excita de nouveaux troubles dans la ville : les deux magistrats voulaient être également obéis : leurs licteurs étaient tous les jours aux prises, et cette concurrence entre deux partis qui se fortifiaient continuellement, allait dégénérer en une guerre civile, lorsqu'un des tribuns du peuple appelé C Rabuleius, entreprit de rétablir le calme dans la république, et en tribun habile, d'en tirer tout l'avantage en faveur du peuple.

Il remontra dans une assemblée publique, qu'il était aisé de concilier les avis des deux consuls ; que l'un et l'autre convenaient de la justice du partage : que Cassius étendait cette libéralité jusqu'aux alliés, et que Virginius semblait vouloir la restreindre aux seuls citoyens. Qu'il lui paraissait juste, comme à Virginius, qu'on commençât par rendre justice au peuple romain, qui au prix de son sang avait acquis ces terres à la république ; et que pour celles dont on se rendrait

maître ensuite à forces communes, on aurait égard dans le partage au secours qu'on aurait tiré des latins et des Herniques. Qu'à l'égard du partage général qu'avait proposé Cassius, le Sénat et le peuple y auraient les égards qui convenaient au bien commun de la république.

Sous les apparences d'un avis équitable et modéré, le tribun cachait le dessein de pousser plus vivement l'affaire du partage quand il l'aurait tirée des mains de Cassius. Il fut cause que l'assemblée se sépara sans qu'il y eût rien de statué au sujet du partage général de toutes les terres de conquêtes. Cassius honteux du mauvais succès de ses desseins, se cacha dans sa maison, dont il ne sortit plus sous prétexte de maladie.

Cependant le Sénat qui prévint bien que l'affaire du partage des terres n'était que différée, s'assembla extraordinairement pour prévenir de bonne heure tout ce que les tribuns pourraient entreprendre à ce sujet. On ouvrit différents avis : celui d'Appius ce défenseur intrépide des lois, fut que pour empêcher les justes plaintes du peuple, le Sénat devait nommer dix commissaires qui seraient chargés de faire une recherche exacte de ces terres qui originairement appartenaient au public. Qu'il en fallait vendre une partie au profit du trésor, en distribuer une autre aux plus pauvres citoyens qui n'avaient aucun fond de terre, rétablir les communes, et placer par tout des bornes dont le défaut avait causé l'abus qui s'était introduit.

Qu'à l'égard du reste de ces terres, il ne les fallait louer que pour cinq ans, en porter le loyer à sa juste valeur, et en employer le produit à fournir du bled et la solde aux plébéiens qui allaient en campagne. Que ce règlement les empêcherait de songer davantage au partage des terres ; et que certainement ils préféreraient à un morceau de terre qu'ils seraient obligés de cultiver, du grain, de l'argent, et une subsistance assurée pendant toute la campagne ; et qu'il ne savait point de moyen plus sûr pour réformer d'anciens abus, que de rétablir les choses dans l'esprit de leur première institution.

On donna de grands éloges à Appius, mais ils n'étaient guère sincères. La plupart des sénateurs dont ces terres faisaient tout le bien, ne pouvaient entendre parler de recherche. Cependant pour éblouir le peuple, l'avis d'Appius forma le sénatus-consulte. Mais pour en éloigner l'exécution, cet arrêt portait expressément, qu'attendu que le consulat de Cassius et de Virginius était prêt d'expirer, on attendrait que Q Fabius et Ser Cornelius désignés consuls entrassent en charge, et qu'ils seraient autorisés pour nommer les décemvirs qui devaient régler l'affaire du partage des terres. Et même les principaux du Sénat résolurent entre eux de mettre alors Cassius en justice, et de lui faire faire son procès pour intimider tous ceux qui à l'avenir seraient tentés de remuer cette affaire.

Quelques auteurs ont prétendu que sitôt que les deux nouveaux consuls eurent pris possession de leur dignité, ce fut le père même de Cassius qui le dénonça au Sénat, comme ayant voulu se rendre le tyran de sa patrie, et que ce sévère romain, comme un autre Brutus, en ayant fait voir les preuves en plein Sénat, avait ramené son fils en sa maison, où il l'avait fait mourir en présence de toute sa famille.

Mais Denis d'Halicarnasse nous apprend que ce furent Fabius César frère du premier consul, et Luc Valerius petit-fils de Publicola, tous deux questeurs, qui se rendirent parties dans cette affaire, et qui ayant convoqué l'assemblée du peuple suivant le pouvoir attaché à leurs charges, accusèrent Cassius d'avoir introduit des forces étrangères dans la ville pour opprimer la liberté de ses concitoyens.

Cassius parut dans l'assemblée vêtu de deuil, et dans un habit conforme à sa fortune. Il représenta au peuple que c'était lui-même que le Sénat attaquait en sa personne, et qu'il n'était odieux aux patriciens que parce-qu'il avait proposé de les obliger à partager avec le peuple toutes les terres dont ils s'étaient emparés. Pour intéresser la multitude dans sa défense, il ajouta qu'on devait rendre aux pauvres plébéiens l'argent dont ils avaient payé le bled que le roi de Sicile avait envoyé gratuitement à Rome. Mais ce peuple généreux, qui dans sa misère trouvait la servitude encore plus insupportable que la pauvreté, rejeta toute proposition de la part d'un homme si suspect. Il se vit en même temps abandonné du peuple, et poursuivi par le Sénat, et il fut condamné par les suffrages de tous ses concitoyens. L'exemple récent de Coriolan qui avait rendu son exil si redoutable, fut cause qu'on condamna Cassius à mort. Ce consulaire qui avait été honoré de deux triomphes, fut précipité du haut de la roche Tarpéienne ; et les patriciens eurent la satisfaction de faire périr par les mains même des plébéiens un partisan déclaré des intérêts du peuple.

Un coup si hardi étourdit la multitude. On fut quelque temps sans entendre parler de la recherche des terres publiques ; l'exécution du sénatus-consulte, et la nomination des décemvirs demeurèrent suspendues.

Cette grande affaire devint comme un de ces mystères du gouvernement où personne n'oserait toucher : le peuple intimidé garda un profond silence pendant quelque temps ; mais ses besoins firent renaître insensiblement ses plaintes. Le petit peuple commença à regretter Cassius ; il se reprochait sa mort, et par une reconnaissance tardive, peu différente de l'ingratitude, il donnait des louanges inutiles à la mémoire d'un homme que lui-même avait fait périr.

Le Sénat craignant qu'il ne se trouvât un autre Cassius dans le consulat, prit des précautions pour ne remettre cette suprême dignité qu'à des patriciens dont il fût bien assuré, et il était maître en quelque manière de cette espèce d'élection qui ne se faisait que par l'assemblée des centuries où les patriciens avaient le plus grand nombre de suffrages. C'est ainsi que Lucius Emilius et Ceson Fabius, M Fabius et Lucius Valerius parvinrent successivement au consulat. Dans le dessein que le Sénat avait formé de laisser tomber le sénatus-consulte, il ne crut point pouvoir mieux confier ce secret qu'à Fabius Ceson et à Lucius Valerius, les accusateurs de Cassius, et qui l'avaient précipité eux-mêmes, pour ainsi dire, du haut de la roche tarpéienne. Le peuple sentit bien l'artifice : il s'aperçut qu'on ne mettait dans le consulat que des patriciens qu'on était bien assuré qui ne nommeraient jamais les décemvirs qui devaient procéder au partage des terres. Dans ces circonstances, la guerre presque continuelle contre les Volsques s'étant rallumée, et les deux consuls M Fabius et L Valerius qui étaient en exercice, ayant demandé quelques recrues pour rendre les légions complètes, un tribun appelé C Menius s'y opposa, et protesta publiquement qu'il ne souffrirait point qu'aucun plébéien donnât son nom pour se faire enrôler, que les consuls auparavant n'eussent apporté le sénatus-consulte en pleine assemblée du peuple, et qu'ils n'eussent nommé les commissaires qui le devaient mettre à exécution. Les consuls pour se tirer de cet embarras, et pour lever l'opposition du tribun, firent porter leur tribunal hors de Rome, à une distance qui n'était plus de la juridiction des tribuns, dont le pouvoir et les fonctions étaient renfermés dans les murailles de la ville.

Les consuls s'y étant rendus, envoyèrent citer les plébéiens qui devaient marcher en campagne. Ceux-ci se reposant sur l'opposition du tribun, ne comparurent point, et ils ne craignaient pas, tant qu'elle subsisterait, que les consuls les

fissent arrêter. Mais ces magistrats prirent une autre route pour se faire obéir, et sans rentrer dans Rome, afin de ne se pas trouver en concurrence avec les tribuns, ils envoyèrent abattre les maisons de campagne, et couper les arbres des premiers plébéiens qui avaient refusé de comparaître après la citation. Cette exécution militaire fit rentrer le peuple dans son devoir ; on le vit accourir aussitôt et se présenter devant les consuls pour recevoir leurs ordres. Chacun prit les armes ; on marcha aux ennemis ; la guerre se fit sans aucun succès considérable ; et les consuls retinrent les soldats le plus longtemps qu'ils purent en campagne et sous leurs enseignes, pour éviter de nouvelles séditions. Mais quand on fut de retour, et qu'il fallut procéder à l'élection de nouveaux consuls, la discorde se renouvela avec plus de fureur que jamais. Les principaux du Sénat qui étaient les plus intéressés dans la recherche des terres publiques, destinaient cette dignité à Appius Claudius fils de celui dont nous avons parlé. Il avait hérité de son père des biens considérables, un grand nombre de clients, et surtout cette hauteur et cette fermeté qui l'avaient rendu si odieux à la multitude.

Aussi le peuple ne voulait point en entendre parler, et il demandait quelques-uns de ces anciens sénateurs qui lui avaient paru les plus favorables. Chaque parti demeurait attaché opiniâtrement à la résolution qu'il avait prise. Le Sénat se flattait d'emporter cette affaire de hauteur, par le moyen d'une assemblée qui serait faite par centuries. Les consuls la convoquèrent à l'ordinaire, et suivant le droit qui était attaché à leur dignité ; mais le peuple excité par ses tribuns, fit tant de bruit, et il y eut des contestations et des disputes si aigres et si violentes, qu'on ne put ce jour-là procéder à l'élection. C'était le dessein secret des tribuns, qui par une entreprise toute nouvelle convoquèrent le lendemain une seconde assemblée. Les consuls et le Sénat en corps ne manquèrent pas de s'y trouver, et ils demandèrent aux tribuns par quelle autorité ils s'ingéraient de vouloir présider à l'élection des consuls. Ceux-ci leur répondirent que l'intérêt du peuple les obligeait à ne pas souffrir qu'on lui donnât des tyrans pour magistrats ; et que si le Sénat ne choisissait des gens de bien, ils sauraient bien s'opposer à toute élection qui serait préjudiciable au peuple. Quelques sénateurs irrités de cette audace, voulaient que le premier consul nommât un dictateur, qui par le pouvoir suprême et absolu de sa dignité, punît sévèrement les auteurs de ces nouveautés. Mais comme on avait lieu de craindre que le peuple ne se révoltât ouvertement, les meilleures têtes du Sénat et les plus sages ne crurent pas devoir dans une pareille conjoncture commettre l'autorité souveraine contre tout un peuple en fureur. On prit un parti plus modéré. Le Sénat se contenta de créer un *entre-roi*, comme nous en avons vu sous les rois pendant la vacance du trône. Cette magistrature passagère fut déferée à A Sempronius Atratinus, qui la remit à Sp Largius. Ce magistrat qui avait un esprit de conciliation, représenta au Sénat, qu'en s'obstinant à vouloir porter Appius au consulat, il pourrait à la fin exciter une sédition dangereuse, et hasarder le droit qu'il avait de faire faire l'élection des consuls par une assemblée de centuries ; ce qui l'en rendait toujours le maître. Qu'il était de sa prudence d'éviter avec soin tout ce qui pouvait donner atteinte à un droit si précieux, et dont il pouvait se servir en faveur d'Appius dans des conjonctures plus favorables. Enfin l'*entre-roi* ménagea si adroitement l'un et l'autre parti, qu'il les obligea de part et d'autre à relâcher quelque chose de leurs prétentions. On convint que l'élection se ferait toujours à l'ordinaire, et par les suffrages des centuries ; mais que dans cette occasion il y aurait un des consuls au choix du peuple, qui désignerait celui des sénateurs ou des consulaires qui lui serait le plus agréable, et que le Sénat nommerait son collègue. L'union étant rétablie à ces conditions, on procéda seulement pour la

forme à l'élection des consuls. Les tribuns firent tomber cette dignité à C Julius Iulus, que tout le monde savait être partisan du peuple et esclave des tribuns. Les patriciens nommèrent pour son collègue Q Fabius Vibulanus d'une maison illustrée par des consulats presque continuels, et qui sans avoir jamais offensé le peuple, n'avait pas laissé de défendre dans toutes les occasions les droits et la dignité du Sénat.

Le peuple se flattait, ayant un consul à sa dévotion, de faire nommer les commissaires, et de procurer enfin le partage des terres. Mais ce fut alors qu'on reconnut la différence qu'il y a entre ceux qui ne s'élèvent aux premières dignités qu'à force de bassesses, et ces hommes généreux que le mérite autant que la naissance y place naturellement. C Julius voulut à la vérité tenter de faire publier le sénatus-consulte, mais à peine osa-t-il soutenir son sentiment contre celui de Fabius. Le consul du Sénat, s'il est permis de parler ainsi, avait pris une si grande supériorité sur celui du peuple, quoique leurs dignités fussent égales, qu'il semblait qu'il n'y en eût qu'un cette année dans la république. Fabius l'obligea de sortir de Rome avec lui, et de marcher contre les Èques et les Véiens. C'étaient des peuples de la Toscane qui avaient fait quelques courses sur les terres des romains : on usa de représailles, et cette expédition se termina par le pillage de la campagne. Ces petites guerres étaient la ressource ordinaire des consuls, qui pour faire diversion aux plaintes ordinaires du peuple, le tiraient de Rome sous ce prétexte, et portaient la guerre au dehors dans la vue de faire trouver à leurs soldats aux dépens de l'ennemi, une subsistance qui leur fit oublier leurs anciennes prétentions. Mais ces guerres continuelles les rendaient encore plus féroces, et la paix faisait renaître dans des courages si fiers la discorde que la guerre n'avait que suspendue.

On la vit éclater de nouveau au sujet de l'élection des consuls. Le peuple réduit à ne pouvoir choisir que des nobles, eut bien souhaité du moins que les suffrages ne fussent tombés que sur ceux de cet ordre qui paraissaient plébéiens d'inclination. On disait même tout haut dans les assemblées, que c'était bien assez que le peuple souffrît qu'on tirât les deux consuls du corps des patriciens, sans qu'on leur donnât encore ceux qui étaient le plus opposés au partage des terres. Le Sénat au contraire ne destinait cette dignité qu'à ceux en qui il trouvait plus de courage et de fermeté ; chaque parti soutenait ses prétentions avec une égale vivacité, l'affaire enfin s'accommoda. On convint de se régler sur la manière dont on en avait usé dans la dernière élection. Le peuple nomma encore son consul, quoique toujours pris parmi les patriciens : ce fut Sp Furius ; et le Sénat choisit C Fabius celui même qui pendant sa questure avait fait périr Cassius. Il était question de continuer la guerre contre les Èques et les Toscans qui renouvelaient leurs incursions.

Les nouveaux consuls voulurent faire prendre les armes au peuple, mais un tribun appelé Sp Icilius s'y opposa hautement. Il dit qu'il formerait la même opposition à tous les décrets qui émaneraient du Sénat, sur quelque affaire que ce fût, jusqu'à ce qu'on eût rapporté dans l'assemblée du peuple le sénatus-consulte, et nommé en conséquence des commissaires. Qu'il lui était indifférent que les ennemis ravageassent la campagne, ou que des usurpateurs en restassent propriétaires. Cependant les Èques et les Véiens mettaient tout à feu et à sang dans le territoire de Rome, sans que le Sénat pût trouver des troupes à leur opposer, par l'opiniâtreté du tribun qui arrêtait toutes les levées. Dans cet embarras Appius dont nous venons de parler, ouvrit un avis dont le succès fut heureux. Il représenta que la puissance du tribunat n'était redoutable que par l'union des tribuns, et que si l'opposition d'un seul tribun pouvait suspendre

l'exécution d'un arrêt du Sénat, elle avait le même effet à l'égard des délibérations de ses collègues.

Qu'il n'était pas impossible qu'il n'y eût de la jalousie entre eux, qu'il fallait tâcher d'y introduire de la division, et travailler secrètement à engager quelqu'un qui entrât dans les intérêts du Sénat. Ce conseil fut approuvé et suivi ; les sénateurs s'attachèrent à gagner l'amitié des tribuns, et ils y réussirent ; quatre de ce college déclarèrent dans une assemblée publique, qu'ils ne pouvaient souffrir que les ennemis à la faveur des divisions qui régnaient dans la ville, ravageassent impunément la campagne. Icilius eut le chagrin et la honte de voir lever son opposition ; le peuple prit les armes, et suivit les consuls à la guerre. Ce fut pendant plusieurs années comme une alternative de troubles dans la ville, et de guerres en campagne, sans que le peuple pût venir à bout de la publication de la loi. Il s'en prenait aux consuls, et pour s'en venger, on vit des soldats qui n'eurent point de honte, au retour de l'armée, de servir d'accusateurs ou de témoins contre leurs généraux, comme s'ils eussent manqué de courage ou de capacité dans la conduite de l'armée. À peine un consul était-il sorti de charge qu'il se voyait traduit devant l'assemblée du peuple, c'est-à-dire devant un tribunal où il avait ses plus cruels ennemis pour juges.

C'est ainsi que Menenius fils d'Agrippa se vit accusé, sous prétexte que durant son consulat les ennemis avaient emporté le fort de Cremere. Les tribuns Q Considius et T Genutius demandèrent hautement sa mort ; mais le Sénat et tous ses amis sollicitèrent si vivement en sa faveur, qu'il ne fut condamné qu'à une amende qui montait à deux mille asses, c'est-à-dire environ vingt écus de notre monnaie : somme modique si on la considère par rapport au temps que nous écrivons, mais qui était très considérable dans un siècle et une république où les premiers magistrats vivaient du travail de leurs mains. On peut dire même que cette amende était excessive à l'égard de Menenius, à qui son père n'avait laissé d'autre patrimoine que sa gloire et sa pauvreté. Ses amis lui offrirent généreusement de payer pour lui la somme à laquelle il avait été condamné ; mais il ne le voulut pas souffrir, et pénétré de l'injustice et de l'ingratitude de ses concitoyens, il s'enferma dans sa maison où il se laissa mourir de faim et de douleur.

On attaqua ensuite un autre consulaire appelé Spurius Servilius qui avait succédé à Menenius au consulat. On lui faisait un crime d'un combat, où après avoir défait les toscans, il avait perdu quelques troupes en poursuivant les ennemis avec plus de courage que de prudence. Mais ce n'était qu'un prétexte, et une victoire qu'il avait remportée faisait son apologie. Le véritable crime de l'un et l'autre consulaire était de n'avoir jamais voulu pendant leur consulat nommer les commissaires qui devaient faire le partage des terres. Servilius qui n'ignorait pas cette disposition des esprits à son égard, n'eut recours ni aux prières ni au crédit de ses amis pour échapper à la colère du peuple. Il se présenta, pour ainsi dire, de front au péril, et sans changer d'habit ni de contenance, il se rendit à l'assemblée du peuple où il avait été cité ; et adressant la parole à la multitude : si on m'a fait venir ici, lui dit-il, pour me demander compte de ce qui s'est passé dans la dernière bataille où je commandais, je suis prêt de vous en instruire. Mais si ce n'est qu'un prétexte pour me faire périr comme je le soupçonne, épargnez-moi des paroles inutiles : voila mon corps et ma vie que je vous abandonne, vous pouvez en disposer. "

Quelques-uns des plus modérés d'entre le peuple lui ayant crié qu'il prît courage, et qu'il continuât sa défense : puisque j'ai à faire à des juges et non pas à des

ennemis, ajouta-t-il, je vous dirai, romains, que j'ai été fait consul avec Virginius dans un temps que les ennemis étaient maîtres de la campagne, et que la dissension et la famine étaient dans la ville. C'est dans une conjoncture si fâcheuse que j'ai été appelé au gouvernement de l'état. J'ai marché aux ennemis que j'ai défaits en deux batailles, et que j'ai contraints de se renfermer dans leurs places. Et pendant qu'ils s'y tenaient comme cachés par la terreur de vos armes, j'ai ravagé à mon tour leur territoire ; j'en ai tiré une quantité prodigieuse de grains que j'ai fait apporter à Rome où j'ai rétabli l'abondance. Quelle faute ai-je commis jusqu'ici ? Me veut-on faire un crime d'avoir remporté deux victoires ? Mais j'ai, dit-on, perdu beaucoup de monde dans le dernier combat ; peut-on donc livrer des batailles contre une nation aguerrie, et qui se défend courageusement, sans qu'il y ait de part et d'autre du sang répandu ? Quelle divinité s'est engagée envers le peuple romain de lui faire remporter des victoires sans aucune perte ? Ignorez-vous que la gloire ne s'acquiert que par de grands périls ? Je suis venu aux mains avec des troupes plus nombreuses que celles que vous m'aviez confiées, je n'ai pas laissé après un combat opiniâtre de les enfoncer. J'ai mis en déroute leurs légions qui à la fin ont pris la fuite. Pouvais-je me refuser à la victoire qui marchait devant moi ? Était-il même en mon pouvoir de retenir vos soldats que leur courage emportait, et qui poursuivaient avec ardeur un ennemi effrayé ? Si j'avais fait sonner la retraite ; si j'avais ramené nos soldats dans leur camp, vos tribuns ne m'accuseraient-ils pas aujourd'hui d'intelligence avec les ennemis ? Si vos ennemis se sont ralliés, s'ils ont été soutenus par un corps de troupes qui s'avancait à leur secours ; enfin s'il a fallu recommencer tout de nouveau le combat, et si dans cette dernière action j'ai perdu quelques soldats, n'est-ce pas le sort ordinaire de la guerre ? Trouverez-vous des généraux qui veuillent se charger du commandement de vos armées, à condition de ramener à Rome tous les soldats qui en seraient sortis sous leur conduite ? N'examinez donc point si à la fin d'une bataille j'ai perdu quelques soldats, mais jugez de ma conduite par ma victoire, et par les suites de la victoire. S'il est vrai que j'ai chassé les ennemis de votre territoire ; que je leur ai tué beaucoup de monde dans deux combats ; que j'ai forcé le débris de leurs armées de s'enfermer dans leurs places, et que j'ai enrichi Rome et vos soldats du butin qu'ils ont fait dans le pays ennemi ; que vos tribuns s'élèvent, et qu'ils me reprochent en quoi j'ai manqué contre les devoirs d'un bon général. Mais ce n'est pas ce que je crains, ces accusations ne servent que de prétexte pour pouvoir exercer impunément leur haine et leur animosité contre le Sénat et contre l'ordre des patriciens. Mon véritable crime, aussi bien que celui de l'illustre Menenius, c'est de n'avoir pas nommé l'un et l'autre pendant nos consulats, ces décemvirs après lesquels vous soupirez depuis si longtemps. Mais le pouvions-nous faire dans l'agitation et le tumulte des armes, et pendant que les ennemis étaient à nos portes, et la division dans la ville ? Et quand nous l'aurions pu, sachez, romains, que Servilius n'aurait jamais autorisé une loi qu'on ne peut observer, sans exciter un trouble général dans toutes les familles, sans causer une infinité de procès, et sans ruiner les premières maisons de la république, et qui en sont le plus ferme soutien. Faut-il que vous ne demandiez jamais rien au Sénat qui ne soit préjudiciable au bien commun de la patrie, et que vous ne le demandiez que par des séditions ? Si un sénateur ose vous représenter l'injustice de vos prétentions ; si un consul ne parle pas le langage séditieux de vos tribuns ; s'il défend avec courage la souveraine puissance dont il est revêtu, on crie au tyran. À peine est-il sorti de charge, qu'il se trouve accablé d'accusations. C'est ainsi que par votre injuste plébiscite vous avez ôté la vie à Menenius, aussi grand capitaine que bon citoyen. Ne devriez-vous pas mourir de honte d'avoir

persécuté si cruellement le fils de ce Menenius Agrippa à qui vous devez vos tribuns, et ce pouvoir qui vous rend à présent si furieux ? On trouvera peut-être que je vous parle avec trop de liberté dans l'état présent de ma fortune ; mais je ne crains point la mort, condamnez-moi si vous l'osez ; la vie ne peut être qu'à charge à un général qui est réduit à se justifier de ses victoires : après tout, un sort pareil à celui de Menenius ne peut me déshonorer.

Ce généreux patricien dissipa le péril par sa fermeté, et le peuple honteux de la mort de Menenius, n'osa condamner Servilius qui fut absous par la plus grande partie des suffrages. Le salut de ce consulaire qui venait d'échapper à la fureur des tribuns, ne leur fit rien relâcher de leurs prétentions au sujet du partage des terres. Ils continuèrent à infecter la multitude par le poison ordinaire de leurs harangues séditieuses ; enfin un de ces tribuns appelé Cn Genutius homme hardi, entreprenant, et qui n'était pas sans éloquence, somma publiquement L Emilius Mammercus, et Vop Julius tous deux consuls cette année, de nommer incessamment les commissaires qui, suivant le sénatus-consulte, devaient procéder au partage des terres, et y faire poser des bornes qui pussent arrêter les usurpations. Les deux consuls pour éluder ses poursuites, se défendirent d'abord de prendre connaissance d'une affaire qui s'était passée longtemps avant leur consulat : et pour donner une apparence de justice à un refus qui n'était fondé que sur l'intérêt de leur corps, ils ajoutèrent que ce sénatus-consulte était périt par l'inexécution ; et que personne n'ignorait qu'il y avait cette différence entre les lois et de simples décrets du Sénat, que les unes étaient perpétuelles et inviolables, au lieu que les sénatus-consultes n'avaient pas plus de durée que le temps de la magistrature de celui à qui on en avait renvoyé l'exécution.

Le tribun sans s'arrêter à cette distinction, eût bien voulu pouvoir attaquer directement ces magistrats ; mais comme il prévint qu'il ne lui serait pas aisé de faire périr deux consuls pendant qu'ils seraient revêtus de la souveraine puissance, il s'adressa à A Manlius, et à L Furius qui ne faisaient que sortir de charge. Il les cita devant l'assemblée du peuple, et il les accusa de n'avoir pas voulu nommer les commissaires dans le dessein de priver des pauvres citoyens et des braves soldats, de la part qui leur était si légitimement acquise dans les terres de conquête. Ce tribun furieux exhorta le peuple à se faire justice lui-même, et ajouta que ce ne serait que par la punition de ces grands coupables, et par la crainte d'un pareil supplice, qu'on pourrait réduire leurs successeurs à exécuter enfin le sénatus-consulte ; et après avoir fait des serments horribles qu'il poursuivrait cette affaire jusqu'à la mort, il marqua le jour que le peuple en devait prendre connaissance. Cette accusation et ces menaces violentes épouvantèrent les patriciens. Ils voyaient avec autant de colère que de douleur que les tribuns en voulaient également à leurs biens et à leurs vies, et qu'il semblait qu'il y eût une conjuration formée pour se défaire de tous les sénateurs les uns après les autres. Chacun se reprochait sa patience et sa modération : on tint différents conseils particuliers, mais dont le résultat demeura enseveli sous un profond secret. Cependant le peuple qui triomphait d'avance, se vantait insolemment que malgré tous les artifices du Sénat, la loi du partage des terres passerait à la fin, qu'elle serait même scellée par le sang de ceux qui s'y étaient opposés, et que la mort de Cassius ne demeurerait pas sans être vengée. Le Sénat dissimulait également sa crainte et son ressentiment. Mais la veille qu'on devait juger cette grande affaire, Genutius fut trouvé mort dans son lit, sans qu'il parût aucune marque qu'il eût été empoisonné, ou qu'on lui eût fait violence. On apporta son corps dans la place, et le petit peuple dont l'esprit se tourne aisément du côté de la superstition, crut que les dieux désapprouvaient son

entreprise, quoique les plus habiles se doutassent bien que quelques patriciens avaient servi de ministres à la divinité. Cependant ce sentiment de religion qui s'était emparé des esprits de la multitude, leur inspira un grand respect pour le Sénat, en faveur duquel il semblait que le ciel se fût déclaré d'une manière si visible. On ne parla plus pendant quelque temps du partage des terres : les tribuns étaient confus, et le Sénat aurait repris toute son autorité, si dans cette révolution il n'eût pas voulu la pousser trop loin. Il était question de lever des troupes, et d'enrôler les légions pour marcher contre l'ennemi. Les consuls escortés de leurs licteurs, tinrent à l'ordinaire leur tribunal dans la place, et pour faire sentir au peuple leur puissance, ils condamnaient à l'amende ou au fouet, souvent sans aucun égard pour la justice, les citoyens qui ne se présentaient pas aussitôt qu'ils avaient été appelés pour donner leurs noms. Une conduite si sévère commença à aliéner les esprits, et la manière injuste et violente dont les consuls voulurent enrôler, comme simple soldat, un plébéen qui avait été centurion, acheva de faire éclater le mécontentement du peuple.

Ce plébéen appelé P Volero, s'était distingué à la guerre par sa valeur, et passait pour un bon officier. Cependant au préjudice de ses services, et des emplois qu'il avait remplis, il fut cité pour se faire enregistrer en qualité de simple soldat. Il ne voulut pas obéir, et se plaignit publiquement que les consuls le voulaient déshonorer, parce qu'il était plébéen. Ces magistrats sur son refus envoyèrent un licteur pour l'arrêter, et comme il faisait de la résistance, ils ordonnèrent qu'on le battît de verges, supplice dont les généraux punissaient la désobéissance de leurs soldats. On voulut se saisir de sa personne, mais Volero plein de courage et d'indignation repousse le licteur, et le frappant d'un coup dans le visage, il demande en même temps la protection des tribuns. Comme ils paraissaient insensibles à ses cris : *j'en appelle au peuple*, dit-il, *en adressant la parole aux consuls. Puisque nos tribuns intimidés par votre puissance aiment mieux qu'on maltraite à leurs yeux un citoyen que de s'exposer à être étouffés dans leur lit comme Genutius* ; se tournant ensuite vers le peuple qui paraissait indigné de la violence qu'on lui voulait faire : *assistez-moi, mes compagnons*, criait-il : *nous n'avons plus d'autre ressource contre une si grande tyrannie que dans nos forces*. Le peuple ému par ce discours prend feu, se soulève, attaque les licteurs qui escortaient les consuls. On brise leurs faisceaux, on les écarte ; la majesté du consulat n'est pas capable d'arrêter la fureur du peuple, et les consuls sont contraints de s'enfuir et de se cacher.

Le Sénat s'assemble aussitôt ; les consuls font leur rapport de la rébellion de Volero, et concluent à ce qu'il fût puni comme séditieux, et précipité du haut de la roche tarpéienne. Les tribuns au contraire demandaient justice contre les consuls, et ils se plaignaient de ce que ces magistrats au préjudice de la loi *Valeria*, et d'un appel devant l'assemblée du peuple romain, avaient voulu faire fouetter ignominieusement un brave citoyen, comme si c'eût été un vil esclave : nouveau sujet de dissension entre ces deux ordres de la république. Volero qui redoutait la puissance des consuls, demanda le tribunal, qu'il regardait comme un asile inviolable où il serait à couvert contre toutes les violences de ses ennemis. Pour obtenir cette charge, il se vanta dans une assemblée publique, que s'il était jamais revêtu de cette dignité, il saurait bien empêcher à l'avenir que le peuple ne fût opprimé par la puissance du Sénat.

Les plébéiens qui faisaient toujours le plus grand nombre dans ces assemblées, charmés des espérances que leur donnait Volero, lui accordèrent tous leurs suffrages. Il fut élu tribun malgré la brigue et la cabale des patriciens ; il entra en exercice de cette magistrature sous le consulat de L Pinarius et de P Furius.

Le peuple attentif à ses démarches, croyait que pour se venger des deux consulaires qui l'avaient maltraité, il allait les attaquer et les mettre en justice ; mais il portait plus loin ses vues. Il tourna tout son ressentiment contre le corps entier du Sénat, et il entreprit de le priver de l'autorité qu'il avait dans l'élection des tribuns.

Nous avons dit qu'il n'y avait alors que deux manières de convoquer les assemblées du peuple romain, l'une par *curies*, et l'autre par *centuries*. Elles différaient en ce que dans les assemblées par *curies* on comptait les voix par tête, ce qui rendait le peuple plus puissant ; au lieu que dans les assemblées par *centuries*, comme les seuls patriciens composaient plus de *centuries* que le peuple, tout l'avantage était de leur côté. Du reste la forme de convoquer l'une et l'autre assemblée était égale ; ce droit appartenait au Sénat : et comme il n'y avait alors que des patriciens qui pussent être augures, c'étaient eux qui prenaient les auspices. Volero s'étant aperçu que l'autorité de ces augures et celle du Sénat influait beaucoup dans l'une et l'autre assemblée, entreprit de tirer de l'assemblée par *curies* l'élection qu'on faisait des tribuns.

Il représenta au peuple dans une assemblée générale, que le Sénat et les patriciens étaient maîtres absolus du gouvernement ; que les premières dignités de la république, les charges civiles, militaires, et même celles du sacerdoce, étaient renfermées dans leur ordre. Qu'outre ces avantages particuliers, ils avaient encore le privilège de déterminer par un sénatus-consulte quand on devait tenir des assemblées, d'y présider, de faire précéder les délibérations par des auspices que les ministres de la religion, patriciens de naissance, interprétaient toujours suivant les vues et les intérêts de leur ordre ; et enfin qu'il fallait un nouveau sénatus-consulte pour confirmer ce qui s'y était passé. Qu'à la faveur de tant de droits qu'ils s'étaient attribués, ils n'avaient guère moins de pouvoir dans les assemblées qui se faisaient par *curies*, quoiqu'on y recueillît les voix par tête, que dans celles où les suffrages se comptaient seulement par *centuries*. Qu'il était temps de rompre tous ces liens que la politique du Sénat avait formés pour enchaîner les suffrages des plébéiens. Qu'il demandait qu'au moins pour ce qui regardait l'élection des tribuns, il fût permis de convoquer une troisième sorte d'assemblée, qui se fît par *tribus*, où les suffrages se recueillissent par tête comme dans celle des *curies*, mais où tous les citoyens romains qui composaient alors trente tribus, et tant les habitants de la ville que ceux de la campagne, fussent également reçus à donner leurs voix. Qu'on en bannît les sénatus-consultes, jusqu'alors nécessaires tant pour la convocation que pour la ratification de ce qui y aurait été arrêté. Que les tribuns seuls fussent autorisés à faire cette convocation pour l'élection de leurs successeurs, et que les consuls ne s'en mêlassent plus. Qu'on en exclût aussi les *augures* qui ne manquaient jamais de trouver des défauts dans les élections qui n'étaient pas agréables au Sénat ; et qu'enfin ces élections qui auparavant devaient être confirmées par un décret du Sénat, ne fussent à l'avenir ratifiées que par un *plébiscite*, c'est-à-dire par une ordonnance du peuple.

Tous les plébéiens se déclarèrent avec chaleur pour une proposition qui en les tirant eux et leurs magistrats de la dépendance des consuls, augmentait de nouveau la puissance du peuple aux dépens de l'autorité du Sénat. Les consuls au contraire, le Sénat et tout l'ordre des patriciens s'y opposaient de toutes leurs forces. Ils représentèrent dans différentes assemblées qui se tinrent à ce sujet, qu'une loi aussi dangereuse ne pouvait être reçue qu'au mépris des dieux, et de ce que la religion a de plus saint, et qu'elle allait rompre ces liens qui attachaient

les citoyens les uns aux autres, et ruiner la subordination si nécessaire pour entretenir la paix et l'union entre les différents ordres de l'état. Chaque parti soutenait ses prétentions avec une égale animosité. C'était le sujet ordinaire de toutes les disputes entre ces deux ordres de la république. Il n'était plus question du partage des terres ; les vues et les intérêts des grands et du peuple semblaient être fixés dans la décision de cette affaire, sans qu'on pût prévoir quel en serait le succès.

Une peste affreuse qui infecta la ville et la campagne, interrompit le cours de ces dissensions. Chacun étant appliqué à ses pertes particulières, et à sa propre conservation, avait moins d'attention pour les intérêts publics. Mais ce mal ayant été aussi court que violent, les tribuns reprirent aussitôt leurs poursuites pour faire recevoir la loi proposée par Volero. Ce magistrat populaire étant prêt de sortir de charge, le peuple qui ne croyait pas pouvoir réussir sans son secours, le continua dans le tribunat pour l'année prochaine, malgré les brigues et l'opposition des patriciens. Le Sénat crut qu'il fallait lui opposer un homme d'un caractère ferme, et incapable de se laisser épouvanter par les cris et les menaces du peuple. Il choisit Appius Claudius, et l'éleva au consulat sans sa participation. On observa que bien loin de briguer cette suprême dignité, il n'avait pas daigné seulement se présenter dans l'assemblée le jour de l'élection. Il avait hérité de son père son attachement inviolable pour les intérêts du Sénat ; mais la fermeté héroïque du premier était dégénérée en dureté dans le fils. C'était un homme naturellement fier, quoique sans ambition, qui menait toutes les affaires avec hauteur, et qui ne voulait rien devoir à la persuasion, et à ces ménagements délicats, si nécessaires pour conduire un peuple libre. On lui donna pour collègue T Quintius, d'un caractère tout opposé, naturellement doux, insinuant, et qui avait su se faire aimer du peuple, quoiqu'il fût à la tête du parti qui lui était opposé. Le Sénat l'avait choisi exprès dans l'espérance que ses conseils et son exemple pourraient adoucir ce qu'il y avait de trop fier et de trop hautain dans les manières d'Appius.

Ces deux consuls étant entrés dans l'exercice de leurs charges, convoquèrent aussitôt le Sénat. Il était question de trouver les moyens les plus convenables pour empêcher la publication de la loi de Volero.

Appius fut d'avis que sous quelque prétexte dont on ne manque jamais entre voisins, on entreprit incessamment une nouvelle guerre. Il représenta que le Sénat ayant à gouverner un peuple d'un génie inquiet, avide de nouveautés, et excité par des tribuns séditieux, l'expérience avait fait voir qu'on n'aurait jamais la paix au dedans de l'état, si on ne portait la guerre au dehors, et si on ne tirait le peuple d'une ville où l'oisiveté entretenait les murmures et l'esprit de rébellion.

Quintius fut d'un sentiment contraire : il dit qu'il lui paraissait injuste de faire la guerre à des nations dont la république n'avait point alors sujet de se plaindre ; que le peuple même s'apercevrait bientôt des vues secrètes du Sénat, et que s'il refusait de prendre les armes, il faudrait employer la force pour le réduire : ce qui ne manquerait pas d'exciter une sédition, dans laquelle il était à craindre que la majesté du Sénat ne fût commise. Comme Quintius avait ce mois-là les licteurs et la principale autorité, il fallut que son collègue se rendit à son avis, qui fut suivi par la plus grande partie du Sénat.

Cependant Volero voulant venir à bout de ses premiers desseins, ne fut pas plutôt entré dans son second tribunat, qu'il proposa de nouveau la loi pour une assemblée du peuple par tribus. Il ajouta de concert avec ses collègues, qu'il demandait en faveur du peuple que l'élection des édiles s'y fît comme celle des

tribuns, et qu'on y rapportât toutes les affaires dont le peuple avait droit de prendre connaissance. Ce qui voulait dire qu'il ne prétendait pas moins que de faire passer du Sénat au peuple toute l'autorité du gouvernement. On assembla de nouveau le Sénat sur des propositions si extraordinaires. Quintius naturellement doux et républicain, sans être populaire, voulait qu'on relâchât quelque chose en faveur d'un peuple courageux, et dont la république, disait-il, tirait tous les jours des services importants. Mais Appius fier et sévère soutenait qu'on trahissait les intérêts du Sénat par une indulgence qui marquait moins de bonté, que la faiblesse du gouvernement. Que les tribuns après les avoir dépouillés de leur autorité, ne leur laisseraient peut-être pas les robes bordées de pourpre, et les marques de leur dignité. Il conclut qu'après tant de discours inutiles qui s'étaient faits sur le même sujet, il n'y avait plus qu'un coup d'autorité qui pût réprimer les entreprises séditeuses des tribuns. Que les patriciens suivis de leurs clients, devaient prendre les armes, écarter le peuple de la place, et charger sans distinction tous ceux qui se rendraient les protecteurs d'une loi si pernicieuse. Cet avis fut rejeté, comme trop violent, et même dangereux. Le Sénat prit un parti plus modéré : il fit demander aux tribuns qu'on bannît des assemblées publiques ces disputes et ces contestations tumultueuses au travers desquelles il était difficile de démêler la justice et la raison ; que les consuls pussent paisiblement, et sans être interrompus, représenter au peuple les véritables intérêts de la république, et qu'on prendrait ensuite de concert des résolutions conformes au bien commun du peuple et du Sénat.

Les tribuns n'osèrent refuser une proposition si équitable : Quintius monta à la tribune aux harangues ; il parla d'une manière si vive et si touchante des avantages de la paix, et des malheurs qui suivaient des divisions et du changement des lois, que si Appius n'eût pas pris la parole immédiatement après lui, le peuple paraissait disposé à rejeter la proposition de Volero. Mais ce consul qui ne connaissait de manières de traiter avec les hommes, que celles de hauteur, au lieu de profiter de l'impression que le discours de son collègue venait de faire sur l'esprit des auditeurs, s'emporta à des invectives qui eurent le même effet que les harangues séditeuses des tribuns, et qui ne servirent qu'à irriter de nouveau les plébéiens, et à les éloigner du Sénat. Il leur reprocha d'une manière désagréable au Sénat même, et odieuse au peuple, sa première désertion sur le mont sacré, et l'érection du tribunat, qu'il disait n'avoir été arrachée du Sénat que par une révolte déclarée, et les menaces d'une guerre civile. Qu'il ne fallait pas s'étonner si d'un tribunal formé par des séditeux, il n'en sortait que des tumultes et des discordes, qui ne prendraient fin que par la ruine entière de la république ; qu'on ne reconnaissait déjà plus aucune trace de l'ancien gouvernement. Que les lois les plus saintes étaient abolies ; la puissance consulaire méprisée, et la dignité du Sénat avilie. Qu'on portait l'impudence jusque à vouloir exclure des élections les sénatus-consultes et les auspices, c'est-à-dire tout ce que la religion et l'état avaient de plus sacré et de plus respectable. Que bientôt avec un nouveau gouvernement on introduirait dans Rome des dieux étrangers ; qu'on abolirait le Sénat dont on diminuait tous les jours l'autorité, pour élever sur ses ruines un conseil suprême composé des tribuns du peuple. Qu'il priait les dieux de lui ôter la vie avant que d'être spectateur d'une si étrange révolution. **Et afin, dit-il, en se tournant vers le peuple, de vous faire connaître mes sentiments, je déclare que je m'opposerai toujours constamment à la publication d'une loi si injuste, et j'espère qu'avant**

que vos tribuns soient venus à bout de la publier, je vous ferai sentir quelle est l'étendue du pouvoir d'un consul.

Ce ne fut qu'en frémissant de colère et d'indignation que le peuple entendit un discours si injurieux. Le plus ancien des tribuns appelé Lectorius, qui passait pour un des plus braves soldats de la république, lui répondit que personne n'ignorait qu'il sortait d'une maison où l'orgueil et l'inhumanité étaient héréditaires ; que son père avait été le plus cruel ennemi du peuple, et que lui-même en était moins le consul que le tyran. Mais qu'il lui déclarait à son tour que malgré sa dignité et sa puissance de consul, les élections des tribuns et celle des édiles se feraient dans la suite par les comices des tribus. Il jura par tout ce qu'il y avait de plus sacré, qu'il perdrait la vie, ou que dans le jour même il ferait recevoir la loi. Il commanda en même temps au consul de sortir de l'assemblée pour ne pas apporter de troubles quand on recueillerait les suffrages.

Appius se moqua de son ordre, et il lui cria que quoique tribun, il devait savoir qu'il n'était qu'un homme privé, sans véritable magistrature, et dont tout le pouvoir se renfermait à former une opposition aux décrets du Sénat qui pouvaient être préjudiciables aux plébéiens. Là-dessus appelant auprès de lui ses parents, ses amis et ses clients, qui étaient en grand nombre, il se mit en état d'opposer la force à la violence. Lectorius ayant conféré tumultuairement avec ses collègues, fit publier par un héraut que le collège des tribuns ordonnait que le consul fût conduit en prison : et aussitôt un officier de ce tribun eut la hardiesse de vouloir arrêter le premier magistrat de la république. Mais les sénateurs, les patriciens, et cette foule de clients qui étaient attachés à Appius, le mirent au milieu d'eux, et repoussèrent l'officier. Lectorius transporté de colère s'avança lui-même pour le soutenir, et implora le secours du peuple. La multitude se soulève ; les plus mutins se joignent au tribun ; on n'entend plus que des cris confus que produit une animosité réciproque. Bientôt on passe des injures aux coups ; et comme il était défendu en ce temps-là de porter des armes dans la ville, chaque parti s'en fait des bancs ou des pierres qu'il rencontre. Il y a bien de l'apparence que cette émotion ne se serait pas à la fin terminée sans qu'il y eût beaucoup de sang répandu, si Quintius n'eût engagé quelques consulaires, et d'anciens sénateurs à arracher Appius de ce tumulte, pendant qu'il travaillerait à adoucir les tribuns. Mais la nuit qui survint obligea plus que tout le reste les deux partis également irrités l'un contre l'autre à se séparer.

Le tumulte recommença le lendemain. Le peuple animé par ses tribuns, et surtout par Lectorius qui avait été blessé la veille, s'empare du capitole, s'y cantonne, et semble vouloir commencer une guerre ouverte. Le Sénat de son côté s'assemble, tant pour trouver les moyens d'apaiser la sédition, que pour concilier les deux consuls, dont le premier comme plus modéré, voulait qu'on relâchât quelque chose en faveur du peuple, au lieu qu'Appius protestait qu'il mourrait plutôt que de consentir qu'on cédât rien à des séditeux : ce désordre continua plusieurs jours. Quintius qui n'était pas désagréable à la multitude, aborde les tribuns, les caresse, et les conjure de donner leurs ressentiments particuliers au bien public, et de vouloir rétablir dans la ville la paix et la concorde. Les tribuns lui répondirent que c'était à son collègue qu'il devait s'adresser, et que lui seul était cause de la division qui se trouvait dans la république. Qu'ils ne croyaient pas exiger une chose injuste en demandant que l'élection des tribuns se fit seulement dans une assemblée par tribus. Que cela n'en excluait ni les sénateurs, ni les patriciens, ni les chevaliers qui tous étaient inscrits dans quelqu'une des trente tribus, et qui pourraient toujours intervenir dans les assemblées par tribus comme citoyens particuliers. Que le peuple

souhaitait seulement qu'ils n'y présidassent point, mais que cet honneur fût déferé à ses magistrats particuliers. Qu'il n'y avait qu'à établir une loi si équitable, et qu'on verrait bientôt le calme rétabli dans la ville, sans cependant qu'ils prétendissent se désister de poursuivre dans la suite Appius pour avoir blessé Lectorius dont la personne était sacrée. Quintius leur repartit avec beaucoup de douceur, que dans le désordre qui était arrivé, on ne pouvait pas attribuer la blessure du tribun à Appius plutôt qu'à un autre ; qu'il leur conseillait même de sacrifier ce ressentiment particulier au bien de la paix, et d'en faire une honnêteté au Sénat. Qu'il prit de là occasion de leur insinuer qu'il ne croyait pas impossible que le Sénat, par sa bonté ordinaire, ne se relâchât en faveur du peuple au sujet de la loi, s'il s'en remettait absolument à sa décision ; que c'était peut-être la voie la plus sûre pour réussir, au lieu que si le peuple prétendait l'emporter par la force, il se trouverait toujours un grand nombre de jeunes sénateurs et de patriciens qui se feraient un honneur de lui résister.

Les tribuns qui connaissaient la prudence de Quintius, sentirent bien qu'un homme aussi habile n'aurait pas fait de pareilles avances s'il n'eût été bien assuré de la disposition du Sénat : et comme il n'était plus question que de sauver par une déférence apparente l'honneur de cette compagnie, les tribuns contents de gagner le fond de l'affaire, ne chicanèrent point sur la forme : ils assurèrent Quintius que le peuple l'avouerait de tout ce qu'il dirait de sa part au Sénat. Les tribuns prirent d'autant plus volontiers ce parti, qu'il n'engageait point leurs successeurs qui pourraient reprendre l'année suivante la poursuite de la loi, si les délibérations du Sénat n'étaient pas favorables au peuple.

Quintius ayant quitté les tribuns, convoqua le Sénat auquel il fit rapport de leurs dispositions. Il demanda ensuite l'avis des consulaires, en commençant par P Valerius Publicola. Ce sénateur dit que la blessure du tribun n'ayant point été l'effet d'une querelle personnelle entre Appius et Lectorius, il croyait qu'on en devait ensevelir le ressentiment dans l'oubli même du tumulte qui en avait été la cause. Mais qu'à l'égard du fond de la question qui était de savoir si on devait permettre qu'il se tint des assemblées sans sénatus-consulte et sans auspices, il s'en remettait en son particulier à ce qui serait décidé à la pluralité des voix. Apparemment que ce consulaire ne jugea point à propos de s'expliquer le premier sur une matière si délicate, de peur de s'attirer la haine du peuple à qui il n'était déjà que trop odieux par la mort de Cassius dont il s'était rendu accusateur.

L'affaire fut agitée avec beaucoup de chaleur : mais Quintius naturellement persuasif, ménagea les esprits avec tant d'adresse, qu'il détermina enfin le Sénat à relâcher encore au peuple cette partie de son autorité. Appius s'y opposa de toute sa force ; il appelait à témoins les dieux et les hommes, que la république était trahie, et qu'on allait recevoir une loi plus préjudiciable à l'autorité légitime du Sénat que celles qu'on avait publiées sur le mont sacré. Mais il ne put ébranler la résolution des anciens sénateurs : ils n'ignoraient pas que si le consul ne dépendait que du Sénat, chaque sénateur au contraire était, pour ainsi dire, en la puissance du peuple, qui depuis l'affaire de Coriolan s'était mis en possession de faire faire le procès aux patriciens. Ainsi ou l'amour de la paix, ou la crainte du ressentiment des tribuns, réunirent la plupart des suffrages à l'avis de Quintien. La loi fut publiée du consentement des deux ordres, et on élut pour la première fois des tribuns dans une assemblée convoquée par tribus. Les patriciens s'en retirèrent, pour n'être pas confondus avec la plus vile populace ; ils avaient à leur tête Appius encore plus indigné contre le Sénat même que contre le peuple. Il disait que c'était une chose bien indigne que le Sénat l'eût

abandonné dans une entreprise où il l'avait engagé, en l'élevant à une dignité qu'il ne demandait pas. Il ne s'en servit depuis que pour faire sentir aux plébéiens que la victoire que leurs tribuns venaient de remporter ne lui avait pas abaissé le courage.

Les Èques et les Volsques durant ces divisions avaient fait à leur ordinaire des incursions sur les terres de la république. Les légions n'étaient composées que du peuple romain, citoyen et soldat en même temps. Les deux consuls les partageaient entre eux ; Quintius marcha contre les Èques, et Appius commanda l'armée destinée contre les Volsques. Ce général se voyant hors de Rome avec cette autorité absolue que donne le commandement militaire, fit observer la discipline avec une sévérité que ses soldats regardèrent moins comme un ordre nécessaire, que comme une vengeance du passé. La dureté du commandement irrita les esprits : centurions et soldats, chacun murmurait contre les ordres du général. Il se fit une espèce de conjuration moins contre sa vie que contre sa gloire : les soldats pour l'empêcher de vaincre et de recevoir ensuite les honneurs du triomphe, résolurent de concert de ne point s'opposer aux entreprises des ennemis. Les Volsques ayant présenté la bataille, et Appius ayant tiré son armée du camp pour les combattre, les romains à l'approche de l'ennemi jetèrent leurs armes, s'enfuirent honteusement, et ne crurent point acheter trop cher l'affront qu'ils faisaient à leur général, s'il ne leur en coûtait que la perte de leur propre honneur.

Appius au désespoir, court de tous côtés pour les rallier et les ramener au combat. Il prie et il menace inutilement ; les uns s'écartent pour ne pas recevoir ses ordres ; d'autres sans être blessés lui montrent des bandages qu'ils avaient mis exprès sur des parties saines de leur corps ; ils demandent qu'on les ramène dans le camp pour se faire penser, et tous s'y jettent en foule sans en attendre l'ordre. Les Volsques profitent de ce désordre, et après avoir taillé en pièces ceux qui se retiraient les derniers, ils attaquent les retranchements. Pour lors les soldats qui craignaient que l'ennemi ne pénétrât dans le camp, font face sur les retranchements, combattent avec courage, et repoussent les Volsques sans les poursuivre, contents d'avoir fait voir à leur général qu'ils eussent pu vaincre s'ils l'avaient voulu. Appius encore plus irrité de ce nouvel outrage que de leur fuite, voulut le lendemain assembler son armée, et se placer dans son tribunal pour faire une justice exemplaire des séditeux. Mais les soldats méprisèrent le signal qui les appelait à l'assemblée. Ils demandaient à haute voix à leurs officiers qu'ils les tirassent de dessus les terres de l'ennemi où ils ne pouvaient manquer d'être défaits. Ces officiers qui ne voyaient plus ni discipline ni obéissance dans l'armée, conseillèrent au général de ne pas commettre son autorité contre des esprits mutinés. Appius outré de cette révolte abandonna son camp : mais comme il était en marche, les Volsques avertis par quelque transfuge, vinrent charger avec de grands cris ceux qui faisaient l'arrière-garde. La terreur se répand par tout, et passe jusque aux corps les plus avancés ; chacun jette ses armes ; ceux qui portaient les enseignes les abandonnent : ce n'est plus comme dans la première occasion une fuite simulée. Tout se débande et s'écarte ; et ils ne se rallièrent qu'après être arrivés sur les terres de la république. Appius les ayant fait camper dans un endroit qui couvrait le pays, et où il ne pouvait être forcé de combattre malgré lui, convoqua une seconde fois l'assemblée. Etant monté sur son tribunal, il reprocha aux soldats qui l'entouraient leur lâcheté, et leur perfidie encore plus criminelle que le défaut de courage. Il demande aux uns ce qu'ils ont fait de leurs armes, et à ceux qui portaient les enseignes, s'ils les avaient livrées aux ennemis. S'abandonnant à sa sévérité naturelle qui était encore augmentée par

le juste ressentiment de leur désertion, il fait décimer les soldats, et couper la tête aux centurions et aux autres officiers qui avaient abandonné leur poste. Comme le temps des comices pour l'élection des consuls de l'année suivante approchait, il ramena à Rome le débris de son armée, qui n'y rentra qu'avec la honte du châtement sur le visage, et un violent désir de la vengeance dans le coeur.

Appius irrita le peuple, et s'attira sa haine tout de nouveau par l'opposition qu'il forma aux instances que les tribuns de cette année renouvelaient en faveur de la loi *agraire*. Ces magistrats du peuple n'étaient pas plutôt parvenus au tribunat, qu'ils ne cherchaient qu'à se distinguer par des propositions qui flattassent la multitude. Les uns inventaient de nouvelles lois ; d'autres reprenaient la poursuite de celles qui n'avaient point encore été reçues ; et tous n'avaient pour objet que de partager avec le Sénat et les patriciens les biens, les dignités et les magistratures de la république. Ce fut sous le consulat de L Valerius et de T Emilius qui venaient de succéder dans cette dignité à Quintius et à Appius, que C Sicinius tribun du peuple, et petit-fils de ce Sicinius Bellutus le chef de la sédition sur le mont sacré, fit renaître avec ses collègues l'ancienne dispute au sujet du partage de ces terres publiques dont les patriciens et les plus riches habitants de Rome étaient en possession.

L'affaire dépendait en quelque manière des consuls, qui par le sénatus-consulte rendu sous le consulat de Cassius et de Virginius, étaient autorisés à nommer les commissaires qui devaient procéder à la recherche et au partage de ces terres. Les tribuns eurent l'adresse de mettre dans leurs intérêts ces deux premiers magistrats de la république. Emilius leur promit d'appuyer leurs prétentions : ce consul prit un parti si extraordinaire par un sentiment de vengeance contre le Sénat qui avait refusé les honneurs du triomphe à son père revenu victorieux d'une guerre contre les Éques. Valerius de son côté ne fut pas fâché de trouver une occasion d'adoucir le peuple, qui ne pouvait lui pardonner la mort de Cassius dont il s'était rendu accusateur pendant sa questure.

Les tribuns assurés des deux consuls, portèrent ensuite l'affaire au Sénat. Ils parlèrent avec beaucoup de modération, et ils demandèrent avec les prières les plus soumises qu'il plût enfin à la compagnie de faire justice au peuple, et que les consuls ne différassent plus à nommer les décemvirs qui devaient régler le partage des terres. Les deux consuls firent comprendre par leur silence qu'ils ne s'y opposaient point. Valerius comme premier consul, demanda ensuite l'avis de la compagnie, et il commença par Emilius père de son collègue. Cet ancien sénateur se déclara en faveur du peuple : il dit que rien ne lui paraissait plus injuste que de voir des particuliers enrichis seuls des dépouilles des ennemis, pendant que le reste des citoyens gémissaient dans l'indigence et dans la misère. Que les pauvres plébéiens craignaient d'avoir des enfants auxquels ils ne pouvaient laisser que leur propre misère en héritage ; qu'au lieu de cultiver chacun la portion de terre qui leur appartenait, ils étaient contraints pour vivre de travailler comme des esclaves dans les terres des patriciens, et que cette vie servile était peu propre à former le courage d'un romain. **Ainsi, dit ce vieillard, je suis d'avis que nos consuls nomment des décemvirs qui procèdent au partage de ces terres, qui étant publiques et communes, doivent tourner également au profit de tous les particuliers.**

Appius s'opposa à cet avis avec autant de hauteur que s'il eût été un troisième consul, ou même qu'il eût été revêtu d'une dictature perpétuelle. Il répondit à Emilius, que le peuple ne pouvait se prendre de sa misère qu'à sa propre

intempérance ; qu'il avait eu des terres en partage dès la fondation de Rome ; que plus d'une fois les consuls lui avaient abandonné le butin qu'on avait fait sur les terres des ennemis, et que si on faisait une recherche exacte, on trouverait que ceux qui avaient eu plus de part à ces dépouilles étrangères étaient les plus pauvres. Que tant que ces plébéiens croupiraient dans la débauche et l'oisiveté, il n'était pas au pouvoir de la république de les enrichir ; qu'il s'était passé plus de quinze consulats depuis qu'on avait rendu le sénatus-consulte pour le partage des terres, sans qu'aucun des magistrats précédents eussent songé seulement à le mettre à exécution, parce qu'ils n'ignoraient pas que le Sénat par un pareil arrêt n'avait eu en vue que d'apaiser la sédition, pour donner le temps au peuple de reconnaître l'injustice, et même l'impossibilité de ses prétentions ; et que d'ailleurs ces anciens consuls savaient bien que le sénatus-consulte était péri par la prescription, et qu'ils n'avaient garde de se charger d'une commission en vertu d'un pouvoir expiré. Qu'il n'y avait pas plus à craindre des consuls en charge trop habiles et trop éclairés, pour entreprendre une pareille affaire sans le concours et l'autorité du Sénat. **Mais afin de vous faire voir, ajouta Appius, qu'en rejetant un acte prescrit, je ne prétends pas soutenir des usurpateurs, je déclare que mon avis est que sans faire mention davantage du partage des terres, on réunisse au profit du domaine public les terres de tous ceux qui n'en pourront pas justifier l'acquisition et les bornes par des titres légitimes.**

Quelqu'équitable que fût ce avis, ni les grands ni le peuple ne pouvaient goûter un sentiment qui allait à dépouiller les riches, sans que les pauvres en profitassent. Mais comme après tout il rejetait le partage des terres, et que la recherche proposée contre les injustes possesseurs paraissait encore bien éloignée, la plupart des sénateurs donnèrent de grandes louanges à Appius. Les tribuns au contraire outrés de trouver en la personne seule de ce consulaire la haine et l'opposition de tous les patriciens, résolurent de le faire périr, et ils le citèrent devant le peuple comme l'ennemi déclaré de la liberté publique. C'était le crime ordinaire de ceux qui n'en avaient point, et qu'on voulait pourtant perdre. Le Sénat s'intéressa dans cette affaire comme dans la sienne propre ; et il regardait Appius comme l'intrépide défenseur de ses droits. La plupart voulaient solliciter la multitude en sa faveur ; mais il s'y opposa avec son courage et sa fermeté ordinaire. Il ne changea ni d'habit ni de langage : et le jour de l'assemblée il parut au milieu de ses accusateurs avec la même dignité que s'il eût été leur juge. Les tribuns lui reprochèrent la dureté de son consulat, l'inhumanité avec laquelle il avait fait mourir un plus grand nombre de soldats par la main du bourreau, que les ennemis n'en avaient tué dans la chaleur du combat. Pour rendre ce consulaire encore plus odieux, ils lui faisaient un crime nouveau de la conduite sévère de son père ; mais il répondit à ces différents chefs d'accusation avec tant de force, que le peuple étonné et confus n'osa le condamner. Les tribuns qui craignaient qu'il ne fût absous, firent remettre le jugement à une autre assemblée, sous prétexte que la nuit approchait, et qu'il ne restait pas assez de temps pour recueillir les suffrages. Pendant ces délais, Appius qui jugea bien qu'il n'échapperait point à la fin à la haine implacable de ces magistrats, finit volontairement sa vie. Son fils fit apporter son corps dans la place, et se présenta, suivant l'usage, pour faire son oraison funèbre. Les tribuns ennemis de sa mémoire, voulurent s'y opposer, sous prétexte que son père était censé entre les criminels par l'accusation dont il n'avait pas été absous avant sa mort. Mais le peuple plus généreux leva l'opposition, et il entendit sans peine les

louanges d'un ennemi qu'il n'avait pu s'empêcher d'estimer, et qu'il ne craignait plus.

Les tribuns reprirent ensuite l'affaire de la loi *agraria* que le procès d'Appius avait comme suspendue. La mort de ce grand homme semblait devoir intimider tous ceux qui seraient tentés de s'opposer à la publication de la loi ; mais comme la fortune de la plupart des sénateurs en dépendait, et que plusieurs riches plébéiens avaient aussi acquis différents cantons de ces terres publiques, le parti des patriciens se fortifia ; celui du peuple s'affaiblit, la poursuite des tribuns en fut ralentie ; et les propriétaires demeurèrent toujours en possession de ces terres, malgré les prétentions et les plaintes du petit peuple. Les romains l'année suivante et sous le consulat d'Aulus Virginius et de T Numicius, furent occupés dans des guerres ou plutôt dans des courses et des incursions contre les Éques, les Volsques et les Sabins ; mais au retour de la campagne on vit renaître des divisions ordinaires. La multitude qui se croyait opprimée par le crédit des grands, pour en marquer son ressentiment, s'absenta de toutes les assemblées qui se faisaient par centuries, et où les consuls et le Sénat présidaient. Il semblait que les plébéiens voulussent se séparer encore une fois du corps de la république : on n'en vit aucun à l'élection des consuls pour l'année suivante ; et ce qui n'était jamais arrivé, T Quintius et Q Servilius furent élevés à cette dignité par les suffrages seuls du Sénat, des patriciens et de leurs clients, qui malgré ces divisions suivaient toujours le parti de leurs patrons.

Ces deux consuls pour empêcher que la division n'allât plus loin, occupèrent le peuple pendant toute l'année en différentes guerres contre les Éques et les Volsques. T Quintius enleva à ces derniers la ville d'Antium et tout son territoire. Le pillage et le butin adoucèrent les esprits de la multitude, et le soldat de retour à Rome n'osait se plaindre de ses généraux sous lesquels il venait d'acquérir des biens et de la gloire.

Mais les plaintes et les dissensions recommencèrent sous le consulat de Tib Emilius et de Q Fabius. Nous avons vu qu'Emilius pendant son premier consulat s'était déclaré pour le partage des terres ; les tribuns et les partisans de la loi *agraria* reprirent de nouvelles espérances sous son second consulat : l'affaire fut agitée dans le Sénat, Emilius n'avait point changé de sentiment. Ce consul toujours favorable au peuple, soutenait qu'il était impossible de maintenir la paix et l'union entre les citoyens d'un état libre, si par le bénéfice de la loi on ne rapprochait la condition des pauvres de celle des riches, et qu'on ne partageât par portions égales les terres conquises sur les ennemis. Mais ce partage si intéressant pour les plébéiens souffrait de grandes difficultés. Il fallait pour cela reconnaître et établir une juste distinction entre l'ancien patrimoine de chaque particulier, et ce qu'il y avait joint des terres publiques. Il fallait même étendre cette distinction entre les cantons que les patriciens avaient achetés du domaine public, et ceux qu'ils n'avaient pris d'abord qu'à titre de cens sous leurs noms ou sous des noms empruntés, et qu'ils avaient depuis confondus avec une partie des communes dans leur propre patrimoine. Une longue prescription dérobaux recherches les plus exactes la connaissance de ces différentes usurpations. Les patriciens avaient depuis partagé ces terres entre leurs enfants comme leur patrimoine, et ces terres devenues héréditaires, étaient passées en différentes maisons à titre d'hérédité, par vente et par acquisitions. De riches plébéiens en possédaient même depuis quelque temps une partie qu'ils avaient acquise de bonne foi ; en sorte qu'il ne semblait pas qu'on pût toucher à cette affaire sans causer un trouble général dans la république.

Emilius sans avoir égard à des inconvénients si dignes de considération, insistait toujours opiniâtrement en faveur de la publication de la loi. Il voulait avoir le mérite aux yeux du peuple de l'avoir fait recevoir pendant son consulat ; et il était soutenu par d'anciens sénateurs qui regardaient la médiocrité de la fortune des particuliers et l'égalité des biens comme les plus fermes soutiens de la liberté publique. Mais le plus grand nombre, et ceux surtout qui possédaient de ces terres publiques, se plaignaient qu'Emilius pour se rendre agréable au peuple, voulût lui faire des libéralités du bien de la noblesse. On en vint jusque aux invectives et aux injures ; plusieurs lui reprochèrent qu'il agissait moins en consul, qu'en tribun séditieux : et on vit avec étonnement des sénateurs manquer de respect pour le chef du Sénat, et pour le souverain magistrat de la république. Fabius son collègue, pour prévenir les suites de ces divisions, ouvrit un avis qui ne déplut ni à l'un ni à l'autre parti.

La plus grande partie des habitants de la ville d'Antium avaient péri dans la dernière guerre. Fabius pour adoucir le peuple romain, que sa misère et les harangues séditieuses des tribuns rendait furieux, proposa d'envoyer une partie des plus pauvres citoyens de Rome, en forme de colonie, dans Antium, et de partager entre eux des terres voisines qu'on avait enlevées aux Volsques. Cet avis fut d'abord reçu avec de grands applaudissements par le petit peuple, toujours avide de la nouveauté. On nomma aussitôt pour faire l'établissement de cette colonie, T Quintius, A Virginius, et P Furius. Mais quand il fut question de donner son nom à ces triumvirs, il y eut peu de plébéiens qui se présentassent : Rome avait trop de charmes pour ses habitants, personne n'en voulait sortir. Les jeux, les spectacles, les assemblées publiques, l'agitation des affaires, la part que le peuple prenait dans le gouvernement, tout y retenait un citoyen quelque pauvre qu'il fût. On regardait une colonie comme un honnête exil, et les plus misérables plébéiens aimèrent mieux dans cette occasion vivre à Rome dans l'indigence, et y attendre le partage si incertain des terres publiques dont on les flattait depuis si longtemps, que d'en posséder actuellement dans une riche colonie ; en sorte que les triumvirs pour remplir le nombre destiné pour la colonie, furent obligés de recevoir des étrangers et des aventuriers qui se présentèrent pour y aller habiter. L'unique avantage qu'on tira de cet établissement, fut que ceux du peuple qui refusèrent d'y être compris, n'osèrent relever l'affaire du partage des terres. Une peste affreuse désola en ce temps-là la ville et la campagne. Un nombre infini de peuple, plusieurs sénateurs et les deux consuls même P Servilius et L Aebutius en moururent.

Les Volsques et les Éques croyant remporter de grands avantages sur les romains s'ils les attaquaient dans de telles conjonctures, recommencèrent la guerre sous le consulat de L Lucretius Tricipitinus, et de T Veturius Geminus. Ces deux magistrats ne furent pas plutôt élevés à cette dignité, qu'ils se mirent en état de s'opposer aux courses des ennemis. Mais comme ils ne pouvaient pas tirer beaucoup de secours de si grands ravages, ils appelèrent à leurs secours les latins et les Herniques alliés du peuple romain. Ils se mirent à leur tête, et combattirent avec tant de courage que les ennemis furent défaits en trois batailles différentes.

Livre 4

Pendant que les deux consuls étaient en campagne, un tribun du peuple appelé C Terentillus Arsa, entreprit de signaler son avènement au tribunat par de nouvelles propositions. Ce tribun ayant reconnu que le Sénat et les consuls arrêtaient toujours par leur autorité la publication de la plupart des lois que proposaient ses collègues, chercha différents moyens d'affaiblir et de diminuer une puissance qui était l'objet perpétuel de l'envie et de l'émulation des tribuns. Il demanda en pleine assemblée qu'on mît des bornes à l'autorité absolue des consuls, et en même temps qu'on établît du consentement du peuple, des lois fixes et constantes qui servissent de règle au Sénat dans les jugements qu'il rendait au sujet des procès qui naissaient entre les particuliers.

Pour juger de l'importance de cette seconde proposition, peut-être qu'il ne sera pas inutile d'observer ici que Rome n'avait point encore de lois, ni une forme constante d'administrer la justice. La volonté seule de ses anciens rois avait tenu lieu de loi pendant leurs règnes ; les consuls et le Sénat en succédant à leur puissance, succédèrent à ce droit souverain de rendre la justice, et ils réglèrent leurs arrêts par les principes de l'équité naturelle, ou par d'anciens usages, ou enfin par les premières lois de Romulus et de ses successeurs dont on trouvait encore de légers vestiges dans les livres sacrés dont les seuls patriciens étaient dépositaires. Le peuple en était peu instruit : la plupart occupés hors de Rome à la guerre, ou établis à la campagne, ne venaient guère à la ville que les jours de marchés pour leurs affaires domestiques, ou pour se trouver aux comices et aux assemblées publiques qui ne se tenaient que ces jours-là. Ils se remettaient de tous leurs différents au jugement des consuls, les seuls en ce temps-là qui eussent quelque teinture de lettres, mais qui tous à l'égard du peuple faisaient un mystère de ces premiers éléments de leur jurisprudence. La mort d'un grand nombre de patriciens que la peste avait enlevés, et l'absence des deux consuls qui étaient actuellement à la tête des armées, parut une conjoncture favorable à Terentillus pour introduire quelque changement dans le gouvernement. Il représenta au peuple que les magistrats patriciens étaient arbitres absolus de sa fortune ; que dans les différends qui naissaient entre un patricien et un plébéien, le dernier était toujours sûr de succomber ; que dans la perte de son procès, il ne lui restait pas même la consolation de pouvoir connaître s'il avait été bien ou mal jugé ; et il conclut à ce qu'on établît incessamment des lois connues de tout le monde, qui servissent de règlement aux magistrats dans leurs jugements, et aux parties de preuves de l'équité ou de l'injustice de leur cause.

Il se déchaîna ensuite ouvertement contre la puissance des consuls. Il dit qu'on avait attaché à cette dignité une autorité et un pouvoir insupportable dans une ville libre ; que les deux consuls étaient revêtus de la puissance souveraine dont jouissaient les anciens rois de Rome ; qu'ils avaient comme ces princes une robe bordée de pourpre, la chaire curule ou d'ivoire ; des gardes et des licteurs. Que dans la ville ils rendaient la justice sans appel, et toujours avec une autorité absolue ; qu'en la campagne et en temps de guerre ils commandaient les armées, et faisaient toujours la guerre et souvent la paix, sans même consulter le Sénat, auquel ils se contentaient pour la forme de rendre compte ensuite de leur administration. Qu'ainsi ils avaient toute l'autorité des rois, et qu'il ne leur en manquait que le titre. Mais que pour empêcher que leur domination ne dégénérait à la fin dans une tyrannie perpétuelle, il demandait qu'on établît cinq

hommes des plus gens de bien de la république, qui fussent autorisés à restreindre dans de justes bornes une puissance si excessive ; en sorte que les consuls à l'avenir n'eussent d'autorité sur leurs concitoyens que celle que les mêmes citoyens auraient bien voulu leur accorder.

Des propositions si hardies surprirent et étonnèrent tous les sénateurs. Ils reconnurent alors, mais trop tard, la vérité de ce que les deux Appius avaient prédit tant de fois, que le peuple après avoir essayé la faiblesse du Sénat par tant de lois qu'il en avait extorquées en sa faveur, attaqueraient enfin ouvertement son autorité dans celle des consuls qui en était le plus ferme soutien. Heureusement pour cette compagnie, Quintus Fabius en l'absence des consuls, était alors gouverneur de Rome. C'était un consulaire sage, prudent, adroit, et qui sans s'abaisser savait s'accommoder à l'humeur du peuple, de manière qu'il lui était presque aussi agréable qu'un tribun.

Cet habile magistrat voyant que ce tribun entreprenant allait ruiner la dignité consulaire, dépêcha secrètement différents courriers aux deux consuls, pour leur donner avis de ce qui se passait, et pour les conjurer de revenir à Rome en diligence. Pour gagner du temps, il représentait tantôt au peuple, et tantôt aux autres tribuns qu'on s'était contenté jusque alors dans Rome de suivre dans les jugements le droit naturel, et les seuls principes du bon sens. Que la multitude des lois ne servirait qu'à obscurcir la vérité ; et qu'il prévoyait avec douleur tous les malheurs qui naîtraient dans la république, de cette forme judiciaire que Terentillus y voulait introduire. Il insinuait ensuite avec beaucoup de douceur, que quand même ces changements seraient trouvés nécessaires, il n'était ni de l'honneur ni de la justice des citoyens qui étaient alors à Rome, d'entreprendre d'en décider en l'absence des deux consuls, et de cette partie du peuple qui composait leurs armées. Qu'ils seraient en droit de se plaindre à leur retour qu'on eût précipité la décision d'une affaire de cette conséquence, qui intéressant tous les particuliers, ne devait être décidée que dans une assemblée générale du peuple romain. Que les consuls même, comme chefs de la république, protesteraient contre tout ce qui aurait été arrêté sans leur participation ; au lieu que quand ces deux souverains magistrats se trouveraient à la tête du Sénat, et que tout le peuple serait de retour, on prendrait de concert des mesures conformes au bien de l'état et au salut de la république. Fabius ajouta à ces raisons des prières pressantes qui lui donnaient d'autant plus d'autorité, qu'il semblait en exiger moins.

La plupart des tribuns se rendirent à des raisons si solides, et n'insistèrent plus sur la première demande de Terentillus qui regardait la limitation du pouvoir des consuls. Peut-être aussi que ce fut l'espérance de parvenir eux-mêmes un jour à la dignité du consulat, qui leur ôta le dessein d'en diminuer l'autorité. Mais ils persistèrent à demander qu'on choisît dans le Sénat et parmi le peuple des personnes capables de composer un corps de lois pour établir une forme constante dans la manière de rendre la justice aux citoyens. Cependant sur les instances de Fabius, ils consentirent à suspendre la poursuite de cette affaire, et les consuls à leur retour trouvèrent la ville tranquille ; mais ce calme ne dura pas longtemps. Les Herniques alors alliés du peuple romain, firent savoir que les Éques et les Volsques leurs voisins armaient secrètement, et que la nouvelle colonie d'Antium était entrée dans cette ligue. Nous avons vu plus haut que comme il ne s'était pas présenté un assez grand nombre de citoyens romains pour remplir cette colonie, on y avait suppléé par des gens ramassés de différents endroits, latins, Herniques et toscans : il s'y était même glissé des Volsques. Ces aventuriers en plus grand nombre que les romains, s'étaient

rendus les plus puissants dans le conseil. Ils entretenaient secrètement des intelligences avec les ennemis de Rome ; et quoiqu'ils ne se fussent pas encore déclarés ouvertement contre la république, on ne laissait pas d'avoir leur fidélité pour suspecte.

Cependant le Sénat qui ne voulait pas être surpris, ordonna que les deux consuls feraient des levées incessamment : ce qui s'appelait parmi les romains *faire le choix*, parce que tous les citoyens étant soldats, les consuls quand il survenait une guerre, étaient en droit de choisir ceux qui leur paraissaient en état de servir. Ces deux magistrats ayant fait placer leur tribunal dans la place, citèrent ceux qu'ils voulaient mener en campagne. Mais les tribuns s'y opposèrent : ils firent renaitre les propositions de Terentillus pour l'établissement d'un corps de lois ; et Virginius le plus emporté de ces tribuns, criait dans la place que cette guerre prétendue n'était qu'un artifice du Sénat pour tirer le peuple hors de Rome, et l'empêcher sous ce prétexte de donner ses suffrages au sujet d'une affaire si importante pour tous les particuliers.

Ces contestations furent très vives, et excitèrent de nouveaux tumultes. On ne voyait plus ni obéissance dans le peuple, ni autorité dans les consuls. Tout se décidait par la force : et ces magistrats ayant tenté de faire arrêter un plébéen qui refusait de marcher à la guerre, les tribuns l'enlevèrent aussitôt aux licteurs, et le remirent en liberté. Les consuls craignant de commettre davantage leur dignité, se retirèrent de la place. Et comme les avis des Herniques ne s'étaient pas trouvés vrais, et que les ennemis n'entreprenaient rien, ils s'abstinrent pendant quelque temps de se trouver dans ces assemblées tumultueuses, dans lesquelles les plus violents et les plus emportés avaient le plus d'autorité. On ne parlait au peuple que de la nécessité où il était d'obliger les consuls à régler leurs jugements par un corps de lois connues et publiques. Mais le Sénat sous prétexte de conserver d'anciens usages, ne pouvait se résoudre à renoncer à cette manière arbitraire de rendre ses arrêts.

Il y eut cette année des tremblements de terre ; et il parut dans l'air des exhalaisons enflammées. Ces phénomènes purement naturels, mais que le petit peuple ne manqua pas de regarder comme les précurseurs de nouvelles calamités, firent oublier cette affaire pour quelque temps. On ne s'occupait que de sinistres présages qui se multipliaient à la faveur de la peur et de la superstition. Les uns avaient vu des spectres qui changeaient à tous moments de formes ; d'autres avaient entendu la nuit des voix extraordinaires. Des historiens célèbres n'ont point fait difficulté de nous rapporter sur la foi de ces et que pendant qu'elle tombait comme des flocons de neige, des oiseaux carnassiers en prenaient en l'air différents morceaux. On eut recours aussitôt aux oracles ; on consulta les livres des sibylles. Les dépositaires de ces livres sacrés, tous patriciens, publièrent que Rome était menacée de voir des ennemis redoutables assiéger la ville à la faveur des divisions qui y régnaient. Cette prédiction paraissait copiée d'après ce qui venait d'arriver dans l'entreprise de Coriolan. Aussi les tribuns se doutèrent bien que les prêtres avaient ajusté leur réponse aux vues et aux intérêts du Sénat. La populace au contraire qui regardait le passé comme caution de l'avenir, et qui redoutait de voir un nouveau Coriolan aux portes de Rome, obligea ses tribuns à conférer avec le Sénat pour tâcher de trouver le moyen de finir leurs divisions. On s'assembla plusieurs fois, mais toujours inutilement. Aucun des deux partis ne voulait rien relâcher de ses prétentions. Enfin le temps ayant dissipé cette frayeur que les prêtres avaient tâché d'inspirer au peuple, les tribuns s'assemblèrent de nouveau, et sans consulter le Sénat, ils présentèrent à la multitude le projet d'une nouvelle loi.

Cette loi portait que le peuple nommerait incessamment cinq consulaires qui seraient choisis entre les personnes les plus sages et les plus éclairées du Sénat. Que ces commissaires seraient autorisés pour recueillir et former un corps de lois civiles, tant par rapport aux affaires publiques, qu'à l'égard des différends qui survenaient entre des particuliers. Qu'ils en feraient leur rapport dans une assemblée du peuple, et qu'ils les afficheraient dans la place publique, afin que chacun en pût prendre connaissance et en dire son avis. Les tribuns ayant proposé ce projet, déclarèrent qu'ils en remettaient la publication au troisième jour de marché, afin que ceux qui voudraient s'y opposer pussent librement représenter au peuple les raisons de leur opposition.

Plusieurs sénateurs s'élevèrent aussitôt contre cette nouvelle proposition. Ce fut le sujet de beaucoup de disputes qui ne servaient qu'à traîner les choses en longueur. à la fin les tribuns tentèrent d'emporter l'affaire de hauteur. Ils convoquèrent pour cela une nouvelle assemblée où tout le Sénat se trouva. Les premiers de ce corps représentèrent au peuple malgré les tribuns, qu'il était inoui que sans sénatus-consulte, sans prendre les auspices, et sans consulter ni les dieux, ni les premiers hommes de la république, une partie des citoyens, et la partie la moins considérable, entreprit de faire des lois qui devaient être communes à tous les ordres de l'état. Ils firent goûter leurs raisons à ceux des plébéiens qui leur paraissaient les plus raisonnables. La plus vile populace au contraire prévenue par ses tribuns, demandait avec de grands cris qu'on délivrât les bulletins, et qu'on recueillît les suffrages ; mais les plus jeunes sénateurs et les patriciens firent échouer ce projet. Quintius Ceson fils d'un consulaire était à leur tête : il se jette dans la foule, frappe et écarte tout ce qui se présentait devant lui ; et à la faveur de ce tumulte qu'il avait excité exprès, il dissipe l'assemblée malgré les tribuns qui firent inutilement ce qu'ils purent pour la retenir.

Les sénateurs et les patriciens donnèrent à Ceson des louanges qui ne servirent qu'à exciter encore davantage son audace et son animosité contre le peuple. C'était un jeune homme d'une figure agréable, d'une taille avantageuse, et d'une force de corps extraordinaire ; naturellement fier, hardi et intrépide : il ne connaissait point le péril, et il s'était déjà distingué à la guerre par des actions d'une valeur surprenante. Comme il n'avait pas moins d'éloquence que de courage, et qu'il était toujours le premier à répondre aux harangues séditieuses des tribuns, ces magistrats outrés de trouver en lui seul l'animosité de tous les patriciens, conjurèrent sa perte. Après être convenus entre eux des chefs d'accusation, A Virginius le fit citer devant l'assemblée du peuple.

Tant que Ceson s'était trouvé dans la chaleur des disputes, soutenu par les applaudissements du Sénat, qui flattaient sa vanité, il avait toujours fait paraître beaucoup de fermeté et de constance. Mais tout son courage l'abandonna à la vue de l'appariteur.

L'exemple de Coriolan fit alors une vive impression sur son esprit. On le vit timide, effrayé, se reprochant le passé, redoutant l'avenir, et tout prêt à changer honteusement de parti. Il prit des habits de deuil, et avec une contenance triste et humiliée, il recherchait avec bassesse la faveur des moindres plébéiens.

Le jour qu'on devait traiter de son affaire, il n'osa même paraître devant le peuple. Il fallut que son père accompagné de ses parents et de ses amis, se présentât pour lui. A Virginius commença son accusation par les reproches qu'il fit à Ceson de son humeur impérieuse, de son manque de respect pour les assemblées du peuple, et des violences qu'il y avait exercées contre les

particuliers. Et que deviendra notre liberté, s'écriait Virginius, quand les patriciens auront élevé au consulat ce jeune ambitieux, qui n'étant encore que personne privée, cause déjà de justes alarmes à sa patrie par sa violence et son audace ? Il produisit ensuite tous les plébéiens que Ceson avait maltraités, et qui demandaient justice.

Ses parents et ses amis ne s'amusèrent point à le vouloir disculper de ces prétendues violences ; ils ne répondirent aux invectives du tribun que par les louanges de l'accusé. Les uns rapportèrent tous les combats où il s'était signalé ; d'autres nommaient les citoyens auxquels dans des batailles il avait sauvé la vie ; on apporta en même temps dans la place les différentes marques d'honneur dont ses généraux avaient récompensé sa valeur. T Quintius Capitolinus qui avait été trois fois consul, dit qu'il l'avait mené à la guerre ; qu'à ses yeux il était sorti vainqueur de plusieurs combats singuliers qu'il avait soutenus contre les plus braves des ennemis, et qu'il l'avait toujours regardé comme le premier soldat de son armée. Lucretius qui avait été consul l'année précédente, ajoutait qu'il était de l'intérêt de la république de conserver un citoyen si accompli, et que l'âge en augmentant sa prudence, emporterait chaque jour quelque chose de ce caractère impétueux qui le rendait odieux à la multitude.

L Quintius Cincinnatus son père, l'homme de son siècle le plus estimé pour sa capacité dans le gouvernement de l'état, et dans le commandement des armées, se contenta de prier le peuple de donner un fils à un père qui n'avait jamais offensé aucun citoyen. Le respect et la vénération qu'on avait pour cet illustre vieillard, fléchit la multitude, et le peuple paraissait disposé à pardonner à Ceson. Mais Virginius qui avait résolu de le perdre, répondit à Cincinnatus que son fils était d'autant plus coupable qu'il n'avait pas su profiter des exemples d'un père comme lui. Qu'il nourrissait dans sa maison le tyran de sa patrie, et que les grands exemples de ses ancêtres devaient lui avoir appris à préférer la liberté publique à ses propres enfants. Et afin, dit ce tribun, en se tournant vers le peuple, qu'il ne paraisse pas que je veuille en imposer, je consens, si on le veut, qu'on ne parle point ici ni des discours injurieux que Ceson a tenus dans nos assemblées contre le peuple, ni des violences qu'il a exercées contre de meilleurs citoyens que lui. Mais je demande que M Volscius mon collègue soit entendu sur des plaintes particulières qu'il a à faire contre lui ; et j'espère que le peuple ne laissera pas sans vengeance un de ses magistrats si cruellement outragé. Pour lors Volscius paraissant sur la tribune pour y jouer le rôle qu'il avait concerté avec son collègue : j'aurais souhaité, dit-il, en adressant la parole au peuple, avoir pu porter plutôt mes plaintes de la mort d'un frère très cher que Ceson a tué dans mes bras. Mais la crainte des violences ordinaires du même Ceson, et le crédit de sa famille, ne m'a que trop fait comprendre ce que j'avais à craindre moi-même d'une pareille poursuite. Si je ne viens plus assez à temps pour me rendre son accusateur, du moins ne pourra-t-on pas rejeter le triste témoignage que je rendrai de sa cruauté et de sa tyrannie. Ce fut, continua ce fourbe, sous le consulat de L Ebutius et de P Servilius que revenant un soir mon frère et moi de souper chez un de nos amis, nous rencontrâmes proche le quartier où logent les femmes publiques, Ceson plein de vin, et accompagné à son ordinaire de plusieurs jeunes patriciens insolents comme lui, et qui venaient apparemment de faire la débauche ensemble dans ces maisons de prostitution. Ils nous attaquèrent d'abord par des railleries piquantes, et par des injures que je crus devoir dissimuler. Mais mon frère moins patient que moi, leur ayant répondu comme un homme libre et plein de courage devait faire, Ceson tomba aussitôt sur lui, et se prévalant de ses forces, il lui donna tant de coups de poings et de

pieds, qu'il l'assomma à mes yeux et dans mes bras, sans que je pusse opposer à une si grande violence, d'autres armes que des cris et des prières inutiles. Je ne pus en porter mes plaintes aux deux consuls qui moururent de la peste la même année. L Lucretius et T Veturius leurs successeurs furent longtemps en campagne. Ce ne fut qu'à leur retour que je songeai à former mon action. Mais Ceson ayant appris mon dessein, me surprit un soir à l'écart, et il me donna tant de coups que je fus obligé pour éviter un sort pareil à celui de mon frère, de lui promettre de ne parler jamais de l'une et l'autre violence.

Le peuple fut si ému par ce récit, que sans approfondir la vérité du fait, il allait condamner sur le champ Ceson à perdre la vie ; mais A Virginius qui conduisait toute cette fourberie, voulut la revêtir des apparences de la justice, et faire périr l'accusé par les formes ordinaires. Il demanda qu'attendu que Volscius n'avait pas ses témoins présents, Ceson fût arrêté, et mis en prison jusqu'à ce que son crime eût été avéré. T Quintius son parent représenta qu'il était inouï dans la république, que sur une simple accusation on commençât par arrêter un citoyen peut-être innocent ; et que cette nouvelle forme de procédure donnait atteinte à la liberté publique. Mais le tribun soutint que cette précaution était nécessaire pour empêcher qu'un aussi grand criminel n'échappât à la justice du peuple. On agita cette question avec beaucoup de chaleur et d'animosité de part et d'autre. Enfin on convint que l'accusé demeurerait en liberté, mais sous la caution de son père et de neuf autres patriciens, qui s'obligèrent de le représenter le jour qu'il devait être jugé, ou de payer une amande, dont les tribuns conviendraient avec le Sénat.

Ceson, quoique innocent, n'osa s'abandonner au jugement du peuple ; il sortit de Rome la nuit, s'enfuit et se retira en Toscane. Les tribuns ayant appris sa fuite, firent régler l'amande par le Sénat, et ils l'exigèrent avec tant de rigueur et de dureté, que Quintius après avoir vendu la meilleure partie de son bien, fut contraint de se reléguer dans une méchante chaumine qui était au-delà du Tibre : et on vit cet illustre consulaire réduit à cultiver de ses propres mains cinq ou six arpents de terre, qui composaient alors tout son bien, et qu'on appela depuis de son nom *les prés quintiens*. Après l'exil de Ceson, les deux tribuns se crurent victorieux du Sénat, et se flattaient de voir la loi bientôt établie ; mais comme cette affaire regardait presque tous les grands, la noblesse s'unit encore plus étroitement depuis la disgrâce du fils de Quintius : et sitôt qu'on proposait la publication d'un corps de droit, on voyait s'élever, pour ainsi dire, mille Ceson qui tous s'y opposaient avec la même intrépidité. Le temps d'élire de nouveaux consuls étant arrivé, le Sénat et les patriciens de concert, firent tomber cette dignité à C Claudius frère d'Appius dernier mort ; parce que sans avoir rien de sa dureté et de ses manières hautaines, il n'était pas moins attaché aux intérêts de son ordre. On lui donna pour collègue P Valerius, qui entrant dans son second consulat, fut nommé pour premier consul dans cette élection.

Les tribuns s'aperçurent bien par ce concert de toute la noblesse, que quand même par différentes accusations ils feraient périr tous les ans quelque consulaire l'un après l'autre, ils ne viendraient pas à bout d'un corps où il y avait autant d'union que de pouvoir. Ainsi sans s'arrêter davantage à persécuter et à mettre en justice ceux des patriciens qui se signalaient davantage par leur opposition à la loi, ils formèrent secrètement l'affreux dessein de faire périr tout d'un coup la meilleure partie du Sénat, et d'envelopper dans leur ruine tous les patriciens qui leur étaient odieux et suspects par leur crédit ou par leurs richesses. Pour faire réussir un si détestable projet, leurs émissaires répandirent d'abord parmi le petit peuple des bruits sourds, qu'il se formait secrètement de

grands desseins contre sa liberté. Ces bruits vagues et incertains passants de bouche en bouche, se chargeaient de nouvelles circonstances toutes plus funestes les unes que les autres, et qui remplirent à la fin la ville d'inquiétude, de trouble et de défiance.

Les tribuns voyant les esprits prévenus, et dans cette agitation si propre à recevoir la première impression, se firent rendre une lettre en public. Ils étaient dans leur tribunal, lorsqu'un inconnu la leur présenta devant tout le peuple, puis il se perdit à l'instant dans la foule. Les tribuns lisaient ensemble, et tout bas, cette lettre qu'ils avaient eux-mêmes concertée : et en la lisant ils affectaient un air d'étonnement et de surprise pour exciter la curiosité et l'inquiétude du peuple. Ils se levèrent ensuite, et ayant fait faire silence par un héraut, Virginius adressant la parole à l'assemblée : **le peuple romain**, dit-il d'un air consterné, **est menacé de la plus grande calamité qui lui puisse arriver : et si les dieux protecteurs de l'innocence, n'eussent découvert les méchants desseins de nos ennemis, nous étions tous perdus.** Il ajouta qu'il fallait que les consuls en fussent instruits, et qu'il leur rendrait compte ensuite de ce qui aurait été résolu dans le Sénat.

Pendant que ces magistrats vont trouver les consuls, leurs émissaires répandus dans l'assemblée, publiaient de concert avec eux, différents bruits qui n'avaient pour objet que de rendre les patriciens plus odieux à la multitude. Les uns disaient en général qu'il y avait longtemps qu'on se doutait bien qu'il se tramait de mauvais desseins contre la liberté du peuple ; d'autres comme mieux instruits, assuraient que les Éques et les Volsques de concert avec les patriciens, devaient mettre Ceson à leur tête, comme un autre Coriolan ; et que soutenu de leurs forces, il devait rentrer dans Rome pour se venger de ses ennemis, abolir le tribunat, et rétablir le gouvernement sur ses anciens fondements, et qu'on rendrait ensuite aux Éques et aux Volsques en reconnaissance de leurs secours, les villes et les terres qu'on leur avait enlevées : quelques-uns disaient même qu'il n'était pas bien sûr que Ceson fût sorti de Rome. Qu'ils avaient entendu dire qu'il était caché chez un des consuls ; que son dessein était d'assassiner une nuit les tribuns dans leurs maisons. Que tous les jeunes patriciens entraient dans cette conjuration, et que la lettre que les tribuns venaient de recevoir en contenait peut-être l'avis et les preuves. Enfin ces créatures des tribuns ne faisaient exprès que de fâcheux préjugés de cette lettre mystérieuse, pour entretenir toujours les esprits dans la prévention et dans la haine contre le Sénat et les patriciens.

Les tribuns étant arrivés au Sénat, Virginius qui portait la parole, l'adressant aux consuls et à tous les sénateurs : **il y a déjà quelque temps, pères conscrits**, leur dit-il, **qu'il s'est répandu dans cette ville des bruits sourds d'une conspiration contre la liberté du peuple.** Mais comme ils étaient sans auteur, nous les avons regardés comme de vains discours enfantés par la peur et l'oisiveté. Depuis ce temps-là des avis mieux circonstanciés nous sont venus ; mais comme ils étaient encore sans nom d'auteur, nous n'avions pas cru que cela méritât de vous être rapporté. Cependant pour ne rien négliger dans une affaire de cette conséquence, nous avons fait secrètement des perquisitions ; et il nous était revenu assez d'indices d'une conspiration, mais sans en avoir encore pu découvrir l'objet, le chef et les complices. Il n'y a pas deux heures que nous avons enfin percé cet affreux mystère ; une lettre que nous venons de recevoir dans notre tribunal nous apprend qu'il y a une conjuration, et nous découvre le dessein des conjurés. Les premiers indices qu'on avait découverts se trouvent conformes à la lettre d'avis. Dans un péril si éminent, où le temps qu'on

emploierait à délibérer sur la punition du crime serait presque aussi criminel que le crime même, nous sommes accourus en diligence suivant notre devoir pour vous en donner avis, et pour vous révéler des projets que vous ne pourrez entendre sans horreur. Sachez, pères conscrits, que nous avons reçu une lettre dans laquelle on nous avertit que des personnes distinguées par leur naissance et leurs dignités, que des sénateurs et des chevaliers que le temps ne nous permet pas de nommer, ont résolu d'abolir absolument le tribunat, tous les droits et tous les privilèges du peuple. Que pour faire réussir des desseins si détestables, ils sont convenus que Ceson Quintius, à la tête d'un corps d'Éques et de Volsques, s'approcherait secrètement, et de nuit, d'une des portes de Rome, que ses complices lui tiendraient ouverte ; qu'on l'introduirait sans bruit dans la ville, et que les principaux conjurés partagés en différentes bandes, iraient à la faveur des ténèbres surprendre et attaquer chacun les maisons des tribuns ; et qu'on devait nous égorger tous dans la même nuit avec les principaux du peuple, et ceux qui dans les assemblées faisaient paraître plus de zèle pour la défense de la liberté. Nous vous conjurons, pères conscrits, de ne nous pas abandonner à la fureur de ces scélérats. Pour prévenir leurs mauvais desseins, nous espérons que vous ne nous refuserez pas un sénatus-consulte qui nous autorise d'informer nous-même de cette conspiration, et d'en faire arrêter les chefs. Il est bien juste que les magistrats du peuple prennent connaissance par eux-mêmes de ce qui regarde le salut même de tout le peuple, et qu'on ne prétende point retarder à l'ordinaire, et par des discours étudiés, ni la délibération, ni l'arrêt que nous demandons. Tout retardement serait dangereux : c'est peut-être cette nuit même que doit éclater une si furieuse conspiration, et il n'y a que des conjurés qui puissent s'opposer à la recherche de la conjuration.

Tous les sénateurs détestèrent une pareille entreprise ; mais ils étaient partagés sur la réponse qu'on devait faire à Virginius. Les plus timides craignaient qu'un refus ne fît soulever le peuple, et n'excitât une sédition. Ceux au contraire qui étaient d'un caractère plus ferme, représentaient qu'il n'était pas moins dangereux d'accorder un sénatus-consulte aux tribuns, que de donner des armes à des furieux et à des frénétiques qui les tourneraient aussitôt contre les principaux du Sénat. Parmi ces différents avis, C. Claudius un des consuls s'éleva, et adressant la parole à Virginius, lui déclara qu'il ne s'opposait point à l'information qu'il demandait ; qu'il consentait même qu'on en donnât la commission à des magistrats plébéiens, mais qu'il requérait avant toute chose qu'on examinât si la conjuration était bien réelle : voyons donc, lui dit-il, de qui est cette lettre si mystérieuse que vous avez reçue dans votre tribunal ; quels sont les sénateurs et les chevaliers qui y sont nommés. Que ne les nommés-vous vous-même ? Il nous reste encore assez de temps pour connaître ces grands coupables. Pourquoi n'avez-vous pas au moins fait arrêter le porteur d'une lettre anonyme qui renfermait une accusation si atroce contre les premières personnes de la république ? Je ne suis pas moins surpris de ce que vous ne nous ayez point fait voir ce rapport admirable qui se trouve entre les indices qui vous ont fait soupçonner qu'il y avait une conjuration, et la lettre qui vous en découvre les chefs et les complices. Est-il possible que vous ayez pu vous persuader que le Sénat abandonnerait à votre fureur nos plus illustres citoyens sur une simple lettre destituée de toute espèce de preuves ? Oui, pères conscrits, les tribuns s'en sont flattés, et la facilité avec laquelle vous venez de souffrir qu'on nous ait enlevé Ceson, a fait croire à ces magistrats séditieux que sous un gouvernement si faible ils pouvaient tout oser. Voilà le fondement de ce fantôme de conspiration dont on nous a voulu faire peur ; et s'il y a quelque péril à craindre pour l'état, il

ne peut venir que de ces flatteurs du peuple, qui voulant passer pour les défenseurs de la liberté publique, en sont véritablement les ennemis.

Ce discours prononcé avec fermeté par un consul dont tout le monde connaissait la pénétration et la probité, étourdit les tribuns. Ils sortirent du Sénat couverts de confusion et pleins de fureur. Le peuple les attendait : ils se rendirent à l'assemblée où ils se déchaînèrent également contre le consul et contre tout le Sénat. Mais C. Claudius les suivit ; il monta le premier à la tribune aux harangues. Animé de cette confiance que donne la vérité, il s'expliqua devant le peuple de la même manière qu'il venait de faire dans le Sénat ; et il parla avec tant de force et d'éloquence, que les plus gens de bien parmi le peuple demeurèrent convaincus que ce plan secret d'une conjuration dont les tribuns faisaient tant de bruit, n'était qu'un artifice dont ils se servaient pour pouvoir perdre leurs ennemis. Il n'y eut que la plus vile populace qui voulut toujours croire la réalité de cette conspiration imaginaire qui servait à repaître son animosité contre les patriciens : et les tribuns l'entretenaient avec soin dans une erreur qui leur donnait lieu de se faire valoir.

Dans un état si rempli de troubles et d'agitations, Rome fut à la veille de passer sous une domination étrangère. Un sabin seul forma un dessein si hardi, il s'appelait Appius Herdonius. C'était un homme distingué dans sa nation par sa naissance, par ses richesses, et par un grand nombre de clients qui étaient attachés à sa fortune : d'ailleurs ambitieux, hardi, entreprenant, et qui crut qu'il n'était pas impossible de surprendre la ville à la faveur des divisions qui régnaient entre le peuple et le Sénat. Il se flattait de faire soulever les esclaves, d'attirer à son parti tous les bannis, et même de faire déclarer le petit peuple en sa faveur, en le flattant de le rendre arbitre des lois du gouvernement. Son dessein était, après avoir surpris Rome, de s'en faire le souverain ; ou de livrer la ville à la communauté des Sabins, en cas qu'il ne pût pas avec ses propres forces se maintenir dans son usurpation. Il communiqua d'abord son dessein à ses amis particuliers. Plusieurs s'attachèrent à sa fortune dans la vue de s'enrichir du pillage de Rome ; ce fut par leur moyen qu'il rassembla jusqu'à quatre mille hommes tant de ses clients, que d'un grand nombre d'esclaves fugitifs, de bannis et d'aventuriers, auxquels il donna retraite sur ses terres. Il chargea ensuite quelques vaisseaux plats de ces troupes ; et se laissant aller la nuit au courant du Tibre, il aborda avant le jour du côté du capitol. Il monta sans être aperçu sur la montagne, et à la faveur des ténèbres il s'empara du temple de Jupiter et de la forteresse qui y était attachée. De-là il se jette dans les maisons voisines, et coupe la gorge à tous ceux qui ne veulent pas se joindre à lui. Pendant qu'une partie de ses soldats se retranche, et fait des coupures le long de la montagne, les romains qui échappent à la première fureur du sabin, descendent dans la ville, et y portent l'épouvante et la terreur. L'alarme se répand de tous côtés ; les consuls éveillés par le bruit, et qui ne redoutent pas moins l'ennemi domestique que l'étranger, ignorent si ce tumulte vient du dedans ou du dehors. On commence par mettre des corps de garde dans la place et aux portes de la ville. La nuit se passe dans l'inquiétude : enfin le jour fait connaître quel est le chef d'une entreprise si hardie et si surprenante.

Herdonius du haut du Capitole arbore un chapeau au bout d'un javelot, comme le signal de la liberté, dans le dessein d'engager les esclaves qui étaient en très grand nombre dans la ville à se rendre auprès de lui. Ses soldats pour empêcher le peuple de prendre les armes, crient que leur général n'est venu à Rome que pour délivrer les habitants de la tyrannie du Sénat, pour abolir les usures, et établir des lois qui fussent favorables au peuple. Les consuls dès la pointe du jour

assemblèrent le Sénat : il fut résolu de faire prendre les armes au peuple. Les tribuns déclarèrent qu'ils ne s'y opposeraient pas, pourvu qu'ils sussent quelle serait la récompense du citoyen et du soldat. Si vous nous voulez promettre par serment, dirent-ils aux consuls, après qu'on aura repris le capitole, de nommer les commissaires que nous demandons pour l'établissement d'un corps de lois, nous sommes prêts de marcher aux ennemis. Mais si vous êtes toujours inflexibles, nous saurons bien empêcher le peuple d'exposer sa vie pour maintenir un gouvernement si dur et si tyrannique.

Le Sénat n'apprit qu'avec une vive indignation, que les tribuns missent à prix, pour ainsi dire, le salut de la ville et les services du peuple. On vit bien qu'ils voulaient se prévaloir de la conjoncture présente. C Claudius était d'avis qu'on se passât plutôt du secours mercenaire du peuple, que de l'acheter à des conditions si odieuses. Il représenta que les patriciens seuls, avec leurs clients, suffisaient pour chasser l'ennemi. Que si dans la suite on avait besoin d'un plus grand nombre de troupes, on pourrait appeler les latins et les autres alliés : et que dans une extrémité, il valait encore mieux armer leurs esclaves que de recevoir la loi des tribuns. Mais les sénateurs les plus âgés, et qui avaient le plus d'autorité dans la compagnie, voyant l'ennemi sur leurs têtes, et craignant qu'on n'introduisit dans la ville les Sabins, les Éques et les Volsques, furent d'avis que dans un péril si éminent on ne devait rien refuser au peuple pour l'engager à prendre promptement les armes. P Valerius premier consul, qui était de ce sentiment, se rendit sur la place, et il promit au peuple que sitôt qu'on aurait repris le capitole, et rétabli le calme dans la ville, il n'empêcherait point les tribuns de proposer la loi : et que pour lui, soit qu'il fût question de l'accepter, soit qu'on voulût la rejeter, il ne consulterait que le bien seul de ses concitoyens, et qu'il se souviendrait toujours de son nom, comme d'une obligation héréditaire de favoriser les intérêts du peuple dans toutes les choses qui ne seraient pas contraires au bien commun de la république.

Le peuple charmé de cette espérance, prit les armes, et jura solennellement de ne les point quitter que par ordre des consuls. Les romains appelaient cette sorte d'armement du nom de *tumulte*. Personne n'en était exempt. Le chef prononçait ordinairement ces paroles : *qui voudra sauver la république, me suive*. Alors ceux qui s'étaient assemblés juraient tous ensemble de défendre la république jusqu'à la dernière goutte de leur sang : ce qui s'appelait *conjuratio*. Quand le peuple tout armé eut fait ces serments, les deux consuls, suivant l'usage, tirèrent au sort pour savoir celui qui devait commander l'attaque. Cet emploi échût à Valerius, pendant que C Claudius sortit de la ville à la tête d'un corps de troupes pour empêcher qu'il ne vînt du secours à Herdonius, ou que les ennemis pour faire diversion n'attaquassent quelque autre quartier de la ville. Mais il ne parut point d'autres troupes en campagne qu'une légion que L Mamilius souverain magistrat de Tuscule envoyait de lui-même au secours des romains : Claudius la fit passer dans la ville. Valerius se mit à la tête des citoyens et des alliés, et marcha droit aux ennemis. Les romains et les tusculans combattirent avec une égale émulation. C'était à qui aurait la gloire d'emporter les premiers retranchements. Herdonius soutint leurs efforts avec un courage déterminé : il était d'ailleurs favorisé par la supériorité du poste qu'il occupait.

On se battit longtemps avec beaucoup de fureur, et une opiniâtreté égale. Le jour était déjà bien avancé sans qu'on pût encore distinguer de quel côté était l'avantage. Le consul Valerius voulant exciter ses soldats par son exemple à faire un nouvel effort, fut tué à la tête de l'attaque. P Volomnius personnage consulaire qui combattait auprès de lui, fit couvrir son corps pour dérober aux

troupes la connaissance d'une si grande perte. Il les fit combattre ensuite avec tant de courage, que les Sabins furent contraints de lâcher pied, et les romains emportèrent leurs retranchements avant qu'ils se fussent aperçus qu'ils combattaient sans général. Herdonius après avoir perdu la plupart de ses soldats en disputant le terrain pied à pied, se voyant sans ressource, et forcé par tout, se fit tuer pour ne pas tomber vif entre les mains des romains. Ce qui lui restait de soldats se passèrent leurs épées au travers du corps : quelques-uns se précipitèrent du haut de la montagne. Ceux que les romains purent prendre en vie furent traités comme des voleurs. On ne punit pas moins sévèrement les transfuges et les bannis qui s'étaient joints à Herdonius ; et par cette victoire l'ennemi étranger fut chassé de la ville. Mais le domestique y resta toujours le plus fort, et les tribuns prirent même occasion de cet avantage et des promesses du consul Valerius pour renouveler leurs prétentions, et pour exciter de nouveaux troubles.

Ces magistrats du peuple, ou pour mieux dire ces chefs éternels de toutes les séditions, sommèrent Claudius de faire proposer la loi, et de satisfaire par là aux mânes de son collègue qui s'y était engagé si solennellement. Le consul pour ralentir leurs poursuites et gagner du temps, eut recours à différents prétextes. Tantôt il s'excusait de tenir l'assemblée sur la nécessité de purifier le capitole, et de faire des sacrifices aux dieux. Tantôt il amusait le peuple par des jeux et des spectacles. Enfin ayant usé tous ces prétextes, et se voyant pressé par les tribuns, il déclara que la république par la mort de Valerius étant privée d'un de ses chefs, il fallait avant que de songer à établir aucune loi, procéder à l'élection d'un nouveau consul ; et il désigna le jour que devaient se tenir les comices des centuries. Le Sénat et tout le corps des nobles et des patriciens qui avaient un si grand intérêt de s'opposer à la réception de cette loi, résolurent de substituer à Valerius quelque consulaire dont le mérite imposât au peuple, et qui sût en même temps faire échouer la proposition des tribuns. Ils jetèrent les yeux dans ce dessein sur L Quintius Cincinnatus père de Ceson que le peuple venait de bannir avec tant d'animosité. Et ils prirent si bien leurs mesures, que le jour de l'élection étant arrivé, la première classe composée de dix-huit centuries de cavalerie, et de quatre-vingt d'infanterie, lui donna sa voix : ce concours unanime de toutes les centuries d'une classe qui surpassait toutes les autres par le nombre de ses suffrages, lui assura cette dignité : et il fut déclaré consul en son absence, et sans sa participation. Le peuple en fut surpris et effrayé : il vit bien qu'en lui donnant pour souverain magistrat un consul irrité de l'exil de son fils, on n'avait en vue que d'éloigner la publication de la loi. Cependant les députés du Sénat sans s'arrêter au mécontentement du peuple, furent chercher Quintius à la campagne où il s'était retiré depuis la disgrâce de son fils, et où il cultivait de ses mains cinq ou six arpents de terre qui lui étaient restés des débris de sa fortune.

Ces députés le trouvèrent conduisant lui-même sa charrue. Ce fut en le saluant en qualité de consul, et en lui présentant le décret de son élection, qu'ils lui apprirent le sujet de leur voyage. Ce vénérable vieillard fut embarrassé sur le parti qu'il avait à prendre. Comme il était sans ambition, il préférait les douceurs de la vie champêtre à tout l'éclat de la dignité consulaire. Néanmoins l'amour de la patrie l'emportant sur celui de la retraite, il prit congé de sa femme ; et lui recommandant le soin de leur ménage : **je crains bien, ma chère Racilia, lui dit-il, que nos champs ne soient mal cultivés cette année.** On le revêtit en même temps d'une robe bordée de pourpre, et les licteurs avec leurs faisceaux se présentèrent pour l'escorter et pour recevoir ses ordres. C'est ainsi que son

mérite et les besoins de l'état le ramenèrent dans Rome où il n'était point rentré depuis la disgrâce de son fils. Il n'eut pas plutôt pris possession du consulat, qu'il se fit rendre compte de tout ce qui s'était passé dans l'invasion d'Herdonius. Prenant de-là occasion de convoquer l'assemblée du peuple, il monta à la tribune aux harangues, et sans se déclarer pour le Sénat ni pour le peuple, il les réprimanda l'un et l'autre avec une égale sévérité. Il reprocha au Sénat que par cette facilité continuelle à se relâcher toujours sur toutes les prétentions des tribuns, il avait entretenu l'insolence et la rébellion du peuple. Il dit qu'on ne trouvait plus dans les sénateurs cet amour de la patrie et ce désir de la gloire qui semblaient être naturels à leur ordre. Qu'une timide politique avait pris la place de l'autorité légitime, et de la fermeté qui était si nécessaire dans le gouvernement. Il ajouta qu'il régnait dans Rome une licence effrénée : que la subordination et l'obéissance semblaient en être bannies.

Qu'on venait de voir à la honte du nom romain, des séditeux mettre à prix le salut de leur ville, tous prêts à reconnaître Herdonius pour leur souverain, si on refusait de changer la forme du gouvernement. *Voilà le fruit, s'écria-t-il, de ces harangues continuelles dont le peuple se laisse enivrer. Mais je saurai bien l'arracher à ces séducteurs qui règnent aujourd'hui dans Rome avec plus d'orgueil et de tyrannie que n'ont jamais fait les Tarquins. Sachez donc, peuple romain, que nous avons résolu mon collègue et moi, de porter la guerre chez les Èques et chez les Volsques. Nous vous déclarons même que nous hivernerons en campagne sans rentrer pendant tout notre consulat dans une ville remplie de séditeux. Nous commandons à tous ceux qui ont prêté le serment militaire, de se trouver demain avec leurs armes au lac Regille. Ce sera là le rendez-vous de toute l'armée.*

Les tribuns lui repartirent d'un air moqueur, qu'il courait risque d'aller à la guerre seul avec son collègue ; et qu'ils ne souffriraient point qu'il se fit aucune levée. *Nous ne manquerons point de soldats,* répondit Quintius ; *et nous avons encore sous nos ordres tous ceux qui à la vue du capitole ont pris les armes, et juré solennellement de ne les quitter que par la permission des consuls. Si par vos conseils ils refusent de nous obéir, les dieux vengeurs du parjure sauront bien les punir de leur désertion.* Les tribuns qui voulaient échapper à un engagement si positif, s'écrièrent que ce serment ne regardait que la personne seule de Valerius, et qu'il était enseveli dans son tombeau. Mais le peuple plus simple, et qui ignorait encore cet art pernicieux d'interpréter les lois de la religion à son avantage, rejeta une distinction si frivole.

Chacun se disposa à prendre les armes, quoique avec chagrin. Ce qui augmentait encore la répugnance, c'est qu'il s'était répandu un bruit que les consuls avaient donné des ordres secrets aux augures de se trouver de grand matin au bord du lac. On soupçonnait qu'ils y voulaient tenir une assemblée générale, et qu'on pourrait bien y casser tout ce qui avait été fait dans les précédentes en faveur du peuple, sans qu'il pût alors se prévaloir du secours et de l'opposition de ses tribuns dont l'autorité et les fonctions se bornaient à un mille de Rome : en sorte que s'ils se fussent trouvés dans cette assemblée, ils n'y auraient pas eu plus de considération que de simples plébéiens, et qu'ils auraient été également soumis à l'autorité des consuls.

Quintius pour tenir le peuple en respect, publiait encore exprès qu'à son retour il ne convoquerait point d'assemblée pour élire de nouveaux consuls, et qu'il était résolu de nommer un dictateur, afin que les séditeux apprissent par leur châtement que toutes les harangues des tribuns ne seraient pas capables de les

mettre à couvert de la puissance et des jugements sans appel du souverain magistrat. Le peuple qui jusqu'alors n'avait fait la guerre que contre des ennemis voisins de Rome, accoutumé à revenir dans sa maison à la fin de chaque campagne, fut consterné d'un dessein qui l'exposait à passer l'hiver sous des tentes. Les tribuns n'étaient pas moins alarmés par la crainte d'une assemblée hors de Rome, où il se pouvait prendre des résolutions contraires à leurs intérêts. Les uns et les autres intimidés par la fermeté des consuls, eurent recours au Sénat : les femmes et les enfants tout en larmes, conjurèrent les principaux sénateurs d'adoucir Quintius, et d'obtenir de ce sévère magistrat que leurs maris et leurs pères pussent revenir chez eux à la fin de la campagne. L'affaire fut mise dans une espèce de négociation. C'était le point où le consul par cette sévérité affectée, mais nécessaire, avait voulu amener les tribuns. Il se fit comme un traité provisionnel entre eux : Quintius promit de ne point armer et de ne point faire hiverner les troupes en campagne s'il n'y était forcé par quelques nouvelles incursions des ennemis ; et les tribuns de leur côté s'engagèrent à ne point faire au peuple aucune proposition touchant l'établissement des lois nouvelles.

Quintius au lieu de faire la guerre, employa tout le temps de son consulat à rendre justice aux particuliers. Il écoutait tout le monde avec bonté ; il examinait avec attention le droit des parties, et rendait ensuite des jugements si équitables, que le peuple charmé de la douceur de son gouvernement, semblait avoir oublié qu'il y eût des tribuns dans la république. Malgré une conduite si pleine de modération et d'équité, Virginus, Volscius et les autres tribuns employaient tous leurs soins pour se faire perpétuer dans le tribunat, sous prétexte que le peuple avait besoin de leur zèle et de leur capacité pour faire recevoir la proposition de Terentillus. Le Sénat qui prévoyait les abus qui pouvaient s'ensuivre de cette magistrature perpétuelle, fit une ordonnance qui défendait qu'aucun citoyen concourût dans les élections deux ans de suite pour la même charge. Mais malgré une constitution si nécessaire pour la conservation de la liberté, ces tribuns accoutumés à la douceur du commandement, firent tant de brigues, qu'on les continua dans le même emploi pour la troisième fois. Le Sénat qui croyait avoir tout à craindre de ces esprits séditieux, sans avoir égard au décret qu'il venait de rendre, voulait de son côté continuer aussi Quintius dans le consulat ; mais ce grand homme s'y opposa hautement ; il représenta avec beaucoup de gravité aux sénateurs le tort qu'ils se faisaient de vouloir violer eux-mêmes leurs propres ordonnances. Que rien ne marquait davantage la faiblesse du gouvernement que cette multitude de lois nouvelles qu'on proposait tous les jours, et qu'on n'observait pas. Que c'était par une conduite si inconstante qu'ils s'attiraient justement le mépris de la multitude. Le Sénat également touché de la sagesse et de la modération de Quintius, revint à son avis. On procéda à l'élection ; Q Fabius Vibulanus, et L Cornelius Maluginensis furent nommés consuls pour l'année suivante. à peine Quintius fut-il sorti de charge qu'il retourna à sa campagne pour y reprendre ses travaux et ses occupations ordinaires. Après son départ, les amis de sa maison, et entre autres A Cornelius Servius, et C Servilius tous questeurs cette année, indignés de l'exil injuste de Ceson, citèrent en jugement M Volscius son accusateur, l'auteur et le ministre d'une si cruelle persécution. Ces deux questeurs par le pouvoir attaché à leurs charges, convoquèrent l'assemblée du peuple. Ils produisirent différents témoins, dont les uns déposaient avoir vu Ceson à l'armée le jour même que Volscius prétendait qu'il avait tué son frère dans Rome ; d'autres rapportaient que ce frère de Volscius était mort d'une maladie de langueur qui avait duré quelques

mois, et qu'il n'était point sorti de sa maison depuis qu'il était tombé malade. Ces faits et beaucoup d'autres, étaient attestés par un si grand nombre de gens de bien, qu'on ne pouvait plus douter de la malice et de la calomnie de Volscius. Mais les tribuns collègues et complices de Volscius, arrêtaient ces poursuites, sous prétexte qu'ils ne voulaient pas souffrir qu'on prit les voix sur aucune affaire avant que le peuple eût donné ses suffrages au sujet des lois proposées. Le Sénat se servit à son tour du même prétexte ; et sitôt qu'on parlait des cinq commissaires que les tribuns demandaient, il faisait revivre l'affaire de Volscius. Le consulat de Fabius et de Cornélius se passa dans ces oppositions réciproques.

La guerre se ralluma sous celui de C Nautius et de L Minutius leurs successeurs. Les Sabins et les Èques renouvelèrent leurs irruptions. Nautius marcha contre les Sabins, les battit, et entra sur leur territoire où il mit tout à feu et à sang. Minutius n'eut pas un si heureux succès contre les Èques. Ce général timide, et qui songeait moins à vaincre qu'à n'être pas vaincu, pensa périr avec toute son armée par trop de précaution. Il s'était retranché dans un endroit où il avait à dos, à droite et à gauche des montagnes qui couvraient son camp. Ces fortifications naturelles ne lui laissaient qu'une issue : les Èques prévinrent les romains et s'en emparèrent. Ils s'y fortifièrent ensuite de manière qu'ils ne pouvaient être forcés à combattre : ils tiraient facilement leurs vivres et les fourrages par leurs derrières, pendant que l'armée romaine enfermée dans les détroits de ces montagnes manquait de tout. Quelques cavaliers qui à la faveur des ténèbres traversèrent le camp ennemi, en portèrent les nouvelles à Rome. Ils dirent que l'armée investie de tous côtés, et comme assiégée, serait obligée faute de vivres de mettre les armes bas si on ne lui donnait un prompt secours. Quintus Fabius gouverneur de la ville, dépêcha aussitôt un courrier à l'autre consul pour lui apprendre l'extrémité où se trouvait son collègue. Nautius ayant laissé son armée sous les ordres de ses lieutenants, partit secrètement et se rendit en diligence à Rome. Il y arriva la nuit ; et après avoir conféré sur le champ avec les principaux du Sénat, on convint qu'il fallait dans cette occasion avoir recours au remède dont on se servait dans les plus grandes calamités, c'est-à-dire à l'élection d'un dictateur. Le consul, selon le droit attaché au consulat, nomma L Quintus Cincinnatus, et il s'en retourna aussitôt avec la même diligence se remettre à la tête de son armée. Le gouverneur de Rome envoya à Quintus le décret du consul, on trouva ce grand homme comme la première fois, cultivant de ses propres mains son petit héritage. Les députés en lui annonçant sa nouvelle dignité, lui présentèrent vingt-quatre licteurs armés de haches d'armes entre lassées dans leurs faisceaux : espèce de gardes des anciens rois de Rome, dont les consuls avaient retenu une partie, mais qui ne portaient des haches d'armes dans la ville, que devant le seul dictateur. Le Sénat ayant appris que Quintus approchait, lui envoya un bateau dans lequel il passa le Tibre ; ses trois enfants, ses amis et les premiers du Sénat furent le recevoir à la sortie du bateau, et le conduisirent jusqu'à sa maison. Le dictateur nomma le lendemain pour général de la cavalerie L Tarquinius, patricien d'une rare valeur, mais qui pour n'avoir pas eu le moyen d'acheter et de nourrir un cheval, n'avait encore servi que dans l'infanterie. Ainsi toute l'espérance de la république se trouvait renfermée dans un vieillard qu'on venait de tirer de la charrue, et dans un fantassin à qui on confiait le commandement général de la cavalerie.

Mais ces hommes qui se faisaient honneur de la pauvreté, n'en montraient pas moins de hauteur et de courage dans le commandement. Le dictateur fit fermer les boutiques, et ordonna à tous les habitants qui étaient encore en âge de porter les armes, de se rendre avant le coucher du soleil dans le champ de mars

chacun avec douze pieux, et des vivres pour cinq jours. Il se mit ensuite à la tête de ces troupes, et arriva avant le jour assez près du camp ennemi. Il alla le reconnaître lui-même, autant que les ténèbres le pouvaient permettre. Ses soldats par son ordre poussèrent de grands cris pour avertir le consul de l'arrivée du secours ; ils se retranchèrent, et fortifièrent ces retranchements par une palissade faite des pieux qu'ils avaient apportés de Rome : et ces retranchements servaient en même temps à enfermer le camp ennemi.

Le général des Èques appelé Gracchus Duilius, entreprit malgré les ténèbres, d'interrompre ce travail. Ses troupes s'avancèrent, mais avec cette crainte et cette inquiétude que causent toujours la surprise et la nuit. Quintius qui avait prévu cette attaque, lui opposa une partie de son armée, pendant que l'autre continuait à se retrancher. Le bruit des armes et les cris des combattants rendirent le consul encore plus certain du secours. Il attaqua de son côté le camp des Èques, moins dans l'espérance de l'emporter, que pour faire diversion. Cette seconde attaque attira de ce côté-là une partie des Èques, et donna le temps au dictateur d'achever ses retranchements : en sorte que les ennemis au point du jour se virent à leur tour assiégés par deux armées. Le combat se renouvela avec le retour de la lumière. Le dictateur et le consul attaquèrent alors avec toutes leurs forces le camp ennemi : Quintius trouva l'endroit de son attaque moins fortifié, parce que le général des Èques n'avait pas cru avoir à se défendre de ce côté-là : il ne fit qu'une faible résistance ; et comme il craignait d'être emporté l'épée à la main, il eut recours à la négociation. Il envoya des députés au consul, qui, sans les entendre, les renvoya au dictateur. Ces députés s'étant présentés à lui malgré la chaleur de l'action, le conjurèrent d'arrêter l'impétuosité de ses soldats, et de ne pas mettre sa gloire à faire périr presque toute une nation ; et ils offrirent d'abandonner leur camp, et de se retirer sans bagage, sans habits et sans armes. Quintius leur répondit avec fierté, qu'il ne les estimait pas assez pour croire que leur mort fût de quelque conséquence à la république ; qu'il leur laissait volontiers la vie ; mais qu'il voulait que leur général et les principaux officiers restassent prisonniers de guerre, et que tous les soldats passassent sous le joug, sinon qu'il allait les faire tailler tous en pièces. Les Èques environnés de toute part, se soumirent à toutes les conditions qu'il plut à un ennemi victorieux de leur imposer. On ficha deux javelines en terre, et une troisième fut attachée de travers sur la pointe des deux premières. Tous les Èques nus et désarmés passèrent sous le portique militaire : espèce d'infamie que les victorieux imposaient à des vaincus, qui ne pouvaient ni combattre, ni se retirer. On livra en même temps aux romains le général et les officiers, qui furent réservés pour servir au triomphe du dictateur. Quintius abandonna le pillage du camp ennemi à l'armée qu'il avait amenée de Rome, sans en rien retenir pour lui, et sans vouloir souffrir que les troupes du consul qu'il venait de dégager, y prissent part. **Soldats, leur dit-il avec sévérité, vous qui avez été à la veille de devenir la proie de nos ennemis, vous ne partagerez point leurs dépouilles.** Puis se tournant vers le consul : **et vous, Minucius, ajouta-t-il, vous ne commanderez plus en chef à ces légions jusqu'à ce que vous ayez fait paraître plus de courage et de capacité.** Ce châtement militaire ne diminua en rien du respect et de la reconnaissance de ces troupes pour leur libérateur ; et le consul et ses soldats lui décernèrent une couronne d'or du poids d'une livre, comme à celui qui avait sauvé la vie et l'honneur à ses concitoyens.

Le Sénat ayant reçu les nouvelles de la victoire que le dictateur venait de remporter, et le partage judicieux qu'il avait fait des dépouilles des ennemis, honteux, pour ainsi dire, qu'un si grand capitaine vieillît dans la pauvreté, lui fit

dire qu'il entendait qu'il prît une part considérable dans le butin qu'il avait fait sur les ennemis. Il voulut même lui adjuger une portion des terres conquises sur les Èques avec le nombre d'esclaves et de bestiaux nécessaires pour les faire valoir. Mais Quintius crut devoir un plus grand exemple à sa patrie. Il préféra cette pauvreté qu'il regardait comme l'asile et le soutien de la liberté, à toutes les richesses qu'on lui offrait : persuadé qu'il n'y a rien de plus libre et de plus indépendant qu'un citoyen qui sans rien attendre des autres, tire toute sa subsistance de son propre fond ou de son travail.

Ce grand homme en moins de quinze jours dégagea l'armée du consul, vainquit celle des ennemis, et rentra triomphant dans Rome. On menait devant son char le général ennemi et un grand nombre d'officiers qui faisaient le principal ornement de son triomphe. Les soldats romains le suivaient couverts de chapeaux de fleurs, et célébraient sa victoire par des chansons militaires. Il abdiqua ensuite la dictature, quoiqu'il eût pu retenir cette dignité pendant six mois. Une telle modération augmenta encore sa gloire et l'affection de ses concitoyens. Les amis de sa maison se prévalant de cette conjoncture, obtinrent enfin qu'on jugeât Volscius l'accusateur de Quintius Ceson son fils. On tint l'assemblée ; le délateur convaincu de calomnie et de faux témoignage, fut condamné à un exil perpétuel ; Ceson fut rappelé, et les tribuns qui voyaient que le peuple adorait son père, n'osèrent s'opposer à un jugement si équitable. Quintius content du retour de son fils, et couvert de gloire, s'arracha aux applaudissements des romains, et retourna s'ensevelir dans sa chaumine où il reprit ses travaux ordinaires.

Il n'y fut pas longtemps ; de nouveaux troubles qu'excitèrent les tribuns du peuple au sujet de la publication de la loi *Terentilla*, pour se venger du retour de Ceson, obligèrent le Sénat de rappeler son père pour l'opposer à ces magistrats séditieux. Les Sabins et les Èques sous le consulat de C Horatius et de Q Minucius, venaient de faire à leur ordinaire des courses jusqu'aux portes de Rome. Le Sénat ordonna aussitôt que les deux consuls marcheraient incessamment contre les ennemis. La conduite de l'armée destinée contre les Èques échut par le sort à Horatius ; et Minucius fut chargé du commandement de celle qu'on devait opposer aux Sabins. Mais quand il fut question de faire prendre les armes au peuple, les tribuns s'y opposèrent, et ils protestèrent à leur ordinaire qu'ils ne souffriraient point qu'aucun plébéen donnât son nom pour aller à la guerre, qu'on n'eût procédé auparavant à l'élection des commissaires. Les consuls qui voyaient avec douleur les ennemis ravager impunément le territoire de Rome, convoquèrent le Sénat pour tâcher de faire lever ces oppositions. Quintius qui était revenu de sa campagne, représenta avec sa fermeté ordinaire, qu'au lieu de perdre le temps à disputer contre les tribuns, il fallait marcher incessamment aux ennemis ; que si le peuple toujours séduit par ses tribuns, persistait dans sa désobéissance, il était d'avis que le Sénat entier, les patriciens avec leurs amis et leurs clients, prissent les armes ; que malgré les tribuns ils seraient suivis de tous les gens de bien qui aimaient sincèrement leur patrie ; qu'il était prêt, quoique accablé d'années, d'en donner le premier l'exemple ; et qu'ils trouveraient dans le combat ou une victoire glorieuse, ou une mort honorable.

Tout le Sénat applaudit à un sentiment si généreux. Ces vénérables vieillards coururent dans leurs maisons prendre les armes ; et suivis de leurs enfants, de leurs clients et de leurs domestiques, ils se rendirent sur la place où le consul C Horatius avait convoqué l'assemblée. Le peuple y était accouru, et paraissait touché d'un spectacle si nouveau. Le consul lui représenta que tant d'illustres

personnages aimaient mieux s'exposer à une mort presque certaine, que de souffrir plus longtemps les ennemis aux portes de Rome, et qu'il exhortait tous les bons citoyens de se joindre à eux pour venger la gloire du nom romain. Mais Virginius qui depuis cinq ans s'était fait continuer dans le tribunat, criait avec beaucoup de véhémence qu'il ne souffrirait point que le peuple prit les armes qu'on n'eût auparavant terminé l'affaire qui concernait les lois. Le consul se tournant vers ce tribun avec un visage rempli d'indignation : il faut convenir, lui dit-il, que vous faites une action bien héroïque et digne de votre conduite ordinaire, d'entretenir éternellement la division entre le peuple et le Sénat ; mais ne croyez pas que vos cris et vos oppositions nous fassent abandonner la république fondée sur de si heureux auspices. Sachez, Virginius, et vous autres tribuns, que ces illustres vieillards que vous voyez courbés par le nombre des années, plutôt que sous le poids de leurs armes, vont combattre généreusement contre les ennemis du nom romain, pendant que vous autres intrépides défenseurs des droits du peuple, vous demeurerez cachés derrière nos murailles, et que comme des femmes timides, vous attendrez avec inquiétude l'événement de la guerre. Si ce n'est peut-être que vous vous flattiez après que le sort journalier des armes vous aura défait du Sénat et de la noblesse romaine, que les ennemis victorieux, pour récompense de votre lâcheté, vous laisseront jouir paisiblement de la tyrannie que vous avez usurpée, et qu'ils ne voudront point détruire Rome, quoiqu'ils y trouvent par tout des monuments et des trophées de leurs anciennes défaites. Mais quand même à votre considération ils l'épargneraient, sachez que nos femmes et nos enfants après avoir perdu leurs pères, leurs maris et tout ce qu'elles avaient de plus cher, auront assez de courage pour ne vouloir pas nous survivre ; qu'elles sont bien résolues de mettre le feu par tout, et de s'ensevelir elles-mêmes sous les ruines de leur patrie. Tel est, romains, ajouta le consul, le triste avenir que nous annoncent vos perpétuelles dissensions. Le peuple s'attendrit à un discours si touchant ; tout le monde versait des larmes. Le consul les voyant émus, et se laissant emporter lui-même à sa douleur : n'avez-vous point de honte, ajouta-t-il, de voir ces illustres vieillards, ces sénateurs que vous appelés vos pères, se dévouer généreusement à une mort certaine pour un peuple rebelle et insolent ? Mérités-vous le nom de romains ; et ne devriez-vous pas vous cacher, infidèles que vous êtes à votre patrie, déserteurs de ses armées, et plus ennemis de vos généraux que les Éques et que les Sabins ?

Virginius s'apercevant que le discours du consul faisait impression sur la multitude, crut devoir s'accommoder au temps ; et prenant des manières plus radoucies : nous ne vous abandonnerons jamais, pères conscrits, dit-il, et nous ne sommes pas capables de trahir les intérêts de notre patrie. Nous voulons vivre et mourir avec vous : la mort ne nous peut être que douce en combattant sous de si dignes chefs, pour la défense commune de notre patrie. Il est vrai que citoyens du même état, ayant tous contribué également, et au prix de notre sang à établir la liberté, nous avons demandé des lois supérieures à l'autorité du Sénat, et qui en prescrivissent l'étendue et les bornes. N'est-ce pas la constitution essentielle de tout état républicain, que personne n'y soit sujet que de la loi, et que la loi soit plus puissante que les magistrats ? Cependant si vous persistés à vouloir retenir les anciennes coutumes, je consens en mon particulier de ne vous en plus parler, je lèverai même mon opposition ; et je suis prêt d'exhorter le peuple à prendre les armes et à vous suivre, pourvu que vous lui accordiez une grâce qui lui sera utile, sans être préjudiciable à votre autorité. Le consul lui répondit que si sa demande était juste, le peuple trouverait toujours le

Sénat disposé à le favoriser, et qu'il pouvait expliquer avec confiance ses intentions. Virginius ayant conféré un moment avec ses collègues, repartit qu'il souhaitait de pouvoir s'expliquer dans le Sénat. Les consuls s'y rendirent aussitôt : Virginius les suivit : il portait avec lui le décret original qui avait été fait pour la création des tribuns. Ayant été admis dans l'assemblée, il en fit la lecture avec la permission des consuls, et ajouta : **tout ce que le peuple vous demande par ma bouche, pères conscrits, c'est qu'il vous plaise joindre cinq tribuns aux premiers qui ont été établis sur le mont sacré ; en sorte que désormais les cinq premières classes aient chacune deux tribuns.** Virginius se retira ensuite pour laisser délibérer le Sénat sur sa proposition.

Caius Claudius s'opposa hautement à cette nouvelle demande. Il représenta à l'assemblée qu'en ajoutant cinq tribuns aux cinq anciens, c'était multiplier le nombre de ses ennemis ; qu'on allait insensiblement former un second Sénat qui n'aurait pour objet que de ruiner l'autorité du premier. Mais Quintius envisagea cette affaire par un autre côté : il soutint au contraire qu'en multipliant le nombre des tribuns, il serait plus aisé d'introduire parmi eux la division. Qu'il s'en trouverait toujours quelqu'un moins séditieux, qui par considération pour le Sénat, et peut-être par des sentiments de jalousie, s'opposerait aux entreprises des autres, ce qui suffisait pour en éluder l'effet. Qu'on devait se tenir bienheureux qu'ils renonçassent à ce prix aux lois nouvelles qu'ils demandaient avec tant d'instance ; et que personne n'ignorait qu'en matière de gouvernement, tout changement dans les lois ébranlait un état jusque dans ses fondements. L'avis de ce grand homme passa à la pluralité des voix. On fit rentrer Virginius : le premier consul lui déclara que le Sénat lui accordait sa demande. Il sut lui faire valoir cette nouvelle grâce en des termes convenables à la dignité du corps dont il était le chef : et le Sénat et le peuple réunis dans un même sentiment, concoururent également, quoique par des vues opposées, à l'augmentation du nombre des tribuns.

Le Sénat ne fut pas longtemps sans éprouver que la complaisance qu'il avait eue pour les dernières demandes du peuple, ne servait qu'à faire naître de nouvelles prétentions. En effet, les tribuns devenus encore plus audacieux par leur nombre, proposèrent qu'on abandonnât au peuple le mont Aventin, ou du moins la partie de cette montagne qui n'était point occupée par des patriciens. L'Icilius chef du collège des tribuns, représenta que le fond de cette montagne appartenait à la république ; que quelques patriciens en avaient à la vérité acheté des cantons ; mais que d'autres s'étaient emparés par une pure usurpation des endroits qu'ils occupaient. Que ce qui restait de ce terrain étant inculte et inhabité, il demandait qu'on le donnât gratuitement au peuple, qui devenant plus nombreux de jour en jour, ne trouvait plus où se loger. Il proposait en même temps qu'on confirmât aux patriciens la possession des endroits dont ils justifieraient l'acquisition, et qu'on en exclût ceux de cet ordre qui y auraient bâti sans titres valables, en leur rendant le prix des maisons qu'ils y auraient fait construire.

Il n'y avait rien en apparence que de juste dans cette proposition. C'était d'ailleurs un petit objet : mais M Valerius et Sp Virginius les consuls de cette année, craignant que de ce partage du mont Aventin le peuple ne s'en fit un droit pour renouveler ses anciennes prétentions au sujet des terres de conquêtes, différèrent de convoquer le Sénat pour laisser tomber insensiblement cette nouvelle proposition. Icilius s'étant aperçu de cette affectation des consuls à éloigner toute convocation du Sénat par une entreprise qui n'avait point d'exemple, leur envoya un appariteur pour leur commander de sa part de

convoquer sur le champ le Sénat, et de s'y rendre eux-mêmes sans retardement. Les consuls justement indignés de l'audace du tribun, et du manque de respect de l'appariteur, firent chasser honteusement ce porteur de message qui essuya même par leur ordre quelques coups de bâton que lui donna un des licteurs des consuls. C'en fut assez pour exciter les harangues séditieuses du tribun qui ne demandait qu'un prétexte pour pouvoir se déchaîner contre le Sénat. Il représenta au peuple que dans la personne de son appariteur on avait violé les droits sacrés du tribunat ; il fit arrêter le licteur des consuls, et voulait le faire mourir comme un sacrilège et comme un homme dévoué aux dieux infernaux. Les consuls, quoique les premiers magistrats de la république, ne purent l'arracher des mains de ceux qui étaient ses juges et ses parties. Le Sénat tâcha de gagner quelqu'un des tribuns qui pût s'opposer à cette fureur d'un de ses collègues ; mais Icilius avait pris les devants, et il avait représenté si vivement à tout le collège des tribuns que la puissance et la force de leur charge consistait dans leur union, qu'ils étaient convenus qu'aucun ne formerait d'opposition à ce qui aurait été arrêté entre eux à la pluralité des voix. Ainsi le malheureux licteur se voyait à la veille de périr pour avoir obéi trop ponctuellement aux ordres des consuls. Il fallut pour le sauver que le Sénat entrât en composition avec les tribuns. On céda le mont Aventin au peuple par un sénatus-consulte, et le licteur fut relâché.

Mais ce qui fit une brèche considérable à l'autorité des consuls, c'est que les tribuns, à l'exemple d'Icilius, se maintinrent dans la possession de convoquer le Sénat ; eux qui dans leur institution n'osaient y entrer, et qui en attendaient les ordres sous un portique comme de simples officiers. Ils n'en demeurèrent pas là, et Icilius le plus hardi et le plus entreprenant des tribuns, ayant été continué dans cette magistrature pour l'année suivante, fit dessein d'assujettir les consuls même sous son empire, et d'obliger ces premiers magistrats de la république, quoique revêtus de la souveraine puissance, de subir le jugement de l'assemblée du peuple.

T Romilius et C Veturius qui étaient consuls cette année, ayant reconnu que l'intérieur de l'état n'était jamais plus tranquille que quand on portait ses armes au dehors, résolurent de faire la guerre aux Éques et aux Sabins pour se venger de leurs brigandages et de leurs irruptions continuelles. Il était question de lever des troupes et de faire sortir les légions de Rome. Les deux consuls, mais Romilius surtout magistrat naturellement fier et sévère, levèrent ces troupes, et procédèrent à l'enrôlement des plébéiens avec une rigueur peu convenable à la disposition présente des esprits. Ils n'admettaient aucune excuse, et ils condamnaient à de grosses amendes ceux qui ne se présentaient pas aussitôt qu'ils étaient appelés. Romilius en fit même arrêter plusieurs, qui sous différents prétextes voulaient se dispenser de marcher cette année en campagne. Les tribuns ne manquèrent pas de prendre leur défense, et ils tentèrent d'enlever ces prisonniers des mains des licteurs. Les consuls s'avancèrent pour soutenir l'exécution de leur ordonnance : les tribuns irrités de leur opposition, et soutenus de la populace en furie, furent assez hardis pour vouloir arrêter les consuls même, et pour commander aux édiles de les conduire dans les prisons publiques. Cet attentat contre les souverains magistrats de la république augmente le tumulte ; les patriciens indignés de l'audace et de l'insolence de ces tribuns, se jettent dans la foule, frappent indifféremment tout ce qui leur fait résistance, dissipent l'assemblée, et obligent les tribuns après avoir été bien battus, à s'enfuir comme les autres. Ceux-ci confus et irrités du mauvais succès de leur entreprise, convoquèrent l'assemblée pour le jour suivant, et ils eurent soin d'y

faire venir la plupart des plébéiens de la campagne. L'assemblée fut nombreuse ; les tribuns se voyant les plus forts, firent citer les deux consuls, comme ils auraient pu faire de simples particuliers ; et l'appariteur les somma de venir rendre compte devant l'assemblée du peuple de ce qui s'était passé dans la place le jour précédent : les consuls rejetèrent la citation avec mépris.

Pour lors les tribuns qui se flattaient que le Sénat les obligerait, comme Coriolan et Ceson, à reconnaître l'autorité de l'assemblée du peuple, et à se soumettre à son jugement, se rendirent au palais. Après avoir été introduits dans le Sénat, ils demandèrent justice de la violence qu'ils prétendaient que les consuls leur avaient faite. Ils ajoutèrent qu'on venait dans leurs personnes de violer les lois sacrées du tribunat ; qu'ils espéraient que le Sénat ne laisserait pas un si grand crime sans punition, et qu'ils requéraient avant toute chose, ou que les consuls se purgeassent par serment d'avoir eu part au dernier tumulte, ou, si un juste remord les empêchait de faire ce serment, qu'ils fussent condamnés par un sénatus-consulte à se présenter devant l'assemblée du peuple, et à en subir le jugement. Romilius prit la parole, et leur reprocha avec beaucoup de hauteur, qu'eux seuls en empêchant la levée des soldats, étaient les auteurs de ce tumulte ; qu'ils avaient porté leur audace jusqu'à vouloir faire arrêter les consuls, les souverains magistrats de la république ; qu'ils osaient encore les menacer en plein Sénat de leur faire subir le jugement du peuple, eux qui n'y pouvaient pas traduire le dernier des patriciens sans un sénatus-consulte exprès. Mais qu'il leur déclarait, que s'ils étaient assez hardis pour pousser plus loin une entreprise si odieuse, il ferait prendre sur le champ les armes à tout le corps des patriciens ; qu'il se rendrait à leur tête dans la place ; qu'il chargerait tout ce qui se présenterait devant lui ; et que peut-être il les ferait repentir d'avoir abusé de la patience du Sénat, et d'avoir porté trop loin une audace qui n'avait plus de bornes.

Ces disputes allèrent si loin, que la nuit survint avant que le Sénat eût pu rien statuer sur cette affaire, et la plupart des sénateurs ne furent pas fâchés que ces plaintes et ces reproches réciproques eussent consommé le temps de l'assemblée pour n'être point obligés de décider entre les consuls et les tribuns, et surtout pour éviter par leur refus de fournir aux derniers le prétexte qu'ils cherchaient d'exciter une nouvelle sédition.

Ces tribuns voyant bien que le Sénat traînerait l'affaire en longueur, convoquèrent le lendemain l'assemblée du peuple, auquel ils firent leur rapport de ce qui s'était passé dans le Sénat. Ils déclarèrent qu'il ne fallait point attendre de justice d'un corps où leurs ennemis dominaient, et qu'ils allaient abdiquer le tribunat, et déposer la magistrature, si le peuple ne prenait des résolutions pleines de vigueur, et si nécessaires pour la conservation de leur dignité.

Les plus mutins parmi les plébéiens opinèrent à se retirer une seconde fois sur le mont sacré, à s'y rendre tous en armes, et de-là commencer la guerre contre les patriciens. D'autres en apparence plus modérés, mais qui étaient seulement retenus par la crainte d'une guerre civile, proposèrent que sans prendre les armes, et sans solliciter plus longtemps un sénatus-consulte, le peuple de sa seule autorité fit le procès aux consuls, et les condamnât à une grosse amande. Enfin ceux qui n'avaient pas encore perdu entièrement tout le respect qui était dû aux premiers magistrats de la république, représentèrent qu'il était inouï qu'on eût jamais entrepris dans une assemblée du peuple de faire le procès aux deux consuls dans l'année même du consulat, et surtout sans la participation du Sénat. Qu'une pareille démarche leur paraissait bien hardie ; qu'ils ne doutaient

point qu'elle n'excitât de nouveaux tumultes qui à la fin pourraient produire une guerre civile. Que le succès en était incertain ; qu'il était même à craindre, si les patriciens avaient l'avantage, qu'ils ne ruinaient entièrement l'autorité du peuple pour se venger de ceux qui l'auraient voulu pousser trop loin. Qu'ainsi ils étaient d'avis qu'on sursît toute procédure contre les consuls jusqu'à ce qu'ils fussent sortis de charge ; et qu'en attendant on poursuivît seulement les particuliers qui avaient fait paraître plus de chaleur pour leurs intérêts.

De ces trois avis différents, les tribuns s'arrêtèrent au second qui leur paraissait le plus sûr et le plus prompt pour satisfaire leur ressentiment ; et ils indiquèrent une assemblée où le peuple à leur réquisition devait condamner les consuls à l'amende. Mais les tribuns s'étant aperçus, après que la première chaleur des esprits fut apaisée, que le peuple faisait paraître moins d'empressement pour une affaire qu'il regardait comme particulière à ces magistrats, ils résolurent pour assurer mieux leur vengeance de la différer, et même de la revêtir du prétexte ordinaire des intérêts du peuple, sans y mêler le différend qu'ils avaient avec les consuls. Ainsi le jour marqué pour l'assemblée étant arrivé, Icilius qui portait la parole pour ses collègues, déclara que le collège des tribuns, à la prière et à la considération des plus gens de bien du Sénat, se désistait de l'action intentée contre les consuls ; mais qu'en abandonnant leurs intérêts propres, ils étaient incapables de négliger ceux du peuple. Qu'ils demandaient qu'on procédât au partage des terres ; que le temps enfin était venu d'autoriser une loi si équitable proposée depuis longtemps, et dont la publication avait toujours été éludée par les artifices des patriciens. Il exhorta en même temps ceux des plébéiens qui s'intéressaient à cette affaire, d'en dire librement leur avis à l'assemblée.

Pour lors un plébéien appelé L Siccius ou Sicinius Dentatus, se présenta dans la tribune. C'était un vieillard encore de bonne mine, quoique âgé de plus de soixante ans, et qui avec une éloquence guerrière, parla lui-même magnifiquement de sa propre valeur et de toutes les occasions où il s'était signalé. Il représenta d'abord qu'il y avait quarante ans qu'il portait les armes ; qu'il s'était trouvé dans six vingt combats ; qu'il y avait reçu quarante-cinq blessures, et toutes par devant ; que dans une seule bataille il avait été blessé en douze endroits différents ; qu'il avait obtenu quatorze couronnes civiques, pour avoir sauvé la vie dans les combats à autant de citoyens ; qu'il avait reçu trois couronnes murales, pour être monté le premier sur la brèche dans des places qu'on avait emportées d'assaut. Que ses généraux lui avaient donné huit autres couronnes pour avoir retiré des mains des ennemis les étendards des légions ; qu'il conservait dans sa maison quatre-vingt colliers d'or, plus de soixante bracelets, des javelots dorés, des armes magnifiques, et des harnois de cheval, comme le témoignage et la récompense des victoires qu'il avait remportées dans des combats singuliers, et qui s'étaient passés à la tête des armées. Que cependant on n'avait eu aucun égard à toutes ces marques honorables de ses services, et que ni lui ni tant de braves soldats qui aux dépens de leur sang avaient acquis à la république la meilleure partie de son territoire, n'en possédaient pas la moindre portion. Que leurs propres conquêtes étaient devenues la proie de quelques patriciens qui n'avaient pour mérite que la noblesse de leur origine, et la recommandation de leur nom. Qu'il n'y en avait aucun qui pût justifier par titres la possession légitime de ces terres ; à moins qu'ils ne regardassent les biens de l'état comme leur patrimoine, et les plébéiens comme de vils esclaves, indignes d'avoir part à la fortune de la république. Mais qu'il était temps que ce peuple généreux se fit justice à lui-même, et qu'il devait

faire voir sur la place, et en autorisant sur le champ la loi du partage des terres, qu'il n'avait pas moins de fermeté pour soutenir les propositions de ses tribuns, qu'il avait montré de courage en campagne contre les ennemis de l'état.

Icilius donna de grandes louanges à l'auteur de ce discours. Mais comme il affectait de paraître exact observateur des lois, il lui représenta qu'on ne pouvait avec justice refuser aux patriciens de les entendre sur les raisons qu'il leur plairait d'alléguer contre la loi : et il remit l'assemblée au jour suivant.

Les deux consuls tinrent des conférences secrètes pendant une partie de la nuit avec les principaux du Sénat sur les mesures qu'on devait prendre pour résister aux entreprises du tribun. Après différents avis, on convint d'employer d'abord les manières les plus insinuanes, et tout l'art de la parole pour gagner le peuple, et le détourner de la publication de la loi : mais que si animé par ses tribuns, il persistait à vouloir donner ses suffrages, on s'y opposerait hautement, et qu'on emploierait même les voies de fait. On fit dire à tous les patriciens qu'ils se trouvaient de grand matin dans la place avec leurs amis et leurs clients ; qu'une partie environnât la tribune aux harangues pour empêcher les tribuns de s'y rendre les plus forts, et que le reste de la noblesse se dispersât par pelotons dans l'assemblée pour s'opposer à la distribution des bulletins.

Les patriciens ne manquèrent pas de se trouver sur la place de grand matin, et ils occupèrent tous les postes dont on était convenu. Les consuls étant arrivés, les tribuns firent aussitôt publier par un héraut que si quelque citoyen voulait proposer des moyens solides d'opposition à la publication de la loi, il lui était permis de monter à la tribune aux harangues, et de représenter ses raisons au peuple. Plusieurs sénateurs s'y présentèrent successivement ; mais sitôt qu'ils commençaient à parler, une troupe insolente de petit peuple apostée par les tribuns poussait des cris confus qui empêchaient qu'on ne les pût entendre. Les consuls indignés de cette insolence, protestèrent hautement contre tout ce qui se pourrait passer dans une assemblée si tumultueuse.

Pour lors les tribuns levant le masque, leur répondirent avec beaucoup de fierté, que leur protestation n'empêcherait point la publication de la loi ; qu'il y avait trop longtemps qu'on amusait le peuple par de vains discours, dont la longueur affectée ne tendait qu'à éloigner la décision de cette affaire, et qu'il fallait enfin que les suffrages de l'assemblée en décidassent : et là-dessus Icilius commanda qu'on ouvrît les urnes, et qu'on distribuât les bulletins au peuple. Les officiers s'étant mis en état d'exécuter ses ordres, de jeunes patriciens des premières maisons de la république, ayant pris ce commandement pour le signal dont ils étaient convenus secrètement entre eux, enlevèrent les urnes, et répandirent les bulletins. D'autres escortés de leurs amis et de leurs clients, se jettent dans la foule, poussent, frappent et écartent le peuple, et demeurent enfin les maîtres de la place. Les tribuns outrés qu'on eût ainsi déconcerté leurs mesures, se retirèrent les derniers, mais ils convoquèrent l'assemblée pour le jour suivant : et après s'être plaints qu'on eût violé si ouvertement la majesté du peuple romain, ils demandèrent qu'il leur fût permis d'informer contre les auteurs du tumulte, ce qui leur fut accordé sur le champ.

Ils ne manquèrent point de témoins, qui déposèrent unanimement que ce désordre avait été excité par la plupart des jeunes patriciens. Mais comme leur grand nombre leur servait en quelque manière d'asile, et qu'il n'y avait pas moyen de comprendre dans l'information tous les patriciens de la république, les tribuns qui cherchaient des victimes à leur ressentiment, dont la punition pût intimider le Sénat, firent tomber l'accusation sur ceux qui étaient des familles

Posthumia, Sempronia et Clelia. On les cita devant l'assemblée prochaine du peuple ; mais quoique ces jeunes patriciens se fissent honneur d'avoir empêché que la loi n'eût été publiée, le Sénat ne fut pas d'avis qu'ils comparussent, ni que personne se chargeât de leur défense. Les plus habiles sénateurs se flattèrent qu'en les abandonnant au peuple, cette modération diminuerait son ressentiment, ou qu'ayant, pour ainsi dire, exhalé toute sa colère par leur condamnation, cette vengeance lui ferait oublier la publication de la loi. Cependant le jour de l'assemblée étant arrivé, les esprits les plus violents parmi le peuple voulaient pousser cette affaire à toute rigueur ; mais les plus sages qui regardaient le silence du Sénat comme un aveu tacite de la faute des accusés, contents qu'il les abandonnât à la justice du peuple, furent seulement d'avis de les condamner à une amende : ce qui fut approuvé à la pluralité des voix. Le Sénat ne s'y opposa point ; on vendit même publiquement les biens des condamnés pour y satisfaire, et le prix en fut consacré à Cérès. Mais le Sénat fit racheter ces biens de ses propres deniers par des personnes interposées. On les rendit quelque temps après aux anciens propriétaires, et le Sénat ne fut pas fâché qu'il n'en eût coûté que de l'argent pour arrêter la publication de la loi. Mais les tribuns ne prirent pas si aisément le change. Ils revinrent bientôt au partage des terres. C'était le sujet le plus ordinaire de leurs harangues.

Pendant que le peuple passait les jours entiers sur la place à entendre ces déclamateurs, il arriva des courriers de Tusculum, qui dirent que les Éques s'étaient jetés sur le territoire de cette ville, alliée du peuple romain ; qu'ils mettaient tout à feu et à sang dans la campagne ; qu'il était même à craindre qu'ils n'emportassent cette place s'ils en formaient le siège ; et les habitants demandaient du secours avec beaucoup d'instance. Le Sénat ordonna aussitôt que les consuls se mettraient en campagne avec les forces de la république. Les tribuns ne manquèrent pas de s'y opposer à leur ordinaire, et ils voulaient faire acheter leur consentement par la publication de la loi. Mais le peuple plus généreux que ses magistrats, se ressouvenant du secours qu'il avait reçu de Tusculum contre l'invasion d'Herdonius, offrit de bonne grâce de prendre les armes. On leva promptement une armée ; les deux consuls se mirent à la tête. Siccus Dentatus, ce plébéien qui venait de haranguer si vivement en faveur de la loi *Agraria*, se présenta pour les suivre avec huit cent vétérans comme lui, qui avaient tous achevé le temps de service prescrit par les lois, mais qui dans cette occasion voulurent encore aller à la guerre sous le commandement particulier de Siccus, qu'ils nommaient hautement l'Achille romain. L'armée romaine s'avança jusqu'à Algide qui était à seize mille de Rome, et rencontra les ennemis assez près de la ville d'Antium. Ils étaient retranchés sur le haut d'une montagne.

Les romains campèrent sur une éminence opposée ; ils se fortifièrent avec soin, et les généraux retinrent les soldats dans le camp pour cacher leurs forces à l'ennemi. Les Éques prirent ces précautions pour un effet de la peur des consuls. Ils descendaient souvent dans la plaine, et ils venaient quelquefois jusque sur les bords des retranchements du camp reprocher aux romains la timidité de leurs généraux. Les deux consuls, pour entretenir l'ennemi dans cette fausse confiance, tenaient toujours les portes du camp fermées. Mais un jour que Romilius commandait en chef, et que c'était à lui à donner les ordres, ce consul ayant aperçu que toute l'armée des Éques était sortie de son camp, et que la plupart des soldats dispersés et répandus dans la campagne fourrageaient impunément jusqu'au pied de ses retranchements, il résolut de les charger dans la plaine, et de faire attaquer en même temps le camp qu'ils avaient sur la montagne, afin qu'ils ne sussent point de quel côté était la véritable attaque.

Dans cette vue il fit appeler Siccius Dentatus qui commandait le corps de vétérans dont nous venons de parler ; et soit par estime pour sa valeur, soit qu'il ne fût pas fâché d'exposer ce plébéien dans une occasion très dangereuse, il le chargea de l'attaque du camp ennemi : nous allons, lui dit-il, mon collègue et moi, marcher aux ennemis. Pendant que nous attirerons toutes les forces de notre côté, jetez-vous avec le corps que vous commandés dans cette gorge et ce chemin détourné qu'on découvre dans la montagne, et qui conduit à leur camp. Poussés jusqu'aux retranchements, et tâchés de vous en rendre le maître. En faisant en même temps deux attaques différentes, nous causerons une diversion utile, et qui en partageant les forces de nos ennemis, diminuera leur défense. Siccius lui répondit qu'il était prêt d'obéir aveuglément à ses ordres : mais souffrez, lui dit-il, que je vous représente que l'exécution m'en paraît impossible, et en même temps très dangereuse. Croyez-vous, continua ce vieil officier, que les ennemis en descendant de la montagne, et de leur camp, ne se soient pas assurés par un bon corps d'infanterie du seul chemin qui peut faciliter leur retraite ? Puis-je seul forcer ce poste avec les vétérans, et sans être soutenu par de plus grandes forces ? Une pareille entreprise n'est propre qu'à nous faire périr tous. Huit cens hommes pourront-ils résister à l'armée entière des ennemis, qui nous prendra par derrière dans le même temps que nous aurons en tête ceux qui occupent le chemin de la montagne ?

Le consul irrité des remontrances de Siccius, lui repartit brusquement, que sans se mêler de faire le général, il n'avait qu'à obéir aux ordres qu'on lui donnait : ou que s'il y trouvait trop de péril, il en chargerait d'autres officiers, qui sans faire les capables, viendraient glorieusement à bout de cette entreprise. Et vous, grand capitaine, ajouta le consul avec une raillerie piquante, vous qui faites la guerre depuis quarante ans, qui vous êtes trouvé à six vingt combats, et dont tout le corps est couvert de blessures, retournés à Rome sans avoir osé envisager l'ennemi, et rapportés sur la place cette langue si éloquente et plus redoutable à vos concitoyens que votre épée ne l'est aux Èques et aux Étruriens.

L'officier outré des reproches de son général, lui répondit fièrement qu'il voyait bien qu'il voulait faire périr un vieil soldat, ou le déshonorer. Mais que l'un était bien plus facile que l'autre ; qu'il allait marcher au camp ennemi, et qu'il l'emporterait, ou qu'il se ferait tuer en chemin avec tous ses compagnons. Ces vétérans prirent ensuite congé des autres soldats, qui ne les virent partir que comme des gens qu'on envoyait à la boucherie. Heureusement pour eux ils étaient sous les ordres d'un vieil officier qui savait faire la guerre. Siccius prit un grand détour, et ayant marché quelque temps, il découvrit dans l'éloignement, et sur des montagnes voisines, une grande forêt qui semblait s'étendre jusqu'au camp ennemi. Il se pressa aussitôt de gagner ce bois : bon courage, mes compagnons, s'écriait-il en montant, ou je suis bien trompé, ou j'aperçois une route qui nous conduira plus sûrement au camp des ennemis que celle que notre général m'avait prescrite. Ce ne fut pas sans peine que ces vieux soldats, chargés de leurs armes, parvinrent jusqu'au sommet de cette montagne. Mais ils n'y furent pas plutôt arrivés, qu'ils reconnurent qu'ils étaient sur une hauteur qui dominait sur le camp ennemi, et ils s'en approchèrent à la faveur des bois, sans avoir été aperçus par les sentinelles et les gardes avancées.

Pendant cette marche, les deux armées des romains et des Èques en étaient venues aux mains dans la plaine. On combattit longtemps de part et d'autre avec une valeur égale, et sans que la victoire se déclarât pour aucun parti. La plupart des soldats que les Èques avaient laissés à la garde de leur camp, croyant n'avoir rien à craindre de leurs derrières, étaient accourus sur le bord de la montagne

pour voir la bataille. Pendant qu'ils s'étaient dispersés pour jouir plus aisément d'un si grand spectacle, Siccius qui les observait profita de cette négligence. Il fond sur le camp, surprend la garde, taille en pièces tout ce qui s'oppose à ses efforts, fait le reste prisonnier ; et après avoir laissé quelques soldats pour la garde du camp, il tombe ensuite sur ceux qui regardaient si paisiblement le combat, et les emporte sans peine. Quelques-uns dont l'éloignement favorisa la fuite, se jetèrent dans ce chemin creux qui conduisait dans la plaine, et où les Èques avaient laissé quelques cohortes pour assurer leur retraite, comme Siccius l'avait bien prévu. L'officier romain qui les poursuivait vivement, arrive presque aussitôt, les presse, les pousse et les renverse sur ce corps de garde. Tous prennent la fuite ; le soldat effrayé ne s'aperçoit point du petit nombre des ennemis ; la peur les multiplie à ses yeux ; il va chercher sa sûreté dans le gros de l'armée, et il y porte la crainte et l'épouvante : Siccius arrive qui l'augmente.

Les Èques se voyant attaqués par derrière, lâchent pied. Ce fut moins dans la suite un combat qu'une déroute générale. Les uns veulent regagner la montagne ; d'autres s'écartent dans la plaine, et ils rencontrent par tout l'ennemi et la mort. La plupart furent taillés en pièces ; et il ne s'en sauva que ceux que les romains voulurent bien faire prisonniers, ou qui échappèrent à la faveur de la nuit qui survint durant le combat.

Pendant que les consuls achevaient de vaincre, et qu'ils poursuivaient les fuyards, Siccius plein de ressentiment contre les généraux, forme le dessein de les priver des fruits et des honneurs de la victoire. Il remonte seul avec sa troupe dans le camp ennemi, coupe la gorge aux prisonniers ; tue les chevaux ; met le feu aux tentes, aux armes et à tout le bagage, et ne laisse aucune de ces marques de la victoire qu'on exigeait des généraux quand ils demandaient l'honneur du triomphe. Il marche ensuite en grande diligence, arrive à Rome avec sa cohorte, et rend compte aux tribuns de ce qui s'était passé. Le peuple voyant ces vieillards seuls, et encore couverts du sang des ennemis, s'attroupe autour d'eux, et leur demande des nouvelles de l'armée. Siccius leur annonce la victoire qu'on venait de remporter sur les Èques, et il se plaint en même temps de l'inhumanité des consuls, qui sans nécessité, dit-il, et pour satisfaire seulement leur haine contre les plébéiens, avaient exposé huit cent vétérans à une mort qui paraissait certaine. Il raconta ensuite par quel bonheur ils avaient échappé aux embûches que leur avaient tendu les consuls. **Cependant, ajouta-t-il, nous avons pris le camp ennemi, et taillé en pièces ceux qui le gardaient. De là nous nous sommes rendus maîtres des détroits de la montagne ; nous en avons chassé les Èques, et facilité par notre valeur la victoire des consuls. Nous demandons pour toute récompense qu'on ne décerne point les honneurs du triomphe à des généraux qui ne se sont servis de leur autorité, que pour faire périr sans nécessité leurs propres concitoyens.**

Le peuple qui n'était que trop indisposé contre les patriciens, lui promit de ne consentir jamais au triomphe des consuls. Les soldats de ces généraux à leur retour entrèrent dans cette cabale, par ressentiment de ce que les deux consuls les avaient privés du butin qu'ils avaient fait vendre au profit de l'épargne, sous prétexte qu'elle était épuisée. Les consuls pour obtenir l'honneur du triomphe, représentèrent en vain qu'ils avaient remporté une victoire complète, taillé en pièces l'armée ennemie, et fait sept mille prisonniers.

Le peuple prévenu qu'ils avaient voulu faire périr les vétérans, leur refusa avec opiniâtreté qu'on remerciât les dieux de leur victoire, et qu'ils pussent rentrer dans la ville avec les ornements du triomphe. Le Sénat, soit par des principes

d'équité, soit par la crainte de quelque nouvelle sédition, ne jugea pas à propos de s'intéresser pour eux ; et le peuple qui regardait cet affront comme une victoire qu'il remportait sur tout l'ordre des patriciens, défera dans les comices suivants la qualité de tribun à Siccius.

Ces deux consuls ne furent pas même plutôt sortis de charge, que sous le consulat de leurs successeurs Sp Tarpeius et A Aeternius, on les cita devant l'assemblée du peuple. C'était le sort ordinaire de ces souverains magistrats. L'accusation roulait sur l'affaire de Siccius ; mais leur véritable crime était l'opposition constante que l'un et l'autre avaient apportée à la publication de la loi *Agraria*. Le peuple les condamna tous deux à une amende, Romilius à dix mille *asses*, et Veturius à quinze mille. L'histoire ne nous a point appris la raison de la différence que le peuple mit dans ces deux amendes : ce fut peut-être parce que Veturius eut plus de part au mauvais traitement qu'avait essuyé l'appariteur d'Icilius. Ce qui peut confirmer cette conjecture, c'est qu'on établit en même temps une loi du consentement de tous les ordres de l'état, par laquelle il était permis à tout magistrat de condamner à une amende ceux qui auraient manqué de respect pour sa dignité : privilège réservé auparavant aux seuls consuls. Mais pour empêcher que quelques magistrats particuliers n'abusassent de cette nouvelle autorité, et ne la portassent trop loin, il était ordonné par la même loi que désormais la plus haute amende pour ces sortes de fautes ne pourrait excéder la valeur de deux boeufs ou de trente moutons : monnaies de cuivre qui portaient ce nom de leur empreinte, et frappées sous le règne de Servius Tullius sixième roi de Rome.

Livre V

Nous avons vu dans le volume précédent, Rome jalouse de sa liberté, se défaire de ses rois ; le gouvernement monarchique se tourner en républicain sous l'autorité de deux consuls ; la noblesse et le peuple qui composaient cette république naissante, par le même amour de la liberté depuis divisés et prêts à séparer ; le tribunat qui n'avait été établi que comme le gage de leur réunion, devenir le fondement de nouvelles divisions ; et ces magistrats plébéiens, artisans perpétuels de discorde, poursuivre tout ce que le Sénat avait de plus grand et de plus illustre, et s'attacher surtout avec opiniâtreté à la ruine des consuls dès qu'ils sortaient de charge ; en sorte qu'un consulaire devait se regarder comme la victime du peuple, et l'objet de la fureur des tribuns. Tel était l'état de Rome, où l'on faisait alors un crime aux souverains magistrats de gouverner selon les anciennes lois. Cependant la disgrâce de Romilius et de Veturius dont nous venons de parler, n'épouvanta point leurs successeurs : Tarpeius et Æternius n'en montrèrent pas moins de fermeté. Ces généreux consuls déclarèrent hautement au peuple qu'il pourrait bien les condamner à leur tour, quand ils seraient sortis de charge, ou à une amende, ou à des peines encore plus injustes ; mais que ces vexations, et la perte même de leurs vies, ne les obligeraient jamais à consentir à la publication de la loi *Agraria*. Tant de fermeté, et ce concert unanime de tous les sénateurs, ébranla les tribuns. Les deux partis également fatigués de ces divisions continuelles, semblèrent se rapprocher.

On fut quelque temps sans entendre parler du partage des terres. L'animosité parut cessée, ou du moins suspendue. Mais le peuple toujours inquiet, ne fit que changer de vue et d'objet : il revint à la loi Terentilla, et demanda au Sénat qu'à la place de ces jugements arbitraires que rendaient les magistrats, on établît enfin un corps de lois connues de tous les citoyens, et qui servissent de règle dans la république, tant à l'égard du gouvernement et des affaires publiques, que par rapport aux différends qui naissaient tous les jours entre les particuliers.

Le Sénat ne s'éloignait pas de cette proposition : mais quand il fut question de nommer les législateurs, il prétendit qu'ils devaient être tous tirés de son corps, et le peuple au contraire demandait qu'ayant un égal intérêt dans une affaire aussi importante, il fût admis par ses députés à partager un si noble emploi. Il envoya au Sénat le tribun Siccius et ses collègues pour soutenir ses prétentions.

L'affaire y fut agitée avec beaucoup de chaleur ; les avis se trouvèrent partagés. Mais rien ne surprit tant que celui de Romilius, ce consulaire que le peuple venait de condamner à une grosse amende. Au lieu de s'opposer comme on le croyait aux prétentions du peuple, il déclara que sans vouloir inventer de nouvelles lois, il était d'avis qu'on envoyât seulement des députés à Athènes pour y recueillir celles de Solon qu'on savait être les plus populaires de la Grèce ; que ces députés prissent soin en même temps de s'instruire de la forme du gouvernement des républiques voisines, et qu'à leur retour on élirait des commissaires qui feraient choix de celles qui paraîtraient les plus convenables à la constitution présente de la république romaine : **et fassent les dieux**, ajouta ce consulaire, **que ces commissaires nous proposent des lois également favorables à la liberté du peuple, et à l'autorité du Sénat.** Cet avis fut également bien reçu des deux partis. Le Sénat auquel on ne disputait point le droit de nommer ces ambassadeurs, était bien persuadé que ceux qu'il choisirait pour faire cette

recherche, ne rapporteraient rien qui fût contraire à ses intérêts. Et les tribuns séduits par l'espérance de voir le gouvernement de Rome réformé sur celui d'une république où toute l'autorité résidait dans l'assemblée du peuple, ne pouvaient se lasser de donner de grandes louanges à Romilius. Siccius même, quoique son ennemi, déclara qu'il lui remettait de la part du peuple l'amende à laquelle il avait été condamné. Mais Romilius rejeta généreusement cette grâce qui venait d'une main ennemie.

Il déclara hautement qu'il ne prétendait point d'autre récompense que de pouvoir dire toujours son avis avec la liberté qui convenait à un sénateur romain : et qu'à l'égard de l'amende à laquelle il avait été condamné, comme c'était un bien consacré à Cérès, il croirait faire un sacrilège de ne la pas payer. On dressa ensuite le sénatus-consulte qui fut confirmé par le consentement unanime du peuple, et en conséquence, le Sénat envoya en ambassade à Athènes Sp Posthumius, A Manlius, et P Sulpitius Cumerinus qui furent chargés de recueillir les lois et les coutumes de cette ville et des autres républiques de la Grèce.

Pendant le reste de l'année l'état fut assez tranquille. Mais l'année suivante sous le consulat de S Quintilius et de P Horatius, presque toute l'Italie fut affligée de la peste. Le premier consul, quatre tribuns du peuple, et un grand nombre de citoyens de toute condition en moururent. Le peuple se dispersa de différents côtés. Rome dans une si grande désolation devint desserte, et on avait à craindre quelque surprise de la part des Éques, des Volsques et des Sabins. Mais la contagion s'était répandue parmi eux avec la même fureur ; une calamité commune et générale tint lieu de forces et de défense à la république. L'année suivante commença sous de plus heureux auspices. La peste cessa sous le consulat de P Sestius Capitolinus et de T Menenius, et on vit arriver les ambassadeurs qu'on avait envoyés pour recueillir les lois de la Grèce. Les tribuns du peuple firent aussitôt de grandes instances aux consuls pour l'élection des commissaires ou décemvirs qui devaient travailler à former un corps entier de lois pour le gouvernement de la république.

Sestius n'y avait pas de répugnance, mais Menenius qui regardait tout changement dans un état comme pernicieux, et qui peut-être n'avait pas oublié les injures que son père avait reçues des tribuns, éloigna autant qu'il put cette élection. Il s'en dispensa d'abord sur la nécessité d'élire auparavant les consuls pour l'année suivante. Il dit que cette grande affaire se devait traiter sous leur consulat, il était bien juste qu'on ne fit rien avant qu'ils eussent été désignés, et même sans leur participation ; mais ce n'était qu'un prétexte, et il se flattait que l'élection des consuls suspendrait celle des décemvirs, ou du moins que la concurrence qui se rencontrerait entre eux affaiblirait l'autorité de ces nouveaux magistrats. Cependant l'empressement des tribuns fit avancer les comices. On y élut pour premier consul Appius Claudius. Ce fut le troisième de père en fils dans la maison Claudia qui fut élevé à cette dignité. Tous les patriciens lui avaient donné leurs suffrages, dans l'espérance qu'il n'aurait pas moins d'attachement que ses ancêtres aux intérêts du Sénat. T Genutius fut nommé pour son collègue.

Les tribuns après cette élection renouvelèrent leurs poursuites et leurs sollicitations auprès des consuls en charge pour les obliger à procéder à la nomination des décemvirs. Menenius qui ne faisait que de fâcheux pronostics de ce changement qu'on voulait introduire, se relégua dans sa maison sous prétexte d'une maladie, et il aimait mieux n'en point sortir que d'être obligé, s'il allait au Sénat, d'y proposer l'affaire des lois nouvelles. Sestius de son côté, quoique

favorable aux tribuns, ne croyait pas qu'il lui fût honnête de se charger seul d'une si grande affaire sans la présence et le concours de son collègue. Les tribuns auxquels de pareils retardements étaient suspects, s'adressèrent à Appius et à son collègue désignés consuls pour l'année prochaine. Ils surent les mettre dans leurs intérêts, apparemment par l'espérance de leur donner la meilleure part dans la commission pour la création des lois.

Après s'être assurés de ces deux sénateurs, ils les introduisirent dans une assemblée du peuple qu'ils avaient convoquée exprès pour y prendre des mesures contre les retardements affectés des consuls en exercice. Appius étant monté à la tribune aux harangues, ménagea ses expressions de manière que sans se déclarer contre le Sénat, il sut plaire au peuple. Les principaux chefs de son discours roulèrent sur la justice qu'il y avait d'établir des lois égales entre tous les citoyens, afin que Rome divisée si longtemps en deux partis, et comme en deux villes différentes, ne formât plus à l'avenir qu'une seule république. Il ajouta qu'il était persuadé qu'on ne devait pas différer davantage la nomination des décemvirs. Qu'il fallait en faire incessamment la proposition au Sénat, et que si son élection au consulat, et celle de son collègue était préjudiciable à l'établissement et à l'autorité des décemvirs, ils étaient prêts d'y renoncer ; et qu'il déclarait qu'ils y renonçaient actuellement, et qu'ils sacrifieraient encore de bon coeur leurs vies pour procurer un aussi grand bien à leur patrie que la paix et la réunion entre leurs concitoyens.

Ce discours fut regardé par la plus grande partie de l'assemblée comme celui d'un véritable républicain, qui aimait sincèrement la liberté de son pays. Le peuple surtout qui n'attendait rien de semblable d'un patricien de la maison Claudia, l'écouta avec autant de joie que de surprise. Quelques sénateurs au contraire qui connaissaient le génie fier et ambitieux d'Appius, craignaient que sous cette modération apparente, et sous ces dehors si désintéressés, il ne cachât des desseins fort opposés. Mais après tout comme ce n'étaient que des soupçons sans preuves, les patriciens comme les plébéiens, donnèrent de grandes louanges à l'abdication qu'il venait de faire de ses droits au consulat.

Il fut question de porter cette affaire au Sénat. Menenius qui se fiait aux engagements qu'il avait pris secrètement avec son collègue, feignait toujours d'être malade pour se dispenser de convoquer cette compagnie : mais Sestius gagné apparemment par la promesse d'être compris au nombre des décemvirs, lui manqua de parole. Il fit assembler le Sénat, et proposa la nomination des décemvirs.

Les avis y furent partagés à l'ordinaire ; quelques sénateurs attachés aux anciens usages, regardaient avec éloignement tout changement dans le gouvernement de l'état et dans l'administration de la justice. Mais Appius qui avait un puissant parti dans la compagnie, soutint au contraire qu'il y avait beaucoup de justice à établir de concert avec le peuple des lois qui servissent à l'avenir de règles constantes pour former les jugements des magistrats. Et cet avis passa enfin à la pluralité des voix. On résolut de procéder incessamment à la nomination des décemvirs : mais cette nomination fit naître encore une nouvelle difficulté. Les tribuns du peuple demandèrent de sa part que cinq plébéiens fussent admis dans cette commission. Tous les sénateurs s'opposèrent unanimement à cette prétention. Ils représentèrent que les décemvirs allant prendre la place et l'autorité des consuls, il était inoui que de simples plébéiens, exclus par leur naissance de toute magistrature *curule*, fussent revêtus de la puissance souveraine. Les tribuns s'aperçurent bien que le Sénat ne se relâcherait jamais

sur cet article. Après beaucoup de raisons proposées de part et d'autre, ils se désistèrent enfin de leurs prétentions, de peur de faire échouer la nomination même des décemvirs, et on convint qu'ils seraient tirés du corps du Sénat ; que ces commissaires seraient revêtus pendant un an entier de la puissance souveraine ; qu'on n'élirait pendant ce temps-là ni consuls ni tribuns ; que l'autorité et les fonctions de toute magistrature serait suspendue pendant leur administration ; qu'ils dresseraient un corps de lois tiré de celles de la Grèce et des anciens usages de Rome, et qu'après l'avoir communiqué au Sénat et au peuple, et pris leur consentement, on s'en servirait à l'avenir pour le gouvernement de l'état et dans l'administration de la justice.

Quelque temps après on tint une assemblée solennelle de tout le peuple romain convoqué par *centuries*. Cette assemblée fut précédée par des auspices et les autres cérémonies de la religion ; on procéda ensuite à l'élection des décemvirs. Appius Claudius et T Genutius furent nommés les premiers, et on crut devoir cette préférence et cette marque d'honneur à l'abdication généreuse qu'ils avaient faite du consulat. Les suffrages tombèrent ensuite sur L Sestius, sur Veturius, C Julius, A Manlius, S Sulpitius, P Horatius, T Romilius, et Sp Posthumius tous personnages consulaires. Le Sénat se flattait d'avoir fait choix des plus zélés défenseurs de ses droits ; mais la plupart pour parvenir à cette dignité, avaient pris des engagements secrets avec les tribuns du peuple. Ainsi les deux partis regardèrent chacun cette élection comme leur ouvrage particulier, et ils y concoururent également, mais par des vues bien différentes.

Quoique Appius fût le premier et comme le chef du collège des décemvirs, cependant il vivait avec ses collègues dans une entière égalité et une parfaite intelligence. Il affectait surtout des manières toutes populaires ; il saluait les moindres plébéiens qu'il rencontrait à son chemin ; il se chargeait de leurs affaires et de leurs intérêts, et leur procurait une prompte justice. Chaque décemvir présidait à son tour pendant un jour entier. Il avait alors les douze licteurs qui marchaient devant lui avec les faisceaux. Ils rendaient successivement justice dans la place, ce qu'ils faisaient avec tant d'équité, que le peuple charmé de leur conduite, semblait avoir oublié ses tribuns.

La plupart faisaient des vœux pour la durée d'un gouvernement si plein de modération ; et il y eut même plusieurs plébéiens qui déclarèrent qu'au lieu de rétablir le consulat et le tribunat, on ne devait songer qu'à rendre le décemvirat perpétuel. Les décemvirs travaillèrent avec beaucoup d'application pendant toute l'année à la compilation des lois qu'ils tirèrent partie des anciennes ordonnances des rois de Rome, et partie de ce qu'ils empruntèrent des lois de la Grèce, qu'un certain Hermodore d'Ephèse qui se trouva alors à Rome leur interpréta. Quand leur ouvrage fut achevé, ils en proposèrent dix tables, dont il ne nous reste que quelques fragments. Les unes concernent le droit sacré, les autres le droit public, et le plus grand nombre le droit particulier. On afficha ces tables en public, afin que chacun les pût lire, y faire ses réflexions, et les communiquer aux décemvirs avant que de leur donner autorité de lois. On les porta ensuite au Sénat où elles furent examinées et reçues à la pluralité des voix : et on arrêta par un sénatus-consulte qu'on convoquerait incessamment les comices des *centuries* pour les faire approuver par tout le peuple romain.

Le jour de l'assemblée étant arrivé, on prit solennellement les auspices, et en présence des ministres de la religion, les lois furent lues de nouveau. Les décemvirs représentèrent au peuple avec beaucoup de douceur qu'ils croyaient n'avoir rien oublié de ce qui leur avait paru nécessaire pour la conservation de la

liberté, et pour établir cette égalité si nécessaire dans une république. Cependant qu'ils exhortaient leurs concitoyens d'examiner avec soin leur ouvrage, et de dire avec liberté ce qu'ils croyaient qu'on en devait retrancher, ou ce qu'on y pouvait ajouter ; en sorte qu'à l'avenir le peuple eût des lois qu'il eût faites lui-même plutôt qu'il ne les eût approuvées. On ne répondit à un discours si rempli de désintéressement et de modestie que par de grandes louanges. Les lois contenues dans les dix tables furent reçues du consentement de toutes les centuries. Il y eut seulement quelques particuliers qui dirent qu'il y manquait plusieurs règlements dont on pourrait encore faire deux tables, et que si on les ajoutait aux dix autres, on en formerait comme un corps parfait de tout le droit romain. Cette vue fit naître le désir d'élire tout de nouveau des décemvirs encore pour une année. Le Sénat et le peuple approuvèrent également ce dessein, quoique par des vues différentes. Le peuple ne songeait qu'à reculer le rétablissement de l'autorité consulaire qui lui était formidable ; et le Sénat de son côté était bien aise de se délivrer des tribuns qui lui étaient si odieux.

L'assemblée ayant approuvé ce projet, on indiqua le jour qu'on devait procéder à une nouvelle élection des décemvirs. Dans l'intervalle qui précéda ces comices, la division se mit dans le Sénat au sujet de cette dignité. Les uns y aspiraient par ambition, d'autres qui s'étaient d'abord opposés le plus ouvertement à son établissement, la recherchaient alors ; mais seulement pour en exclure ceux dont les desseins et la conduite leur étaient suspects. Appius feignait de n'y point prétendre ; et pour inspirer à ses collègues le dessein d'y renoncer, il déclarait publiquement qu'ayant rempli tous les devoirs de bons citoyens par le travail assidu d'une année entière, il était juste de leur accorder du repos et des successeurs.

Mais ses liaisons avec les *Duelliens* et les *Iciliens*, c'est-à-dire avec les chefs du peuple et les partisans des anciens tribuns de ce nom ; le soin qu'il prenait de se rendre agréable aux plébéiens ; son affabilité et sa modération si opposées à cette fierté qu'on reprochait à la famille Claudia, tout cela donnait beaucoup d'inquiétude à ses rivaux, et le rendait suspect à ses collègues. Ces derniers pour s'assurer de son exclusion, le nommèrent pour présider à l'élection nouvelle. Et comme c'était un usage que celui qui présidait à l'assemblée, nommait ceux qui aspiraient à la charge qu'il fallait remplir, ils se flattèrent qu'après la déclaration qu'il avait faite de renoncer à cette dignité, il n'oserait pas se nommer lui-même, outre qu'il était sans exemple, au moins pour les dignités *curules*, que le président se fût proposé lui-même au préjudice des autres candidats. Mais Appius tourna contre eux cet artifice. Le jour de l'élection étant arrivé, on le vit contre toutes les règles de la bienséance et de la modestie, se nommer lui-même pour premier décemvir ; et le peuple toujours la dupe de ceux qui savent le tromper sous l'apparence de prendre part à ses intérêts, confirma une nomination si extraordinaire. Ce décemvir eut l'habileté de faire tomber ensuite les suffrages sur Quintus Fabius Vibulanus personnage consulaire à la vérité, et même de moeurs jusqu'alors irréprochables, mais d'un esprit lent et paresseux, naturellement ennemi des affaires, sans fermeté, et incapable de le troubler dans la disposition des desseins qu'il méditait. Ce fut dans les mêmes vues qu'il fit élire ensuite M Cornelius, M Servilius, L Minucius, T Antonius et M Rabuleius sénateurs peu estimés dans leur compagnie, mais qui lui étaient dévoués, et qui par ses intrigues secrètes emportèrent cette dignité sur les quintiens, et même sur Claudius son oncle, zélé patricien, et auquel il fit donner l'exclusion, aussi bien qu'à tous ses collègues du premier décemvirat. Enfin ce qui surprit et consterna le Sénat, c'est qu'Appius oubliant sa propre gloire, et celle de ses

ancêtres, n'eut point de honte, pour flatter les anciens tribuns auquel il avait vendu sa foi, de proposer trois plébéiens pour décemvirs, sous prétexte qu'il était juste qu'il y eût quelqu'un dans ce collège qui veillât aux intérêts du peuple. Il y fit entrer Q Petilius, C Duellius et Sp Oppius tous trois plébéiens exclus par leur naissance de ces premières magistratures, et qui n'y parvinrent que parce qu'ils y avaient porté eux-mêmes Appius par tous les suffrages du peuple, dont ils disposaient à leur gré, et qu'ils avaient déterminés en sa faveur, suivant leurs conventions secrètes.

Appius se voyant enfin parvenu par sa dissimulation et ses intrigues, à la tête du décemvirat, ne songea plus qu'à rendre sa domination perpétuelle ; il assembla aussitôt ses nouveaux collègues qui tous lui étaient redevables de leur dignité. Pour lors mettant bas le masque de républicain, il leur représenta que rien ne leur était plus aisé que de retenir toute leur vie la souveraine puissance ; qu'ils étaient revêtus d'une commission dans laquelle se trouvaient réunies l'autorité consulaire et la puissance tribunitienne ; que le Sénat et le peuple toujours opposés, plutôt que de voir le rétablissement de ces deux magistratures qui leur étaient également odieuses, aimeraient mieux leur laisser comme en dépôt le soin du gouvernement ; que les particuliers s'accoutumeraient insensiblement à leur autorité, et que pour la conserver, ils devaient rappeler à leur tribunal la connaissance de toutes les affaires, sans souffrir qu'on les portât au Sénat ou devant l'assemblée du peuple. Qu'il fallait surtout éviter avec grand soin toute convocation de ces deux corps, qui les ferait apercevoir de leurs droits et de leurs forces.

Qu'il se trouvait toujours dans ces sortes d'assemblées des esprits inquiets et impatiens de toute domination, et que pour rendre inébranlable l'autorité du décemvirat, il était de l'intérêt des décemvirs de demeurer étroitement unis entre eux. Qu'ils devaient avoir une complaisance réciproque les uns pour les autres ; que tout le collège devait s'intéresser dans les affaires particulières de chaque décemvir ; et il ajouta qu'il croyait qu'ils devaient s'engager tous par les serments les plus solennels à ne se troubler jamais les uns les autres dans l'exécution de leurs desseins particuliers. Comme ce discours d'Appius flattait agréablement l'ambition de ses collègues, ils se laissèrent conduire à ses vues. Chacun applaudit à ses projets ; tous firent les serments qu'il prescrivit, et ils convinrent unanimement de n'oublier rien pour retenir toute leur vie l'empire et la domination qu'on ne leur avait déférés que pour une seule année : nouvelle conspiration contre la liberté publique.

Ces nouveaux magistrats entrèrent en possession de leur dignité aux ides de mai ; et pour inspirer d'abord de la crainte et du respect au peuple, ils parurent en public chacun avec douze licteurs, auxquels ils avaient fait prendre des haches avec leurs faisceaux, comme en portaient ceux qui marchaient devant les anciens rois de Rome ou devant le dictateur ; en sorte que la place fut remplie de vingt-six licteurs qui écartaient la multitude avec un faste et un orgueil insupportable dans une ville où régnaient auparavant la modestie et l'égalité. Le peuple ne vit qu'avec indignation cet appareil de la tyrannie. La comparaison qu'il faisait de la modération des consuls avec les manières fières et hautaines des décemvirs, lui fit bientôt regretter l'ancien gouvernement. Il se plaignait secrètement qu'on lui eût donné dix rois pour deux consuls. Mais ces réflexions venaient trop tard, et il n'était plus maître de détruire son ouvrage. Les décemvirs commencèrent à régner impérieusement et avec une autorité absolue.

Outre leurs licteurs ils étaient encore environnés en tout temps d'une troupe de gens sans nom et sans aveu, la plupart chargés de crimes ou accablés de dettes, et qui ne pouvaient trouver de sûreté que dans les troubles de l'état. Mais ce qui était encore plus déplorable, c'est qu'on vit bientôt à la suite de ces nouveaux magistrats une foule de jeunes patriciens qui préférant la licence à la liberté, s'attachèrent servilement aux dispensateurs des grâces. Et même pour satisfaire leurs passions, et fournir à leurs plaisirs, ils n'avaient point de honte d'être les ministres et les complices de ceux des décemvirs. Il n'y eut plus d'asiles assez sûrs pour la beauté et la pudeur. Cette jeunesse effrénée à l'ombre du pouvoir souverain, enlevait impunément les filles du sein de leurs mères ; d'autres sous de faibles prétextes, s'emparaient du bien de leurs voisins, qui se trouvait à leur bienséance. En vain on en portait des plaintes aux décemvirs, les malheureux étaient rejetés avec mépris, et la faveur seule, ou des vues d'intérêt tenaient lieu de droit et de justice. Que si quelque citoyen par un reste de l'ancienne liberté, était assez hardi pour faire éclater son ressentiment, ces tyrans le faisaient battre à coups de verges comme un esclave ; d'autres étaient exilés ; il y en eut même qu'on fit mourir ; et la confiscation suivait toujours le supplice des malheureux.

Le peuple qui gémissait sous une domination si tyrannique, jetait les yeux du côté du Sénat d'où il attendait sa liberté. Mais la plupart des sénateurs redoutant la fureur des décemvirs, s'étaient retirés à la campagne. Ceux qui étaient restés dans la ville, n'étaient pas fâchés que la dureté du gouvernement présent fit regretter celui des consuls ; et ils se flattaient que le peuple renoncerait volontiers au rétablissement des tribuns, si on pouvait le tirer de la domination des décemvirs.

C Claudius personnage consulaire, et oncle d'Appius, sensiblement touché de voir son neveu s'ériger en tyran de sa patrie, se présenta plusieurs fois à sa porte pour lui représenter à quel point il déshonorait la mémoire de ses ancêtres par une conduite si odieuse. Mais ce chef des décemvirs qui redoutait ses remontrances, éludait ses visites sous différents prétextes. C Claudius ne put jamais pénétrer jusque dans son appartement ; et cet ancien magistrat éprouva que les tyrans ne reconnaissent plus ni parents ni amis.

Cependant ces nouveaux magistrats ajoutèrent deux tables de lois aux dix qu'on avait promulguées l'année précédente ; mais ils n'y statuèrent rien touchant le partage des terres conquises. On observa même que dans les deux dernières tables il y avait un article qui défendait aux patriciens et aux plébéiens de s'allier par des mariages réciproques, et qu'ils avaient fait une loi expresse d'une ancienne coutume. On soupçonna que les décemvirs n'avaient établi cette loi nouvelle, et négligé en même temps de faire quelque règlement au sujet du partage des terres, que pour entretenir continuellement la division entre les deux ordres de la république. Ils appréhendaient que si la noblesse et le peuple venaient à se réunir, ils ne tournassent contre eux cette ancienne animosité qu'ils avaient tant d'intérêt d'empêcher qui ne s'éteignît. Cependant comme l'autorité de ces décemvirs ne devait durer qu'un an, on se flattait de voir expirer leur tyrannie avec la fin de l'année. Mais les ides de mai parurent sans qu'il y eût la moindre apparence de comices, ni d'assemblées pour les élections. Les tyrans se montrèrent alors à découvert, et malgré le Sénat et le peuple se maintinrent dans le gouvernement, sans autre droit que celui de la force et de la violence. Tout ce qui leur faisait ombrage fut proscrit. Plusieurs citoyens se bannirent eux-mêmes de leur patrie ; quelques-uns furent chercher des asiles jusque chez les latins et les Herniques, et Rome presque déserte demeura en proie à ces tyrans.

Tout le monde déplorait en secret la perte de la liberté, sans qu'il se trouvât dans la république aucun citoyen assez généreux pour tenter de rompre ses chaînes. Il semblait que le peuple romain eût perdu ce courage qui auparavant le faisait craindre et respecter par ses voisins. Les latins et ceux qui s'étaient assujettis à la domination des romains, méprisaient les ordres qu'on leur envoyait, comme s'ils n'eussent pu souffrir que l'empire demeurât dans une ville où il n'y avait plus de liberté ; et les Éques et les Sabins venaient faire impunément des courses jusque aux portes de Rome.

Ces ennemis immortels de la république voulant profiter de la consternation où était le peuple romain, levèrent deux armées. Les Sabins s'avancèrent le long du Tibre jusqu'à cent quarante stades de Rome ; et les Éques après avoir ravagé le territoire de Tusculum, vinrent camper près d'Algide. Ces deux armées semblaient menacer Rome d'un siège. Cette nouvelle surprit extrêmement les décemvirs ; il fallait qu'ils armassent de leur côté ; cependant ils ne le pouvaient faire sans le concours du Sénat et du peuple, et ils ne pouvaient ignorer combien ils étaient odieux aux uns et aux autres. Ils tinrent entre eux différents conseils remplis de troubles et d'agitation. Il était question de décider si on s'adresserait au peuple ou au Sénat ; et ce qui était le plus embarrassant pour les décemvirs, c'est qu'ils craignaient que l'année de leur magistrature étant expirée, on ne leur disputât comme à de simples particuliers, le droit de convocation.

Enfin après bien des délibérations, comme ces décemvirs étaient la plupart du corps du Sénat, et qu'ils avaient des partisans, ils se déterminèrent à le convoquer, et convinrent du rôle que chacun ferait dans l'assemblée. Leurs créatures se chargèrent de répondre aux plaintes de ceux qui demanderaient l'abolition du décemvirat. Ils prirent ce parti dans la vue d'obtenir par leur crédit la levée des troupes ; et ils se flattèrent que le peuple tout irrité qu'il paraissait, ne pourrait s'y opposer, ayant perdu avec ses tribuns le droit d'opposition. Un héraut par ordre des décemvirs publia aussitôt la convocation du Sénat. Ils s'y rendirent ensuite, mais ils n'y trouvèrent que leurs partisans. Les autres sénateurs avaient abandonné le soin des affaires publiques, et s'étaient retirés, comme nous l'avons dit, dans leurs maisons de campagne. Les décemvirs y envoyèrent des huissiers leur indiquer l'assemblée pour le lendemain. La plupart revinrent à Rome, et se trouvèrent au Sénat ; mais avec des vues bien différentes de celles de décemvirs. Appius représenta par un discours étudié la nécessité de prendre les armes pour s'opposer aux incursions des Éques et des Sabins.

L Valerius Potitus sans attendre que ce fût son rang pour opiner, se leva aussitôt. Il était fils de ce Valerius qui fut tué à la tête des romains en combattant contre Herdonius, et petit-fils du fameux Valerius appelé Publicola, un des principaux auteurs de la liberté publique. Appius craignant qu'un homme de sa naissance et de son caractère, s'il parlait le premier, n'ouvrît quelque avis contraire aux intérêts des décemvirs, lui dit fièrement de s'asseoir et de se taire, et qu'il devait attendre que des sénateurs plus anciens que lui, et plus considérables dans la république, eussent déclaré leurs sentiments. Je l'aurais aussi attendu, lui répartit paisiblement Valerius, si je n'avais eu à parler que de l'affaire que vous avez proposée. Mais il s'agit ici de la liberté de la république. Sera-t-il dit qu'un simple particulier dont la magistrature est expirée, imposera silence à Valerius ? Faut-il que votre tyrannie réduise un sénateur à regretter le secours que le simple peuple tirait de l'opposition de ses tribuns ? Mais puisque vous et vos collègues en avez usurpé la puissance, j'en appelle à ces collègues mêmes, moins dans l'espérance d'en être secouru, que pour exposer aux yeux du public

la conspiration que vous avez faite contre la liberté publique. Et vous surtout, Fabius Vibulanus, qui avez été honoré de trois consulats, sera-t-il dit que par complaisance pour des tyrans, vous trahirez les intérêts de votre patrie ?

Fabius incertain et déconcerté ne lui répondit rien. Mais Appius transporté de colère lui cria de nouveau qu'il lui imposait silence, et les autres décemvirs le menacèrent de le faire précipiter du haut de la roche Tarpéienne comme un séditieux et un brouillon. Une manière de procéder si violente et si extraordinaire dans une compagnie où devait régner une parfaite égalité, souleva toute l'assemblée. M Horatius Barbatus en parut le plus indigné. Il était petit-fils de cet Horatius Coclès, qui pour la défense de la liberté de sa patrie, soutint seul sur un pont tout l'effort de l'armée de Porsenna. Ce même esprit républicain qui avait fait tant d'honneur aux pères, était passé dans leurs enfants. Horatius dont nous parlons, ne pouvant souffrir plus longtemps l'orgueil et l'insolence des décemvirs, prit la parole, et les traita publiquement de Tarquins et de tyrans de leur patrie.

Vous nous parlez, leur dit-il, de la guerre des Sabins, comme si le peuple romain avait de plus grands ennemis que vous-même. Je voudrais bien savoir par quelle autorité vous avez convoqué cette assemblée, et par quel droit vous prétendez y présider. Le temps de votre magistrature n'est-il pas expiré ? Pouvez-vous ignorer que la puissance du décemvirat ne vous avait été déferée que pour une seule année ? Nous vous avons choisis pour établir des lois convenables dans un état libre, et vous n'avez laissé aucune trace de cette égalité, l'objet unique des romains. Vous avez supprimé les assemblées du peuple, et les convocations du Sénat. On ne parle plus d'élections, ni de consuls, ni de tribuns. Toutes les magistratures annuelles sont abolies. Vous avez changé absolument l'ancien ordre du gouvernement pour élever sur ses ruines votre empire et votre domination particulière. Mais sachez que le sang de Valerius et d'Horatius qui chassèrent autrefois les Tarquins de Rome, anime encore leurs descendants. Nous avons le même courage, et le même attachement pour la liberté de notre patrie. Les dieux protecteurs de cette ville nous donneront le même succès, et j'espère que le peuple aussi jaloux de sa liberté que ses ancêtres, ne nous abandonnera pas dans une entreprise si juste.

Un discours si ferme étourdit les décemvirs. Ils ne savaient s'ils devaient montrer de la colère, ou affecter de la modération. Appius pour adoucir les esprits, représenta que bien loin de vouloir s'ériger en tyrans, ils n'avaient convoqué le Sénat que pour prendre ses avis sur la conjoncture présente des affaires. Que s'il avait imposé silence à Valerius, ce n'avait été que pour l'obliger à se conformer à l'usage ordinaire où chacun devait parler à son rang, à moins que la parole ne lui fût adressée par celui qui présidait au Sénat. Pour lors se tournant du côté de C Claudius son oncle, il l'exhorta à dire son sentiment avec toute la liberté qui régnait dans l'assemblée. Il se flattait que l'intérêt de sa famille, les liaisons du sang, et même l'honneur qu'il lui faisait de lui demander le premier son avis, l'engageraient à réfuter ce qu'il y avait eu de trop dur contre lui dans le discours d'Horatius. Mais il s'adressait à un véritable romain, et qui aurait sacrifié ses propres enfants à la conservation de la liberté publique. Il avait même été plusieurs fois, comme nous venons de le dire, à la maison d'Appius son neveu pour lui représenter l'injustice de son gouvernement : les domestiques par ordre de leur maître lui en avaient toujours interdit l'entrée sous différents prétextes, et ce ne fut que dans une assemblée aussi publique qu'il put lui dire librement son avis.

Ce sénateur représenta d'abord à l'assemblée qu'il était question de deux affaires de différente espèce, d'une guerre étrangère qu'il fallait soutenir, et de la nécessité de remédier aux dissensions domestiques au sujet du gouvernement. Que ce qu'on appelait guerre, n'était que des courses passagères de quelques partis ennemis, et qui ne s'étaient hasardés d'approcher des frontières de l'état qu'à la faveur des divisions qui régnaient dans la république. Qu'il fallait rétablir le calme et l'union dans la ville, et qu'il suffirait après cela d'arborer les étendards des légions pour mettre en fuite les Èques et les Sabins dont les romains avaient triomphé tant de fois. Mais qu'il doutait que le peuple voulût se ranger sous les enseignes des décemvirs qu'il regardait avec justice comme de simples particuliers qui avaient usurpé la souveraine puissance, et qui sans l'aveu du Sénat ni le consentement du peuple s'étaient perpétués de leur autorité privée dans le gouvernement de l'état. Adressant ensuite la parole à Appius : pouvez-vous ignorer, lui dit-il, combien une entreprise si injuste est odieuse à tous les gens de bien ? Et si vous en doutez, cet exil volontaire auquel se sont condamnés nos plus illustres sénateurs, ne vous fait-il pas assez connaître qu'ils ne vous regardent que comme un tyran ? Le Sénat souffre impatiemment que vous lui ayez enlevé son autorité ; le peuple réclame la voie d'appel, ou celle d'opposition que vous avez supprimée ; tous nos citoyens vous redemandent les uns leurs biens qui sont devenus la proie de vos satellites, d'autres leurs filles que vous avez enlevées pour satisfaire des passions criminelles. Toute la ville et toute la nation détestent une magistrature qui a détruit la liberté, aboli l'usage des comices, usurpé l'autorité légitime des consuls, et détruit la puissance des tribuns. Rendez à la république le pouvoir qu'elle ne vous avait confié que pour une seule année ; rendez-nous la forme de notre ancien gouvernement ; rendez-vous à vous-même. Souvenez-vous de votre première vertu, et quittez généreusement avec un pouvoir injuste ce nom de décemvir que vous avez rendu si odieux. Je vous en conjure par nos ancêtres communs, par les mannes de votre père cet illustre citoyen qui vous a laissé de si grands exemples de modération et de zèle pour la liberté publique. Je vous en conjure surtout par votre salut et par le soin de votre propre vie que vous ne pouvez manquer de perdre honteusement et dans les supplices, si vous vous obstinez à retenir plus longtemps cette injuste puissance que vous avez usurpée sur vos concitoyens.

Appius couvert de confusion par de si justes reproches, n'eut pas la force d'y répondre. On regardait son silence comme un aveu tacite de son injustice, et même comme une disposition prochaine à abdiquer le décemvirat. Mais M Cornélius un de ses collègues prenant la parole, et s'adressant directement à C Claudius, lui répartit fièrement que ceux qui étaient chargés du gouvernement de la république n'avaient pas besoin de ses conseils pour régler leur conduite. Que s'il se croyait autorisé à donner des avis particuliers à son neveu, il devait l'aller trouver en sa maison ; qu'il n'était question dans le Sénat que des affaires publiques, et de la nécessité de prendre les armes pour s'opposer aux Èques et aux Sabins qui s'avançaient du côté de Rome, et qu'il pouvait dire là-dessus son sentiment, sans s'égarer dans des discours étrangers à la matière dont il s'agissait.

Claudius encore plus irrité du silence méprisant d'Appius, que de la réponse insolente de son collègue, se tournant vers le Sénat : puisque mon neveu, dit-il, ne daigne me parler ni dans sa maison ni en plein Sénat, et que je suis assez malheureux pour voir sortir de ma famille le tyran de la patrie, je vous déclare, pères conscrits, que j'ai résolu de me retirer à Regille. Je vas me bannir moi-même de Rome, et je fais serment de n'y rentrer jamais qu'avec la liberté.

Cependant pour satisfaire à l'obligation où je suis de dire mon sentiment au sujet des affaires présentes, je ne crois point qu'on doive faire aucune levée de troupes, qu'on n'ait élu auparavant des consuls pour les commander.

L Quintius Cincinnatus, T Quintius Capitolinus et L Lucretius tous personnages consulaires et des premiers du Sénat, opinèrent de la même manière, et conclurent l'un après l'autre à l'abolition du décemvirat. M Cornélius un des décemvirs, craignant que l'autorité de ces grands hommes n'entraînât les autres sénateurs, interrompit l'ordre de prendre les avis, et demanda celui de L Cornélius, son frère, avec lequel il avait concerté auparavant le discours qu'il devait tenir pour la défense du décemvirat.

Ce sénateur s'étant levé, se garda bien d'entreprendre de justifier ni l'autorité ni la conduite des décemvirs. Mais prenant un tour plus adroit, il représenta seulement qu'il était d'avis qu'on différât l'élection des nouveaux magistrats, jusqu'à ce qu'on eût chassé les ennemis du territoire de Rome. Ceux, dit-il, qui poursuivent avec tant d'ardeur l'abdication des décemvirs, ont-ils parole des Éques et des Sabins qu'ils suspendront le progrès de leurs armes jusqu'à ce que nous ayons changé la forme de notre gouvernement ? Vous savez, dit-il, pères conscrits, tout le temps qu'exigent nos élections : il faut qu'elles soient précédées par un sénatus-consulte qui ordonne les comices.

Cette assemblée soit qu'on la convoque par centuries ou par tribus, ne se peut tenir que vingt-sept jours après la publication qui en sera faite. Et avant que les nouveaux magistrats soient nommés, et ensuite confirmés par une nouvelle assemblée, et qu'ils aient pris le gouvernement de l'état, et levé les troupes nécessaires pour s'opposer aux ennemis, qui peut vous répondre que nous ne les verrons pas aux portes de Rome, et en état d'en former le siège ? Disons-nous ridiculement aux Éques et aux Sabins : suspendez, messieurs, l'effort de vos armes, laissez-nous en paix terminer nos divisions domestiques, le Sénat n'est point encore d'accord sur la forme du gouvernement ; mais si une fois le consulat est rétabli ; si de nouveaux magistrats se trouvent à la tête de nos armées, pour lors quittez vous-même les armes, prenez des branches de verveine, et revenez nous demander humblement la paix, si vous ne voulez éprouver l'effort de nos armes. De pareils discours devraient-ils être entendus dans une compagnie si respectable ? Cependant ce sont les suites naturelles de l'avis de C Claudius. Le mien est que nos décemvirs enrôlent incessamment les légions, et qu'ils marchent sur le champ aux ennemis. Ecartons-les de nos frontières ; qu'ils soient obligés par la terreur de nos armes de nous demander la paix, et après être assurés du dehors, donnez, messieurs, toute votre attention aux affaires du dedans.

Révoquez par votre autorité celle des décemvirs, s'ils ne veulent pas s'en dépouiller de bonne grâce. Faites leur rendre compte de leur administration ; élisez de nouveaux magistrats en leur place, et que la république reprenne son ancienne constitution. Mais permettez-moi de vous dire qu'en fait de gouvernement les affaires doivent se conduire selon les conjonctures, et dépendre du temps et des besoins de l'état.

Les partisans des décemvirs se déclarèrent hautement pour cet avis. Les plus jeunes sénateurs, quand ce fut leur tour d'opiner, s'y conformèrent, emportés par leur courage, et dans l'impatience d'en venir aux mains avec les ennemis. Quelques-uns des plus anciens du Sénat prirent le même parti, dans la vue qu'après que la guerre serait terminée, l'abdication des décemvirs se faisant sans résistance, le gouvernement retomberait entre les mains des consuls, et que de

sages magistrats pourraient peut-être par leur modération accoutumer insensiblement le peuple à se passer de ses tribuns.

Appius qui voyait avec un plaisir secret que la plupart des avis étaient conformes à celui de Cornélius, demanda enfin, et comme par forme seulement, le sentiment de Valerius auquel il avait imposé silence au commencement de l'assemblée. Est-il possible, s'écria ce sénateur, que nous souffrions que nos tyrans exercent aujourd'hui leur empire dans le Sénat, et jusque dans le sanctuaire de la liberté ? On m'a fermé la bouche quand je pouvais parler utilement, et on me rend la parole après que les avis sont pris ; que le plus grand nombre s'est déclaré pour celui de Cornélius, et que toute remontrance devient presque inutile. Je ne trahirai pas cependant ma conscience et les intérêts de la patrie. Je dirai ce que je pense de la continuation du pouvoir que les décemvirs ont usurpé, et je le dirai avec tout le courage et la liberté d'un véritable romain.

Je déclare d'abord que je souscris de tout mon cœur à tout ce que C Claudius vous a si sagement représenté sur la nécessité de créer de nouveaux magistrats avant que de se mettre en campagne. Mais parce que L Cornélius partisan déclaré de la tyrannie, a tâché de tourner en ridicule un avis si judicieux, sous prétexte que les délais nécessaires pour l'élection de ces magistrats consommeraient un temps qu'il fallait employer à repousser les ennemis, je crois être obligé de vous faire sentir l'artifice qui est caché sous ce faux raisonnement. Pour vous en convaincre, souvenez-vous seulement de la conduite que tint la république il y a près de dix ans contre les mêmes ennemis sous le consulat de C Nautius et de L Minutius. Vous savez que pendant que Nautius était opposé d'un côté aux Sabins, Minutius son collègue se laissa enfermer par les Éques dans les détroits de quelques montagnes. Il était question de mettre sur pied une nouvelle armée pour le dégager ; les tribuns à leur ordinaire s'opposaient à toute levée de troupes, à moins que le Sénat ne souscrivît à la loi touchant le partage des terres. Dans cette extrémité, comme les deux partis ne voulaient rien relâcher de leurs prétentions, on eut recours à un dictateur dont l'autorité était supérieure au Sénat et aux tribuns du peuple.

L Quintius fut élu, on le fut chercher à la campagne, il revint à Rome, il en tira une nouvelle armée, et en quatorze jours il dégagea celle de Minutius, et triompha des ennemis. Qui nous empêche aujourd'hui de suivre un exemple si récent et si sage ? Élisons actuellement un entre-roi, comme nous le ferions si les deux consuls étaient morts. Que ce magistrat nomme un dictateur ; vous aurez aussitôt un magistrat légitime ; tout cela se peut faire en moins d'un jour. Il lèvera des troupes par ce pouvoir souverain attaché à sa dignité, on marchera à l'instant aux ennemis ; et au retour de la campagne, ce magistrat dont le pouvoir ne peut durer que six mois, donnera le temps par son abdication de procéder à loisir et selon les formes ordinaires à l'élection des consuls. Que si au contraire vous confiés aux décemvirs le commandement de vos armées, croyez-vous que ces hommes ambitieux qui ont usurpé un pouvoir tyrannique, et qui au préjudice de nos lois refusent si opiniâtrement de se défaire des faisceaux, mettent facilement les armes bas ? Craignez plutôt qu'ils ne les tournent contre vous-même, et qu'ils ne s'en servent pour perpétuer leur tyrannie. Je demande donc, vu le péril où se trouve la liberté publique, qu'on examine la proposition que je fais de nommer actuellement un dictateur, qu'on prenne là-dessus les avis, et qu'on recueille les suffrages.

Ceux des sénateurs auxquels la puissance des décemvirs était odieuse et suspecte, revinrent à cet avis. Mais les partisans des décemvirs se récrièrent que le commandement des armées avait été décerné aux décemvirs par la pluralité des voix ; que c'était une affaire décidée, et que l'opposition de Valerius ne devait être considérée que comme une voix de moins en faveur des décemvirs. Appius pour appuyer ce sentiment, ajouta qu'on ne s'était assemblé que pour donner ordre à la guerre que les Éques et les Sabins faisaient à la république. Que C Claudius, Cornélius et Valerius avaient ouvert des avis différents ; mais que celui de Cornélius ayant prévalu par le nombre des suffrages, il ordonnait au greffier de dresser à l'instant le sénatus-consulte qui remettait aux décemvirs le soin de cette guerre et le commandement des armées. Puis se tournant du côté de Valerius, il lui dit avec un souris amer, que s'il parvenait jamais au consulat, il pourrait alors faire revoir le jugement d'une affaire décidée. Les décemvirs se levèrent après avoir signé le sénatus-consulte, et ils sortirent du Sénat suivis de leurs partisans qui les félicitaient de l'avantage qu'ils venaient de remporter sur le parti opposé.

Le commandement des armées qu'on venait de leur déferer assurait leur autorité, et la rendait encore plus redoutable. Ils s'en servirent pour se venger de leurs ennemis particuliers, et ils comptaient au nombre de leurs ennemis ceux qui ne se rendaient pas leurs esclaves. Tout le monde déplorait en secret la perte de la liberté. L Valerius et M Horatius, qui ne voulaient ni manquer à la république, ni se manquer à eux-mêmes, rassemblèrent dans leurs maisons un grand nombre de leurs amis et de leurs clients pour s'en faire un secours contre la violence des décemvirs ; et ils ne paraissaient plus dans la ville qu'avec une puissante escorte, et en état de repousser l'insulte qu'ils avaient lieu d'appréhender.

La république était divisée en deux partis : on voyait d'un côté un grand zèle pour la liberté, et un attachement inviolable aux lois. Il paraissait dans l'autre parti un désir immodéré de dominer, soutenu de la magistrature, et des apparences de l'autorité légitime. L'animosité qui régnait dans ces deux partis faisait appréhender une guerre civile. C Claudius oncle du décemvir de ce nom, de peur de s'y trouver engagé, sortit de Rome comme il l'avait protesté en plein Sénat, et se retira à Regille son ancienne patrie. D'autres sénateurs et les principaux citoyens de Rome qui ne pouvaient souffrir la domination des décemvirs, et qui ne se sentaient pas en état de la détruire, cherchèrent un asile à la campagne, ou chez les peuples voisins. Appius irrité d'une retraite qui marquait si visiblement l'aversion qu'on avait pour son gouvernement, mit des gardes aux portes de la ville. Mais s'étant aperçu que cette précaution augmentait le nombre des mécontents, il leva cette garde ; et pour se venger de ceux qui s'étaient retirés, il confisqua les biens qu'ils avaient dans Rome, dont il fit la solde, et la récompense de ses satellites.

Une conduite si violente ouvrit les yeux au peuple comme au Sénat. Les uns et les autres s'aperçurent avec indignation qu'au lieu de sages législateurs, ils n'avaient trouvé que des tyrans. Le peuple jaloux et ennemi de l'autorité du Sénat, avait vu d'abord avec plaisir s'élever sur les ruines du consulat, une nouvelle puissance qui ne donnait aucune part aux sénateurs dans le gouvernement. Le Sénat de son côté ne s'était pas opposé à l'établissement d'un tribunal qui l'avait débarrassé des harangues séditieuses des tribuns du peuple : et l'un et l'autre ordre de la république s'étaient sacrifiés mutuellement leurs magistrats. Les décemvirs dépositaires de leur autorité, s'en étaient prévalus : leur objet était de se perpétuer dans le gouvernement. Et comme on venait de

leur déférer le commandement des armées, ils méprisaient des mécontents qu'ils ne craignaient plus. Le peuple destitué de ses tribuns, se vit obligé de se faire enrôler. Les légions furent bientôt complètes : on en fit trois corps. Q Fabius Vibulanus marcha contre les Sabins à la tête d'une armée, et on lui donna pour collègues et pour conseil Q Petilius et M Rabuleius. M Cornélius fut nommé général de troupes qu'on devait opposer aux Éques, et l'on envoya avec lui L Minutius, M Sergius, T Antonius et C Duellius tous décemvirs. Appius leur chef demeura à Rome avec Oppius, et il retint un corps de troupes qu'il mit comme en garnison dans le capitol pour maintenir son autorité contre des ennemis domestiques qui lui étaient encore plus redoutables que les étrangers.

C'est ainsi que de simples particuliers sous le titre de décemvirs, s'emparèrent de toutes les forces de l'état, qui pendant leur domination n'avait plus que le nom de république. Le peuple qui composait les légions, je veux dire les centurions et les soldats, irrités de la perte de la liberté, ne voulurent point vaincre, de peur d'augmenter la puissance des décemvirs en les rendant victorieux. Les deux armées furent défaites presque sans combattre. Ce fut moins des batailles que des fuites concertées. L'armée opposée aux Éques perdit ses armes et son bagage ; celle qui devait combattre les Sabins abandonna son camp et se retira avec précipitation sur les terres de Rome. Les soldats se dispersèrent, et ne se rallièrent que quand ils ne furent plus en vue des ennemis, et on apprit à Rome la nouvelle de ces déroutes avec la même joie qu'on aurait eue dans un autre temps d'une victoire complète. On disait hautement dans la ville qu'il ne fallait pas s'étonner que les armes de la république n'eussent pas été heureuses sous des chefs qui avaient usurpé le commandement. Les uns demandaient des consuls, d'autres proposaient d'élire un dictateur comme dans une calamité publique, et le peuple soupirait après le rétablissement de ses tribuns.

Siccus Dentatus ce fameux plébéien qui s'était trouvé à vingt-six combats, n'entretenait la multitude que des fautes qu'il prétendait que les décemvirs avaient faites dans la conduite de cette guerre. Son sentiment, et le mépris qu'il faisait de ces généraux, passa dans les deux armées. à peine le soldat voulait-il déférer à leurs ordres : les uns demandaient des vivres, d'autres des armes ; et un mécontentement général semblait annoncer une révolte prochaine. Appius attentif aux événements, envoie à ses collègues des recrues et des vivres. Il leur mande de tenir le soldat en respect par la crainte du châtement ; et que si la voie des supplices leur paraissait dangereuse dans la conjoncture, ils ne manqueraient pas d'occasions pendant le reste de la campagne pour faire périr secrètement les plus mutins. Il leur en donna l'exemple : Siccus lui était odieux par ses discours trop libres, et par le pouvoir qu'il avait sur l'esprit du peuple, il résolut de s'en défaire. Pour le tirer de Rome, il feignit de vouloir le consulter sur les opérations de la campagne. Il l'entretint plusieurs fois, et après avoir donné de grandes louanges aux avis qu'il en recevait, il l'engagea, quoique vétérans, à se rendre à l'armée qui était opposée aux Sabins, sous prétexte d'assister le général de ses conseils. Et pour le déterminer à faire la campagne, il le revêtit du titre d'envoyé ou de légat : fonction qui chez les romains, dit Denis d'Halicarnasse, était sacrée et inviolable, et qui renfermait la sainteté du sacerdoce avec la puissance des premiers magistrats.

Siccus sans défiance, et avec la sincérité d'un brave soldat, embrasse avec plaisir l'occasion de rendre service à sa patrie. Il se rend au camp en diligence. Les décemvirs prévenus par Appius, le reçoivent avec des marques extérieures de joie, et le traitent avec distinction. On n'entreprend plus rien sans ses avis ; mais cette différence apparente cachait le dessein secret de le faire périr.

L'occasion s'en présenta bientôt. Siccius avec sa franchise ordinaire, n'ayant pas dissimulé aux décevirs qu'il ne les trouvait pas campés assez avantageusement, ils le chargèrent de marquer lui-même un nouveau camp, et on lui donna une escorte pour aller reconnaître la situation du pays. Mais cette escorte n'était composée que des satellites des décevirs, et qui avaient des ordres secrets de s'en défaire. Siccius s'étant avancé à leur tête jusque dans les détroits de quelques montagnes, ils prirent cette occasion pour le charger. Siccius ne se fut pas plutôt aperçu de leur mauvais dessein, que s'adossant contre un rocher pour ne pouvoir être pris par derrière, il les reçut avec un courage qui fit trembler les plus hardis. Ce généreux romain rappelant son ancienne valeur, en tua quinze, et en blessa plus de trente, aucun n'osait plus l'approcher : ils se contentèrent de lui lancer des traits de loin. Mais comme ils n'en pouvaient encore venir à bout, ces perfides montant sur le haut du rocher l'accablèrent à coups de pierres ; et ce brave guerrier qui était sorti victorieux de tant de combats, périt enfin malheureusement par la main de quelques traîtres que les décevirs avaient armés contre lui. Ils retournèrent ensuite au camp, et rapportèrent qu'ils étaient tombés dans une embuscade où ils avaient perdu leur commandant, et une partie de leurs compagnons. On les crut d'abord ; mais une troupe de soldats qui regardaient Siccius comme leur père, étant allés d'eux-mêmes sur le lieu du combat pour enlever son corps, et lui rendre les derniers devoirs, s'aperçurent que ceux qui avaient été tués dans cette occasion étaient tous romains ; qu'ils avaient le visage tourné de son côté ; qu'on ne leur avait enlevé ni leurs armes ni leurs vêtements ; et d'ailleurs qu'il n'y avait parmi eux aucun soldat des ennemis, et qu'on ne trouvait même aucune trace de leur retraite. Toutes ces circonstances leur firent soupçonner que Siccius avait été assassiné par son escorte.

Ce soupçon se répandit dans tout le camp, et y excita des plaintes et un mécontentement général. Toute l'armée demandait avec de grands cris qu'on fit le procès à ces assassins. Mais les décevirs les firent échapper ; et pour détourner la pensée qu'ils pouvaient être eux-mêmes les auteurs d'une action si indigne, ils firent faire des funérailles militaires à Siccius aussi honorables que s'il eût commandé l'armée en chef. Ce furent ces honneurs si extraordinaires pour un plébéien qu'on savait leur être odieux, qui achevèrent de convaincre les soldats, que Siccius n'était péri que par leur ordre. Le mécontentement de cette armée passa bientôt dans l'autre camp, et jusque dans Rome. Les citoyens et les soldats, le Sénat et le peuple détestaient tout haut une action si infâme. Tout le monde était disposé à secouer le joug d'une domination si cruelle, lorsque Appius par une nouvelle entreprise encore plus odieuse et plus tyrannique, mit le comble à ses fureurs, et à la haine que tous les ordres de l'état lui portaient.

Nous avons dit que de concert avec ses collègues il était resté dans Rome à la tête d'un corps de troupes pour en contenir les habitants sous l'obéissance du décevirat. Ce décevir qui avait réuni en sa personne toute l'autorité de la magistrature, rendait la justice dans la place. Comme il était un jour dans son tribunal, il vit passer auprès de lui une jeune fille d'une rare beauté, âgée d'environ quinze ans, qui allait avec sa nourrice aux écoles publiques. Ses charmes, et les grâces naissantes de la jeunesse attirèrent d'abord son attention. Il ne put s'empêcher de la regarder avec un plaisir secret : sa curiosité redoubla le jour suivant ; il la trouva encore plus belle. Et comme cette jeune personne passait tous les jours dans la place, il conçut insensiblement pour elle une passion violente dont les suites furent également funestes à l'un et à l'autre. Il avait pris soin dès le premier jour qu'il l'avait vue, de s'informer de son nom et

de celui de sa famille. On lui avait appris qu'elle était d'une famille plébéienne ; qu'elle s'appelait Virginie ; qu'elle avait perdu sa mère appelée Numitoria ; que Virginius son père servait actuellement en qualité de centurion, dans l'armée de F Vibulanus le décemvir, et que Virginius avait promis sa fille à Icilius qui avait été tribun du peuple, et qui devait l'épouser à la fin de la campagne.

Ces nouvelles si funestes pour l'amour d'Appius, ne servirent qu'à l'augmenter. Il eût bien voulu pouvoir épouser lui-même la jeune Virginie ; mais outre qu'il était marié, il ne pouvait pas ignorer que les dernières lois des douze tables dont il était le principal auteur, interdisaient toute alliance entre les patriciens et les plébéiens, et il se vit réduit à ne pouvoir espérer l'accomplissement de ses désirs criminels, que par la voie honteuse de la séduction. L'innocence et la pudeur de Virginie l'empêchèrent de lui expliquer lui-même ses mauvais desseins. Il trouva plus à propos de faire entamer la négociation par une de ces femmes d'intrigue qui trafiquent sourdement de la beauté et des charmes de la jeunesse. Il la combla de bienfaits, et après l'avoir instruite de ses intentions, il lui défendit de le nommer, et de le faire connaître autrement que comme un homme des premières maisons de la ville, et qui avait une autorité absolue dans la république.

Cette femme s'adressa par son ordre à la nourrice de Virginie. Elle fit connaissance avec elle, tâcha de s'insinuer dans sa confiance ; et après bien des soins soutenus de riches présents, et de promesses encore plus magnifiques, cette malheureuse s'ouvrit à elle sur le sujet de sa commission. Mais la nourrice sage et fidèle, rejeta avec horreur ses présents et ses propositions. Appius apprit avec douleur qu'elle était également incapable de se laisser surprendre ni corrompre. Ce magistrat furieux et opiniâtre dans ses passions, ne se rebuta point : il eut recours à un autre artifice, et il inventa une fourbe détestable dont le succès devait faire tomber Virginie entre ses mains.

Il en confia le principal rôle à un certain M Claudius son client, homme hardi, effronté, et de ces gens qui ne s'introduisent dans la confiance des grands que par une complaisance criminelle pour leurs plaisirs. Ce ministre de la passion du décemvir, entra dans l'école publique où était la jeune Virginie, la prit par la main, et voulait l'entraîner par force dans sa maison, sous prétexte qu'elle était née d'une de ses esclaves : et c'était un usage que les enfants des esclaves l'étaient eux-mêmes des patrons de leurs pères et mères. La jeune fille interdite, ne se défendait que par ses larmes ; mais le peuple ému par les cris de sa nourrice, accourut à son secours, et empêcha Claudius de l'enlever. Cet homme effronté, déclara aussitôt qu'il réclamait la puissance des lois ; qu'il ne prétendait point user de violence ; mais qu'il croyait qu'il était permis à un maître de reprendre son esclave par tout où il la trouvait, et qu'il sommait ceux qui s'opposaient à la justice de ses prétentions, de venir sur le champ devant le décemvir : et en disant ces paroles il y conduisit la jeune Virginie. Tout le peuple la suivit, les uns par curiosité, et pour voir le dénouement d'un événement si extraordinaire, et les autres par considération pour Icilius, qui pendant son tribunat s'était rendu très agréable à la multitude. Numitorius, oncle de Virginie, averti de cette entreprise, accourut aussitôt à son secours avec celui à qui elle avait été promise. Claudius exposa ses prétentions devant un juge qui était l'auteur même de la fourbe. Il dit que cette fille était née dans sa maison ; qu'elle en avait été dérobée secrètement par une esclave qui était sa mère, et qui pour cacher son larcin avait feint d'être accouchée d'un enfant mort. Mais qu'on avait découvert depuis qu'elle avait vendu cet enfant à la mère de Virginie qui était stérile, et qui dans l'impatience d'avoir des enfants l'avait supposée

pour sa fille. Qu'il était prêt de produire des témoins irréprochables de ce qu'il avançait ; mais qu'en attendant la décision du procès, il était juste qu'une esclave suivît son maître, et qu'il offrait des cautions de la représenter, si Virginius à son retour prétendait encore en être le véritable père.

La nourrice de Virginie avait averti secrètement son oncle que Claudius ne faisait qu'un personnage emprunté, et que ce coup partait d'une main plus redoutable. Numitorius dissimulant ses soupçons, représenta au décemvir avec beaucoup de modération, que le père de sa nièce était absent pour le service de sa patrie ; qu'il était injuste d'attaquer un citoyen sur l'état de ses enfants pendant son absence ; qu'il ne demandait qu'un délai de deux jours pour le faire revenir de l'armée ; qu'en attendant son retour, il offrait de retenir Virginie chez lui. Que ce soin lui appartenait comme à son oncle ; qu'il s'offrait de la représenter sous telles cautions qu'on exigerait de lui ; mais qu'il n'était pas juste que dans la maison d'un homme tel que Claudius, la fille de Virginius courût encore plus de risque de son honneur que de sa liberté. Il ajouta que ce qu'il demandait était conforme aux lois, qui ordonnaient que dans un litige, et avant le jugement définitif, le demandeur ne pût troubler le défendeur dans sa possession.

Toute l'assemblée approuva la justice de cette requête. Appius ayant fait faire silence, et affectant l'équité et le désintéressement d'un bon juge, déclara qu'il serait toujours le protecteur d'une loi si juste, et qu'il avait lui-même rédigée dans les douze tables. Mais que dans l'affaire en question il se rencontrait des circonstances qui en variaient l'espèce ; qu'il n'y avait que le père seul qui pût réclamer la possession de celle qu'il prétendait être sa fille ; et que s'il était présent, il lui adjudgerait la provision. Mais qu'en son absence, un beau-frère n'avait pas le même droit ; qu'il voulait bien à la vérité accorder le temps nécessaire pour faire revenir Virginius de l'armée, afin d'être instruit de ses intentions, mais sans que ce délai pût préjudicier à un maître qui redemandait son esclave : et ainsi qu'il ordonnait que Claudius conduisît Virginie chez lui en donnant des cautions suffisantes de la représenter au retour de celui qu'on disait être son père.

Toute l'assemblée se récria contre l'injustice de cet arrêt. On n'entendait de tous côtés que des plaintes et des murmures. Les femmes surtout les larmes aux yeux se rangèrent autour de Virginie, et la mirent au milieu d'elles comme pour lui servir de rempart. Mais Claudius méprisant leurs cris et leurs prières, voulait l'enlever, lorsque Icilius, à qui elle était promise, arriva sur la place, la colère et la fureur dans les yeux. Appius qui redoutait le crédit qu'il avait sur l'esprit du peuple, lui fit dire par un lecteur qu'il eût à se retirer, et que l'affaire était jugée. Mais Icilius que sa passion rendait furieux, instruit des mauvais desseins d'Appius, et le regardant comme un rival odieux : **il faut, lui cria-t-il, que tu m'arrache la vie, avant que tu puisse jouir du fruit de tes artifices et de ta tyrannie. N'es-tu pas content de nous avoir privés des deux plus fortes défenses de la liberté, la protection de nos tribuns, et la voie d'appel devant l'assemblée du peuple ? Faut-il encore que nous craignons pour l'honneur des filles romaines ? Tu ne peux pas ignorer que Virginie m'est promise. Je dois épouser une vierge et une fille de condition libre ; je ne la veux recevoir que des mains de son père. Si en son absence on entreprend de lui faire violence, j'implorerai pour mon épouse le secours du peuple romain ; Virginius demandera l'assistance de tous les soldats pour sa fille ; les dieux et les hommes nous seront favorables. Mais quand je serais tout seul, la justice et un amour légitime me donneront assez de forces pour m'opposer à l'exécution de ton injuste arrêt.**

Le peuple également touché de son malheur et du courage qu'il faisait paraître, repousse et écarte Claudius qui se réfugie aux pieds d'Appius. L'assemblée était remplie de troubles et d'agitation. Le tumulte augmentait par l'arrivée de ceux qui se rendaient dans la place des différents quartiers de la ville. Le décemvir craignant une révolte ouverte et déclarée, prit le parti de suspendre lui-même l'exécution de son arrêt ; et ayant fait faire silence : on sait assez, dit-il, qu'Icilius ne cherche que l'occasion de pouvoir rétablir le tribunat à la faveur d'une sédition. Mais pour lui en ôter tout prétexte, je veux bien attendre le retour de Virginus jusqu'à demain. Que ses amis aient soin de l'en avertir. Il ne faut guère plus de quatre heures pour se rendre d'ici au camp. J'obtiendrai de Claudius qu'en considération de la paix et de la tranquillité publique, il relâche quelque chose de son droit, et qu'il consente que cette fille demeure en liberté jusqu'au retour de celui qu'elle croit être son père.

Claudius feignant d'accorder avec peine ce délai, demanda qu'au moins Icilius donnât des cautions de représenter le lendemain Virginie. Le peuple de tous côtés leva aussitôt les mains, et chacun s'offrait avec empressement pour caution. Icilius touché de l'affection de ses concitoyens, après leur en avoir marqué sa reconnaissance : nous nous servons demain de votre secours, leur dit-il, si Claudius ne se désiste pas de son injuste poursuite. Mais pour aujourd'hui, j'espère qu'on se contentera de ma caution, et de celle de tous les parents de Virginie.

Appius quoique emporté par sa passion, n'osa refuser une telle caution : mais craignant le retour de Virginus, il dépêcha secrètement un exprès à ses collègues qui commandaient l'armée, pour les prier de faire arrêter Virginus sous quelque prétexte ; et du moins de ne lui point donner congé de revenir à Rome. Il se flattait que faute de comparaître dans le temps marqué, il serait alors autorisé à remettre sa fille entre les mains de Claudius ; mais son courrier arriva trop tard au camp. Il avait été prévenu par le fils de Numitorius, et par un frère d'Icilius, qui avaient déjà averti Virginus du péril que courait sa fille. Et ce romain voyant que son salut dépendait de son retour à Rome, avait obtenu son congé, et était parti avant l'arrivée du courrier d'Appius. Les décemvirs n'eurent pas plutôt reçu sa lettre, qu'ils envoyèrent quelques cavaliers après lui pour l'arrêter. Appius de son côté en avait mis aussi dans la même vue sur le chemin qui conduisait de la ville au camp. Mais toutes ces précautions furent inutiles, et Virginus qui les avait prévues, s'écarta de la route ordinaire, et rentra dans Rome par une porte opposée à celle qui regardait le camp des romains.

Il parut le lendemain dans la place, pénétré de douleur, et tenant par la main sa fille qui fondait en larmes. Elle était accompagnée de ses parentes, qui représentaient au peuple dans les termes les plus touchants, s'il était juste que pendant qu'un si bon citoyen s'exposait pour la défense de sa patrie, ses enfants fussent exposés à des outrages encore plus cruels que si la ville était tombée entre les mains des ennemis. Virginus disait à peu près les mêmes choses à tous ceux qu'il rencontrait, et les conjurait de prendre sa fille sous leur protection. Icilius emporté par sa passion et par son ressentiment, déclama tout haut contre la lubricité d'Appius. Mais les larmes seules de Virginie, sa jeunesse, ses grâces, sa beauté touchaient encore plus la multitude, que les plaintes et les prières de sa famille.

Appius n'apprit qu'avec une extrême surprise, que Virginus était dans la place avec ses amis et toute sa famille. Son retour déconcertait toutes ses mesures ; et il craignait que soutenu du peuple, il ne s'opposât à l'exécution de l'arrêt qu'il

avait prémédité. Pour prévenir toute résistance, il fit descendre du capitole les troupes qui y étaient à ses ordres, et qui s'emparèrent de la place. Il s'y rendit ensuite, et après avoir monté dans son tribunal avec cette émotion que lui donnait le désir d'achever son crime, il dit qu'il n'ignorait pas tous les mouvements qu'Icilius s'était donnés pour soulever le peuple ; mais qu'il voulait bien qu'on sût qu'il ne manquerait ni de forces ni de fermeté pour châtier ceux qui entreprendraient de troubler la tranquillité publique : et là-dessus il commanda à Claudius d'exposer sa demande, et de poursuivre son action. Claudius dit que personne n'ignorait que les enfants des esclaves appartenaient à leurs patrons ; que c'était en cette qualité qu'il revendiquait Virginie. Il produisit en même temps la femme esclave qu'il avait séduite, et qui par crainte de son maître déclara qu'elle avait vendu Virginie à la femme de Virginius. Claudius ajouta qu'il ne manquerait pas d'autres témoins s'il en était besoin, et qu'il espérait de la justice du décemvir qu'il ne se laisserait pas surprendre aux cris et aux menaces des partisans d'Icilius, ni toucher par les larmes d'une jeune personne dont le sort à la vérité faisait pitié ; mais qui étant née dans la servitude, devait y rentrer, quoiqu'elle eût été élevée comme une personne libre.

Les parents et les amis de Virginius pour détruire cette imposture, représentèrent que sa femme avait eu plusieurs enfants, et que si à leur défaut elle eût voulu introduire un étranger dans sa famille, elle n'aurait point eu recours à l'enfant d'un esclave, et surtout à une fille, pouvant choisir un garçon. Que ses parents et ses voisins l'avaient vue grosse de la fille dont elle avait accouché ; que cette enfant en venant au monde avait été reçue dans les mains de ses parents et de ses alliés. Qu'il était notoire que Numitorie, sa mère, avait elle-même allaité la jeune Virginie : ce qu'elle n'eût pas pu faire si elle eût été stérile, comme Claudius l'avait avancé faussement. Qu'il était bien surprenant que cet imposteur eût gardé un si profond secret sur une pareille affaire pendant quinze années, et qu'il n'eût fait éclater ses prétentions que lorsque cette jeune personne était parvenue à cette rare beauté qui était la cause de la persécution qu'elle souffrait. Appius craignant que ce discours ne fit trop d'impression sur la multitude, l'interrompit, sous prétexte qu'il voulait parler lui-même, et adressant la parole à l'assemblée : il ne faut point, dit-il, que les parents de Virginie prétendent se prévaloir de ce long silence de Claudius. Car ma conscience m'oblige de déclarer qu'il y a longtemps que j'ai connaissance de cette supposition. Personne n'ignore que le père de Claudius en mourant me laissa pour tuteur de son fils. On vint peu de temps après m'avertir en cette qualité que je devais réclamer cette jeune esclave, comme un effet de la succession de mon pupille et de mon client, et j'entendis les mêmes témoins qui se présentent aujourd'hui. Il est vrai que nos dissensions domestiques, et des affaires publiques, m'empêchèrent en ce temps-là de suivre celle d'un particulier ; mais la place que j'occupe aujourd'hui ne me permet pas de lui refuser la justice que je dois à tout le monde : ainsi j'ordonne que le demandeur retiendra cette fille comme son esclave. Virginius outré d'un arrêt si injuste, ne garda plus de mesure avec le décemvir. Il fit connaître à toute l'assemblée que lui seul était l'auteur de l'imposture que proposait son client ; et lui adressant la parole : sache, Appius, lui dit-il, que je n'ai pas élevé ma fille pour être prostituée à tes infâmes plaisirs ; je l'ai accordée à Icilius, et non pas à toi. As-tu pu croire que des romains se laissassent enlever leurs filles et leurs femmes pour satisfaire la passion d'un tyran ?

La multitude entendant ce discours jeta de grands cris remplis d'indignation. Appius comme forcené de voir son crime découvert, commanda aux soldats qui

environnaient son tribunal de faire retirer le peuple : **et toi, dit-il, se tournant vers un de ses licteurs, va, fends la presse, et ouvre le chemin à un maître pour aller reprendre son esclave.** Le peuple qui craint toujours quand on ne le craint point, se voyant poussé par les soldats d'Appius, s'écarte, se retire, et livre, pour ainsi dire, la fille de Virginius à la passion du décemvir. Alors ce malheureux père qui voit avec désespoir que l'innocence va être opprimée par une puissance injuste, demande au magistrat qu'il lui soit au moins permis avant que Claudius emmène sa fille, de pouvoir l'entretenir un moment en particulier avec sa nourrice, **afin, dit-il, que si je puis trouver quelqu'indice que je ne suis pas son père, je m'en retourne au camp avec moins de douleur et de tristesse.**

Appius lui accorda sa demande sans peine, à condition néanmoins que cette conférence se passerait à la vue de Claudius, et sans sortir de la place. Virginius pénétré de la plus vive douleur, prend sa fille à demi morte entre ses bras ; il essuie les larmes dont elle avait le visage couvert, l'embrasse, et la tirant proche de quelques boutiques qui bornaient la place, le hasard lui fit rencontrer le couteau d'un boucher, il le prend, et s'adressant à Virginie : **ma chère fille, lui dit-il, voila le seul moyen de sauver ton honneur et ta liberté.** Il lui enfonce en même temps le couteau dans le coeur, et le retirant tout fumant du sang de sa fille : **c'est par ce sang innocent,** cria-t-il à Appius, **que je dévoue ta tête aux dieux infernaux.** Ce qui était resté du peuple dans la place, accourt à ce funeste spectacle ; jette de grands cris, et déteste la tyrannie du décemvir qui a réduit un père à une si cruelle nécessité. Appius du haut de son tribunal, crie avec fureur qu'on arrête Virginius. Mais il s'ouvrit un passage avec le couteau qu'il tenait à la main, et favorisé de la multitude, il gagna la porte de la ville, et se rendit au camp avec une partie de ses parents et de ses amis qui ne le voulurent pas abandonner dans un si grand malheur.

Numitorius et Icilius restent auprès du corps de Virginie, l'exposent aux yeux du peuple, et l'exhortent à ne pas laisser sa mort sans vengeance. On accourt dans la place de tous les quartiers de la ville. Valerius et Horatius qui s'étaient opposés si courageusement à la continuation du décemvirat, s'y rendent des premiers avec un grand nombre de jeunes patriciens de leur parti. Appius redoutant leur crédit et leur éloquence, leur envoie ordre de se retirer, et commande en même temps qu'on ôte de la place le corps de Virginie. Mais Valerius et Horatius s'y opposent. Appius outré de la mort de Virginie, et du mépris qu'on avait pour ses ordres, s'avance avec ses licteurs et les troupes de sa garde pour arrêter les deux sénateurs. Mais le peuple en fureur le repousse, met en pièces les faisceaux, le poursuit lui-même comme un tyran ; en sorte que pour sauver sa vie, il fut contraint de s'enfuir le visage couvert, et de se cacher dans une maison voisine.

Valerius et Horatius posent le corps de l'infortunée Virginie dans une litière découverte, et sous prétexte de la reporter dans la maison de son père jusqu'à ce qu'on lui rendit les derniers devoirs, ils la font passer par les principales rues de la ville pour exciter le ressentiment de tous les citoyens. Hommes et femmes, tout le monde sortait de sa maison pour voir cette pompe funèbre : les hommes jetaient des parfums dans la litière ; les femmes et les filles les larmes aux yeux, y mettaient des couronnes de fleurs. Tout le monde plaignait son sort, et semblait par ces tristes présents faire serment de venger sa mort.

Toute la ville se serait soulevée à l'instant même, si Valerius et Horatius qui conduisaient cette affaire, n'avaient jugé à propos avant que d'éclater, de voir ce que produirait dans l'armée d'Alcide le retour de Virginius. Il entra dans le camp

escorté, comme nous avons dit, d'une partie de ses amis, et ayant encore à la main ce couteau funeste dont il avait tué sa fille. Les soldats ayant appris son malheur accourent de tous côtés ; Virginius se place aussitôt dans un endroit élevé, d'où il pouvait être entendu plus facilement. Il avait le visage couvert de larmes, et la douleur l'empêcha quelque temps de pouvoir parler. Enfin rompant ce triste silence, et levant les mains au ciel : **je vous atteste, dit-il, dieux immortels, qu'Appius seul est l'auteur du crime que j'ai été forcé de commettre.** Il raconta ensuite, les larmes aux yeux, la fourberie que ce décemvir avait inventée pour se rendre maître de sa fille ; et s'adressant aux soldats qui l'écoutaient avec beaucoup de compassion : **je vous conjure, mes compagnons,** leur dit-il, **de ne me point chasser de votre compagnie, comme le meurtrier de ma fille. J'aurais de tout mon coeur sacrifié ma propre vie pour sauver la sienne, si elle avait pu en jouir avec son honneur et sa liberté. Mais voyant que le tyran n'en voulait faire une esclave que pour la pouvoir déshonorer, la pitié seule m'a rendu cruel. J'ai mieux aimé perdre ma fille que de la conserver avec honte : mais je ne lui aurais pas survécu un moment si je n'avais espéré de venger sa mort par votre secours.**

Tous les soldats détestant une action si infâme, l'assurèrent qu'ils ne lui manqueraient pas s'il entreprenait quelque chose contre Appius. Mais leurs centurions et les principaux chefs de bandes, résolurent d'étendre leur ressentiment sur tous les décemvirs, et de secouer le joug d'une domination qui n'était pas légitime, et qui se tournait visiblement en tyrannie.

Les décemvirs qui commandaient l'armée, instruits du retour de Virginius, et de la disposition des esprits, l'envoyèrent quérir dans le dessein de le faire arrêter. Mais ses amis l'empêchèrent d'obéir à leurs ordres, et les soldats s'étant rassemblés par pelotons, leurs officiers leur représentèrent si vivement toute l'horreur de l'action d'Appius, que le soldat ne demandait qu'à retourner à Rome pour pouvoir détruire le décemvirat. Il n'y avait que le serment militaire qui les retenait, et ils ne croyaient pas pouvoir abandonner leurs enseignes et leurs généraux sans offenser les dieux, et sans se déshonorer. Mais Virginius qui brûlait d'impatience de se venger d'Appius, leva ce scrupule, et leur représenta que leur serment ne les obligeait qu'envers des chefs revêtus d'une autorité légitime ; et que le premier serment qu'un romain faisait en naissant, était de sacrifier sa vie pour la défense de la liberté publique. Il n'en fallut pas davantage pour rassurer la conscience de ces soldats. Ils courent aussitôt avec fureur à leurs armes, lèvent leurs enseignes, et sous la conduite particulière de leurs centurions, ils prennent le chemin de Rome. Les décemvirs surpris d'une désertion si générale, accourent pour les arrêter. Mais de quelque côté qu'ils s'adressent, ils ne trouvent par tout que des courages ulcérés, et qui ne respiraient que la vengeance. On leur reproche leur orgueil, leur avarice, la mort de Siccius et de Virginie, et la lubricité d'Appius encore plus insupportable que leur cruauté. Le soldat leur déclare fièrement qu'il est né libre, et qu'il ne marche à Rome que pour rendre la liberté à ses concitoyens.

L'armée entra dans Rome sur le soir sans causer aucun désordre, et sans qu'aucun soldat quittât son rang. Ils se contentaient en passant d'assurer leurs parents et leurs amis qu'ils n'étaient revenus que pour détruire la tyrannie. Toutes les troupes traversèrent paisiblement la ville, d'où ils se rendirent au mont Aventin sans se vouloir séparer qu'ils n'eussent obtenu la destitution des décemvirs, et le rétablissement du tribunat. Appius épouvanté par les remords de sa conscience, et par ce soulèvement de l'armée, n'osait paraître en public. Mais Oppius son collègue qui craignait les suites de ce soulèvement, eut alors

recours à l'autorité du Sénat ; et contre la coutume des décemvirs, il le convoqua extraordinairement. La plupart des sénateurs n'étaient pas fâchés d'une émotion qui pouvait servir à rétablir le gouvernement sur ses anciens fondements. Cependant comme il était dangereux de laisser voir au peuple qu'il pouvait se faire justice lui-même, et pour retenir toujours dans le Sénat l'autorité du commandement, on envoya au mont Aventin Sp Tarpeius, C Julius, et P Sulpicius tous trois consulaires, qui demandèrent avec sévérité à ces soldats par quel ordre ils avaient abandonné leur camp et leurs généraux. Ces soldats embarrassés de cette question, demeurèrent quelque temps en silence. Ils le rompirent à la fin, et crièrent tous ensemble qu'on leur envoyât Valerius et Horatius, et qu'ils leur rendraient compte de leur conduite.

Ils ne demandaient ces deux sénateurs que parce que la multitude les regardait comme les ennemis déclarés des décemvirs, et les défenseurs les plus zélés de la liberté. Pendant que les trois consulaires furent au Sénat rendre compte de la réponse des soldats, Virginius leur fit envisager qu'il était de leur intérêt de choisir quelques-uns de leurs centurions pour entrer en négociation avec les commissaires qu'ils avaient demandés. On le nomma aussitôt le premier ; mais il s'excusa d'accepter cette commission sur la violente douleur dont il était accablé, et qui ne lui laissait pas toute la liberté d'esprit nécessaire pour soutenir les intérêts publics. L'armée sur son refus nomma dix autres centurions ; et pour faire honneur à son choix, on donna à ces officiers le nom de tribuns militaires. L'armée qui était opposée aux Sabins, suivit l'exemple de celle d'Alcide. Numitorius et Icilius s'y étaient rendus, et y avaient excité le même tumulte. Tous les soldats après avoir élu de leur côté des chefs pour les commander, marchèrent enseignes déployées droit à Rome, et se joignirent à l'autre armée. Quoique le Sénat ne fût pas fâché de voir l'autorité des décemvirs anéantie ; cependant outre qu'une pareille désertion était d'un dangereux exemple, la frontière demeurait exposée aux incursions ordinaires des ennemis. Ainsi on pressa Valerius et Horatius de se rendre au mont Aventin pour remettre ces soldats dans leur devoir. Mais ces deux sénateurs qui voyaient bien qu'on ne pouvait se passer de leur médiation, déclarèrent qu'ils ne feraient aucune démarche tant que les décemvirs qu'ils traitaient d'usurpateurs, seraient maîtres du gouvernement.

Ces magistrats soutenaient au contraire qu'ils ne pouvaient se dépouiller de leur dignité qu'ils n'eussent publié et fait recevoir les deux dernières tables de lois qui devaient être ajoutées aux dix premières, et que c'était le seul terme prescrit à leur magistrature par l'établissement que le Sénat et le peuple en avaient fait de concert l'année précédente. L Cornélius toujours passionné pour le décemvirat, opina même à ce qu'on n'entrât en aucune négociation avec les deux armées qu'elles ne fussent retournées chacune dans leur ancien camp, et qu'il fallait offrir aux soldats à cette condition une amnistie générale dont néanmoins les auteurs de la désertion seraient exclus.

Mais un sentiment si impérieux, et si peu convenable à la disposition des esprits, n'eut point de partisans. On fit comprendre au contraire aux décemvirs qu'il fallait absolument qu'ils renonçassent à une autorité qui était expirée, et que le Sénat et le peuple n'étaient pas résolus de leur continuer. Les soldats en fureur menaçaient même de les y contraindre par force ; et ils passèrent au mont Sacré, comme dans un lieu où leurs ancêtres avaient jeté les premiers fondements de la liberté du peuple. Tout était à Rome dans cette agitation qui précède les plus grandes révolutions. Enfin les décemvirs craignant d'être accablés par la multitude de leurs ennemis, promirent en plein Sénat de donner

leur démission : ils demandèrent seulement qu'on ne les sacrifiât pas à la haine de leurs ennemis, et dirent que le Sénat avait intérêt de ne pas accoutumer le peuple à répandre le sang des patriciens. Valerius et Horatius ayant amené cette affaire au point qu'ils souhaitaient, se rendirent à l'armée : ils en furent reçus comme les protecteurs. Le peuple ne demanda que le rétablissement de ses tribuns, le droit des appellations, et une amnistie pour tous ceux qui avaient quitté le camp sans la permission des généraux. Mais il s'obstina à vouloir qu'avant toutes choses on lui livrât les décemvirs, et il menaçait hautement de les faire brûler tous vifs.

Valerius et Horatius n'étaient guère plus favorables à ces magistrats que le peuple même : mais ils conduisaient le dessein de les perdre avec plus d'habileté. En même temps qu'ils exhortaient en général toute l'armée à ne se pas laisser aller à la cruauté, ils insinuaient adroitement aux principaux chefs, que quand le peuple serait rentré dans ses droits, et qu'on lui aurait rendu ses tribuns, ses lois et ses assemblées, il serait alors maître de se faire justice lui-même ; et qu'avant que la négociation sortît de leurs mains, ils espéraient le mettre en état de décider souverainement de la vie et de la fortune de ses concitoyens dans quelque rang qu'ils fussent.

Le peuple persuadé par ses officiers que ses anciens tribuns n'auraient pas eu plus de zèle et de chaleur pour ses intérêts, que ces deux sénateurs en faisaient paraître, leur abandonna toute sa confiance. Valerius et Horatius revinrent sur le champ au Sénat ; et dans le compte qu'ils rendirent publiquement des prétentions du peuple, ils dissimulèrent son ressentiment et ses menaces contre les décemvirs. Ils leur laissèrent même entrevoir qu'il consentirait volontiers qu'on ensevelît dans un oubli général tout ce qui s'était passé sous leur gouvernement, pourvu qu'on lui rendît ses tribuns. Les décemvirs séduits par de fausses espérances, passèrent dans la place où ils se demirent publiquement de leur autorité. Il n'y eut qu'Appius seul qui, agité par les remords de sa conscience, fit un autre jugement de cette modération apparente de l'armée. Quoiqu'il eût donné sa démission comme ses collègues : **je n'ignore pas, dit-il tout haut, les maux qu'on nous prépare. On ne diffère à nous attaquer que jusqu'à ce qu'on ait donné des armes à nos ennemis.**

Valerius et Horatius sans s'embarrasser de ses funestes préjugés, coururent au camp annoncer au peuple l'abdication des décemvirs, et le décret du Sénat pour le rétablissement des tribuns : **revenez, soldats, leur dirent-ils, dans votre patrie : venez revoir vos dieux domestiques, vos femmes et vos enfants ; et que ce retour soit heureux et favorable à la république.** L'armée leur fit de grands remerciements ; les soldats les nommaient tout haut les protecteurs du peuple, et les généreux défenseurs de la liberté publique. On lève aussitôt les enseignes, et chacun reprend avec joie le chemin de Rome. Mais avant que de se séparer et de rentrer dans leurs maisons, l'armée entière et tout le peuple se rendit au mont Aventin, où se fit l'élection des tribuns. A Virginius père de l'infortunée Virginie, Numitorius, son oncle, et Icilius à qui elle avait été promise furent élus les premiers. On leur donna pour collègues C Ficinus, M Duillius, M Titinius, M Pomponius, C Apronius, P Villius et C Oppius. On créa ensuite un *entre-roi* qui nomma pour consuls, suivant les vœux du peuple, L Valerius et M Horatius. C'était une récompense due aux soins qu'ils avaient pris pour le rétablissement de la tranquillité publique.

Leur consulat fut tout populaire, et les plébéiens en obtinrent ce qu'ils n'eussent osé espérer de leurs tribuns même. Nous avons vu que les sénateurs et les

patriciens ne prétendaient point être soumis aux ordonnances du peuple quand l'assemblée était convoquée par tribus. Le peuple au contraire soutenait que la souveraineté de l'état résidant essentiellement dans toute assemblée générale du peuple romain, tous les citoyens, de quelque rang qu'ils fussent, devaient y être soumis, puisqu'ils avaient droit d'y donner leurs suffrages chacun dans leur tribu. Cette dispute se renouvelait souvent entre les deux ordres de la république. Les deux consuls se prévalant de l'autorité absolue qu'ils avaient alors dans le gouvernement, firent décider cette grande affaire en faveur du peuple, et par un décret rendu par les *comices* des centuries, il fut déclaré, *que toute ordonnance émanée des comices par tribus, tiendrait lieu de loi à l'égard de tous les citoyens.*

On confirma de nouveau la loi Valeria touchant les appels devant l'assemblée du peuple, et on la fortifia d'une autre qui défendait d'établir à l'avenir aucune magistrature sans qu'il y eût appel de ses ordonnances. Les consuls ajoutèrent à cette loi un règlement qui prescrivait, que les sénatus-consultes et même les délibérations les plus secrètes du Sénat qui étaient souvent supprimées ou altérées par les consuls, seraient dans la suite remises aux édiles, et conservées dans le temple de Cérès. La plupart des sénateurs ne souscrivirent qu'avec chagrin à ces différentes ordonnances. Ils voyaient avec douleur que deux patriciens et deux consuls, plus plébéiens même que les tribuns du peuple, sous prétexte d'assurer sa liberté, ruinaient absolument l'autorité du Sénat. Mais les plus équitables et les moins ambitieux de ce corps, instruits par la conduite tyrannique des décemvirs, aimaient mieux qu'on confiât au peuple le dépôt et la garde de la liberté publique, que d'en laisser le soin aux grands qui par leur autorité en pouvaient abuser.

La république par ces différents règlements, et par le rétablissement de ses anciens magistrats, ayant repris sa première forme de gouvernement, il ne restait plus, pour ainsi dire, du décemvirat que la personne même des décemvirs. On sait combien ils étaient odieux à la multitude. Virginius crut qu'il était temps alors de les poursuivre, et en qualité de tribun du peuple, il intenta action contre Appius, et se rendit son accusateur. Appius parut dans l'assemblée couvert d'habits noirs, et conformes à l'état présent de sa fortune. Le peuple vit avec plaisir ce superbe décemvir avec une contenance triste et abattue dans la même place où peu de jours auparavant il paraissait environné de ses satellites, et menaçant fièrement la multitude par l'appareil de ses licteurs armés de leurs haches. Virginius prenant la parole et l'adressant au peuple : *j'accuse, romains, dit-il, un homme qui s'est fait le tyran de sa patrie ; qui vous a contraints de recourir aux armes pour défendre votre liberté ; qui pour satisfaire ses infâmes voluptés n'a point eu de honte d'arracher une fille romaine de condition libre d'entre les bras de son père pour la livrer à l'infâme ministre de ses plaisirs, et qui par un jugement également injuste et cruel, a réduit un père à donner la mort à sa fille pour sauver son honneur.* Puis en se tournant vers Appius, il lui dit que sans s'arrêter au détail de tous ses crimes dont le moindre méritait les plus grands supplices, il lui demandait seulement raison du jugement qu'il avait rendu contre Virginie. *Pourquoi, lui dit-il, avez-vous refusé à une fille de condition libre la provision de la liberté, durant qu'elle lui était contestée ? Si vous ne me pouvez répondre, j'ordonne que sur le champ on vous conduise en prison.* Appius représenta qu'on n'avait jamais refusé aux accusés les délais nécessaires pour préparer leurs défenses ; qu'il était inoui dans la république qu'on eût arrêté aucun citoyen avant qu'il eût été entendu en pleine assemblée, et que si le tribun, contre toutes les lois, prétendait le faire arrêter, il en appelait au peuple : et que la conduite qu'on tiendrait à son égard servirait un jour de témoignage à

la postérité, si les appellations dont le peuple paraissait si jaloux, n'étaient que les apparences d'un privilège soumis à la brigue et à la cabale des tribuns, ou si on les devait regarder comme des soutiens inébranlables de la liberté.

Les personnes désintéressées trouvaient de la justice dans cette demande : mais Virginius soutint qu'il n'y avait qu'Appius qui ne devait point jouir du bénéfice des lois qu'il avait violées lui-même pendant son décemvirat. Il lui reprocha que sans avoir égard aux privilèges des citoyens romains, il en avait fait mourir plusieurs ; qu'il avait fait emprisonner les autres ; qu'il avait fait même bâtir des prisons qu'il avait coutume d'appeler par une cruelle ironie les maisons et la demeure du peuple romain. Ainsi, lui dit Virginius, quand vous appelleriez cent fois devant le peuple, j'ordonne qu'on vous arrête, de peur que la punition de tant de crimes n'échappe à la justice des lois. On le conduisit sur le champ en prison, et le tribun lui assigna un jour pour produire ses défenses.

C Claudius, son oncle, qui avait toujours été opposé aux décemvirs, et qui détestait surtout l'orgueil et l'insolence de son neveu, accourut cependant à son secours sitôt qu'il eut appris sa disgrâce. Nous avons dit que pour n'être point témoin du gouvernement tyrannique des décemvirs, et des malheurs de Rome, il s'était retiré à Regille l'ancienne patrie de ses ancêtres. Il ne fut pas plutôt à Rome, que paraissant dans la place en habit de deuil, il sollicita puissamment pour la liberté de son neveu.

Ses amis et ses parents se joignirent à lui, et représentaient au peuple qu'il lui serait honteux dans les siècles futurs qu'un homme qui avait fait leurs lois et composé le droit romain, eût été enseveli dans une prison, parmi des brigands et des voleurs. Claudius conjurait chaque particulier de ne point attacher ce déshonneur à la famille des claudiens ; qu'ils donnassent plutôt un homme seul à tant d'illustres citoyens du même nom et du même sang qui le réclamaient, que de refuser presque tout le Sénat en considération du seul Virginius. Il ajoutait que le peuple ayant heureusement recouvré la liberté par son courage, il ne manquait au bonheur de la république, que de rétablir l'union entre les différents ordres de l'état par la clémence, et en pardonnant à Appius en faveur de ceux qui demandaient sa grâce.

Denis d'Halicarnasse prétend que les tribuns craignant qu'Appius ne leur échappât par le crédit de sa famille, le firent étrangler dans la prison, et qu'ils publièrent ensuite que ce fameux criminel désespérant de son salut, s'était tué lui-même avant que le jour qu'il devait être jugé, fût arrivé. Tite-Live, sans parler des tribuns, rapporte simplement qu'Appius pour éviter l'infamie d'un supplice public, s'était donné la mort en prison. Quoi qu'il en soit, Sp Oppius son collègue eut le même sort. Numitorius, autre tribun du peuple et oncle de Virginie, le mit en justice, comme fauteur et complice de la tyrannie d'Appius. Outre ces chefs d'accusation, un soldat vétérans se plaignit que sans lui en avoir donné sujet, il lui avait fait déchirer le dos à coups de fouet par ses satellites. On le jeta en prison, et il y mourut, soit qu'il se fût tué lui-même, soit que ce fût par ordre des tribuns, et en vertu d'un plébiscite, comme le prétend encore Denis d'Halicarnasse. Les huit autres décemvirs cherchèrent leur salut dans la fuite, et se bannirent eux-mêmes. Leurs biens furent confisqués ; on les vendit publiquement, et le prix en fut porté par les questeurs dans le trésor public. Marcus Claudius, l'instrument dont Appius s'était servi pour se rendre maître de la personne de Virginie, fut condamné à mort. Mais il eut des amis qui obtinrent de Virginius qu'il se contentât de son exil.

C'est ainsi que fut vengé le sang innocent de l'infortunée Virginie, dont la mort, comme celle de Lucrèce, procura une seconde fois la liberté au peuple romain.

Quoique la punition des décemvirs parût juste, le Sénat ne laissait pas d'être consterné de la mort ou de l'exil des principaux de son corps. Il était surtout indigné contre les deux consuls qui les avaient abandonnés au ressentiment de Virginius, sans avoir fait la moindre démonstration de vouloir adoucir le peuple en leur faveur. On ne savait plus même quelles bornes les tribuns unis si étroitement avec les deux consuls mettraient à leur vengeance : il semblait que ce fussent de nouveaux décemvirs prêts à rétablir leur tyrannie. Diullius qui était de ce collègue, mais plus modéré, dissipa la crainte du Sénat : *enfin*, dit-il en pleine assemblée, *on en a assez fait pour la satisfaction de Virginius, et pour le rétablissement de notre liberté. J'empêche que pendant le reste de l'année on appelle quelqu'un en jugement pour cette affaire, ni qu'on le mette en prison.* Ce mot si respectable dans la bouche d'un tribun, *je l'empêche*, arrêta toutes les poursuites de ses collègues, et réprima leur violence.

Livre VI

Les deux consuls se disposèrent à marcher contre les Sabins, les Èques et les Volsques. Mais avant que de sortir de Rome, ils exposèrent publiquement les dernières lois des décemvirs gravées sur des tables de cuivre. Ils se mirent ensuite chacun à la tête de leur armée.

L'un et l'autre remporta une victoire complète sur les ennemis. Ils demandèrent à leur retour que suivant l'usage on en rendît des actions de grâces solennelles aux dieux, et qu'ils fussent ensuite reçus dans Rome en triomphe. Mais la plupart des sénateurs qui ne pouvaient leur pardonner l'attachement qu'ils avaient fait paraître pour les intérêts du peuple, se firent un plaisir secret de leur refuser un honneur qui jusque alors n'avait dépendu que du Sénat. C. Claudius leur reprocha même qu'ils étaient complices de la mort d'Appius son neveu que les tribuns avaient fait étrangler en prison avant qu'il eût été entendu dans ses défenses. **Ne vous aviez-vous pas promis solennellement, leur dit-il, que l'abdication des décemvirs serait suivie d'une amnistie générale ?** Cependant nous n'avons pas plutôt obligé ces magistrats à se déposer eux-mêmes, que les uns ont été égorgés, et les autres contraints de se bannir de leur patrie pour sauver leur vie. Appius le chef de la maison *Claudia*, le premier des décemvirs, a été étranglé en prison sans aucune forme de justice, et sans qu'il ait été entendu dans l'assemblée du peuple, de peur que ce peuple généreux, touché des larmes et de la désolation d'une famille qui a si bien mérité de la république, ne lui fît grâce. Et nos consuls, les chefs et les protecteurs du Sénat, eux qui devraient exposer leurs vies pour la conservation de sa dignité, ont dissimulé lâchement l'assassinat du malheureux Appius, et n'en ont fait aucune poursuite.

Le Sénat irrité contre les consuls par le discours de C. Claudius, les déclara indignes des honneurs du triomphe, et on leur fit entendre qu'ils étaient bienheureux qu'on ne les punît pas de leur intelligence criminelle avec les meurtriers d'Appius. Valerius et Horatius outrés d'un refus qui les déshonorait, en portèrent leurs plaintes dans l'assemblée du peuple, et le tribun Icilius lui demanda en leur faveur les honneurs du triomphe. Plusieurs sénateurs se trouvèrent sur la place pour traverser cette brigue, C. Claudius était du nombre. Quoiqu'il eût toujours été opposé au gouvernement des décemvirs, cependant il ne pouvait pardonner aux deux consuls, d'avoir abandonné son neveu à la fureur des tribuns. Il représenta au peuple avec beaucoup de courage, qu'il n'avait jamais pris connaissance, ni décidé des honneurs du triomphe ; que ce droit appartenait uniquement au Sénat, et que la république ne demeurerait jamais libre et tranquille qu'autant qu'un des ordres de l'état n'entreprendrait point sur les droits et les privilèges des autres.

Mais malgré la justice qu'il y avait dans ces remontrances, le peuple décerna le triomphe aux consuls : nouvelle entreprise des tribuns sur l'autorité du Sénat : ils n'en demeurèrent pas là. Ces magistrats plébéiens qui, par la complaisance des deux consuls, avaient une autorité absolue dans la république, résolurent entre eux de se perpétuer dans le gouvernement, et de continuer les deux consuls dans leurs charges : autre espèce de conjuration contre la liberté publique peu différente de celle des décemvirs. Ils couvraient leur ambition de la nécessité qu'il y avait de continuer les mêmes magistrats, dans un temps que les lois nouvelles n'étaient pas encore solidement établies. Mais pour éloigner le soupçon qu'ils voulussent se rendre seuls maîtres du gouvernement, ils

insinuaient au peuple qu'il devait continuer Valerius et Horatius dans le consulat. Heureusement pour la république il se trouva un tribun assez modéré et assez habile pour faire tomber ce projet ambitieux.

C'était ce même Duilius qui venait d'arrêter par son autorité la poursuite de ses collègues contre les partisans des décemvirs. Il présidait ce jour-là à l'assemblée qui se devait tenir pour l'élection des nouveaux tribuns. Il représenta aux deux consuls, que la liberté était perdue si on laissait les dignités de la république plus d'un an dans les mêmes mains. Valerius et Horatius lui donnèrent parole de n'accepter jamais aucune continuation dans le consulat. Duilius pour s'en mieux assurer, leur demanda publiquement et en pleine assemblée, quelle conduite ils tiendraient si le peuple romain, en considération de la liberté qu'ils avaient rétablie, voulait les continuer dans leur dignité. L'un et l'autre déclarèrent que pour la conservation de la même liberté, ils refuseraient toute prolongation du pouvoir souverain, comme contraire aux lois. Duilius en ayant tiré cet aveu, leur donna des louanges, qui leur tenaient lieu d'un nouvel engagement, et qui servirent à prévenir le peuple contre les desseins des autres tribuns. On tint quelques jours après l'assemblée pour l'élection des nouveaux consuls : Sp Herminius et T Virginius furent élevés à cette dignité. Ils entretenirent la paix et l'union dans la république par un sage tempérament et une conduite égale entre le peuple et le Sénat.

On procéda ensuite à l'élection des tribuns. Duilius, comme nous l'avons dit, présidait à cette assemblée, et agissait en cette occasion de concert avec le Sénat. Ce fut par leur crédit et l'union de leurs partisans, qu'on élut d'abord cinq nouveaux tribuns malgré la brigue des anciens. Ces derniers firent tous leurs efforts pour remplir au moins les cinq dernières places vacantes. Duilius s'y opposa toujours avec beaucoup de fermeté ; mais comme de leur côté ils empêchaient par leurs cabales que de nouveaux candidats n'eussent le nombre des suffrages nécessaires, Duilius pour terminer ces contestations, remit le choix et la nomination des cinq derniers tribuns aux cinq qu'on venait d'élire, suivant la disposition de la loi, qui portait expressément que **si dans un jour d'élection on n'avait pas pu élire le nombre complet des tribuns, ceux qui auraient été élus les premiers, seraient en droit de nommer leurs collègues**. Il congédia ensuite l'assemblée, se déposa lui-même, et les nouveaux tribuns entrèrent en exercice de leur dignité.

Leur première fonction fut de nommer leurs collègues, parmi lesquels on fut extrêmement surpris de voir S Tarpeius et A Haterius tous deux patriciens, anciens sénateurs, et même consulaires : ce qui était formellement contre l'institution du tribunat qui n'admettait que des plébéiens. On ne peut rendre raison d'un événement si extraordinaire, à moins qu'on ne regarde ces deux patriciens comme des déserteurs de leur ordre, qui se seraient faits adopter dans des familles plébéiennes pour pouvoir être élevés à une magistrature qui avait la principale part dans le gouvernement. Mais ceci n'est qu'une conjecture ; l'histoire n'en parle point.

Tite-Live au contraire insinue que les cinq premiers tribuns suivirent les intentions du Sénat dans l'élection de leurs collègues : et peut-être que des hommes si habiles qui prévoyaient des suites funestes pour la liberté si les mêmes tribuns étaient perpétués dans leurs charges, s'unirent secrètement avec Duilius pour faire entrer des patriciens dans le tribunat, afin de balancer par leur autorité celle des tribuns populaires, et empêcher que dans l'élection pour l'année suivante on ne renouvelât la proposition de continuer les tribuns dans

leurs charges : ce qu'on regardait comme un acheminement à la tyrannie, et comme l'écueil de la liberté publique. L Trebonius un des tribuns plébéiens, qui sentit bien que Duillius son prédécesseur n'avait congédié l'assemblée, et renvoyé aux cinq premiers tribuns la nomination de leurs collègues, que pour donner lieu d'introduire des patriciens dans ce collège, en fit de grandes plaintes au peuple. Il s'attacha pendant toute l'année à traverser ces tribuns patriciens dans leurs fonctions, d'où il acquit le surnom d'*asper*. Enfin il proposa une loi qu'il fit recevoir, et qui fut appelée de son nom la loi *Trebonia*, par laquelle il était ordonné que le magistrat qui proposerait au peuple la création des tribuns, serait obligé d'en poursuivre l'élection dans toutes les assemblées suivantes, jusqu'à ce que le nombre des dix tribuns fût rempli par les suffrages du peuple. Cette ordonnance fit perdre aux tribuns qui étaient élus les premiers, le droit de nommer eux mêmes leurs collègues : ce que les romains appelaient en ce temps-là *cooptation*.

M Geganius et C Julius succédèrent dans le consulat à L Herminius et à T Virginius. Tite-Live nous apprend qu'après l'extinction du décemvirat, et la mort ou l'expulsion des décemvirs, la république jouit d'une apparence de tranquillité, et que l'union qui paraissait entre les différents ordres de l'état, tint en respect les voisins de Rome, et les empêcha de renouveler leurs courses ordinaires. Mais ce calme ne dura pas longtemps. Le peuple se plaignit de nouveau que la noblesse, et surtout les jeunes patriciens, le traitaient avec mépris. Ses tribuns en citèrent quelques-uns devant l'assemblée du peuple, où ils tâchaient de porter la connaissance de toutes les affaires. Le Sénat pour conserver son autorité, s'y opposa aussitôt : et quoique les plus sages de ce corps n'approuvassent pas les manières hautaines de la jeune noblesse, cependant ils ne voulurent pas l'abandonner à la poursuite des tribuns. Cette concurrence au sujet de la juridiction et des privilèges de chaque ordre, fit renaître les anciennes contestations qui furent poussées fort loin sous le consulat de T Quintius et d'Agrippa Furius. C'était toujours le même fond d'animosité que différents prétextes faisaient revivre. Chacun de ces deux ordres ne pouvait souffrir ni magistrats ni autorité dans le parti contraire. Si les consuls étaient redoutables au peuple, les tribuns n'étaient pas moins odieux aux patriciens, et aucun de ces deux corps ne pensait être libre s'il n'avait abaissé l'autre.

Les Èques et les Volsques instruits de ces dissensions domestiques, et voulant en profiter, prirent les armes. Les deux consuls de leur côté se disposèrent à faire des levées. Mais le peuple séduit par des tribuns séditieux, refusa de se faire enrôler. Les ennemis ne trouvant point d'obstacle à leurs irruptions, ravagèrent la campagne, et ils portèrent leur audace jusque à venir enlever des troupeaux qui paissaient auprès de la porte Esquiline. Les deux consuls encore plus irrités de la désobéissance du peuple, que de la hardiesse des ennemis, convoquèrent une assemblée générale.

Quintius personnage illustre par plusieurs victoires, révééré pour la pureté de ses moeurs et la sagesse de ses conseils, et qui avait été honoré de quatre consulats, prit la parole, et reprocha courageusement au Sénat et au peuple que leurs dissensions éternelles causeraient enfin la ruine entière de la république. Que le Sénat présomant trop de sa dignité et de ses richesses, ne voulait point mettre de bornes à son autorité, ni le peuple à une licence effrénée qu'il couvrait du nom de liberté ; et que l'un et l'autre ne se défendait des injures qu'il prétendait avoir reçues, que par de plus grands outrages. Il semble, continua ce grand homme, que Rome renferme dans ses murailles deux nations différentes qui se disputent la domination. [Quand verra-t-on la fin de notre discorde ?](#)

Quand nous sera-t-il permis d'avoir un même intérêt et une patrie commune ? Les ennemis sont à nos portes ; les Esquilies ont été à la veille d'être surprises, et personne ne s'est présenté pour s'y opposer. On voit du haut de nos murailles ravager la campagne, et les maisons embrasées fumer de tous côtés : et on voit tout cela avec une honteuse indifférence, et peut-être avec une secrète joie, quand le dommage tombe sur le parti contraire. Qu'avez-vous dans la ville qui soit capable de réparer de pareilles pertes ? Le Sénat voit à la vérité à sa tête des consuls, et les premiers magistrats de la république ; mais ces consuls sans forces et sans autorités, gémissent de l'insensibilité du peuple pour la gloire de sa patrie. Ce peuple de son côté a des tribuns ; mais ces tribuns avec toutes leurs harangues lui rendront-ils jamais ce qu'il a perdu ? Eteignez, romains, ces fatales divisions. Rompez généreusement ce charme funeste qui vous tient ensevelis dans une indigne oisiveté. Ouvrez les yeux sur la conduite de gens ambitieux, qui pour se rendre considérables dans leur parti, n'ont pour objet que d'entretenir la division dans la république. Et si vous pouvez vous souvenir encore de votre ancienne valeur, sortez de Rome à la suite de vos consuls, et je dévoue ma tête aux plus cruels supplices, si avant qu'il soit peu de jours je ne mets en fuite ceux qui pillent vos terres, et si je ne transporte la guerre jusque dans le sein de leur patrie.

Jamais, dit Tite-Live, les discours flatteurs d'un tribun ne furent plus agréables au peuple que les reproches sévères de ce généreux consul. Le Sénat n'en fut pas moins touché : les plus sages de ce corps avouaient que ceux qui l'avaient précédé dans cette dignité, ou avaient maltraité le peuple pour se rendre agréables au Sénat, ou avaient trahi les intérêts de leur compagnie pour flatter le peuple ; mais que T Quintius paraissait n'avoir d'autre objet que l'union de tous les ordres, et la majesté du nom romain.

Les consuls et les tribuns, le Sénat et le peuple concoururent unanimement à prendre les armes. Ce fut à qui ferait paraître plus d'ardeur. Toute la jeunesse se présenta en foule pour se faire enrôler. Les levées furent bientôt faites : chaque cohorte choisit ses officiers, et on mit à leur tête deux sénateurs ; et tout cela se fit avec tant d'empressement et de diligence, que le même jour on tira les enseignes du trésor, et l'armée fit encore dix milles de chemin. Les consuls rencontrèrent et surprirent le lendemain les ennemis. Le combat ne laissa pas d'être sanglant ; les Éques et les Volsques se battirent avec beaucoup de valeur ; l'aile gauche des romains plia. Furius Agrippa qui était à la tête de ce corps, s'apercevant que l'ardeur de ses soldats se ralentissait, arracha une enseigne des mains de l'officier qui la portait, et la jeta au milieu d'une cohorte des ennemis. Les romains se précipitèrent pour la retirer, et l'effort qu'ils firent mit en désordre les ennemis, et donna le commencement à la victoire. Quintius n'avait pas eu moins d'avantage que son collègue. Les Éques et les Volsques battus des deux côtés, se retirèrent dans leur camp. Les consuls l'investirent et l'emportèrent l'épée à la main. Il y eut un grand nombre d'Éques et de Volsques taillés en pièces : le reste prit la fuite. Les romains maîtres de leur camp, y trouvèrent un grand butin, et revinrent ensuite à Rome chargés des dépouilles de l'ennemi, et de celles qu'il avait enlevées du territoire de Rome.

Une victoire si prompte fit sentir au peuple ses forces, et le besoin que le Sénat avait de lui. Son ambition et ses prétentions en augmentèrent. Il devenait de jour en jour plus fier et plus entreprenant. Ceux qui avaient acquis des richesses, ou qui s'étaient distingués par leur valeur, demandèrent qu'on abolît, comme un reste de la tyrannie des décemvirs, la loi injurieuse au peuple qui lui interdisait toute alliance avec des familles patriciennes. Des tribuns toujours inquiets

réveillèrent l'affaire du partage des terres ; d'autres publiaient que puisqu'on avait établi des lois égales pour tous les citoyens, les dignités devaient être communes entre eux, et plusieurs des chefs du peuple portaient déjà leurs vues jusque au consulat réservé jusqu'alors au premier ordre. Neuf des tribuns proposèrent en pleine assemblée, qu'il fût fait une loi nouvelle qui admît dans la suite les plébéiens au consulat. Et C Canuleius demanda en même temps, que par un décret du peuple on révoquât la loi des douze tables, qui défendait aux patriciens de s'allier dans des familles plébéiennes.

M Genutius et P Curtius qui étaient consuls cette année, tâchaient d'éluder ces nouvelles propositions, sous prétexte qu'il était venu des avis que les Éques et les Volsques se disposaient à recommencer la guerre. C'était la ressource ordinaire du Sénat que ces guerres étrangères ; et il n'avait la paix avec ses propres citoyens que quand on les pouvait faire sortir de Rome, et les mener en campagne contre les ennemis de la patrie. Les deux consuls dans cette vue ordonnent des levées, et crient que chacun tienne ses armes prêtes. Mais Canuleius sentit bien l'artifice. *Soit que la nouvelle de la guerre soit vraie, dit-il en adressant la parole aux consuls, ou que ce ne soit qu'un faux bruit semé exprès pour avoir un prétexte de tirer le peuple de la ville ; je déclare comme tribun, que ce peuple qui tant de fois a répandu son sang pour la défense de la patrie, est encore prêt de suivre ses consuls et ses généraux, si on lui rend sa liberté, et ce droit si naturel de pouvoir s'unir avec vous par des alliances réciproques ; si l'espérance des honneurs, et l'entrée aux premières dignités est ouverte indifféremment à tous les citoyens qui ont du mérite. Mais si vous persistez à vouloir maintenir la loi des décemvirs touchant les mariages ; si vous continuez à nous traiter dans notre propre patrie comme des étrangers ; si on estime le peuple indigne de votre alliance, et si on lui refuse la liberté d'élever au consulat ceux qu'il en jugera les plus dignes, sans le contraindre de renfermer son choix dans le Sénat ; en un mot, si on ne lève cette distinction de nobles et de plébéiens si odieuse dans une république, et s'il y a dans la suite d'autre noblesse que celle que donnera la vertu autorisée par des magistratures communes à tous les citoyens, parlez de guerres tant qu'il vous plaira. Rendez par vos discours ordinaires la ligue et les forces de nos ennemis encore plus redoutables ; ordonnez, si vous voulez, qu'on apporte votre tribunal dans la place pour y faire des levées, je déclare que ce peuple que vous méprisez tant, et auquel cependant vous devez toutes vos victoires, ne s'enrôlera plus ; que personne ne se présentera pour prendre les armes, et vous ne trouverez aucun plébéien qui veuille exposer sa vie pour des maîtres superbes, qui ne sont pas fâchés de nous associer aux périls de la guerre, mais qui prétendent nous exclure des récompenses dues à la valeur, et des fruits les plus doux de la victoire.*

Les consuls étaient d'autant plus épouvantés de la hardiesse du tribun, qu'ils n'osaient convoquer l'assemblée du Sénat où le peuple avait des partisans déclarés, qui rendaient compte au tribun de tout ce qui s'y passait. Ainsi ces deux magistrats furent réduits à tenir des conseils particuliers avec les sénateurs de leur parti. Ils représentèrent qu'il n'était pas possible de souffrir plus longtemps les entreprises des tribuns, et qu'il fallait ou supprimer le Sénat, ou abolir cette magistrature populaire, la source des divisions continuelles entre le Sénat et le peuple. C Claudius, oncle du décemvir, et qui avait reçu de ses ancêtres, comme par succession, une haine héréditaire contre la faction du peuple, opina d'abord qu'il fallait plutôt avoir recours aux armes que de céder au peuple la dignité du consulat, et que sans distinction de particuliers ou de magistrats, on devait traiter comme ennemis publics tous ceux qui

entreprendraient de changer la forme du gouvernement. Mais T Quintius plus modéré, et qui craignait que ces disputes ne dégénéraient dans une guerre civile, représenta, qu'il se trouvait parmi les plébéiens un grand nombre d'officiers d'un rare mérite, et qui avaient acquis beaucoup de gloire à la guerre. Qu'il y avait de la justice à donner quelque satisfaction à un peuple si généreux, et qu'il était même de l'habileté du Sénat dans cette conjoncture, de relâcher une partie de ses droits pour sauver le reste.

La plus grande partie de l'assemblée se déclara pour son avis. C Claudius reprenant la parole : je me rends, dit-il, à la pluralité des voix ; mais puisque vous jugez à propos d'admettre des plébéiens dans le gouvernement, tâchons de donner satisfaction à ce peuple toujours inquiet, sans cependant avilir la dignité du consulat. Et pour concilier deux choses qui paraissent si opposées, je serais d'avis qu'au lieu de consuls, on élût six ou huit tribuns militaires, tirez également du corps du Sénat et du peuple, auxquels on attribuerait l'autorité consulaire. Le peuple par ce moyen sera satisfait, et le consulat dans des temps plus favorables, pourra reprendre un jour son ancienne splendeur et sa majesté. On donna de grandes louanges à Claudius, et tous les avis se réunirent à ce dernier sentiment. Pour lors cet ancien sénateur adressant la parole à M Genutius premier consul : pour réussir dans ce projet, lui dit-il, convoquez le Sénat, faites intervenir les tribuns du peuple ; et quand l'assemblée sera formée, déclarez que vous invitez tous ceux qui ont de l'affection pour la patrie, de dire librement leur avis sur les nouvelles lois que le peuple exige. Ensuite vous prendrez les voix ; et au lieu de commencer par T Quintius, par moi-même, et par les plus anciens sénateurs, suivant la coutume, déferez cet honneur à Valerius et à Horatius, comme vous en avez le pouvoir en qualité de consul : et par là nous connaissons les sentiments de ces partisans du peuple, qui ont vendu leur foi aux tribuns. Je me lèverai alors pour combattre leurs raisons : ce que je ferai sans aucun ménagement ; et je m'opposerai de toutes mes forces et à l'abolition de la loi des mariages, et à toute élection d'un plébéien pour le consulat. Pour lors demandez l'avis de T Genutius, votre frère, et que ce sage sénateur, sous prétexte de vouloir concilier les différents intérêts du peuple et du Sénat, propose comme de lui-même, qu'on suspende l'élection des consuls, et qu'on crée en leur place des tribuns militaires, et qu'il comprenne dans son avis l'abolition de la loi des mariages. Je m'y opposerai tout de nouveau ; mais vous et votre collègue, et tout ce que vous êtes ici des principaux du Sénat, sous prétexte de vouloir favoriser le peuple, vous vous déclarerez pour l'avis de votre frère. Le peuple en saura gré à votre famille, et les tribuns se joindront infailliblement à vous, ne fusse que pour triompher de mon opposition.

Tout le monde approuva cet expédient : chacun convint du rôle qu'il devait jouer ; les consuls convoquèrent le Sénat, et invitèrent Canuleius et les autres tribuns de s'y rendre. Le jour de l'assemblée, Canuleius au lieu de s'étendre sur la justice et l'utilité des lois qu'il voulait faire recevoir, se renferma dans des plaintes qu'il fit avec beaucoup d'aigreur contre les deux consuls qui avaient tenu des conseils secrets au préjudice des intérêts du peuple, sans y appeler les plus gens de bien du Sénat, et surtout Valerius et Horatius qui avaient rendu un si grand service à la république par l'abolition du décemvirat qu'on devait regarder comme leur ouvrage.

Le consul Genutius lui répondit, qu'ils n'avaient assemblé quelques anciens sénateurs que pour savoir si on devait convoquer à l'instant le Sénat sur la proposition des lois nouvelles, ou en remettre la délibération à la fin de la campagne. Que s'ils n'avaient pas appelé dans ce conseil Valerius et Horatius

avec les plus anciens sénateurs, ç'avait été uniquement pour ne les pas rendre suspects au peuple d'avoir changé de parti. Et pour preuve, ajouta Genutius, que mon collègue et moi nous nous portons dans cette affaire sans aucune partialité, c'est que les premiers avis étant ordinairement d'un grand poids ; et l'usage étant que les consuls demandent d'abord celui des plus anciens sénateurs, comme vous ne les croyez pas favorables au peuple, nous changerons aujourd'hui cet ordre, et nous commencerons par Valerius et Horatius à recueillir les voix. Puis s'adressant à Valerius, il l'invita de déclarer son sentiment.

Valerius commença par s'étendre beaucoup sur les services qu'il avait rendus au peuple et sur ceux de sa famille. Il ajouta qu'il ne croyait point qu'on pût regarder comme libre un état dont tous les citoyens ne vivaient pas dans une parfaite égalité. Il conclut à ce que les plébéiens ne fussent plus exclus du consulat ; mais il exhorta en même temps les tribuns du peuple de lever l'opposition qu'ils avaient formée contre l'armement que voulaient faire les consuls, pourvu que ces magistrats s'engageassent à la fin de la campagne de faire procéder à la publication des lois. Horatius auquel on demanda ensuite son sentiment, opina à peu près de la même manière : et il fut d'avis qu'on marchât premièrement aux ennemis ; mais qu'après que la guerre aurait été heureusement terminée, les consuls, avant toute chose, portassent dans l'assemblée du peuple le sénatus-consulte nécessaire pour pouvoir délibérer sur une affaire aussi importante. Cet avis excita de grands murmures dans l'assemblée. Les sénateurs qui ne pouvaient consentir de voir des plébéiens dans le consulat, croyaient gagner beaucoup en éloignant la délibération. Ceux au contraire qui étaient dans le parti du peuple, ne pouvaient souffrir ce retardement, et ils soutenaient qu'au moins le sénatus-consulte devait être signé avant que de se séparer.

Les consuls demandèrent ensuite l'avis à C Claudius, qui, selon qu'ils avaient concerté entre eux, parla avec beaucoup de courage et de force contre ces nouvelles prétentions du peuple. Il rappela le souvenir de toutes les entreprises différentes qu'il avait faites contre l'autorité du Sénat depuis sa retraite sur le mont Sacré. Ce peuple inquiet et inconstant, dit-il, a voulu avoir ses magistrats particuliers, et pour le bien de la paix nous lui avons accordé des tribuns. Il a demandé depuis des décemvirs, et nous avons encore consenti à leur création. Il s'est bientôt dégoûté de ces magistrats, et par complaisance nous avons souscrit à leur déposition. Nous avons fait plus, et nous avons dissimulé encore pour le bien de la paix, la mort violente des uns et l'exil des autres. Enfin dans ces derniers temps, nous avons vu deux de nos consuls plus populaires que des tribuns, sacrifier les intérêts de leur ordre à l'ambition du peuple. De souverains magistrats que nous étions, ne voyant que les dieux et les consuls au-dessus de nous, on nous a réduits sous la tyrannie des tribuns. Nos conseils, nos délibérations, nos vies même et nos fortunes particulières en dépendent, et ces magistrats plébéiens en décident souverainement dans ces assemblées tumultueuses où la passion et la fureur ont plus de part que la raison et la justice. On ne s'en est pas tenu là, C Canuleïus veut unir aujourd'hui par un mélange honteux, le sang illustre de la noblesse avec celui des plébéiens. S'il vient à bout de son entreprise, ceux qui naîtront de ces mariages si contraires à nos lois, toujours en dispute avec eux-mêmes, ignoreront de quelles maisons ils sont sortis ; à quels sacrifices ils doivent avoir part, et s'ils sont peuples ou patriciens. Et comme si ce n'était pas assez de confondre l'ordre de la naissance, et de ruiner tous les droits divins et humains, les collègues de Canuleïus, les tribuns ces perturbateurs du repos public, osent lever les yeux jusqu'au consulat.

Nous sommes à la veille de voir cette grande dignité en proie à des Canuléiens et à des Iciliens. Mais qu'ils sachent ces hommes nouveaux, ajouta Claudius, que les dieux protecteurs de cet empire ne le permettront point, et que nous-mêmes mourrons plutôt mille fois que de souffrir une pareille infamie.

Canuleïus naturellement impatient, l'interrompit, et lui demanda brusquement en quoi les dieux seraient offensés, si on élisait pour consuls des plébéiens qui eussent toutes les qualités dignes du commandement : pouvez-vous ignorer, lui répondit Claudius, que les plébéiens n'ont point d'auspices, et qu'ils ne les peuvent observer ? Ne savez-vous pas que c'est une des raisons qui a engagé les décemvirs à proscrire par les lois des douze tables toute alliance inégale, afin que les auspices ne pussent être pris que par des patriciens dont la naissance fût pure et sans mélange ; en sorte que la prêtrise et le consulat sont également renfermés dans cet ordre ? Cette réponse était solide, et fondée sur l'établissement de la religion et des lois. Mais elle ne servit qu'à irriter le peuple contre Claudius : comme si ce sénateur par de semblables raisons, eût voulu lui reprocher qu'il était peu agréable aux dieux, et indigne par la bassesse de sa naissance, d'être initié dans leurs mystères.

Les consuls pour arrêter l'aigreur qui commençait à s'emparer des esprits, demandèrent l'avis de T Genutius frère d'un de ces magistrats. Ce sénateur représenta qu'il voyait avec douleur la république affligée en même temps de deux fléaux capables de la détruire, la guerre étrangère au dehors, et des dissensions domestiques au dedans de l'état : que l'un et l'autre de ces maux exigeait un prompt remède, mais d'autant plus difficile, que le mécontentement du peuple entretenait l'audace des ennemis.

Cependant qu'il fallait prendre son parti, et se résoudre ou à souffrir l'insulte des Éques et des Volsques, ou, si on voulait sortir en campagne, donner quelque satisfaction au peuple. Que son avis était de relâcher plutôt en sa faveur quelque chose des privilèges de la noblesse, que d'abandonner le territoire de Rome au pillage de l'étranger. Et il conclut, suivant qu'il en était convenu secrètement avec les consuls et avec Claudius, à ce que la loi qui interdisait toute alliance entre les familles patriciennes et les plébéiennes, fût abolie, comme contraire à l'union qui devait être entre les citoyens d'une même république. Il ajouta que si les anciens sénateurs avaient tant de répugnance à voir la dignité consulaire entre les mains des plébéiens, on pouvait trouver un tempérament qui contenterait peut-être les deux partis. Qu'il n'y avait qu'à suspendre pour un temps l'élection et le titre de cette dignité, et créer en la place des consuls, six tribuns militaires qui auraient les mêmes fonctions et la même autorité, dont les trois premiers seraient toujours patriciens, et les trois autres pourraient être plébéiens. Que l'année suivante, le Sénat et le peuple décideraient à la pluralité des voix dans une assemblée générale, par quels magistrats ils voudraient être gouvernés, et si on en reviendrait aux consuls, suivant l'ancien usage, ou si on continuerait d'élire des tribuns militaires, ce qui serait observé à l'avenir dans tous les comices.

Cet avis passa à la pluralité des voix, malgré l'opposition apparente de Claudius. T Genutius en reçut même également des louanges de la part du Sénat et du peuple ; les sénateurs se savaient bon gré d'avoir exclu les plébéiens d'une dignité qu'ils espéraient faire revivre, avec tous ses privilèges, dans des temps plus heureux ; et le peuple, sans s'embarrasser d'un vain nom, ne pouvait contenir sa joie de se voir enfin admis dans le gouvernement de la république sous quelque titre que ce fût. La plupart s'écriaient qu'ils ne refuseraient plus de

marcher contre les ennemis. Qu'ils s'exposeraient volontiers aux dangers ; puisqu'ils devaient avoir part aux récompenses.

On tint quelques jours après une assemblée pour l'élection de ces nouveaux magistrats. D'anciens tribuns du peuple, et les principaux plébéiens se flattant d'emporter ces dignités, parurent dans la place vêtus de blanc pour être mieux remarqués ; mais le peuple content d'avoir obtenu le droit de concourir dans ces élections, donna tous ses suffrages à des patriciens. On n'éleva même que trois tribuns militaires, et le choix de l'assemblée tomba sur A Sempronius Atratinus, L Attilius, et T Cecilius ou Clælius, tous trois patriciens, et distingués par leur valeur et leur capacité dans le métier de la guerre. Mais ces trois magistrats furent obligés de se déposer eux-mêmes trois mois après leur élection, sur ce que C Curiatius qui y avait présidé, représenta que les cérémonies des auspices qui précédaient toujours l'élection des magistratures curules, n'avaient pas été observées exactement.

Les romains étaient très scrupuleux sur les moindres circonstances qui avaient la religion pour objet ; mais peut-être que les patriciens ne firent naître ce scrupule que pour rétablir la dignité consulaire. En effet, les tribuns militaires n'eurent pas plutôt abdiqué leur nouvelle dignité, qu'on nomma un entre-roi, afin que la république ne demeurât pas sans chef et sans gouverneur. Mais comme il n'avait le gouvernement qu'en dépôt, et que pour faire passer l'autorité à des magistrats annuels, il fut question de savoir si ces magistrats seraient des consuls ou des tribuns militaires ; les plus anciens sénateurs ne manquèrent pas de se déclarer pour le consulat ; le peuple témoigna au contraire qu'il voulait des tribuns militaires. La jalousie s'étant mise entre les candidats de ce dernier ordre, ceux dont la faction n'était pas assez puissante pour les élever à cette dignité, aimèrent mieux qu'on rétablît le consulat, que de voir leurs rivaux emporter une dignité qu'ils ne pouvaient obtenir ; ainsi du consentement du Sénat et du peuple, l'*entre-roi* nomma des consuls, et il désigna pour remplir cette dignité le reste de l'année, L Papirius Mugillanus, et L Sempronius Attratinus frère d'un des patriciens qui venait d'abdiquer le tribunat comme nous l'avons dit.

Il ne se passa rien de considérable sous leur consulat, mais sous le suivant, et celui de M Geganius et de T Quintius ; on érigea la censure, nouvelle charge, ou plutôt il se fit un démembrement de celle des consuls. Et cette nouvelle dignité des censeurs, qui dans ses commencements parut peu considérable, devint dans la suite, par le pouvoir qu'on y attacha, le comble des honneurs, et la magistrature la plus redoutable de la république.

Comme un esprit de conquête était le dessein général de la nation, le roi Servius pour avoir une ressource assurée et d'hommes et de finances, avait ordonné, comme nous l'avons déjà dit, qu'il se ferait tous les cinq ans un dénombrement de tous les citoyens romains avec une évaluation exacte des biens de chaque particulier. Le prince ou le magistrat par ce dénombrement savait presque en un instant ce que Rome avait d'habitants capables de porter les armes, et quelle contribution on en pouvait tirer. Mais les consuls souvent occupés hors de la ville par des guerres presque continuelles, n'ayant pu depuis plus de dix-sept ans faire ce dénombrement appelé le *cens*, on proposa pour le soulagement des consuls, de créer deux magistrats de l'ordre des patriciens, qui sous le titre de *censeurs* fissent tous les cinq ans cette revue générale de tout le peuple romain. Les tribuns quoique toujours en garde contre ce qui était proposé par le Sénat, ne s'opposèrent point dans cette occasion à l'établissement de cette nouvelle magistrature. Ils ne demandèrent pas même que les plébéiens y eussent part,

soit qu'ils vissent qu'on n'avait attaché qu'un pouvoir assez borné à la censure, ou qu'ils fussent assez contents qu'en détachant ces fonctions du consulat, on eût diminué la puissance d'une magistrature, l'objet de leur haine et de leur émulation. Ainsi la loi qui autorisait la création de deux censeurs passa sans contestation.

Papirius et Sempronius consuls l'année précédente furent élevés à cette dignité, et on la leur conféra tout d'une voix pour les dédommager de ce que l'année de leur consulat n'avait pas été complète, et qu'ils n'étaient entrés en exercice qu'après l'abdication des tribuns militaires.

Tant que les consuls avaient été chargés du soin de ce dénombrement, toutes leurs fonctions à cet égard avaient été renfermées à tenir un état exact des noms, des biens, de l'âge, des conditions, de tous les chefs de famille : le nom et l'âge de leurs enfants et de leurs esclaves y devait être compris. Mais quand on eut démembré du consulat cette partie de la magistrature, et qu'on en eut fait une dignité particulière, comme les hommes ne cherchent ordinairement qu'à étendre leur autorité, les censeurs s'attribuèrent la reformation des moeurs.

Ils prenaient connaissance de la conduite de tous les citoyens ; les sénateurs et les chevaliers étaient soumis à leur censure comme le simple peuple ; ils pouvaient chasser de ces compagnies ceux qu'ils en jugeaient indignes. à l'égard des plébéiens qui par leur débauche ou leur paresse étaient tombés dans l'indigence, ils les réduisaient dans une classe inférieure, souvent même ils les privaient du droit de suffrage, et ils n'étaient plus réputés citoyens que parce qu'on les assujettissait encore à payer leur part des tributs.

Quand les censeurs faisaient cette revue générale de toute la nation, il n'y avait point de citoyen qui ne tremblât à l'aspect de leur tribunal ; le sénateur par la crainte d'être chassé du Sénat ; le chevalier dans l'appréhension d'être cassé et privé du cheval que la république lui entretenait, et le simple citoyen par la peur d'être rayé de sa tribu, et réduit dans la dernière, ou du moins dans une centurie moins honorable que la sienne. En sorte que cette crainte salutaire était le soutien des lois somptuaires, le noeud de la concorde, et comme la gardienne de la modestie et de la pudeur.

La république à la faveur de ce nouvel établissement jouit sous le consulat de M Fabius, et de Postumus Albutius, d'une profonde tranquillité. Ce n'est pas que quelques tribuns du peuple toujours inquiets ne tâchassent depuis de faire revivre les anciennes prétentions du peuple touchant le partage des terres : ils menaçaient même à leur ordinaire de s'opposer à toute levée de soldats. Mais comme on n'avait point alors de guerres à soutenir, on méprisait une opposition que la paix rendait inutile et sans effet ; et l'autorité du Sénat se fortifiait d'autant plus que ce premier ordre de la république se pouvait passer alors du secours du peuple. Tout était tranquille, lorsque l'année suivante sous le consulat de Proculus Geganius et de L Ménenius, il survint une famine affreuse qui causa des séditions, à la faveur desquelles un particulier fut à la veille de s'emparer de l'autorité souveraine. Le Sénat attribuait cette disette de grains à l'oisiveté et à la paresse des plébéiens qui enivrés des harangues séditieuses des tribuns, ne sortaient plus de la place, et qui au lieu de cultiver leurs terres, passaient le temps à faire de vains raisonnements sur les affaires d'état. Le peuple au contraire qui se plaint toujours de ceux qui sont chargés du gouvernement, rejetait la cause de cette famine sur le défaut d'attention des consuls. Mais ces magistrats sans s'embarrasser des murmures de la multitude, prirent tous les

soins convenables pour faire venir des bleds du dehors, et ils en donnèrent la commission à C Minutius.

Ce sénateur actif et vigilant, envoya des commissionnaires dans toute la Toscane ; mais il ne pût tirer par leurs soins qu'une petite quantité de bled. Un chevalier romain appelé Sp Melius, le plus riche particulier de la république, l'avait précédé dans cette recherche, et avait fait enlever la plus grande partie des grains de cette province.

Ce chevalier encore plus ambitieux que riche, s'était flatté que dans une calamité si générale, le peuple ferait bon marché de sa liberté. On distribuait tous les jours par son ordre du bled au petit peuple et aux plus pauvres ; et par une libéralité toujours suspecte, surtout dans une république, il se fit des créatures de tous ceux qu'il nourrissait à ses dépens ; sa maison fut bientôt l'asile des pauvres, des fainéants, de ceux qui s'étaient ruinés par la débauche, et de ces gens qui sans aucun sentiment d'honneur et de religion, voudraient voir l'état bouleversé, pourvu qu'ils y trouvassent l'établissement d'une fortune plus avantageuse que leur condition présente.

Minutius qui par rapport à la commission dont les consuls l'avaient chargé, ne pouvait se dispenser d'avoir quelque relation soit par lui-même soit par ses agents, avec ceux de Melius, démêla que cet ambitieux, qui seul nourrissait gratuitement autant de pauvres que tout l'état, se servait du prétexte de cette aumône publique qui attirait une foule de peuple à sa porte, pour faire des assemblées dans sa maison. Des gens que Minutius avait apparemment gagnés, l'avertirent même qu'on y portait de nuit une grande quantité d'armes. Il apprit ensuite qu'il y avait une conspiration formée pour changer la forme du gouvernement, que le plan en était tout dressé, que Melius prétendait se faire souverain, que le peuple séduit par ses libéralités intéressées, prendrait les armes en sa faveur, et qu'il y avait même des tribuns qui s'étaient laissés gagner par argent pour vendre la liberté publique.

Minutius ayant découvert tout le secret de cette conjuration, en donna aussitôt avis au Sénat. On fit de grands reproches aux consuls de l'année précédente, et à Quintius et à Agrippa Menenius qui venaient de leur succéder dans cette dignité, de n'avoir pas prévenu et puni les mauvais desseins de Melius. Quintius répondit, que ses prédécesseurs, son collègue et lui-même ne manquaient ni de courage, ni de fermeté pour punir un attentat si énorme ; mais qu'on n'ignorait pas que l'autorité consulaire était comme anéantie par la puissance excessive qu'avaient usurpé les tribuns ; qu'un appel devant le peuple arrêterait toutes les poursuites, et que si l'affaire était portée dans une assemblée, Melius échapperait infailliblement à la justice par la faveur de la multitude qui l'adorait. Que dans le péril où se trouvait la république, on avait besoin d'un dictateur, c'est-à-dire d'un souverain magistrat, qui fût également au dessus des lois et des tribuns du peuple. Son avis ayant été approuvé unanimement, il nomma L Quintius en qui malgré son extrême vieillesse, on trouvait encore un courage et une fermeté proportionnées à cette suprême magistrature.

Le lendemain il fit mettre des corps de garde dans tous les quartiers de la ville, comme si l'ennemi eût été aux portes de Rome. Cette précaution surprit tous ceux qui n'avaient point de part à la conjuration ; tout le monde se demandait raison de cette nouveauté, et pourquoi au milieu de la paix on avait nommé un dictateur. Mais Melius sentit bien que ce magistrat souverain n'avait été établi que contre lui ; il redoubla ses libéralités pour se fortifier contre le Sénat, du secours de la multitude. Le dictateur qui vit bien qu'il n'y avait qu'un coup

d'autorité qui pût dissiper une conjuration si dangereuse, fit porter son tribunal dans la place, et il y monta escorté de ses licteurs armés de leurs haches d'armes, et avec tout l'appareil de la souveraine puissance. Il envoya ensuite Servilius général de la cavalerie, sommer Melius de comparaître devant lui. Melius surpris et incertain du parti qu'il devait prendre, différait d'obéir et cherchait à s'échapper.

Servilius commanda à un licteur de l'arrêter, et cet officier ayant exécuté les ordres du général de la cavalerie, Melius s'écrie que le Sénat ne le veut faire périr que par jalousie, et à cause qu'il avait consacré ses biens au soulagement du peuple : là-dessus, il implore le secours de la multitude, et il conjure ses amis de ne pas souffrir qu'on le massacre en leur présence. Le peuple s'émeut ; les partisans s'animent les uns les autres, et l'arrachent des mains de l'huissier. Melius se jeta dans la foule pour se dérober à la poursuite de Servilius, mais comme il tachait d'exciter une sédition, Servilius lui passa son épée au travers du corps, et tout couvert de son sang il vint dire au dictateur qu'il avait puni lui-même un citoyen qui avait refusé d'obéir à ses ordres. **Je n'en attendais pas moins de vous**, lui repartit ce généreux vieillard, **vous venez d'assurer la liberté publique**. Il fit ensuite raser la maison de Melius, on y trouva encore une quantité extraordinaire de bled que le dictateur fit vendre au peuple à vil prix pour l'empêcher de sentir la perte de Melius. Ce fut par la même raison que le chef de la conspiration étant mort, ce sage magistrat ne jugea pas à propos d'informer contre ses partisans, de peur de trouver un trop grand nombre de criminels, et de faire éclater la conjuration en voulant punir trop sévèrement tous les conjurés. Mais les tribuns du peuple croyant leur crime inconnu, parce qu'il n'était pas poursuivi, prirent occasion de l'indulgence du dictateur de se déchaîner contre lui, et surtout contre le général de la cavalerie, qui sans aucune formalité de justice, et même sans ordre de son supérieur, avait tué un citoyen dans le sein de sa patrie. Ces magistrats le menaçaient hautement de le mettre en justice sitôt que le dictateur serait sorti de charge ; on ne parlait pas moins que de le précipiter comme un tyran du haut de la roche Tarpéienne. Jamais on n'avait vu dans le collège des tribuns une animosité si vive contre le Sénat ; ils s'opposèrent hautement à l'élection des consuls : il fallut pour éviter une sédition, se résoudre à ne créer que des tribuns militaires. Quelques tribuns du peuple se flattaient d'y avoir bonne part, mais malgré toutes leurs brigues le peuple content d'y pouvoir prétendre, donna toutes ses voix à des patriciens d'une valeur et d'une capacité reconnue, du nombre desquels était L Quintius fils du dictateur qui venait de faire périr Melius.

La guerre qui s'éleva contre les Véies et les Volsques, suspendit l'animosité des tribuns contre Servilius ; on ne songea qu'à résister aux ennemis, et le bruit ayant couru que tous les peuples de la Toscane devaient prendre les armes en faveur des Véies, Mamercus Æmilius personnage illustre dans la paix et dans la guerre, fut élevé à la dictature ; dignité qu'il avait déjà remplie, et où il avait acquis beaucoup de gloire contre les mêmes ennemis. Mais la nouvelle d'une ligue si redoutable s'étant trouvée fautive, Æmilius se voyant privé de l'espérance de signaler sa seconde dictature par une nouvelle victoire, entreprit de laisser au moins quelque monument de son zèle pour la liberté publique. Il représenta au peuple dans une assemblée générale, que leurs ancêtres pour conserver cette même liberté, n'avaient établi dans la république aucune charge dont l'autorité et les fonctions durassent plus d'un an ; qu'on ne s'était pas souvenu d'une précaution si sage dans la création des censeurs, auxquels on avait attribué cinq années de magistrature ; que pendant une autorité de si longue durée, ils

pouvaient en abuser, se faire des créatures, et opprimer la liberté de leur patrie ; qu'il requérait qu'il fût fait une loi qui abrégât le temps de cette dignité, et que personne ne la pût exercer plus d'un an et demi.

Ce discours fut reçu avec de grands applaudissements, surtout de la part du peuple. On ajouta à cette loi qu'un sénateur ne pourrait pendant sa vie obtenir deux fois la censure, quoiqu'il eût exercé la première avec l'approbation de ses concitoyens ; et de peur que cette dignité entre les mains d'un seul ne le rendît trop puissant, il fut encore ordonné que si l'un des censeurs venait à mourir ou à se démettre de sa charge, l'autre ne pourrait la retenir ni même se faire subroger un collègue ; et que dans l'élection des censeurs, celui qui aurait eu le nombre suffisant de suffrages, ne serait pourtant pas déclaré censeur, si son collègue manquait du nombre des voix requises ; qu'on recommencerait l'élection de l'un et de l'autre jusqu'à ce qu'ils eussent par le même scrutin tous les suffrages nécessaires pour pouvoir être reconnus en même temps pour censeurs : toutes précautions que ce peuple jaloux de sa liberté crut devoir prendre contre les brigues et les cabales des patriciens.

Le Sénat ne vit qu'avec un mécontentement secret, que le dictateur eût diminué la puissance d'une magistrature attachée à son ordre. C Furius et M Geganius censeurs cette année, en firent éclater leur ressentiment, sans égard pour le mérite et les services d'Æmilius. Ce dictateur n'eut pas plutôt abdiqué sa dignité, qu'en vertu du pouvoir attaché à la censure, ils retranchèrent un homme si illustre de sa tribu, le réduisirent dans la dernière, le privèrent comme un homme déshonoré du droit de suffrages, et le chargèrent d'un tribut huit fois plus fort que celui qu'il avait coutume de payer. Mais cet avilissement au lieu de le déshonorer, lui donna un nouvel éclat ; toute la honte de cette vengeance retomba sur ses auteurs : le peuple indigné, les poursuivit dans la place, et les aurait maltraités si Æmilius n'eût été assez généreux pour s'y opposer.

Les tribuns du peuple, profitèrent de cette occasion pour exciter de nouveau l'animosité de la multitude contre le Sénat. Ils représentaient dans toutes les assemblées, qu'il n'était pas surprenant que les patriciens maltraitassent le peuple, puisqu'en haine de ce même peuple, ils n'avaient point été honteux d'ôter à un sénateur, consulaire, et honoré de deux dictatures, le droit de citoyen, seulement pour avoir proposé une loi qui en diminuant de leur autorité, assurait la liberté publique. De pareils discours répétés par les tribuns dans la plupart des assemblées, entretenaient l'aigreur dans l'esprit du peuple, qui pour marquer son ressentiment au Sénat, ne voulut jamais consentir qu'on élût des consuls, il fallut encore revenir aux tribuns militaires ; c'était à la vérité la même dignité et les mêmes fonctions, quoique sous des noms différents ; mais l'exclusion que le peuple avait du consulat, et le pouvoir de concourir dans les élections pour le tribunat militaire, faisaient que les tribuns du peuple qui aspiraient à cette dignité, n'oubliaient rien pour déterminer le peuple à demander des tribuns militaires ; cependant malgré toutes leurs brigues, le peuple toujours prévenu en faveur de la noblesse, quand il s'agissait du gouvernement et du commandement des armées, donna ses suffrages à des patriciens.

Cette préférence tourna les plaintes et le ressentiment des tribuns du peuple contre la multitude : ils menacèrent publiquement d'abandonner ses intérêts. **Faut-il, disaient-ils dans leurs harangues, que la crainte que vous avez de la puissance des grands vous retienne à leur égard dans une servitude perpétuelle ? Pourquoi dans l'élection des tribuns militaires, et lorsqu'il est question de donner vos suffrages, ne vous souvenez-vous ni de vous-même ni de vos**

magistrats ? Sachez qu'il faut de grandes récompenses pour animer de généreux courages. Et si vous n'êtes pas touchés par les motifs d'une juste reconnaissance, craignez du moins que rebutés de votre indifférence, nous ne vous abandonnions à notre tour à l'orgueil et à la tyrannie des patriciens.

Ces discours que les tribuns du peuple répétaient dans toutes les assemblées, réveillèrent l'animosité et l'ambition des plébéiens. Chacun s'exhortait mutuellement à mépriser les prières et les menaces des grands. On commença tout de nouveau à parler du partage des terres, la source perpétuelle des divisions entre le peuple et le Sénat. D'autres proposèrent de taxer au moins ceux qui possédaient ces terres du public, et d'employer l'argent qui en proviendrait au soulagement du peuple, et à payer les troupes pendant la campagne. Ceux d'entre les plébéiens qui étaient distingués ou par leurs richesses, ou par la gloire qu'ils avaient acquise dans les armées, résolurent d'employer tout leur crédit pour s'élever au tribunat militaire, et pour parvenir à l'autorité souveraine qui était attachée à cette dignité. Le Sénat pour dissiper cet orage qui s'élevait contre son autorité, résolut dans cette occasion de n'élire que des consuls : dignité dont les plébéiens étaient exclus, comme nous l'avons déjà dit.

La guerre que les Éques et les Volsques déclarèrent alors, favorisa ce projet. Comme il n'y avait point de plébéiens qui eussent encore commandé les armées, et que cet emploi regardait uniquement d'anciens capitaines, et les premiers du Sénat, il parut indifférent au peuple qu'on élût cette année des consuls ou des tribuns militaires. Ainsi le Sénat étant demeuré maître de l'élection, on convint sans peine de rétablir le consulat ; et T Quintius fils de Lucius et C Julius Mento parvinrent à cette dignité. On ne pouvait guère mieux choisir du côté de la naissance et de la capacité dans le métier de la guerre.

Mais la jalousie et la division s'étant mises entre eux, on prétend qu'ils furent battus près d'Algide. Le Sénat pour prévenir les suites de leur défaite, résolut qu'on aurait recours à un dictateur. Mais les deux consuls de qui dépendait cette nomination, considérant que de souverains magistrats qu'ils étaient, ils allaient être réduits à la simple qualité de lieutenants du dictateur ; et que sous le nom de consuls, ils n'auraient guère plus d'autorité que le général de la cavalerie ; ces deux magistrats d'ailleurs opposés l'un à l'autre en toute autre chose, se réunirent pour traverser une nomination qu'ils regardaient comme la ruine de leur autorité. Et quoiqu'il arrivât coup sur coup de fâcheuses nouvelles du progrès que faisaient les ennemis, on ne put jamais obtenir d'eux qu'ils nommassent un dictateur. Le Sénat ne pouvant vaincre leur obstination, eut recours à un remède plus dangereux par ses suites, que le mal même auquel on voulait remédier.

Q Servilius Priscus personnage consulaire, se tournant vers les tribuns du peuple qui se trouvèrent dans le Sénat, les exhorta à faire intervenir l'autorité du peuple dont ils étaient comme dépositaires, pour obliger les consuls à nommer un dictateur. Ces magistrats plébéiens saisirent avec plaisir l'occasion qu'on leur présentait d'élever leur propre autorité sur les ruines de celle du Sénat et des consuls. Ils firent même plus qu'on ne leur demandait, comme en usent ordinairement tous ceux qui veulent étendre leur puissance au-delà de ses bornes légitimes. Et au lieu de porter cette affaire dans une assemblée du peuple, ils osèrent dans le Sénat même ordonner que les deux consuls seraient menés en prison s'ils ne nommaient pas incessamment un dictateur. Ces deux magistrats plièrent sous la crainte de la prison : ils promirent de nommer un

dictateur. Mais ils se plainquirent que le Sénat même avait avili la puissance consulaire en la soumettant sous le joug impérieux des tribuns. Il est certain que ce premier corps de la république piqué contre ses chefs, et uniquement attentif à vaincre leur opiniâtreté, ne sentit pas alors la plaie qu'il venait de faire à son autorité. Enfin après beaucoup de disputes entre les deux consuls pour le choix d'un dictateur, ils en remirent la décision au sort, qui fut favorable à T Quintius : celui-ci nomma Tubertus, son beau-père. Le dictateur fit aussitôt enrôler tous ceux qui devaient servir, sans vouloir écouter ni plaintes ni excuses. C'était un ancien capitaine plein de valeur et d'expérience ; naturellement sévère, et même dur dans le commandement. Le pouvoir de vie et de mort que lui donnait la dictature, et la connaissance de son humeur sévère, firent que tout le monde courut avec soumission se ranger sous ses enseignes. Il sortit bientôt de Rome, marcha aux ennemis, les défit dans une bataille sanglante, prit leur camp, et ramena son armée victorieuse à Rome.

La république jouit pendant quelque temps d'une paix profonde. Mais un mal plus dangereux que la guerre se fit sentir dans Rome et presque dans toute l'Italie. Une sécheresse extraordinaire causa la famine qui fut suivie d'une peste affreuse sur les animaux comme sur les hommes. Les romains naturellement superstitieux, après avoir épuisé tous les remèdes de la médecine, eurent recours à des secours surnaturels. On introduisit dans la ville un culte étranger ; les temples et même les rues n'étaient remplis que de gens qui sacrifiaient à des divinités inconnues : et on n'avait point de honte pour conjurer le mal, de recourir à des charmes, et à toutes les vaines superstitions que la faiblesse des hommes a inventées. Le Sénat qui n'ignorait pas combien toute nouveauté en fait de religion était dangereuse, ordonna aux édiles d'arrêter ce désordre ; et il fut défendu par un édit public de pratiquer aucune cérémonie qui n'eût été admise dans la république.

Cette calamité étant finie, on procéda à l'élection de nouveaux magistrats : et le peuple obtint qu'on élût des tribuns militaires avec la puissance consulaire. Mais ce changement dans le gouvernement ne fut pas heureux. La guerre ayant recommencé contre les Véies, les tribuns peu unis entre eux, furent défaits : ce qui donna lieu à la création d'un dictateur. On eut recours pour remplir cette éminente dignité à C Mamercus Æmilius. Son mérite et le besoin de l'état obligèrent les romains de remettre la fortune de la république entre les mains d'un homme que les censeurs, comme nous l'avons vu, n'avaient point eu de honte de dégrader de sa tribu, et de noter comme indigne des privilèges d'un citoyen romain. Le succès de cette guerre répondit à la confiance que le peuple romain avait en son général. Mamercus Æmilius en moins de seize jours tailla en pièces une partie de l'armée des ennemis, fit un grand nombre de prisonniers qui servirent de récompense aux soldats, ou qui furent vendus comme des esclaves au profit du trésor public. Le dictateur après un triomphe solennel, se démit de la dictature, et fit douter si sa modération n'était pas encore plus grande que sa valeur.

Ces victoires continuelles des romains ne servaient qu'à élever le courage et à augmenter l'ambition des principaux du peuple. Ils ne voulurent plus entendre parler d'aucune élection de consuls, parce qu'ils étaient exclus du consulat, et qu'il leur était permis d'aspirer à la dignité tribunitienne. Ainsi malgré le Sénat on fut obligé d'élire quatre tribuns militaires. Mais quelques efforts qu'eussent fait les tribuns du peuple pour avoir part à cette élection, ils eurent encore la douleur de voir que des patriciens seuls enlevèrent tous les suffrages. On ne peut exprimer la colère et l'indignation de ces magistrats plébéiens. Ils disaient

hautement dans leurs harangues qu'il valait mieux abolir la loi, qui permettait au peuple d'aspirer à la dignité de tribun militaire, que d'en voir l'effet éludé dans toutes les élections par la cabale des patriciens ; et que la honte serait moindre pour leur ordre d'en être exclus, comme ils l'étaient du consulat, que d'avoir le droit de concourir et d'être rejetés dans les élections, comme incapables ou indignes de cet honneur. Ils se répandaient en plaintes contre le peuple même : ils menaçaient d'abandonner ses intérêts, et comme s'ils eussent voulu pour se venger, bouleverser la république entière, les uns proposaient qu'on conduisît une partie du peuple dans de nouvelles colonies, d'autres renouvelaient les anciennes prétentions au sujet du partage des terres.

Il y en avait qui demandaient qu'on ne pût obliger aucun citoyen d'aller à la guerre, si on ne lui payait une solde réglée. Enfin il n'y a rien que ces magistrats séditieux ne remuassent, soit pour se venger de la noblesse, soit pour exciter le peuple, par l'espoir de ces nouveautés, à les porter par ses suffrages jusque à la dignité de tribuns militaires. Les patriciens qui étaient actuellement en exercice, et qui regardaient comme une honte d'avoir des plébéiens pour successeurs, convinrent secrètement avec le Sénat de tirer de Rome les principaux du peuple, et surtout ceux qui aspiraient au tribunat militaire, sous prétexte de faire une course sur la frontière des Volsques qu'on disait qui armaient puissamment : et pendant leur éloignement, au lieu de tribuns militaires, on résolut de n'élire que des consuls. Ces magistrats avant que de sortir de la ville, laissèrent pour gouverner et pour présider à l'élection, Appius Claudius leur collègue, fils du décemvir, jeune homme fier, hardi, entreprenant, et nourri dès le berceau dans une haine héréditaire contre la puissance du peuple. Il ne vit pas plutôt les tribuns et la plupart des plébéiens en campagne, que se prévalant de leur absence, il fit procéder à l'élection des consuls. On élut pour remplir cette dignité C Sempronius Atratinus, et C Fabius Vibulanus. Et le peuple et ses tribuns trouvèrent à leur retour l'élection de ces deux magistrats trop bien établie pour oser s'y opposer. Ils tournèrent leur ressentiment contre les consuls mêmes, et ils tâchèrent depuis de faire un crime à Sempronius des mauvais succès qu'il eut pendant son consulat dans la guerre contre les Volsques. Cette nation belliqueuse, qui depuis longtemps était en guerre avec les romains pour l'empire et la domination, fit cette année comme un dernier effort pour s'empêcher de subir le joug de ses anciens ennemis.

Les magistrats Volsques levèrent un grand nombre de troupes, firent choix d'excellents capitaines, et n'omirent aucune de ces sages précautions qu'on peut regarder comme les gages assurés du bon succès. Rome leur opposa C Sempronius premier consul, personnage plein de valeur, populaire, et familier avec les soldats dont il était adoré, mais plus soldat lui-même que grand capitaine, et qui faisait la guerre comme si le courage seul eût suffi pour remplir tous les devoirs d'un général. Il s'avança du côté des ennemis, comme s'il eût été à une victoire certaine, et il marchait avec une confiance toujours dangereuse.

Les deux armées furent bientôt en présence : les Volsques avaient pris tous les avantages que la situation du lieu leur avait pu permettre. Sempronius au contraire qui méprisait des ennemis tant de fois vaincus, négligea ces précautions si nécessaires. Et comme s'il eût été assuré de vaincre avec sa seule infanterie, il laissa sa cavalerie dans un endroit d'où il n'en pouvait tirer du secours. On en vint aux mains de part et d'autre avec une égale fureur. Les romains quoiqu'en désordre, s'avancèrent avec audace, et chargèrent les ennemis avec leur valeur ordinaire. Mais comme ils combattaient avec plus

d'impétuosité que d'ordre, et que les Volsques au contraire unis et serrés par bataillons, se défendaient avec beaucoup de courage, la fortune commença à se déclarer pour le parti où il y avait plus de discipline. Les Volsques conduits par un habile général, pressent, poussent et enfoncent les légions. Le soldat romain étonné, au lieu d'attaquer, ne songe qu'à éviter les coups de l'ennemi. On plie insensiblement, on cède peu à peu, et enfin on est contraint de reculer. Le consul qui s'en aperçoit, se porte dans les endroits où il y a plus de péril. Il combat de sa main, et tâche d'animer ses soldats par son exemple et par ses reproches, mais en vain. Il crie et il menace ; on n'entend plus sa voix ni ses ordres ; et le soldat effrayé fait bien voir qu'il ne craint que l'ennemi et la mort. Enfin la confusion et le désordre se mettent dans les légions, et la bataille était perdue, si Sex Tempanius ancien capitaine de cavalerie, n'eût proposé aux autres officiers du même corps de descendre de cheval et de se jeter à la tête des légions pour soutenir l'effort des ennemis.

Sempronius qui s'était flatté, comme nous l'avons dit, d'en triompher avec son infanterie, avait laissé sa cavalerie dans un endroit coupé de ravins, où elle ne pouvait combattre. Tempanius s'étant aperçu de cette faute, et du désordre où étaient les légions, mit pied à terre avec toute sa compagnie, et s'adressant à ses camarades : *suivez ma lance*, leur dit-il, *comme si c'était un guidon ; et faisons voir aux ennemis qu'à pied comme à cheval rien ne nous peut résister*. Tout ce corps de cavalerie descendit de cheval à son exemple, et le suivit. Tempanius à la tête de cette nouvelle infanterie, marche droit aux ennemis, et rétablit le combat : il pousse tout ce qui se présente devant lui. Les légions à la vue de ce secours reprennent courage, et la bataille recommence avec une nouvelle fureur. Le général des Volsques ne peut deviner d'où ce nouveau corps d'infanterie est venu aux romains. Mais comme il s'en vit pressé, il envoya ordre à ses troupes de s'ouvrir, de donner passage au corps que commandait Tempanius, de refermer ensuite les bataillons, et de les rejoindre, afin de séparer ces nouvelles troupes du corps des légions. Les Volsques en exécution de ses ordres reculent, semblent plier, s'ouvrent et laissent passer Tempanius et sa troupe, qui, emportés par leur courage, croyant suivre la victoire et un ennemi épouvanté, s'avançaient toujours. Mais ils ne furent pas longtemps sans s'apercevoir qu'ils avaient été coupés par des bataillons ennemis qui s'étaient rejoints, et qui s'étaient postés entre eux et l'armée romaine. Tempanius fit ce qu'il put pour s'ouvrir de nouveau le passage, et rejoindre le consul : mais il ne put percer les bataillons opposés. Dans cette extrémité, il aperçut une éminence dont il s'empara.

Les Volsques se flattant qu'il ne pouvait leur échapper, viennent l'assaillir. Tempanius se défend avec un courage invincible, et cette diversion sauve l'armée du consul. Les légions moins pressées se rallient, reviennent à la charge, et le consul à leur tête fait des efforts surprenants pour tâcher de dégager et de joindre Tempanius. Les Volsques font ferme de tous côtés ; et quoiqu'ils eussent perdu beaucoup de monde dans cette dernière action, ils se laissent plutôt tuer que de s'enfuir. Aucun ne recule ; le soldat vivant succède au mort, occupe sa place, et la défend avec la même intrépidité, sans que les romains pussent rompre cette barrière et forcer ces bataillons. On combattit bien avant dans la nuit, sans que les deux généraux pussent démêler de quel côté était l'avantage, et il n'y eut que les ténèbres et la lassitude qui séparèrent les deux armées. Sempronius et le général des Volsques incertains du succès de la bataille, et craignant également l'un et l'autre d'être encore obligés de combattre le lendemain, abandonnèrent, comme de concert, le champ de bataille, et ne se

croyants pas encore en sûreté dans leur camp, ils en sortirent avec précipitation. Après qu'ils eurent marché toute la nuit chacun de leur côté et avec une peur égale, ils se retranchèrent avec autant de soin et de précaution que s'ils avaient été encore en présence les uns des autres.

Tempanius, qui ne doutait pas que les ennemis ne l'attaquassent de nouveau dès que les ténèbres seraient dissipées, fut bien surpris lorsqu'au point du jour il ne vit plus ni amis ni ennemis. Il ne pouvait comprendre ce qu'étaient devenues deux grandes armées qui, peu d'heures auparavant, occupaient toute la plaine. Il envoya d'abord reconnaître le camp des romains, et ensuite celui des Volsques.

On ne trouva dans l'un et dans l'autre que quelques blessés qui n'avaient pu suivre leur corps d'armée. Tempanius voulut être lui-même spectateur d'un événement si extraordinaire ; et après avoir pris les précautions nécessaires pour n'être pas surpris, il visita les deux camps, et il rencontra par tout une solitude égale. Il passa de-là sur le champ de bataille, qui ne lui présenta que des morts et des mourants, et cette image affreuse qu'on y rencontre le lendemain d'un combat. Enfin n'ayant aucune nouvelle de l'armée du consul, et craignant d'être investi de nouveau par celle des Volsques, il fit enlever les soldats romains qui étaient blessés, et reprit avec eux le chemin de Rome. Il y fut reçu avec une extrême surprise et une joie extraordinaire : on le croyait péri avec tous ses compagnons.

Des fuyards qui étaient arrivés à Rome avant lui, et qui l'avaient vu séparé de l'armée, et enveloppé par les ennemis, n'avaient pas manqué de publier que toute la cavalerie avait été taillée en pièces. Le retour de Tempanius et de ses compagnons dissipa ces faux bruits. Mais les tribuns du peuple n'avaient garde de laisser échapper une occasion si favorable pour perdre le consul. Le peuple était actuellement assemblé lorsque Tempanius rentra dans Rome. Ils l'obligèrent de se présenter dans l'assemblée avant que d'entrer dans sa maison : et Cn Julius un de ces magistrats plébéiens, lui demanda tout haut s'il croyait que Sempronius fût digne de commander les armées du peuple romain ; s'il avait remarqué que dans la dernière action il eût disposé l'ordre de la bataille en habile général ; ce qu'il était devenu depuis le combat, et où était l'armée qu'il commandait. **Je vous ordonne, ajouta ce tribun, de répondre précisément et sans détour à tous ces chefs : apprenez-nous ce que sont devenues nos légions ; si vous en avez été abandonné, ou si vous-même en êtes déserteur, et enfin si nous sommes vaincus ou si nous sommes victorieux.** Tempanius sans vouloir tirer avantage de la disgrâce de Sempronius, répondit au tribun, qu'il n'appartenait point à un simple officier de juger de la capacité de son général, et que le peuple en avait décidé en le créant consul. Qu'il l'avait vu combattre à la tête des légions avec un courage invincible, et se porter dans tous les endroits où le péril était le plus grand. Que l'éloignement où il s'était trouvé depuis leur séparation, et la confusion qui arrive toujours dans une bataille aussi opiniâtre, lui avaient dérobé la connaissance de ce qui s'était passé dans les endroits où combattait le consul : cependant qu'il pouvait assurer par ce qui lui avait paru sur le champ de bataille, que les Volsques n'avaient pas perdu moins de monde que les romains. Et que comme après sa séparation du corps des légions, il avait été assez heureux pour s'emparer d'une éminence, où malgré tous les efforts des ennemis il avait conservé ceux qui s'étaient confiés à sa conduite, il présumait que le consul dans ce désordre général, aurait gagné les montagnes où il se serait retranché. Tempanius demanda ensuite la permission de se retirer pour se faire penser des blessures qu'il avait reçues dans la bataille. Toute l'assemblée donna encore plus de louanges à la sagesse et à la modération de sa réponse,

qu'à la valeur et à la bonne conduite avec lesquelles il venait de combattre les ennemis de la patrie.

Le peuple en reconnaissance de ses services, l'élut pour tribun quelque temps après, avec trois autres officiers qui s'étaient distingués comme lui. Dans cette place il donna de nouvelles marques de sa générosité. Car L Hortensius un de ses collègues, ayant fait assigner Sempronius après que l'année de son consulat fut expirée, pour rendre compte devant l'assemblée du peuple de la conduite qu'il avait tenue dans la dernière bataille, Tempanius et ses trois collègues prirent hautement sa défense, et conjurèrent Hortensius de ne pas persécuter un général plein de valeur, à qui la fortune avait manqué dans cette occasion. **Mais si je vous fais voir, reprit Hortensius, que ce patricien, dont vous vantez le courage, est seul cause de la disgrâce que nous venons de recevoir, vous opposerez-vous à la justice qui en doit être faite ? Voulez-vous ruiner la puissance du tribunat, et tourner contre le peuple même cette autorité que vous ne tenez que de sa bienveillance ?** Tempanius et ses collègues lui répondirent avec beaucoup de modestie, qu'ils reconnaissaient que le peuple avait une autorité souveraine sur tous ceux qui portaient le nom de citoyens romains ; qu'ils révéraient cette souveraine puissance, et qu'ils n'abuseraient jamais du pouvoir dont ils avaient été honorés. Mais que si les prières qu'ils faisaient en faveur de leur général étaient rejetées par un de leurs collègues, ils changeraient d'habit comme l'accusé, et qu'ils voulaient partager avec leur capitaine sa bonne ou sa mauvaise fortune. Hortensius touché de leur générosité, s'écria qu'il ne consentirait point que le peuple romain vît ses tribuns en deuil. Il se désista de son action, et il déclara qu'il ne poursuivrait pas davantage un général malheureux à la vérité contre les ennemis, mais qui avait su se rendre si cher et si agréable à ses soldats et à ses concitoyens. L'affection que quatre tribuns du peuple venaient de faire paraître pour un patricien, et la condescendance de Hortensius, semblaient avoir réuni le peuple avec le Sénat. L'état parut tranquille ; mais cette union ne dura pas longtemps. Sous le consulat de T Quintius Capitolinus et de Fabius Vibulanus, on vit naître de nouvelles dissensions au sujet de la questure. Les questeurs étaient des officiers qui avaient soin du trésor public, et on reporte la première origine de cette charge à P Valerius Publicola, comme nous l'avons dit. Ce patricien ayant jugé à propos de faire mettre le trésor public dans le temple de Saturne, choisit pour le garder deux sénateurs qu'on appela depuis questeurs, et il en laissa le choix au peuple.

Les deux consuls dont nous venons de parler, étant entrés en charge, et voyant que depuis les conquêtes et l'agrandissement de la république ces deux officiers ne suffisaient pas pour remplir toutes leurs obligations, proposèrent d'en augmenter le nombre, et d'ajouter aux deux premiers questeurs qui ne sortaient point de Rome, deux autres qui suivissent les consuls et les généraux à l'armée, pour tenir compte des dépouilles des ennemis, pour vendre le butin, et surtout pour prendre soin des vivres et de la subsistance de l'armée.

Le Sénat et le peuple parurent d'abord approuver également cette proposition. Mais le peuple ayant témoigné qu'il voulait avoir part à cette nouvelle dignité, le Sénat plutôt que de la partager avec des plébéiens, fit échouer le projet des consuls. Les tribuns pour se venger, renouvelèrent la proposition du partage des terres, la ressource perpétuelle de ces magistrats séditieux. Après s'être déchaînés avec beaucoup de fureur contre le Sénat, ils déclarèrent qu'ils ne consentiraient point à l'élection de nouveaux consuls, s'il n'était permis au peuple dans l'élection des questeurs de donner sa voix indifféremment à des plébéiens comme à des patriciens. Le Sénat rejeta avec fermeté cette condition ; et

l'opiniâtreté des deux partis à ne se point relâcher de leurs prétentions, fut cause que la république tomba dans une espèce d'anarchie. On fut obligé d'avoir recours plusieurs fois à un *entre-roi* : dignité qui ne durait que cinq jours. Souvent même les tribuns s'opposaient à son élection, de peur qu'il ne nommât lui-même des consuls. Enfin L Papirius Mugillanus étant entre-roi, ménagea les esprits avec tant d'adresse, qu'il obtint du Sénat qu'on élirait des tribuns militaires en la place des consuls, et que dans l'élection des quatre questeurs, comme dans celle de ces tribuns militaires, il serait libre au peuple de donner indifféremment ses suffrages à des plébéiens ou à des patriciens.

On tint d'abord l'assemblée pour l'élection des tribuns militaires, et malgré les brigues et les cabales des tribuns du peuple, on n'élut que quatre patriciens, L Quintius Cincinnatus, Sp Furius Medullinus, M Manlius et A Sempronius Atratinus cousin du consul de ce nom : on chargea ce dernier de présider à l'élection des questeurs. Antistius tribun du peuple, et Pompilius un de ses collègues, mirent sur les rangs l'un son fils, et l'autre son frère, et demandèrent la questure en leur faveur. Mais malgré toutes leurs brigues, les patriciens seuls emportèrent cette dignité, et le peuple quoique animé par leurs harangues séditieuses, n'eut pas la force de la refuser à des personnes dont les pères et les ancêtres avaient été honorés du consulat. Les deux tribuns du peuple furieux de cette préférence et de la honte du refus, s'écrièrent qu'il n'était pas possible que le peuple eût eu si peu d'égard à la prière et à la recommandation de ses propres magistrats. Qu'il y avait eu infailliblement de la supercherie dans le scrutin, et qu'il en fallait faire rendre compte à A Sempronius qui avait compté les suffrages. Mais comme c'était un homme d'une probité avérée, et que son innocence et la dignité dont il était actuellement revêtu, mettaient hors d'atteinte, ils tournèrent toute leur indignation contre C Sempronius son parent dont nous venons de parler. Ils firent revivre l'affaire de la dernière bataille, dont Hortensius, à la prière de Tempanius, s'était désisté, et il fut condamné à leur sollicitation, et par la poursuite de Canuleius autre tribun du peuple, à une amende de quinze mille sols. Leur fureur ne se borna pas à la honte qu'ils voulaient attacher au corps du Sénat par cette condamnation d'un consulaire. Ils remplirent de nouveau la ville de troubles et de divisions, tantôt en empêchant l'élection des consuls, ou en faisant revivre d'anciennes prétentions qui étaient autant de semences de nouvelles séditions.

L'année suivante, Sp Mecilius tribun du peuple pour la quatrième fois, et Metilius autre tribun du peuple pour la troisième, voulant se perpétuer dans le tribunat, et s'en faire une espèce d'empire et de domination perpétuelle, renouvelèrent la proposition du partage des terres conquises sur les voisins et les ennemis de Rome. C'était l'appas ordinaire dont les tribuns les plus séditieux leurreraient le peuple. Rome, comme nous l'avons déjà dit, bâtie sur un fond étranger, et qui dépendait originairement de la ville d'Albe, n'avait presque point de territoire qui n'eût été conquis l'épée à la main. Les patriciens et ceux qui avaient eu le plus de part au gouvernement, sous prétexte d'en prendre quelques cantons à cens et à rente, s'étaient appropriés le reste et ce qui était le plus à leur bienséance, et ils s'en étaient fait une espèce de patrimoine. Une longue prescription avait couvert ces usurpations, et il eût été bien difficile de démêler les anciennes bornes qui séparaient ce qui appartenait au public, du domaine qu'on avait fieffé à chaque particulier. Cependant les tribuns prétendaient déposséder de ces fonds les anciens propriétaires, et qui avaient même élevé des bâtiments sur ces terres. Une recherche si odieuse consternait les premières maisons de la république. Le Sénat s'assembla plusieurs fois pour trouver les moyens de faire

échouer des propositions si dangereuses. On dit qu'Appius Claudius quoique le plus jeune et le dernier du Sénat, ouvrit un avis qui ne fut pas désagréable à sa compagnie : il dit que ce n'était que dans le tribunat même qu'il fallait chercher des ressources contre la tyrannie des tribuns ; qu'il n'était question pour cela que de gagner un seul de ces magistrats plébéiens qui voulût bien par son opposition empêcher les mauvais desseins de ses collègues. Qu'il fallait s'adresser aux derniers de ce collègue ; que ces hommes nouveaux dans les affaires, et jaloux de l'autorité que Mecilius et Metilius s'attribuaient, ne seraient pas insensibles aux caresses du Sénat, et que peut-être ils fourniraient volontiers leur opposition, seulement pour se faire valoir, et pour faire quelque figure dans le gouvernement.

Cet avis fut approuvé tout d'une voix, et on loua hautement Appius de n'avoir point dégénéré de la vertu de ses ancêtres. Ceux des sénateurs qui avaient quelque liaison avec les tribuns du peuple, s'insinuent dans leur confiance, et leur représentent la confusion où ils vont jeter l'état, et chaque famille en particulier, s'il faut entrer dans la discussion des terres concédées par Romulus, de celles qui depuis près de quatre cent ans ont été conquises sur les voisins de la république, et que des particuliers ont acquises en différents siècles. Que le projet d'une loi qui établirait une égalité parfaite dans la fortune de tous les citoyens, ruinerait la subordination si nécessaire dans un état, et que les riches, soit patriciens, soit plébéiens ne se laisseraient pas dépouiller si aisément du bien qu'ils avaient hérité de leurs ancêtres, ou qu'ils avaient acheté de bonne foi des légitimes possesseurs ; et qu'infailliblement une recherche si injuste exciterait une guerre civile, et coûterait peut-être le plus pur sang de la république. Enfin à force de prières et d'instances ils agirent si heureusement, que des dix tribuns ils en gagnèrent six qui s'opposèrent à la publication de la loi.

Mecilius et son collègue, outrés de voir sortir l'opposition de leur propre tribunal, et de leur collègue, traitèrent leurs collègues de traîtres, d'ennemis du peuple, et d'esclaves du Sénat. Mais malgré toutes ces injures, comme il ne fallait que l'opposition d'un seul tribun pour arrêter la poursuite et l'action des neuf autres, et qu'il s'en trouva six qui s'opposèrent à la réception de la loi, Mecilius et son collègue furent obligés de se désister de leur entreprise.

Le Sénat à la faveur de cette intelligence avec le plus grand nombre des tribuns, demeura encore maître des affaires l'année suivante. L. Sextius un de ces tribuns ayant proposé pour flatter le peuple, d'envoyer une colonie à Voles petite ville dont on venait de s'emparer ; les autres tribuns s'y opposèrent hautement, et ils déclarèrent qu'ils ne souffriraient point pendant leur tribunat, qu'on proposât aucune loi nouvelle dont le projet n'eût été autorisé par le Sénat. Mais ce concert du Sénat avec les tribuns ne dura pas longtemps : les successeurs de ces derniers magistrats du peuple, reprirent peu après la poursuite du partage des terres avec encore plus de fureur que n'avait fait Mecilius et son collègue.

Les Éques ayant surpris Voles, on donna la conduite de cette guerre à M. Posthumius Regilensis, qui était actuellement tribun militaire : ce général savait faire la guerre, mais il était dur, hautain, fier de sa naissance et de sa dignité, et il portait trop loin cette distinction dans une république où tous les citoyens se prétendaient égaux. Ce général fit le siège de Voles, ou pour mieux dire il tenta de l'emporter d'emblée. Les romains en ces temps-là ne formaient guère de sièges réguliers : le plus souvent ils investissaient une place de tous côtés, ils conduisaient ensuite leurs troupes jusqu'au pied des murailles, et à la faveur d'une attaque générale qui partageait l'attention et les forces des assiégés, ils

tentaient de se rendre maîtres de la place. Posthumius avant que de faire marcher ses troupes à cette forme d'assaut qu'on appelait *corone*, parce que la place était entourée de tous côtés, leur promit pour les encourager, de leur en abandonner le pillage s'ils s'en rendaient maîtres : la ville fut prise, mais Posthumius qui naturellement haïssait les plébéiens qui composaient la plus grande partie de son armée, leur manqua de parole, et fit tout vendre au profit du trésor public.

Sextius qui avait eu le crédit de se faire continuer dans le tribunat encore cette année, proposa quelque temps après en pleine assemblée que pour dédommager le peuple du manque de parole du tribun militaire, du moins on établit une colonie dans cette place, de ceux même qui par leur valeur avaient contribué à la reprendre : il voulait que par le plébiscite qui en serait dressé, on abandonnât à ces soldats tout le territoire de Voles. Pour faire passer plus facilement cette proposition, et intimider le Sénat, il renouvela en même temps l'ancienne prétention du partage des terres que les tribuns ne manquaient jamais de faire revivre quand ils voulaient inquiéter le Sénat et en arracher quelque nouveau privilège.

Tout le peuple applaudit à cette proposition. Posthumius que le Sénat avait mandé pour être instruit de l'état de la place, s'étant trouvé comme les autres sénateurs dans cette assemblée où il y avait quelques-uns de ses soldats mêlés dans la foule, et qui demandaient ce partage avec de grands cris : **il en arrivera mal à mes gens**, dit Posthumius tout haut, **s'ils ne se taisent**. Une parole si superbe quoique dans la bouche d'un général, n'offensa pas moins le Sénat que la multitude : Sextius vif et éloquent se prévalut du mécontentement public, et adressant la parole au peuple : **n'avez vous pas entendu**, dit-il, **les menaces que Posthumius fait à nos soldats comme s'ils étaient ses esclaves ? Pouvez-vous encore ignorer après cela la haine et le mépris que les patriciens ont pour vous ? Cependant ce sont ces mêmes patriciens si cruels et si superbes que vous préférez dans la distribution des dignités, à ceux même qui tous les jours soutiennent vos intérêts. Ne vous étonnez plus si après une si injuste préférence, personne ne veut plus s'en charger. Que peut-on espérer d'une multitude faible et inconstante, qui ne sait récompenser que ceux qui l'outragent le plus cruellement ?**

Ce discours augmenta l'animosité publique, qui passa avec les menaces de Posthumius jusque dans son armée. Les soldats n'étaient déjà que trop irrités de ce qu'au préjudice de sa parole, il les avait privés du pillage de Voles ; ils n'eurent pas plutôt appris ce qui s'était passé dans la place de Rome, qu'ils s'écrièrent que la république nourrissait un tyran dans son sein, et l'armée entière était dans une agitation peu éloignée d'une sédition déclarée.

P Sextius questeur ayant voulu en l'absence de son général faire arrêter un soldat plus mutin que les autres, en reçut un coup de pierre, et ses compagnons arrachèrent ce soldat des mains de ceux qui le voulaient mettre aux arrêts. Posthumius averti de cette émeute accourut au camp ; mais il aigrit encore les esprits par la rigueur de ses recherches et par la cruauté des supplices. Après des informations rigoureuses, il commanda qu'on noyât sous *la claie* les soldats qui se trouvèrent les plus coupables ; leurs compagnons furieux les arrachent à ceux qui les avaient arrêtés, et les mettent en liberté : ce sont de nouveaux chefs pour la sédition, tout le camp se souleva. Posthumius transporté de colère descend de son tribunal, et précédé de ses licteurs, fend la foule et veut se saisir des criminels ; mais il ne trouve plus ni respect pour sa personne, ni obéissance

à ses ordres ; on oppose la violence à la force, on se frappe de part et d'autre, et dans ce désordre le général est tué par ses propres soldats.

Quelque odieux que fût Posthumius, le peuple comme le Sénat détesta une action si horrible, et le consulat étant tombé à Cornélius et à L Furius Medullinus, on chargea ces magistrats d'informer contre les criminels, et d'en faire une punition exemplaire. Cependant les consuls usèrent d'une grande modération : et pour ne point aigrir les esprits, ils ne firent tomber le châtement que sur un petit nombre des soldats les plus mutins, et qui se tuèrent eux-mêmes. Ces sages magistrats aimèrent mieux supposer que toute l'armée était innocente, que de la jeter dans une révolte déclarée, par une recherche trop rigoureuse. Il eut été à souhaiter que le Sénat et les consuls eussent ajouté à une conduite si sage, le partage du territoire de Voies, en faveur des soldats et des citoyens qui étaient demeurés dans leur devoir.

C'était le moyen le plus sûr pour faire tomber toutes les plaintes séditieuses des tribuns du peuple, et pour éloigner insensiblement leurs prétentions au sujet des terres publiques et des communes, dont après tout, il était presque impossible aux propriétaires de justifier l'acquisition originale. Mais le peuple s'aperçut avec indignation que le dessein secret du Sénat et de la noblesse, était de le tenir toujours dans la pauvreté, tant pour son propre intérêt, que pour le rendre plus souple et plus dépendant. Et les tribuns pour entretenir son ressentiment, criaient dans toutes les assemblées, que Rome ne serait jamais libre tant que les patriciens retiendraient les terres publiques, et qu'ils s'approprieraient toutes les dignités de l'état. Des guerres presque continuelles contre les Éques et les Volsques ; la peste qui succéda à ce premier fléau, et qui produisit la famine, occupèrent le peuple les années suivantes, et l'empêchèrent de faire attention à ces discours séditieux. Mais la paix et l'abondance ne furent pas plutôt rétablies dans la république, que d'autres tribuns firent renaître de nouvelles divisions.

Trois de ces magistrats plébéiens, du nom d'Icilius, tous trois parents, et d'une famille où la haine contre les patriciens était héréditaire, entreprirent de leur enlever la questure qui n'était point encore sortie du premier ordre : ils obtinrent d'abord que l'élection s'en fit par les *comices* des tribus. Après avoir laissé espérer au peuple des colonies, et le partage des terres, ils déclarèrent publiquement qu'il ne devait rien espérer de ces avantages pendant leur tribunat, si de toutes les dignités qui auraient dû être communes entre tous les citoyens d'une même république, il n'osait du moins aspirer à la questure. Le peuple animé par ses tribuns, donna ses suffrages à Q Silius, P Ælius et P Papius, tous trois plébéiens, qui furent les premiers questeurs de cet ordre. Et de tous les patriciens qui demandaient cette dignité, il n'y eut que C Fabius Ambustus qui pût l'obtenir.

Les tribuns du peuple regardèrent cet avantage comme une victoire qu'ils venaient de remporter sur la noblesse. Ils se flattèrent que la questure allait leur ouvrir le chemin du tribunat militaire, du consulat et des triomphes. Les Iciliens publiaient hautement que le temps enfin était venu de partager les honneurs de la république entre le peuple et les patriciens. On ne voulut plus même dans l'élection suivante, entendre parler du consulat par la seule raison que cette dignité était encore réservée aux nobles et aux patriciens : il fallut que le Sénat souffrît qu'on élût des tribuns militaires, qui avaient à la vérité la même puissance que les consuls, mais dont la dignité était plus agréable au peuple, parce qu'il y pouvait parvenir : les Iciliens surtout y aspiraient ouvertement. Le Sénat alarmé de leurs projets ambitieux, fit publier deux lois qui renfermaient

leur exclusion : la première portait qu'aucun plébéien ne pourrait concourir pour le tribunat militaire, lorsque dans la même année il aurait exercé la charge de tribun du peuple : l'autre, qu'aucun tribun du peuple ne pourrait être continué deux ans de suite dans le même emploi.

Les Iciliens sentirent bien que c'était à eux seuls que le Sénat en voulait ; ils perdirent l'espérance de parvenir à cette première dignité de la république, et en la perdant pour eux, il parut qu'ils ne s'embarrassèrent guère que d'autres plébéiens en fussent revêtus. Peut-être même qu'ils auraient été mortifiés de voir cette souveraine dignité entrer dans toute autre famille plébéienne, avant que la leur en eût été honorée. Quoi qu'il en soit, il n'y eut aucun plébéien considérable qui se mît sur les rangs ; et le Sénat eut l'adresse d'y pousser quelques misérables de la plus vile populace, en même temps qu'il fit demander cette charge par des sénateurs et des patriciens illustres par leur valeur.

Le peuple dégoûté par la bassesse des prétendants de son ordre, tourna tous ses suffrages du côté de la noblesse, et C Julius Iulus, Corn Cossus, et C Servilius Ahala, furent déclarés tribuns militaires ; mais ils ne jouirent pas longtemps de cette dignité souveraine. Les Volsques ayant mis sur pied une puissante armée, le Sénat à son ordinaire résolut de leur opposer un dictateur. Comme l'autorité absolue de ce magistrat absorbait pour ainsi dire la puissance des magistrats subalternes, Julius et Cornélius tribuns militaires, s'opposèrent à son élection, et représentèrent qu'ils se sentaient assez de courage et d'expérience pour conduire les armées, et qu'il était injuste de les priver d'une dignité qu'ils venaient d'obtenir par tous les suffrages de leurs concitoyens.

Le Sénat irrité de leur opposition, et du refus qu'ils faisaient de nommer un dictateur, eut recours aux tribuns du peuple, comme on en avait déjà usé en pareille occasion. Mais les tribuns de cette année tinrent une conduite différente ; et quoiqu'ils fussent ravis de voir cette dissension entre les tribuns militaires et le Sénat, ils répondirent avec une raillerie amère, qu'il était honteux à un corps si puissant, d'implorer le secours de malheureux plébéiens, et de gens qu'à peine la noblesse daignait compter au nombre de ses concitoyens ; que si jamais les dignités et les honneurs de la république étaient communs entre tous les romains, sans distinction de naissance ou des biens de la fortune, alors le peuple et ses magistrats sauraient bien faire respecter les décrets du Sénat ; mais que jusque-là ils ne prendraient aucune part aux prétentions différentes du Sénat et des tribuns militaires. Ces contestations ne prenant point de fin, et les ennemis s'avançant toujours vers la frontière, Servilius Ahala troisième tribun militaire déclara publiquement que l'intérêt de sa patrie lui était plus cher que l'amitié de ses collègues, et que s'ils ne voulaient pas de bonne grâce convenir du choix d'un dictateur, il en nommerait un lui-même. En effet se voyant appuyé de l'autorité de tout le Sénat, il nomma pour dictateur, P Cornélius, qui le choisit ensuite lui-même pour général de la cavalerie.

La guerre ne fut pas de longue durée ; les Volsques furent défaits près de la ville d'Antium ; on pilla leur territoire, et on fit un grand nombre de prisonniers. Après cette expédition, le dictateur se démit de sa dignité ; mais les deux tribuns chagrins que le Sénat les eût privés de la gloire qu'ils se flattaient d'acquérir dans cette guerre, au lieu de proposer l'élection des consuls pour l'année suivante, ne demandèrent que des tribuns militaires, comme auraient pu faire des tribuns du peuple.

Le Sénat qui appréhendait toujours que le peuple ne se déterminât à la fin à donner cette dignité ou à ses tribuns, ou à quelqu'un des principaux plébéiens,

fut vivement touché de voir ses intérêts trahis par ceux même de son ordre. Mais comme il n'était pas en son pouvoir de casser la publication de l'assemblée faite par les magistrats de la république, il obligea les premiers de cette compagnie, et ceux même qui étaient les plus agréables au peuple par leur modération ou par leur valeur, à demander le tribunat. Malgré toutes les brigues des tribuns plébéiens, on n'élut pour tribuns militaires que des patriciens ; et C Valerius, C Servilius, L Furius, et Fabius Vibulanus furent élevés à cette dignité.

Le Sénat conserva le même avantage l'année suivante, et il fut encore assez puissant dans l'élection pour faire tomber la même dignité à P Cornélius, L Valerius, Cn Cornélius et Fabius Ambustus, tous patriciens et des premières maisons de la république. On ne peut exprimer la colère et la fureur que firent paraître les tribuns du peuple de se voir exclus si longtemps d'une dignité à laquelle ils pouvaient être admis. Ils prirent occasion d'une nouvelle guerre que le Sénat voulait faire aux Véiens pour faire éclater leur ressentiment. Les habitants de Véies avaient enlevé quelque butin sans qu'il y eût préalablement aucune déclaration de guerre.

On avait envoyé des ambassadeurs leur en demander raison ; mais au lieu d'excuser ou de justifier leurs incursions, ils chassèrent avec mépris ces ambassadeurs. Le Sénat encore plus irrité d'une conduite si superbe, que de leur brigandage, proposa au peuple de venger cette injure, et de porter ses armes dans la Toscane. Le peuple prévenu par ses tribuns, ne marqua que beaucoup d'indifférence pour cette proposition. Il disait qu'il n'était pas prudent de s'engager dans une nouvelle guerre pendant que celle des Volsques n'était pas encore terminée ; que la république n'avait point assez de forces pour résister en même tems à deux nations si aguerries ; qu'il ne se passait point d'année qu'on ne donnât quelque bataille ; que tant de combats épuisaient le plus pur sang de Rome, et emportaient toute leur jeunesse, sans que les plébéiens qui remplissaient les légions, tirassent aucun avantage de ces guerres continuelles.

Les tribuns de leur côté criaient dans toutes les assemblées, que le Sénat ne perpétuait la guerre que pour tenir les plébéiens éloignés de la ville, de peur qu'étant à Rome, ils ne fissent revivre les justes prétentions qu'ils avaient sur les terres publiques, ou que par le grand nombre de leurs suffrages ils n'élevassent leurs tribuns aux premières dignités de la république. **Et enfin**, leur disaient ces magistrats séditieux, **ne cherchez point vos véritables ennemis autre part que dans Rome. La plus grande guerre que vous ayez à soutenir, est celle que le Sénat fait depuis si longtemps au peuple romain.**

Le Sénat voyant tant d'éloignement dans l'esprit du peuple pour la guerre de Véies, jugea à propos d'attendre une conjoncture plus favorable pour regagner la confiance de la multitude, et prévenir les plaintes qu'on faisait contre la longueur des guerres ; il résolut de pourvoir à la subsistance du soldat, d'une manière qu'il n'en eût aucune obligation aux tribuns. Tous les citoyens romains jusqu'alors, avaient été à la guerre à leurs dépens : il fallait que chacun tirât de son petit héritage de quoi subsister tant en campagne que pendant le quartier d'hiver ; et souvent quand la campagne durait trop longtemps, les terres, surtout celles des pauvres plébéiens, demeuraient en friche. De-là étaient venus les emprunts, les usures multipliées par les intérêts, et ensuite les plaintes et les séditions du peuple. Le Sénat pour prévenir ces désordres, ordonna de lui-même, et sans qu'il en fût sollicité par les tribuns, que dans la suite les soldats seraient payés des deniers du public, et que pour fournir à cette dépense, il se ferait une nouvelle imposition dont aucun citoyen ne serait exempt.

Aux premières nouvelles de ce sénatus-consulte, le peuple fut transporté de joie : il accourut de tous côtés aux portes du palais. Les uns baisaient les mains des sénateurs, d'autres les appelaient tout haut les pères du peuple, et tous protestaient qu'ils étaient prêts de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la patrie, qu'ils regardaient comme une mère libérale et généreuse envers ses enfants.

Dans cette joie universelle, les tribuns du peuple se firent remarquer par un chagrin sombre et plein d'envie. La réunion de tous les ordres les empêchaient de se faire valoir. Comme ils ne brillaient jamais davantage que dans les divisions de l'état, ils publiaient que le Sénat faisait des largesses à bon marché ; que le peuple était bien aveugle s'il ne s'apercevait pas qu'il payerait lui-même sa propre solde ; qu'il n'était pas même juste que ceux qui jusqu'alors avaient fait la guerre à leurs dépens, et qui avaient achevé le temps de leur service, fussent taxés pour fournir la solde des nouveaux soldats qui leur succéderaient dans les armées ; que pour eux ils étaient bien résolus de ne payer jamais cette nouvelle imposition ; et qu'ils offraient leur ministère, et tout le pouvoir que leur donnait leur charge, pour défendre ceux qui voudraient s'en exempter. Ils se flattaient à la faveur du pouvoir qu'ils avaient sur l'esprit du peuple, de l'obliger à rejeter cette gratification qui ne leur était odieuse que parce qu'elle venait du Sénat. Mais un intérêt sûr et présent, et surtout l'exemple des premiers de Rome, qui payèrent sur le champ leur contingent, l'emportèrent sur toutes les harangues séditieuses des tribuns. Le sénatus-consulte fut approuvé par un plébiscite, et par le consentement général du peuple. Chacun courut avec empressement payer un léger tribut proportionné à ses biens, dont il lui devait revenir un avantage considérable. Comme il y avait alors peu de monnaie frappée, on voyait tous les jours des chariots chargés de cuivre, porter à l'épargne la contribution des particuliers, que les trésoriers prenaient au poids et à la livre.

Livre VII

Outre le soulagement du peuple, le Sénat en établissant des fonds pour le paiement des troupes, avait en vue de porter la guerre plus loin, et de la pouvoir soutenir plus longtemps. Avant cet établissement on faisait moins la guerre que des courses, qui se terminaient ordinairement par un combat. Ces petites guerres ne duraient pas plus de vingt ou trente jours, et souvent bien moins, le soldat faute de paye ne pouvant pas tenir la campagne plus longtemps. Mais quand le Sénat se vit en état de pouvoir entretenir en tout temps un corps réglé de troupes, il forma de plus grands projets, et il fit dessein d'assiéger Véies place des plus fortes de l'Italie, qui servait de boulevard à la Toscane, et qui ne le cédait pas même à Rome ni pour la valeur ni pour la richesse de ses habitants. Les toscans vivaient en forme de république comme les Sabins, les Volsques, les romains, et la plupart des autres peuples d'Italie. La seule ville de Véies la plus puissante de cette communauté, avait élu un roi depuis peu ; et ce changement dans le gouvernement avait rendu les autres petits états de cette province, moins affectionnés à ses intérêts.

Les romains instruits de ce refroidissement, résolurent de tirer raison du pillage que les Véiens avaient fait sur le territoire de Rome. Après avoir terminé avec avantage la guerre contre les Volsques, ils donnèrent tous leurs soins pour faire un puissant armement, qui pût répondre à la grandeur de cette entreprise. Tite-Live prétend qu'on élut exprès huit tribuns militaires, ce qu'on n'avait jamais vu dans la république, quoique d'autres historiens n'en marquent que six. On trouve encore au sujet de ce siège une autre différence dans les auteurs ; les uns placent le tribunat de M Furius Camillus, et d'Appius Claudius Crassus, sous l'an 348 de Rome, et d'autres prétendent qu'ils ne parvinrent à cette dignité que l'an 350 : encore n'est-il pas bien certain si Camille cette année n'était pas plutôt censeur que tribun militaire. Quoi qu'il en soit de ces différentes opinions, on va voir par la suite de l'histoire que ces deux magistrats eurent la principale gloire de cette guerre.

Appius était petit fils du décemvir, et fils d'un autre Appius Claudius tribun militaire l'an trois cent vingt-neuf de la fondation de Rome. Cette conformité de nom propre, et de prénom que nous avons rencontrée tant de fois dans les sénateurs de la famille Claudia, fait voir qu'ils étaient tous les aînés de leur maison suivant ce qui se pratiquait à Rome, où le fils aîné portait toujours le même nom que son père ; au lieu que les cadets étaient distingués ou par des noms tirés de l'ordre de leur naissance, ou du temps et de l'heure dans laquelle ils étaient nommés. Appius resta à Rome pour faire tête aux tribuns, et pour réprimer les mutineries ordinaires du peuple ; Camille en qualité de tribun militaire, ou depuis comme dictateur, termina cette guerre heureusement. On peut juger de la force de la place par la longueur du siège qui dura dix ans entiers avec différents succès. Les généraux romains plutôt que de le discontinuer, firent faire des logements pour mettre le soldat à couvert des rigueurs de l'hiver.

Les tribuns n'en eurent pas plutôt appris la nouvelle qu'ils s'en firent un prétexte pour se déchaîner à leur ordinaire contre le Sénat. Ils disaient dans toutes les assemblées, qu'ils s'étaient toujours bien doutés que les présents du Sénat cachaient un poison secret ; que cette solde nouvelle qu'on vantait avec tant d'ostentation, n'était qu'un appas dont les patriciens s'étaient servis pour éblouir

le peuple ; que sa liberté avait été achetée à ce prix ; que les tribuns militaires en retenant les soldats dans le camp pendant l'hiver, n'avaient eu pour objet que de priver le parti du peuple du secours de leurs suffrages ; que le Sénat et les patriciens allaient régner impérieusement dans toutes les assemblées. Mais qu'il fallait leur faire connaître qu'ils commandaient à des hommes libres, et que le peuple devait ordonner aux généraux de ramener les troupes à Rome à la fin de chaque campagne, en sorte que le pauvre citoyen qui exposait tous les jours sa vie pour la défense de sa patrie, pût jouir d'un peu de repos, revoir sa maison, sa femme et ses enfants, et donner ses suffrages dans l'élection des magistrats.

Appius, que les tribuns militaires avaient laissé à Rome pour s'opposer aux entreprises des tribuns du peuple, ayant appris ces bruits séditieux, convoqua une assemblée, et se plaignit d'abord avec beaucoup de douceur et de modération, que la place fût devenue le rendez-vous de tous les mutins, et le théâtre de toutes les séditions. Qu'on méprisait publiquement le Sénat, les magistrats, et les lois, et qu'il ne manquait plus aux tribuns du peuple que d'aller jusque dans le camp corrompre l'armée, et la soustraire à l'obéissance de ses généraux. Il leur reprocha qu'ils ne cherchaient qu'à rompre l'union qui était entre les différents ordres de l'état ; qu'ils étaient les seuls auteurs de toutes les divisions ; qu'ils les fomentaient tous les jours par leurs harangues séditieuses, et que plus ennemis de Rome que les Véliens même, il leur importait peu du succès du siège, pourvu que leurs généraux n'en eussent pas la gloire. Il ne fallait point entreprendre ce siège, ajouta-t-il, ou il faut le continuer. Abandonnerons-nous notre camp, nos légions, les forts que nous avons élevés de distance en distance, nos tours, nos mantelets et nos gabions, pour recommencer l'été prochain les mêmes travaux ? Mais qui répondra à vos tribuns qui vous donnent un conseil si salutaire, que toute la Toscane faisant céder l'aversion que ces peuples ont pour le roi des Véliens, au véritable intérêt de leur pays, ne prendra pas les armes pour venir à son secours ? Pouvez-vous même douter que les Véliens pendant l'intermission du siège, ne fassent entrer des troupes et des munitions dans la place ? Qui vous a dit qu'ils ne vous préviendront pas l'année prochaine, et que plus forts et plus irrités par le dégât qu'on a fait sur leurs terres, ils ne ravageront pas les nôtres ? Mais dans quel mépris ne tombera pas la république, si les nations voisines de Rome, jalouses de sa grandeur, s'aperçoivent que vos généraux enchaînés par les lois nouvelles de vos tribuns, n'osent tenir la campagne, ni achever un siège sitôt que les beaux jours sont finis ? Au lieu que rien ne rendra le peuple romain plus redoutable que quand on sera persuadé que la rigueur des saisons n'est point capable de suspendre ses entreprises, et qu'il veut vaincre ou mourir au pied des remparts ennemis.

Le peuple prévenu par ses tribuns, ne fit pas beaucoup d'attention aux remontrances d'Appius. Mais une perte que les romains souffrirent au siège, fit ce que n'avait pu faire un discours si sensé. Les Véliens dans une sortie surprirent les assiégeants, en tuèrent un grand nombre, mirent le feu à leurs machines, et ruinèrent la plupart de leurs ouvrages. Cette nouvelle au lieu d'abattre les esprits, inspira aux romains une nouvelle ardeur pour la continuation du siège. Les chevaliers auxquels l'état devait fournir des chevaux, offrirent de se monter à leurs dépens. Le peuple à leur exemple s'écria qu'il était prêt de marcher pour remplacer les soldats qu'on avait perdu, et jura de ne point partir du camp que la ville n'eût été prise. Le Sénat donna de grandes louanges aux uns et aux autres. Il fut résolu de donner la paye à tous les volontaires qui se rendraient au siège.

On assigna en même temps une solde particulière pour les gens de cheval, et ce fut la première fois que la cavalerie commença à être payée des deniers publics.

Les tribuns du peuple, ne virent pas sans beaucoup d'inquiétude et de jalousie, que la perte qu'on venait de faire au camp, au lieu d'exciter les plaintes et les murmures de la multitude, n'avait servi qu'à augmenter l'ardeur et le courage de tous les ordres pour la continuation de ce siège. Mais une nouvelle défaite leur fournit l'occasion et le prétexte de se pouvoir déchaîner impunément contre le Sénat.

Les Capenates et les Falisques peuples de la Toscane, les plus voisins des Véiens, et par conséquent les plus intéressés à leur conservation, armèrent secrètement. Ils joignirent leurs troupes, surprirent et attaquèrent le camp des ennemis. L'Virginus, et M Sergius tous deux tribuns militaires commandaient à ce siège. La jalousie si ordinaire dans une autorité égale, les avait brouillés : ils avaient chacun un corps de troupes à leurs ordres, et comme séparés en deux camps différents. Les ennemis tombent d'un côté sur celui de Sergius en même temps que les assiégés de concert avec eux, font une sortie et l'attaquent de l'autre. Le soldat qui croit avoir sur les bras toutes les forces de la Toscane, s'étonne, combat faiblement, et plutôt pour défendre sa vie que pour attaquer celle de l'ennemi. Bientôt il cherche à se mettre en sûreté par une fuite précipitée ; tout s'ébranle, et la déroute devient générale. Il n'y avait que Virginus qui pût sauver l'armée de son collègue, ses troupes étaient rangées en bataille ; mais l'animosité de ces deux généraux était si grande, que Sergius aima mieux périr que de demander du secours à son ennemi : Virginus de son côté ravi de le voir battu, refusa à ses propres officiers d'envoyer des troupes pour le dégager, s'il ne l'en faisait solliciter. Les ennemis profitèrent de la division des chefs : l'armée de Sergius en déroute se réfugia à Rome qui n'était éloignée du camp que de six lieues, et Sergius s'y rendit moins pour justifier sa conduite que pour faire condamner celle de son collègue.

Le Sénat dans ce désordre ordonna à Virginus de laisser son armée sous le commandement de ses lieutenants, et de venir incessamment à Rome pour répondre aux plaintes que son collègue faisait contre lui. L'affaire fut discutée avec beaucoup d'aigreur, et les deux tribuns militaires se répandirent en invectives l'un contre l'autre. Le Sénat les trouvant également coupables, l'un pour n'avoir pas fait combattre ses troupes avec assez de courage, et l'autre pour avoir mieux aimé laisser périr son collègue que de sauver ses concitoyens, ordonna qu'ils abdiqueraient tous deux leur dignité, et qu'on procéderait incessamment à une nouvelle élection. Les deux tribuns se défendirent d'abord de déférer à cette ordonnance sous prétexte que leur autorité n'était pas expirée. Les tribuns du peuple saisirent cette occasion pour étendre leur puissance, et menacèrent ces deux généraux de les faire arrêter s'ils n'obéissaient aux ordres du Sénat. Servilius Ahala premier tribun militaire indigné de la manière hautaine dont ces magistrats plébéiens traitaient ses collègues : **il ne vous appartient point**, leur dit-il, **de menacer ceux qui ont droit de vous commander. Mes collègues n'ignorent pas l'obéissance que nous devons tous aux décrets du Sénat ; et s'ils sont réfractaires à ses ordonnances, je nommerai un dictateur, qui par son autorité absolue saura bien sans votre intervention, les obliger à se démettre de leurs charges.** Les deux tribuns ne pouvant résister plus longtemps à ce consentement unanime du Sénat, abdiquèrent leur magistrature, et on procéda à une nouvelle élection.

Mais les tribuns du peuple ne se contentèrent pas de la déposition de ces deux généraux, et pendant que ceux qui avaient pris leur place conduisaient une nouvelle armée au siège de Véies, ces magistrats plébéiens donnèrent assignation à Sergius et à Virginius devant l'assemblée du peuple. Ils n'oublièrent rien dans cette occasion pour aigrir les esprits de la multitude, non seulement contre ces deux accusés, mais encore contre le corps entier du Sénat.

Ils représentèrent avec autant d'art que de malice, que l'unique objet de cette compagnie était de diminuer le nombre du peuple, d'affaiblir sa puissance, d'empêcher ses assemblées, ou du moins d'en éloigner la convocation. Que la dernière disgrâce ne devait point être considérée comme un de ces malheurs ordinaires, qui peuvent arriver même aux plus grands capitaines ; mais que c'était une suite de cette conspiration secrète de faire périr le peuple. Que les généraux après avoir employé une campagne entière au siège de Véies, n'avaient laissé brûler leurs gabions, emporter leurs forts, et ruiner tous leurs ouvrages, que pour prolonger la guerre. Qu'on avait ensuite vendu le camp de Sergius aux ennemis. Que ce général plutôt que de demander du secours à son collègue, avait mieux aimé laisser tailler en pièces ses soldats ; et que Virginius avait regardé cette déroute des légions comme une victoire qui, sans tirer l'épée, le délivrait lui et son parti d'autant d'ennemis qu'il y avait de plébéiens dans ces différents corps. Qu'après une action si infâme, le Sénat se flattait d'éblouir encore le peuple, sous prétexte qu'il avait obligé les deux généraux à quitter le commandement de leurs armées. Mais que le peuple devait faire voir par le châtement rigoureux qu'il ordonnerait contre les coupables, qu'il n'était pas capable de se laisser tromper par un artifice si grossier. Que pour prévenir dans la suite les mauvais desseins de la noblesse, il ne fallait remplir le tribunat militaire que de braves plébéiens qui veillassent également à la défense de la patrie, et à la conservation particulière du peuple.

En vain Sergius alléguait pour son excuse le sort ordinaire des armes, la terreur qui s'était répandue dans son armée, et l'infidélité de son collègue qui l'avait abandonné et comme livré à l'ennemi qui l'attaquait de deux côtés. On ne voulut point distinguer son malheur d'un crime, il fut condamné à une grosse amende, aussi bien que Virginius, quoiqu'il alléguât qu'il était injuste de le punir des fautes de son collègue.

Les tribuns du peuple se prévalant de l'animosité qu'ils avaient excitée contre les patriciens, ne cessaient dans toutes les assemblées de représenter à la multitude que le temps était venu de s'affranchir de la tyrannie du Sénat. Qu'il fallait ôter l'autorité souveraine et les principales dignités de la république aux Sergiens et aux Virginiens, pour la faire passer à des plébéiens dignes de ces emplois honorables. Ils crient en public que la liberté du peuple est en péril. Ils briguent et ils cabalent en particulier. Enfin ils se donnèrent tant de mouvement, que dans la prochaine élection et la suivante, ils firent nommer des plébéiens pour tribuns militaires : nouvelle révolution dans le gouvernement de la république, mais dont les suites furent funestes à l'état par différents avantages que les ennemis de Rome remportèrent sur les armées commandées par des plébéiens.

Un mal contagieux succéda à ces disgrâces. Le peuple consterné, eut recours aux dieux ; les temples étaient remplis jour et nuit d'hommes, de femmes et d'enfants qui imploraient leur clémence. Les *duumvirs* après avoir consulté les livres sacrés des sibylles, ordonnèrent le *lectisterne*. C'était une cérémonie ancienne, pendant laquelle on descendait les statues des dieux de leurs niches ; on leur servait pendant huit jours des repas magnifiques, comme s'ils eussent

été en état d'en profiter ; les citoyens, chacun selon leurs facultés, tenaient table ouverte. Ils y invitaient indifféremment amis et ennemis ; les étrangers surtout y étaient admis ; on mettait en liberté les prisonniers, et on se serait fait un scrupule de les faire arrêter de nouveau après que la fête était finie.

Les patriciens profitant de cette disposition des esprits, tournèrent en mystère de religion ces disgrâces de la république. Ils les attribuèrent à la colère des dieux irrités, de ce que dans les dernières élections on n'avait pas eu égard aux familles nobles, qui seules avaient l'intendance des sacrifices. De pareilles raisons plus fortes que toutes les harangues des tribuns du peuple, entraînèrent les esprits de la multitude. Tout le monde regarda les disgrâces de la république comme des interprètes infailibles de la volonté des dieux : et de peur de les irriter davantage, on ne manqua pas dans l'élection suivante de rendre le tribunat militaire aux seuls patriciens. On n'avança pas beaucoup au siège, et tout l'effort des armes romaines se termina à ravager les terres des ennemis.

La guerre fut encore plus malheureuse l'année suivante ; et on obligea les tribuns militaires, dont on n'était pas content, d'abdiquer leur dignité, sous prétexte qu'on avait manqué d'observer quelque cérémonie dans les auspices qu'on avait pris pour leur élection : prétexte dont les deux partis se servaient tour à tour pour faire déposer les magistrats qui ne leur étaient pas favorables. On eut recours dans cette occasion, comme dans une calamité publique, à un dictateur. M. Furius Camillus fut élevé à cette suprême dignité, qu'il ne dût qu'au besoin que la république crut avoir d'un aussi grand capitaine : conjoncture où sans brigue et sans effort un mérite supérieur se trouve naturellement en sa place. On avait déjà observé que dans tous les emplois où Camille avait eu des collègues, sa rare valeur et sa haute capacité lui avaient fait déférer tout l'honneur du commandement, comme s'il eût commandé en chef ; et on remarqua depuis que pendant ses dictatures il gouvernait avec tant de douceur et de modération, que les officiers qui étaient soumis à ses ordres croyaient partager son autorité. Il nomma pour général de la cavalerie P. Cornélius Scipion, et mit sur pied en même temps un puissant corps de troupes. Le peuple courait à l'envie s'enrôler sous ses enseignes : tout le monde voulait suivre à la guerre un général que la victoire n'avait jamais abandonné. Les alliés même lui envoyèrent offrir un puissant secours composé de leur plus florissante jeunesse.

Le dictateur se rendit d'abord au camp qui était devant Véies ; sa présence seule rétablit la discipline militaire qui était bien affaiblie depuis la division ou la défaite des tribuns militaires. On serra la place de plus près, et par son ordre on releva les forts que les ennemis avaient ruinés. Il marcha ensuite contre les Falisques et les Capenates qu'il défit en bataille rangée ; et après cette victoire qui lui laissait la campagne libre, il revint au siège qu'il poussa avec beaucoup d'ardeur.

Les assiégés ne se défendaient pas avec moins de courage. Le dictateur craignant de ne pouvoir emporter d'assaut et à force ouverte, une place où il y avait une armée pour garnison, eut recours à la sape et aux mines. Ses soldats à force de travail, et à l'insu des assiégés, s'ouvrirent une route secrète qui les conduisit jusque dans le château. Ils se répandirent de-là dans la ville ; une partie alla charger par derrière ceux qui défendaient encore les murailles ; d'autres rompirent les portes, et toute l'armée entra en foule dans la place. Le malheureux Véien éprouva d'abord la fureur des victorieux. On ne pardonna qu'à ceux qu'on trouva désarmés, et le soldat encore plus avare que cruel, courut au pillage avec la permission de son général.

La longueur du siège, les périls qu'on y avait courus, l'incertitude même du succès, tout cela fit recevoir à Rome avec des transports de joie, la nouvelle de la prise de cette place. Tous les temples furent remplis de dames romaines, et l'on ordonna quatre jours de prières publiques en actions de grâces : ce qui n'avait point encore été pratiqué dans les plus heureux succès de la république. Le triomphe même du dictateur eut quelque chose de particulier. Camille parut dans un char magnifique, et tiré par quatre chevaux de poil blanc. Cette singularité déplut au peuple. Et au milieu des louanges qu'il donnait au dictateur, il ne vit qu'avec une indignation secrète ce premier magistrat affecter une pompe réservée autrefois pour la royauté, et depuis l'expulsion des rois, consacrée seulement au culte des dieux. Cela diminua l'estime et l'affection publique : et la résistance que Camille apporta depuis à de nouvelles propositions d'un tribun, acheva de le rendre odieux à la multitude.

T Sicinius Dentatus tribun du peuple, proposa de faire une seconde Rome de la ville de Véies, d'y envoyer pour l'habiter la moitié du Sénat, des chevaliers et du peuple. Il en représentait la situation, la force, la magnificence des édifices, et le territoire plus étendu et plus fertile que celui de Rome même : et il ajoutait que les romains par ce moyen pourraient conserver plus facilement leurs conquêtes. Le peuple toujours avide de nouveautés, reçut ces propositions avec de grandes démonstrations de joie. L'affaire, suivant l'usage, fut portée d'abord dans le Sénat : Camille qui ne faisait que sortir de la dictature, s'y opposa hautement. Ce n'est pas qu'il ne lui fût honorable de voir habiter par des romains une ville si fameuse, et qui était devenue sa conquête. Il pouvait même penser que plus il y aurait d'habitants, et plus il s'y trouverait de témoins de sa gloire. Mais il croyait que c'était un crime de conduire le peuple romain dans une terre captive, et de préférer le pays vaincu à la patrie victorieuse. Il ajouta, qu'il lui paraissait impossible que deux villes si puissantes pussent demeurer longtemps en paix, vivre sous les mêmes lois, et ne former cependant qu'une seule république. Qu'il se formerait insensiblement de ces deux villes deux états différents, qui après s'être fait la guerre l'un à l'autre, deviendraient à la fin la proie de leurs ennemis communs.

Les sénateurs et les principaux de la noblesse, touchés des remontrances de ce premier citoyen de la république, déclarèrent qu'ils mourraient plutôt aux yeux du peuple romain, que de quitter leur patrie. Les vieux et les jeunes se rendirent sur la place où le peuple était assemblé, et s'étant dispersés dans la foule, ils conjurèrent le peuple les larmes aux yeux, de ne pas abandonner cette ville auguste, qui devait un jour commander à toute la terre, et à laquelle les dieux avaient attaché de si grandes destinées. Ils montraient ensuite de la main le Capitole, et demandaient aux plébéiens s'ils auraient bien le courage d'abandonner Jupiter, Vesta, Romulus, et les autres divinités tutélaires de la ville, pour suivre un Sicinius, qui ne cherchait par un partage si funeste qu'à ruiner la république. Enfin ces sages sénateurs ayant su prendre la multitude par des motifs de religion, le peuple n'y put résister. Il céda, quoiqu'à regret, à ce sentiment intérieur que produisent toujours les préjugés de l'éducation. La proposition de Sicinius fut rejetée à la pluralité des voix, et le Sénat, comme pour récompenser le peuple de sa docilité, ordonna par l'avis de Camille, qu'on distribuerait par tête sept arpents des terres des Véiens à chaque chef de famille, et que pour porter les personnes libres à se marier, et les mettre en état d'élever des enfants qui servissent un jour la république, on leur donnerait part dans cette distribution.

Le peuple charmé de cette libéralité, donna de grandes louanges au Sénat. On vit renaître la concorde entre ces deux ordres : le peuple par déférence pour le Sénat, consentit même les deux années suivantes qu'on rétablît le consulat. Sous le gouvernement de ces magistrats patriciens, les Éques furent vaincus, et les falisques se donnèrent à la république. Tous ces avantages étaient attribués à la sagesse et à la valeur de Camillus. Ce furent de nouvelles injures à l'égard des tribuns, qui ne pouvaient lui pardonner cette union du peuple avec le Sénat, qu'ils regardaient comme son ouvrage, et comme l'extinction de leur autorité.

Ils auraient bien voulu pouvoir se défaire de celui qui leur était seul plus redoutable que tout le Sénat. Mais il était bien difficile d'attaquer un homme révéré de ses citoyens pour ses vertus, adoré du soldat, et en qui on n'avait jamais reconnu d'autre intérêt que celui de sa patrie.

Sa piété leur fournit quelque temps après le prétexte que leur envie et leur haine n'avaient pu leur inspirer. Ce général avant que de faire monter ses soldats à l'assaut au siège de Véies, avait voué de consacrer la dixième partie du butin à Apollon.

Mais lorsque la ville fut emportée, parmi le désordre et la confusion du pillage, il ne se souvint point de son vœu. Et lorsque la délicatesse de sa conscience lui en rappela la mémoire, tout était dissipé. Il n'y avait pas moyen d'obliger les soldats à rapporter des effets, ou qu'ils avaient consommés, ou dont ils s'étaient défaits.

Dans cet embarras, le Sénat fit publier que tous ceux qui auraient la crainte des dieux, estimassent eux-mêmes la valeur de leur butin, et qu'ils apportassent aux questeurs le dixième de cette valeur, afin d'en faire une offrande digne de la piété et de la majesté du peuple romain.

Cette contribution faite à contretemps, irrita les esprits contre Camille. Les tribuns du peuple saisirent avec avidité cette occasion de se déchaîner contre lui. Ils rappelèrent le souvenir du jour de son triomphe, où contre l'usage il avait paru dans un char tiré par quatre chevaux blancs. Ils ajoutaient que ce fier patricien, dont la politique était de tenir toujours le peuple dans l'indigence, ne feignait d'avoir voué aux dieux la dîme du pillage de Véies, que pour avoir un prétexte de décimer le bien du soldat, et de ruiner le peuple. Là-dessus un de ces tribuns appelé Lucius Apuleius, lui fit donner assignation devant l'assemblée du peuple, et l'accusa d'avoir détourné du pillage de Véies certaines portes de bronze qu'on voyait chez lui.

Camille étonné de ce nouveau genre d'accusation, assembla chez lui ses amis et les principaux de sa tribu, et les conjura de ne pas souffrir que sur un si faible prétexte on condamnât leur général. Ces plébéiens prévenus par les tribuns, après avoir tenu conseil entre eux, lui répondirent qu'ils payeraient volontiers l'amende à laquelle il serait condamné, mais qu'il n'était pas en leur pouvoir de le faire absoudre. Camille détestant leur faiblesse, résolut de se bannir plutôt lui-même de Rome, que de voir la honte d'une condamnation attachée à son nom. Il embrassa avant que de partir sa femme et ses enfants : et sans être suivi de personne de considération, il arriva jusqu'à la porte de la ville. On rapporte qu'alors il s'arrêta, et que se tournant vers le Capitole, il pria les dieux que ses ingrats concitoyens se repentissent bientôt d'avoir payé ses services par un si cruel outrage, et que leur propre calamité les obligeât de le rappeler. Il se réfugia ensuite à Ardée ville peu éloignée de Rome, où il apprit qu'il avait été condamné à une amende de quinze mille asses, qui peuvent revenir environ à cent cinquante écus de notre monnaie.

On crut que les imprécations de ce grand homme avaient excité la colère des dieux, et attiré la guerre sanglante que les gaulois firent aux romains. Du moins ces deux évènements se suivirent de si près, que le peuple toujours superstitieux, attribua la perte de Rome à l'exil de Camille qui l'avait précédée.

La première irruption des gaulois en Italie, arriva sous le règne de Tarquin l'ancien, environ l'an du monde trois mille quatre cents seize, et de la fondation de Rome le cent soixante-cinquième : Ambigat régnait alors sur toute la Gaule Celtique. Ce prince trouvant ces grandes provinces remplies d'un trop grand nombre d'habitants, mit Sigovese et Bellovèse deux de ses neveux, à la tête d'une florissante jeunesse qu'il obligea d'aller chercher des établissements dans des contrées éloignées : soit que ce fût un usage commun, et qui se pratiquait encore dans le nord jusque dans le dixième siècle, soit qu'Ambigat eût eu recours à ces colonies militaires, pour se défaire d'une jeunesse vive, inquiète et remuante. Quoi qu'il en soit, le sort des augures envoya au-delà du Rhin Sigovese, qui prenant son chemin par la forêt Hercinie, s'ouvrit les passages par la force des armes, et s'empara de la Bohême et des provinces voisines. Bellovèse tourna du côté de l'Italie ; et après avoir passé les Alpes, les Senonais et les Manceaux qui étaient en plus grand nombre dans son armée, s'emparèrent de ces belles provinces qui sont entre les montagnes des Alpes, celles de l'Apennin, la rivière du Tesin, et celle de Jesi qui se jette dans la mer en deçà d'Ancône. Ils s'y établirent, et on leur attribue l'origine et la fondation des villes de Milan, Vérone, Padoue, Bresse, Côme, et de plusieurs autres villes de ces contrées qui subsistent encore aujourd'hui. La première guerre qu'ils eurent contre les romains fut vers l'an du monde trois mille six cents seize, deux cents ans après leur passage en Italie. Ils assiégeaient alors Clusium ville de la Toscane. Les habitants craignant de tomber sous la puissance de ces barbares, implorèrent le secours des romains, quoiqu'ils n'eussent d'autre motif pour l'espérer, sinon qu'ils n'avaient point armé dans la dernière guerre en faveur des Véiens, comme avaient fait la plupart des autres peuples de l'Etrurie.

Le Sénat qui n'avait aucune alliance particulière avec cette ville, se contenta d'envoyer en ambassade trois jeunes patriciens, tous trois frères, et de la famille Fabia, pour ménager un accommodement entre ces deux nations. Ces ambassadeurs étant arrivés au camp des gaulois, furent introduits dans le conseil. Ils offrirent la médiation de Rome, et demandèrent à Brennus roi ou chef de ces gaulois transalpins, quelle prétention une nation étrangère avait sur la Toscane, ou s'ils avaient reçu en particulier quelque injure de ceux de Clusium. Brennus lui répondit fièrement que son droit était dans ses armes, et que toutes choses appartenaient aux hommes vaillants et courageux ; mais que sans avoir recours à ce premier droit de nature, il se plaignait justement des Clusiens, qui ayant beaucoup plus de terres qu'ils n'en pouvaient cultiver, avaient refusé de lui abandonner celles qu'ils laissaient en friche. **Ils nous font, ajouta-t-il, le même tort que vous faisiez autrefois les Sabins, ceux d'Albe et de Fidènes, et que vous font encore tous les jours les Éques, les Volsques et tous vos voisins auxquels les armes à la main vous avez enlevé la meilleure partie de leur territoire ; ainsi cessez de vous intéresser pour les Clusiens, de peur de nous apprendre par votre exemple à défendre ceux que vous avez dépouillés de leur ancien domaine.**

Les Fabiens irrités d'une réponse si fière, dissimulèrent leur ressentiment, et sous prétexte de vouloir, en qualité de médiateurs, conférer avec les magistrats de Clusium, ils demandèrent à entrer dans la place. Mais ils ne furent pas plutôt dans la ville, qu'au lieu d'agir suivant leur caractère, et de faire la fonction de

ministres de la paix, ces ambassadeurs trop jeunes pour un emploi qui exige une extrême prudence, s'abandonnant à leur courage et à l'impétuosité de l'âge, exhortèrent les habitants à une vigoureuse défense. Pour leur en donner l'exemple, ils se mirent à leur tête dans une sortie, et Q Fabius chef de l'ambassade, tua de sa propre main un des principaux chefs des gaulois. Brennus justement irrité d'un tel procédé, ne se gouverna point en barbare. Il envoya un héraut à Rome pour demander qu'on lui livrât ces ambassadeurs qui avaient violé si manifestement le droit des gens ; et en cas de refus, cet envoyé avait ordre de déclarer la guerre aux romains.

Le héraut étant arrivé à Rome, et ayant exposé sa charge, l'affaire fut mise en délibération. Les plus sages du Sénat voulaient qu'on punit ceux qui avaient violé si manifestement le droit des gens, ou du moins qu'on tâchât d'apaiser les gaulois à force d'argent. Mais les plus jeunes emportés par leur courage, rejetèrent cet avis comme indigne du nom romain. L'affaire fut renvoyée à l'assemblée du peuple, et Fabius Ambustus, père de ces ambassadeurs, qui, quoique patricien, avait su se rendre agréable au peuple, fit une brigue si puissante, que non seulement il vint à bout de faire renvoyer le héraut sans satisfaction, mais il eut encore assez de crédit pour faire créer ses enfants tribuns militaires et chefs de l'armée qu'on résolut d'opposer aux gaulois. Brennus au retour de son héraut, tourna sa colère et ses armes contre les romains, et marcha droit à Rome. Son armée était nombreuse ; tout fuyait devant lui ; les habitants des bourgades et des villages désertaient à son approche ; mais il ne s'arrêta en aucun endroit, et il déclara qu'il n'en voulait qu'aux romains.

Les tribuns militaires sortirent de Rome à la tête de quarante mille hommes. Ils n'avaient pas moins de troupes que Brennus ; mais il y avait plus d'ordre et d'obéissance dans l'armée des gaulois. Les généraux romains depuis la disgrâce et l'exil de Camille, n'osaient agir avec une pleine autorité, et ils étaient réduits à dissimuler la licence et le peu de discipline de leurs soldats, au lieu de leur commander avec cet empire absolu qu'exige le service militaire. On remarqua même que ces tribuns avant que de sortir de Rome, ne sacrifièrent point aux dieux, et qu'ils négligèrent de consulter les auspices : cérémonies essentielles parmi un peuple rempli de superstition, et qui tirait son courage et sa confiance des signes propices que les augures lui annonçaient. Mais rien ne fit plus de tort aux romains que la multitude des chefs. Il y avait dans leur armée six tribuns militaires, avec une égale autorité, la plupart jeunes, et qui avaient plus de courage que de capacité. Ils s'avancèrent avec audace au devant des gaulois qu'ils rencontrèrent proche de la rivière d'Allia, à une demie journée de Rome. Chaque nation rangea aussitôt son armée en bataille.

Les romains pour n'être pas enfermés par les ennemis, étendirent les ailes, et mirent leurs meilleurs soldats à la droite et à la gauche, ce qui rendit le centre plus faible. Ce fut l'endroit auquel les gaulois s'attachèrent : ils eurent bientôt enfoncé et dissipé les cohortes qui occupaient ce poste. Les deux ailes se voyants coupées, et leur centre occupé par les ennemis, prirent la fuite sans tirer l'épée. Ce fut moins une bataille qu'une déroute générale ; et dans ce désordre le soldat effrayé, au lieu de regagner Rome, dont il n'était éloigné que de soixante stades, se jeta dans Véies. D'autres se noyèrent en voulant passer le Tibre à la nage : plusieurs poursuivis par les ennemis, tombèrent sous le fer des victorieux ; quelques-uns seulement qui échappèrent à leur fureur se sauvèrent dans Rome où ils portèrent la terreur et la consternation. Le Sénat croyant que l'armée entière avait été taillée en pièces, et ne se trouvant pas de forces suffisantes

pour défendre la ville, jeta dans la forteresse du Capitole tous les hommes capables de porter les armes. On y fit entrer tout ce qu'on avait pu ramasser de vivres : et afin de les faire durer plus longtemps, on ne reçut dans la place que ceux qui étaient capables de la défendre. La plupart des vieillards, des femmes et des enfants se trouvant sans chefs et sans dessein, se sauvèrent parmi les champs ou dans les villes prochaines. Mais les anciens sénateurs plutôt que de porter leur misère, et une vieillesse languissante chez les étrangers, résolurent de s'ensevelir sous les ruines de leur patrie, et de finir leur vie dans une ville qu'ils ne pouvaient plus défendre. Plusieurs prêtres se joignirent à eux, et se dévouèrent généreusement à la mort comme ces illustres vieillards. Cette sorte de dévouement faisait partie de la religion, et les romains étaient persuadés que le sacrifice volontaire que leurs chefs faisaient de leur vie aux dieux infernaux, jetait le désordre et la confusion dans le parti ennemi. Ces hommes vénérables ayant pris les uns leurs habits saints, et les autres leurs robes consulaires, et toutes les marques de leur dignité, se placèrent à la porte de leurs maisons dans des chaires d'ivoire, où ils attendirent avec fermeté l'ennemi et la mort.

Si après la défaite d'Allia les gaulois eussent été droit à Rome, la république était perdue et le nom romain éteint. Mais ces barbares ayant employé près de trois jours à partager leur butin, le temps qu'ils mirent à jouir, pour ainsi dire, des fruits de la victoire, leur en fit perdre tous les avantages. Les romains pendant ce délai firent échapper leurs femmes et leurs enfants. Les sénateurs et tout ce qu'il y avait d'hommes capables de porter les armes, se jetèrent dans le Capitole où ils ne pouvaient pas être forcés aisément. Brennus entra dans Rome et s'en rendit maître environ l'an 363 de sa fondation. Les portes étaient ouvertes, les murailles sans défense et les maisons sans habitants. Cette solitude dans une ville très peuplée lui fit craindre quelque embûche. Mais comme il savait son métier, et qu'il était soldat et capitaine, il s'assura d'abord de sa conquête par de bons corps de garde qu'il mit dans les places publiques et dans les principales rues.

Le premier spectacle qui se présenta à ses yeux, et qui attira le plus son attention, furent ces vénérables vieillards que nous avons dit qui s'étaient dévoués à la mort, et qui l'attendaient à la porte de leurs maisons. Leurs habits magnifiques, leurs barbes blanches, un air de grandeur et de fermeté, le silence même qu'ils observaient, tout cela étonna d'abord les gaulois, et leur inspira le même respect qu'ils auraient eu pour des dieux. Ils n'osèrent en approcher ; mais un soldat plus hardi que les autres, ayant touché par curiosité à la barbe d'un ancien sénateur, ce généreux vieillard ne s'accommodant pas de cette familiarité, lui déchargea un coup de son bâton d'ivoire sur la tête. Le soldat pour s'en venger le tua aussitôt ; et en même temps les autres vieillards et les prêtres furent massacrés comme lui dans leurs chaires.

Tout ce qui se trouva d'habitants qui n'avait pu s'échapper, passa par le fer ennemi, sans distinction de sexe ni d'âge. Brennus investit ensuite le Capitole, et fit sommer ceux qui s'y étaient renfermés de lui livrer la place. Mais les ayant trouvés inébranlables, il tenta d'emporter le fort par escalade. Les romains qui combattaient avec avantage, repoussèrent ses troupes, et en firent périr un grand nombre. Brennus vit bien qu'il ne se rendrait maître que par la famine, d'une place que la nature seule avait fortifiée. Mais pour se venger de la résistance des romains, il résolut de ruiner Rome entièrement. Ses soldats par son ordre mirent le feu aux maisons, abattirent les temples et les édifices publics, et rasèrent les murailles. Ainsi au lieu d'une ville déjà célèbre dans toute l'Italie, il ne paraissait plus, au milieu de ses débris, que des collines, et un vaste

champ où Brennus fit camper cette partie de son armée qui tenait le Capitole investi : l'autre fut envoyée au fourrage. Ces troupes qui par la terreur de leurs armes croyaient tenir tout le pays en sujétion, ne gardaient dans leurs marches ni ordre ni discipline. Les soldats s'écartaient pour piller, et ceux qui demeuraient en corps, passaient les jours entiers à boire : l'officier comme le soldat, ne pensaient point qu'ils eussent d'autres ennemis que ceux qui étaient renfermés dans le Capitole.

Camille, depuis son exil, s'était retiré à Ardée comme nous l'avons dit. Ce grand homme plus affligé des calamités de sa patrie que de son propre exil, entreprit de la venger de ces barbares. Il persuada sans peine à la jeunesse de la ville de le suivre, et de concert avec les magistrats, il sortit d'Ardée pendant une nuit obscure, et surprit les gaulois ensevelis dans le vin. Il en fit une horrible boucherie, et ceux qui échappèrent à la faveur des ténèbres, tombèrent le lendemain entre les mains des paysans qui leur firent peu de quartier. La nouvelle de cette défaite se répandit bientôt dans toute l'Italie.

Les romains qui s'étaient réfugiés à Véies, et tous ceux qui s'étaient dispersés dans les villages voisins, s'assemblèrent. Il n'y en eut pas un qui ne se reprochât l'exil de Camille, comme s'il en eût été l'auteur ; et regardant ce grand homme comme leur unique ressource après la destruction de Rome, ils résolurent de le choisir pour leur chef. **Pourquoi faut-il, disaient-ils, que les Ardéates qui sont des étrangers, se couvrent de gloire sous la conduite de Camille, pendant que ses concitoyens errent comme de malheureux proscrits au milieu de leur propre pays ?** Tous veulent lui obéir ; tous veulent combattre sous ses enseignes. On lui envoya aussitôt des députés qui le conjurent de prendre sous sa protection des romains fugitifs, et les débris de la défaite d'Allia. Camille se défendit d'abord d'accepter aucun commandement, sur ce qu'il était banni. **Rome n'est plus, lui répondirent ces députés, et nous ne pouvons plus nous compter pour citoyens d'une ville qui a été absolument détruite. Vous voyez devant vous les tristes restes d'un état qui a fleuri pendant plus de trois siècles. Une seule bataille a décidé de son sort et du nôtre : et il ne nous reste d'asile que dans votre camp.**

Camille toujours soumis aux lois, ne se rendit point encore, et il les fit convenir d'envoyer auparavant à Rome pour reconnaître si le Capitole tenait encore, et en ce cas, prendre les ordres du Sénat qui s'y était enfermé. La commission était difficile : cette place était environnée de tous côtés de troupes ennemies. Cependant un jeune romain appelé Pontius Cominius s'en chargea, et au travers de mille périls arriva au Capitole. On assembla aussitôt le Sénat : ce député leur annonça la victoire de Camille, et il leur demanda de la part de tous les romains qui étaient dispersés, ce grand capitaine pour leur général. On n'employa pas beaucoup de temps à délibérer ; le Sénat et les soldats qui représentaient le peuple, le déclarèrent tous d'une voix dictateur : on renvoya aussitôt Pontius avec le décret de sa nomination ; et ce jeune homme revint au camp avec le même bonheur qu'il avait eu en montant au Capitole.

Camille, de l'exil passa à la première dignité de son pays. Il fut reconnu pour dictateur et pour souverain magistrat des romains. Dans tout autre capitaine ce n'aurait été qu'un vain titre ; on ne lui donnait avec cette qualité ni troupes ni argent pour en lever. Il trouva tout cela dans son courage et dans cette haute réputation qu'il avait si justement acquise. On n'eut pas plutôt appris sa nouvelle dignité, qu'il accourut de tous côtés des soldats dans son camp : et il se trouva bientôt à la tête de plus de quarante mille hommes romains ou alliés, qui tous se croyaient invincibles sous un si grand général. Pendant qu'il armait, et qu'il

songeait à faire lever le blocus du Capitole, quelques soldats gaulois ayant aperçu dans la montagne sur laquelle ce fort est situé, des traces du passage de Pontius, en firent leur rapport à Brennus, qui forma aussitôt le dessein de surprendre cette place par la même route. Il choisit dans son armée ceux de ses soldats qui habitaient des montagnes, et qui étaient accoutumés dès leur jeunesse à y gravir. Ces soldats ayant reçu leurs ordres, partent la nuit, et à la faveur des ténèbres, grimpent de rocher en rocher ; et avec beaucoup de peine et un péril encore plus grand, ils s'avancent peu à peu en se donnant la main les uns aux autres, et arrivent au pied de la muraille, qui de ce côté-là se trouva peu élevée, à cause qu'un endroit si escarpé paraissait hors d'insulte.

La sentinelle était endormie, et les gaulois commençaient à escalader la muraille, lorsque des oies consacrées à Junon, et qu'on nourrissait comme des oiseaux sacrés, par principe de religion, s'éveillèrent au bruit que firent les gaulois, et se mirent à crier. M Manlius, personnage consulaire, s'éveille au bruit, accourt, et se présente le premier pour défendre la muraille. Lui seul fait face aux ennemis ; il abat d'abord la main d'un gaulois qui l'avait levée pour lui décharger un coup de hache, et en même temps il frappe si rudement de son bouclier un autre soldat, qu'il le fait rouler de haut en bas du rocher. Toute la garnison se porta bientôt au même endroit. On pousse, on presse les gaulois : Manlius à la tête des romains les renverse les uns sur les autres ; le terrain leur manque pour pouvoir s'enfuir ; et la plupart en voulant éviter le fer ennemi, se jettent dans des précipices, en sorte qu'il y en eut peu qui pussent regagner leur camp.

La première chose que firent les assiégés après avoir évité un si grand péril, fut de précipiter du haut du rocher la sentinelle qu'on avait trouvée endormie. Il fut question ensuite de récompenser M Manlius, qui par sa vigilance et par sa valeur venait de sauver la république. Chaque soldat lui donna une demie livre de farine, et une petite mesure de vin qu'il se déroba sur son nécessaire. Récompense qui n'est remarquable que par rapport à la disette des vivres qui commençaient à manquer dans la place. Brennus désespérant de s'en rendre maître autrement que par la famine, la tenait si étroitement investie, que depuis sept mois que durait le siège, on n'avait pu y jeter le moindre secours.

La même disette se faisait sentir dans son camp. Depuis qu'on avait déferé la dictature à Camille, cet habile général maître de la campagne, occupait tous les passages. Les gaulois n'osaient s'écarter pour aller au fourrage sans s'exposer à être taillés en pièces ; en sorte que Brennus qui assiégeait le Capitole, était assiégé lui-même, et il souffrait les mêmes incommodités qu'il faisait souffrir aux assiégés.

Dans cette misère commune les sentinelles du Capitole, et celles de l'armée ennemie, commencèrent à parler d'accommodement. Ces discours passèrent insensiblement aux chefs qui ne s'en éloignèrent pas. Le Sénat qui n'avait aucune nouvelle de Camille depuis qu'il l'avait nommé dictateur, et qui se voyait pressé par la faim, résolut d'entrer en négociation. Sulpitius tribun militaire en fut chargé, et il convint avec Brennus de lui donner mille livres d'or, à condition qu'il lèverait le siège, et qu'il sortirait incessamment des états de la république. On apporta l'or ; mais quand il fut question de le peser les gaulois se servirent de faux poids. Les romains se récriant contre cette supercherie, Brennus au lieu de faire cesser une injustice si visible, mit outre le poids son épée et son baudrier dans le plat qui contre pesait l'or. Sulpitius outré d'une si indigne vexation, lui demanda la raison d'une conduite si extraordinaire : **et qu'est-ce que ce pourrait être**, répondit insolemment le barbare, **sinon malheur aux vaincus ?** Pendant

cette contestation Camille s'était avancé jusque aux portes de Rome avec son armée. Ayant appris qu'on était entré en conférence, il prit avec lui ses principaux officiers, et s'étant fait accompagner d'une grosse escorte, il résolut de se rendre au lieu de la conférence pour y ménager lui-même les intérêts de son pays, ou comme il est plus vraisemblable, pour faire connaître aux députés des assiégés qu'il était en état de les dégager, et de faire bientôt lever le siège.

Son armée par ses ordres le suivait au petit pas, et les gaulois qui se reposaient sur la foi d'un traité de paix, laissèrent approcher les premiers corps de cette armée sans s'y opposer. Aussitôt que Camille parut dans l'assemblée, les députés du Sénat s'ouvrirent pour lui faire place, comme au premier magistrat de la république. Après lui avoir rendu compte du traité qu'ils avaient fait avec Brennus, ils se plaignirent de la supercherie que ce prince leur faisait dans l'exécution : **remportez cet or dans le Capitole**, dit-il à ces députés ; **et vous, gaulois, ajoutez, retirez-vous avec vos poids et vos balances. Ce n'est qu'avec du fer que les romains doivent recouvrer leur pays.** Brennus surpris de cette hauteur qu'il n'avait point encore éprouvée dans aucun romain, lui représenta qu'il contrevenait à un traité conclu. Mais Camille lui repartit ; qu'étant dictateur, on n'avait pu rien arrêter sans sa participation. La dispute s'échauffant, on en vint bientôt aux armes. Camille qui l'avait prévu, fit avancer ses troupes ; on se chargea de part et d'autre avec fureur. Les romains malgré l'inégalité du lieu où ils combattaient, poussent de tous côtés les gaulois ; Brennus les rallie ; lève le siège ; et campe à quelques milles de Rome. Camille le suit avec la même ardeur ; l'attaque de nouveau, et le défait : la plupart des gaulois furent tués sur la place, ou dans la fuite, par les habitants des villages prochains.

Ce fut ainsi que Rome qui avait été prise contre toute apparence, fut recouverte par la valeur d'un exilé qui sacrifia son ressentiment au salut de sa patrie. Mais s'il la sauva dans la guerre et par la voie des armes, on peut dire qu'il la conserva une seconde fois pendant la paix, et après en avoir chassé les ennemis.

La ville était détruite, les maisons abattues, et les murailles de la ville rasées comme nous l'avons dit : et il fallait, pour ainsi dire, chercher Rome dans Rome même. Dans une désolation si générale, les tribuns du peuple renouvelèrent l'ancienne proposition de s'établir à Véies, et ils demandaient qu'on y transférât le Sénat et le peuple, et qu'on en fit le siège de l'empire. Ils représentaient dans toutes les assemblées l'extrême misère du peuple, échappé, comme tout nu, du naufrage, épuisé par tant de malheurs, sans forces, sans argent, et incapable de rebâtir une ville entière dont il ne restait plus que des ruines, pendant que Véies offrait aux romains une place fortifiée par l'art et la nature, des bâtiments superbes, un air sain et un territoire fertile.

Le Sénat qui s'était fait un point de religion de n'abandonner jamais Rome, n'opposait à des motifs qui paraissaient si raisonnables, que des prières et des caresses. Les plus illustres de ce corps montraient au peuple les tombeaux de leurs ancêtres ; d'autres les faisaient souvenir des temples que Romulus et Numa avaient consacrés, et ils n'oubliaient pas cette tête d'homme trouvée autrefois dans les fondements du Capitole, et qui, selon la réponse des augures, signifiait que l'empire du monde serait attaché à cette place, qui deviendrait comme la capitale de toutes les nations.

Camille qui seul dans cette révolution avait plus d'autorité et de considération que le Sénat entier, demandait aux uns pourquoi ils s'étaient enfermés dans le Capitole, et aux autres pourquoi ils avaient combattu en pleine campagne avec tant de courage pour recouvrer Rome, s'ils étaient résolus de l'abandonner.

Songez, leur disait-il, qu'en vous retirant à Véies, vous allez prendre le nom d'un peuple vaincu, et abandonner celui de romains, avec les grandes destinées que les dieux ont attachées aux premiers barbares qui s'empareront du Capitole, et qui par ce changement deviendront peut-être un jour vos maîtres et vos tyrans. Ces motifs tirés de la religion et de la gloire, touchèrent un peuple superstitieux et hautain, qui préférait l'espérance seule de l'empire aux commodités présentes de la vie : et une parole échappée au hasard acheva de le déterminer. Le Sénat s'était assemblé extraordinairement pour délibérer sur une affaire si importante : c'était à L Lucretius à opiner le premier. Comme ce sénateur ouvrait la bouche pour dire son avis, on entendit le capitaine qui montait la garde, crier à celui qui portait le drapeau, de s'arrêter là, et d'y planter son enseigne : *car*, ajouta cet officier, *c'est ici qu'il faut demeurer*.

Cette voix qui fut entendue dans le temps même qu'on était en peine du parti qu'on devait prendre, sembla être venue du ciel : *j'accepte l'augure*, s'écria Lucretius, *et j'adore les dieux qui nous donnent un si heureux conseil* : tout le Sénat applaudit à son avis. Cette nouvelle répandue dans le peuple, changea la disposition des esprits ; et une parole jetée au hasard, mais tournée en présage, eut plus de pouvoir que les raisons les plus solides du Sénat. On ne parla plus de Véies ; chacun s'empressa de bâtir, sans même discerner son propre fond, de celui d'autrui. La république donna une maison située au Capitole à M Manlius, comme un monument de sa valeur, et de la reconnaissance de ses concitoyens. Mais en même temps qu'elle récompensait un service si important, elle crut devoir punir Q Fabius Ambustus qui avait violé le droit des gens, et attiré le ressentiment et les armes des gaulois.

C Marcius Rutilus tribun du peuple le fit assigner pour rendre raison devant l'assemblée du peuple de la conduite qu'il avait tenue dans son ambassade. Le Sénat qui ne pouvait lui pardonner l'extrémité à laquelle il avait réduit la république, ne s'intéressa point à sa défense ; tout le crédit que son père avait parmi le peuple, ne put pas le sauver. Ses parents publièrent qu'une mort subite avait empêché la décision de cette affaire. C'est ce qui ne manquait jamais d'arriver à ceux qui avaient le courage de prévenir leur condamnation, et la honte du supplice.

Cependant ce qui était resté de citoyens dispersés dans les provinces, ceux qui pendant que les gaulois étaient maîtres de Rome s'étaient établis à Véies ou dans les villes voisines, les prêtres, les femmes et les enfants, tous reviennent à Rome. On ne songe qu'à se loger ; on bâtit de tous côtés ; il était permis de prendre de la pierre où on en pourrait trouver. La tuile fut fournie aux dépens de l'état, et on poussa le travail avec tant d'ardeur, qu'en moins d'un an la ville fut entièrement rétablie. Rome pour ainsi dire semblait renaître de ses cendres ; mais à peine ses habitants commençaient-ils à respirer, que de nouvelles guerres leur firent reprendre les armes. Les Toscans, les Éques, et les Volsques tous voisins de Rome, et par conséquent ses ennemis, firent une ligue pour l'accabler avant qu'elle eût repris ses forces. Les latins et les Herniques quoique alliés du peuple romain, mais toujours jaloux de sa grandeur, entrèrent dans ce dessein, et fournirent leur contingent de troupes. Les uns et les autres se flattaient qu'après tant de pertes, ils trouveraient la ville sans défense. Ils se jetèrent de concert et par différents côtés sur son territoire ; et après avoir ravagé le pays et réuni leurs troupes, ils marchèrent droit à Rome. On en fit sortir les tribuns militaires à la tête des légions pour empêcher les ennemis de pénétrer plus avant. Mais ces généraux, sans avoir combattu, se laissèrent enfermer dans des gorges, et dans des détroits. Tout ce qu'ils purent faire, fut de gagner le sommet

du Mont De Mars où ils se retranchèrent. Leur camp était à la vérité hors d'insulte à l'égard des ennemis, mais aussi il était inaccessible aux convois : et l'armée courait risque de mourir de faim.

Dans cette extrémité on eut recours à un général toujours supérieur aux périls et aux difficultés : Camille fut nommé dictateur pour la troisième fois. Aussitôt il fit prendre les armes à tous les citoyens, sans en excepter les vieillards. Au seul bruit de son nom et de sa marche, la peur saisit les ennemis ; ils ne songent plus à vaincre ; toute leur attention est de n'être point vaincus ; ils se retranchent dans leur camp qu'ils fortifient avec soin d'une palissade de pieux et d'un grand abatis d'arbres. Camille s'en approche, et en ayant reconnu la disposition, il remarqua que tous les matins il s'élevait un grand vent qui venait des montagnes. Sur cette observation il forma secrètement le plan de son entreprise. Une partie de ses troupes firent d'un côté du camp une fausse attaque, pendant que de l'autre, des soldats instruits des intentions de leur général, jetèrent contre cette clôture de bois des traits enflammés, et des matières combustibles, qui à la faveur du vent qui s'éleva à l'ordinaire, eurent bientôt embrasé cette palissade. Le feu gagne les tentes, le soldat effrayé, sans attendre l'ordre de ses officiers se jette avec précipitation hors du camp. Tout sort en foule et en confusion, et tombe dans les armes des romains qui en font un grand carnage. Camille envoya pour lors éteindre le feu pour sauver le butin dont il fit la récompense de ses soldats. Le même bonheur l'accompagna contre les Éques et les Toscans. Il leur fit la guerre pendant près de quatre ans soit comme dictateur, soit en qualité de tribun militaire : et dans toutes ces guerres il eut le même succès, et en revint toujours victorieux. Mais sans m'arrêter à cette suite d'actions glorieuses qui ne sont point de mon sujet, je me contenterai d'observer qu'il ne fut pas moins redevable à sa sagesse qu'à sa valeur, du titre que ses concitoyens lui déférèrent de restaurateur de sa patrie et de second fondateur de Rome.

De tous les romains il n'y eut que Marcus Manlius personnage consulaire, qui s'opposât à cette estime générale. C'était à la vérité un des plus braves guerriers que Rome eût jamais élevé, mais son ambition et sa vanité étaient encore plus grandes que sa valeur : il ne pouvait souffrir qu'on lui préférât Camille dans la conduite des armées. [Si je n'avais conservé la forteresse et le Capitole, disait-il, Camille eût-il pu recouvrer Rome ? Et quand il en a chassé les gaulois, ne sait-on pas qu'il les a surpris dans une conférence, et dans le temps même qu'ils se reposaient sur la foi d'un traité solennel ?](#)

C'était par de pareils discours qu'il soulageait son envie, et qu'il tâchait d'obscurcir la gloire d'un homme qu'il regardait comme son rival. L'ambition dont il était dévoré se trouvant jointe à une vanité excessive, il prit le chemin qu'ont accoutumé de tenir ceux qui affectent la tyrannie. Il se mit à flatter le peuple comme aurait pu faire un tribun : et non content de renouveler les propositions dangereuses du partage des terres, le fondement ou le prétexte de toutes les séditions, il tâcha d'en exciter de nouvelles, sous prétexte de vouloir soulager le peuple, et de lui fournir les moyens d'acquitter les dettes que la plupart des plébéiens avaient contractées pour rebâtir leurs maisons. Il payait pour les uns et répondait pour les autres. Il vendit ses terres pour acquitter leurs dettes, et il déclara que tant qu'il lui resterait un sol de bien, il ne souffrirait point qu'on mît ses concitoyens dans les fers. Quelquefois il les arrachait des mains de leurs créanciers, et empêchait qu'on ne les menât en prison. Par cette conduite violente et séditieuse, il se fit bientôt comme une garde et une escorte de tous

ces gens dont la plupart avaient consumé leur bien dans la débauche, qui ne l'abandonnaient plus, et qui excitaient un tumulte continu dans la place.

Il leur représentait tantôt en public, et tantôt en particulier, que les nobles non contents de posséder seuls des terres qui devraient être partagées également entre tous les citoyens, s'étaient encore appropriés l'or destiné à payer les gaulois, et qui provenait de la contribution volontaire de tous ceux qui s'étaient enfermés dans le Capitole. Il ajoutait que ces mêmes patriciens s'étaient encore enrichis du butin trouvé dans le camp de Brennus, et dont le prix seul suffisait pour acquitter toutes les dettes du peuple.

Ce discours répété en différentes occasions, et semé adroitement par ses partisans, souleva la multitude. Toutes les autres prétentions cessèrent ; un si grand objet, et l'espérance de voir toutes les dettes des particuliers acquittées, ne laissèrent point d'autres pensées que le désir de tirer ces richesses des mains des patriciens : la sédition s'augmentait de jour en jour, et son auteur la rendait encore plus formidable. Le Sénat dans ce désordre résolut d'avoir recours au remède ordinaire, et de créer un dictateur : on se servit du prétexte d'une nouvelle guerre contre les Volsques. Mais personne n'ignorait que ce magistrat aurait des ennemis plus redoutables à combattre dans la ville qu'au dehors : cette dignité tomba à A Cornélius Cossus, qui nomma Quintius Capitolinus pour général de la cavalerie.

Les Volsques furent défaits ; mais la sédition augmentait tous les jours, le dictateur fut obligé de revenir à Rome. Après avoir concerté avec le Sénat la conduite qu'il devait tenir, il se rendit sur la place, accompagné du Sénat et d'une foule de patriciens ; il monta sur son tribunal, d'où il envoya un licteur sommer Manlius de comparaître devant lui. Manlius se voyant cité devant le souverain magistrat de la république, se fit suivre sur la place par tous ses partisans, et il approcha du tribunal du dictateur avec une escorte si nombreuse, qu'il pouvait donner plus de crainte à ses juges, qu'il n'était capable d'en prendre de leur autorité. Le Sénat et le peuple étaient séparés comme deux partis différents, prêts à en venir aux mains, ayant chacun leur chef à leur tête.

Alors le dictateur ayant fait faire silence, et s'adressant à Manlius : je sais, lui dit-il, que vous accusez les principaux du Sénat d'avoir détourné l'or destiné pour les gaulois, et le butin fait dans leur camp, et que vous avez fait espérer en même temps au peuple, que ce fond seul suffirait pour acquitter toutes ses dettes. Je vous commande de nommer tout à l'heure ceux que vous accusez d'avoir détourné cette partie du trésor public ; si non, pour empêcher que vous ne séduisiez plus longtemps le peuple par des mensonges, et des espérances trompeuses, j'ordonne qu'on vous conduise sur le champ en prison comme un séditieux et un calomniateur. Manlius surpris de la manière impérieuse et sévère dont le dictateur l'interrogeait, et sans vouloir s'engager dans les preuves d'un fait de cette importance, lui répondit qu'il lui demandait une chose qu'il savait aussi bien que lui ; et il ajouta : mais ce qui vous fâche, vous A Cornélius, et ce qu'il y a dans cette assemblée de sénateurs ou de patriciens, n'est-ce pas cette foule de peuple dont je suis environné ? Que ne m'enlevez-vous cette affection dont vous êtes si jaloux ? Ou du moins que ne tâchez-vous de la partager avec moi ? Soulagez les pauvres citoyens qui gémissent sous le poids des usures dont ils sont accablés ; empêchez qu'on ne les jette dans les fers ; prenez la protection de ces généreux plébéiens qui à mon exemple ont conservé le Capitole ; défendez ceux qui au prix de leur sang ont recouvré l'endroit même où est placé votre tribunal et le siège de votre empire ; payez les uns ; répondez pour

les autres, et vous verrez la multitude vous suivre, et vous marquer sa reconnaissance et son attachement.

Le dictateur lui reparti qu'il ne prendrait pas le change ; qu'il lui commandait de parler sans tant de détours, et de nommer précisément ceux qu'il accusait d'avoir profité de l'or et des dépouilles des gaulois, ou de reconnaître devant tout le peuple qu'il n'était qu'un calomniateur. Manlius pressé et confus, lui dit qu'il n'était pas résolu de donner cette satisfaction à ses ennemis. Sur quoi le dictateur commanda qu'on le conduisît en prison. Les licteurs ne l'eurent pas plutôt arrêté, que Manlius pour faire soulever le peuple, invoqua tous les dieux qui étaient révévés au Capitole, et dans Rome ; et se tournant du côté de la multitude : **souffrirez-vous, généreux romains, s'écria-t-il, que votre défenseur soit traité si indignement par des ennemis jaloux de sa gloire ?**

Mais malgré ses cris, l'ordre du dictateur fut exécuté. On le conduisit en prison, et personne ne branla pour le secourir. Le grand nombre de ses partisans se contentèrent de marquer leur douleur par des habits de deuil : ce qui ne se pratiquait que dans les plus grandes calamités. Il y en eut même qui laissèrent croître leur barbe et leurs cheveux. Le dictateur se démit de sa dignité après avoir triomphé pour la victoire qu'il avait remportée sur les Volsques. Le peuple ne fit voir qu'un chagrin morne dans un jour de joie, et on l'entendit dire que le principal ornement manquait à ce superbe triomphe ; et qu'il était surpris de n'y pas voir Manlius chargé de chaînes, attaché au char du dictateur. Il y en avait même qui pour émouvoir la multitude, lui représentaient que Manlius avait eu assez de courage pour défendre seul tout le peuple contre les gaulois ; mais que parmi un si grand peuple, il ne se trouvait point un seul homme qui entreprît de défendre Manlius contre le Sénat. Qu'il était honteux qu'on traitât si indignement un consulaire, et qu'il fallait rompre les fers du défenseur de la liberté publique. Le Sénat craignant que le peuple en fureur ne brisât les portes des prisons, et que Manlius délivré par des voies aussi violentes, ne poussât plus loin son audace, crut assoupir cette affaire en le relâchant de sa propre autorité. Mais au lieu d'apaiser la sédition, il donna par une politique si timide, un chef aux séditeux, et un chef irrité par la honte de sa prison, et incapable de suivre des conseils modérés.

En effet il ne fut pas plutôt sorti de prison, qu'au lieu de profiter de sa disgrâce, il excita de nouveau le peuple à faire revivre ses anciennes prétentions. Il ne parlait dans des assemblées particulières, que de la justice qu'il y avait à partager les terres publiques, et de la nécessité d'établir une juste égalité entre tous les citoyens d'une même république. **Mais vous ne viendrez jamais à bout d'une si haute entreprise,** ajouta-t-il en adressant la parole à ses partisans les plus dévoués, **tant que vous n'opposerez à l'orgueil et à l'avarice des patriciens, que des plaintes, des murmures, et de vains discours. Il est tems de vous affranchir de leur tyrannie : il faut abattre les dictatures et les consulats. Etablissez un chef qui commande aussi bien aux patriciens qu'au peuple. Si vous me jugez digne de cette place, plus vous me donnerez de pouvoir, et plutôt vous assurerez-vous la possession des choses que vous demandez depuis si longtemps. Je ne veux d'autorité que pour vous faire tous riches et heureux.**

On prétend que par ce discours séditeux, il avait voulu insinuer à ses créatures le dessein de rétablir la royauté en sa personne. Mais on ne sait de quelles personnes il prétendait se servir dans une entreprise aussi difficile, ni jusqu'où il poussa ce projet ambitieux. Ce qui paraît de plus certain, c'est qu'il se faisait des assemblées secrètes dans sa maison du Capitole ; qu'il n'y appelait ni A Manlius,

ni T Manlius ses frères, ni aucun de ses parents, et qu'on n'y voyait au contraire que des gens abîmés de dettes, ou déshonorés par leurs débauches. Le Sénat effrayé de ces cabales, rendit un décret et un sénatus-consulte, par lequel il était ordonné aux tribuns militaires qui représentaient les consuls, **de veiller exactement à ce que la république ne reçût aucun dommage** : formule qui ne se prononçait que dans les plus grands périls de l'état, et qui donnait à ces magistrats une autorité peu différente de celle du dictateur. On proposa ensuite différents moyens pour prévenir les mauvais desseins de Manlius. Quelques sénateurs s'écrièrent que la république dans cette occasion aurait besoin d'un autre Servilius Ahala, qui par un coup hardi, et la mort d'un mauvais citoyen, rétablit le calme et la tranquillité.

Mais M Menius et Q Petillius, quoique tous deux tribuns du peuple, s'offrirent au Sénat et ouvrirent un avis plus sûr et plus convenable à la modération de cette compagnie. Ces deux magistrats prévoyant que la perte de leurs dignités suivrait de près celle de la liberté, représentèrent que dans la disposition où étaient les esprits, on ne pouvait attaquer Manlius à force ouverte sans intéresser le peuple à sa défense. Que des voies de fait étaient toujours dangereuses, et pouvaient exciter une guerre civile ; qu'il fallait commencer par séparer les intérêts du peuple, de ceux de Manlius ; qu'ils étaient prêts de se rendre ses accusateurs comme d'un homme qui affectait la tyrannie.

Que le peuple de protecteur de Manlius deviendrait son juge, et un juge inexorable, quand il verrait qu'il s'agirait d'un attentat et d'une conspiration contre la liberté ; que l'accusé était patricien, et que des tribuns seraient ses accusateurs. Le Sénat embrassa ce conseil ; on fit assigner Manlius : et comme il s'agissait d'un crime capital, il parut devant ses juges vêtu de deuil. Mais il se présenta seul, sans qu'aucun de ses parents voulût l'accompagner, ni s'intéresser dans sa disgrâce : tant l'amour de la liberté, et la crainte d'être assujettis, prévalaient dans le coeur des romains sur toutes les liaisons du sang et de la nature. Ses accusateurs lui reprochèrent ses discours séditieux ; les changements qu'il avait proposés de faire dans le gouvernement ; ses largesses intéressées pour soulever la multitude, et la fausse accusation dont il avait offensé tout le corps du Sénat. Manlius sans entrer dans la discussion de ces différents chefs, n'y répondit que par le récit de ses services, et des témoignages qu'il en avait reçus de ses généraux. Il représenta des bracelets, des javelots, deux couronnes d'or, pour être entré le premier dans une ville ennemie par la brèche ; huit couronnes civiques pour avoir sauvé la vie dans des batailles à autant de citoyens, et trente dépouilles d'ennemis qu'il avait tués de sa main en combat singulier. Il se découvrit en même temps la poitrine qu'il fit voir toute couverte des cicatrices que lui avaient laissé les blessures qu'il avait reçues dans ces combats. Enfin il appela Jupiter et les autres dieux à son secours, et se tournant vers l'assemblée, il conjura le peuple de jeter les yeux sur le Capitole avant que de le condamner.

Le peuple attendri par un spectacle si touchant, ne pouvait se résoudre à user de toute la sévérité des lois contre un homme qui venait de sauver la république. La vue du Capitole où il avait combattu si vaillamment contre les gaulois, affaiblissait l'accusation, et attirait la compassion de la multitude. Les tribuns s'aperçurent bien que s'ils n'éloignaient le peuple de la vue de cette forteresse, le criminel y trouverait un asile contre les accusations les mieux prouvées. Ainsi de peur qu'il ne leur échappât, ils remirent la décision de cette affaire à un autre jour, et ils assignèrent le lieu de l'assemblée, hors de la porte Flumentane. Alors comme l'objet qui l'avait sauvé ne frappait plus les yeux de ses juges, Manlius

fut condamné à être précipité du haut du Capitole même : et ce lieu qui avait été le théâtre de sa gloire, devint celui de son supplice et de son infamie. Il fut défendu à ceux de sa maison de prendre dans la suite le nom de Marcus. Sa maison qui avait servi à ses assemblées secrètes fut rasée, et il fut ordonné qu'aucun patricien ne pourrait demeurer au Capitole, de peur que la situation avantageuse d'un fort qui dominait sur toute la ville, ne fît naître et ne facilitât le dessein de l'assujettir.

Le peuple, qui plaint indifféremment tous les malheureux, sans distinguer les criminels des innocents, ne fut pas longtemps sans regretter Manlius. Il eut bientôt oublié son ambition ; il ne se souvint que de son courage et de sa valeur, et surtout de l'attachement qu'il avait fait paraître pour ses intérêts. Ceux qui en avaient reçu des bienfaits reprochaient à la multitude que ses favoris ne duraient pas longtemps, et que le peuple les avait toujours abandonnés lâchement à la cruauté du Sénat. Que ce premier ordre ne pouvait souffrir de vertus trop éclatantes. Que Sp Cassius autre consulaire qui les appelait au partage des terres, que Mélius qui dans une famine les avait assistés si généreusement, avaient été misérablement opprimés par la jalousie des grands ; et que par les mêmes artifices ils venaient de perdre Manlius qui n'avait péri que parce que ce généreux citoyen les voulait délivrer des usures énormes dont ils étaient accablés. La peste qui arriva peu de temps après ne manqua pas d'être attribuée par le petit peuple au supplice de ce consulaire. On disait que Jupiter vengeur d'un sang si illustre, n'avait pu souffrir qu'on eût fait périr si injustement le défenseur de son temple.

De nouvelles guerres qui s'allumèrent successivement contre les Volsques, les Circéiens et les Prenestins, et qui durèrent près de six ans, étouffèrent ces bruits populaires. La paix fit renaître de nouvelles dissensions, comme si ç'eût été la destinée de Rome de ne pouvoir conserver en même temps la tranquillité au dedans et au dehors de l'état. Un grand nombre de plébéiens s'étaient distingués dans ces guerres, et y avaient même acquis des richesses qui leur donnaient une nouvelle considération. Ces plébéiens qui avaient le courage élevé, osèrent aspirer au consulat et au commandement des armées. Pour y parvenir, ils insinuaient dans toutes les assemblées, qu'on ne verrait jamais la concorde parfaitement rétablie dans la république, tant que les dignités seraient réservées aux seuls patriciens. Que l'égalité était le fondement le plus solide de l'union, et qu'il fallait admettre indifféremment dans le consulat, des plébéiens comme des patriciens. Que l'espérance de parvenir à tous les honneurs de la république, exciterait une noble émulation entre les deux ordres de l'état, et qu'il n'y aurait plus de plébéien qui ménageât sa vie, quand les dignités, les honneurs, la noblesse et la gloire seraient communes entre tous les citoyens.

Le petit peuple uniquement touché des commodités de la vie, parut peu sensible à ces prétentions si magnifiques. Les patriciens d'un autre côté s'y opposèrent longtemps et avec beaucoup de courage et de fermeté. Ce fut pendant plusieurs années un sujet continuel de disputes entre le Sénat et les tribuns du peuple. Enfin les larmes d'une femme emportèrent ce que l'éloquence, les brigues, et les cabales des tribuns n'avaient pu obtenir : tant il est vrai que ce sexe artificieux n'est jamais plus fort que quand il fait servir sa propre faiblesse aux succès de ses desseins. C'est ce qu'il faut développer par rapport à la matière que nous traitons.

M Fabius Ambustus, outre ses trois fils dont nous venons de parler au sujet de la guerre des gaulois, avait encore deux filles, dont l'aînée était mariée à Ser

Sulpitius patricien de naissance et qui était alors tribun militaire, et la cadette avait épousé un riche plébéien appelé C Licinius Stolon. Un jour que la femme de ce plébéien se trouva chez sa soeur, le licteur qui précédait Sulpitius à son retour du Sénat, frappa à sa porte avec le bâton des faisceaux pour annoncer que c'était le magistrat qui allait rentrer. Ce bruit extraordinaire fit peur à la femme de Licinius ; sa soeur ne la rassura que par un souris fin, et qui lui fit sentir l'inégalité de leurs conditions. Sa vanité blessée par une différence si humiliante, la jeta dans une sombre mélancolie. Son père et son mari lui en demandèrent plusieurs fois le sujet, sans pouvoir l'apprendre. Elle affectait d'en couvrir la cause par un silence opiniâtre. Ces deux romains à qui elle était chère, redoublèrent leurs empressements et n'oublièrent rien pour lui arracher son secret. Enfin après avoir résisté autant qu'elle crut le devoir faire pour exciter leur curiosité, elle feignit de se rendre, et elle leur avoua les larmes aux yeux, et avec une espèce de confusion, que le chagrin la ferait mourir, si étant sortie du même sang que sa soeur, son mari ne pouvait pas parvenir aux mêmes dignités que son beau-frère.

Fabius et Licinius pour l'apaiser, lui firent des promesses solennelles de n'épargner rien pour mettre dans sa maison les mêmes honneurs qu'elle avait vus dans celle de sa soeur : et sans s'arrêter à briguer le tribunat militaire, ils portèrent tout d'un coup leurs vues jusque au consulat. Le beau-père quoique patricien se joignit à son gendre : et par complaisance pour sa fille, ou par ressentiment de la mort de son fils que le Sénat avait abandonné, il prit des intérêts opposés à ceux de son ordre. Licinius et lui associèrent dans leur dessein L Sextius d'une famille plébéienne, également estimé par sa valeur et par son éloquence, intrépide défenseur des droits du peuple, et auquel, de l'aveu même des patriciens, il ne manquait qu'une naissance plus illustre pour pouvoir remplir toutes les charges de la république.

C Licinius et L Sextius convinrent d'abord de briguer le tribunat plébéien, afin de s'en faire comme un degré pour parvenir à la souveraine magistrature : ils l'obtinrent sans peine. À peine eurent-ils fait ce premier pas, qu'ils résolurent de travailler à rendre le consulat commun aux deux ordres de la république. Pour y parvenir, et empêcher que le Sénat par son crédit ne mît deux patriciens en même temps dans les deux places de consuls, ils formèrent le projet d'une loi par laquelle il serait statué que l'une de ces deux places ne pourrait jamais être remplie que par un plébéien. Il était question d'intéresser tout le corps du peuple dans ce projet, ce qui n'était pas si aisé, la multitude étant bien plus touchée de l'espérance du partage des terres, ou de la diminution des dettes, que de la dignité consulaire qui ne pouvait jamais regarder que les plus puissants de son ordre. Ainsi les deux tribuns convinrent de lier pour ainsi dire, ces propositions ensemble, et de faire passer la loi du consulat à la faveur de celle du partage des terres : ils y en ajoutèrent une troisième aussi avantageuse à la multitude, et qui devait servir à réprimer les usures. On proposait de déduire sur le capital des dettes, ce qui aurait été payé pour des intérêts excessifs, et le principal devait être acquitté en trois années et en trois paiements égaux.

Le projet de la seconde loi regardait le partage des terres conquises, sujet perpétuel de division entre le Sénat et le peuple. Mais comme les tribuns prévirent que tout le corps des patriciens, et même des riches plébéiens qui en possédaient depuis longtemps, se soulèveraient de concert contre cette proposition, et que leur opposition pourrait empêcher la publication de la loi touchant le consulat, ils se renfermèrent à demander qu'au moins il fût défendu d'en posséder à l'avenir plus de cinq cent arpents, et que ce qui se trouverait

excédant ce nombre, fût ôté aux riches, et distribué à ceux qui ne jouissaient d'aucuns fonds de terre. Enfin par la troisième loi, l'unique objet de ces tribuns, il était ordonné qu'on n'élirait plus de tribuns militaires ; qu'on rétablirait le consulat avec toutes ses prérogatives, et que l'un des consuls serait toujours pris du corps des plébéiens.

Les deux tribuns proposèrent ces lois dans la première assemblée. Jamais la division, les intrigues et les cabales ne furent plus vives. C'était attaquer en même temps le Sénat et la noblesse par tout ce qui excite les désirs les plus violents des hommes, les richesses et les honneurs. Tout le corps des patriciens s'éleva contre ces propositions ; le peuple de son côté soutint les tribuns avec chaleur : il y eut même des transfuges dans les deux partis. Le riche plébéien devenu contraire aux intérêts de son ordre par ses acquisitions, craignait qu'on ne lui enlevât une partie de son bien ; et le noble et le patricien qui ne se trouvaient de fonds de terre que la quantité prescrite par la loi, l'approuvaient dans la vue de se rendre agréables au peuple, et de parvenir par sa faveur aux premières dignités de la république. La ville était remplie de tumulte ; la discorde régnait par tout ; les familles même étaient partagées ; chacun prenait parti selon ses vues et ses intérêts, et Rome se trouvait dans ces agitations qui précèdent ordinairement les séditions et la guerre civile.

L'assemblée se sépara sans qu'il y eût rien d'arrêté. Les deux tribuns chefs de parti employèrent le temps qui se passa jusqu'à l'assemblée prochaine, à cabaler, et à s'assurer des suffrages de la multitude. Le Sénat de son côté tint différents conseils tant en public qu'en particulier. Enfin il eut recours à une ressource dont il avait déjà tiré de grands avantages : il gagna quelques tribuns du peuple. Ceux-ci jaloux de ce que Licinius et Sextius rappelaient à eux toute l'autorité de leur collègue, firent assurer secrètement le Sénat de leur opposition. Licinius et Sextius qui ignoraient cette intelligence, convoquèrent l'assemblée dans la confiance que rien n'était capable d'empêcher la réception de leurs lois ; ils ordonnèrent qu'on en fit la lecture, et ils invitèrent en même temps toutes les tribus à donner leurs suffrages. Mais les tribuns gagnés par le Sénat, se levèrent aussitôt, et déclarèrent qu'ils s'y opposaient formellement. C'était, comme nous l'avons déjà dit, un obstacle invincible à toute proposition, que l'opposition d'un seul tribun dont le pouvoir et le privilège à cet égard consistait en ce seul mot latin, *veto*, *je l'empêche*, terme si puissant dans la bouche de ces magistrats plébéiens, que sans être obligés de dire les raisons de leur opposition, il suffisait pour arrêter également les résolutions du Sénat et les propositions des autres tribuns.

Ainsi les lois furent rejetées, et le Sénat triomphait : mais Sextius quoique surpris de l'infidélité de ses collègues, ne relâcha rien de sa fermeté, et prenant son parti sur le champ : *aux dieux ne plaise*, dit-il, *que je viole le plus beau privilège du peuple, quoique ses magistrats ne s'en servent aujourd'hui que contre ses intérêts. Mais puisque les oppositions ont tant de force, nous nous servirons à notre tour des mêmes armes. Puis adressant la parole au Sénat et aux patriciens : faites messieurs*, ajouta-t-il, *tant d'assemblées qu'il vous plaira pour l'élection des tribuns militaires, je vous ferai voir que ce mot *veto* qui vous est aujourd'hui si agréable dans la bouche de mes collègues, ne vous fera pas tant de plaisir dans la mienne.* Ces menaces ne furent point vaines, car le temps étant venu d'élire de nouveaux tribuns militaires, Licinius et Sextius s'opposèrent hautement à toute élection, en même temps qu'ils surent se faire continuer dans le tribunat plébéien. Ils renouvelèrent la même opposition pendant les cinq années suivantes, en sorte que la république sans chefs tomba, par l'opiniâtreté

des uns et des autres, dans une espèce d'anarchie qui ne fut interrompue que par la création de quelques *entre-rois* qu'on n'élut que pour tenter de trouver quelque voie de conciliation.

Cependant la guerre étrangère qui paraissait un moindre mal que ces divisions domestiques, vint pour ainsi dire au secours du Sénat. Les habitants de Velitres firent des courses sur les terres de la république, et assiégèrent ensuite Tusculum ville alliée du peuple romain. Comme on ne pouvait pas se dispenser d'armer pour repousser cette insulte, les deux tribuns du peuple furent contraints de lever leur opposition, et on procéda à l'élection des tribuns militaires qui devaient marcher en campagne. Les ennemis furent battus, et le siège de Tusculum levé. On assiégea ensuite Velitres ; mais cette place n'ayant pas été prise par ceux qui en avaient commencé le siège, l'on fut encore obligé de créer de nouveaux tribuns militaires. Licinius et Sextius ne l'ayant pu empêcher, trouvèrent le moyen de faire comprendre dans cette élection Fabius Ambustus, beau-père de Licinius.

Ces deux hommes, habiles, entreprenants et soutenus d'un tribun militaire, régnaient impérieusement dans toutes les assemblées. Ils représentèrent au peuple, que dans une république toutes les dignités devaient être également la récompense du mérite sans distinction de naissance ou de richesses. Et Sextius qui était naturellement éloquent, se tournant vers le Sénat, et apostrophant les patriciens, il leur demandait fièrement s'ils ne pouvaient vivre avec cinq cent arpents de terre, pendant qu'on n'en avait distribué à leurs ancêtres que deux arpents pour chaque chef de famille, et que la plus grande partie du peuple n'en avait pas encore davantage. *Mais c'est, dit-il, ce partage si inégal entre les citoyens d'une même république, qui est cause que le peuple gémit sous le poids des usures, et que nous voyons tous les jours des hommes libres, dans les fers, et traînés en prison comme des esclaves. Et il ne faut pas, ajouta-t-il, se flatter ni que les riches apportent quelque modération à leur avarice, ni que les patriciens relâchent quelque chose de cet empire tyrannique qu'ils exercent sur nos biens et sur nos personnes, à moins que le peuple n'ait assez de courage pour faire un consul de son corps, qui soit l'interprète de ses besoins, et le protecteur de sa liberté.*

En même temps que Sextius, par de pareils discours, fomentait l'animosité des plébéiens contre le Sénat, ses amis et ses partisans gagnèrent ses collègues qui levèrent enfin leur opposition : Sextius débarrassé de cet obstacle, convoqua l'assemblée du peuple. Le Sénat consterné du changement des tribuns qui lui manquaient de parole, eut recours comme dans les plus grands périls de la république, à un dictateur, et tous les sénateurs par des vœux unanimes, déférèrent cette dignité à Camille. C'était pour la quatrième fois qu'il en était revêtu : il ne l'accepta dans cette conjoncture qu'avec répugnance. Indifférent entre la noblesse et le peuple, et uniquement attaché au corps entier de la république, il eût bien voulu ne point prendre de parti ; mais l'animosité était trop grande, et les tribuns trop opiniâtres et trop emportés pour pouvoir se flatter de les ramener par des conseils modérés. Les deux tribuns assurés de leurs collègues qui avaient levé leur opposition, se croyaient maîtres de faire recevoir leurs lois, lorsque le dictateur pour gagner du temps, fit publier une ordonnance par laquelle il était ordonné au peuple romain de se trouver au champ de Mars pour le suivre à la guerre.

Cet édit d'un magistrat qui avait pouvoir de vie et de mort sur ses concitoyens, causa beaucoup d'inquiétude au peuple. Les tribuns pour le rassurer, eurent

l'audace de menacer le dictateur de le condamner à une amende de cinquante mille drachmes, s'il ne révoquait son édit. Mais pendant ces disputes le temps s'écoula, la nuit survint, et ceux du peuple qui malgré l'édit du dictateur s'étaient trouvés à l'assemblée avec les tribuns, furent obligés de se retirer sans avoir rien arrêté : ce qui avait été la principale vue du dictateur. Il se démit ensuite de sa dignité, soit que considérant son âge avancé, et peut-être se souvenant encore de son exil, il ne voulût pas se commettre de nouveau avec des furieux, ou, ce qui a paru plus vraisemblable à Tite-Live, qu'on l'eût averti qu'il y avait eu quelque défaut dans la manière de prendre les auspices à sa création de dictateur.

On sait assez à quel point de superstition les romains alors aussi grossiers et aussi ignorants que courageux, avaient poussé ces observations scrupuleuses. Si l'augure dans ses oraisons préparatoires prononçait une seule parole pour une autre ; si le voile, dont il couvrait sa tête, tombait, ou si lui-même ne se levait ou ne se remettait pas sur son siège dans les circonstances et les temps marqués, la moindre de ces formalités omise parmi un nombre infini d'autres cérémonies, suffisait pour déclarer nulles les délibérations ou les élections qu'on avait faites en conséquence de cet acte de religion ; et un homme capable de mépriser les augures, était regardé comme un impie et un sacrilège.

Il n'est donc pas surprenant qu'un magistrat aussi pieux que Camille, n'eût pas voulu retenir plus longtemps une dignité qui lui avait été conférée contre la disposition et les préjugés de sa religion : et ce qui doit faire croire qu'il ne l'avait pas abdicquée par la crainte des tribuns du peuple, c'est que peu de temps après il l'accepta de nouveau, et dans un temps où l'affaire du consulat n'était point encore terminée. Cependant comme dans une conjoncture si difficile, le Sénat ne croyait pas pouvoir se passer d'un dictateur pour opposer son autorité aux brigues et aux cabales des tribuns, il défera cette grande dignité à P Manlius qui jusqu'alors avait paru attaché aux intérêts de son ordre et de sa compagnie.

Mais l'élection que ce magistrat fit d'un plébéien appelé C Licinius pour général de la cavalerie, déclara son penchant secret pour le parti du peuple, quoiqu'il tâchât de justifier une nomination si extraordinaire, et qui n'avait point encore eu d'exemple, sur la dignité de tribun militaire que ce C Licinius avait déjà exercée ; en quoi il faut le distinguer de C Licinius Stolon qui n'était que tribun du peuple. Le dictateur pour s'excuser d'un pareil choix, alléguait je ne sais quelle alliance entre sa maison, et celle de Licinius. Ce qui fait voir combien la fidélité est rare dans les troubles d'un état, à cause des secrètes liaisons qui se trouvent entre des citoyens d'une même ville, quoique de différents partis. Sextius ne craignant rien du dictateur ni du général de la cavalerie, se flattait de venir heureusement à bout de tous ses desseins : il employait son éloquence dans toutes les assemblées pour inspirer au peuple sa propre ambition. Mais la multitude qui souhaitait passionnément le partage des terres, et quelque soulagement dans ses dettes, ne montrait que de l'indifférence pour le consulat. Et ce peuple généreux respectait dans le sang des patriciens la source glorieuse de tant de généraux sous lesquels il avait accoutumé de combattre et de vaincre.

Les deux tribuns alarmés de cette froideur, feignirent de ne vouloir plus prendre de part aux affaires. Ils refusèrent même l'un et l'autre de concourir dans l'élection qui se devait faire de nouveaux tribuns pour l'année suivante. Sextius représentait dans toutes les assemblées que son collègue et lui avaient vieilli inutilement dans cette dignité. Qu'il y avait neuf ans qu'ils combattaient contre le Sénat pour les intérêts du peuple, dont ils se voyaient à la veille d'être

abandonnés. Que les plébéiens voulaient bien entrer dans le partage des terres, et qu'ils n'avaient pas moins d'empressement d'être déchargés de leurs dettes ; mais que quand il s'agissait de l'honneur de leurs magistrats, et de la récompense que méritaient leurs services, on ne voyait que froideur et qu'indifférence. Pour lors Sextius se montrant à découvert : **sachez, dit-il au peuple, que nos propositions sont inséparables. Il faut vous résoudre à les passer conjointement, et si nous n'obtenons le consulat par vos suffrages, vous n'aurez ni terres de conquête, ni diminution de vos dettes ; et je vous déclare que mon collègue et moi nous renonçons à une charge qui ne produit que de l'ingratitude.** Ce qu'il y avait de sénateurs et de patriciens dans cette assemblée, ne purent assez s'étonner de l'effronterie avec laquelle ce tribun audacieux faisait un aveu si public de son ambition.

Appius Claudius petit-fils du décemvir, prenant la parole, et l'adressant à la multitude : **au moins, leur dit-il, ne vous est-il plus permis de douter que vos tribuns n'ont excité tant de séditions que pour leur propre intérêt. Vous voyez que ces nouveaux Tarquins vous menacent impunément que vous n'aurez point de terres, ni la république de consuls, si on ne leur abandonne le consulat.** Le peuple sentait bien tout l'orgueil et toute l'indignité qui se trouvaient dans cette alternative ; mais l'affaire était engagée trop avant. La multitude qui craignait de perdre ses défenseurs, s'engagea solennellement de suivre aveuglément leurs intentions. Ce ne fut qu'à cette condition que ces deux magistrats daignèrent consentir à la continuation de leur tribunat, et les plus ambitieux de tous les hommes eurent encore l'adresse de se faire un nouveau mérite de la durée de leur empire et de leur domination.

Le Sénat et la noblesse furent épouvantés de l'audace de deux hommes qui avaient trouvé le secret de se perpétuer dans deux charges annuelles par leur institution, mais qu'ils allaient rendre héréditaires dans leurs familles. Les sénateurs se reprochaient leur faiblesse, et ne pouvaient envisager sans chagrin avec quelle diminution d'autorité ils laisseraient à leurs enfants cette dignité qu'ils avaient reçue de leurs pères. Tout était en mouvement dans la ville, et ses habitants à la veille de prendre les armes les uns contre les autres, lorsqu'ils furent obligés de les tourner contre une nuée de gaulois, qui des bords de la mer Adriatique s'avançaient vers Rome pour venger la défaite de leurs compatriotes. Des ennemis aussi redoutables suspendirent les divisions qui agitaient la république. Il ne fut plus question de disputer de la capacité et de la valeur entre les patriciens et les plébéiens.

Un péril commun, l'interprète le plus sûr du véritable mérite, réunit tous les voeux ; et les tribuns du peuple demandèrent Camille pour dictateur, avec autant d'empressement que le Sénat. Ce fut pour la cinquième fois qu'il fut élevé à cette suprême dignité. La victoire sous un si grand capitaine ne fut ni difficile ni douteuse. Les gaulois furent défaits ; il en périt un grand nombre sur le champ de bataille, et le reste dispersé par la fuite, et sans se pouvoir rallier, fut assommé par les paysans. La fin de cette guerre fut le commencement d'un nouveau trouble dans le dedans de l'état, et on vit renaître les anciennes divisions. Licinius et Sextius ces tribuns perpétuels, résolurent d'emporter le consulat à quelque prix que ce fût. Ils convoquèrent pour cela l'assemblée du peuple, et sans s'arrêter à haranguer à leur ordinaire, ils ordonnèrent qu'on recueillît les suffrages.

Le dictateur qui s'était rendu dans la place, suivi de tout le Sénat, voulut s'y opposer ; mais les tribuns qui ne respectaient plus ni les lois ni la première

dignité de la république, envoyèrent un licteur pour arrêter Camille, et le conduire en prison. Cet attentat contre le souverain magistrat, fit soulever toute la noblesse : il n'était point encore arrivé dans Rome un si grand tumulte. Les patriciens repoussent le licteur, en même temps que les plébéiens se préparent à le soutenir. Les deux partis se rangent chacun d'un côté de la place, prêts à en venir aux mains. Dans un si grand désordre, le dictateur fait dire aux tribuns de suspendre pour un moment leur animosité : il appelle auprès de lui tous les sénateurs, et les conduit dans un temple voisin pour y prendre une dernière résolution. Mais avant que d'y entrer, il se tourna vers le Capitole, et adressant ses prières aux dieux, il fit vœu de bâtir un temple à la Concorde, s'il pouvait rétablir l'union entre ses concitoyens. Il y eut de vives contestations entre les sénateurs sur le parti qu'on devait prendre ; mais enfin comme le péril était pressant, et que le peuple furieux, menaçait d'abandonner Rome, l'avis le plus doux et le plus convenable à l'état présent, passa à la pluralité des voix. On convint enfin de céder au peuple une des places du consulat : Sextius fut le premier des plébéiens qui en fut pourvu, et Licinius lui succéda peu de temps après. Les patriciens de leur côté, obtinrent, par l'entremise du dictateur, deux nouvelles dignités qui leur furent affectées, comme pour dédommagement, et à l'exclusion du peuple.

La première fut la préture établie pour rendre la justice dans la ville : fonction originairement attachée au consulat, mais à laquelle les consuls ne pouvaient guère vaquer, surtout l'été, qu'ils passaient ordinairement à la tête des armées. Ainsi la préture fut considérée comme un supplément du consulat, et la seconde dignité de la république. Sp Furius fils du dictateur, fut le premier préteur de Rome, et en cette qualité on lui accorda *la robe prétexte*, ou bordée de pourpre ; *la chaire curule*, et six licteurs qui portaient les faisceaux devant lui : en quoi le préteur était distingué du consul qui en avait douze. Et comme le dictateur avait pour vice-gérant le général de la cavalerie, et les consuls leurs lieutenants ; le préteur avait aussi à ses ordres les questeurs qui dépendaient particulièrement de lui, et sur lesquels il se reposait d'une partie des affaires.

La seconde charge qu'on créa en faveur des patriciens, fut l'édilité majeure, ainsi appelée pour la distinguer de l'édilité plébéienne, établie en même temps que les tribuns du peuple, dont ils étaient considérés comme les lieutenants. On appelait encore cette charge *édilité curule*, parce que ceux qui en étaient revêtus, pouvaient, comme les consuls et les préteurs, se faire porter dans une espèce de trône orné d'ivoire, et qu'on appelait *chaire curule*.

Les deux premiers édiles patriciens furent Cn Quintius Capitolinus, et P Cornélius Scipion. Les fonctions de ces édiles répondaient en même temps à celles de nos maires, des lieutenants de police, et des trésoriers de France. Ils étaient chargés du soin des temples, des théâtres, des jeux, des places publiques, des marchés, des tribunaux de justice, et de l'entretien des murailles de la ville. C'était encore à eux à veiller à ce qu'il ne s'introduisît aucune nouveauté dans la religion. Ils avaient la même inspection sur les livres qu'on mettait en lumière, et sur les pièces de théâtre : cette charge toujours remplie par deux patriciens, était un degré pour monter à la préture et au consulat. Enfin après l'établissement des consuls, du préteur, et des édiles curules, la loi qui concernait les terres publiques fut reçue, comme le seul moyen d'apaiser la multitude, et de rétablir l'union dans l'état. Cette loi appelée *Licinia*, de C Licinius Stolon son auteur, portait qu'aucun citoyen, sous quelque prétexte que ce fût, ne pourrait posséder à l'avenir plus de cinq cent arpents des terres de conquête, et qu'on distribuerait gratuitement, ou qu'on affermerait à vil prix le surplus à de pauvres citoyens.

Que dans ce partage on assignerait au moins sept arpents par tête à chaque citoyen.

Qu'on ne pourrait avoir sur ces terres qu'un certain nombre déterminé de domestiques ou d'esclaves pour les faire valoir.

Que le nombre des troupeaux serait aussi limité, et proportionné à la quantité des terres que chacun occuperait ; et que les plus riches ne pourraient nourrir ni envoyer dans les communes et les pâturages publics, plus de cent bêtes à cornes, et cinq cens moutons.

Qu'on nommerait incessamment trois commissaires pour présider à l'exécution de la loi, et que l'auteur qui l'avait proposée, ne pourrait être compris dans le nombre des triumvirs.

Enfin, que le Sénat, les chevaliers et le peuple feraient des serments solennels d'observer cette loi ; et que ceux qui dans la suite y contreviendraient, seraient condamnés à une amende de dix mille asses, ou dix mille sols romains.

La loi fut d'abord observée avec beaucoup d'exactitude, comme le sont la plupart des nouveaux règlements. L'auteur même de la loi C Licinius Stolon, fut le premier des romains condamné à l'amende pour l'avoir violée. Il fut convaincu de posséder plus de mille arpents de terre : et quoique, pour échapper à la rigueur de la loi, il les eût auparavant partagés avec son fils qu'il avait émancipé dans cette vue, on regarda cette émancipation comme faite en fraude de la loi. On lui enleva la moitié de ses terres qu'on partagea entre de pauvres citoyens ; il paya outre cela une amende dix mille sols ; et il apprit par sa propre expérience que dans un gouvernement libre, on ne souffre point que les magistrats se dispensent de l'observation des lois qu'ils prescrivent aux particuliers. Mais comme il n'y a pas de peines assez rigoureuses auxquelles l'avarice et la convoitise des hommes n'échappent, les plus riches et les plus puissants parmi les romains trouvèrent depuis le secret de se faire adjuger les communes et les terres de conquêtes sous des noms empruntés. Les guerres qui survinrent contre les latins, les samnites, les gaulois et les carthaginois, favorisèrent ces usurpations ; les lois furent moins écoutées dans le tumulte des armes ; les magistrats par une collusion réciproque, dissimulaient ces infractions ; enfin on ne fit plus mystère de la supposition de nom, comme nous le verrons dans la suite. Les grands levèrent le masque, et la loi *Licina* tomba à la fin dans le mépris, et le peuple dans la misère.

Ce fut le sujet de nouvelles séditions, d'autant plus dangereuses, que le peuple était devenu plus nombreux et plus puissant, et que des grands s'en firent un prétexte de soutenir ses intérêts pour se rendre chefs de parti. Mais avant que d'entrer dans le détail de ces dissensions, j'ai cru que je ne pouvais me dispenser de représenter auparavant de quelle manière les romains étendirent leur domination dans l'Italie, la Sicile, l'Espagne, et une partie de l'Afrique et de l'Asie. Ce que je décrirai le plus sommairement que je pourrai, et sans m'éloigner de Rome qu'autant que cela sera nécessaire, pour faire connaître les différentes révolutions qui arrivèrent dans son gouvernement, le principal objet de cet ouvrage.

Livre VIII

La république jouissait d'une profonde paix au dedans et au dehors de l'état, et le peuple regardait le consulat qu'il venait d'obtenir, comme une victoire qu'il avait remportée sur le Sénat et les patriciens. Mais ses tribuns qui ne pouvaient se faire valoir que par de nouvelles dissensions, se plaignaient que pour une dignité curule que les patriciens avaient cédée au peuple, ils eussent obtenu trois nouvelles magistratures ; qu'on eût créé exprès pour eux la dignité de préteur, qui les rendait maîtres de l'administration de la justice ; qu'ils eussent deux édiles curules, dont l'autorité anéantissait celle des édiles plébéiens. Ils demandaient que toutes les charges et les dignités de l'état fussent communes entre le peuple et la noblesse ; que le mérite seul en décidât dans les élections, et que sans distinction de rang ou de naissance, on pût choisir indifféremment des plébéiens comme des patriciens pour remplir les dignités civiles, et même celles du sacerdoce. Tel était le sujet ordinaire dont ces tribuns inquiets entretenaient la multitude dans leurs assemblées. Ils n'oubliaient rien pour élever par de magnifiques éloges les moindres actions des plébéiens, en même temps qu'ils tâchaient d'affaiblir et de diminuer tout ce que les nobles faisaient de plus utile pour la république. Ils s'attachaient même à pénétrer ce qui se passait dans l'intérieur de leur domestique, dont ils faisaient des rapports malins et exagérés, et propres à les rendre méprisables.

C'est ainsi que sous le consulat de Q Servilius Ahala et de Lucius Genutius, un tribun du peuple appelé M Pomponius, fit assigner L Manlius qui sortait actuellement de la dictature, sous prétexte que ce patricien traitait un de ses enfants avec trop de dureté. Ce fils de Manlius appelé Titus, était né bègue : et comme dans ses premières années il ne faisait pas espérer beaucoup de son esprit, son père l'avait relégué dans une de ses maisons de campagne où il était occupé du labourage et des autres soins de l'agriculture, comme en usaient encore en ce temps-là les romains. Cependant Pomponius en voulut faire un crime à Manlius, qui d'ailleurs n'était pas agréable au peuple, par la sévérité qu'il avait exercée dans ses magistratures, et à la tête des armées. L'affaire fut poussée si vivement, qu'on ne doutait pas qu'il ne fût condamné à une amende considérable.

Titus Manlius ayant appris l'embarras où son père se trouvait à son sujet, sort seul de son village de grand matin, se rend à Rome, et va à la porte du tribun qui était encore au lit. Il lui fait dire que le fils de Manlius demandait à lui parler pour une affaire qui ne souffrait point de retardement.

Le tribun persuadé qu'il venait ou le remercier de s'être intéressé dans sa disgrâce, ou peut-être lui découvrir de nouvelles preuves de la dureté de son père, ordonna qu'on le fît entrer. Manlius l'ayant salué, demanda à l'entretenir en particulier ; les gens du tribun se retirèrent aussitôt par son ordre. Pour lors ce jeune homme lui porta un poignard à la gorge, et le menaça de le tuer, si par les serments les plus solennels il ne jurait de se désister de la poursuite qu'il faisait contre son père : le tribun épouvanté, jura tout ce qu'il voulut.

Mais il ne fut pas plutôt débarrassé de ce jeune homme, qu'il en porta ses plaintes dans une assemblée du peuple, et demanda à être relevé de son serment. Le peuple plus généreux, en ordonna autrement : il lui fut défendu en faveur du fils, de poursuivre davantage son action contre le père ; et pour

récompenser cet acte de piété filiale, le jeune Manlius fut nommé pour remplir une des charges de tribun des légions : emplois dont les généraux disposaient auparavant, et dont le peuple se réserva depuis la nomination.

T Manlius ne fut pas longtemps sans faire connaître par des actions d'une valeur singulière, combien il était digne de cet honneur. Les gaulois cisalpins ayant repris les armes pour venger leur défaite, vinrent camper à trois mille de Rome, proche d'un pont du Tévéron, sous le consulat de L Sulpitius et de C Licinius Stolon, celui même qui pendant son tribunat avait travaillé de concert avec Sextius pour faire passer le consulat dans l'ordre des plébéiens.

Au bruit de la marche de ces ennemis redoutables, on nomma aussitôt un dictateur ; ce fut T Quintius Penu qui choisit Serg Cornélius Maluginensis pour général de la cavalerie. Les romains sous les ordres de ces généraux, s'avancèrent aussitôt jusqu'au bord du Tévéron : il n'y avait que la rivière qui les séparât des ennemis. Un gaulois d'une grandeur énorme, et qui paraissait plutôt un géant qu'un homme ordinaire, s'avança sur le pont, et défia le plus brave des romains. Sa taille extraordinaire intimidait les plus courageux : Manlius seul crut avoir trouvé un péril digne de sa valeur. Il demanda à son général la permission de combattre le gaulois : *j'espère, lui dit-il, faire voir à ce barbare que je suis sorti d'une maison fatale à sa nation, et dont le chef précipita les gaulois du haut du Capitole. — Va, lui dit le dictateur, et montre autant de courage pour la gloire de ton pays, que tu en as fait paraître pour la défense de ton père.*

Les deux champions ne furent pas longtemps sans en venir aux mains, et Titus Manlius joignant l'adresse au courage, tua son ennemi, et lui arracha une chaîne d'or qu'il portait à son col, et qu'il mit au sien, comme un monument de sa victoire : ce qui lui acquit le surnom de Torquatus, qui passa depuis à sa postérité. Le succès de ce combat singulier parut aux gaulois de si mauvais augure pour la suite de la guerre, qu'ils abandonnèrent leur camp de nuit, et se retirèrent avec précipitation.

Quelques années après, une nouvelle armée de gaulois se répandit sur les terres des romains. L Furius Camillus consul, fils ou petit-fils du dictateur, marcha contre eux ; et M Valerius eut le même avantage que Manlius sur un autre gaulois, que ce romain vainquit dans un combat singulier. On prétend qu'un corbeau s'étant perché sur son casque pendant le combat, contribua du bec et des ongles à la défaite de son ennemi : ce qui fit donner à Valerius le nom de Corvinus qui devint héréditaire à ses descendants. Mais sans s'arrêter à ce qu'il y a de merveilleux dans cet événement, il suffit de remarquer que dans cette seconde guerre un combat général suivit le particulier, et qu'il eut le même succès. Les gaulois furent défaits, et ceux qui échappèrent de cette bataille s'éloignèrent du territoire de Rome, et furent quelque temps sans y revenir.

Ce n'était pas la seule nation jalouse de la puissance et des conquêtes des romains. Tous ces petits peuples qui, sous différents noms, habitaient le Latium et la Toscane, leur faisaient une guerre presque continuelle. Les Samnites se déclarèrent depuis contre eux, et les romains n'auraient jamais subjugués les uns et les autres, s'ils n'avaient su jeter de la division parmi eux. Mais pour retenir dans leur parti les peuples les plus voisins de Rome, ils les flattaient du titre d'alliés du peuple romain ; et quand ils s'étaient rendus maîtres des contrées les plus éloignées, ceux qui s'étaient laissés endormir sous ce titre d'alliés, se trouvaient enveloppés dans leurs conquêtes ; et pour lors, quoiqu'on leur conservât cette qualité, on les traitait comme des sujets. Ils n'eussent osé prendre les armes sans le consentement du Sénat ; et ils étaient obligés de

fournir leur contingent de troupes pour aider les romains à étendre leur empire et leur domination.

Telle était la conduite de ces habiles politiques : on peut voir dans le progrès de leurs armes, le fruit d'un système d'ambition très bien lié ; et ce qu'il y a de singulier, c'est que ces défenseurs éternels de la liberté, étaient eux-mêmes les oppresseurs du droit naturel et les tyrans de toute l'Italie. Les Herniques qui avaient été près d'un siècle dans leur dépendance, entreprirent les premiers de s'en tirer.

Tous, jusque aux vieillards, prirent les armes pour recouvrer leur liberté. On envoya d'abord contre eux Genutius consul plébéien : ce fut le premier de cet ordre qui eut le commandement des armées. Les patriciens et les plébéiens par différents motifs, attendaient avec inquiétude quel serait le succès de cette guerre. Genutius tomba dans une embuscade où il fut tué, et la plupart de ses troupes furent taillées en pièces.

Les patriciens profitant de cette disgrâce du consul plébéien, pour mortifier les tribuns, et diminuer leur crédit, reprochaient au peuple que les dieux avaient enfin vengé hautement les auspices profanés, et puni un homme qui se prévalant d'une loi injuste, avait osé s'approprier les auspices comme aurait pu faire un patricien.

Le peuple et ses tribuns confus et consternés, ne répliquaient rien : il fallut dans cette infortune avoir recours à un dictateur. La noblesse fit nommer Appius Claudius, petit-fils du décemvir, celui de tous les patriciens qui était le plus jaloux du privilège de sa naissance et des prérogatives de son ordre. Il leva aussitôt une nouvelle armée, marcha aux ennemis ; et après un combat sanglant et opiniâtre, il remporta une glorieuse victoire. Je ne parle point de différents petits combats qui se donnèrent depuis contre les Privernates, les Falisques, les Tarquiniens et les Veliterniens. Tous ces peuples faisaient moins la guerre contre les romains, que des courses sur leurs terres. S'ils étaient battus, ou ils demandaient la paix, ou ils se renfermaient dans leurs villes sans oser reparaître en campagne.

Les toscans prirent depuis leur place, et parurent en ce temps-là sur la scène. C'était, comme nous avons dit, une ligue et une communauté de douze peuples, ou de douze petits états, dont la puissance ne laissait pas d'être redoutable quand leurs forces étaient unies. Cette guerre parut assez importante pour en remettre la conduite à un dictateur ; et malgré tous les efforts du Sénat et des patriciens, C Martius Rutilus, quoique plébéien, fut nommé pour remplir cette dignité : il choisit pour général de la cavalerie un autre plébéien appelé C Plautius.

Le Sénat qui n'avait pu empêcher l'élection d'un dictateur plébéien, n'oublia rien pour traverser son armement, et pour le mettre hors d'état d'acquiescer de la gloire. Le peuple par un motif opposé, courut à l'envie se ranger sous ses étendards : il eut bientôt une puissante armée ; et comme il était soldat et capitaine, il défit les toscans, tailla en pièces leur armée, fit huit mille prisonniers, et à son retour obtint malgré le Sénat, les honneurs du triomphe. C'est ainsi que le peuple entra insensiblement en partage avec la noblesse, de tous les honneurs, et de toutes les dignités de la république. Il était déjà en possession de l'édilité curule, quoique les historiens ne marquent point le nom des deux premiers plébéiens qui en furent revêtus. Philon autre plébéien, parvint quelque temps après à la préture, et le même Martius dont nous venons de

parler, s'éleva par son courage et sa vertu jusque à la dignité de censeur. Depuis ce temps-là, quoique la distinction entre les patriciens et les plébéiens subsistât toujours, c'était moins la naissance que les dignités curules qui décidaient de la noblesse ; et nous verrons dans la suite des plébéiens considérés entre les premiers et les plus nobles de la république, parce qu'ils sortaient d'ancêtres qui avaient été revêtus de ces dignités curules.

Les romains après avoir triomphé des Sabins, des Toscans, des Latins, des Herniques, des Èques, des Volsques, et de tous ces petits peuples voisins de Rome, tournèrent leurs armes contre les Samnites, qui habitaient le pays, qu'on appelle aujourd'hui les Abruzzes : nation féroce et guerrière, et qui ne cédait aux romains ni en courage ni en discipline militaire, et qui avait comme Rome des sujets et des alliés attachés à sa fortune.

Entre deux puissances égales et voisines, il est inutile de chercher d'autre motif de la guerre que la concurrence et une jalousie réciproque. Ainsi le sujet, ou pour mieux dire le prétexte de celle-ci, vint de ce que les Samnites entreprirent de subjuguier les Sidicins et ceux de Capoue, et que les romains qui ne voulaient pas les Samnites si puissants, s'opposèrent à leurs conquêtes.

La guerre avait commencé par les Sidicins, petit état dont les Samnites voulurent se rendre les maîtres. Les Sidicins eurent recours à ceux de Capoue qui prirent leur défense avec plus d'ostentation que de forces. Les citoyens de Capoue possédaient à la vérité un pays très fertile, et le commerce augmentait encore tous les jours leurs richesses. Mais ces richesses des particuliers faisaient la faiblesse de l'état. Les maisons étaient magnifiques, et la ville sans fortifications. Le luxe régnait par tout ; le marchand fier de son argent prenait sa vanité pour du courage, et méprisait des ennemis qui n'étaient pas aussi riches que lui.

Cette présomption et le mépris toujours imprudent des forces des ennemis, causèrent leur disgrâce. Les Samnites qui envisageaient plus de gloire et de profit à les vaincre que les Sidicins, tournèrent leurs armes contre eux. On en vint bientôt aux mains. Ceux de Capoue furent défaits dans deux grandes batailles, où ils perdirent toute leur jeunesse : et les victorieux que rien ne pouvait plus arrêter, s'approchèrent d'une ville qui n'avait pour défense que de faibles murailles et des habitants consternés.

Les magistrats dans cette infortune eurent recours à Rome. Ils envoyèrent une célèbre ambassade pour demander l'alliance et le secours des romains. Leurs ambassadeurs représentèrent au Sénat tous les motifs soit de gloire ou d'intérêt qui pouvaient engager la république à prendre leur défense ; l'extrémité où ils étaient réduits, et la puissance de leurs ennemis qui augmenterait encore considérablement par la conquête d'une ville aussi riche que Capoue. *Tel est, ajoutèrent ces ambassadeurs, le malheur de nôtre condition présente, qu'il faut ou que nous soyons incessamment secourus par nos amis, ou que nous tombions sous la puissance de nos ennemis. si vous nous défendez, vous acquerrez des alliés qui vous regarderont éternellement comme les restaurateurs de leur état, et comme les seconds fondateurs de notre ville. Si vous nous abandonnez, Capoue n'est plus, ou du moins elle devient sujette des Samnites.* le Sénat n'ignorait rien de toutes ces considérations ; mais comme il prétendait tirer du secours de ses armes, un avantage plus solide et plus réel qu'un vain titre, et des louanges stériles, on répondit simplement à ces envoyés par la bouche du consul, que l'état présent de leur fortune paraissait digne de compassion, et que les romains souhaiteraient de les pouvoir secourir avec bienséance ; mais que la république avait une ancienne alliance avec les Samnites, qui ne lui permettait

pas d'en faire une nouvelle avec leurs ennemis : cependant, que le Sénat ne laisserait pas d'envoyer au camp des Samnites des députés qui interviendraient en leur faveur, et qui tâcheraient de leur ménager un traité de paix à des conditions supportables.

Le chef de l'ambassade, qui en avait le secret, sentit bien qu'il fallait qu'il fit des propositions plus avantageuses pour déterminer le Sénat à prendre la défense de Capoue. Les magistrats qui avant son départ s'étaient bien aperçus qu'ils n'avaient au plus que le choix de leurs maîtres, aimant mieux en prendre d'éloignés que de se soumettre à leurs voisins, avaient ordonné à cet ambassadeur, s'il ne pouvait obtenir pour eux la qualité d'alliés de Rome, de les en rendre plutôt les sujets, que de laisser tomber Capoue sous la puissance des Samnites. Ainsi il répondit au consul, que puisque les Capuans ne pouvaient rien obtenir des romains en qualité d'alliés, il se flattait que le Sénat ne souffrirait pas que les Samnites s'emparassent d'une ville et d'un pays dont il était chargé de leur remettre la domination. **C'est pourquoi, ajouta cet ambassadeur, nous vous donnons aujourd'hui, et nous mettons sous vos lois la ville de Capoue, nos terres, nos domaines, nos temples, nos personnes : nous vous reconnaissons pour nos souverains, et nous protestons à la face des dieux et des hommes, de vous garder une fidélité inviolable.** Le Sénat ayant amené la négociation au point qu'il souhaitait, accepta solennellement la donation de Capoue. Et comme il voulait toujours mettre de son côté la justice ou du moins les apparences de cette vertu, il envoya des ambassadeurs aux Samnites pour leur notifier ce traité, et pour les prier en même temps en vertu de leur ancienne alliance, de retirer leur armée d'un pays qui appartenait au peuple romain.

Les Samnites outrés qu'on prétendit arrêter le progrès de leurs armes, et leur arracher des mains, pour ainsi dire, la ville de Capoue, se récrièrent contre un traité qu'ils regardaient comme une pure supercherie. Leurs magistrats rejetèrent avec indignation la proposition des ambassadeurs romains ; et en sortant du conseil ils ordonnèrent en leur présence à leur général, de mettre tout à feu et à sang dans le territoire de Capoue : c'était s'expliquer nettement. Aussi ces nouvelles hostilités furent suivies d'une déclaration de guerre entre les deux nations. Et le Sénat en donna la conduite à M Valerius Corvinus, et à A Cornélius Cossus. Cette guerre commença l'an 411 de la fondation de Rome. Elle se fit toujours de part et d'autre avec une égale animosité, et quoique interrompue quelquefois par des trêves, elle recommençait ensuite avec la même fureur.

Les gaulois cisalpins, les toscans, ceux de Tarente, les latins, et même des grecs et des africains y prirent part. Pyrrhus roi d'Épire le plus grand capitaine de son siècle, passa la mer en faveur des tarentins. Et les Carthaginois qui commençaient à s'établir dans la Sicile, et qui en affectaient la domination, leur envoyèrent différents secours, pour traverser les conquêtes des romains.

Ce fut comme un embrasement qui se communiqua successivement dans toute l'Italie, et qui ne fut éteint que par des ruisseaux de sang. Il se donna de grandes batailles, et avec des succès différents. Les romains d'abord vainqueurs, ensuite vaincus, mais jamais rebutés de combattre ; indifférents pour ainsi dire sur leur propre défaite, reprenaient les armes avec un nouveau courage. On ne savait ce que c'était que de fuir dans leurs armées. Le soldat voulait vaincre ou mourir, et il se trouva plus de romains punis pour avoir combattu, sans en avoir ordre, que pour avoir lâché pied et quitté leur poste. Enfin après une guerre presque continuelle et qui dura pendant plus de soixante et dix ans, le courage des romains, une valeur héroïque, qui se trouvait dans les simples soldats

comme dans les officiers ; leur patience dans les travaux, leur discipline militaire ; mais surtout l'amour de leur patrie les fit triompher de leurs ennemis. La nation des Samnites fut presque détruite ; on chassa Pyrrhus de l'Italie ; Tarente fut prise et ses murailles rasées. Et L Furius Camillus consul et petit fils du dictateur, rendant compte au Sénat de l'extrémité à laquelle il avait réduit les Latins : **les dieux, dit-il aux sénateurs, vous ont rendus si puissants, qu'il dépend maintenant de vous que le Latium soit encore, ou qu'il ne soit plus rien du tout.**

Les romains n'accordèrent la paix aux peuples vaincus, qu'à des conditions très onéreuses. Le Sénat selon sa politique ordinaire, leur ôta à chacun, une partie de leur territoire. Mais cette politique poussée trop loin ruina le pays et excita même depuis dans Rome des séditions dangereuses. Les grands par une collusion réciproque s'emparèrent d'une partie de ces terres. Leurs domaines devinrent insensiblement de petits états, qu'ils peuplèrent de ce nombre infini d'esclaves qu'ils avaient faits pendant une si longue guerre : et les laboureurs originaires dépouillés de leurs terres, abandonnaient la campagne où ils ne pouvaient plus subsister.

Le peuple et ses tribuns renouvelèrent leurs plaintes contre un abus presque aussi ancien que l'établissement de la république. On voulait faire revivre le règlement de Licinius, et l'ordonnance qui fixait au plus à cinq cent arpents l'héritage de tout citoyen romain : mais les lois furent moins écoutées dans le tumulte des armes. Il y avait même alors un trop grand nombre de patriciens et de plébéiens, infracteurs de cette loi, pour oser espérer de les réduire : on l'aurait même tenté en vain. Complices de la même espèce d'usurpation, et tous ou à la tête des armées, ou dans les premières magistratures de la république, rien ne résistait à leur crédit ; et les guerres qui survinrent contre les Carthaginois, laissèrent moins d'attention pour les règlements domestiques.

Jusqu'ici nous n'avons vu les armes de la république occupées que dans la terre ferme de l'Italie. Les romains furent près de cinq cent ans avant que d'avoir pu soumettre les Latins, les Toscans, les Samnites, et leurs alliés. Mais ils n'eurent pas plutôt établi leur domination dans ces grandes provinces qui s'étendent depuis le Rubicon jusqu'à l'extrémité de l'Italie, qu'ils songèrent à passer la mer. Le secours donné par les Carthaginois aux tarentins, en fut le prétexte, et la conquête de la Sicile, le véritable sujet. Rome et Carthage s'attachèrent l'une contre l'autre : le voisinage et la jalousie de ces deux grandes républiques firent naître une guerre sanglante dont la Sicile fut le premier théâtre. Cette guerre passa ensuite en Afrique, d'où elle s'étendit en Espagne et en Italie. Nous n'en rapporterons les différents succès que sommairement pour ne nous pas trop éloigner du sujet principal de cet ouvrage.

Carthage, colonie des Phéniciens, fut bâtie sur les côtes d'Afrique, proche l'endroit où se trouve à présent la ville de Tunis, environ 137 ans avant la fondation de Rome : la Libye reconnaissait son empire. Elle entretenait en tout temps de puissantes flottes qui la rendaient maîtresse de la mer et du commerce, et qui avaient étendu sa domination jusque sur les côtes d'Espagne, et dans les îles de Sicile, de Corse, et de Sardaigne. Tous ses citoyens étaient marchands : un trafic continuel leur avait acquis de si grandes richesses, qu'ils méprisaient la profession des armes. S'il leur survenait quelques guerres, ils achetaient des troupes, et souvent prenaient à leur solde jusqu'à leurs généraux : cette république marchande croyait tout trouver dans son argent.

Rome au contraire nourrissait dans son sein une milice admirable. Tous ses citoyens étaient soldats ; personne n'était exempt d'aller à la guerre ; le

fantassin devait servir vingt ans, et le cavalier dix, avant que de pouvoir obtenir son congé ; et peu le demandaient. Quand il fallait marcher en campagne, on voyait les vétérans se présenter avec la même ardeur que la jeunesse, et tous voulaient vaincre ou mourir.

Telle était la constitution de ces deux républiques lorsqu'elles en vinrent aux mains. L'une était puissante par ses légions et ses armées de terre, et l'autre n'était pas moins redoutable par ses flottes et ses armées de mer. Les romains renfermés dans le continent de l'Italie n'avaient aucune expérience dans la marine. Appius Claudius consul, fils du dictateur dont nous venons de parler, et frère d'Appius Claudius l'aveugle, fut le premier qui à la faveur de quelques radeaux, fit passer des troupes dans la Sicile : ce qui lui fit donner le surnom de Caudex ; comme ayant trouvé l'art de lier ensemble des planches pour en faire des vaisseaux de transport. Ces radeaux devinrent bientôt des vaisseaux et des galères parmi une nation appliquée, ingénieuse, que le travail ne rebutait point, qui profitait de tout, et qui apprit de ses ennemis même l'art et l'invention de les vaincre. Une galère carthaginoise poussée par la tempête sur les côtes d'Italie, servit de modèle aux romains pour en fabriquer de semblables. On y travailla avec tant d'ardeur, qu'en deux mois de temps Duilius mit en mer une flotte qui défit celle des Carthaginois.

La joie que Rome reçut de cette première victoire navale, fit que pour en conserver la mémoire, on en perpétua pour ainsi dire le triomphe ; et Duilius du consentement du Sénat, toutes les fois qu'il revenait de souper chez ses amis, se fit le reste de ses jours reconduire aux flambeaux et au son des flûtes.

Nous ne nous arrêterons point aux suites de cette guerre, qui ne sont point de notre sujet, ni aux combats et aux sièges qui se firent en Sicile : il suffit de remarquer que les romains s'étant rendus maîtres d'Agrigente et des principales villes de cette île ; qu'ayant pris Alerie capitale de l'île de Corse, et Olbie dans la Sardaigne, ils portèrent la guerre et la terreur de leurs armes jusque aux portes de Carthage.

L Manlius et Q Ceditius consuls, furent chargés de cette expédition. Mais Ceditius étant mort pendant son consulat, on lui substitua M Attilius Regulus personnage consulaire, grand capitaine, austère dans ses moeurs, sévère à lui-même comme aux autres, et qui avait conservé encore la tempérance et le désintéressement des premiers romains.

Ces deux généraux mirent à la voile avec une flotte de trois cens quarante vaisseaux, et chargée de cent quarante mille hommes de débarquement. Les Carthaginois leur opposèrent une flotte aussi nombreuse, composée de vaisseaux plus légers, et qui allaient mieux à la voile. Mais il s'en fallait beaucoup que le soldat Carthaginois égalât le romain en valeur. Le combat fut long et opiniâtre, et la fortune passa plus d'une fois de l'un et l'autre côté. Tant que les vaisseaux combattaient pour ainsi dire plutôt que les hommes, les Carthaginois l'emportèrent par leur adresse et par leur expérience : mais les romains qui montaient des vaisseaux grossièrement construits, pesants et lourds, ayant accroché ceux des Carthaginois, on commença à se battre de pied ferme et comme sur terre. Pour lors la valeur des romains qui combattaient à la vue de leurs consuls, l'emporta sur des étrangers et des troupes auxiliaires, gens qui ne font la guerre que comme ils feraient un métier seulement pour vivre, et sans amour pour la gloire, ni zèle pour le parti qu'ils servent. La flotte Carthaginoise se dispersa par la fuite, et le passage demeura libre aux romains, qui après être

abordés aux côtes d'Afrique, prirent d'emblée la ville de Clupéa, et ravagèrent ensuite le pays ennemi, d'où ils enlevèrent vingt mille captifs.

Les consuls envoyèrent à Rome donner avis de cette victoire, et demander de nouveaux ordres. Le Sénat leur fit savoir qu'il souhaitait que Manlius ramenât en Italie une partie de la flotte dont on pouvait avoir besoin pour conserver les conquêtes de la Sicile, et que Regulus restât en Afrique pour y faire la guerre. Le temps de son consulat étant expiré, on lui continua le même emploi avec le titre de proconsul. Mais peu de temps après il demanda un successeur et son congé, sur les avis qu'on lui donna, que le fermier qui cultivait sept arpents de terre en quoi consistait tout le bien de ce général, était mort, et que son valet avait dérobé les outils nécessaires au labourage. Regulus représenta au Sénat par ses lettres, que sa femme et ses enfants étaient exposés à mourir de faim si par sa présence et son travail il ne rétablissait lui-même ses affaires domestiques. Le Sénat pour ne pas interrompre le cours des victoires de Regulus, ordonna qu'on fournirait des aliments à sa femme et à ses enfants, que sa terre serait cultivée aux dépens du public, et qu'on achèterait de nouveaux instruments nécessaires pour le labourage : récompense modique, si on en considère le prix ; mais qui fait plus d'honneur à la mémoire de ce vertueux romain, que tous ces titres pompeux dont on décore tous les jours les terres de ces hommes nouveaux qui ne se sont enrichis que par des brigandages, et dont les noms ne seront peut-être connus dans la postérité, que par les calamités que leur avarice a causées dans les pays où ils ont fait la guerre.

Manlius ramena sur les côtes d'Italie une partie de la flotte chargée de butin et de vingt-sept mille prisonniers. Regulus de son côté ayant reçu les ordres du Sénat, continua ses conquêtes. Les Carthaginois voulurent s'y opposer ; on en vint à une bataille où ils furent défaits, et où ils perdirent leurs meilleures troupes. Cette nouvelle victoire acheva de jeter la consternation dans tout le pays : plus de quatre vingt places se rendirent aux romains. Les numides anciens sujets des Carthaginois, se soulevèrent en même temps, et ravagèrent la campagne : et les paysans qui fuyaient de tous côtés se jetèrent dans Carthage, où par leur nombre et leur misère ils causèrent bientôt la famine et des maladies contagieuses. Les Carthaginois qui ne se trouvaient point de chefs ni de généraux assez habiles pour pouvoir les opposer à Regulus, envoyèrent jusque à Lacédémone, offrir le commandement de leurs armées à Xanthippe capitaine célèbre dans son pays et dans toute la Grèce, et ils dépêchèrent en même temps les principaux de leur Sénat pour demander la paix à Regulus.

Ce général qui eût été bien aise de remporter à Rome la gloire d'avoir terminé cette guerre, ne refusa pas d'entrer en négociation. Mais comme il tenait Carthage investie par les différents corps de troupes qui en occupaient les environs, et qu'il n'y avait point d'armée sur pied qui pût donner la loi dans le traité, et il demanda que les Carthaginois lui remissent les places qui leur restaient dans la Sicile et la Sardaigne ; qu'ils rendissent gratuitement à la république les prisonniers qu'ils avaient entre leurs mains, et qu'ils payassent outre la rançon pour ceux de leur parti, les frais de la guerre et un tribut tous les ans. Regulus prétendait encore que les Carthaginois ne pourraient faire ni guerre ni alliance sans la participation du Sénat ; qu'ils n'auraient qu'un seul vaisseau de haut bord, et que sur les ordres qu'ils recevraient de Rome, ils seraient obligés de fournir cinquante galères équipées en guerre pour servir dans les endroits où les intérêts de la république le requerraient.

Les députés de Carthage représentèrent au général des romains la dureté de ces conditions. Mais Regulus qui se croyait maître du pays leur répondit fièrement, **qu'entre ennemis, il fallait vaincre ou recevoir la loi du victorieux**. On se sépara sans rien conclure, et les magistrats Carthaginois irrités qu'on voulût exiger d'eux des conditions qui les réduisaient à un état peu différent de la servitude, firent prendre les armes à tous les habitants. Xanthippe le lacédémonien arriva en même temps ; se mit à leur tête, et ayant rallié ce qui leur restait de troupes, sortit en pleine campagne, et présenta la bataille aux romains. Il choisit pour camper une plaine propre pour faire combattre les éléphants qu'il avait dans son armée, et plus favorable à la cavalerie en quoi il surpassait les romains. Regulus par la même raison, et comme plus fort en infanterie, devait chercher les montagnes et les hauteurs ; mais ses soldats méprisant le général grec, et des troupes qu'ils avaient vaincues tant de fois, demandèrent la bataille avec de grands cris. Regulus n'eut pas la force de leur résister ; la bataille se donna dans la plaine ; il y fut défait ; son infanterie ne pût résister à la cavalerie ennemie. Les romains y perdirent plus de trente mille hommes tant de leur nation que de leurs alliés, et le général lui-même fut fait prisonnier. Les Carthaginois le traitèrent avec beaucoup de dureté, et plutôt en criminel qu'en prisonnier de guerre. On le chargea de chaînes et on l'ensevelit dans un cachot où il resta pendant près de quatre ans. Il y aurait péri, mais les Carthaginois ayant pendant ce temps là perdu des batailles considérables par terre et par mer, ils tirèrent Regulus de sa prison pour l'envoyer à Rome ménager la paix, ou du moins l'échange des prisonniers.

Les magistrats avant que de le faire embarquer, tirèrent de lui parole que s'il ne pouvait rien obtenir des romains, il reviendrait à Carthage reprendre ses fers : on lui fit même entendre que sa vie dépendait du succès de sa négociation. Il ne tint pas au Sénat que la paix ne se fit, ou du moins l'échange des prisonniers. Cette compagnie crut ne pouvoir acheter trop cher la liberté et la conservation d'un citoyen comme Regulus. Mais le plus grand obstacle à la conclusion du traité vint de la part de celui qui en était chargé. Regulus étant arrivé à Rome, fit connaître au Sénat qu'avec un peu de constance, et en continuant la guerre, on achèverait de soumettre les Carthaginois. Qu'à l'égard de l'échange des prisonniers, tout l'avantage serait du côté des ennemis qui avaient à Rome leurs principaux officiers et leurs meilleurs soldats : au lieu que les Carthaginois n'avaient que peu de romains, des gens avancés en âge, ou des lâches dont on ne pouvait espérer aucun service. Enfin ce généreux romain parla avec tant de force contre ses propres intérêts, qu'il fit résoudre la continuation de la guerre. Et sans vouloir entrer dans sa maison ni voir sa femme et ses enfants de peur d'être attendri par leurs larmes, il retourna à Carthage pour dégager sa parole : il y périt dans les plus cruels supplices.

On reprit les armes de part et d'autre avec la même animosité. Les succès furent différents : enfin deux batailles navales que gagnèrent les romains, l'une sous le commandement de M Fabius Butéo consul, et l'autre sous celui de C Lutatius Catulus, forcèrent les Carthaginois à demander la paix tout de nouveau. Rome la leur accorda : mais Rome inflexible, quelquefois même cruelle envers des ennemis abattus, ne leur donna la paix qu'à des conditions très onéreuses. On exigea d'eux qu'ils remettraient aux romains la place et le port de Lilybée dans la Sicile ; qu'ils abandonneraient entièrement cette île ; qu'ils rendraient les prisonniers sans rançon ; qu'ils livreraient les déserteurs et les transfuges ; qu'ils payeraient comptant mille talents pour les frais de la guerre, et deux mille deux cents en dix ans par forme de tribut. Les Carthaginois épuisés, souscrivirent à

tout, et le traité fut conclu sous le consulat de Q Lutatius et de A Manlius, l'an 512 de la fondation de Rome.

Mais ce fut moins une paix qu'une trêve. Les Carthaginois comme les plus faibles, ne l'avaient recherchée que pour avoir le temps de rétablir leurs forces. Ils ne se virent pas plutôt en état de soutenir une nouvelle guerre, qu'ils reprirent les armes avec fureur. Le siège qu'ils mirent devant Sagunte, ville d'Espagne alliée des romains, fut le prétexte de cette guerre, et Annibal le véritable auteur. Il était né soldat, et l'exercice continuel des armes en fit un grand capitaine. Ce fut dans cette guerre qu'il fit éclater ces talents supérieurs qui lui donnèrent tant d'avantage sur les généraux romains : toujours juste dans ses projets ; des vues immenses ; le génie admirable pour distribuer dans le temps l'exécution de ses desseins ; toute l'adresse pour agir sans se laisser apercevoir ; infini dans les expédients ; aussi habile à se tirer du péril qu'à y jeter les autres ; du reste sans foi, sans religion, sans humanité, et cependant ayant su se donner tous les dehors de ces vertus, autant qu'il convenait à ses intérêts. Tel était le fameux Annibal lorsqu'il forma le plus hardi projet que jamais aucun capitaine eût osé concevoir, et que l'événement seul justifia.

Du fond de l'Espagne il résolut de porter la guerre en Italie, et d'attaquer les romains jusque dans le centre de leur domination, sans y avoir ni places, ni magasins, ni secours assurés, ni espérance de retraite. Il traverse l'Espagne et les Gaules, passe les Alpes, et vient camper fièrement jusque sur les bords du Tesin. Ce fut où se donna la première bataille ; les romains furent défaits, et le consul P Cornélius Scipion leur général serait tombé entre les mains des ennemis, si Publius Scipion, son fils, n'eût accouru à son secours. Ce jeune homme qui n'avait encore que dix-sept ans voyant son père enveloppé d'un gros d'ennemis, perça seul jusqu'à lui, écarta à coups d'épée tout ce qui l'entourait, et le dégagea dans le temps qu'il allait être pris ou tué.

Comme le détail de cette guerre n'est point de mon sujet, je me contenterai de remarquer que les romains sous le commandement et le consulat de Tiberius Sempronius collègue de Scipion, perdirent une seconde bataille proche de la rivière de Trébie. La perte que fit Flaminius près du lac de Trasimène, fut encore plus grande : et la défaite de Cannes mit Rome à deux doigts de sa ruine. La république perdit cinquante mille hommes, et le vainqueur envoya à Carthage deux boisseaux de bagues d'or, pour faire connaître le nombre incroyable de chevaliers romains qui avaient été tués à cette bataille.

Ce jour là, pour ainsi parler, était le dernier des romains, si Annibal eût su aussi bien profiter de sa victoire, qu'il avait su vaincre. Il n'avait qu'à se présenter aux portes de la ville, et sans effort il en faisait sa conquête : la consternation était générale dans Rome et à la campagne. Mais le général Carthaginois à qui un de ses officiers promettait de donner à souper dans le Capitole, se laissa vaincre aux délices de Capoue, sous prétexte de donner un peu de repos à ses troupes, il s'arrêta après sa victoire dans la Campanie, et comme s'il eût craint de finir trop tôt la guerre, ou qu'il eût agi de concert avec les romains, il leur laissa le temps de revenir de leur consternation. Un léger retardement fut leur première ressource. Le jeune Scipion en sut profiter, et celui qui avait sauvé la vie à son père dans la bataille du Tesin, sauva toute l'Italie après la bataille de Cannes. Il n'était alors que tribun dans une légion, et il s'était retiré le soir d'après la bataille, comme beaucoup d'autres officiers, dans une ville voisine qui tenait encore pour les romains.

Scipion apprit que ces officiers qui étaient des premières maisons de Rome et la seule ressource de la république, s'étant rassemblés chez un certain Metellus, et désespérant du salut de l'état, faisaient dessein de s'embarquer au premier port et d'abandonner l'Italie. Un si indigne complot excita toute son indignation : il résolut de s'y opposer au péril même de sa vie, et se tournant vers d'autres officiers qui se trouvèrent chez lui : **que ceux, leur dit-il, à qui le salut de Rome est cher, me suivent.** Il sort, va droit dans cette maison où se tenait ce conseil, il y entre et mettant l'épée à la main : **je jure, dit-il, que je n'abandonnerai jamais la république, et que je ne souffrirai point qu'aucun de nos citoyens l'abandonne ;** et s'adressant ensuite au maître de la maison : **il faut, lui dit-il, que toi et ceux qui sont ici fassiez les mêmes serments, ou je vous tuerai tous.** Ces menaces, le feu et la colère qu'il avait dans les yeux, son zèle pour sa patrie, son courage, son intrépidité, tout cela leur fit faire sur le champ les mêmes serments. La honte même d'avoir été surpris dans un pareil projet, rappela leur ancienne valeur ; ils se donnèrent la foi mutuellement, et ils se promirent de s'ensevelir plutôt sous les ruines de leur patrie, que de l'abandonner.

Chacun se dispersa dès le matin, les uns se rendirent à Rome pour la défendre si l'ennemi en formait le siège. D'autres travaillèrent ou à rallier les fuyards, ou à faire de nouvelles levées à la campagne. Les habitants de Rome qui croyaient voir à tous moments Annibal à leurs portes, commencèrent à respirer. Le Sénat se rassura ; le petit peuple reprit cœur, et quoiqu'il n'y eût à Rome ni hommes, ni armes, ni argent, on trouva tout cela dans cet amour pour la république qui faisait le véritable caractère d'un romain. Les uns donnaient libéralement leurs esclaves pour en faire des soldats ; d'autres apportaient à l'envi ce qu'ils avaient d'or ou d'argent, et on détacha de la voûte des temples de vieilles armes qui y avaient été pendues comme des trophées, et dont on arma en partie cette nouvelle milice.

La guerre recommença avec une nouvelle ardeur. Le Sénat en donna la conduite à Q Fabius Maximus qui en s'empêchant de combattre, trouva le secret de vaincre Annibal. Le général des Carthaginois avait besoin pour ainsi dire de continuel succès pour se pouvoir maintenir dans un pays si éloigné du sien, et où il se trouvait souvent sans argent, sans vivres, et sans tirer aucun secours de l'Afrique. Toute sa ressource était dans l'affection infinie de ses soldats dont il était adoré. On ne peut assez s'étonner que dans une armée composée d'aventuriers, numides, espagnols, gaulois, et liguriens, qui souvent manquaient de pain, la présence seule d'Annibal ait étouffé jusqu'au moindre murmure ; et que tous sans entendre le langage les uns des autres, conspirassent mutuellement à faire réussir les desseins de leur général. Mais quelque habile qu'il fût, il fallut que sa capacité cédât à la conduite et à la fortune des romains. Ils reprirent sur lui la supériorité qu'ils avaient perdue par les premières batailles : ce fut alors qu'il reconnut que dans les affaires de la guerre, il y a des moments favorables et décisifs qui ne reviennent jamais. Et le jeune Scipion, devenu général, lui apprit par une dure expérience qu'il pouvait être vaincu.

Corn Scipion son père, et Cnéus, son oncle, étaient péris en Espagne où ils commandaient les armées de la république. Par la mort de ces deux frères, l'Espagne eût été entièrement perdue pour les romains, si un simple chevalier appelé L Martius n'eût rallié les fuyards, et défait l'un des deux Asdrubals, qui commandait dans ces provinces l'armée des Carthaginois. Cependant personne à Rome n'osait demander la conduite de la guerre dans un pays où les ennemis étaient encore si supérieurs. Le jeune Scipion quoiqu'il eût à peine vingt-quatre ans, se présenta, et il crut qu'il n'appartenait qu'à lui de venger la mort de son

père et de son oncle. Il y fut envoyé avec le titre de proconsul ; il battit les généraux ennemis en plusieurs rencontres, et cinq ans après son arrivée, il ne resta pas un seul Carthaginois en Espagne.

De là il passa en Afrique presque malgré le Sénat, et comme son entreprise paraissait téméraire, la république ne voulut au commencement lui fournir ni troupes ni argent. Sa réputation, sa valeur, et son affabilité lui donnèrent des soldats. C'était à qui prendrait parti sous un si grand capitaine : il eut bientôt une armée considérable. C'était un autre Annibal ; il en avait toutes les vertus, sans en avoir les défauts. Il aborda en Afrique pendant que le Carthaginois continuait la guerre en Italie.

Il mit d'abord dans les intérêts de la république les rois Syphax et Massinissa. Le premier changea depuis de parti ; il fut défait dans une bataille sanglante avec Asdrubal général des Carthaginois, et il eut le malheur de tomber entre les mains de Lélius Le Sage, c'est ainsi que Cicéron appelle cet officier qui était l'ami intime et un des lieutenants de Scipion.

Je ne m'arrêterai point au détail de cette guerre. Scipion après avoir remporté une seconde victoire sur les Carthaginois, leur fit craindre à leur tour de le voir devant leurs murailles. Annibal fut rappelé au secours de sa patrie, et il repassa en Afrique la seizième année de cette guerre. On parla d'abord de paix, il y eut même une entrevue entre Scipion et Annibal ; mais n'ayant pu convenir entre eux, on vit bien que l'épée seule déciderait des prétentions des deux républiques.

On en vint bientôt aux mains : le combat se donna auprès de Zama. Il était question de l'empire et de la liberté : l'un et l'autre général déploya en cette occasion tout ce qu'il avait de capacité soit pour profiter de la disposition des lieux, soit pour ranger les troupes en bataille. Les soldats de leur côté combattirent en hommes qui étaient animés de l'esprit et du cœur de ces deux grands capitaines. Le succès fut longtemps douteux ; enfin la victoire demeura à Scipion. Les Carthaginois perdirent vingt mille hommes qui furent tués dans cette bataille, et on en prit autant qui furent faits prisonniers de guerre.

La paix fut le fruit de cette victoire. Les Carthaginois épuisés la demandèrent du consentement même d'Annibal. Les romains ne l'accordèrent qu'à des conditions qu'on pouvait regarder comme une seconde victoire. Ils ôtèrent aux Carthaginois leurs flottes, leurs éléphants : on les obligea de rendre les prisonniers de guerre, et de livrer les transfuges. On en exigea en même temps des sommes immenses : et ce qui leur parut encore plus rigoureux, on leur défendit d'envoyer des ambassadeurs, d'entretenir aucune alliance, ou de faire aucun armement sans l'aveu et la permission expresse du Sénat. Une dépendance si étroite et si humiliante, ne satisfait point encore l'ambition des romains. Carthage sur pied rappelait toujours le souvenir des batailles de Trasimène et de Cannes. C'était une perspective désagréable pour Rome, on résolut de la détruire. Ce fut le sujet de la troisième guerre punique. Le jeune Scipion fils de Paul Emile, et qui avait été adopté par Scipion fils de l'africain, ruina absolument cette ville superbe qui avait osé disputer avec Rome de l'empire du monde. On en dispersa les habitants, et Carthage ne fut plus qu'un vain nom.

Cette ville soumise et ensuite ruinée, éleva le cœur des romains. Ceux qui peu d'années auparavant combattaient pour le salut de Rome, aspirèrent alors à la conquête du monde entier. Ils portèrent leurs armes en orient et en occident. Antiochus Le Grand, qui régnait sur la plus grande partie de l'Asie fut défait et contraint de se retirer au de-là du mont Taurus. Les insubriens et les liguriens

furent vaincus ; la Macédoine après différentes guerres qui ne sont point de mon sujet, fut réduite en province, aussi bien que l'Illyrie. Et les grecs sous prétexte de se tirer de la dépendance des achéens, tombèrent sous la domination des romains, qui en moins d'un siècle, étendirent leurs conquêtes dans les trois parties de notre continent. L'Italie entière, toutes les Espagne, l'Illyrie jusque au Danube, l'Afrique, la Grèce, la Thrace, la Macédoine, la Syrie, tous les royaumes de l'Asie Mineure formaient ce vaste empire ; et les romains portèrent jusque chez les peuples les plus barbares, la crainte de leurs armes et le respect de leur puissance.

Le luxe de l'orient passa à Rome avec les dépouilles de ces grandes provinces. Ce fut pour l'entretenir qu'on commença à briguer les charges de la république dont le profit augmentait avec l'empire. Les mœurs des romains changèrent avec la fortune, et il semble que ce soit une autre nation qui va paraître sur la scène. On trouvera à la vérité plus de science dans le métier de la guerre ; des généraux plus habiles et des armées invincibles ; tout cela conduit par une politique ferme, prévoyante et qui ne se démentit jamais : mais on trouvera aussi moins d'équité dans les conseils. La douceur de vaincre et de dominer corrompit bientôt dans les romains cette exacte probité si estimée par leurs ennemis même. L'ambition prit la place de la justice dans leurs entreprises : une sordide avarice et l'intérêt particulier succédèrent à l'intérêt du bien public : l'amour de la patrie se tourna en attachement pour des chefs de parti. Enfin la victoire, la paix, et l'abondance ruinèrent cette concorde entre les grands et le peuple, entretenue par l'occupation qu'avaient donné les guerres puniques. Et les deux Gracques en renouvelant des propositions justes en apparence, mais peu convenables à l'état présent de la république, allumèrent les premières étincelles des guerres civiles dont nous allons parler.

Tiberius Gracchus et Caius Gracchus étaient fils de Tiberius Sempronius Gracchus personnage consulaire, grand capitaine, et qui avait été honoré de deux triomphes ; mais qui était encore plus illustre par des mœurs excellentes, et par un désintéressement parfait : vertus qui commençaient à se faire remarquer, pour n'être plus si communes parmi les romains. La famille Sempronia quoique plébéienne, était des plus distinguées dans la république, depuis que le peuple était admis indifféremment avec la noblesse aux premières dignités de l'état. La mère des Gracques appelée Cornélie, était fille du grand Scipion. Tiberius l'aîné de ses enfants avait épousé la fille d'Appius Claudius prince du Sénat ; Caius celle de Publius Crassus ; et leur soeur appelée Sempronia avait été mariée au jeune Scipion, fils de Paul Emile. En sorte que ces deux frères par différentes alliances tenaient aux premières maisons de la république.

Ces avantages étaient soutenus dans la personne de Tiberius par un air noble, par une physionomie prévenante, et par toutes ces grâces de la nature qui servent comme de recommandation au mérite. Il avait acquis en même temps, dit un ancien historien, toutes les vertus qu'on peut attendre d'une excellente éducation, beaucoup de sagesse, de modération, de frugalité, et de désintéressement. Son esprit d'ailleurs était orné des plus rares connaissances ; et à l'âge de 30 ans il passait pour le premier orateur de son siècle. Son style était pur, ses termes choisis, ses expressions simples ; mais toujours nobles et si touchantes, qu'il enlevait les suffrages de tous ceux qui l'écoutaient. Ses ennemis publiaient que sous des manières si insinuant, il cachait une ambition démesurée, une haine implacable contre le Sénat, et un zèle excessif pour les intérêts du peuple dont il faisait le motif ou le prétexte de toutes ses entreprises.

Ce fut cet attachement aux intérêts du peuple, et peut-être l'envie de se distinguer, qui lui firent reprendre le dessein du partage des terres : prétention ancienne que les grands de Rome croyaient éteinte, par l'oubli et la prescription, et qu'il entreprit de faire revivre, quoiqu'il prévît bien toute la résistance qu'il y trouverait de la part du Sénat, et même du côté des plus riches parmi le peuple. On prétend que ce dessein lui avait été inspiré par Cornélie, sa mère, femme avide de gloire, et qui pour exciter l'ambition de son fils, lui avait fait comme une espèce de reproche de ce qu'on ne l'appelait dans Rome que la belle-mère de Scipion, et non la mère des Gracques. Elle lui représentait continuellement qu'il était temps qu'il se fît connaître lui-même ; qu'à la vérité Scipion son beau-frère tenait le premier rang parmi les capitaines et les généraux de la république, mais qu'il pouvait par une autre route et par des lois utiles au peuple, se faire un grand nom ; qu'il ne lui restait même que ce moyen de s'égalier en quelque sorte au vainqueur de Carthage ; et que en appelant le peuple au partage des terres publiques, il ne se rendrait pas moins célèbre que son beau-frère par ses conquêtes.

Mais C Gracchus a écrit dans une histoire citée par Plutarque que son frère forma seul ce projet, et qu'un voyage qu'il fit en Italie avant son tribunat, lui en avait fait naître la pensée. Cet historien rapporte que Tiberius avait observé avec surprise que les campagnes remplies auparavant d'habitants riches, et qui fournissaient une milice utile à la république, n'étaient plus peuplées que d'esclaves exempts par leur condition d'aller à la guerre. Qu'un changement si préjudiciable aux intérêts de la république, lui avait fait naître le dessein de remettre en vigueur la loi Licinia, et de rappeler le petit peuple au partage de ces terres dans la vue de soulager sa misère, et de lui procurer le moyen d'élever des enfants qui pussent un jour remplir les légions. Quoi qu'il en soit de ces motifs secrets, soit ambition particulière, ou zèle du bien public, Tiberius ne fut pas plutôt parvenu au tribunat, qu'il fit connaître qu'il avait dessein de faire revivre la loi *Licinia*.

Mais il ne la proposa qu'avec tous les ménagements qui pouvaient adoucir les usurpateurs des terres publiques. Nous avons vu qu'il était défendu par cette loi à tout citoyen romain de posséder plus de cinq cent journaux ou arpents de ces terres, à peine de dix mille asses d'amende. On pouvait même, suivant la rigueur de la loi, obliger ceux qui l'avaient enfreinte, à rapporter au profit du trésor public le produit des terres qui excédaient le nombre permis par la loi. Tiberius qui croyait assez gagner s'il pouvait seulement la remettre en vigueur, proposa une amnistie générale pour le passé.

Mais les grands de Rome et les riches qui se croyaient alors au dessus des lois, rejetèrent avec mépris cet adoucissement à une loi qu'ils prétendaient prescrite. La plupart en pleine assemblée traitèrent le tribun de séditieux et de perturbateur du repos public. Tiberius sans sortir de son caractère, leur demandait avec modération si la condition des habitants de la campagne qui n'avaient plus ni terres en propres, ni même d'étrangères à cultiver, ne leur faisait pas pitié ? S'ils n'étaient pas encore plus touchés de la misère de leurs propres concitoyens, à qui de tant de conquêtes que la république avait faites, il n'était resté que les cicatrices des blessures qu'ils avaient reçues dans les combats ? Ce qu'ils voulaient faire eux-mêmes de cette foule d'esclaves dont ils avaient remplis l'Italie, ces esclaves aussi inutiles pendant la guerre, que dangereux par leur nombre en temps de paix ? S'adressant ensuite au petit peuple, il lui représentait ses propres malheurs d'une manière touchante et propre à exciter son indignation. **Les bêtes sauvages**, leur disait-il, **ont des**

tanières et des cavernes pour se retirer, pendant que les citoyens de Rome ne se trouvent pas un toit ni une chaumière pour se mettre à couvert de l'injure du temps, et que sans séjour fixe ni habitation, ils errent comme de malheureux proscrits dans le sein même de leur patrie. On vous appelle, ajouta-t-il, les seigneurs et les maîtres de l'univers. Quels seigneurs ! Quels maîtres ! Vous à qui on n'a pas laissé seulement un pouce de terre qui pût au moins vous servir de sépulcre.

Quoique Tiberius eût moins en vue de remédier à la pauvreté des particuliers, que de repeupler la campagne d'où il croyait que dépendait la fortune de la république ; cependant de pareils discours qu'il tenait souvent, lui attiraient les louanges et l'affection de la multitude. Chacun se félicitait d'avoir un tribun si éclairé et si plein de zèle pour les intérêts du peuple. Tiberius ayant établi son crédit, et trouvant les esprits dans cette chaleur et cette agitation si nécessaire pour le succès de ses desseins, convoqua l'assemblée où l'on devait procéder à la publication, ou pour mieux dire au renouvellement de la loi *Licinia*. Tiberius en fit voir la justice avec tant d'éloquence ; il fit une peinture si affreuse de la misère du petit peuple, et des habitants de la campagne ; et en même temps il sut rendre si odieuses cette usurpation des terres publiques, et ces richesses immenses que l'avarice et l'avidité des grands avaient accumulées, que tout le peuple comme transporté de fureur, demanda les bulletins avec de grands cris pour pouvoir donner ses suffrages.

Les riches pour éloigner la publication de la loi, détournèrent adroitement les urnes où l'on conservait ces bulletins. Cette fraude excita l'indignation du tribun, et la colère du peuple : il s'éleva mille bruits confus dans l'assemblée. Les riches qui ne voulaient que gagner du temps, envoyèrent deux consulaires à Tiberius pour le prier d'apaiser le peuple, et de rétablir le calme dans la ville. Le tribun leur demanda ce qu'il pouvait faire sans manquer à son devoir et à son honneur ? *Suspendez aujourd'hui*, lui dirent les deux consulaires, *la proposition de la loi : donnez aux esprits trop aigris le temps de se rapprocher de l'équité et de la raison ; et pendant ce temps-là le Sénat trouvera les moyens de concilier les différents partis*. Tiberius y consentit, et l'assemblée fut congédiée. On convoqua le Sénat le lendemain. Tiberius comptait sur la condescendance ordinaire de cette compagnie, et il se flattait que la crainte d'une sédition obligerait les sénateurs à relâcher enfin une partie des terres contestées : et effectivement il y en eut plusieurs qui par un principe d'équité étaient d'avis qu'on eût quelque égard aux plaintes du tribun, et à la misère du peuple.

Mais ceux qui y étaient intéressés, s'étant trouvés en plus grand nombre, s'opposèrent à toute composition. Les riches qui craignaient d'être dépouillés d'une partie de leurs terres, sur lesquelles ils avaient élevés de superbes bâtiments, au seul nom de Tiberius, frémissaient de colère et d'indignation. Les uns disaient qu'ils avaient reçu ces terres de leurs ancêtres ; que leurs pères y étaient enterrés, et qu'ils défendraient leur sépulcre jusqu'à la mort. D'autres demandaient qu'on leur rendit la dot de leurs femmes, qu'ils avaient employée dans ces sortes d'acquisition : et il y en avait qui faisaient voir des contrats vrais ou faux, de l'argent qu'ils avaient emprunté à gros intérêts, pour acheter les terres dont on voulait les déposséder.

On forma différents projets pour arrêter la publication de la loi. Quelques-uns étaient d'avis de se défaire du tribun, qu'ils traitaient de tyran ; d'autres plus modérés, proposaient différents moyens pour empêcher l'assemblée du peuple. Mais enfin on eut recours à la voie d'opposition, dont le Sénat s'était servi

plusieurs fois utilement. Il n'était question pour cela que de gagner seulement un des tribuns du peuple, qui par le privilège de sa charge avait droit, comme nous l'avons déjà dit, de s'opposer aux propositions de ses collègues. Le parti des riches s'adressa à M Octavius : quoiqu'il fût ami de Tiberius, il ne fallut ni prières, ni promesses pour le gagner. Son propre intérêt le fit entrer dans cette cabale, et il se chargea de résister à Tiberius avec d'autant plus d'ardeur, qu'il possédait actuellement une plus grande quantité de terres conquises, que n'en permettait la loi : ainsi on fut assuré de son opposition.

Cette négociation particulière ne fut pas conduite avec tant de secret, qu'il n'en revînt quelque chose à Tiberius : et on l'avertit en même temps qu'on avait dessein de faire naître différents prétextes pour éloigner l'assemblée du peuple, ou pour empêcher qu'il ne s'y prît quelque résolution décisive. Ce qui n'était pas difficile dans une ville où régnait impérieusement la superstition, et où on ne pouvait établir de lois sans avoir pris les auspices, et consulté les prêtres et les augures, qui ne manquaient jamais de rendre des réponses conformes aux intérêts du parti dominant.

Tiberius n'apprit qu'avec indignation tous les obstacles qu'on prétendait opposer à l'exécution de ses desseins. Mais comme c'était un homme qui sous des manières douces et insinuantes conservait un courage et une fermeté invincible, rien ne fut capable de l'arrêter. Il s'adressa d'abord à son collègue : il le conjura par les devoirs mutuels de leur charge, et par les liaisons d'une ancienne amitié, de ne point s'opposer au bien du peuple dont ils étaient les magistrats et les patrons : et pour le gagner, il lui offrit de l'indemniser à ses propres dépens de la valeur des terres qu'il serait obligé de rendre. Octavius ne lui dissimula point qu'il était résolu de former son opposition à la publication d'une loi qui ne pouvait manquer de jeter le trouble et la confusion dans toutes les familles de Rome : il ajouta qu'il y trouverait de plus grands obstacles qu'il ne pensait. Et pour ne pas paraître moins généreux que son collègue, il rejeta les offres qu'il lui faisait, et parut inébranlable dans le parti qu'il avait embrassé.

Tiberius ayant réfléchi sur ce que son collègue venait de lui dire, crut avoir trouvé un moyen d'éluder son opposition. Voulant éviter en même temps les délais artificieux dont on s'était servi tant de fois pour éloigner les assemblées du peuple, ou pour empêcher qu'il ne s'y prît des résolutions décisives, il suspendit par un nouvel édit tous les magistrats de leurs fonctions, jusqu'à ce que la loi eût été approuvée ou rejetée par les suffrages du peuple. Il scella lui-même de son sceau les portes du temple de Saturne, où les coffres de l'épargne étaient déposés, afin que les questeurs et les trésoriers n'y pussent entrer ; et il soumit à de grosses amendes tous les magistrats qui ne déféreraient pas à son ordonnance.

Après avoir pris ces précautions, il convoqua une nouvelle assemblée du peuple. Le jour en étant arrivé, il commanda à un greffier de lire publiquement la loi, dont il sollicitait la réception. Octavius ne manqua pas de s'y opposer, et de défendre à l'officier de faire cette lecture. Cette concurrence fit naître des contestations très vives entre les deux tribuns.

Mais on observa que malgré la chaleur avec laquelle chacun soutenait son sentiment, il n'échappa jamais ni à l'un ni à l'autre une seule parole dont ils se pussent offenser. Tiberius même s'adressant à son collègue avec ces manières engageantes qui lui gagnaient tous les cœurs, le conjura par leur ancienne amitié, de ne s'opposer pas davantage aux intérêts du peuple, et de sacrifier généreusement ses engagements particuliers au bien de tant de pauvres familles

dont il retardait le soulagement. Octavius lui répondit qu'il ne croyait pas qu'on pût observer la loi qu'il proposait, sans ruiner les premières maisons qui étaient le plus ferme soutien de la république, et exciter dans la ville un nombre infini de procès en garantie. Il ajouta que quand même on pourrait, sans inconvénient, retirer des mains des propriétaires les terres qui excédaient la quantité de cinq cents journaux, cet excédant partagé entre ce nombre infini de citoyens pauvres qui se trouvaient alors à Rome, leur serait d'un faible secours ; qu'ainsi il ne consentirait jamais à la publication d'une loi qui ruinerait les riches, sans enrichir les pauvres.

Les grands de Rome triomphaient de cette opposition : mais Tiberius plus habile ou plus hardi que tous ceux qui l'avaient précédé dans le tribunat, se soutint par une nouvelle entreprise et bien extraordinaire. Puisque l'usage veut, dit-il, en s'adressant à l'assemblée, qu'un tribun ne puisse proposer de nouvelles lois quand quelqu'un de ses collègues s'y oppose, il est juste que je défère à l'opposition d'Octavius. Mais aussi comme le tribunat n'a été établi que dans la vue de soulager le peuple, et que le tribun qui s'éloigne de cet objet, ruine le fondement de son institution ; je demande que le peuple décide par ses suffrages, lequel d'Octavius ou de moi est le plus opposé à ses intérêts, et que celui de nous deux qui sera trouvé avoir agi contre son devoir, et abusé du privilège de l'opposition, soit déposé sur le champ.

Car, ajouta Tiberius, si le peuple romain pour se venger de la violence et de l'impudicité d'un seul homme, a bien pu ôter la couronne à un roi, et même supprimer la dignité royale, qui comprend souverainement l'autorité de toutes les magistratures ; qui doute que ce même peuple ne puisse abolir le tribunat s'il devenait contraire à sa liberté ; et à plus forte raison déposer un tribun, s'il abuse des privilèges de sa charge, et s'il tourne contre le peuple même une puissance qui ne lui a été confiée que pour procurer son avantage ? Le peuple qui trouve toujours de la justice dans ce qui lui est favorable, donna de grandes louanges à un raisonnement plus subtil que solide. L'expédient proposé par Tiberius fut approuvé tout d'une voix, et on convint de décider le lendemain lequel des deux tribuns serait exclus du tribunat. Tiberius qui avait su faire de son intérêt celui du peuple, n'était pas en peine de son sort : mais comme il craignait qu'Octavius ne refusât de compromettre sa dignité, il lui offrit pour l'obliger à subir le jugement du peuple, de le laisser convoquer lui-même l'assemblée, et d'y présider. Et afin de l'y déterminer, il ajouta avec une indifférence apparente, que pour lui il sortirait du tribunat avec encore plus de plaisir qu'il n'y était entré.

Octavius ne donna point dans ce panneau ; il savait trop bien à quel point Tiberius, l'idole du peuple, était maître de ses suffrages : et d'ailleurs il n'avait garde ni de convoquer l'assemblée, ni d'y présider, de peur de rendre légitimes par ces démarches, des décrets dont il prévoyait bien qu'il serait la victime. Tiberius sur son refus, convoqua lui-même l'assemblée pour le lendemain. Jamais il ne s'était fait à Rome une assemblée si nombreuse de ses citoyens. Riches et pauvres, le Sénat, les grands, et les premiers de la ville s'y trouvèrent comme le petit peuple. C'était un spectacle bien nouveau que de voir deux tribuns aux prises ; et ce spectacle n'aurait pas été désagréable aux sénateurs, si dans ce fameux différend la perte des terres publiques n'eût pas été attachée à la disgrâce d'Octavius. Tiberius étant monté à la tribune aux harangues, exhorta de nouveau son collègue à se désister de son opposition. Mais voyant qu'il y persistait avec fermeté, il proposa à l'assemblée lequel d'Octavius ou de lui le peuple romain voulait déposer : on donna aussitôt les bulletins. De trente-cinq

tribus dont il était alors composé, dix-sept avaient déjà commencé à donner leurs voix contre Octavius : et il ne fallait plus que les suffrages d'une tribu pour le déclarer déposé ; lorsque Tiberius voulant faire un nouvel effort pour le gagner, fit surseoir la délibération ; et adressant la parole à Octavius, il le conjura dans les termes les plus pressants de ne s'attirer point par son opiniâtreté un si grand affront, ni à lui-même le chagrin d'avoir été réduit à déshonorer son collègue et son ami.

On observa qu'Octavius ne put entendre ces paroles sans en être attendri ; que les larmes même lui en vinrent aux yeux ; mais ayant porté sa vue du côté du Sénat, il eut honte de lui manquer de parole, et il répondit enfin courageusement à Tiberius, qu'il pouvait achever son ouvrage. Ce tribun indigné de son attachement à la faction des riches, fit continuer de recueillir les suffrages ; Octavius fut déposé ; on l'arracha de son tribunal, et le peuple en fureur l'aurait encore insulté, si les grands dont il s'était fait la victime, n'eussent facilité sa retraite.

L'opposition étant ainsi levée par la destitution du magistrat même qui l'avait formée, la loi Licinia fut rétablie tout d'une voix. On élut ensuite trois commissaires ou triumvirs pour en presser l'exécution. Le peuple lui défera la première place de cette commission, et il eut encore le crédit de se faire donner pour collègues Appius Claudius, son beau-père, et C Gracchus, son frère, quoique ce jeune romain n'eût pas plus de vingt ans, et qu'il fit actuellement ses premières armes au siège de Numance sous Scipion, son beau-frère. Le peuple par un nouvel effet de sa complaisance, donna la place d'Octavius à Mutius homme obscur, et qui n'avait d'autre mérite que la recommandation de Tiberius ; en sorte que ce magistrat plébéen maître absolu du tribunal, et supérieur au Sénat entier par son pouvoir sur l'esprit du peuple, gouvernait seul, pour ainsi dire, la république : du moins les autres magistrats ne pouvaient rien faire malgré lui ; et indépendamment des autres, il était toujours sûr du succès de tout ce qu'il entreprenait.

Cet empire absolu dans une république, était odieux au Sénat et même à des plébéiens. Ses ennemis en tiraient avantage, ils insinuaient qu'on avait tout à craindre pour la liberté ; et plusieurs disaient hautement que Cassius et Mélius qu'on avait fait mourir, ne s'étaient jamais rendus si suspects. **Ne sait-on pas, ajoutaient-ils, que quand il s'agit du salut de l'état, le seul soupçon est un crime punissable ? Attendrons-nous à nous déclarer contre Tiberius, que ses complices lui aient mis la couronne sur la tête ?** Ces discours remplis de malignité diminuaient son crédit, et presque en même temps il se vit privé d'un de ses partisans les plus zélés. La mort précipitée de cet ami, et dont la cause était inconnue, fit soupçonner qu'elle n'avait pas été naturelle.

Les riches et les pauvres formaient alors deux partis très animés l'un contre l'autre, et qui ne cherchaient qu'à se détruire. Tiberius, dans la vue d'augmenter l'animosité du peuple, et pour faire comprendre qu'il craignait d'être assassiné, laissait voir qu'il était armé sous sa robe. Il prit des habits de deuil, comme on en usait dans les plus grandes calamités, et faisant apporter ses enfants, encore tout jeunes, sur la place, et au milieu de l'assemblée, il les recommanda au peuple dans des termes qui faisaient comprendre qu'il désespérait de son propre salut. Le peuple à cet aspect, ne lui répondit que par des cris et des menaces contre les riches. Jamais on n'avait vu tant de haine contre le Sénat. Tiberius entretenait cette aversion du peuple, tantôt en intéressant sa pitié ; quelquefois par des motifs de vengeance, ou par de nouvelles vues d'intérêt. L'habile tribun

excitait ces différents sentiments tour à tour, selon qu'ils convenaient à la disposition des esprits, et à la situation des affaires.

La mort d'Attalus Philopator roi de Pergame, lui fournit une nouvelle occasion de s'attacher encore plus étroitement la multitude. Ce prince par son testament avait nommé le peuple romain pour son héritier. Tiberius toujours animé du même esprit, proposa un nouvel édit, par lequel il devait être ordonné que tout l'argent du roi de Pergame serait partagé entre les plus pauvres citoyens qui devaient avoir quelque portion dans la distribution des terres publiques, afin qu'ils pussent acheter des bestiaux, et les ustensiles nécessaires pour cultiver leurs petits héritages. [À l'égard des villes et de leur territoire](#), ajouta Tiberius, [j'en ferai mon rapport au peuple quand j'en serai mieux instruit ; et il en décidera dans ses assemblées, comme d'un bien qui lui appartient.](#)

Plutarque prétend que de toutes les entreprises de Tiberius, il n'y en eut point qui offensât plus sensiblement tout le corps du Sénat que ce projet, qui, en renvoyant au peuple la connaissance d'une aussi grande affaire, lui transportait toute l'autorité du gouvernement, et privait les sénateurs du profit immense qu'ils prétendaient faire dans la disposition des états de ce prince. L'ambition et l'intérêt firent éclater le ressentiment des premiers de Rome. On reprocha publiquement à Tiberius qu'il ne voulait attribuer au peuple la disposition du royaume d'Attalus, que pour s'en faire mettre la couronne sur la tête. On l'accusa même de se vouloir faire le tyran de son propre pays ; et il y en avait qui publiaient qu'il s'était saisi par avance du bandeau royal, et de la robe de pourpre d'Attalus. Mais ces bruits injurieux, et qui venaient de l'animosité des grands, ne convenaient guère au caractère de Tiberius. Jamais personne ne fut plus républicain que ce tribun. Tout ce qu'il avait fait au sujet du partage des terres, n'avait eu pour objet que de rapprocher la condition des pauvres citoyens de celle des riches, et d'établir une espèce d'égalité entre tous les citoyens.

Il est vrai que depuis il poussa ce principe trop loin, et que s'étant aperçu que ses lois lui avaient attiré une haine irréconciliable de la part des grands, et que sa perte était résolue, il ne ménagea plus rien. Il s'appliqua uniquement à saper l'autorité du Sénat, et à s'assurer un asile dans la puissance du peuple. Ce fut dans cette vue qu'il proposait tous les jours de nouvelles lois. Tantôt il voulait qu'on abrégât les années de service des soldats ; une autrefois il demandait qu'on pût appeler devant l'assemblée du peuple des jugements de tous les magistrats. Mais de tous les coups qu'il porta à l'autorité du Sénat, il n'y en eut point qui lui donnât une plus vive atteinte que la nouvelle proposition qu'il fit de mettre autant de chevaliers que de sénateurs dans les différents tribunaux de Rome.

Tiberius ne laissait entrevoir des lois si flatteuses pour le peuple, que dans la vue qu'il le continuerait dans le tribunat pour les faire recevoir. Le Sénat irrité de ces nouvelles entreprises, forma une puissante cabale pour l'en exclure. Les magistrats, les grands, les plus riches de Rome, et jusqu'à des tribuns du peuple jaloux de son crédit, entrèrent dans ce parti. Et le jour de l'élection étant arrivé, comme le tribun qui présidait à l'assemblée influait beaucoup dans les suffrages, ils disputèrent ce droit à Mutius créature de Tiberius, quoique cette fonction lui fût dévolue par la déposition d'Octavius qu'il représentait. Cette opposition des tribuns parut à Tiberius de mauvais augure : il vit bien qu'il y avait un puissant parti formé contre lui. Pour en reconnaître les forces et les desseins, il consuma exprès tout le temps de l'assemblée en disputes avec ses collègues sur cette

préséance ; et la nuit étant venue, on fut obligé de remettre l'élection au jour suivant.

Il employa toute cette nuit à s'assurer des chefs du peuple. Ses partisans répandus dans les différents quartiers de la ville, exhortaient les plébéiens à se rendre de bonne heure sur la place : la plupart pour signaler leur zèle, s'y trouvèrent avant le jour. Les grands et les riches ayant appris que le peuple s'était emparé de la place, résolurent de l'en chasser à force ouverte, plutôt que de souffrir qu'on continuât Tiberius dans le tribunat. Ils se firent escorter par leurs clients, leurs domestiques, et par des esclaves armés secrètement de bâtons, qui les attendaient à la porte du Sénat. Tiberius qui ignorait leurs desseins, se mit en état de se rendre sur la place. Mais il eut de sinistres présages qui l'en détournèrent, et que la superstition et les préjugés faisaient alors regarder comme les interprètes les plus assurés de la divinité.

On lui rapporta que les poulets sacrés n'avaient point voulu manger ce matin. En sortant de sa maison il se blessa le pied contre le seuil de sa porte, et il n'en était pas éloigné, lorsque des corbeaux qui se battaient firent tomber une tuile à ses pieds. C'en était assez en ce temps-là pour arrêter les plus hardis. Le tribun épouvanté, se disposait à rentrer chez lui ; mais un certain philosophe grec, ami intime de Tiberius, se moquant de ces préjugés vulgaires, lui représenta quelle honte ce serait pour Tiberius Gracchus, tribun du peuple romain, fils d'un consul, et petit-fils du grand Scipion, si on pouvait lui reprocher qu'étant à la tête d'un puissant parti, le croassement de deux corbeaux l'eût arrêté dans la poursuite de ses desseins.

Ce discours piqua le tribun, et plusieurs de ses partisans étant accourus de l'assemblée pour le faire avancer, lui annoncèrent qu'il trouverait la plus grande partie des suffrages réunis en sa faveur. Tiberius les suivit, et accompagné de ses amis particuliers, il monta au Capitole. Le peuple, dès qu'il l'aperçut, poussa des cris de joie et d'applaudissement. Mais à peine fut-il placé dans son tribunal, qu'un sénateur de ses amis perçant la foule, et s'approchant de lui, l'avertit qu'il y avait une conjuration faite contre sa vie, et que les grands de Rome, ceux surtout qui étaient intéressés dans le partage des terres, avaient résolu de le venir attaquer ouvertement jusque dans son tribunal. Les amis du tribun touchés du péril où il était exposé, se réunissent auprès de lui, retroussent leurs robes, et se saisissant des armes des licteurs, se mettent en état de le défendre, et de repousser la force par la force. Tiberius tâchait de faire entendre au peuple l'avis qu'il venait de recevoir ; mais le tumulte, le bruit et les clameurs des différents partis l'empêchant d'être entendu, il touchait sa tête des deux mains, comme pour faire comprendre à la multitude qu'on en voulait à sa vie. Ses ennemis prirent de-là occasion de crier qu'il demandait un diadème, et les plus passionnés coururent au Sénat annoncer que le peuple allait couronner Tiberius, si on ne s'y opposait au plutôt.

C'était un artifice pour déterminer le Sénat à passer par dessus toutes les formes, et à le proscrire sur le champ. La plupart des sénateurs auxquels l'exécution de la loi Licinia allait enlever une partie de leurs terres, se déchaînaient avec fureur contre Tiberius. Mais personne ne fit paraître plus d'animosité que Scipion Nazica, son parent. Ce sénateur adressant la parole au premier consul, lui représenta que toutes les nouveautés que le tribun avait introduites dans le gouvernement, lui servaient comme de degrés pour s'élever sur le trône ; qu'il n'y avait pas un moment de temps à perdre, et qu'il fallait faire périr le tyran, si on voulait conserver la liberté. Mais ce sage magistrat qui

ne voulait pas se rendre le ministre de la vengeance de quelques particuliers, lui répondit qu'il était également incapable d'approuver les nouvelles lois, et d'en faire mourir l'auteur contre les formes ordinaires de la justice.

Une réponse si pleine de modération, ne fit qu'irriter davantage ces courages ulcérés. Scipion se leva brusquement de sa place, et se tournant vers les sénateurs qui étaient intéressés comme lui dans la perte des terres : **puisque le souverain magistrat, dit-il, par un assujettissement trop scrupuleux pour les formes ordinaires de la justice, refuse de secourir la république, que ceux à qui la liberté est plus chère que la vie même, me suivent.** En même temps il retroussa sa robe, et se met à la tête des sénateurs de son parti, qui courent en fureur au Capitole avec ce gros de clients, de valets et d'esclaves qui les attendaient à la porte du Sénat. Ces gens armés seulement de bâtons et de leviers, précédaient les sénateurs, et frappaient indifféremment sur tout ce qui s'opposait à leur passage.

Le peuple épouvanté, prend la fuite. Chacun dans ce tumulte s'écarte ; les amis de Tiberius l'abandonnent. Il est enfin obligé de se sauver comme les autres ; il jette sa robe pour courir avec plus de facilité : mais dans cette précipitation inséparable de la peur, il tombe en s'enfuyant ; et comme il se relevait, Publius Satureius, un de ses collègues, jaloux et ennemi secret de sa gloire, le frappa à la tête avec le pied d'une chaise. Il retomba de ce coup, et une foule de ses ennemis survenant lui ôtèrent la vie. Sa mort ne finit pas le désordre : l'animosité était égale dans les différents quartiers de la ville, et plus de trois cent des amis et des partisans de Tiberius périrent dans ce tumulte. On remarqua qu'aucun n'avait été tué par le fer, et qu'ils furent tous assommés ou à coups de pierre, ou à coups de bâton. On en jeta depuis les corps avec celui de Tiberius, dans le Tibre.

La cabale et le parti des grands étendirent le ressentiment sur tous ceux qui avaient paru favoriser ses sentiments. On en fit mourir plusieurs ; Popilius alors préteur, en bannit un grand nombre ; et on n'oublia rien pour inspirer de la terreur à ceux qui seraient capables de tenter de nouveau le même dessein.

Livre IX

Cependant le peuple revenu de sa frayeur, se reprochait sa mort, comme s'il eût assassiné lui-même celui qu'il n'avait pas défendu assez courageusement. Son indignation se tourna ensuite contre Scipion Nazica l'auteur du tumulte. Les plébéiens ne le rencontraient jamais dans les rues, qu'ils ne le traitassent publiquement d'assassin et de sacrilège. Les uns frémissant de colère, menaçaient de le tuer ; d'autres proposaient de le citer devant l'assemblée du peuple. Le Sénat craignant que sa présence n'excitât une nouvelle sédition, jugea à propos de l'éloigner, et on l'envoya en Asie, avec une commission apparente qui cachait un véritable exil.

Le Sénat pour achever de calmer le peuple, consentit à l'exécution de la loi ; il permit qu'on substituât à Tiberius un autre commissaire qui le remplaçât dans le partage des terres ; et même on défera cet emploi à Publius Crassus, dont C Gracchus frère de Tiberius, avait épousé la fille. Mais on ne cherchait qu'à amuser le peuple : les lois de Tiberius étaient toujours également odieuses aux grands : la mort d'Appius Claudius un des triumvirs, leur fournit un nouveau prétexte pour en surseoir encore l'exécution, et on commença à regarder le partage des terres comme ces affaires qu'on veut ruiner insensiblement, en les laissant tomber dans l'oubli.

Il n'y avait que Caius Gracchus dont le peuple pût attendre du secours. Mais outre qu'il était encore trop jeune pour entrer dans les charges, et qu'il n'avait que vingt-un ans quand son frère fut tué, on remarqua que depuis sa mort il affectait de ne se plus montrer en public, soit qu'il craignît véritablement les ennemis de sa maison, soit qu'il voulût les rendre encore plus odieux au peuple par cette crainte affectée. Car on ne fut pas longtemps sans s'apercevoir qu'il ne s'était banni volontairement du commerce du monde, que pour se préparer à y paraître avec plus d'éclat, et en état de venger la mort de son frère. Il n'y avait, comme on sait, que deux routes qui conduisaient également à toutes les dignités de la république, l'éloquence, et une grande valeur.

Caius s'était déjà signalé à la guerre de Numance sous les ordres du jeune Scipion son général, et son beau-frère. La mort de Tiberius et la ruine de son parti l'ayant obligé de disparaître, il employa tout le temps de sa retraite à l'étude de l'éloquence, et à se perfectionner dans le talent de la parole, si nécessaire dans un gouvernement républicain. Il s'ensevelit dans son cabinet ; sa porte était fermée aux jeunes romains de son âge, et aux amis de sa maison. On l'oublia bientôt, et le frère de Tiberius, et le petit-fils du grand Scipion était ignoré dans Rome. Les grands regardaient avec plaisir cette retraite comme un effet de la consternation où l'avait jeté la mort de son frère, et comme une déclaration tacite qu'il n'osait prendre de part au gouvernement. Mais on ne fut pas longtemps sans s'apercevoir qu'il ne s'était éloigné des affaires que pour s'en rendre plus capable. Il sortit de sa retraite pour défendre un des amis de son frère appelé Vectius, que le parti opposé voulait perdre, sous prétexte de différents crimes dont on l'accusait. Caius entreprit sa défense ; il monta pour la première fois à la tribune aux harangues.

Le peuple ne l'y vit paraître qu'avec des acclamations et des transports de joie extraordinaires. Il crut voir renaître en sa personne un second Tiberius, et un nouveau protecteur des lois agraires. Cette bienveillance dont il recevait des

témoignages si éclatants, lui inspira une confiance et une hardiesse peu ordinaires à ceux qui parlent en public pour la première fois ; et il défendit son client avec tant de force et d'éloquence, qu'il fut renvoyé absous par tous les suffrages de l'assemblée.

Après avoir par une première action essayé ses forces et la disposition des esprits, il crut avant que de se jeter entièrement dans les affaires, avoir encore besoin de cette réputation que donnent la valeur et les armes. Il demanda, et il obtint la charge de questeur de l'armée qui était alors en Sardaigne sous les ordres du consul Oresta : c'était le premier emploi par lequel il fallait commencer pour entrer dans les dignités de la république.

Plutarque dans la vie de Caius, nous apprend que personne à l'armée ne fit paraître plus de valeur contre les ennemis, et plus d'attachement pour la discipline militaire. On admirait surtout dans un âge si peu avancé, sa tempérance, et l'austérité de ses moeurs. Il n'en était pas moins civil ni moins complaisant. L'officier et le simple soldat qui avaient affaire à lui, par rapport aux fonctions de sa charge, se louaient également de sa douceur, de son exactitude, et surtout de sa probité et de son désintéressement. La pratique constante de tant de vertus n'était pas renfermée dans le camp des romains. Caius traitait avec la même humanité les sujets de la république. Le citoyen et le laboureur, comme le soldat, se louaient également de son intégrité. Sa réputation passa bientôt les mers ; et Micipsa roi de Numidie, et fils de Masinissa, ayant envoyé gratuitement du bled pour l'armée de Sardaigne, les ambassadeurs que ce prince avait alors à Rome déclarèrent en plein Sénat que le roi leur maître n'avait fait cette libéralité qu'en considération de Caius Gracchus dont il révérait la vertu. Cette déclaration réveilla la jalousie et la haine des grands. Des vertus trop éclatantes leur furent odieuses et suspectes : et pour ravaler en quelque manière la gloire du questeur, et le rendre méprisable, ils chassèrent honteusement du Sénat ces ambassadeurs, comme des barbares, qui par cette préférence avaient manqué de respect pour leur compagnie.

Un traitement si indigne, et qui semblait violer le droit des gens, fut bientôt su en Sardaigne. Caius n'apprit qu'avec un vif ressentiment cet effet de la haine implacable des grands. Son retour à Rome lui parut alors nécessaire pour y soutenir son crédit, et pour repousser un outrage qui le regardait directement, et qui n'avait pour objet que de le rendre méprisable au peuple, et parmi les nations étrangères. Il partit brusquement, et on le vit dans la place lorsqu'on le croyait encore en Sardaigne. Les ennemis de sa maison attentifs à toutes ses démarches, lui voulurent faire un crime de ce qu'il était revenu avant son général. On le cita devant les censeurs ; il y comparut, et il dissipa facilement cette accusation. Il fit voir qu'il avait demeuré trois ans auprès de son général, quoiqu'il fût permis à un questeur de revenir à Rome au bout de l'an, et qu'ainsi il en avait servi deux plus que ne prescrivaient les lois. Il ajouta qu'il était revenu de Sardaigne sans argent, au lieu que tous ceux qui l'avaient précédé dans le même emploi, s'y étaient enrichis, et qu'ils avaient rapporté non seulement leurs bourses pleines d'or et d'argent, mais qu'ils en avaient encore rempli les cruches et les vases qui leur avaient servi en passant dans cette île pour y porter du vin. On peut bien juger qu'avec de pareilles raisons il n'eut pas de peine à être absous.

Ses ennemis qui ne cherchaient qu'à l'éloigner des dignités où vraisemblablement la faveur du peuple l'allait élever, lui suscitèrent une nouvelle accusation. Ils tentèrent de le rendre suspect d'une sédition qui s'était faite à

Fregelle, ville dépendante de la république, et que le préteur Opimius homme sévère et cruel, n'avait dissipée que par la ruine entière de cette ville, et la mort des principaux habitants. Ce sénateur ennemi déclaré de la mémoire de Tiberius, dans le compte qu'il rendit en plein Sénat de la conduite qu'il avait tenue dans cette affaire, n'oublia rien pour faire comprendre que Caius était le chef muet de ces mouvements. Il ajouta qu'il avait découvert qu'il avait entretenu des liaisons secrètes avec les premiers de cette ville ; qu'il n'était pas vraisemblable qu'ils eussent formé le projet de se soustraire aux ordres du Sénat, s'ils n'avaient été assurés secrètement de la protection du peuple ; et que si leur désobéissance avait eu un heureux succès, ce n'aurait été peut-être que le signal d'une révolte contre la souveraineté de la république. Mais comme tout ce que ce sénateur passionné avança contre Caius se trouvait sans preuves, ses mauvais desseins n'eurent point de suite, et le jeune Gracchus ne crut point se pouvoir mieux venger de ses ennemis qu'en demandant hautement la charge de tribun du peuple. C'était attaquer le Sénat par son endroit le plus sensible. Au seul nom de Gracchus, les grands, et ceux sur-tout qui avaient tant d'intérêt qu'on ne fit pas revivre les lois agraires, frémissaient de colère. Il se fit comme une espèce de conspiration pour empêcher qu'il ne parvînt au tribunat. Mais tout le peuple se déclara en sa faveur : et il accourut même de la campagne un si grand nombre de plébéiens pour lui donner leur voix, que la place ne pouvant contenir toute cette multitude, plusieurs montèrent sur les toits des maisons, d'où par des voeux publics et des acclamations mêlées d'éloges, ils demandaient Caius pour tribun : et comme dans cette sorte d'élection les voix se comptaient par têtes, le peuple plus nombreux que la noblesse, l'emporta hautement, et obtint Caius pour un de ses tribuns. Il ne se vit pas plutôt revêtu d'une dignité qui lui donnait un pouvoir presque sans bornes, qu'il forma sur le plan de son frère des desseins encore plus hardis, et qu'il poussa même avec plus d'ardeur qu'il n'avait fait. C'était le même esprit et les mêmes vues dans les deux frères, quoique de caractères différents. Tiberius, comme nous l'avons dit, cachait une fermeté invincible sous une modération apparente. Son éloquence était douce et insinuante ; il voulait plaire pour pouvoir persuader ; il cherchait à toucher ses auditeurs ; et quand il dépouilla Octavius du tribunat, il semblait qu'il fût aussi touché que lui de sa disgrâce, et qu'il n'y avait que l'amour seul de la justice et l'intérêt, du peuple qui l'eût réduit à la triste nécessité de rendre son collègue malheureux.

Caius se laissait voir plus à découvert, aussi éloquent, mais plus vif dans ses expressions, et plus véhément que son frère. Son discours était orné de figures pathétiques ; il mêlait même des invectives à ses preuves et à ses raisons ; son zèle pour les intérêts du peuple se tournait en colère contre le Sénat. Il ne sortait, pour ainsi dire, que des éclairs et des foudres de sa bouche, et il portait la terreur jusque dans le fond de l'âme de ses auditeurs. Du reste, la fermeté de ces deux frères, l'amour qu'ils avaient pour la justice, leur intégrité, leur tempérance, leur éloignement des voluptés, et leur attachement inviolable aux intérêts du peuple, sont des qualités qu'ils possédaient l'un et l'autre dans un degré égal.

On remarqua seulement que Caius fit paraître plus de penchant pour la vengeance : défaut dont ces païens avaient fait une vertu, et qu'ils traitaient de grandeur de courage. Comme sa charge l'engageait de parler souvent au peuple, quelque matière qu'il traitât, il faisait toujours entrer dans son discours la manière inhumaine dont le Sénat avait fait périr son frère. [Qu'a servi à Tiberius,](#) disait-il, [d'être né romain, et dans le sein d'une république, où toutes les lois](#)

défendent de faire mourir aucun citoyen avant que de l'avoir convaincu des crimes dont on l'accuse ? Le Sénat, les patriciens, les grands, et les plus riches, ont assassiné à coups de bâton non seulement un simple citoyen, mais un tribun du peuple, un magistrat public, et une personne sacrée. Leur fureur ne s'est pas bornée à le priver de la vie ; on les a vus après sa mort acharnés sur son corps, le traîner indignement dans les rues ; et ils ont poussé leur inhumanité jusqu'à le jeter dans le Tibre, pour le priver des honneurs de la sépulture. Par de pareils discours également vifs et touchant, il s'attirait la compassion du peuple, en même temps qu'il en excitait la haine et l'indignation contre le Sénat et les grands. Après avoir jeté dans les esprits ces semences de haine et de division, il commença à travailler à sa propre vengeance, par la proposition de deux édits nouveaux. Le premier déclarait infâme tout magistrat qui aurait été déposé par le jugement du peuple.

On vit bien que cette loi regardait Octavius, ce tribun que Tiberius avait fait déposer. Mais Plutarque nous apprend que Caius, à la prière de Cornélie sa mère, dont Octavius était un peu allié, n'insista point sur la promulgation de cet édit. Par la seconde loi, et qu'il fit recevoir, il était ordonné que tout magistrat qui aurait exilé un citoyen romain sans observer les formalités prescrites par les lois, serait tenu d'en rendre compte devant l'assemblée du peuple. Ce second édit n'avait été proposé que pour faire périr Popilius, qui pendant sa préture avait banni les amis et les partisans de Tiberius. Popilius n'attendit pas qu'on le fit citer ; et comme il ne pouvait ignorer que Caius disposait à son gré des suffrages de la multitude, et qu'ainsi il aurait pour juge sa partie et son ennemi ; dans la crainte d'un jugement plus rigoureux, il se bannit lui-même de sa patrie.

Caius par cet essai de son crédit, se voyant en état de tout entreprendre, forma de plus grands desseins, et dont l'objet était de faire passer du Sénat à l'assemblée du peuple, toute l'autorité du gouvernement. Ce fut dans cette vue qu'il fit un nouvel édit pour donner le droit de bourgeoisie, et le titre de citoyens romains à tous les habitants du Latium, et il étendit depuis ce droit jusque aux Alpes. Il proposa en même temps que les colonies qui seraient peuplées de latins, eussent les mêmes privilèges que les colonies romaines ; et il ajouta que celles qui n'avaient point le droit de suffrage dans l'élection des magistrats, pussent cependant donner leurs voix quand il s'agirait de recevoir de nouvelles lois. Par de pareilles propositions, il augmentait le nombre des suffrages du peuple ; et ces nouveaux citoyens qui lui devaient un si grand privilège, étaient, pour ainsi dire, à ses ordres, et suivaient l'impression de ses conseils, comme ses clients et ses créatures.

Caius pour se rendre de plus en plus agréable à la multitude, fixa en sa faveur la vente du bled à un prix très modique : quelques historiens prétendent même que pendant son tribunat il fit faire une distribution gratuite du grain qu'on tira des greniers publics. Le peuple qu'on gouverne toujours, quand on sait lui procurer l'abondance, ne se lassait point de donner des louanges à un magistrat qu'il ne croyait occupé que de sa subsistance. Mais ces soins paraissaient dangereux au Sénat qui ne regardait toutes ces nouveautés que comme des voies indirectes dont on se servait pour saper son autorité. Et ce qui mit le comble à sa haine contre le tribun, ce fut le changement qu'il introduisit dans les tribunaux où se rendait la justice aux particuliers.

On les avait tirés jusqu'alors du corps du Sénat, et ce droit souverain tenait les chevaliers et le peuple dans ce respect qu'on a toujours pour les arbitres des biens de la fortune. Caius à l'exemple de Tiberius, son frère, résolut d'enlever au

Sénat cette partie de son autorité ; et pour parvenir à ses fins, il fit voir que Cornelius Cotta et M Acilius tous deux patriciens et des principaux du Sénat accusés de différentes concussions dont les preuves étaient claires et constantes, avaient échappé à la rigueur des lois par la corruption de leurs juges. D'où il prit occasion ensuite de représenter au peuple qu'il ne devait pas s'attendre d'obtenir jamais justice dans des tribunaux où l'on voyait présider les criminels même, ou du moins leurs parents et leurs complices. Et il conclut par demander que l'administration de la justice litigieuse fût remise aux chevaliers, ou du moins qu'on tirât de cet ordre trois cens des plus considérables, qui servissent d'assesseurs au Sénat et qui jugeassent toutes les affaires avec une égalité de suffrages et de pouvoir.

Le peuple reçut cette proposition avec les applaudissements qu'il donnait à tout ce qui venait de la part du tribun : et le Sénat confus de la collusion des juges dans l'affaire de Cotta et d'Acilius dont il venait d'être convaincu, n'osa s'opposer à la loi. Elle passa tout d'une voix, et le peuple plus puissant que le Sénat par le nombre de ses suffrages, et qui idolâtrait Caius, remit à lui seul le choix de ces trois cens chevaliers qui devaient entrer dans les magistratures de la ville : il ne nomma que ses amis et ses créatures. Par ces divers changements qu'il introduisit dans le gouvernement, il se rendit également absolu dans Rome et dans toute l'Italie.

Cependant il faut convenir qu'il n'employait cette autorité si odieuse au Sénat, et si justement suspecte dans une république, que pour la gloire de sa patrie et l'utilité de ses concitoyens. Il empêcha même quelquefois que d'autres magistrats ne portassent trop loin leur complaisance pour le peuple, et Fabius propréteur d'Espagne ayant extorqué des villes de son gouvernement du bled qu'elles ne devaient point et qu'il envoya ensuite à Rome pour faire sa cour au petit peuple ; Caius qui ne pouvait souffrir ni injustice, ni violence dans le gouvernement, fit ordonner par le peuple même que ce grain serait vendu, qu'on en renverrait le prix aux villes et aux communautés qui l'avaient fourni. Le même décret portait qu'il serait fait une sévère réprimande au propréteur, pour avoir par de pareilles avanies exposé la république aux plaintes et au mécontentement de ses sujets et de ses alliés.

Ce décret dont il était l'unique auteur, donna lieu à ses amis de faire valoir son amour pour la justice. Mais ses ennemis au contraire publiaient qu'ils ne voyaient dans cette conduite qu'un effet de sa jalousie, et qu'il était trop habile pour souffrir que d'autres magistrats entreprissent de gagner l'affection du peuple, et de partager avec lui son attachement et sa reconnaissance. Caius sans s'embarrasser de ces bruits, ne cherchait à soutenir les nouveautés qu'il avait introduites, que par de nouvelles entreprises qu'il avait l'art de revêtir toujours des apparences du bien public. Il proposa de faire construire des greniers publics, où l'on pût conserver une assez grande quantité de grains pour prévenir la disette dans des années de stérilité. La proposition ayant été reçue, il se chargea de l'exécution comme il faisait ordinairement de tous les projets qu'il présentait. Lui-même conduisit l'ouvrage, et il le fit faire avec une magnificence digne de la grandeur des romains. Tout lui passait, pour ainsi dire par les mains ; il voulait tout connaître par lui-même. Et sous prétexte de veiller à ce qu'il ne se fit rien contre les intérêts du peuple, il rappelait à lui toute l'autorité du gouvernement. On le voyait environné d'ambassadeurs, de magistrats, de gens de guerre, d'hommes de lettres, d'artisans, et d'ouvriers, sans que le nombre et la différence des affaires l'embarrassassent. Tout le monde admirait son activité :

et ses ennemis même ne pouvaient disconvenir de l'étendue et de la facilité de son esprit.

Mais c'étaient ces mêmes talents et l'usage surtout qu'il en faisait en faveur du peuple, qui le rendaient de plus en plus odieux au Sénat et aux grands de Rome, et ils attendaient avec impatience la fin de son tribunat et de son autorité. Les comices enfin arrivèrent, on tint l'assemblée pour l'élection des tribuns de l'année suivante. Caius ne fit aucun mouvement pour y avoir part, mais le peuple qui se flattait d'obtenir de nouveaux privilèges par son habileté, le nomma tribun pour la seconde fois ; et on remarqua qu'il avait été le premier citoyen qui fût parvenu à cette dignité sans l'avoir brigüée.

Le Sénat ne vit qu'avec un violent chagrin, la continuation d'un magistrat qui lui enlevait insensiblement toute son autorité. On tint différents conseils ; les plus violents allaient à s'en défaire et à le traiter comme on avait fait son frère. Mais la crainte d'exciter une sédition, fit prendre une autre route, et qu'on peut regarder comme un des traits de la plus fine politique. On résolut avant que d'en venir aux voies de fait, et d'entreprendre de le faire périr à force ouverte, de tenter de diminuer et d'affaiblir la passion que le peuple avait pour lui : les plus habiles du Sénat s'adressèrent à Livius Drusus son collègue.

C'était un homme qui n'avait que de bonnes intentions ; d'un esprit juste, mais borné, et qui sans prendre de parti, eût bien voulu pouvoir concilier des intérêts si opposés, et réunir les deux factions. Mais un dessein si grand, et dans lequel les intérêts particuliers l'emportaient sur le général, était au dessus de sa capacité, et de son crédit. Les sénateurs qui s'adressèrent à lui le prirent par son faible, et le flattèrent de la gloire de donner la paix à la république. Drusus offrit avec joie son ministère. **On ne vous demande pas, lui dirent ces habiles sénateurs, que vous vous déclariez contre les intérêts du peuple qui vous a choisi pour un de ses magistrats, ni même qu'à l'exemple d'Octavius vous vous opposiez aux nouveautés que Caius introduit tous les jours. Le Sénat forme un plus noble projet, et il n'exige vos soins, et l'intervention du meilleur tribun qu'ait jamais eu la république, que pour rétablir la paix et l'union entre les différents ordres de l'état. Proposez si vous le jugez à propos, de nouvelles lois encore plus favorables s'il se peut, que celles de Caius ; le Sénat approuvera tout : la seule chose qu'on vous demande, c'est de déclarer publiquement que ces lois et ces édits que vous proposez, vous ont été inspirés par le Sénat, et que vous ajoutiez qu'il n'a pour objet que le bien et l'utilité de ses concitoyens.** Ce tour adroit eut tout le succès qu'on en pouvait espérer. Drusus qui ne trouvait dans cette proposition, rien de contraire à ses intérêts, ni à ceux du peuple, entra dans toutes les vues qu'on voulut lui inspirer. Si Caius proposait d'envoyer deux colonies dans deux villes dépendantes de la république, Drusus pour gratifier un plus grand nombre de pauvres familles, voulait qu'on en repeuplât douze, et qu'on envoyât dans chacune de ces villes trois mille des plus pauvres citoyens. Caius ayant fait adjuger quelques terres incultes à des plébéiens, et ayant chargé ces terres de quelques cens et redevances, Drusus pour renchérir, pour ainsi dire, sur son art de flatter le peuple, donna à de pauvres habitants la même quantité de ces terres quittes et franches de toute contribution.

Enfin Caius ayant procuré aux Latins, comme nous l'avons déjà dit, le droit de suffrage dans les élections, Drusus par une nouvelle ordonnance, ajouta que ces peuples étant faits citoyens de la république, il ne serait plus libre à un capitaine romain de faire battre de verges un soldat de cette nation. Drusus à chaque proposition ne manquait pas de dire comme on l'avait exigé de lui, qu'il ne

servait que d'interprète au Sénat qui l'avait chargé d'en faire son rapport à l'assemblée. Cette conduite adoucit les esprits ; le Sénat ne fut plus tant haï ; les deux partis semblèrent se rapprocher ; Drusus plut à la multitude par le mérite de la nouveauté, et partagea le crédit de Caius : c'était l'objet du Sénat. Caius ne vit qu'avec un chagrin secret ce rival lui enlever une partie de la faveur du peuple. Il le traita d'esclave du Sénat ; sa jalousie déplut aux plus honnêtes gens du peuple, et sa conduite à l'égard de Scipion l'Emilien son beau-frère, fit douter si sa vertu était aussi pure qu'on l'avait crue jusqu'alors.

Nous avons dit que Cornélie, sa mère, était fille de Scipion l'africain ou du premier Scipion, et que le second Scipion, fils de Paul Émile, et qui avait été adopté dans cette famille patricienne, avait épousé Sempronie la soeur des deux Gracques. Mais malgré cette double alliance, la différence et l'émulation des partis, cette animosité entre les patriciens et les plébéiens au sujet du partage des terres, avait toujours empêché qu'il y eût une véritable union entre ces deux maisons. Les Scipion s'étaient déclarés en plus d'une occasion ennemis de la famille Sempronia ; les Gracques se plaignaient même que le jeune Scipion ne traitait pas trop bien Sempronie sa femme, sous prétexte de sa stérilité, et on soupçonnait en général tous les Scipion qui s'étaient déclarés contre la loi de Tiberius, d'avoir contribué à la mort de ce tribun.

Cette querelle perpétuelle dans la république, que nous avons vu revivre de siècle en siècle, et qui passait des pères aux enfants, se renouvela avec encore plus d'animosité sous le second tribunat de Caius. Il suivait toujours constamment le plan et les desseins de son frère : et non content d'avoir enlevé au Sénat ses tribunaux et son autorité, il entreprit de dépouiller les premières maisons de Rome de ces terres de conquêtes qu'elles avaient à la vérité la plupart usurpées, mais dont la possession était presque aussi ancienne que la fondation et l'établissement de la république.

Caius crut qu'il devait ce grand sacrifice aux manes de son frère, et qu'il était de son honneur de faire exécuter des lois dont la promulgation lui avait coûté la vie. Il associa à son dessein Fulvius Flaccus personnage consulaire, mais sans probité et sans mœurs, et dont l'amitié et les liaisons faisaient tort à sa réputation. Et Papirius Carbo tribun du peuple, personnage hardi et séditieux, s'offrit à lui dans la vue d'acquérir de la considération par son attachement public au parti de Caius. Ce tribun les fit nommer avec lui pour *triumvirs* du partage des terres. La commission ne pouvait être adressée à des gens plus vifs et plus entreprenants, tous trois ennemis déclarés du Sénat, et flatteurs outrés de la plus vile populace.

Ces triumvirs ne se virent pas plutôt autorisés par un décret public, qu'ils firent sommer à son de trompe tous les détenteurs de ces terres, d'apporter à leur tribunal les titres de leur acquisition, avec une déclaration exacte de la quantité qu'ils en avaient, afin de pouvoir juger ceux qui étaient tombés dans le cas de la loi *Licina*, et qui en possédaient plus de cinq cent arpents ou journaux, mesure un peu inférieure à l'arpent. Il n'y avait presque point de grands dans Rome qui n'en possédassent une plus grande quantité, et la plupart étaient même en procès pour les bornes de leurs usurpations. Ces hommes devenus plus puissants qu'il ne convient dans une république, armèrent publiquement et mirent des soldats sur leurs terres pour en défendre la possession : et ceux qui n'eurent pas cette audace, implorèrent la protection du jeune Scipion, le plus grand des romains de son temps.

Mais tout révérend qu'il était dans sa patrie, il n'osa pas se commettre avec le peuple, ni attaquer directement les lois des Gracques ses beaux-frères. Il prit un tour plus adroit pour en éluder du moins l'exécution. Il représenta avec beaucoup d'art dans une assemblée, que les triumvirs n'avaient été nommés que pour examiner s'il y avait des citoyens qui au préjudice des lois possédassent plus de cinq cent arpents de terre ; pour distribuer ce qui excédait cette quantité, à de pauvres citoyens ; et que leur commission et leur pouvoir étaient renfermés dans ces deux articles. Il ajouta qu'avant de procéder à cet examen, il fallait reconnaître les bornes fixes et constantes de chaque héritage. Mais que les propriétaires ayant différentes prétentions au sujet de leurs limites, que la connaissance et le jugement de ces prétentions réciproques, passaient le pouvoir des triumvirs, et demandaient d'autres juges, ou du moins une commission plus étendue.

La proposition passa à la pluralité des suffrages. Scipion eut l'adresse et le crédit de tirer cette partie de la commission des mains des triumvirs, et il la fit tomber à Turdianus qui était alors consul, et qui sous une indifférence apparente pour l'un et l'autre parti, cachait un dévouement entier aux ordres du Sénat, et aux intérêts des grands. Ce magistrat pour éblouir le peuple, vaqua pendant quelque temps avec beaucoup d'application à l'examen des prétentions de chaque particulier, et à régler les bornes réciproques de leurs héritages. Les triumvirs le voyaient travailler avec plaisir, dans l'espérance qu'il les mettrait bien-tôt en état d'exécuter leur commission ; mais quelque temps après il quitta Rome brusquement sur les avis qu'il se fit donner que sa présence était nécessaire dans l'Illyrie où les romains faisaient alors la guerre. Son absence laissa indécis tous ces procès, et suspendit par conséquent la fonction des triumvirs qui ne pardonnèrent jamais à Scipion d'avoir fait échouer leurs desseins et tomber leur commission. Ils lui reprochaient dans les assemblées, qu'il devait toute sa gloire au peuple romain, et qu'après en avoir reçu deux consulats consécutifs contre toutes les lois, et surtout malgré le Sénat et les grands, il n'avait point de honte en faveur de ces gens si superbes, de s'opposer à l'établissement des lois agraires, si nécessaires à la subsistance du pauvre peuple, et scellées par le sang de Tiberius.

Et sur cela Carbon ce tribun audacieux dont nous avons parlé, le somma en pleine assemblée de dire tout haut ce qu'il pensait de la manière dont on l'avait fait périr, et par cette question captieuse, il prétendait le mettre dans la nécessité de ne lui pouvoir répondre sans se rendre odieux ou au peuple ou au Sénat. Mais Scipion sans s'étonner, lui déclara que s'il était vrai que Tiberius eût eu le dessein de se faire le tyran de sa patrie, il croyait sa mort juste. Tout le peuple qui adorait sa mémoire, ayant témoigné par de grands cris son indignation. **À quoi bon tous ces cris**, leur dit Scipion avec cet air de grandeur qui lui était si naturel ? **croyez-vous avec vos clameurs, épouvanter un général que le bruit de tant d'armées ennemies n'a jamais ébranlé ?** Caius ne prit point de part à cette dispute ; il gardait un morne silence. Mais Fulvius Flaccus homme violent et emporté fit beaucoup de menaces à Scipion, et on trouva le lendemain cet illustre romain mort dans son lit avec des marques autour du col, de la violence qu'on lui avait faite.

On ne savait à qui attribuer un si grand crime ; les premiers soupçons tombèrent sur Flaccus, qui la veille l'avait menacé du ressentiment du peuple. D'autres prétendaient qu'un coup si hardi venait d'une main plus proche. On en accusait Cornélie, la mère des Gracques, et on publiait que Sempronie même sa fille et femme de Scipion, pour se défaire de l'ennemi de sa maison et d'un mari qui la

méprisait, avait introduit la nuit les meurtriers dans sa chambre. Le peuple, dans la crainte que Caius ne fût trouvé complice de ce crime, ne souffrit point qu'on en informât. Lui-même n'en fit aucune poursuite, et ce magistrat si sévère, celui qui affectait le titre de défenseur des lois, et la partie déclarée de tous ceux qui attentaient à la liberté publique, garda sur l'assassinat d'un consulaire, un silence odieux qui fit justement soupçonner que lui ou les siens ne s'étaient pas crus assez innocents, pour soutenir toute sorte d'éclaircissement. Ce silence de Caius encore plus criminel que l'assassinat même, excita les plaintes publiques de toute la noblesse, et les plus honnêtes gens même parmi le peuple, en tiraient de violents soupçons contre sa vertu.

Pour éloigner le souvenir d'un crime si affreux, et pour occuper les esprits, Caius se servit de Q Rubrius son collègue qu'il engagea à proposer de nouveaux projets. Ce tribun exhorta le peuple à rebâtir Carthage que Scipion avait détruite, et à y envoyer une puissante colonie. Caius appuya fortement cette proposition, et il n'oubliait rien dans toutes les assemblées pour déterminer le peuple à cette entreprise ; il vantait la fertilité du terroir, le voisinage de la mer, la sûreté et la commodité de son port. Et comme il crut que dans cette conjoncture, son absence de Rome, et celle de Fulvius Flaccus ne seraient pas inutiles pour faire tomber ces bruits injurieux à sa gloire, il en demanda et en obtint la commission qui lui fut décernée par un décret public conjointement avec Flaccus soupçonné comme lui du meurtre de Scipion.

Ils conduisirent en Afrique six mille familles de Rome qu'ils mirent en possession de Carthage et de son territoire. Mais pendant qu'il était occupé à en relever les murailles, ou pour mieux dire, à abattre les trophées de Scipion, Drusus qui n'agissait que par l'impression des conseils du Sénat, se prévalut de son absence pour rendre Flaccus plus odieux. Il rappelait tous les indices qui le pouvaient faire soupçonner du meurtre de Scipion. C'était attaquer indirectement Caius même qui avait des liaisons si étroites avec ce sénateur.

Drusus dans tous ses discours le représentait comme un homme violent, et comme un esprit séditieux qui ne cherchait son élévation que dans les troubles de l'état. On l'accusa même d'avoir tenté de faire soulever les peuples d'Italie. On parlait de lui faire son procès ; le crédit et la considération de Caius son protecteur s'affaiblissaient pendant son absence ; le peuple commençait à l'oublier, et donnait toute sa confiance à Drusus, dont la réputation était pure et la conduite pleine de modération. Caius jugeant de la diminution de son crédit par le péril où se trouvait son ami, accourut en diligence à Rome pour r'animer sa faction. Il quitta même en arrivant sa maison qui était au mont Palatin, et vint se loger auprès du marché dans un quartier habité par un nombre infini de petit peuple. Il proposa ensuite de nouvelles lois, qui allaient toutes à l'avilissement de l'autorité du Sénat. Il devait les faire recevoir dans la première assemblée, mais comme il doutait du succès, et que son parti ne lui parut ni si nombreux, ni si plein de cette chaleur qu'il avait coutume de lui inspirer, il fit venir à Rome un grand nombre de ces peuples d'Italie auxquels il avait procuré le droit de suffrage.

Le Sénat inquiet de cette foule d'étrangers qui remplissaient la ville, et qui semblaient n'être venus que pour y donner la loi, se servit de l'autorité du consul Fannius pour ordonner à tous ceux qui n'étaient pas habitants de Rome, d'en sortir incessamment. Caius pour ne pas laisser pénétrer la diminution de son crédit, quoique depuis son retour d'Afrique il se sentit moins autorisé, fit publier une ordonnance toute contraire ; il invitait ces peuples à rester dans la ville, et il

leur promettait le secours des lois, et la protection du peuple contre le décret du consul.

Cependant il vit depuis traîner en prison par les licteurs de Fannius, un de ces étrangers, son ami, et son hôte, qu'on avait arrêté exprès pour lui faire cette insulte ; il vit sa disgrâce et le mauvais traitement qu'on lui faisait, sans s'y opposer ; soit qu'il craignît d'exciter une guerre civile, ou que sentant son crédit diminué depuis l'assassinat de Scipion, il ne voulût pas laisser apercevoir la faiblesse de son parti. Et il eut le chagrin de se voir encore abandonné par les chefs, au sujet d'une dispute qu'il eut avec les autres tribuns ses collègues, qui avant ce différend lui avaient été très attachés.

Les grands de Rome avaient fait faire des échafauds dans la place, pour y voir plus commodément les spectacles, et un combat de gladiateurs qu'on y devait donner ; et les ouvriers en avaient encore construits un grand nombre d'autres pour leur compte, qu'ils avaient loués aux familles les plus riches et les plus accommodées. Caius passant par la place, et la voyant embarrassée de tous ces échafauds, ordonna qu'on les abattît afin que le peuple eût plus de place, et vît les jeux sans qu'il lui en coûtât rien. Les grands eurent recours à l'autorité de ses collègues, qui par complaisance pour les premières maisons de Rome, ordonnèrent que les échafauds seraient conservés.

Il n'est pas même bien certain si ces magistrats du peuple ne tiraient pas un profit particulier de ces échafauds qu'on louait aux particuliers. Caius qui ne pouvait souffrir d'opposition dans ce qu'il croyait juste, prit avec lui cette multitude d'ouvriers qui étaient à ses ordres, et la veille des jeux, il fit abattre tous ces échafauds, et transporter les matériaux, en sorte que la place fut libre pour le lendemain. Le peuple admira sa fermeté et son courage ; mais ses collègues piqués qu'il voulût emporter toutes choses de hauteur, et jaloux d'ailleurs de cet empire qu'il avait acquis dans Rome, se détachèrent de ses intérêts. Ils se joignirent secrètement à ses ennemis pour l'exclure du tribunat. Et dans les *comices* suivants où il s'agissait pour Caius d'un troisième tribunat, le peuple lui ayant donné le plus grand nombre de suffrages, ces tribuns à qui par le droit de leur charge, il appartenait de les compter, supprimèrent pour se venger de lui, une partie des bulletins, et firent un rapport infidèle du scrutin : et par cette fraude Caius fut exclus du tribunat.

Le Sénat ne le vit pas plutôt réduit dans une condition privée, qu'il résolut de faire casser toutes ses lois, et il en remit le soin au consul Opimius, celui même qui pendant sa préture avait voulu impliquer Caius dans la sédition de Fregelle. Ce consul, comme nous l'avons dit, était l'ennemi déclaré des Gracques ; homme hautain, fier de sa naissance et de sa dignité, méprisant le peuple, et qui sans s'arrêter aux formalités des lois, paraissait résolu de terminer ce grand différend par la mort même de Caius.

Il commença par effacer lui-même le décret qui ordonnait le rétablissement de Carthage, et il convoqua une assemblée générale pour faire supprimer toutes les autres lois ; et afin d'y être supérieur en forces, et soutenir son parti, il fit entrer dans la ville un corps de troupes de candiotes qui étaient à la solde de la république. Il s'en fit comme une garde ; il ne marchait plus qu'escorté de ces soldats étrangers, et environné de tous ces grands de Rome qui avaient tant d'intérêt à la suppression des lois des Gracques. Les grands étaient eux-mêmes toujours environnés d'une foule de domestiques et de clients que l'usage attachait à leur suite et à leurs ordres.

Le consul avec une telle escorte, insultait publiquement Caius dans tous les lieux où il le rencontrait. Il lui disait des injures pour engager la querelle, et afin qu'il lui donnât lieu de le charger et de le faire périr. Caius plus modéré, ou ne se trouvant pas le plus fort, dissimulait ces outrages. Mais Flaccus moins patient, et irrité de l'insolence des grands, lui fit si bien voir qu'il allait perdre toute la gloire de ses deux tribunats par une modération que ses ennemis traitaient de lâcheté, qu'il résolut à la fin d'opposer la force à la force. Il appela auprès de lui les plus zélés plébéiens, et il fit entrer en même temps dans la ville, un grand nombre de latins, et d'autres habitants de l'Italie déguisés en moissonneurs, comme des gens qui cherchaient du travail et de l'emploi. Rome entière était partagée entre ces deux partis. Celui de Caius paraissait le plus fort, parce qu'il était le plus nombreux, et qu'il disposait de tout le peuple. Mais on voyait dans l'autre, le magistrat souverain, une autorité légitime et même plus de conduite, et des desseins mieux suivis.

Enfin le jour étant arrivé dans lequel on devait décider si les lois des Gracques subsisteraient, ou si elles seraient cassées, les deux partis se rendirent de grand matin au Capitole : le consul suivant l'usage, commença par sacrifier aux dieux. On prétend qu'un de ses licteurs appelé Quintus Antillius, s'étant ingéré de représenter à Caius tous les malheurs qu'il allait causer à sa patrie s'il s'obstinait à maintenir les lois dont il était auteur, et que Caius ayant témoigné par un geste chagrin et plein de mépris, qu'il n'écoutait pas volontiers les remontrances d'un si bas officier, cet huissier fut tué sur le champ par quelques plébéiens. D'autres historiens rapportent ce fait différemment : ils disent que ce licteur s'attira cette disgrâce par son insolence, et que portant les entrailles de la victime que le consul venait d'immoler, il s'écria tout haut, en s'adressant à Flaccus, et à ceux de son parti : faites place, mauvais citoyens que vous êtes ; on ajoute qu'à ces paroles injurieuses, il joignit une action de la main, deshonnête et méprisante, et que ceux-ci pour se venger de cette insulte, le percèrent avec les poinçons de leurs tablettes, et le tuèrent sur le champ.

Le peuple parut ne pas approuver cette voie de fait, et Caius qui en prévit les suites, en fut encore plus fâché. Il reprocha à ses partisans qu'ils avaient fourni à leurs ennemis le prétexte qu'ils cherchaient depuis longtemps de répandre du sang.

En effet le Sénat s'assembla aussitôt, et il ordonna pour la mort d'un simple huissier, comme il aurait pu faire dans les plus grandes calamités de la république, **que les consuls eussent à pouvoir qu'il n'arrivât pas de dommage à l'état.** C'était par un décret aussi extraordinaire, que les consuls recevaient du Sénat le pouvoir le plus étendu. Ils avaient droit après cette ordonnance, de lever autant de troupes qu'ils jugeaient à propos, de réprimer par toutes sortes de voies les citoyens mutins, de faire la guerre aux ennemis ; en un mot, ils étaient revêtus d'une autorité absolue, soit dans la ville, soit à l'armée.

Opimius en vertu de ce décret, commanda à tous les sénateurs, et aux chevaliers, de prendre les armes, avec ordre de se trouver le lendemain sur la place chacun avec au moins deux esclaves armés. Flaccus de son côté tâcha de soulever la multitude, et de faire prendre les armes au peuple. Mais il ne trouva dans les esprits qu'une grande consternation, et beaucoup de découragement. Caius en se retirant, s'arrêta dans la place devant une statue de son père qu'on y avait élevée, et la regardant tristement et sans dire mot, on vit des larmes couler de ses yeux, comme prévoyant avec douleur tout le sang que sa querelle ferait répandre le lendemain. Ceux qui l'accompagnaient émus de compassion, se

disaient les uns aux autres, qu'ils seraient bien lâches d'abandonner un si grand personnage qui n'était en péril que pour leurs intérêts.

La plupart passèrent la nuit à sa porte, plutôt pour lui marquer leur zèle et leur affection, que dans l'espérance de lui être d'un grand secours. L. Flaccus employa ce temps à rassembler leurs partisans et les chefs du peuple. Il vint à bout de faire prendre les armes à un assez grand nombre, et le jour ne parut pas plutôt qu'il s'empara du mont Aventin. Caius se disposa aussitôt à le suivre, mais il ne voulut point s'armer : ce n'était pas faute de courage, mais pour éviter d'en venir aux mains avec ses concitoyens. Il mit sa robe ordinaire, et il prit seulement dessous une courte épée pour se défendre, s'il était attaqué. Comme il était prêt de sortir de sa maison, sa femme toute en pleurs accourut pour l'en empêcher. *Où vas-tu ?*, lui dit-elle, Caius, en l'embrassant tendrement ; *Quel est ton dessein ? Et pourquoi sors-tu si matin de ta maison ? Peux-tu ignorer que les meurtriers qui ont fait périr ton frère, te préparent le même sort, et que tu n'as pour défenseurs qu'une vile populace qui t'abandonnera lâchement à la vue du moindre péril ? Songe que Rome n'est plus ce qu'elle a été : la vertu en est bannie ; tout s'y décide par violence. Et quelle confiance peux-tu prendre en l'autorité des lois, ni même en la justice des dieux, ces dieux aveugles ou impuissants qui ont souffert que Tiberius ait été assassiné ?*

Caius pénétré de douleur, et n'ayant pas la force de lui répondre, s'arracha d'entre ses bras, et fut joindre Flaccus, qui s'était mis à la tête de son parti : il ne trouva dans cette foule de peuple, qu'une multitude sans ordre, et plus d'animosité que de forces. Le Sénat au contraire, et tout le corps de la noblesse, suivis de leurs clients et de leurs domestiques, formaient un parti redoutable. Caius ayant reconnu qu'il n'était pas en état de leur résister, obtint de Flaccus, qu'on enverrait au consul un député pour lui demander la paix, et le conjurer d'épargner le sang de ses concitoyens.

On chargea de cet emploi le plus jeune des enfants de Flaccus qui se présenta devant le consul un caducée à la main, et qui proposa une réconciliation entre les deux partis. Plusieurs sénateurs des mieux intentionnés, étaient d'avis d'accepter cette proposition, et d'entrer en conférence avec les chefs du parti du peuple. Mais Opimius jugeant de sa faiblesse par cette démarche, répondit au fils de Flaccus qu'il n'y avait point d'autre réconciliation à faire sinon que ceux qui étaient criminels, se soumissent au jugement du Sénat, et à la rigueur des lois. Il renvoya en même temps ce jeune enfant, auquel il défendit avec dureté et sous de graves menaces de se présenter jamais devant lui, si son père et ses partisans ne se soumettaient à ce qu'il plairait au Sénat d'ordonner de leur sort. Il mit en même temps la tête de Caius à prix, et il promit de la payer au poids de l'or. Pour affaiblir son parti et y jeter de la division, il proscrivit à son de trompe tous ses partisans, avec promesse cependant de pardonner à tous ceux qui l'abandonneraient sur le champ.

Cette proscription eut tout l'effet que le consul en pouvait espérer. La plupart du petit peuple qui s'était laissé entraîner à la suite de Flaccus, eut peur, s'écoula insensiblement, et abandonna ses chefs : à peine resta-t-il quatre ou cinq mille hommes auprès d'eux. Caius ne se trouvant pas en état de résister aux forces du parti contraire, peut-être aussi pour prévenir l'effusion du sang, voulait aller lui-même rendre compte au Sénat de sa conduite. Mais ses partisans s'y opposèrent, dans la crainte de perdre leur chef : et on aima mieux renvoyer une seconde fois ce jeune enfant fils de Flaccus, pour demander tout de nouveau la paix.

Opimius, sans vouloir l'entendre, le fit arrêter, pour être revenu contre la défense qu'il lui en avait faite. Et sans donner le temps au peuple de se reconnaître, il marcha contre lui, et le fit charger par ses candiotes, qui à coups de traits eurent bientôt dissipé la multitude. Pour lors les sénateurs et les chevaliers se jetant l'épée à la main dans la foule, en tuèrent un grand nombre ; on prétend qu'il y périt trois mille hommes du peuple. Flaccus dans cette déroute, se cacha dans une vieille mesure, où ayant été trouvé, il y fut tué avec son fils aîné. Caius se retira dans le temple de Diane où il se voulut tuer. Mais Pomponius et Licinius deux de ses amis, l'en empêchèrent, et le forcèrent de s'enfuir. On prétend qu'avant de sortir de ce temple, il supplia la déesse, que le peuple romain qui avait abandonné si lâchement ses protecteurs, ne sortît jamais de la servitude. Il se mit ensuite à fuir toujours accompagné de ses deux fidèles amis, et d'un esclave appelé Philocrates. Ses ennemis le suivirent de près. Mais comme il fut arrivé à un pont, Pomponius et Licinius pour faciliter sa fuite, firent ferme les armes à la main, et arrêtèrent quelque temps ceux qui le poursuivaient, et qui ne purent passer qu'après avoir tué ces deux généreux romains.

Caius eut le temps de gagner un petit bois consacré aux furies. Mais comme il vit qu'il ne pouvait échapper à ses ennemis qui avaient entouré ce bosquet, on dit qu'il se fit tuer par Philocrates, et que ce fidèle esclave se tua ensuite lui-même sur le corps de son maître. D'autres disent que Caius ayant été atteint par ceux qui le poursuivaient, Philocrates embrassant son maître, le couvrit de son corps, et qu'on ne le put frapper qu'après avoir tué ce fidèle domestique. On coupa la tête à Caius que ses assassins mirent au bout d'une pique. Un certain Septimuleius créature d'Opimius, l'enleva à ceux qui la portaient comme un trophée, et en ayant tiré secrètement la cervelle, il la remplit de plomb fondu pour la rendre plus pesante, et s'en fit payer par le consul, dix-sept livres et demie d'or.

On en jeta le corps dans le Tibre avec ceux de Flaccus et de plus de trois mille citoyens qui étaient péris dans cette émeute. Le consul dont la haine implacable n'était point assouvie par tant de sang répandu, fit arrêter et ensuite mourir en prison tout ce qu'il put découvrir d'amis et de partisans des Gracques. Leurs biens furent confisqués ; on défendit aux veuves d'en porter le deuil ; Licinia femme de Caius fut même privée de son douaire, et Opimius toujours acharné sur les malheureux restes de ce parti, étendit son inhumanité jusque sur ce jeune enfant qui lui était venu porter des paroles de paix, et il le fit mourir en prison. Ce cruel magistrat après avoir répandu tant de sang, n'eut point de honte de faire construire un temple sous le titre de *concorde*, comme si par des soins pacifiques il fût venu à bout de réunir ses concitoyens. Le peuple ne regardait ce temple qu'avec horreur, et comme un monument de son orgueil et de sa cruauté.

Mais Opimius sans s'embarrasser d'une animosité impuissante, ne songeait qu'à éteindre jusque au souvenir des lois des Gracques. Ce fut dans cette vue qu'un tribun du peuple, apparemment gagné par lui et les autres grands de Rome, représenta dans une assemblée, qu'il trouvait des difficultés invincibles dans la recherche et le partage des terres : mais qu'il requérait pour les intérêts du peuple, que chaque propriétaire de ces terres en payât une certaine redevance proportionnée à la quantité qu'il en occupait ; et que les deniers qui proviendraient de ces rentes, fussent distribués aux pauvres citoyens, à ceux surtout qui ne possédaient aucune portion de ces terres publiques. Il ajouta qu'au moyen de cette redevance, il était d'avis que ceux qui occupaient ces terres en fussent reconnus légitimes propriétaires, sans qu'on les pût jamais

inquiéter à l'avenir ; et qu'il devait leur être permis de vendre dans la suite ces héritages, et d'en disposer, quoique toujours sous l'obligation du cens qui aurait été réglé.

Le peuple séduit par l'appas du cens, et trompé par son tribun, reçut cette loi qui fit tomber absolument celle des Gracques. Le citoyen riche, ne craignant plus aucune recherche, étendit sans scrupule les bornes de son domaine. Ce fut à qui achèterait le premier l'héritage d'un voisin pauvre. Toutes les terres passèrent entre les mains des grands, et le petit peuple retomba dans la misère que les deux Gracques avaient voulu prévenir.

On ne parla plus bientôt de ces cens et de ces rentes qui devaient tourner à son profit. Les riches et les grands de Rome supprimèrent comme de concert, cette marque de la nature et de la servitude de ces terres. Un autre tribun aussi infidèle à son parti que celui dont nous venons de parler, éluda insensiblement l'exécution de cette partie de la loi, sous prétexte que les grands payaient un assez grand tribut à la république par les services qu'ils rendaient dans les magistratures dont ils étaient revêtus. Et ce fut par cet enchaînement d'artifices joints à la force et à la violence, que les plus puissants demeurèrent enfin en possession de ces terres publiques dont ils avaient fait leur proie, et comme leur conquête particulière.

On en sera moins surpris si on considère que les plébéiens ne trouvaient plus de protection dans cette animosité des tribuns contre les patriciens et la noblesse. Ces deux factions que la naissance tenait toujours opposées, s'étaient tournées en deux partis, de pauvres et de riches, de quelque ordre qu'ils fussent : et le pauvre citoyen, abandonné des riches plébéiens qui s'étaient joints au Sénat, se voyait encore indignement trahi par ses propres magistrats complices de l'usurpation de ces terres que le peuple réclamait inutilement.

Il ne se présentait plus depuis la fin malheureuse des Gracques, aucun tribun assez désintéressé ou assez généreux pour oser prendre publiquement sa défense. L'avarice, l'intérêt particulier, le désir de s'élever par la faveur particulière des grands, avaient succédé au zèle du bien public : l'orgueil, et le luxe tenaient lieu de ce noble désintéressement et de cet amour pour la patrie à qui Rome devait sa grandeur et sa puissance. Dans une corruption presque générale, l'affaire de Jugurtha fit sortir le peuple de l'abattement et de la consternation où l'avait jeté la perte des Gracques. Et il saisit avec plaisir cette occasion de se venger du consul Opimius, et de l'avarice sordide des premiers de la république.

Masinissa ce fameux prince africain, illustre par l'amitié du premier Scipion, et si connu par son attachement inviolable au parti des romains, en avait reçu le royaume de Numidie, en reconnaissance des services qu'il leur avait rendus contre les carthaginois. Il laissa en mourant ses états avec la protection des romains, à Micipsa son successeur. Ce prince eut deux enfants, l'aîné s'appelait Adherbal, et le cadet Hiempsal. Il avait encore un neveu appelé Jugurtha, fils de Manastabale son frère, mort avant Masinissa : mais ce vieux prince l'avait laissé dans l'obscurité, et n'avait pas voulu le reconnaître pour son petit-fils, parce qu'il n'était pas né d'un mariage légitime.

Micipsa le trouvant bien fait et de bonne mine, le tira de cette obscurité, et le fit élever avec les princes ses enfants, quoi qu'il fût plus âgé qu'eux. Jugurtha, dit Salluste, répondit parfaitement aux intentions du roi son oncle, et aux instructions de ses ministres. Aucun des jeunes seigneurs de son âge ne le

surpassait, soit qu'il fallût tirer de l'arc, monter à cheval, ou disputer le prix de la course. S'il allait à la chasse, et qu'il rencontrât un lion ou quelque autre bête farouche, il se jetait aussitôt à la tête des chasseurs pour lui donner le premier coup : et quand après l'avoir tué il en recevait des louanges, soit orgueil ou modestie, il méprisait ces sortes de victoires, comme fort au dessous, disait-il, de ce qu'on devait attendre du courage et de la valeur d'un prince.

Le roi de Numidie se sut d'abord bon gré de ce succès de ses soins : et il regardait avec plaisir le jeune Jugurtha comme l'ornement de sa cour. Mais on ne fut pas longtemps sans démêler dans ce prince une ambition démesurée, et conduite par un esprit adroit, insinuant, fourbe et artificieux. La joie de Micipsa se changea en crainte, surtout en considérant son âge avancé, et la jeunesse de ses enfants : et il s'aperçut avec douleur qu'il avait élevé dans sa maison un ennemi secret, et qui en serait peut-être le destructeur. Pour se tirer de cette inquiétude, il résolut de l'envoyer à la guerre dans l'espérance que le sort des armes pourrait l'en défaire. Il le mit à la tête d'un corps de troupes qu'il envoyait à Scipion Emilien qui assiégeait alors Numance en Espagne.

Mais Jugurtha sut tirer différents avantages d'un projet qui n'avait été formé que pour le perdre. Il commença par gagner et par s'attacher le soldat et l'officier qui étaient à ses ordres, par des caresses, des présents, et surtout par des actions d'une valeur surprenante. Les romains même si bons juges de cette sorte de mérite, convenaient qu'on ne pouvait pas voir un jeune prince plus courageux, et même plus entendu à son âge dans le métier de la guerre. Cette estime générale lui acquit un grand nombre d'amis, et parmi eux il forma des liaisons étroites avec les officiers qui lui parurent avoir le plus de crédit dans le Sénat et à Rome. L'habile africain qui prévoyait combien le crédit de ces premiers officiers pouvait lui être utile pour son élévation, n'oublia rien pour les mettre dans ses intérêts. Il les gagna à force de présents : et ces hommes intéressés, pour en tirer de nouveaux, excitaient son ambition. Ils lui insinuaient que sans s'arrêter à l'ordre de la naissance, il devait après la mort de Micipsa, prétendre ouvertement à sa couronne : et que pourvu qu'il ne manquât pas d'argent, il ne manquerait pas d'amis et de puissants protecteurs dans le Sénat, où la plupart des suffrages étaient, pour ainsi dire, à vendre.

Scipion instruit de ces cabales, et fâché qu'on corrompît l'esprit de ce jeune prince par des maximes si pernicieuses, le prit en particulier, et l'avertit avec bonté de ne rechercher jamais l'amitié des romains que par les voies d'honneur, et par des actions dignes de son courage et de sa naissance. Il ajouta, pour lui laisser voir qu'il n'ignorait rien de ses desseins les plus secrets, qu'il était toujours dangereux de prétendre acheter de quelques particuliers ce qui appartenait au public. Qu'avec autant de valeur qu'il en avait fait paraître, il ne pouvait manquer de couronnes ; mais que si par un désir précipité de dominer il employait d'indignes moyens, il l'avertissait en ami qu'il perdrait même l'argent qu'il emploierait à corrompre les suffrages, et qu'à la fin il se perdrait lui-même. Jugurtha dont l'esprit souple et adroit prenait aisément toute sorte de formes, feignit d'être touché de ces remontrances. Il promit à Scipion d'en profiter, et après la fin de la campagne, il prit congé de ce général qui écrivit en sa faveur au roi de Numidie, qu'il était très content de ses services, et qu'on ne pouvait montrer plus de courage et de conduite qu'il en avait fait paraître dans toutes les occasions où il avait combattu.

Jugurtha de retour en Numidie avec tout l'éclat que lui donnait la réputation qu'il avait acquise à l'armée, et l'amitié des romains, commence à jeter les

fondements de son élévation. Il se fait de nouveaux amis ; il achète des créatures ; gagne une partie des ministres ; intimide les autres ; et à force de cabales il vient à bout de faire insinuer au vieux roi qu'il le doit adopter, afin de donner à ses deux enfants comme un troisième frère qui leur servît de tuteur, et de régent à l'état. Le faible vieillard, dont l'esprit était diminué par le nombre des années, l'adopte publiquement. Il se flattait par un si grand bienfait d'avoir gagné celui qu'il n'avait pu perdre. Mais il ne fut pas plutôt expiré, que Jugurtha fit bien voir que la politique ne compte point la reconnaissance au nombre des vertus.

L'ambition et son intérêt lui firent tourner contre la maison de Micipsa cette puissance dont il ne l'avait revêtu que pour en être le protecteur. On avait partagé la Numidie en trois principautés ; et on voyait dans le même royaume, et pour ainsi dire, sur le même trône trois souverains, indépendants les uns des autres, quoique tous trois également dans la dépendance et sous la protection des romains. Jugurtha qui aspirait à se voir seul maître de la Numidie, résolut de faire périr les deux jeunes princes. Il dresse d'abord des embûches au cadet, qu'il fait poignarder dans son lit : et ce fut la première victime qu'il immola à son ambition.

L'aîné épouvanté d'un pareil attentat, se sauve avec précipitation dans la province qui faisait son partage : et quoiqu'il fût peu guerrier, il arme aussitôt, tant pour se défendre des entreprises de Jugurtha, que pour venger la mort de son frère. Jugurtha de son côté fait des levées de troupes : toute la nation se partage ; tout prend parti dans cette guerre civile. Le plus grand nombre de seigneurs numides se déclare pour Adherbal : mais les meilleurs soldats et les principaux officiers s'attachent à Jugurtha. On en vient bientôt aux mains ; Adherbal est défait : et la plupart de ses troupes, après la déroute, passent sous les enseignes de son ennemi.

Les places les plus fortes ouvrent leurs portes au victorieux. Adherbal pour sauver sa vie est obligé de se déguiser ; et ce prince après avoir états, comme un malheureux proscrit, se sauve enfin sur les terres de la république, d'où il se rend à Rome pour implorer la protection du Sénat.

La présence de ce jeune prince dépouillé de ses états, et la mort de son frère assassiné par les ordres de l'usurpateur, excitèrent une indignation générale, tant dans le Sénat, que parmi le peuple. On ne parlait à Rome que de la nécessité de faire passer incessamment une armée en Afrique pour punir Jugurtha. Ce prince qui avait ses émissaires à Rome, et qui redoutait la puissance et le ressentiment de la république, dépêcha aussitôt des ambassadeurs pour y justifier sa conduite. Il les chargea de riches présents et de sommes immenses, avec ordre de lui acquérir des amis, et d'acheter, pour ainsi dire, quiconque serait à vendre. Les ambassadeurs numides ne furent pas plutôt arrivés à Rome qu'ils répandirent de l'argent de tous côtés. Peu de sénateurs leur résistèrent ; la plupart des grands gagnés secrètement, en gagnèrent d'autres. La corruption devint générale ; ces envoyés trouvèrent dans l'avarice de la noblesse un asile assuré pour leur maître, et toutes les délibérations du Sénat se terminèrent à nommer dix commissaires qui eurent ordre de se rendre en Afrique pour prendre connaissance de ce qui s'y était passé, et pour faire, s'ils le jugeaient à propos, un nouveau partage de l'empire de Micipsa entre Jugurtha et Adherbal.

Le chef de cette commission fut Opimius qui s'était acquis beaucoup de considération dans le Sénat et parmi les grands de Rome depuis la mort de Caius

et la ruine de son parti. Il ne fut pas plutôt arrivé en Afrique avec ses collègues, que Jugurtha qui comptait bien plus sur son argent que sur la justice de sa cause, entreprit de le gagner par des présents magnifiques. Ce magistrat aussi avare que cruel, lui vendit sa foi et son honneur : ses collègues ne furent pas plus incorruptibles. Quand le marché fut fait, Jugurtha fut trouvé innocent ; on fit passer Hiempsal pour l'agresseur, et sa mort fut représentée comme une suite de sa témérité. Le partage des états de Micipsa se fit ensuite sur le plan même que proposa Jugurtha ; et les commissaires, à la honte du nom romain, lui adjugèrent les plus fortes places et les plus riches provinces qui servirent également de récompense à son crime et à sa corruption. Ce prince ambitieux, après le départ des commissaires, n'ayant plus rien à craindre du côté de Rome, résolut d'envahir à force ouverte les états d'Adherbal. Mais comme il avait intérêt de mettre toujours quelque apparence de justice de son côté, il se contenta d'abord de faire des courses sur la frontière pour tâcher d'exciter le ressentiment d'Adherbal, dans la vue que ces insultes l'engageraient à user de représailles, d'où il pourrait prendre occasion de pousser la guerre avec vigueur, et même de la justifier à Rome s'il en était besoin.

Adherbal qui se connaissait inférieur en forces, et même en capacité dans le métier de la guerre, aima mieux dissimuler de petites injures, que de s'attirer une guerre ouverte et déclarée. Jugurtha après l'avoir harcelé quelque temps sans le pouvoir engager à prendre les armes, méprise enfin sa faiblesse ; et sans chercher davantage le secours des prétextes, il entre dans ses états à la tête d'une puissante armée, assiège et prend les principales places, et se rend maître de la plupart des provinces.

Après cela il ne restait d'autre parti à Adherbal que celui d'abandonner une seconde fois ses états ; ou il fallait malgré l'inégalité des forces, se résoudre à les défendre généreusement les armes à la main. Ce jeune prince par le conseil de ses ministres, se détermine à opposer la force à la violence. Il assemble ses troupes, fait de nouvelles levées, et met enfin une armée sur pied, mais plus considérable par le nombre que par le courage. Il marche ensuite à l'ennemi pour s'opposer aux progrès de ses armes.

Jugurtha qui avait ses desseins, laisse camper Adherbal sans l'inquiéter. Il feint même de se défier de ses propres forces pour augmenter sa confiance. Les premiers jours se passent sans combattre ; mais à la faveur des ténèbres d'une nuit obscure, Jugurtha s'approche sans bruit du camp d'Adherbal ; l'attaque de tous côtés ; emporte les retranchements, et taille en pièces tout ce qui lui fait résistance. Il cherche de tous côtés Adherbal qu'il voulait faire périr pour terminer tout d'un coup la guerre. Mais ce prince fut assez heureux dans sa disgrâce pour échapper à la fureur de son ennemi. Il ne vit pas plutôt son camp forcé, qu'il se jeta dans une ville appelée Cirthe, où il s'enferma avec les débris de son armée, d'où il dépêcha des ambassadeurs à Rome pour implorer de nouveau le secours de la république.

Jugurtha qui regardait sa mort comme le premier fruit de la victoire, le suit, arrive devant Cirthe avec toute son armée ; investit la place ; la serre de près, et jure de ne pas partir du pied de ses murailles qu'il ne se soit rendu maître et de la ville, et de la personne d'Adherbal. Ce malheureux prince qui se voit à la veille de tomber entre les mains d'un ennemi inexorable, dépêche courriers sur courriers à Rome. Le Sénat obsédé par les partisans de Jugurtha, semble douter du rapport des ambassadeurs, et se contente d'envoyer en Afrique trois jeunes romains pour reconnaître ce qui s'y passe ; et en cas de guerre, ordonne aux

deux princes numides de mettre les armes bas. Jugurtha à leur arrivée les amuse d'abord par des ambassades continuelles, les séduit ensuite, et les corrompt par des sommes considérables, déguisées sous le titre de présents. Ses agents dans l'audience qu'on leur donna, soutinrent qu'Adherbal avait attaqué à force ouverte, et même par des voies indignes et détournées, la vie de leur maître, qui n'avait pris les armes que par la nécessité d'une juste défense. Les envoyés gagnés par ces raisons que l'argent du numide fit trouver justes, s'en retournèrent à Rome pendant que Jugurtha poussait le siège avec une nouvelle ardeur.

Adherbal réduit à l'extrémité, écrit de nouveau au Sénat, et il conjure les romains par les services de Masinissa son aïeul, de lui sauver au moins la vie. **Disposez comme il vous plaira du royaume de Numidie**, leur dit ce faible prince dans sa lettre ; **mais ne permettez pas que je tombe dans les mains d'un tyran et du meurtrier de ma maison.**

Les plus honnêtes gens du Sénat, et ceux qui n'avaient point été corrompus par l'argent de Jugurtha, voulaient qu'on ne différât pas davantage à faire passer une armée en Afrique pour faire lever le siège de Cirthe, et pour punir Jugurtha de n'avoir pas déféré aux premiers ordres qu'on lui avait envoyés. Mais ses partisans empêchèrent par leurs brigues que cet avis ne passât, sous prétexte que cet armement engagerait à une dépense inutile. Ils proposèrent seulement d'envoyer en Afrique de nouveaux commissaires pour régler les différends des deux rois, et ce dernier avis l'emporta sur l'honneur et la gloire de la république. Æmilius Scaurus fut mis à la tête de cette commission. Il était prince du Sénat, c'est à dire celui que le censeur lisant publiquement la liste des sénateurs, avait nommé le premier : ce qui dépendait du choix de ce magistrat des moeurs. On ne déferait ordinairement ce titre honorable qu'à un ancien sénateur, qui eût déjà été honoré du consulat ou de la censure ; et il jouissait toute sa vie de cette prérogative. Scaurus illustre par sa naissance, grand capitaine et habile magistrat ; mais également ambitieux et avare, avait jusqu'alors caché ces défauts sous l'apparence des vertus contraires. Quoique l'avarice fût sa passion dominante, il avait su refuser l'or des agents de Jugurtha, parce qu'ils le distribuaient trop publiquement. Cette conduite adroite, son âge, sa dignité, ses services, le firent nommer pour chef de cette commission. Il passa aussitôt en Afrique avec ses collègues, et débarqua à Utique, d'où il fit signifier à Jugurtha sa commission, et les ordres du Sénat, de lever incessamment le siège de devant Cirthe.

Jugurtha laisse ses troupes au siège, et vient trouver les commissaires. Il proteste que rien ne lui est plus sacré que les ordres du Sénat ; mais il représente en même temps qu'Adherbal l'a voulu faire périr ; qu'il est venu l'attaquer à la tête d'une armée. Que pour lui il n'a pris les armes que pour défendre sa vie et ses états. Que les romains sont trop justes pour lui interdire ce que le droit naturel permet à tous les hommes, et pour lui lier les mains quand on l'attaque. Ce fut avec de pareils discours, ou plutôt avec des sommes considérables, mais répandues secrètement, que le perfide africain sut éluder l'effet de cette commission. Scaurus et ses collègues n'eurent point de honte de s'en retourner à Rome sans avoir rien obtenu en faveur d'Adherbal. Le numide débarrassé du seul obstacle qu'il redoutait, retourne au siège, le presse, et réduit enfin Adherbal, encore plus par la faim que par la force, à se remettre entre ses mains. Ce malheureux prince n'exigea pour toute condition que d'avoir la vie sauve, et du reste il s'en remit au jugement du Sénat. Jugurtha promit tout. Il

fut reçu ensuite dans la place ; mais il ne s'en vit pas plutôt le maître, qu'il fit tailler en pièces la garnison, et mourir Adherbal dans les plus cruels tourments.

Ce nouvel assassinat su à Rome, et la prévarication honteuse des commissaires, excitèrent une indignation générale. Le peuple surtout criait hautement dans ses assemblées ; qu'on avait vendu à ce barbare le sang de son frère. Le Sénat craignant qu'à la fin l'impunité ne soulevât le peuple, ordonna malgré les partisans de Jugurtha, que L Bestia Calpurnius Afrique à la tête d'une armée pour faire obéir Jugurtha. Calpurnius avait de la valeur et beaucoup d'expérience. Mais ces grandes qualités étaient effacées par une sordide avarice : il semblait qu'il ne fit la guerre que comme un métier, et seulement pour gagner de l'argent. Il regarda l'expédition d'Afrique comme une riche moisson ; et aucun des moyens de pouvoir s'enrichir ne lui parut honteux.

Mais comme il n'ignorait pas qu'il avait affaire au peuple romain, et à des tribuns qui pourraient un jour lui demander un compte sévère de sa conduite, il eut l'adresse d'engager dans cette expédition Scaurus et quelques sénateurs des plus considérables. Il les demanda pour ses lieutenants, sous prétexte d'avoir besoin de personnages aussi consommés dans l'art de la guerre : mais dans le fond, il n'avait en vue que de les associer à ses brigandages, et de se mettre à couvert sous leur nom, et par leur crédit, de toute recherche.

Cependant ce ne fut pas sans beaucoup de surprise et d'inquiétude que Jugurtha apprit des nouvelles de cet armement. Il s'était toujours flatté que le meurtre d'Adherbal ne lui coûterait que de l'argent. Il envoya aussitôt à Rome son fils, comme un gage de sa fidélité et de sa soumission ; et il le fit accompagner par deux ambassadeurs chargés d'une partie de ses trésors, dont ils avaient ordre de lui acheter encore de nouveaux protecteurs. Mais les crimes de Jugurtha avaient fait trop d'éclat pour que le Sénat pût les dissimuler davantage. Au milieu d'une corruption aussi générale, et telle que nous venons de la représenter, on voyait encore de la dignité en ce qui regardait les affaires publiques. On ne pouvait plus même prendre son parti ouvertement sans se déshonorer : ainsi d'un commun avis il fut ordonné à son fils et à ses ambassadeurs de sortir de l'Italie en dix jours, à moins qu'ils ne fussent venus pour remettre le royaume de Numidie et la personne même de Jugurtha en la disposition de la république. Ce décret leur fut signifié, et ils furent obligés de s'en retourner sans avoir pu entrer dans Rome.

Sitôt que les levées furent prêtes, Calpurnius les fit embarquer à Rhege. Elles passèrent d'Italie en Sicile, et de Sicile en Afrique. Le consul n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il attaqua vivement les états de Jugurtha. Ses troupes se répandent dans le pays ; mettent tout à feu et à sang. Il forme ensuite des sièges ; prend des villes ; et fait des prisonniers. Pour soutenir sa réputation, ou peut-être pour se faire acheter plus chèrement du roi de Numidie, il pousse la guerre avec vigueur, et répand la terreur de ses armes de tous côtés. Le numide redoutant les suites de cette guerre, a recours à ses armes ordinaires. Il fait couler des sommes considérables jusque dans la tente du général romain.

Des émissaires secrets font le marché ; Scaurus entre dans cette honteuse négociation, et partage avec Calpurnius l'argent de Jugurtha. Pour éblouir le public, on fait un traité solennel : le roi de Numidie se soumet en apparence aux ordres du Sénat ; il livre ses places, ses chevaux, ses éléphants, et des sommes considérables d'argent. Il paraît s'abandonner lui-même à la discrétion des romains ; il vient au camp sans gardes et sans aucune marque de sa dignité, mais il avait pris la précaution de se faire donner des otages : et après que le général des romains se fût retiré de ses états, il rentra dans ses places. On lui

renvoya pour de l'argent jusqu'à ses chevaux et à ses éléphants ; et à la faveur de cette fausse paix, il jouit paisiblement du fruit de son crime et de l'assassinat d'Adherbal.

On apprit à Rome avec autant de honte que de douleur, cette nouvelle prostitution : tout le monde se plaignait que la majesté du peuple romain avait été violée. Memmius un des tribuns du peuple, en prit occasion de se déchaîner contre le Sénat.

L'intégrité, dit-il en pleine assemblée, a disparu dans cet ordre. On n'y trouve plus de justice ; l'argent est le tyran de Rome, et le peuple n'a que trop éprouvé que les grands et la noblesse n'ont point d'autre divinité. Ils trafiquent publiquement de leur foi et de leur honneur. La gloire et les intérêts de l'état sont tombés en commerce. On a trahi la majesté de l'empire ; on a vendu la république, dans l'armée et dans Rome même. Opimius l'assassin de Caius, le meurtrier de trois mille de ses concitoyens, ce tyran de sa patrie, les mains encore souillées du sang du peuple et de ses tribuns, les a remplies de l'or et de l'argent du perfide Jugurtha. Calpurnius et Scaurus ne sont peut-être pas plus innocents. On nous dit que le numide s'est rendu à la république ; qu'il a livré ses places, ses troupes et ses éléphants. Eclaircissez cette vérité, faites venir à Rome Jugurtha. S'il est vrai qu'il se soit rendu de bonne foi, il obéira à vos ordres ; et s'il n'y obéit pas, vous jugerez aisément que ce qu'on appelle un traité, n'est qu'une collusion de ce prince artificieux avec nos généraux : traité qui n'aura produit pour lui que l'impunité de ses crimes, des richesses honteuses pour ceux qui étaient chargés des ordres du Sénat, et un déshonneur éternel pour la république.

Ce discours réveille toute l'animosité publique. Opimius est cité devant l'assemblée du peuple. On lui fait son procès ; il est banni de Rome par un décret solennel. Le souvenir de ses cruautés, dit Velleius Paterculus, fit qu'il n'y eut pas un plébéien qui eût pitié de sa disgrâce ; et il fut obligé, ajoute Plutarque, de passer sa vieillesse dans le déshonneur, et dans la honte que lui avait attirée son avarice et sa corruption.

Cassius qui était alors préteur, en vertu du même décret du peuple, passa en Afrique pour amener Jugurtha à Rome. Il lui donna pour sa sûreté la foi publique. Mais ce prince avait encore plus de confiance en son argent ; et il ne fut pas plutôt arrivé, qu'il gagna par de riches présents un tribun du peuple appelé Bebius : il se présenta ensuite devant l'assemblée. Memmius lui reprocha son ingratitude pour la maison de Micipsa ; son ambition excessive, sa cruauté, le meurtre de ses deux frères adoptifs, sa désobéissance pour les ordres du Sénat, et son intelligence secrète avec ceux qui en étaient chargés, encore plus criminelle et plus odieuse à la république.

Le tribun ajouta qu'encore que le peuple n'ignorât pas le nom de ses complices, et le prix de leur prostitution, il voulait cependant en être instruit par sa bouche. Qu'il peut tout espérer de la foi et de la clémence des romains s'il dit la vérité ; mais que s'il la cache ou la déguise, il se perd sans ressource : et là-dessus il le somme de répondre article par article, aux différents chefs d'accusation, qu'il avait encore moins préparés contre lui que contre les sénateurs et les commissaires qui s'étaient laissés séduire par son argent.

Mais Bebius venant au secours de Jugurtha, lui défendit de répondre, sans en alléguer aucune raison. Tout le monde est surpris de l'impudence de ce tribun. Cependant il persiste obstinément dans son opposition, et le peuple trahi par un

de ses magistrats, voit rompre l'assemblée sans éclaircissement. Justement irrité de cette collusion, et de l'opposition de Bebius, il la regarde comme l'effet d'une nouvelle corruption ; et on ne parle pas moins que d'arrêter le roi de Numidie, et de donner sa couronne à un autre petit-fils de Masinissa, qui redoutant la cruauté de Jugurtha, s'était réfugié à Rome depuis la mort d'Adherbal.

Jugurtha alarmé de ces bruits, trouve des assassins qui le défont de ce rival. Mais l'un de ces meurtriers ayant été arrêté, le perfide africain convaincu d'une action si noire par la déposition de cet assassin, et peut être n'ayant plus assez d'argent pour être innocent, reçoit ordre du Sénat de sortir incessamment de Rome. Il partit aussitôt, apparemment dans la crainte d'être arrêté. On dit qu'étant hors des portes de Rome, il s'écria en la regardant : **ô ville vénale ! Tu serais bientôt esclave, s'il se trouvait marchand assez riche pour t'acheter !** Comme ce prince était venu à Rome sur la foi publique, on le laissa retourner paisiblement dans ses états.

Mais il fut bientôt suivi par le consul Albinus, qui avait ordre de lui faire la guerre sans relâche, s'il ne remettait sa personne et son royaume au pouvoir du peuple romain. Albinus étant arrivé en Afrique, commença à faire la guerre avec succès ; et il eût bien souhaité de la pouvoir finir avant que son consulat fût expiré. Jugurtha au contraire qui n'avait d'espérance que dans le changement des généraux, et qui attendait tout du bénéfice du temps, ne songeait qu'à amuser le consul, et à tirer les choses en longueur. Tantôt il promettait de se rendre ; une autrefois il témoignait qu'il quitterait la vie plutôt que la couronne. On le voyait fuir devant les romains, et peu de jours après il venait les attaquer jusque dans leur camp. Il y faisait passer ensuite des courriers et des négociateurs : c'étaient tous les jours de nouvelles propositions. Le consul embarrassé dans cet abîme de négociations dont il ne voyait point le fond, ne faisait, pour ainsi dire, ni la guerre ni la paix. Et le temps des comices étant venu, il fut obligé de quitter l'Afrique, et de se rendre à Rome pour présider à l'élection de nouveaux consuls : et il partit après avoir donné le commandement de l'armée à Aulus son lieutenant et son frère. C'était tout ce que Jugurtha pouvait souhaiter de plus avantageux. On lui laissait à combattre un capitaine sans valeur et sans science militaire, et qui n'avait pour toute considération que la qualité de frère du général. Beaucoup de présomption lui cachait son incapacité : et une avarice sordide lui fit faire autant de fautes que d'entreprises.

Au milieu de l'hiver il tira ses troupes de leurs quartiers pour assiéger Satal une des plus fortes places de la Numidie, où Jugurtha tenait une partie de ses trésors. C'était le leurre qui l'y attirait ; mais la proie était enfermée dans un château situé sur la croupe d'une montagne, et environné de marais que les pluies et les neiges fondues avaient rendus impraticables. Aulus aveuglé par son avarice, ne laisse pas d'en former le siège. Jugurtha ravi qu'il se fût attaché à une entreprise aussi difficile, lui fait faire différentes propositions, comme s'il eût redouté le succès de ses armes. Pour entretenir sa présomption, il lui envoyait de temps en temps des députés qui lui demandaient la paix, avec des termes aussi soumis que s'il eût déjà été maître de toute la Numidie. Il ne laissa pas de faire avancer son armée, comme s'il eût voulu tenter de jeter du secours dans la place. Mais il avait donné ordre à ses officiers d'affecter une contenance mal assurée.

Aulus qui se flattait d'avoir répandu la terreur parmi les numides, marche à eux comme à une victoire certaine. Jugurtha, pour entretenir son erreur et sa confiance, feint de prendre la fuite. Ses troupes s'éloignent avec précipitation. Le

général romain les poursuit avec ardeur ; et tout ce qu'il craint, c'est que Jugurtha ne lui échappe. Mais l'habile numide qui connaissait le pays, l'attire et le conduit insensiblement dans des défilés dont il avait fait occuper les avenues ; et Aulus se trouve pris et vaincu, pour ainsi dire, avant que d'avoir vu l'ennemi.

L'incertitude et la terreur se répandent dans ses troupes. Les numides chargent les romains en tête et en queue : on fait tomber sur eux une grêle de flèches. Les uns sont tués ; d'autres cherchent une issue, et le moyen de s'enfuir. Mais de quelque côté qu'ils tournent, ils rencontrent l'ennemi et la mort. Enfin le général romain avec ses principaux officiers, gagne le sommet d'une montagne, où Jugurtha qui savait bien qu'il ne pouvait lui échapper, le laisse passer la nuit. Le jour découvre sa disgrâce dans toute son étendue. Il voit une partie de ses troupes taillée en pièces, et l'autre assiégée par un ennemi maître du pays et victorieux : il fallut entrer en composition. Jugurtha feint de ne vouloir pas se servir de tous ses avantages. Il donne la vie et la liberté aux romains ; mais à condition qu'ils passeront sous le joug : cérémonie ignominieuse, par laquelle les vainqueurs semblaient attacher une honte éternelle à la disgrâce des vaincus.

Il exige encore du général et des principaux officiers une promesse solennelle que les romains ne le troubleraient jamais dans la possession du royaume de Numidie. Aulus aussi lâche que présomptueux, souscrit à tout ; et on voit un romain craindre plus la mort que la perte de son honneur. Le Sénat n'eut pas plutôt appris un traité si honteux, qu'il le cassa. On rappela Aulus : et Metellus désigné consul, fut chargé de la guerre de Numidie. C'était un patricien des premières familles de Rome, grand capitaine, homme de bien, d'une vertu et d'une probité reconnue, qui quoique d'un parti opposé à celui du peuple, lui était aussi agréable qu'aux patriciens même, dont il était l'ornement et le plus ferme soutien.

Les romains faisant réflexion sur ses grandes qualités, et particulièrement sur ce qu'il était incorruptible, ne doutèrent plus de la défaite de Jugurtha, qui ne s'était soutenu jusqu'alors que par ses artifices, et l'avarice des chefs qu'on lui avait opposés. Metellus assemble ses troupes, fait de nouvelles levées, des magasins de vivres, d'armes et de munitions, et il part pour la Numidie accompagné de Caius Marius que le peuple lui avait donné pour un de ses lieutenants.

Marius était né dans un village proche d'Arpin, de parents pauvres, et qui gagnaient leur vie du travail de leurs mains. Il avait été élevé dans les travaux rustiques, et ses moeurs étaient aussi féroces que son visage était affreux. C'était un homme d'une grande taille ; d'une force de corps extraordinaire ; courageux et soldat avant que d'avoir porté les armes. Il entra de bonne heure dans les armées, et il s'y distingua par des actions d'une rare valeur, et surtout par une pratique exacte de la discipline militaire. Il cherchait dans toutes les occasions des périls dignes de son courage, et les plus longues marches et toutes les fatigues de la guerre, ne coûtaient rien à un homme élevé durement.

On remarqua toujours dans sa conduite un extrême éloignement des voluptés : et depuis son élévation il ne parut sensible qu'à l'ambition et à la vengeance : passions qui coûtèrent tant de sang à la république. Il passa par tous les degrés de la milice ; et ces différents grades furent toujours la récompense d'autant d'actions où il s'était signalé. Quand il demanda au peuple la charge de tribun dans une légion, la plupart de ses concitoyens ne connaissaient pas son visage ; mais son nom n'était ignoré de personne ; et à la faveur d'une réputation si bien établie, il emporta cet emploi sur plusieurs patriciens qu'il avait pour compétiteurs. Metellus si bon juge de la valeur, le poussa depuis aux premières

charges de l'armée, et il parvint par sa protection jusqu'à la dignité de tribun du peuple. Ce fut dans cette place qu'il commença à découvrir son ambition, et la haine violente qu'il portait au parti de la noblesse. Il déclama incessamment contre le luxe des sénateurs ; et quoiqu'il ne fût pas éloquent, il ne cessait de représenter au peuple avec une voix forte et tonnante, combien il lui devait être honteux de n'oser confier le commandement des armées, et les principales dignités de l'état qu'à des patriciens. Que ces hommes avarés et ambitieux se les étaient comme appropriées ; qu'à la faveur de leur crédit, ils se les remettaient de main en main, et que pendant qu'ils en étaient revêtus, ils y exerçaient impunément toute sorte de brigandages.

Marius pour déconcerter leurs brigues et leurs liaisons, proposa une nouvelle loi, et une nouvelle manière de donner les suffrages dans les élections des magistrats curules. Cotta qui était alors consul, et qui pénétra ses vues, s'opposa à la publication de la loi, et le nouveau tribun fut même cité au Sénat pour y rendre compte de sa conduite. Marius s'y présenta, et au lieu de se déconcerter, comme aurait pu faire un homme de si basse naissance, et nouveau dans les affaires, il menaça fièrement le consul de le faire arrêter s'il ne levait son opposition. Il se tourna ensuite du côté de Metellus, qui jusqu'alors lui avait servi de patron, comme s'il eût voulu l'engager à se déclarer en sa faveur. Mais Metellus ayant désapprouvé publiquement sa conduite, Marius sans égard pour un magistrat à qui il devait sa fortune, commanda sur le champ à ses officiers de l'arrêter : et il aurait été conduit en prison avec Cotta, si ce consul n'avait levé son opposition. Marius à l'issue du Sénat, retourna à l'assemblée du peuple, où il fit confirmer sa loi.

Le peuple charmé de sa fermeté, lui donna de grandes louanges, et il le nomma depuis pour aller en Numidie en qualité de lieutenant de Metellus. Ce général qui préférait l'intérêt de sa patrie à un ressentiment particulier, s'en servit avec la confiance que méritait sa valeur et sa capacité. Cette confiance ne fut point trompée, et Marius fut considéré dans la suite comme le plus sûr instrument de ses victoires. Metellus arrivé en Afrique, s'appliqua d'abord à rétablir la discipline militaire dans les troupes qu'Aulus lui remit ; il marcha ensuite contre Jugurtha ; gagna deux batailles contre ce prince ; lui enleva ses principales places, et après l'avoir poursuivi de province en province, il le poussa jusqu'à l'extrémité de ses états.

Jugurtha n'ayant plus ni forces à opposer à la puissance de Metellus, ni place où il pût se réfugier, demanda à traiter, et offrit de se soumettre à toutes les conditions qu'il plairait au général des romains de lui prescrire. Metellus lui ordonna d'abord de payer 200.000 livres d'argent pour les frais de la guerre ; de lui livrer tous ses éléphants, et une certaine quantité d'armes et de chevaux : ce qu'il exécuta ponctuellement. Le consul demanda ensuite qu'il lui remît les transfuges et les déserteurs. Jugurtha obéit encore, et livra ceux qu'il put faire arrêter. Mais quand il lui fut enfin ordonné de se rendre lui-même à Tisidium pour y recevoir les ordres qu'on aurait à lui donner ; pour lors il commença à balancer, et il passa plusieurs jours sans se pouvoir déterminer. Le souvenir de ses crimes, la crainte qu'on ne voulût venger la mort des princes Adherbal et Hiempsal, les charmes du pouvoir souverain, et l'horreur de tomber du trône dans la servitude, l'engagèrent à tenter encore le sort des armes : et quoiqu'il se fût dépouillé de ses principales forces, il crut qu'il lui en restait encore assez pour traîner la guerre en longueur, ou du moins pour reculer sa perte de quelque tems. Ainsi il rompt la négociation ; assemble de nouvelles troupes ; fortifie de

petites places qui lui restaient à l'extrémité de son royaume, et tâche de surprendre celles dont les romains s'étaient rendus maîtres.

Metellus avait mis garnison dans Vacca, une des plus grandes et des plus riches villes de la Numidie, et il en avait donné le gouvernement à Turpilius Silanus son ami et son hôte, mais qui n'était pas citoyen romain. Turpilius homme de bien, sans orgueil et sans avarice, n'oublia rien pour apprivoiser ces barbares, et leur faire goûter la douceur de son gouvernement. Tous les habitants se louaient également de sa justice et de sa modération ; mais l'amour si naturel de la patrie, l'attachement pour leur souverain, et la haine du joug étranger prévalurent sur l'estime qu'ils avaient pour Turpilius. Les principaux de la ville se laissent gagner par Jugurtha ; ils prennent ensuite l'occasion d'une fête publique pour inviter les officiers à manger chez eux. Chacun poignarde son hôte ; et à la faveur de ce tumulte, Jugurtha entre dans la ville, et taille en pièces la garnison romaine. Turpilius échappa seul à ce massacre par la reconnaissance des habitants qui le demandèrent à Jugurtha, et qui le firent conduire jusqu'au camp des romains où il rendit compte de sa disgrâce.

Quoique Metellus fût persuadé qu'il était plus malheureux que criminel, il ne put se dispenser de le faire arrêter. On le mit aussitôt au conseil de guerre. Marius pour chagriner son général, se rend la partie de Turpilius ; l'accuse d'avoir vendu sa place ; et il pousse cette affaire si vivement, qu'il le fait condamner à mort. Ce ne fut qu'après que Metellus eut repris Vacca, qu'on fut instruit de l'innocence de Turpilius, et de la trahison des habitants. Tout le monde le plaignit ; les amis du général romain s'affligeaient avec lui du supplice d'un homme qu'il avait jugé digne de son amitié. Il n'y eut que Marius qui cherchant à se signaler par une haine déclarée contre son général, se réjouissait publiquement de la mort de Turpilius ; et il se vantait insolemment qu'il avait trouvé le secret d'attacher à Metellus un remords et une furie vengeresse qui lui redemanderaient incessamment le sang innocent de son hôte et de son ami. Marius dévoré d'ambition, n'affectait cette haine publique contre un patricien des premiers du Sénat, que pour acquérir de la considération dans le parti qui lui était opposé. Il ne s'était pas plutôt vu lieutenant du consul, qu'il aspira à sa place ; et pour y parvenir, il n'oubliait rien pour se donner une grande réputation. Il était de toutes les entreprises ; il voulait mener tous les partis : et soit dans les conseils, soit dans les sièges et les batailles, personne ne fit voir ni des vues plus justes, ni plus de courage et de valeur.

On admirait en même temps cette tempérance et cette frugalité dont il ne se démentit jamais. Vêtu et nourri comme un simple soldat, on voyait un officier général manger du même pain qu'on distribuait aux légionnaires, coucher à terre, ou sur une simple paille, et le premier au travail, soit qu'il fallût ouvrir une tranchée, ou fortifier le camp.

Cependant comme le temps de l'élection des consuls approchait, et qu'il aspirait ouvertement à cette grande dignité, il fait publier à Rome par ses émissaires, que Metellus prolongeait la guerre pour faire durer son empire et sa domination ; que ce patricien fier de sa haute naissance, avait plus de faste que de véritable mérite ; que sa lenteur naturelle augmentée par l'âge, donnait lieu à un ennemi vigilant et actif de traverser ses marches ; qu'on ne verrait point la fin de cette guerre si on ne changeait de général ; et que pour lui, si on lui donnait seulement la moitié des troupes qui composaient l'armée de Metellus, il s'engageait dans une seule campagne d'amener à Rome Jugurtha mort ou vif. Les tribuns du peuple ravis de trouver un homme de ce mérite, pour l'opposer

dans l'élection aux patriciens qui prétendaient au consulat, font des brigues en sa faveur.

Les chefs des tribus sont gagnés sans peine ; on s'assure du plus grand nombre des suffrages, et on publie hautement dans Rome que malgré tout le crédit des grands, le consulat sortira dans cette élection de l'ordre des patriciens. Marius informé de ces favorables dispositions, demande son congé à Metellus pour aller en personne, suivant la loi, demander cette dignité qu'on ne conférait jamais aux absents. Metellus fut surpris, et même indigné, qu'un homme de si basse naissance eût de si hautes prétentions : et quoique ce général fût plein d'honneur, et digne de sa réputation, Salluste prétend qu'il n'était pas exempt de cet orgueil inséparable d'une grande naissance. Ce fut dans cet esprit qu'il répondit à Marius avec une espèce de raillerie mêlée de mépris ; **qu'il lui conseillait d'attendre, pour demander le consulat, que le jeune Metellus son fils fût assez âgé pour pouvoir être son collègue** : ce fils de Metellus n'avait pas encore vingt ans, et servait actuellement dans l'armée de son père : on sait que dans l'usage ordinaire il en fallait avoir au moins quarante-trois pour parvenir au consulat.

Marius sans paraître offensé d'une réponse si piquante, sollicite de nouveau son congé, l'obtient, et arrive à Rome avant le jour des comices. Un des tribuns le présenta dans la première assemblée. Marius sous prétexte de rendre compte au peuple de la guerre de Numidie, n'eut point de honte pour s'élever, d'abaisser les grandes actions de son général. Il s'attribua l'honneur de tous les bons succès ; et à l'entendre, il semblait que Metellus si grand capitaine, n'eût contribué aux victoires qu'on avait remportées, que de son nom et de ses auspices. Il mêla à tout cela des traits pleins de malignité ; que Metellus prolongeait la guerre, soit pour faire durer plus longtemps l'honneur du commandement, ou par sa lenteur ordinaire ; que dans la manière timide et incertaine dont il conduisait cette guerre, on ne voyait qu'un homme qui songeait moins à la finir et à vaincre, qu'à n'être pas vaincu. Que pour lui qui connaissait le pays, et qui se sentait plus actif et plus vigoureux que Metellus, il s'engageait dans une seule campagne de prendre Jugurtha vif ou mort, ou de le forcer de sortir de la Numidie et de toute l'Afrique.

Le peuple déjà prévenu en sa faveur, et charmé de son audace, lui donna de grandes louanges, et Marius les regarda comme des gages du consulat prochain. Ce n'est pas qu'il ne s'y trouvât de grands obstacles, surtout de la part de la noblesse, qui ne pouvait consentir qu'un homme de si basse naissance remplît la première dignité de la république : on l'aurait fait plus volontiers général de l'armée de Numidie. Mais comme ces deux emplois étaient inséparables, et que le commandement des armées appartenait de droit aux consuls, on fit enfin Marius consul, pour le pouvoir faire général de l'armée de Numidie.

Le nouveau consul enivré de sa grandeur, donna l'essor, pour ainsi dire, à la haine qu'il avait toujours conservée contre le corps de la noblesse. Il l'insultait dans tous ses discours, et il se vantait que la dignité qu'il venait d'obtenir, était une victoire que le peuple romain avait remportée sur les grands par son courage et par sa valeur. **Ils méprisent ma naissance, disait-il, et je méprise leur orgueil et leur mollesse. Ils me reprochent ma pauvreté, si recommandable parmi nos ancêtres ; et je leur reproche avec bien plus de justice, leur avarice à laquelle on les voit tous les jours sacrifier leur foi, leur honneur, la gloire et les intérêts de la république. Ils envient la dignité que les suffrages du peuple et des gens de bien m'ont donnée. Que n'envient-ils aussi mes travaux guerriers ; les périls où je me**

suis tant de fois exposé, et les blessures que j'ai reçues dans les combats ? Je ne suis parvenu au commandement que par une longue obéissance ; et ils veulent commander sans avoir obéi, et sans autre mérite que celui de leur naissance. S'ils font des fautes ; s'ils se laissent surprendre par les ennemis, le crédit, la cabale de leurs parents, le grand nombre de leurs créatures couvrent tout. On dissimule, on déguise les pertes qu'ils font, ou on les rejette sur des officiers subalternes. La vérité ne perce jamais ces nuages que forment l'autorité des grands et la flatterie de leurs esclaves. Pour moi tous ces secours me manquent : je n'ai point de parents dans les charges ; je ne saurais représenter les images, les consulats et les triomphes de mes ancêtres. Mon unique ressource est en moi-même, et je ne puis trouver d'appui que dans mon courage. J'avoue même que le talent de la parole me manque ; j'ignore cet art dangereux qui apprend à couvrir sous de belles paroles la honte d'actions remplies de lâcheté. Elevé dès ma plus tendre jeunesse dans un camp, et nourri dans la discipline militaire, je n'ai appris qu'à me servir utilement de mon épée. Voilà mon unique étude, et l'instruction et l'exemple que je donnerai à mes soldats. C'est en pratiquant de pareilles leçons que nous espérons terminer promptement la guerre de Numidie. En ôtant le commandement de l'armée aux grands, vous avez ôté le principal obstacle qui s'opposait à la victoire. Ce n'est que leur ignorance dans l'art militaire, leur présomption, et surtout leur honteuse avarice qui ont fait durer cette guerre si longtemps.

Marius ayant augmenté la confiance du peuple par ce discours, lui demanda des recrues pour les légions, et qu'il lui fût permis de tirer des troupes auxiliaires des nations sujettes ou alliées de la république. On lui accorda autant de décrets et de plébiscites qu'il voulut. Le peuple, et surtout le petit peuple, charmé d'avoir un consul de son ordre, court avec empressement pour se faire enrôler. Tout le monde le veut suivre ; on croit la victoire assurée sous un si grand général, et le nouveau soldat se flatte de revenir bientôt dans sa patrie chargé de butin.

Marius reçoit indifféremment sous ses enseignes tous ceux qui se présentent, ceux même qui n'avaient pas la quantité de bien prescrite par les lois pour être enrôlés dans la milice romaine. Mais ce consul dévoré d'ambition, et qui cachait de vastes projets, n'était pas fâché de s'attacher ces sortes de gens sans bien et sans aveu, et qui ne pouvaient subsister que par sa protection. Il s'embarqua ensuite avec ses nouvelles levées, et arriva bientôt en Afrique.

Metellus n'apprit qu'avec un violent chagrin qu'on lui eût donné un successeur, surtout dans une conjoncture que la guerre paraissait presque finie, et qu'il ne restait plus qu'à se rendre maître de places peu importantes. On prétend que cet homme si grand et si sage, ne put s'empêcher de verser des larmes aux premières nouvelles qu'il en reçut. Salluste dont j'ai tiré la plupart de ces événements, rapporte que cette injure si sensible à un général, aurait fait moins de peine à Metellus si le choix de la république était tombé sur un autre que sur Marius qu'il regardait toujours comme sa créature, et comme un ingrat qui n'avait décrié sa conduite, que pour s'élever sur les ruines de sa réputation. Comme il ne put se résoudre à voir un homme qui lui était si odieux, il chargea Rutilius un de ses lieutenants, de remettre son armée à Marius ; et il partit ensuite pour Rome, où il arriva très promptement.

Son retour, et le compte qu'il rendit du succès de ses armes, les villes qu'il avait prises, les provinces qu'il avait conquises, et les batailles qu'il avait gagnées ; tout cela fit tomber, et dissipa les mauvais bruits que Marius avait répandus contre lui. On vit renaître l'estime et le respect que le peuple avait pour ce grand

homme. Velleïus Paterculus nous apprend qu'on lui décerna tout d'une voix l'honneur du triomphe, avec le surnom de numidique ; et on remarqua, dit cet historien, que dans le même temps il y avait à Rome plus de douze magistrats de la même maison que Metellus, qui en moins de douze ans avaient été élevés aux premières dignités de la république, les uns au consulat, d'autres à la censure, et plusieurs qui avaient ajouté à ces dignités la gloire du triomphe.

Marius étant débarqué sur les côtes d'Afrique, y vit arriver peu après Cornélius Sylla son questeur, qui lui amena un puissant corps de cavalerie qu'il avait levé chez les latins. Les questeurs étaient les trésoriers généraux de la république. On les croit aussi anciens que la fondation de Rome. D'autres renvoient leur origine aux consuls, comme nous l'avons déjà dit. Il y en avait deux qui restaient toujours à Rome, et on y en ajouta depuis deux autres qui accompagnaient ordinairement les consuls à l'armée. Il fallait avoir au moins dix ans de service pour parvenir à cet emploi : et quoique les questeurs n'eussent aucune juridiction dans la ville, ils ne laissaient pas d'avoir des commandements particuliers à l'armée.

D'ailleurs comme tout semble dépendre de ceux qui ont l'administration des finances, on vit des consulaires briguer cet emploi. Titus Quintius Capitolinus après trois consulats, ne se crut pas déshonoré par cette charge. Caton l'ancien l'accepta, après avoir été honoré du triomphe ; et enfin il fut depuis ordonné par la loi *Pompeïa* qu'on n'admettrait plus dans la questure que des consulaires : ce qui nous fait voir en quel rang les hommes les plus jaloux de leurs dignités et de leur naissance, mettent l'argent et les finances.

Sylla avant cette loi, y parvint de bonne heure, et même dans sa jeunesse. Il semblait, dit Velleïus Paterculus, que les destins, en approchant Sylla de Marius, eussent voulu unir ces deux hommes, et prévenir les malheurs que leur discorde produisit depuis dans la république. Mais puisque l'un et l'autre vont faire un si grand rôle dans l'histoire, il est bien juste de faire connaître un peu plus particulièrement Sylla, après, surtout que nous avons déjà marqué le caractère de Marius.

Lucius Cornélius Sylla patricien, et d'une des plus illustres familles de Rome, était bien fait, de bonne mine, l'air noble, les manières aisées, pleines de franchises en apparence, et qui semblaient laisser voir à découvert le fond de son cœur ; naturellement insinuant, persuasif, éloquent : il aimait les plaisirs, et encore plus la gloire. Son devoir marchait devant tout : il savait se livrer et s'arracher aux voluptés avec la même facilité. Il voulait plaire à tout le monde, modeste dans ses discours, s'il était question de parler de lui-même ; prodigue de louanges pour les autres, et encore plus d'argent. Il en prêtait avec plaisir à ceux qui avaient recours à lui, et prévenait ceux qui en avaient besoin, et qui n'osaient lui en emprunter. Il ne le redemandait jamais ; et il semblait qu'il voulût acheter l'armée entière. Familier surtout avec les simples soldats, devenant soldat lui-même, il en prenait les manières grossières, buvait avec eux, les raillait, et souffrait avec plaisir d'en être raillé. Mais hors de la table, sérieux, actif, diligent. C'était un protégé à qui ces différents personnages ne coûtaient rien ; et ses vertus et ses défauts étaient également couverts par une profonde dissimulation qui le rendait impénétrable jusque dans ses plaisirs les plus secrets, aux compagnons même de ses débauches. Tel était Sylla lorsqu'il arriva en Afrique, et dans l'armée de Marius.

Il s'appliqua d'abord à mériter l'estime des gens de guerre, par son assiduité à toutes les fonctions militaires : soit qu'il fallût combattre, ou se retrancher, on le

trouvait par tout. Il courait dans les endroits où il y avait le plus de péril, avec la même gaieté que ceux qui en reviennent. Une noble émulation lui faisait demander les emplois les plus dangereux, et il ne fut pas longtemps sans acquérir également l'estime du général et des soldats. Marius même lui donna dans la suite un corps de troupes séparé qu'il commandait en chef. Je n'entrerai dans le détail de cette guerre, qu'autant que cela peut servir à lier les différentes parties de mon sujet. Il suffit de remarquer, que Jugurtha avant l'arrivée de Marius en Afrique, poussé à l'extrémité de ses états par Metellus, s'était fait un protecteur et un allié d'un roi voisin appelé Bocchus. Ce fut contre ces deux princes que Marius eut affaire. Il prit Capsa grande ville et fort peuplée, et il se rendit maître ensuite de cette forteresse, devant laquelle Aulus Alberius avait échoué. On en vint bientôt aux mains. Les deux rois à la faveur d'une marche dérobée, surprennent les romains, les attaquent de nuit, portent par tout la terreur, tuent beaucoup de monde, et auraient remporté une victoire complète, si les ténèbres leur avaient permis de connaître tout leur avantage, et d'en profiter. Marius eut bientôt sa revanche, et presque avant qu'on eût su à Rome l'échec qu'il avait reçu dans la première occasion, on y apprit qu'il avait défait les deux rois dans deux batailles décisives, et qu'il les avait mis l'un et l'autre hors d'état de tenir la campagne. Bocchus ayant éprouvé dans ces deux combats, la valeur et la fortune des romains, ne jugea pas à propos de hasarder sa couronne pour défendre celle de son allié : il résolut de faire sa paix, et il envoya des ambassadeurs jusque à Rome, pour la demander.

Ces ambassadeurs étant admis dans le Sénat, dirent que le roi leur maître avait été surpris par les artifices de Jugurtha, qu'il se repentait d'un pareil engagement, et qu'il demandait l'alliance et l'amitié des romains ; on leur répondit en ces termes : **le Sénat et le peuple romain n'oublent ni les services ni les injures : puisque Bocchus se repent de sa faute, ils lui en accordent le pardon ; et pour ce qui est de la paix et de leur alliance, il les obtiendra quand il les aura méritées.** Bocchus embarrassé d'une pareille réponse, fit demander secrètement à Marius de lui envoyer son questeur. Silla le fut trouver : on traita de différents moyens qui pouvaient servir à établir la paix : **vous n'en avez point d'autre, dit Silla à Bocchus, que de nous livrer Jugurtha. Par là vous réparerez l'imprudence et les malheurs de votre premier engagement ; et ce sera le prix de nôtre alliance et de notre amitié.** Bocchus se récria d'abord contre cette proposition, et il représenta à Silla qu'une pareille infidélité envers un prince à qui il avait donné sa foi, attacherait une honte éternelle à sa mémoire. Ce fut le sujet de différentes conférences qui se firent entre ce roi et le questeur des romains. Mais Silla qui était pressant et éloquent, revint si souvent à la charge, et il sut si bien lui représenter qu'il n'y avait qu'un grand service qui pût balancer le tort qu'il avait eu de se déclarer contre les romains, qu'il le détermina enfin à lui livrer Jugurtha. Ce prince fut trahi et arrêté sous prétexte d'une conférence que Bocchus lui avait demandée : on le chargea de chaînes, on le livra à Silla, qui le remit ensuite à Marius son général : et par la captivité de ce malheureux prince, la guerre de Numidie fut finie.

Une aussi heureuse nouvelle ne pouvait venir à Rome plus à propos. On venait d'y apprendre qu'une multitude prodigieuse de barbares sortis du nord, s'avançaient du côté du midi, et menaçaient toute l'Italie. On résolut de leur opposer Marius qui jouissait actuellement de cette faveur et de ces applaudissements que donne une victoire récente. On le nomma consul pour la seconde fois, contre la disposition des lois qui ne permettaient pas d'élire un absent pour consul, et qui exigeaient même dix ans d'intervalle entre deux

consulats. On ajouta à ces grâces si pleines de distinction, le gouvernement de la Gaule Narbonnaise, et on lui décerna en même temps les honneurs du triomphe. Jugurtha chargé de chaînes en fit le principal ornement. Il était traîné comme un esclave à la suite du char de Marius. Ce prince après cette cérémonie fut conduit en prison, et on le condamna à y mourir de faim. Le bourreau lui déchira sa robe royale, le dépouilla de tous ses habits, et le poussa ensuite dans le fond d'une basse fosse qui lui devait servir de tombeau. On rapporte qu'en y entrant tout nu, il s'écria : *ô Hercule, que vos étuves sont froides !* faisant allusion aux bains de ce dieu qu'on disait être froids. Ce prince lutant contre la faim, vécut encore six jours ; et le désir inutile de prolonger sa vie, servit de supplice à un roi qui avait toujours compté pour rien la mort de ses proches, et des premiers de sa cour, qu'il avait sacrifiés à sa fortune et à son ambition.

Livre X

Le jour du triomphe de Marius, le peuple fit éclater sa joie, non seulement par rapport à l'intérêt public, mais encore par la raison que le consulat de ce plébéien étant son ouvrage, il se regardait comme auteur de sa victoire, et associé à son triomphe. Les tribuns dans leurs harangues continuelles, en prenaient lieu d'insulter aux patriciens : ils leurs demandaient fièrement, quel capitaine et quel général de leur corps était comparable à ce plébéien, et s'ils prétendaient encore que la valeur, le courage, et la capacité dans le commandement des armées, ne se dussent trouver que dans la noblesse d'origine. Les patriciens au contraire, pour diminuer la gloire de Marius, publiaient que tout l'honneur de cette guerre était dû à Metellus, qui après deux grandes victoires, avait poussé Jugurtha jusque à l'extrémité de ses états ; et que Marius serait encore en Afrique, si Sylla autre patricien ne s'était pas rendu maître de la personne du roi de Numidie. Sylla même encore plus jaloux de la gloire de Marius que celui-ci ne l'avait été des conquêtes de Metellus, fit graver sur une pierre l'histoire de cet événement pour en perpétuer la mémoire. On y voyait de quelle manière Bocchus lui livrait Jugurtha : et pour chagriner Marius, il se servit toujours depuis de cette pierre pour cachet : circonstance peu considérable dans l'histoire, si elle n'avait pas donné lieu aux dissensions qui éclatèrent depuis entre ces deux grands hommes ; et auxquelles le Sénat et le peuple prirent tant de part.

Mais cette concurrence, et cet esprit de parti furent suspendus au bruit de l'approche de ces barbares, dont nous venons de parler. Plus de trois cens mille hommes connus sous le nom de Teutons et de Cimbres, et sortis de la Chersonèse Cimbrique, s'étaient unis pour chercher de nouvelles terres, et un climat plus doux et plus tempéré. Ces barbares suivis d'une foule innombrable de vieillards, de femmes, et d'enfants, se partagèrent en deux corps. Les teutons passèrent dans les Gaules où ils firent de grands ravages : les Cimbres prirent une autre route ; taillèrent en pièces l'armée commandée par M Junius Silanus, et défirent ensuite M Aurelius Scaurus, et C Manlius.

Tant de pertes, le nombre et la férocité de ces barbares épouvantèrent les romains. L'envie disparut ; les deux partis qui partageaient Rome se réunirent ; tout le monde comme de concert, chargea Marius du soin de cette guerre. On lui décerna de suite un second et un troisième consulat qu'il employa à lever de grandes armées, et à fortifier les détroits et les passages de l'Italie. Il revint à Rome pour présider à l'élection des nouveaux consuls : il déclara qu'après trois consulats, il ne concourrait plus pour cette dignité, et qu'il la refuserait même quand on la lui offrirait. Mais ceux qui connaissaient à quel point il était dévoré d'ambition, se moquaient de cette fausse modestie, et on regarda comme une comédie, le rôle qu'il fit jouer en même temps à un certain Saturninus sa créature, et tribun du peuple, qui l'appelait publiquement traître et méchant, de refuser de servir sa patrie, et qui exhortait le peuple à le forcer de prendre le commandement de l'armée.

L'artifice était trop grossier pour échapper à la pénétration de gens aussi éclairés que les romains. Mais comme on n'avait point alors de capitaine plus habile, et que Metellus était trop âgé pour se charger de la conduite d'une guerre où il ne fallait pas moins d'activité que de valeur ; Marius fut élu consul pour la quatrième fois, et on lui donna pour collègue Catulus Luctatius, personnage qui

ne lui était pas inférieur dans la science militaire, et qui le surpassait par sa modestie, sa probité, et la douceur de ses moeurs.

Les deux consuls partagèrent les légions. Marius avec une partie fut au devant des teutons qu'il rencontra en Provence, et qu'il défit proche la ville d'Aix ; on prétend que le combat dura deux jours entiers ; que cent cinquante mille Teutons y périrent, et que par une défaite si générale, cette nation barbare fut presque éteinte. Les Cimbres plus heureux d'abord, avaient franchi les Alpes, et pénétré jusque dans la Gaule Cisalpine. Catulus les attendait aux bords de Lathefis : mais comme il n'avait que vingt-mille hommes à opposer à une armée innombrable, la consternation s'empara de l'esprit de ses soldats ; plusieurs s'enfuirent avant que d'avoir vu l'ennemi, et le général romain fut obligé pour sauver le reste, d'abandonner les bords de la rivière, et de se camper dans des défilés où il ne pût être forcé.

Marius à l'entrée de son cinquième consulat, vint à son secours avec son armée victorieuse. Les deux consuls ayant joint leurs forces, donnèrent bataille aux Cimbres, dans les plaines de Verceil. Ces barbares furent défaits, et les romains remportèrent une victoire si complète, que si on en croit leurs historiens, il y eut cent vingt mille Cimbres qui demeurèrent sur le champ de bataille, sans compter soixante mille prisonniers. Les deux consuls triomphèrent conjointement de la défaite de ces barbares, et Marius insatiable d'honneurs, brigua un sixième consulat avec autant d'ardeur qu'il avait fait le premier. On prétend même qu'il l'acheta par des largesses qu'il fit faire secrètement aux chefs des tribus, et à ceux qui avaient le plus de crédit parmi la multitude ; et qu'il se servit en même temps de cet indigne moyen pour faire donner l'exclusion à Metellus, que ses vertus, son expérience, et les voeux de tous les gens de bien, appelaient au gouvernement de la république. On lui préféra Valerius Flaccus, qui fut moins le collègue que l'esclave de Marius.

Cet homme si grand par sa valeur, et qui avait été si utile à sa patrie pendant la guerre, en devint le tyran durant la paix. Dans ce haut point de gloire où ses victoires l'avaient élevé, la présence seule de Metellus plus estimé que lui par ses vertus, lui était insupportable. Non content de l'avoir exclu du consulat, il employa les plus bas et les plus indignes artifices pour le faire bannir de Rome. Il s'allia pour cela avec deux sénateurs appelés l'un Glaucia, et l'autre Saturninus, tous deux ennemis déclarés de Metellus, les plus méchants hommes qu'il y eût dans la république, et que ce grave sénateur aurait chassés du Sénat pendant sa censure, sans l'opposition de son collègue, auprès duquel ils avaient trouvé du crédit.

Ces trois hommes unirent leurs ressentiments et leurs cabales. Marius était consul, Glaucia préteur, et Saturninus qui avait déjà été tribun du peuple, brigua une seconde fois cette dignité, afin de pouvoir tourner contre Metellus, le pouvoir qui y était attaché. Mais le jour de l'élection étant arrivé, Nonius un des compétiteurs de Saturninus, représenta au peuple avec des couleurs si vives les différents crimes dont il était noirci, que ce peuple en qui il se trouvait encore quelque reste de l'ancienne probité de ses ancêtres, eut honte de mettre un si méchant homme à sa tête. On lui refusa toutes les voix, et Nonius fut élu en sa place.

Cette préférence lui coûta la vie : Saturninus le fit poignarder à l'issue de l'assemblée, et Glaucia avec lequel il avait concerté cet assassinat, ayant convoqué le lendemain de grand matin une nouvelle assemblée, ses partisans nommèrent tumultuellement Saturninus pour tribun, avant que la plus grande

partie du peuple eût pu se rendre sur la place. Ces trois hommes maîtres alors du gouvernement, travaillèrent à perdre Metellus. Pour y parvenir, Saturninus en qualité de tribun du peuple, renouvela l'ancienne querelle du partage des terres : mais afin de ranimer une faction qui paraissait éteinte, il en changea l'objet.

Comme Marius et Catulus par la défaite des Cimbres, avaient repris des terres dont ces barbares s'étaient emparés dans la Gaule Cisalpine, il proposa de les partager entre les plus pauvres citoyens qui habitaient la campagne, la plupart gens sans aveu, dont Marius s'était servi à la guerre, et qui lui étaient entièrement dévoués. Il ajouta à cette proposition que si le peuple l'avait agréable, le Sénat serait obligé de l'approuver dans cinq jours ; que chaque sénateur serait obligé d'en faire le serment dans le temple de Saturne, et que ceux qui refuseraient de le prêter, seraient exclus du Sénat, et condamnés à une amende de vingt talents. On indiqua ensuite le jour de l'assemblée : Marius fit avertir secrètement les partisans qu'il avait à la campagne, de s'y trouver en plus grand nombre qu'ils pourraient, et il y en accourut de différents endroits de l'Italie. Saturninus se flattait à la faveur de leur nombre, de faire passer sa loi. Mais les habitants de la ville jaloux de la préférence que l'on voulait donner à ceux de la campagne, s'y opposèrent hautement.

Cette assemblée tumultueuse se partagea en deux partis : les bourgeois se trouvant les plus faibles, crièrent pour faire rompre l'assemblée, qu'on avait entendu tonner : ce qui selon les lois et les principes de la religion, obligeait de suspendre ce jour là toutes délibérations. Mais ces paysans mêlés d'anciens soldats, la plupart gens de main, sans s'arrêter à cette observation superstitieuse, chargèrent les bourgeois à coups de pierres et de bâtons ; les chassèrent de la place, et firent ensuite recevoir la loi. Marius qui conduisait secrètement tous les ressorts de cette cabale, convoqua le Sénat en qualité de consul, pour délibérer sur le serment prescrit par la loi, et qu'on voulait exiger impérieusement de tous les sénateurs. Comme il connaissait Metellus pour un homme droit et ferme dans ses résolutions, il feignit, pour le faire donner dans le piège, de détester une loi si injuste, qui n'avait pour but, disait-il, que de renouveler les anciennes séditions. Il ajouta que pour lui, il ne prêterait jamais un pareil serment si préjudiciable au repos de la république. Metellus, comme il l'avait bien prévu, ne manqua pas de se déclarer de son sentiment ; et son avis fut suivi par tout le Sénat.

Marius ayant tiré une pareille déclaration d'un homme incapable de varier, convoqua le Sénat le cinquième jour prescrit par la loi, pour prêter serment, et alors il se montra plus à découvert. Il dit qu'il avait fait de sérieuses réflexions sur cette grande affaire ; qu'inafailliblement on exciterait une dangereuse sédition si on persistait absolument à rejeter le serment proposé ; qu'on avait tout à craindre de la fureur et du ressentiment de cette foule de gens grossiers et emportés. Mais que pour les éblouir et les renvoyer hors de Rome, il croyait qu'on pouvait se tirer d'embarras à la faveur d'un serment conçu en termes équivoques ; qu'il était d'avis qu'on jurât d'observer la loi, mais avec cette restriction, *s'il y avait loi*. Il ajouta qu'après que ces habitants de la campagne seraient retirés, il serait aisé dans une autre assemblée moins tumultueuse, de faire voir au peuple de la ville, qu'on ne pouvait regarder comme loi, la proposition d'un tribun qui n'avait été reçue que par des séditeux, et dans des circonstances qui rendaient nuls tous les actes de ce jour.

Le fourbe ayant ainsi déguisé son manque de parole, sort du Sénat suivi de sa cabale ; court au temple de Saturne, et y prête un serment pur et simple. Ses

partisans en firent autant, et la plupart des autres sénateurs, soit par faiblesse ou par la crainte de l'exil, suivirent son exemple : Metellus seul persista courageusement dans son premier avis. C'était aussi sur sa fermeté que ses ennemis avaient principalement compté, pour exécuter le dessein qu'ils avaient de le perdre. Saturninus voyant qu'il n'avait point prêté le serment dans le temps prescrit par la loi, envoya un huissier pour le faire sortir du Sénat. Mais les autres tribuns du peuple qui n'étaient point de cette cabale, et qui révéraient la vertu de Metellus, s'opposèrent unanimement à l'insulte qu'on voulait faire à ce grand homme.

Saturninus irrité de l'obstacle qu'il trouvait à ses desseins, fait revenir à Rome ces habitants de la campagne, dont nous avons parlé. Il convoque l'assemblée ; monte à la tribune aux harangues, et après s'être déchaîné contre Metellus, il déclare à cette populace qu'ils ne doivent point s'attendre au partage des terres, ni à l'exécution de la loi, tant que Metellus serait dans Rome. Sur les remontrances de ce séditieux tribun, l'assemblée condamna Metellus à un exil, si dans le jour même il ne prêtait le serment porté par la loi. Les grands de Rome, tout le Sénat, et même les plus honnêtes gens parmi le peuple, voulaient s'opposer à un plébiscite si injuste. Plusieurs même par attachement pour la personne de Metellus, s'armèrent secrètement sous leurs longues robes, et sous leurs habits de ville. Mais ce sage sénateur qui aimait véritablement sa patrie, après les avoir remerciés tendrement de l'affection qu'ils lui faisaient paraître, leur déclara qu'il ne souffrirait jamais qu'à son occasion, il y eût une goutte de sang répandu. Et on prétend qu'après s'être résolu de subir son exil, il dit à ses amis particuliers, pour justifier le parti qu'il prenait, qu'ou bien le calme se rétablirait dans la république, et qu'alors il ne doutait point qu'on ne le rappelât, ou que si le gouvernement demeurait entre les mains de gens comme Saturninus, rien ne pouvait lui être plus avantageux que de demeurer éloigné de Rome. Il partit ensuite pour son exil : sa vertu et sa haute réputation lui firent des concitoyens dans tous les lieux où il passa : il ne se trouva étranger en aucun endroit : et ayant fixé son séjour dans l'île de Rhodes, il y jouit dans un doux repos, de cet empire naturel que la vertu donne sans le secours des dignités.

La république par la retraite de Metellus, demeura en proie à Saturninus. Marius pour reconnaître les services qu'il lui avait rendus dans cette affaire, souffrait qu'il exerçât dans Rome une tyrannie déclarée. Il n'y avait plus de liberté dans les élections ; et la violence décidait de tout. Ce tribun furieux, toujours escorté d'une troupe d'assassins qui lui servaient de satellites, se fit continuer dans le tribunat pour la troisième fois, et fit nommer pour un de ses collègues, un esclave fugitif appelé L Equilius Firmanus, qui se disait fils de Tiberius Gracchus. Enfin il en vint à ce point de violence, que voulant élever au consulat Glaucia le complice de tous ses crimes, il fit tuer à coups de bâton par P Mettius un de ses satellites, Memmius illustre patricien, qui se trouva compétiteur de Glaucia.

Cet assassinat fit prendre les armes aux plus honnêtes gens ; le peuple même se joignit au Sénat ; la place publique était comme un champ de bataille où l'on répandait impunément le sang des citoyens. Saturninus, Glaucia, et leurs partisans ne se trouvant pas les plus forts, se saisirent du capitole. Le Sénat par un décret public les déclara ennemis de la patrie, et ordonna à Marius de les poursuivre. Il fut obligé d'armer ; mais ce fut avec une lenteur qui fit bien voir que ce n'était pas sans répugnance qu'il exécutait les ordres du Sénat.

Le peuple qui n'ignorait ni son penchant, ni ses liaisons secrètes, ennuyé des longueurs qu'il affectait, et souffrant impatiemment ces scélérats dans l'endroit le plus fort de la ville, coupa les tuyaux qui portaient de l'eau dans le capitole, et réduisit bientôt ces séditieux à mourir de soif. La plupart plutôt que de se rendre, voulaient mettre le feu à des maisons voisines, dans l'espérance de s'échapper à la faveur de la confusion et du tumulte que produisent ordinairement ces sortes d'accidents. Mais Saturninus et Glaucia qui comptaient sur leurs liaisons avec Marius, se remirent entre ses mains. Il les fit enfermer dans le palais, comme s'il eût voulu leur faire leur procès dans les formes. Mais cette maison leur servait plutôt d'asile que de prison, et il y avait mis des gardes, moins pour les empêcher de s'enfuir, que pour les défendre contre les entreprises de leurs ennemis.

Ces précautions n'empêchèrent point le peuple en fureur, de se faire justice lui-même. Une partie chasse les gardes, et entoure la maison où ils étaient enfermés ; d'autres montent sur le toit, le découvrent, et à coups de tuiles et de pierres, ils assomment Saturninus, Glaucia, et cette troupe de scélérats qui y avaient été renfermés avec eux. Leur mort fut comme le signal du rappel de Metellus. Ses parents, ses amis, ou pour mieux dire, le Sénat entier, le demandèrent au peuple dans une assemblée publique. Tous les suffrages lui furent favorables, et il n'y eut qu'un seul tribun du peuple appelé Furius, qui osât s'opposer aux vœux de tous ses concitoyens.

Ce tribun n'était que le fils d'un affranchi : mais comme il était revêtu d'une dignité qui donnait droit d'opposition, les amis de Metellus firent tout ce qu'ils purent pour l'obliger à lever celle qu'il avait formée. Le fils même de Metellus se jeta à ses pieds au milieu de l'assemblée, et le conjura les larmes aux yeux, de lui rendre son père. Ce qui lui fit donner depuis, le nom de Metellus *le pieux*. Mais le tribun inexorable, rejeta sa prière avec dureté. Heureusement C Canuleius aussi tribun du peuple, touché de voir un jeune homme de si grande maison, traité si indignement par le fils d'un esclave, attaqua lui-même Furius, et se rendit sur le champ son accusateur. Il représenta au peuple, avec beaucoup d'éloquence, son inhumanité, et l'abus qu'il faisait des privilèges de sa charge. Il disait que pour satisfaire sa passion particulière, il voulait priver la ville et la patrie d'un des meilleurs citoyens de la république. Enfin il sut rendre son collègue si odieux, que le peuple sans vouloir entendre l'accusé dans ses défenses, le mit en pièces sur le champ. Et le tribunat, cette magistrature sacrée qui n'avait été établie que pour la défense et la conservation des citoyens, fut violée dans la personne d'un tribun, pour avoir voulu porter trop loin son autorité.

Le rappel de Metellus ne trouvant plus d'obstacle, il revint à Rome. Toute la ville sortit au devant de lui, et son retour fut un véritable triomphe. La journée entière ne suffit pas pour recevoir les compliments du Sénat, et les applaudissements du peuple : tout le monde crut voir rentrer avec lui la justice, la paix, et la liberté. Il n'y eut que le seul Marius qui toujours jaloux de sa gloire, et ne pouvant empêcher ni souffrir son retour, sortit de Rome, et s'embarqua, sous prétexte d'aller en Asie faire certains sacrifices qu'il avait voués, à ce qu'il disait, à la mère des dieux, pendant la guerre des teutons et des cimbres. Outre la présence de Metellus qu'il fuyait, et qui semblait lui faire un reproche continu de son ingratitude, il y avait encore un motif secret qui l'avait obligé de s'éloigner de Rome, et de passer en Asie. Marius grand capitaine, mais d'une humeur farouche, et accoutumé à cette autorité absolue que donne le commandement des armées, languissait au milieu de la paix, et il n'avait pas même les talents

nécessaires pour se faire valoir dans une république où l'éloquence donnait tant de part au gouvernement.

La guerre lui était nécessaire pour renouveler son crédit. Quand il partit pour l'Asie, il se fit donner une commission secrète du Sénat d'observer la conduite de Mithridate le plus puissant roi de l'Asie, qu'on soupçonnait de faire des ligues, et d'armer contre les romains. Marius aurait été ravi qu'il eût fait éclater ses desseins, dans la vue d'avoir le commandement de cette guerre, d'obtenir de nouveaux triomphes, et de remplir sa maison des richesses de l'Orient.

On prétend qu'étant passé à la cour de ce prince, et lui ayant fait quelques ouvertures de la part du Sénat pour sonder ses intentions ; comme Mithridate ne lui rendait pas une réponse assez précise : **il faut Mithridate, lui dit-il, ou que tu fasse en sorte de te rendre plus puissant que les romains, ou que tu subisse la loi du plus fort.** Le roi de Pont le plus fier de tous les princes de son temps, et accoutumé à ce langage servile qu'on parle dans le palais des rois, parut surpris du discours hardi de ce républicain. Mais comme il n'était pas moins bon politique que grand capitaine, et que ses forces n'étaient pas encore sur pied, il dissimula son mécontentement, et renvoya Marius comblé de présents. Ce romain après avoir parcouru une partie de l'Asie, revint à Rome, où il trouva peu d'amis et encore moins de considération. Ses manières dures et impérieuses ne convenaient pas dans un état libre où tous les citoyens se croyaient égaux, et où les plus grands ne faisaient des créatures et ne les conservaient que par des caresses et des bienfaits. Il eut le sort des plus grands capitaines qui vieillissent dans une longue paix. On oublia jusque à ses victoires, et on ne le regardait au plus, dit Plutarque, que comme ces vieilles armes couvertes de rouilles, dont on ne croit pas avoir jamais besoin. D'ailleurs il s'était élevé d'autres capitaines plus jeunes, et qui s'étaient emparés de la faveur du public : et parmi ceux du parti de la noblesse qui étaient les plus distingués, Sylla dont nous avons déjà parlé, tenait le premier rang.

On a vu par quelle adresse ce patricien avait mis fin tout d'un coup à la guerre de Numidie, en obligeant Bocchus de lui livrer Jugurtha. Ce fut avec la même habileté, que pendant que les romains étaient aux prises avec les Cimbres et les Teutons, il empêcha les Marses de se déclarer en faveur de ces barbares. Personne après Marius, dont il était lieutenant, n'eut tant de part à la défaite des teutons, et il fit même prisonnier un de ces rois barbares.

Marius jaloux de toute espèce de mérite ; mais encore plus de la réputation que donnaient les armes, obligea Sylla à force de mauvais traitements de se retirer. Catulus qui connaissait sa capacité et sa valeur, lui offrit dans son armée l'emploi qu'il avait dans celle de Marius. Il y ajouta une confiance parfaite. Sylla, vif, actif, et plein de courage, le soulageait dans toutes les fonctions de général : et comme Catulus était âgé et pesant, tout roulait sur Sylla. Marches, campements, la conduite des partis, et jusque au soin des vivres, il se mêlait de tout. Et pendant que les troupes de Marius manquaient de provisions, il y en avait en si grande abondance dans le camp de Catulus, que ses soldats en donnaient libéralement à ceux de son collègue. On dit que Marius en conçut une furieuse jalousie contre Sylla ; qu'il regarda cette libéralité comme une manière indirecte de séduire ses soldats, et que ce fut un des motifs qui firent naître entre eux cette haine dont les suites furent si funestes à la république. Elle commença à éclater au sujet de quelques figures de la victoire, et de certaines images d'or que Bocchus consacra dans le capitol. Ces images représentaient la manière dont il avait remis Jugurtha entre les mains de Sylla.

Marius voulut faire enlever ces monuments, qui semblaient rapporter à son questeur qui n'était qu'un officier subalterne, toute la gloire d'un évènement qui s'était passé sous son consulat. Sylla de son côté s'y opposa avec une fermeté invincible : on fut prêt d'en venir aux armes, dans un temps où tout se décidait à Rome par la force et la violence. Chacun prit parti selon ses intérêts et ses engagements ; Rome entière se partagea, et un si petit sujet soutenu de part et d'autre par deux hommes fiers, hautains, et qui se haïssaient, fit renaître cette antipathie entre la noblesse et le peuple, presque aussi ancienne que la fondation de la république. On cabale ; il se forme des factions ; chacun s'assure de ses amis et de ses créatures. Enfin la ville était dans cette agitation qui précède ordinairement les guerres civiles, lorsque la mort de Livius Drusus donna lieu à la guerre *socialis* qui suspendit ces divisions domestiques.

Peut-être qu'il ne sera pas inutile de démêler ici de quelle manière cette guerre étrangère prit son origine dans Rome même, et se répandit ensuite dans toute l'Italie. La république romaine observait différentes formes de gouvernement à l'égard des différents peuples qui lui étaient soumis. Les citoyens romains, soit qu'ils habitassent dans Rome, ou qu'ils demeurassent à la campagne, inscrits dans le rôle des tribus, donnaient leur nom aux censeurs, celui de leurs enfants, de leurs esclaves, et le dénombrement de leurs biens : sur quoi on réglait le tribut qu'ils devaient payer. C'étaient les citoyens seuls qui composaient ces légions invincibles qui rendirent Rome la maîtresse du monde. Ils élisaient leurs capitaines et leurs magistrats. Ils décidaient eux-mêmes de la guerre et de la paix ; et le droit de suffrage attaché à la qualité de tout citoyen romain, le rendait participant de la souveraineté de l'état. Les peuples du *Latium* ou du pays latin, s'étaient donnés à la république, ou avaient été subjugués par la force des armes. Ils payaient les tribus qui leur étaient imposés, et fournissaient dans des temps de guerre le nombre de cavalerie et d'infanterie qui leur était prescrit. Du reste, quoiqu'ils fissent en quelque manière partie de la république, et qu'ils en supportassent les charges, ils n'étaient point admis aux dignités, et ils n'avaient pas même le droit de suffrage. Il est vrai que dans des temps difficiles, pour les attacher plus étroitement aux intérêts de la république, on s'était quelquefois relâché là-dessus, comme on en usa dans la seconde guerre punique ; de peur que ces différents peuples qui tous unis ensemble, faisaient la principale force de la république, ne se laissassent séduire par Annibal aussi adroit à ménager ces sortes de défections et de révoltes, que redoutable les armes à la main. Mais quand le péril fut passé, les romains n'oublièrent rien pour faire regarder ces concessions comme des grâces passagères, et qui ne fondaient point de droit. Du reste, chaque ville du *Latium* était gouvernée par un de ses citoyens élu à la pluralité des voix, qui sous le titre de préteur leur administrait la justice : et ce préteur après être sorti de charge, était censé citoyen romain. Cette fonction lui servait de titre de noblesse, et ce privilège distinguait ce canton des autres pays qu'on appelait les provinces de la république, où l'on envoyait de Rome un préteur pour rendre la justice, et un questeur pour lever les tribus.

Il y avait longtemps, comme nous l'avons déjà dit, que ces peuples voisins de Rome demandaient la qualité de citoyens romains. Ils représentaient qu'ils payaient des tribus considérables ; que dans la guerre leur pays seul fournissait une fois plus de troupes que Rome et son territoire ; que la république devait en partie à leur valeur ce haut degré de puissance où elle était parvenue, et qu'il était juste qu'ils eussent part aux honneurs d'un état dont ils avaient étendu l'empire par leurs armes. Nous venons de voir de quelle manière Caius Gracchus périt pour avoir voulu procurer aux latins ce droit de citoyens romains. Le Sénat

et les grands s'y opposèrent, sous prétexte qu'il n'était pas juste qu'on leur donnât pour égaux et pour concitoyens des sujets de la république. Mais le véritable motif de leur opposition venait de ce qu'ils ne pouvaient souffrir qu'on rendît le parti du peuple plus fort, en le rendant plus nombreux par cette association.

La mort de Caius n'épouvanta point Drufus, parce qu'il se flatta de réussir en prenant une autre route, et en cherchant de se rendre médiateur entre ces différents partis : dessein louable à la vérité, mais également au dessus de son habileté et de son crédit. Ce fut pour se rendre agréable aux uns et aux autres, qu'il proposa pendant son second tribunat de rendre au Sénat la connaissance des crimes de concussion attribuée au corps des chevaliers, de dédommager ce second ordre, en donnant entrée dans le Sénat à trois cens chevaliers ; et à la faveur de ces deux lois, il tâcha de faire passer celles de Caius Gracchus touchant le partage des terres et le droit de cité, en faveur des latins.

Mais il trouva les sénateurs et les chevaliers également opposés à ces propositions. Le Sénat parut offensé qu'un tribun entreprît de faire entrer dans une compagnie aussi auguste que le Sénat, trois cens chevaliers, qui se rendraient maîtres de toutes les délibérations : et ceux de l'ordre des chevaliers qui pouvaient appréhender de n'être pas élevés à la dignité de sénateurs, ne voulaient point consentir qu'on privât leur corps d'une juridiction et d'un tribunal qui leur donnait une grande considération dans Rome : de sorte que ces deux ordres, quoique dans des intérêts opposés, s'accordèrent à rejeter les lois de Drufus. Il trouva encore plus d'opposition dans celles de Caius, qu'il voulait renouveler : le nom seul des lois agraires souleva tous ceux qui possédaient les terres de conquêtes : et les grands de Rome accoutumés à cet empire qu'ils exerçaient sur les peuples soumis à la république, et dont ils tiraient même par différents emplois des richesses considérables, ne purent pardonner à Drufus, de vouloir leur donner pour concitoyens des gens qu'ils regardaient comme leurs sujets. Des intérêts aussi opposés firent naître des contestations continuelles dans toutes les assemblées ; et comme tout s'y décidait alors moins par les règles de l'équité, que par la force et la puissance de chaque parti, une foule de latins étaient accourus à Rome pour soutenir leur protecteur ; mais il ne put échapper à la fureur de ses ennemis. Pressé d'une multitude de peuple qui entourait son tribunal, il fut blessé au côté d'un coup de couteau que le meurtrier laissa dans la plaie, et dont il mourut. Il ne fut pas possible de démêler l'auteur du meurtre, parce qu'il se perdit dans la foule : mais Quintius Valerius tribun du peuple, s'en rendit suspect, par une loi qu'il proposa depuis la mort de Drufus. Cette loi déclarait criminels et ennemis de l'état tous ceux qui renouvelleraient la proposition d'accorder le privilège de citoyens aux étrangers et aux peuples d'Italie sujets de la république.

La mort de Drufus assassiné dans son tribunal pour avoir voulu procurer à ces peuples le droit de bourgeoisie, fit naître la guerre qu'on appela *sociale* ou des alliés. Ces peuples outrés de se voir exclus de leurs prétentions par la mort de leur protecteur, résolurent d'en obtenir l'effet les armes à la main. Les villes principales s'envoyèrent d'abord des députations secrètes pour se communiquer leur ressentiment commun. Elles signèrent ensuite une ligue, et se donnèrent réciproquement des otages. Chaque canton fit provision d'armes et de chevaux ; on enrôla des soldats, on en nomma les chefs. T Afranius, P Ventidius, M Egnatius, et Vetius Cato, tous capitaines de réputation, devaient commander différents corps. Mais avant que de faire aucun acte d'hostilité, ils envoyèrent

des députés à Rome pour demander de la part de tous les peuples d'Italie alliés ou dépendants de la république, d'être reçus au nombre des citoyens romains.

Le Sénat également instruit de leurs prétentions et de leurs forces, refusa avec hauteur d'entendre leurs députés ; et on leur fit dire qu'ils n'auraient point d'audience jusqu'à ce que ceux qui les avaient envoyés eussent renoncé à la confédération qu'ils venaient de signer : et on les congédia avec cette réponse. Les alliés au retour de leurs ambassadeurs, prirent en même temps les armes de tous côtés. On vit tout d'un coup au milieu de l'Italie une armée de cent mille hommes tous conjurés contre Rome : et ce qui rendait ces troupes redoutables, c'est qu'elles étaient commandées par d'excellents chefs, et qui avaient été élevés dans les armées et dans la discipline des romains.

Le Sénat arma de son côté avec une extrême diligence, et mit sur pied un plus grand nombre de légions qu'à l'ordinaire. Sextus Julius César, et P Rutilius Lupus tous deux consuls cette année, marchèrent en campagne, et commandèrent chacun une armée. On leur donna pour lieutenants C Marius, Cn Pompeius, Cornélius Sylla et Licinius Crassus qui passaient pour les plus grands capitaines de la république, et qui tous avaient commandé des armées en qualité de consuls et de généraux. Mais l'amour de la patrie faisait que ceux même qui avaient commandé en chefs une année, ne dédaignaient point de servir la suivante dans la même armée en qualité de lieutenants. On donna à ceux-ci le titre de pro-consuls : et quoique toujours soumis aux ordres des deux consuls, ils commandaient séparément, à cause des différents endroits où l'on fut obligé de faire la guerre.

Jamais la république n'avait eu tant d'armées différentes en même temps dans l'Italie. De peur de surprise, on mit des gardes aux portes de Rome, pendant une guerre, dans laquelle les soldats des deux partis étaient habillés de la même manière, parlaient la même langue, et se connaissaient les uns les autres ; en sorte qu'il était difficile de distinguer le citoyen de l'ennemi. Il y eut des combats sanglants, des batailles, et des prises de villes. La fortune passa plus d'une fois dans l'un et l'autre parti, qui s'affaiblirent réciproquement, sans rien relâcher de leur animosité et de leur fureur. Enfin le Sénat s'apercevant que la république ne remportait pas même de victoires qui ne lui fussent funestes, et qu'en faisant périr des alliés, elle perdait autant de soldats qui composaient auparavant ses armées ; ce corps si sage se relâcha de sa première fermeté, mais il ne céda que peu à peu, pour conserver toujours la dignité du nom romain, et même pour jeter de la division entre les alliés. On n'accorda d'abord ce droit et ce privilège de citoyens, qui faisait le sujet de la guerre, qu'aux peuples voisins de Rome, ou qui n'avaient point pris les armes, ou qui offrirent les premiers de les quitter. Cette conduite ralentit l'ardeur des ennemis ; les alliés dans une défiance réciproque, se pressèrent de faire chacun leur traité en particulier ; et les romains de leur côté trouvèrent plus de grandeur à se relâcher en faveur d'ennemis divisés et affaiblis, que de céder au corps entier de la ligue, lors même qu'elle était en sa plus grande vigueur. Enfin tous ces peuples obtinrent successivement le droit de bourgeoisie romaine, à l'exception des lucaniens et des samnites leurs voisins, peuples féroces et courageux, jaloux et ennemis de la grandeur de Rome, et qui soutinrent encore quelque temps la guerre, mais plus par leur animosité, que par leurs forces.

Quoique le Sénat eût accordé ce droit de bourgeoisie aux voisins de Rome, il le réduisit presque à rien par la forme qu'il donna au traité : et au lieu de distribuer cette foule de peuples dont on faisait de nouveaux citoyens, dans les trente-cinq

tribus anciennes, où ils auraient été maîtres de la plupart des délibérations par leur grand nombre, le Sénat eut l'adresse de les ranger de leur consentement sous huit tribus nouvelles. Comme elles se trouvèrent par leur institution les dernières à opiner, à peine comptait-on leurs suffrages quand les anciennes étaient de concert ; et le droit de bourgeoisie qui avait coûté tant de sang aux alliés, ne devint presque à leur égard qu'un vain titre, sans fonction et sans autorité. Ils ne furent pas longtemps sans s'apercevoir qu'on ne les avait placés tous ensemble dans les huit dernières tribus, que pour rendre leurs suffrages inutiles.

Cependant le Sénat par cette politique, se flattait d'avoir rétabli le calme dans l'Italie, et il songeait à porter ses armes en Orient, lorsque la jalousie entre les grands fit succéder la guerre civile à la guerre sociale. Marius âgé de plus de soixante et dix ans, n'avait pas soutenu dans cette dernière guerre cette haute réputation qu'il avait acquise dans celle des Teutons et des Cimbres, soit par la pesanteur qu'amènent les années, ou que la fortune ne lui eût pas fourni d'occasions de se signaler : il s'était même presque toujours tenu sur la défensive. Sylla au contraire vif, actif, impétueux, avait gagné de grandes batailles, pris des villes considérables ; et il s'était distingué dans toute cette guerre par de si glorieux succès, qu'à la paix le consulat fut la première récompense de ses services. On lui décerna ensuite le gouvernement de l'Asie Mineure, avec la commission de faire la guerre à Mithridate, le plus puissant prince de l'Orient, grand capitaine ; mais injuste, cruel, sanguinaire, comme la plupart des conquérants, et dont l'empire n'était presque composé que des états qu'il avait usurpés sur ses voisins. Ses forces étaient proportionnées à ses desseins et à son ambition. On comptait dans ses armées jusqu'à deux cents cinquante mille hommes d'infanterie, cinquante mille chevaux, un nombre infini de chariots armés, et ses ports renfermaient plus de quatre cents vaisseaux de guerre. D'habiles généraux étaient à la tête de ces corps différents ; mais il en était toujours le premier général : et quand il ne les commandait pas en personne, lui seul en réglait les opérations. Il s'était emparé de la Cappadoce et de la Bithynie, qu'il avait conquises sur Ariobarzane et sur Nicomède qui en étaient les souverains et les alliés du peuple romain.

La Thrace, la Macédoine, la Grèce, Athènes, la plupart des îles Cyclades avaient subi le même sort : et le Sénat lui ayant fait dire qu'il eût à retirer ses armes de toutes ces provinces qui étaient sous la protection de la république ; ce prince pour faire voir qu'il n'en redoutait ni la puissance ni le ressentiment, fit égorger en un jour marqué cent cinquante mille romains, la plupart marchands, qui à la faveur de la paix négociaient, et s'étaient établis dans l'Orient et dans les principales villes de la Grèce.

Il menaçait Rome même, et toute l'Italie de l'effort de ses armes, quand le soin de cette guerre échut à Sylla. Marius dont l'ambition était toujours vive, et qui, comme nous avons vu, aspirait à ce commandement, regarda cette préférence comme une injustice.

Il semblait que tous les emplois de la république lui appartenissent. Il résolut d'enlever à Sylla celui de faire la guerre à Mithridate. Il mit dans ses intérêts un tribun du peuple appelé P Sulpicius grand ennemi de Sylla, homme éloquent, vif, entreprenant, d'ailleurs considéré à Rome par des biens immenses, par un grand nombre de clients, et encore plus craint par le mal qu'il pouvait faire, et par le crédit que lui donnait sa charge. Ces deux hommes unis par la haine commune

qu'ils avaient l'un et l'autre contre Sylla, et contre le corps de la noblesse, convinrent avant que de se déclarer, de grossir leur faction.

Pour y réussir, Sulpicius qui avait reconnu combien les alliés étaient mécontents de se voir placés dans les huit dernières tribus de la république, proposa en leur faveur de supprimer ces huit tribus, et de distribuer ensuite tous ces peuples de l'Italie dont elles étaient composées, dans les trente-cinq anciennes tribus. Il se flattait par leur grand nombre de se rendre maître de toutes les délibérations publiques. Les anciens citoyens éclairés par le Sénat, n'eurent pas de peine à s'apercevoir que si on mêlait parmi eux les nouveaux, des étrangers qui venaient d'être admis par grâce au rang des citoyens, ruinaient insensiblement le crédit des auteurs même du bienfait. Ces considérations les déterminèrent à s'opposer à la publication de la loi. Le tribun de son côté soutenu de ces nouveaux citoyens qu'il avait fait venir exprès à Rome, voulait la faire recevoir par la force. Les deux partis en vinrent aux mains, il y eut dans ce tumulte un grand nombre de citoyens tués de part et d'autre ; la nuit qui survint, dissipa l'assemblée, sans qu'il y eût rien d'arrêté.

Les consuls pour reculer le temps d'une nouvelle convocation, ordonnèrent sous différents prétextes, des fêtes solennelles, pendant lesquelles il était défendu de vaquer à aucune affaire. Sulpicius sans avoir égard à ces fêtes, convoqua une nouvelle assemblée. Il s'y rendit à la tête de six cents hommes de son parti qui avaient des armes sous leur robe : espèce de satellites dont il se faisait accompagner par tout, et qu'il appelait l'*anti-Sénat*. Il fit sommer les deux consuls de se rendre à l'assemblée, et d'y révoquer sur le champ, les fêtes qu'ils avaient ordonnées, afin que le peuple pût donner ses suffrages au sujet de l'abrogation des huit dernières tribus, qu'il avait proposée dans la dernière assemblée.

Ce discours excita un grand tumulte entre les anciens et les nouveaux citoyens. Les partisans du tribun mirent l'épée à la main, et chargèrent la multitude ; le peuple s'enfuit, et le fils de Q Pompeius qui était gendre de Sylla, fut tué en voulant secourir son père : Pompeius se cacha dans la foule, Sylla poursuivi par ses ennemis, se jeta dans la maison même de Marius dont il trouva la porte ouverte. Marius quoique naturellement cruel et vindicatif, ne voulut point faire tuer un homme à qui sa maison venait de servir d'asile : il lui sauva la vie. Mais il fut obligé pour la conserver, de revenir sur la place, et de déclarer qu'il révoquait l'institution des fêtes. Il se retira ensuite de cette assemblée, et ne trouvant plus pour lui de sûreté dans Rome où le parti contraire prévalait, il en sortit sur le champ, et se rendit en diligence à la tête des troupes qu'il avait commandées pendant la guerre sociale, et qui devaient marcher sous ses ordres en Orient contre Mithridate.

Les fêtes étant révoquées, et les deux consuls en fuite, Sulpicius maître de Rome fit recevoir sans peine la loi qui avait été cause du tumulte : et par la même loi, il ôta à Sylla le commandement de l'armée qui devait marcher en Asie contre Mithridate, dont il fit décerner la commission par le peuple à Marius. Ce général envoya aussitôt des officiers de son parti pour en prendre le commandement, en attendant qu'il y fût arrivé : mais Sylla les avait prévenus, comme nous l'avons dit, il avait mis tous les soldats dans ses intérêts, par l'espérance de les enrichir des dépouilles de l'Orient, en sorte qu'au lieu de recevoir les ordres de Marius, ils assommèrent ses officiers, et ils conjurèrent Sylla de les mener contre les ennemis qu'il avait à Rome, avant même que de passer en Asie. Marius irrité de la mort de ses officiers, usa de représailles, fit tuer plusieurs amis de Sylla, et

piller leurs maisons. Ce qui obligea les autres de sortir de la ville avec précipitation, et de chercher un asile dans le camp de Sylla. Ces massacres déterminèrent ce dernier à marcher droit à Rome. Il était à la tête de six légions dont les soldats animés de son esprit, ne respiraient que la vengeance et le pillage. Mais plusieurs officiers ne pouvant se résoudre à tourner leurs armes contre leur patrie, quittèrent le service, en sorte qu'on ne voyait sur le chemin de Rome que gens qui fuyaient de la ville au camp, pour échapper à la cruauté de Marius ; et d'autres qui passaient du camp dans Rome pour n'être pas obligés de prendre parti dans cette guerre civile. Cependant Sylla avançait toujours, et il fut rencontré sur le chemin par Q Pompeius son collègue au consulat, qui se joignit à lui.

Marius et Sulpicius qui n'avaient point d'armée à lui opposer, interposèrent l'autorité des magistrats, et lui envoyèrent Brutus et Servilius tous deux préteurs et leurs partisans, qui défendirent à Sylla avec hauteur, de continuer sa marche. Ses soldats irrités de la fierté avec laquelle ces deux préteurs avaient parlé à leur général, rompirent les faisceaux et les haches que les licteurs portaient devant ces magistrats. Ils se jetèrent sur eux, déchirèrent leurs robes de pourpre ; et ils les auraient tués, si Sylla ne s'y fût opposé.

Le désordre dans lequel ces deux magistrats rentrèrent dans Rome, fit comprendre qu'on avait perdu tout respect pour les lois, et que la force et la violence allaient décider de tout. Marius et Sulpicius qui ne se trouvaient pas en état de résister à un ennemi puissant et irrité, lui dépêchèrent sous le nom du Sénat, de nouveaux députés pour tâcher de retarder sa marche. Ces députés le prièrent de s'arrêter à la cinquième pierre de Rome. Ils lui dirent que le Sénat s'assemblerait hors de la ville au champ de mars ; que Marius et Sulpicius s'y rendraient, et qu'on tâcherait de trouver les moyens de concilier ses intérêts, et de lui donner satisfaction.

Les deux consuls qui reconnurent qu'on ne cherchait qu'à les amuser, pour donner le temps à Marius de lever des troupes, feignirent pour tromper les députés, de se rendre à leurs propositions. Sylla en leur présence, commanda à ses officiers de marquer un camp, et de distribuer les logements dans l'endroit où il se trouvait. Mais ces envoyés ne furent pas plutôt partis, qu'il les fit suivre par sa cavalerie : il se mit ensuite en marche avec toute son armée, et parut aux portes de Rome quand ses ennemis le croyaient encore dans son camp.

Ses troupes entrèrent dans la ville l'épée à la main, et comme elles auraient fait dans une place ennemie et prise d'assaut. Marius et Sulpicius, quoique surpris, s'opposèrent à leur passage avec un gros de leurs partisans qui s'étaient réunis auprès d'eux : et le peuple qui craignait le pillage, se déclara en leur faveur, et lançait des traits et des pierres du haut des maisons sur les soldats de Sylla.

Mais ce général ayant menacé de les brûler, et ayant paru un flambeau à la main, le peuple cessa ce genre d'hostilité, et demeura spectateur du combat entre les deux partis. Marius et Sulpicius l'appelèrent vainement à leur secours, ils promirent même inutilement la liberté aux esclaves qui prendraient les armes en leur faveur, personne ne branla : et les troupes de Sylla avançant toujours, les poussèrent jusqu'au temple de la déesse Tellus, d'où ils furent obligés de s'enfuir et de sortir de Rome. Sylla s'en voyant maître, mit des corps de garde dans toutes les places de la ville pour empêcher le désordre. Il fit même punir sévèrement quelques soldats qui s'étaient jetés dans des maisons pour les piller, et il passa toute la nuit à visiter lui-même les différents quartiers pour contenir le

soldat toujours insolent dans la victoire, et pour empêcher que les citoyens ne fussent outragés.

Les deux consuls ayant employé toute la nuit à pourvoir à la sûreté publique, songèrent le lendemain à faire autoriser une conduite si extraordinaire par de nouvelles lois, et à se revêtir au moins des apparences de la justice, qui ne manquent guère à ceux qui ont la force de leur côté. Pour y parvenir, ils formèrent le dessein de relever l'autorité du Sénat que les tribuns du peuple avaient fort affaibli par ce nombre infini de lois nouvelles faites en faveur du peuple, et dont la plupart n'avaient été promulguées que par des séditeux, les armes à la main.

Ils convoquèrent dans cette vue une assemblée du peuple romain. Sylla naturellement éloquent, déplora en des termes également vifs et touchants les malheurs de la république. Il représenta à l'assemblée que les dissensions qui agitaient depuis si longtemps la ville et l'état, ne provenaient que de l'esprit inquiet et séditeux des tribuns, qui pour se faire valoir n'oubliaient rien pour exciter la haine du peuple contre le Sénat. Que ces magistrats populaires qui n'avaient été établis dans leur origine que pour empêcher qu'on ne fit violence à aucun citoyen romain, s'étaient emparés insensiblement, et sous différents prétextes, du gouvernement entier de la république.

Que par de nouvelles lois inconnues à leurs ancêtres, ils avaient trouvé le secret d'anéantir l'autorité des consuls et la dignité du Sénat. Que pour faire tolérer ces usurpations qu'ils revêtaient du nom respectable de lois, ils avaient aboli dans les élections des magistrats l'usage établi de tout temps de recueillir les suffrages par centuries, et qu'ils avaient substitué à cette ancienne forme celle de faire donner les voix par tribus, surtout dans l'élection des tribuns du peuple. Que par ce changement dans lequel on comptait les suffrages par têtes, au lieu de les compter par centuries, le petit peuple se trouvait maître des élections, et que son choix tombait toujours plutôt sur les plus séditeux, que sur les gens de bien. Que pour détruire des abus si pernicious au repos de la république, il était d'avis que désormais personne, de quelque condition qu'il fût, ne pût proposer au peuple aucune loi qui n'eût été auparavant approuvée par le Sénat. Enfin que dans les élections on ne recueillît plus les suffrages que par classes : espèce de rôles dans lesquels tous les citoyens étaient divisés par centuries selon leurs facultés, mais dont la première classe composée des plus riches, renfermait seule plus de centuries que toutes les autres classes ensemble : ce qui rendait cette première classe, quand toutes ses centuries étaient d'accord, arbitre de toutes les délibérations. Sylla ajouta qu'il fallait interdire aux tribuns ces harangues continuelles qui étaient autant de trompettes de sédition, et que pour mettre des bornes à l'ambition effrénée de ces magistrats populaires, il était à propos de déclarer par une loi solennelle, que tout citoyen qui aurait exercé le tribunat, serait incapable dans la suite de toute autre magistrature.

Ces propositions de la part d'un homme qui était à la tête de six légions, et maître de Rome, devinrent aussitôt des lois. Personne n'osa s'y opposer : tout plia sous son autorité, et Rome sous son consulat prit comme une nouvelle face.

Quand il eut établi solidement son autorité, il songea à venger ses injures particulières. Nous avons dit que Marius de concert avec le tribun Sulpicius, s'était fait décerner le commandement de l'armée destinée contre Mithridate. Sylla fit casser ce décret, et en même temps il fit annuler la dernière loi promulguée par Sulpicius, qui admettait les alliés dans les trente-cinq tribus anciennes. Tout ce qui s'était passé fut attribué à la force et à la violence, et

celui même qui s'en plaignait tenait, pour ainsi dire, actuellement le poignard sur la gorge à ses concitoyens. On accusa ensuite C Marius, le jeune Marius son fils, douze sénateurs des principaux de leur parti, et le tribun Sulpicius, d'être les auteurs de la dernière sédition. Ils étaient absents, et ils avaient pour partie celui qui commandait dans Rome avec une autorité absolue. Ainsi leur procès fut bientôt fait. Ils furent déclarés ennemis du peuple romain : on mit leurs têtes à prix : on leur interdit le feu et l'eau, c'est à dire tous les secours de la société ; et on publia à son de trompe à Rome et dans toutes les provinces dépendantes de la république, le décret du Sénat, qui ordonnait qu'on eût à les poursuivre aux dépens du public, et qu'on les fit mourir sitôt qu'ils auraient été arrêtés. Sylla dépêcha en même temps des troupes de tous côtés pour les faire périr. Marius échappa à leur poursuite : mais le tribun Sulpicius fut trouvé par des cavaliers de Sylla, caché dans les marais du Laurentum. On lui coupa la tête qui fut apportée à Rome, et attachée aux *rostrés* ou tribune aux harangues. Ce spectacle affreux fut un présage de tout le sang que l'ambition et la haine de Marius et de Sylla firent répandre dans la suite, à Rome et dans tout l'empire romain.

Le peuple ne vit qu'avec une secrète indignation la tête d'un de ses magistrats attachée sur son propre tribunal. Et le Sénat même, quoique ravi de voir le parti du peuple abaissé, ne laissa pas de murmurer de la proscription de C Marius, et des autres sénateurs de son parti. La plupart de ce corps jaloux de l'honneur et de la dignité de leur compagnie, ne pouvaient souffrir qu'on eût proscrit leurs collègues, comme on aurait fait des brigands et des scélérats. Quelques-uns reprochaient secrètement à Sylla qu'il voulait faire périr un homme plus généreux que lui, et que si Marius l'eût livré à ceux qui le poursuivaient, il se serait vu par sa mort le maître absolu du gouvernement. Ces discours répétés depuis en différentes manières dans les compagnies, donnaient de l'éloignement à tout le monde pour la personne de Sylla. Il en fit l'expérience dans l'élection de quelques magistrats, où la qualité de ses créatures fut à l'égard du peuple un titre d'exclusion. Sylla au lieu de s'en fâcher, affecta de s'en faire un nouveau mérite. Il dit à ses amis que le peu d'égards que le peuple avait eu pour sa recommandation, était une preuve que sous son consulat Rome jouissait d'une entière liberté : et pour soutenir toujours le même caractère aux yeux du public, il laissa élire pour l'un des consuls de l'année suivante, Cinna de la même maison que lui, mais d'un parti contraire, et qui le fit repentir dans la suite de cette feinte modération aussi opposée à son humeur qu'à ses intérêts.

Cornélius Cinna, quoique d'une maison patricienne, s'était attaché au parti du peuple, où il espérait trouver plus de considération que dans celui de la noblesse, rempli de grands capitaines et d'habiles magistrats. C'était un homme sans moeurs et sans réflexion, précipité dans ses desseins : cependant tout téméraire et inconsidéré qu'il était dans ses engagements, il les soutenait avec un courage et une grandeur d'âme digne d'un meilleur citoyen. Il ne fut pas plutôt entré dans l'exercice de sa magistrature, qu'il se vanta insolemment de faire abolir toutes les lois de Sylla. Il l'attaqua même indirectement : et pour essayer ses forces et la disposition du peuple, il hasarda une de ses créatures qui osa se déclarer accusateur de Sylla. Mais ce grand homme méprisant également et la bassesse de l'accusateur, et la légèreté de celui qui le faisait agir, sans daigner seulement répondre à l'accusation, laissa la le procès et les juges, et partit pour aller faire la guerre à Mithridate.

Il se flattait que son parti serait toujours assez puissant pour tenir en respect le nouveau consul, homme peu estimé, et d'ailleurs haï par son humeur hautaine et violente. Mais la suite lui fit voir que dans les dissensions domestiques et les

guerres civiles, il ne faut jamais se trop fier ni à ses meilleurs amis, ni mépriser le moindre de ses ennemis. Cinna n'avait pas à la vérité un assez puissant parti pour introduire un nouveau changement dans le gouvernement de l'état ; mais il eut des amis plus habiles que lui, qui lui firent comprendre que pour se soutenir contre Sylla, il devait faire rappeler Marius, et opposer à Sylla ce grand capitaine, si fameux par ses victoires. Il fallait pour cela faire casser l'arrêt de la proscription : mais cette cassation d'un arrêt si solennel paraissait presque impossible, par rapport au puissant parti que Sylla avait laissé dans Rome. Cinna pour en balancer le crédit, et pour s'assurer du plus grand nombre des suffrages, entreprit de gagner les alliés.

Nous avons dit avec quelle adresse le Sénat les avait comme relégués dans les huit dernières tribus, afin que leurs suffrages ne fussent jamais comptés : et on a vu que par un dessein contraire Marius et Sulpicius les avaient incorporés dans les trente-cinq premières tribus, mais que Sylla avait depuis fait abroger cette loi : Cinna résolut de la faire revivre. Pour y réussir, il leur fit dire secrètement de se rendre à Rome le premier jour d'assemblée, d'y venir en plus grand nombre qu'ils pourraient, et d'apporter des épées sous leurs robes. Tout cela fut exécuté selon son projet : et le jour de l'assemblée la place publique fut remplie d'un si grand nombre de ces alliés, que les habitants même de Rome eurent bien de la peine à en approcher. Cinna monta lui-même à la tribune, et par un discours étudié, il représenta à l'assemblée que les latins et les italiens étant de même nation que les romains, que parlants le même langage, vivants sous des lois à peu près semblables, et exposants tous les jours leur vie pour soutenir la gloire et les intérêts de la république, il était juste de ne former qu'un corps et qu'une seule république des différents peuples de l'Italie. Que pour rendre cette union parfaite, il fallait supprimer les huit dernières tribus, et placer dans les anciennes les nouveaux citoyens, selon que le sort en déciderait. Que c'était le seul moyen d'entretenir la paix et l'union entre les différents ordres de l'état, d'en augmenter les forces, et de les rendre redoutables aux ennemis du nom romain.

Ce discours du consul fut reçu avec de grands applaudissements de la part des alliés. Ils demandèrent à haute voix, et avec de grands cris, qu'on prît les suffrages pour faire recevoir cette loi. Mais les anciens citoyens indignés de voir un patricien et un consul faire le personnage séditieux d'un tribun du peuple, s'opposèrent hautement à la réception de cette nouvelle loi. *Qu'il suffise à ces étrangers, disaient-ils, d'être associés au nom romain ; d'en avoir les droits et les privilèges, et de se voir aujourd'hui de sujets, devenus citoyens de Rome, sans prétendre encore se mêler malgré nous dans nos tribus pour y donner la loi par le nombre de leurs suffrages.*

L'opposition de sentiments et de partis fit naître des disputes qui dégénérent bientôt en invectives et en injures. Pour lors les alliés tirants les épées qu'ils portaient sous leurs robes, chargèrent les anciens citoyens, et les obligèrent de quitter la place et de s'enfuir. La plupart coururent en porter leurs plaintes au Sénat, et ils s'adressèrent à Octavius collègue de Cinna au consulat, ami et partisan déclaré de Sylla. Ce consul qui avait prévu les desseins de son collègue, sous prétexte de maintenir la paix dans la ville, tenait auprès de lui un nombre considérable de ses partisans tous bien armés. Il n'eut pas plutôt appris ce qui se passait dans la place, qu'il y courut à la tête des créatures de Sylla. Il écarte le peuple qui lui fait place, tant par respect pour sa dignité, que par la crainte de ce grand nombre de gens armés dont il était accompagné. Octavius sans égards pour personne, charge les latins, les pousse, écarte la multitude et la met en fuite. Les habitants de Rome prennent les armes, attaquent les alliés dispersés

dans les rues, les poursuivent l'épée dans les reins, et les forcent enfin de sortir de Rome.

Cinna s'en voyant abandonné, court toute la ville pour rallier ses partisans, et il invite même jusque aux esclaves de se joindre à lui par l'espérance de la liberté qu'il promet à ceux qui prendront les armes en sa faveur. Le premier magistrat de la république, et celui qui était préposé pour y entretenir la paix, n'oublie rien pour exciter une sédition. Mais personne ne branla : et après des efforts impuissants, il fut obligé de céder au parti contraire. Il sortit de Rome, et fut rejoindre cette foule d'italiens qu'il y avait fait venir. Il parcourut successivement la plupart de leurs villes. Il fut à Tibur, à Préneste, à Nole, et dans tous les lieux où il passa, il exhortait le peuple à prendre les armes pour se venger des romains. Il était secondé par C Milonius, par C Marius Gradius, et surtout par Quintus Sertorius excellent capitaine, qui s'était joint à ce parti pour se venger de celui de Sylla qui lui avait donné l'exclusion dans une élection pour l'édilité. Ces sénateurs par leurs intrigues excitèrent le ressentiment des alliés : la guerre fut résolue dans la plupart de ces villes : l'embrasement devint bientôt général ; et Cinna à la tête de ce nouveau parti, commença à faire des levées de troupes et d'argent. Le Sénat instruit de ses mauvais desseins, lui fit son procès. Il fut déclaré déchu du titre de citoyen, et de la dignité de consul, et on substitua en sa place Lucius Merula prêtre de Jupiter, et un des plus hommes de bien de la république.

Cinna n'apprit sa condamnation qu'avec une nouvelle fureur. Son esprit naturellement fier et emporté, ne formait que des projets funestes contre ses ennemis. Mais comme il avait besoin de forces pour se soutenir, il résolut de faire entrer dans son parti un corps de troupes romaines qui campait alors proche de Capoue.

Il se rendit en diligence au camp, et avant qu'on y eût appris les nouvelles de sa déposition, il s'adressa d'abord à quelques tribuns militaires, qu'il eut l'adresse de gagner et de mettre dans ses intérêts. Ces officiers de concert avec lui, convoquèrent l'assemblée : les soldats furent d'abord surpris d'y voir paraître le consul sans licteurs, sans faisceaux, et sans aucune marque de sa dignité. Cinna prenant alors la parole : vous voyez en ma personne, leur dit-il, un exemple bien extraordinaire de la tyrannie du Sénat. Vous m'aviez fait consul : le peuple romain m'avait conféré cette dignité par ses suffrages, et le Sénat vient de m'en priver sans m'entendre, et sans même avoir consulté le peuple. Après un pareil attentat, que pouvez-vous espérer de votre liberté, de vos droits et de vos suffrages ? Ce sont cependant ces mêmes suffrages dont j'avais voulu augmenter le nombre pour soutenir votre autorité, qui m'ont attiré une si cruelle injure. Si j'avais été moins attaché aux intérêts du peuple, je serais encore à la tête du Sénat, et vous me verriez dans votre tribunal avec toutes les marques de ma dignité ; au lieu que je ne m'y présente qu'en suppliant, et comme un malheureux proscrit, sans patrie, sans maison, sans dieux pénates, forcé d'errer à l'aventure, ou de me cacher dans un pays où j'ai droit de commander. En même temps il déchire sa robe, comme un homme pénétré de la plus vive douleur ; il atteste les dieux vengeurs de l'injustice, et se jette à terre prêt à se percer de son épée, et comme s'il n'eût pas voulu survivre à sa disgrâce. Les soldats émus d'un spectacle si touchant, le relèvent et le rapportent sur son tribunal. Chacun l'exhorte à prendre courage ; on lui rend les faisceaux, on lui donne des licteurs ; et l'armée gagnée par ses principaux officiers, le reconnaît pour consul et pour son général, et lui prête serment de fidélité.

Cinna qu'on avait jusqu'alors méprisé à Rome, devint redoutable : et on regarda cette désertion de toute l'armée comme le commencement d'une guerre civile. Les deux consuls Octavius et Merula, firent aussitôt de nouvelles levées par ordre du Sénat : on tira des troupes des alliés qui n'étaient point entrés dans le parti de Cinna, et on rappela en même temps Cn Pompeius, père du grand Pompée, collègue de Sylla au consulat. Il commandait alors un corps de troupes sur les côtes de la mer Ionienne, et il vint camper devant la porte Collatine pour couvrir Rome.

Mais la république tira peu de secours de ce général, qui se ménagea toujours avec tant d'adresse entre les deux partis, depuis l'éloignement de Sylla, qu'on ne sut jamais lequel il favorisait. Peut-être même qu'il cherchait à s'élever sur les ruines de l'un et de l'autre : ce qui par la suite le rendit également odieux aux deux factions. Cependant le parti de Cinna se fortifiait tous les jours, plusieurs sénateurs accoururent dans son camp : et on apprit en même temps que Caius Marius avec son fils était en chemin pour s'y rendre. Ce fameux chef de parti était alors comme relégué dans l'île de Cercinne sur les côtes d'Afrique, où il s'était réfugié avec son fils et quelques sénateurs romains qui s'étaient attachés à sa fortune.

Nous avons vu que Sylla l'avait poussé hors de Rome, et qu'après sa suite, il avait été proscrit, et sa tête mise à prix. Caius Marius âgé de plus de soixante et dix ans, après six consulats qu'il avait exercés avec autant d'autorité que de gloire, se vit réduit à se sauver de Rome, à pied, et sans avoir ni ami ni domestique qui l'accompagnât dans sa fuite. Après avoir fait quelque chemin dans un état si déplorable, il fut obligé, pour éviter les gens de Sylla qui le poursuivaient, de se jeter dans un marais, où il passa toute la nuit enseveli et enfoncé dans la bourbe jusqu'au col. Il en sortit au point du jour pour tâcher de gagner les bords de la mer, dans l'espérance de trouver quelque vaisseau qui lui faciliterait sa sortie de l'Italie. Mais ayant été reconnu par des gens de Minturne, on l'arrêta : il fut conduit dans cette ville la corde au col, tout nu et couvert de boue. Le magistrat pour obéir aux ordres du Sénat, lui envoya aussitôt un esclave public, cimbrique de nation, pour le faire mourir.

Marius voyant entrer cet esclave dans sa prison, et jugeant de son dessein par une épée nue, qu'il avait à la main, lui cria d'une voix forte : **barbare, as-tu bien la hardiesse d'assassiner Caius Marius !** l'esclave épouvanté du nom seul d'un homme si redoutable aux Cimbres, jette son épée et sort de la prison tout ému, et en criant : **il m'est impossible de tuer Marius.** Les magistrats de Minturne regardèrent la peur et le trouble de cet esclave comme un mouvement du ciel qui veillait à la conservation de ce grand homme. Et touchés d'un sentiment de religion, ils lui rendirent la liberté : **qu'il aille, dirent-ils, errant où ses destinées le conduisent, et que par tout ailleurs il subisse le décret du Sénat. Nous supplions seulement les dieux qu'ils nous pardonnent, si une autorité supérieure nous contraint de chasser de notre ville celui qui a sauvé autrefois toute l'Italie de l'incursion des barbares.**

Ceux de Minturne lui fournirent même un vaisseau qui le porta d'abord dans l'île d'Ænaria, où il y trouva un sénateur de ses partisans appelé Granius, et quelques autres proscrits de ses amis qui lui apprirent que son fils s'était réfugié à la cour de Mandrestal roi de Numidie : ce qui détermina Marius à passer en Afrique. Il fut obligé par la tempête de relâcher sur les côtes de Sicile, et il y trouva de nouveaux périls. à peine était-il débarqué, qu'un questeur romain qui commandait dans le pays, et qui par hasard se trouva au même endroit, voulut

l'arrêter. On en vint aux mains, et Marius n'échappa de ce péril qu'après avoir perdu seize hommes de ceux qui l'accompagnaient, et qui firent ferme sur le bord de la mer pendant qu'il se rembarquait. Il arriva ensuite en Afrique après quelques jours de navigation, et mit pied à terre proche de Carthage. Sextilius commandait dans cette province en qualité de préteur ; et comme Marius ne l'avait jamais désobligé, il se flatta qu'il voudrait bien ignorer l'endroit de sa retraite, et qu'il trouverait enfin un asile où il pourrait se rétablir tranquillement des fatigues de la mer.

Mais à peine avait-il passé quelques jours sur ce rivage, qu'il vit arriver un licteur qui lui signifia un ordre du préteur de sortir de son gouvernement, avec menace de le poursuivre comme un ennemi du peuple romain, s'il y restait plus longtemps. Marius pénétré de douleur et de colère de ne pouvoir pas trouver un coin de terre où il pût être en sûreté, après s'être vu, pour ainsi dire, maître du monde entier, gardait un morne silence en regardant fièrement ce licteur. Mais en étant pressé de lui donner réponse ; **reporte à ton maître, lui dit-il, que tu as vu C Marius banni de son pays, assis sur les ruines de Carthage** ; comme si par la comparaison de ses disgrâces avec la chute du puissant empire des carthaginois, il eût voulu instruire le préteur de l'instabilité des plus grandes fortunes.

Il se rembarqua ensuite malgré la rigueur de la saison, et il passa une partie de l'hiver dans son vaisseau à errer dans ces mers, en attendant le retour d'un de ses gens qu'il avait envoyé en Numidie au jeune Marius son fils, afin qu'il lui procurât une retraite dans le pays de Mandrestal. Mais il fut bien surpris lorsqu'il le vit arriver lui-même, et qu'il apprit qu'il s'était heureusement échappé d'un asile qui était devenu sa prison. Ce prince barbare l'avait reçu d'abord avec les égards que tous les rois avaient pour les romains, et qui étaient dus surtout au grand nom de Marius si fameux dans la Numidie. Mais ayant appris sa disgrâce, il résolut de retenir son fils, comme un otage que la fortune lui avait envoyé, et de s'en faire un mérite en faveur du parti qui prévaudrait. Et quoiqu'il gardât toujours en apparence les mêmes égards et les mêmes mesures d'honnêteté, le jeune Marius n'avait pas été longtemps sans s'apercevoir qu'il n'était plus libre, et que c'était moins pour lui faire honneur, que pour l'observer, que Mandrestal le faisait accompagner par tout où il portait ses pas, d'un grand nombre de seigneurs numides qui ne le perdaient jamais de vue.

Heureusement le jeune romain avait su plaire à une des femmes du roi. L'amour déguisé en pitié, rendit cette princesse sensible à ses malheurs, et malgré son inclination secrète, elle fut assez généreuse pour lui faciliter les moyens de s'échapper. Il vint joindre son père, comme nous l'avons dit ; et Marius ayant appris les mouvements de Rome par un envoyé de Cinna, résolut de se rendre dans son armée pour tâcher de relever son parti. Il s'embarqua de nouveau, et après quelques jours de navigation, il aborda sur les côtes d'Étrurie, d'où il envoya offrir ses services à Cinna, comme un simple citoyen à son consul.

Cinna apprenant cette grande nouvelle, en fit part à Quintus Sertorius un de ses lieutenants, et lui demanda son avis. Sertorius grand capitaine, mais sage et modéré, et qui redoutait l'humeur farouche et vindicative de Marius, ne fut point d'avis qu'on le reçût dans l'armée. Il représenta à Cinna qu'il était assez puissant pour triompher seul de tous ses ennemis ; que Marius ne serait pas plutôt à la tête de l'armée, qu'il rappellerait à lui toute l'autorité. Qu'il lui enlèverait la gloire des heureux succès ; et d'ailleurs que c'était un homme sur la foi duquel il n'était pas toujours sûr de se reposer. Cinna convint de la solidité de toutes ces raisons.

Mais le moyen, dit-il, de renvoyer un homme que j'ai invité moi-même à se rendre dans mon armée, et à unir ses ressentiments aux miens contre nos ennemis communs ? — Puisque c'est vous qui l'avez appelé, lui répondit Sertorius, la délibération est inutile, et il ne vous reste d'autre parti à prendre, après vous être joint, que de veiller autant sur sa conduite, que sur les entreprises et les desseins de vos ennemis déclarés.

Cinna après cette conférence secrète, écrivit à Marius pour l'inviter de nouveau à se rendre dans son armée. Il le traitait de proconsul dans sa lettre, et il lui envoya des licteurs et tous les ornements d'un proconsulaire. Marius se rendit au camp de Cinna ; mais il renvoya les licteurs avec toutes les autres marques de la dignité proconsulaire, comme peu convenables à sa fortune. Il affectait au contraire de ne porter qu'une méchante robe ; ses cheveux et sa barbe étaient négligés ; il marchait lentement, et comme un homme abattu par tant de disgrâces. Mais au travers de cette triste contenance qu'il affectait, on démêlait quelque chose de si fier sur son visage, qu'il excitait plutôt de la frayeur que de la compassion.

On ne sut pas plutôt à Rome que Marius était revenu en Italie dans le dessein d'y faire la guerre, qu'il sortit de cette ville plus de cinq cent citoyens qui se rendirent auprès de lui. Il parcourut ensuite toute l'Italie : et alla de ville en ville, publiant qu'il ne prenait les armes que pour faire recevoir leurs citoyens dans le corps de la république, et dans les anciennes tribus. Les peuples flattés de cette espérance, lui donnèrent des troupes et de l'argent.

Un grand nombre de soldats romains qui avaient servi autrefois sous lui, vinrent lui offrir leurs services. Pour grossir ses troupes encore davantage, il fit publier à son de trompe qu'il accorderait la liberté à tous les esclaves qui le viendraient trouver. Il y en accourut un grand nombre à qui il fit donner des armes : et il choisit les mieux faits pour lui servir de gardes.

Cinna et Marius se trouvant un assez grand nombre de troupes pour pouvoir assiéger Rome, en approchèrent sans trouver aucun obstacle. Cinna et Carbon un de ses lieutenants, se campèrent sur les bords du Tibre, Sertorius au dessus, et Marius du côté de la mer : leur dessein était d'empêcher qu'on ne fit entrer des vivres dans la place. Cn Pompeius avait à la vérité un corps considérable de troupes qui pouvait en faciliter l'entrée ; mais la conduite de ce général était si équivoque, ses démarches si concertées, et ses desseins si cachés, qu'on ne pouvait pas compter sur son secours. Il fut tué quelque temps après dans un orage, par un coup de tonnerre ; et on remarqua que la joie de sa mort avait été égale dans la ville et dans le camp ennemi. Le consul Octavius fut obligé de prendre sa place. Personne ne doutait de sa probité et de la droiture de ses intentions ; mais c'était un mauvais soldat qui succédait à un grand capitaine. C'était même plutôt un bon citoyen, qu'un homme capable du gouvernement, attaché jusqu'au scrupule à une timide observation des lois, et ignorant cette grande maxime, qu'il faut se mettre au dessus des lois même, quand il s'agit du salut de la patrie. On le vit refuser le secours des esclaves qui étaient en grand nombre dans Rome ; et il répondit sèchement à ses officiers qui le pressaient de les armer pour la défense de la ville, qu'il n'accorderait jamais à des esclaves le droit de bourgeoisie, qu'il avait ôté à Caius Marius, et que ce serait violer les lois pour la défense desquelles il avait pris les armes.

Cependant Cinna et Marius serraient de près la ville de Rome, et l'armée même d'Octavius se trouvait comme assiégée. On ne pouvait point rappeler Sylla trop éloigné, et occupé dans le fond de l'Asie contre Mithridate. Ainsi il ne restait de

ressource au Sénat que dans un corps de troupes commandé par Cecilius Metellus fils du numidique, qui faisait actuellement la guerre aux samnites, peuples courageux, ennemis de tout tems du nom romain, et qui soutenaient opiniâtement les restes de la ligue sociale dont nous venons de parler.

Le Sénat qui connaissait la valeur et la capacité de ce général, lui envoya ordre de terminer cette guerre aux conditions les plus honorables qu'il pourrait ; de ramener incessamment son armée au secours de sa patrie, et même en cas qu'il ne pût faire la paix, de laisser ses troupes sous les ordres de ses lieutenants, et de venir servir auprès du consul. Metellus, en conséquence de cet ordre, fit faire quelques propositions aux généraux ennemis. Mais comme dans le traité il voulait toujours soutenir la dignité du nom romain, Marius intervint pendant que la négociation traînait, et il fit offrir aux samnites des conditions si avantageuses, qu'ils se déclarèrent en sa faveur ; en sorte que Metellus perdant l'espérance de la paix, laissa ses troupes sous le commandement de ses lieutenants, et se rendit au camp d'Octavius.

Les soldats de ce consul qui le méprisaient autant qu'ils estimaient Metellus, demandèrent ce dernier avec de grands cris pour leur général ; et ils déclarèrent hautement que quand ils auraient un si brave homme à leur tête, ils sauraient bien repousser tous les efforts des ennemis, et sauver Rome et la république. Mais Metellus aussi modeste que brave, rejeta avec indignation ces louanges séditieuses. Il reprocha aux soldats leur peu de discipline, et il leur parla avec tant de hauteur, que la plupart piqués de ses reproches, se jetèrent dans l'armée de Marius. Ce qui fait voir que dans les guerres civiles, les chefs de parti ne peuvent trop ménager des soldats que leur exemple rend mutins, et qui ne croient pas combattre contre leur patrie, quand ils ne servent que dans des troupes de leur nation. Marius pour augmenter le désordre, fit crier proche des murailles de Rome, qu'il donnerait la liberté à tous les esclaves qui viendraient prendre parti dans ses troupes : ce qui en attirait tous les jours un grand nombre.

Le peuple d'ailleurs qui veut toujours avoir du pain de quelque côté qu'il vienne, se plaignait hautement que le Sénat pour ses intérêts particuliers, entretenait une guerre qui exposait leurs femmes et leurs enfants à mourir de faim. La plupart même des sénateurs qui avaient paru d'abord les plus zélés, ne conservaient plus qu'une froide bienséance pour le parti. Et comme la fidélité est rare dans les guerres civiles, par les mutuelles liaisons qui se trouvent entre les gens de différents partis, on ne voyait que transfuges et que négociateurs secrets qui passaient de la ville dans le camp pour y faire des traités particuliers.

Le Sénat voyant que son parti et son autorité diminuaient tous les jours, et craignant un soulèvement général, crut devoir entrer en négociation. On envoya des députés à Cinna pour lui faire quelques propositions de paix. Cinna avant que de leur donner audience, leur fit demander s'ils avaient ordre de le reconnaître pour un des consuls de la république, ou s'ils ne prétendaient traiter avec lui que comme avec une personne privée. Les députés n'ayant rien dans leurs instructions touchant une proposition si délicate, retournèrent dans la ville prendre de nouveaux ordres. Le Sénat embarrassé de la question de Cinna, ne savait quel parti prendre. Il n'y avait pas d'apparence de déposer un aussi homme de bien que Merula, qui d'ailleurs avait été élevé à cette dignité sans l'avoir recherchée. D'un autre côté le peuple pressé de la faim, demandait du pain avec de grands cris ; et il était à craindre qu'il n'introduisît l'ennemi dans la ville.

Merula sut par sa générosité tirer le Sénat d'embarras : il renonça au consulat, et par sa démission, le Sénat libre de ses derniers engagements, envoya de nouveaux députés à Cinna, comme au consul du peuple romain. Cinna les reçut dans son tribunal avec tout l'appareil du premier magistrat de la république. Les envoyés l'invitèrent de la part du Sénat de rentrer dans Rome et dans les fonctions de sa dignité ; et ils ne lui demandèrent pour toutes conditions que de vouloir bien épargner le sang de ses concitoyens, et de faire serment qu'il n'en ferait mourir aucun, que suivant les lois, et conformément aux règles ordinaires de la justice. Cinna refusa de faire ce serment ; mais il protesta qu'il ne donnerait jamais son consentement à la mort d'aucun citoyen. Il fit même dire au consul Octavius qu'il ne ferait pas mal de s'éloigner de Rome, jusqu'à ce que le calme y fût rétabli. Marius était debout à côté du tribunal de Cinna. Il ne parla point aux envoyés ; mais son silence, une mine farouche, et des yeux étincelants de colère, leur firent comprendre que cet homme furieux dans ses vengeances ne respirait que le sang et le carnage. Metellus voyant les affaires de Rome désespérées, ne voulut pas y entrer. Il aima mieux se bannir de sa patrie, que de reconnaître l'autorité de Cinna ; et il se retira sur les côtes de la Ligurie. Octavius au contraire protesta qu'étant consul, il ne sortirait point de la ville : il se plaça dans son tribunal avec ses habits consulaires, environné de ses licteurs, et là il résolut d'attendre ce qu'il plairait aux ennemis d'ordonner de son sort.

Cinna et Marius se présentèrent aux portes de Rome à la tête de leurs troupes. Cinna entra le premier accompagné de ses gardes : mais Marius s'arrêta à la porte ; et comme ses amis l'invitaient d'entrer, il leur dit qu'ayant été banni par un décret public, il en fallait un autre qui autorisât son retour. Cet homme cruel et farouche feignait de respecter encore les lois : il fallut pour le contenter assembler le peuple dans la place. Mais à peine deux ou trois des premières tribus eurent-elles donné leurs suffrages, qu'en trouvant la cérémonie trop longue, et impatient de satisfaire son humeur cruelle, il laissa tomber le masque, et se jeta dans la ville avec une troupe de satellites qui massacrèrent sur le champ ceux qu'il leur avait prescrits. Caius et Lucius Julius, Serranus, P Lentulus, C Numitorius, M Bebius Crassus tous sénateurs illustres, furent égorgés dans les rues, et immolés les premiers à la vengeance de Marius. Il fit porter leurs têtes sur la tribune aux harangues : et comme s'il eût voulu étendre sa vengeance au-delà même de la mort, il ordonna qu'on laissât ces cadavres mutilés dans les rues pour être dévorés par les chiens.

Des deux consuls, Octavius fut tué dans son tribunal contre la parole de Cinna : et Merula sachant qu'il était proscrit, se fit couper les veines pour ne pas laisser à son ennemi le cruel plaisir d'ordonner du genre de son supplice. Mais comme il était prêtre de Jupiter, et que par les lois de la religion il était défendu aux personnes revêtues de ce caractère de mourir avec la mitre sur la tête, on trouva après sa mort un écrit dans lequel il témoignait qu'avant que de se donner la mort, il avait eu la précaution de déposer cet ornement sacré, pour ne le pas profaner, disait-il, par l'effusion de son sang. On égorgea ensuite Marc Antoine, dont la retraite avait été découverte par les satellites de Marius. C'était un sénateur d'une illustre maison plébéienne, et qui se prétendait descendue d'un Anthon, fils d'Hercule ; mais plus illustrée par ce sénateur qui avait été consul et censeur, et qui passait pour le plus célèbre orateur de son temps. Quintus Catulus autre consulaire, et illustre par la victoire des Cimbres qui lui était commune avec ce tyran, ayant appris qu'il l'avait proscrit, s'enferma dans une chambre où il se fit étouffer par la vapeur du charbon qu'il y avait fait allumer. Rome voyait périr tous les jours ses plus illustres citoyens que les satellites de

Marius massacraient impitoyablement. Cette troupe furieuse d'esclaves qu'il avait fait les ministres de ses vengeances, égorgeaient les chefs de famille, pillaient les maisons, violaient les femmes, et enlevaient les enfants. Au moindre signe que leur faisait Marius, ils poignardaient ceux qui se présentaient devant lui : ils avaient même ordre de tuer sur le champ tous ceux à qui il ne rendait pas le salut ; de sorte que ses propres officiers et ses amis même ne l'abordaient jamais qu'en tremblant, et toujours incertains de leur destinée.

Au milieu de tant de sang répandu, Marius se plaignait que la principale victime lui était échappée, et qu'il manquait à sa vengeance de n'en pouvoir étendre les effets sur la personne de Sylla. Mais ce général était trop éloigné, et même trop puissant, pour avoir rien à craindre de la cruauté de son ennemi. Le tyran pour soulager son ressentiment, tâcha de le frapper par les endroits les plus sensibles. Il fit chercher avec soin Metella, sa femme, fille de Metellus le numidique, et ses enfants, pour les faire mourir. Ce ne fut que par un bonheur extraordinaire qu'ils échappèrent à la fureur de ce barbare. Les principaux amis de Sylla les firent sortir de Rome, et les conduisirent jusque dans son camp.

Marius outré de leur fuite, étendit sa vengeance jusque sur les choses les plus insensibles. Il fit raser la maison de son ennemi, confisquer ses biens : et pendant que Sylla ajoutait de grandes provinces, et des royaumes entiers à la domination des romains, il n'eut point de honte de le faire déclarer ennemi de la république. Le Sénat qui savait ajuster sa jurisprudence et ses arrêts à la volonté de ceux qui dominaient, n'eut point de peine à le trouver criminel. Il cassa toutes les lois qu'il avait fait recevoir pendant son consulat, tout prêt d'en faire autant des ordonnances de Marius, si le parti contraire pouvait prévaloir.

Cinna et Marius se firent déférer en même temps le consulat pour l'année suivante, afin de se fortifier de l'autorité de cette souveraineté magistrature contre le ressentiment et les forces de Sylla dont ils redoutaient le retour en Italie.

En effet sa femme, ses enfants, ses amis et tous les proscrits qui s'étaient réfugiés dans son camp, le sollicitaient tous les jours de tourner ses armes contre ses propres ennemis, et de délivrer sa patrie des tyrans qui l'opprimaient depuis si longtemps. Mais Sylla supérieur à ses ressentiments particuliers, crut qu'il était plus honnête de combattre les ennemis de l'état, que de ruiner les affaires de la république par une vengeance précipitée ; et il résolut d'achever de vaincre l'ennemi étranger avant que d'attaquer le domestique.

Cependant il écrivit une grande lettre au Sénat, dans laquelle il représentait vivement ses services, et les injures qu'il avait reçues : et il la finissait par des plaintes mêlées de menaces. Vous savez, pères conscrits, leur disait-il, tous les travaux que nous avons essuyés en différents climats pour la république. Questeur en Numidie, tribun militaire dans la guerre des Cimbres, lieutenant en Cilicie, préteur dans la guerre des alliés, et proconsul contre Mithridate, vos armes ont toujours été heureuses entre mes mains. J'ai vaincu en plusieurs batailles les lieutenants de ce redoutable ennemi des romains. J'ai chassé ses garnisons de la Grèce, et j'espère le réduire bientôt dans les anciennes bornes de son royaume de Pont. Il ajoutait que pour récompense de ses services, le Sénat, à l'instigation de ses ennemis, avait mis sa tête à prix ; qu'on avait fait mourir ses amis ; forcé sa femme et ses enfants de s'enfuir de Rome pour sauver leur vie ; démoli sa maison ; confisqué ses biens, et cassé les lois qui avaient été promulguées sous son consulat. Mais qu'il espérait se rendre dans peu de temps

à Rome à la tête d'une armée puissante et victorieuse, et qu'alors il se vengerait hautement des injures particulières et publiques.

Cette lettre et les nouvelles qui venaient tous les jours de l'armée de Sylla, que ce général se disposait à tourner ses armes contre les deux consuls, leur donnaient beaucoup d'inquiétude. Marius accablé d'années, et le corps épuisé par les fatigues de la guerre, craignait d'être obligé de se remettre en campagne, surtout quand il envisageait qu'il aurait à combattre contre un ennemi puissant, grand capitaine, toujours heureux, encore dans la force de l'âge, vif, actif, diligent, et qui l'avait déjà chassé une fois de Rome.

Il repassait dans son esprit ses anciennes disgrâces, sa fuite, son exil, les périls qu'il avait courus tant sur terre que sur mer, et il craignait de se voir exposé encore à son âge aux mêmes dangers. Ces tristes réflexions ne l'abandonnaient point, et il en perdit même le sommeil. Ce fut pour se le procurer, et pour se débarrasser de ces idées funestes, qu'il se jeta dans la débauche de la table. Il cherchait à noyer ses inquiétudes dans le vin ; et il ne trouvait de repos que quand il n'avait plus de raison. Ce nouveau genre de vie, et les excès qu'il fit, lui causèrent une pleurésie dont il mourut le dix-septième jour de son septième consulat. Un historien semble insinuer qu'il avança lui-même la fin de ses jours, quoiqu'il n'en marque point la manière. Il rapporte seulement que Marius se promenant un soir après soupé avec ses amis, les entretint longtemps des principaux évènements de sa vie, et qu'après avoir rapporté tout ce qu'il avait éprouvé de l'une et l'autre fortune, il avait ajouté qu'il ne croyait pas qu'il fût d'un homme de bons sens, à son âge, de se confier davantage à une divinité si inconstante. Qu'en finissant ce discours, il embrassa tous ceux qui étaient présents avec un attendrissement qui ne lui était pas ordinaire ; et qu'ensuite il se mit au lit où il mourut peu de jours après.

Livre XI

La plupart des habitants de Rome crurent recevoir la vie une seconde fois en apprenant la mort de Marius. Mais leur joie fut de peu de durée, et ils s'aperçurent bientôt qu'ils n'avaient fait que changer de tyran. Le jeune Marius hérita de sa cruauté comme de son pouvoir, et il célébra les obsèques de son père par la mort de plusieurs sénateurs qui avaient échappé aux premières fureurs de la proscription. Ce jeune homme s'unit étroitement avec Cinna, et ils associèrent dans leur faction Valerius Flaccus créature de Marius. Ils le firent même nommer pour lui succéder au consulat, et ce nouveau magistrat pour gagner les bonnes grâces de la multitude, proposa une loi qui déclarait les débiteurs quittes de leurs dettes en payant à leurs créanciers la quatrième partie du principal. Ils délibérèrent ensuite sur les moyens d'empêcher le retour de Sylla, et ils convinrent pour cela d'envoyer une armée en Asie contre Mithridate, sous prétexte que la guerre que lui faisait Sylla était sans l'aveu de la république, et que l'autorité de ce général proscrit par arrêt du Sénat, n'était pas légitime. Cinna fit comprendre à Valerius qu'il était de leur intérêt qu'il se chargeât de cette entreprise : et il le flatta que les soldats de leur ennemi voyant un consul dans la province, passeraient bientôt sous ses enseignes : ou du moins que son armée tiendrait en respect celle de Sylla, et retarderait sa marche si en sa présence il entreprenait de passer en Italie.

Valerius partit de Rome avec deux légions. C'était un homme d'un caractère hautain et violent ; fier de sa nouvelle dignité ; cruel dans ses châtiments à l'égard du simple soldat ; odieux aux officiers qu'il traitait avec trop de hauteur, et incapable de reconnaissance, parce qu'il attribuait la complaisance qu'on avait pour lui à la seule crainte de sa puissance et de son ressentiment.

Comme Cinna n'était pas persuadé de sa capacité, on lui avait donné pour conseil et pour lieutenant, un sénateur appelé Fimbria, aussi estimé dans les troupes par sa valeur, que Valerius en était haï par sa dureté. Ces deux chefs ne furent pas longtemps sans se brouiller : le lieutenant persuadé de l'incapacité de son général, ne faisait pas assez d'attention à sa dignité ; et le consul sans égards pour le mérite d'un officier d'aussi grande considération que Fimbria, voulait tourner la subordination militaire dans une obéissance servile. L'aigreur et l'animosité succédèrent à ces dispositions ; et à peine furent-ils arrivés en Asie que leur mécontentement éclata au sujet d'un logement que le questeur de l'armée et Fimbria se disputèrent. Le consul saisit avec plaisir cette occasion de mortifier son lieutenant, et décida en faveur du questeur. Fimbria outré de cette préférence, le menaça publiquement de quitter le service. Valerius pour lui faire sentir qu'il pouvait se passer de lui, donna sur le champ son emploi à un autre. Ce second affront porta le ressentiment de Fimbria jusqu'à la fureur ; les soldats qui l'aimaient s'intéressèrent dans son injure : tout le camp se souleva. Valerius au lieu d'opposer sa présence et son autorité aux mutins, s'enfuit lâchement ; et ce général déserteur de sa propre armée, se jeta dans une ville voisine, et se cacha au fond d'un puits.

Fimbria emporté par sa passion, le poursuit, entre dans la place, découvre le lieu de sa retraite, l'en fait tirer, et tue de sa main son consul et son général. Pour se faire un rempart contre le ressentiment de Cinna, il se fait prêter serment par toute l'armée, persuadé qu'il serait toujours innocent tant qu'il serait à la tête

des légions, et que la crainte seule qu'il ne se jetât dans le parti de Sylla, ferait dissimuler sa faute.

Comme il était soldat et capitaine, il remporta de grands avantages sur Mithridate et sur ses lieutenants. Il s'attacha particulièrement à ce prince qu'il força après une victoire, d'abandonner Pergame le siège de son empire, et de se retirer dans Pitane, place forte, où il pouvait recevoir du secours par la mer. Fimbria ne laissa pas de l'y assiéger : mais comme il n'avait point de flotte pour en fermer le port, il écrivit à Lucullus qui commandait celle de Sylla, de s'avancer, et de vouloir contribuer, nonobstant la différence des partis, à la prise du plus grand ennemi des romains. Sa perte était infaillible, si ce lieutenant de Sylla eût voulu agir de concert avec Fimbria : mais quelque honneur que lui eût fait la prise d'un si grand roi, Lucullus ne crut pas devoir rien entreprendre sans la participation et les ordres de son général. Peut-être même qu'il se fit un juste scrupule, d'entretenir la moindre relation avec un homme qui venait d'assassiner un consul. Ainsi Mithridate ayant la mer libre se tira de cette place, et continua la guerre avec différents succès contre Fimbria, et contre Sylla.

Celui-ci en moins de trois ans avait repris toutes les villes de la Grèce, défait en deux batailles rangée proche de Chéronée et d'Orchomène, Taxiles, Archélaüs et Dorilés généraux de Mithridate, qui commandaient dans la Béotie une armée composée de plus de cent mille hommes : et il avait triomphé de ces forces redoutables, sans avoir plus de quinze mille hommes, et sans pouvoir tirer aucun secours de Rome où le parti de Marius dominait. Mais comme la guerre, quand on la fait heureusement, fournit aux besoins de la guerre, ses victoires amenèrent dans son camp les richesses et l'abondance. Son armée se grossit, on accourait de toutes parts pour combattre sous ses enseignes, et l'Asie lui fournit des sommes immenses. Sylla avec ce secours et à la tête d'une armée victorieuse, aurait poussé loin ses conquêtes, si l'inquiétude de ce qui se passait à Rome, et le désir de relever son parti, n'eût balancé dans son esprit les avantages qu'il se pouvait promettre de la continuation de la guerre. Il était cependant bien résolu de ne point quitter l'Asie, qu'il n'eût réduit son ennemi par la force des armes, ou par un traité, dans les anciennes bornes de ses états. Pendant qu'il était dans cette agitation, Mithridate qui n'avait pas de son côté des inquiétudes moins violentes, et qui craignait qu'un aussi grand capitaine et aussi heureux dans toutes ses entreprises, ne le chassât entièrement de l'Asie, envoya des ordres secrets à Archélaüs un de ses généraux, de tâcher de faire la paix à quelque prix que ce fût.

Archélaüs en fit jeter quelques propos à Sylla par un marchand qui à la faveur du commerce allait librement de l'un à l'autre camp. La négociation se noua insensiblement, et les deux généraux après quelques préliminaires se trouvèrent dans un endroit dont ils étaient convenus. Archélaüs qui n'ignorait pas de quelle importance il était à Sylla de pouvoir repasser en Italie, lui proposa d'unir ses intérêts avec ceux de Mithridate, et que son maître lui fournirait de l'argent, des troupes et des vaisseaux pour faire la guerre à Cinna et Marius.

Sylla sans paraître d'abord offensé de pareilles propositions, l'exhorta de son côté à se tirer de la servitude où il vivait sous un prince impérieux et cruel. Il lui proposa de prendre le titre de roi dans son gouvernement, et il lui offrit de lui faire donner la qualité d'allié et d'ami du peuple romain, s'il voulait lui livrer la flotte de Mithridate dont il avait le commandement. Archélaüs rejeta avec indignation une pareille proposition, et témoigna même au général des romains combien il se tenait offensé qu'il l'eût crû capable d'une pareille trahison. Alors

Sylla prenant cet air de grandeur et de dignité qui était si naturel aux romains : si n'étant qu'un esclave, lui dit-il, et tout au plus l'officier d'un roi barbare, tu regarde comme une lâcheté de quitter le service de ton maître ; comment as-tu été assez hardi pour proposer d'abandonner les intérêts de la république, à un romain tel que Sylla ? Crois-tu que les choses soient égales entre nous ? As-tu oublié mes victoires ? Ne te souviens-tu plus que tu es ce même Archélaüs que j'ai défait dans deux batailles, et que j'ai forcé dans la dernière, d'aller se cacher dans les marais d'Orchomène ?

Archélaüs déconcerté par une réponse si fière, ne se soutint plus dans la suite de la négociation : Sylla s'en rendit le maître, et donna la loi en victorieux. Il lui dit que si Mithridate voulait obtenir la paix, il fallait que ce prince abandonnât l'Asie mineure et la Paphlagonie ; qu'il rendît la Bithynie à Nicomède, et la Cappadoce à Ariobarzane ; qu'il payât aux romains deux mille talents pour les frais de la guerre, et leur remit 70 galères.

Sylla à ces conditions s'obligea de son côté de faire confirmer à Mithridate par le Sénat la possession des états qui lui resteraient, et de le faire déclarer ami et allié du peuple romain. Le traité ayant été arrêté à ces conditions, les articles en furent envoyés à Mithridate. Ce prince les renvoya aussitôt par des ambassadeurs qui dirent à Sylla que le roi leur maître y souscrirait volontiers, à l'exception de la Paphlagonie qu'il voulait retenir, et de ses galères dont il ne pouvait se défaire. Sylla leur répondit fièrement : *Mithridate, à ce que vous dites, veut retenir la Paphlagonie, et refuse de me remettre ses galères à moi qui devais prétendre qu'il se jetât à mes pieds si je lui laissais seulement la main dont il a tué tant de citoyens romains. Mais peut-être tiendra-t-il un autre langage, si je le puis joindre.* Les ambassadeurs consternés de cette réponse gardaient le silence. Mais Archélaüs en lui prenant la main le pria d'adoucir son courroux. Il lui demanda seulement le temps de pouvoir se rendre auprès du roi son maître, et il l'assura qu'il en rapporterait la ratification du traité qu'il avait signé avec lui, ou qu'il se tuerait lui-même en sa présence.

Archélaüs sur la parole de Sylla, fit une extrême diligence, et ayant joint Mithridate, il sut lui représenter si vivement les forces de son ennemi, et les périls auxquels il s'exposait en continuant la guerre contre un si grand capitaine, que son maître, quoique toujours ennemi mortel des romains, comprit qu'il était de son intérêt de surseoir au moins pour quelque temps, l'exécution de ses desseins, d'attendre que quelque nouvelle conjoncture le débarrassât de Sylla, et le mit en état de reprendre les armes avec plus de succès.

Dans cette vue il renvoya Archélaüs à Sylla pour l'assurer qu'il lui porterait lui-même la ratification entière du traité ; et qu'il souhaitait seulement de le pouvoir entretenir avant qu'il retournât en Italie. Mithridate demandait cette entrevue, parce que en faisant la paix avec Sylla, il ne se trouvait pas délivré de la guerre que Fimbria lui faisait, et qu'il voulait concerter avec lui de quelle manière il en devait user avec cet aventurier qui ne reconnaissait pas les ordres de Sylla.

Sylla étant demeuré d'accord de l'entrevue, elle se fit à Dardane, ville de la Troade. Mithridate en abordant le général romain, lui présenta la main en signe d'amitié. Sylla avant que de répondre à cette démarche d'honnêteté, lui demanda s'il acceptait la paix aux conditions dont Archélaüs était convenu ? Mithridate surpris de la hauteur et de la fierté du général romain, après avoir dit quelque chose pour justifier sa prise d'armes, déclara qu'il ratifiait le traité dans toutes ses parties. Alors Sylla l'embrassa, et lui présenta Ariobarzane et Nicomède dont il avait ménagé le rétablissement par le traité de paix. Il l'assura

en même temps, qu'il allait mettre Fimbria hors d'état de lui donner aucune inquiétude. Ils se séparèrent ensuite après s'être donné réciproquement des marques extérieures d'estime et d'amitié, si peu solides entre les grands, et surtout entre des ennemis nouvellement réconciliés.

Quelque avantageux que fût ce traité pour les romains et sur tout pour Sylla, on ne laissa pas d'en murmurer dans son camp. Les soldats qui n'avaient pas le même intérêt que leur général de repasser en Italie, se plaignaient qu'il n'achevât pas de vaincre un ennemi qui n'était plus en état de lui résister. Sylla pour justifier sa conduite, leur fit comprendre que s'il eût rejeté les propositions de paix, Mithridate à son refus n'aurait pas manqué de traiter avec Fimbria, et que si ces deux ennemis avaient joint leurs forces, ils l'auraient contraint, ou d'abandonner ses conquêtes, ou de hasarder une bataille contre des troupes supérieures en nombre, et commandées par deux grands capitaines qui auraient pu en un seul jour lui faire perdre le fruit de toutes ses victoires.

Sylla marcha ensuite droit à Fimbria, et fit marquer son camp fort près du sien. Il l'envoya aussitôt sommer de lui remettre comme à un proconsul le commandement d'une armée dont il ne s'était emparé que par un crime, sans l'aveu du Sénat, et le consentement du peuple romain.

Fimbria lui fit dire que son autorité n'était pas plus légitime, et que personne n'ignorait les décrets rendus à Rome contre lui. Les deux généraux se fortifièrent ensuite chacun dans leur camp. Mais comme les soldats des deux partis étaient de la même nation, et la plupart de la même ville, au lieu de se charger quand ils se rencontraient au fourrage, ils se saluaient humainement. Il y en eut même quelques-uns du camp de Fimbria, qui à l'insu de leurs officiers, passèrent secrètement dans celui de Sylla pour aller voir leurs parents et leurs amis.

Ce commerce clandestin devint à la fin pernicieux à Fimbria. Les soldats de Sylla, instruits par leur général, gagnèrent par des libéralités secrètes ceux de Fimbria. Ces soldats de retour, en corrompirent d'autres : plusieurs s'échappèrent à la faveur de la nuit, et passèrent dans le camp ennemi. La désertion devint presque générale : les traîtres ne craignant plus ni la honte, ni le châtement, levèrent leurs enseignes, et s'allèrent rendre par troupes à Sylla. Fimbria se voyant trahi et abandonné par la plus grande partie de son armée, fit demander une entrevue à Sylla. Mais ce général, revêtu de la dignité de proconsul, ne trouvant pas qu'il lui convînt de se mettre en quelque sorte d'égalité avec un aventurier, se contenta d'y envoyer en sa place un officier appelé Rutilius. Fimbria se plaignit d'abord amèrement que Sylla eût refusé à un de ses concitoyens la conférence qu'il venait d'accorder à un roi barbare : et après avoir dit quelque chose pour se justifier au sujet de la mort du consul Valerius, il demanda à Rutilius ce qu'il pouvait espérer de Sylla. L'officier lui répondit que Sylla lui ordonnait en qualité de proconsul, de sortir à l'instant d'une province dont il avait le gouvernement. Il ajouta avec une froideur mêlée de mépris, qu'on lui permettrait de gagner le bord de la mer pour s'embarquer.

Fimbria jugeant bien par une réponse si dure, que sa perte était résolue, lui répartit brusquement qu'il savait un chemin plus court : et en même temps il se passa son épée au travers du corps. Mais le coup ne s'étant pas trouvé mortel, il se fit achever par un de ses esclaves qui se tua ensuite sur le corps de son maître. Le reste de ses troupes prit parti dans l'armée de Sylla, et ce général après avoir laissé le soin des affaires de l'Asie à Lucullus, fit prendre le chemin de l'Italie à son armée.

Au bruit de sa marche, Cinna et Carbon tous deux consuls, le jeune Marius et les autres chefs de ce parti, lèvent des troupes, et enrôlent les légions, appellent à leur secours les samnites, et forment différents corps d'armées pour s'opposer à leur ennemi commun. Cinna avait résolu de le prévenir d'aller au devant de son armée, et de porter la guerre en Dalmatie. Il fit passer d'abord quelques troupes ; mais le reste ayant refusé de s'embarquer, il s'éleva une sédition dans son camp. Dans ce tumulte un soldat des plus mutins, et qu'il voulait faire arrêter, lui passa son épée au travers du corps et le tua. Carbon se voyant privé de son collègue, évita sous différents prétextes qu'on ne procédât à l'élection de son successeur pour demeurer maître du gouvernement.

Il resta seul dans cette dignité jusqu'à la fin de l'année, que Lucius Scipion et Norbanus lui succédèrent. Cependant Sylla continuait son chemin, et après de longues marches et différents embarquements, il se rendit à Durazzo ; d'autres disent à Patras où il trouva une flotte qui devait porter ses troupes en Italie : mais avant que de s'embarquer, il assembla son armée. Après avoir loué le courage et la valeur que les soldats avaient fait paraître pendant toute la guerre, il leur laissa entrevoir quelque légère appréhension qu'ils ne se débandassent sitôt qu'ils se verraient dans leur patrie. Ses soldats touchés d'une crainte qui semblait blesser l'affection qu'ils avaient pour leur général, firent un nouveau serment de demeurer sous leurs enseignes tant que la guerre civile durerait. Ils l'assurèrent même qu'ils ne violeraient jamais la discipline militaire, et chacun lui offrit pour gage de sa foi ce qu'il avait gagné d'argent dans la guerre de Mithridate.

Sylla ne voulut point recevoir leur argent : il les remercia, et leur fit espérer de magnifiques récompenses. Il s'embarqua ensuite à Brunduzium sans trouver aucun obstacle de la part de ses ennemis. L'armée s'y reposa quelques jours pour se rétablir des fatigues de la mer, et reprit sa marche pour aller chercher les ennemis.

Metellus *le pieux* qui, sous le consulat d'Octavius, s'était retiré en Ligurie pendant la tyrannie du vieux Marius, vint joindre Sylla à la tête d'un gros corps de troupes qu'il leva facilement par l'estime générale qu'il avait acquise dans les armées. Il les commandait en qualité de proconsul, suivant l'usage de ce temps-là, qui laissait ce titre à ceux qui n'étaient point rentrés dans Rome, depuis qu'ils en avaient été revêtus. Sylla qui n'avait pas une dignité supérieure, le reçut comme son collègue, quoique par la supériorité de ses forces, et l'éclat de ses victoires, il retint toujours la principale autorité : Marcus Crassus, patricien, et de la maison Licinia, proscrit par Marius et Cinna, s'était déjà rendu auprès de lui. Sylla en entrant en Italie lui donna commission d'aller dans le pays des Marseilles, pour y faire de nouvelles levées. Mais comme il fallait passer au travers de différents quartiers de l'armée ennemie, il demanda une escorte.

Ce général qui voulait accoutumer ses officiers à des entreprises hardies, lui répondit fièrement : **je te donne pour gardes ton père, ton frère, tes parents et tes amis qui ont été massacrés par nos tyrans, et dont je veux venger la mort.** Crassus touché de ce discours partit sur le champ ; passa au travers de différents corps de l'armée ennemie ; leva un grand nombre de troupes par son crédit et ses amis ; vint rejoindre Sylla, et partagea depuis avec lui tous les périls et toute la gloire de cette guerre.

Mais de tous les secours que reçut Sylla en entrant en Italie, aucun ne lui fit tant de plaisir que celui que lui amena Cn Pompeius connu sous le nom du Grand Pompée. Il n'avait pas encore vingt trois ans : cependant sans aucune autorité

publique, il leva une armée dans le Picenum où son père avait un grand nombre de clients et d'amis, et fit déclarer la plupart des villes de ce canton en faveur de Sylla. Son armée était composée de trois légions ; Brutus un des chefs du parti contraire, se trouva à son passage : les deux armées en vinrent aux mains : la cavalerie de Brutus composée de gaulois, chargea la première.

Pompée lui opposa la sienne, et s'avançant lui-même à la tête de son escadron, il tua d'un coup de javelot le gaulois qui commandait le corps qui lui était opposé. Il se jeta ensuite l'épée à la main dans ces escadrons étonnés de la mort de leur chef. Cette cavalerie poussée vivement tomba sur son infanterie qu'elle mit en désordre : il fut impossible à Brutus quelque effort qu'il fit, de les rallier ; et Pompée après en avoir taillé en pièces une partie, et dissipé l'autre, s'ouvrit un passage, et fut rejoindre Sylla.

Ce général voyant arriver ce jeune romain à la tête d'une armée victorieuse, descendit de cheval pour lui faire plus d'honneur, et l'embrassa tendrement. On fut surpris que Sylla le plus fier des romains donnât à ce jeune homme qui n'avait point encore d'entrée dans le Sénat, le titre d'imperator, dont on honorait en ces temps-là les généraux de la république après qu'ils avaient remporté une victoire. Mais Sylla sans s'embarrasser ni des lois ni des règles de la discipline militaire, crut que dans la conjoncture où il se trouvait, c'était acheter encore à bon marché un homme de cette importance, et qui ne lui coûtait pour ainsi dire qu'un vain titre d'honneur ; en effet jamais secours ne lui avait été plus nécessaire. Il n'avait pas ramené de l'Asie plus de trente mille hommes, et ses ennemis avaient 450 enseignes de gens de pied distribués en différents corps d'armées, sans compter la cavalerie ; tout cela commandé par quinze officiers généraux, à la tête desquels étaient L Cornélius Scipion, et C Junius Norbanus qui avaient la principale autorité en qualité de consuls de cette année. Ces armées même grossissaient à tous moments par la crainte qu'on avait du ressentiment de Sylla. On ne doutait point qu'il ne se vengeât cruellement, et qu'il ne répandît beaucoup de sang, s'il pouvait se rendre maître de Rome. Quoiqu'il y eût toujours deux partis dans la ville, celui du Sénat et le parti du peuple, la crainte du dehors et un intérêt commun qui est le plus sur lien de la concorde, les unissait tous contre une puissance redoutable.

Sylla aussi habile dans l'intrigue et dans les négociations secrètes, que grand capitaine, se voyant environné de tant de corps différents, joignit la ruse à la valeur. L Scipion l'un des consuls était campé assez près de lui, il lui fit parler d'accommodement, et pour l'y déterminer, ses agents lui représentèrent avec beaucoup d'art, que Sylla était sensiblement touché des malheurs auxquels la république allait être exposée par une guerre civile, quelque en fût le succès pour l'un ou pour l'autre parti, et qu'il demandait seulement pour pouvoir mettre les armes bas avec honneur, qu'on lui rendît ses biens et le titre des dignités dont on l'avait injustement dépouillé.

Scipion qui désirait la paix de bonne foi, séduit par des propositions si spécieuses, en parut content, et ne demanda que le temps nécessaire pour en faire part à Norbanus son collègue, qui commandait un autre corps d'armée. Il se fit pendant ce temps-là une suspension d'armes entre les deux camps. Les soldats de Sylla à la faveur de cette trêve, se glissèrent dans celui de Scipion, sous prétexte de visiter leurs amis : ils en corrompirent plusieurs à prix d'argent. Sylla les avait dressés à ce manège, comme nous venons de le voir au sujet de Fimbria : ce qui faisait dire à Carbon qu'il avait à combattre en Sylla, un renard et un lion ; mais que le lion lui donnait bien moins de peine que le renard.

Sylla étant assuré d'un grand nombre des soldats de Scipion, se présenta devant le camp ennemi à la tête de vingt cohortes. Les soldats de garde au lieu de le charger, le saluèrent comme leur général, et l'introduisirent dans le camp. Il s'en rendit maître sans tirer l'épée : et tout cela fut exécuté si promptement, que Scipion n'en apprit la nouvelle que par les soldats même de Sylla qui l'arrêtèrent dans sa tente avec son fils, et qui les amenèrent à leur général. Sylla ne souffrit point qu'on leur fit aucun outrage. Il employa au contraire tous ses soins pour gagner le consul, et l'obliger à prendre son parti ; mais l'ayant trouvé inébranlable, il lui rendit généreusement la liberté, et lui permit de se retirer, à condition qu'il ne commanderait plus les armées contre lui.

L'adresse lui ayant si bien réussi, il crut qu'il aurait le même succès contre Norbanus l'autre consul. Il lui envoya des députés pour demander une conférence ; mais Norbanus instruit par la disgrâce de son collègue, retint ces députés et marcha droit au camp de Sylla dans le dessein de le surprendre. Sylla à l'approche des ennemis, n'eut pas le temps de ranger ses troupes en bataille. Ses soldats néanmoins ne s'épouvantèrent point, et quoiqu'ils ne prissent pour ainsi dire l'ordre que de leur courage, ils se battirent avec tant de résolution, que Norbanus après avoir perdu plus de sept mille hommes, fut obligé de faire une retraite précipitée et peu différente d'une fuite. Il se jeta dans Capoue avec le débris du corps qu'il commandait, dans la vue de défendre cette place, si Sylla entreprenait d'en former le siège.

Le reste de la campagne fut employé de part et d'autre en des négociations secrètes. Chaque parti tâchait de débaucher les alliés de l'autre. Sylla grand maître dans cet art, fit passer des sommes considérables jusqu'au pied des Alpes, pour y gagner les Gaulois cisalpins, et ses agents lui en amenèrent un puissant secours. Ses ennemis de leur côté envoyèrent en Espagne, Sertorius qui par sa valeur se rendit maître d'une partie de ces grandes provinces qui servirent depuis d'asile et de retraite à ceux de son parti : le jeune Marius détermina en même temps les Samnites à se déclarer en sa faveur. Ces peuples mirent quarante mille hommes sur pied, et ils en donnèrent le commandement à Pontius-Telesinus le premier capitaine de leur nation, et qui avait acquis beaucoup de gloire dans la guerre sociale. Un si puissant secours était moins l'effet de leur attachement au parti de Marius, qu'une suite de leur ancienne jalousie de l'agrandissement de la république : trop faibles contre toutes les forces réunies des romains, ils ne se déclarèrent pour un parti, que pour pouvoir les perdre tous les deux plus facilement, ou du moins pour affaiblir un état voisin devenu trop puissant et trop redoutable.

On procéda ensuite dans Rome à l'élection des consuls. Papirius Carbon fut élu pour la troisième fois, et on lui donna pour collègue le jeune Marius, fils du consulaire, quoiqu'il n'eût que vingt-six ans. On crut le devoir élever à cette suprême dignité, malgré l'usage et les lois, pour mettre un grand nom à la tête du parti, et pour maintenir toujours par le souvenir de son père le peuple dans ses intérêts. Les armées se mirent en campagne sitôt que le printemps fut venu. Marius à la tête de 85 cohortes, présenta la bataille à Sylla. Ce général qui avait des secrètes intelligences dans l'armée ennemie, accepta le défi : on se battit de part et d'autre avec beaucoup de courage. Le soldat dans l'une et l'autre armée voulait vaincre ou périr, et la fortune ne s'était point encore déclarée pour aucun parti, lorsque quelques escadrons de l'armée de Marius, et cinq cohortes de son aile gauche, qui avaient été gagnés par l'argent de Sylla, y mirent du désordre par une fuite concertée avec le général. Leur exemple entraîna beaucoup d'autres : la terreur se répandit dans toute l'armée ; ce fut moins dans la suite

un combat qu'une déroute. Il y eut plusieurs cohortes taillées en pièces. Le grand nom de C Marius, le père, n'obscurcit point la gloire de son fils. Ce jeune homme fit voir dans la bataille toute la capacité d'un vieil général, et le courage déterminé d'un jeune officier. Il rallia plusieurs fois ses troupes ; revint à la charge, et ne se retira que des derniers du combat. Enfin après avoir vu que tout était péri par les armes, ou dissipé par la fuite, il se jeta dans Préneste, place forte qui s'était déclarée pour son parti.

C'était la plus grande faute qu'il pouvait faire, surtout ayant encore plusieurs armées à ses ordres, et qui tenaient la campagne. Sylla qui se flattait de mettre fin à la guerre par la prise du général, investit aussitôt cette ville : on y fit des lignes fortifiées de redoutes, et la circonvallation étant achevée, il laissa le soin de ce blocus à Lucretius-Ofella un de ses lieutenants, qu'il avait eu l'adresse de détacher du parti de Marius. Sylla mit des corps avancés dans tous les défilés par où on pouvait arriver à Préneste, et il fit camper son armée d'une manière qu'elle couvrait également le blocus et ces différents postes.

Il marcha ensuite avec un détachement vers Rome. Les partisans de Marius consternés de sa défaite avaient abandonné la ville. Sylla y entra sans résistance ; les habitants désolés par la famine et par tous les maux qui suivent la guerre civile, lui ouvrirent leurs portes. Sylla s'étant rendu maître de la place, rassembla le peuple, se plaignit qu'il se fût laissé séduire à la malice de ses ennemis ; et après avoir fait vendre les biens des partisans de Marius, il retourna à son armée pour tâcher par la prise de ce chef, de mettre fin à la guerre civile. Marius au désespoir de s'être enfermé dans Préneste, et livré pour ainsi dire entre les mains de son ennemi, attribua la cause de ses disgrâces à une intelligence secrète, que Sylla entretenait dans son parti. Il envoya un ordre à Brutus préteur de Rome de se défaire de ceux qui lui étaient suspects, et le préteur en conséquence de cette cruelle proscription, fit poignarder à l'issue du Sénat, L Domitius, Mutius Scevola grand pontife et jurisconsulte excellent, et P Antistius. On fut surpris de voir C Carbon frère du consul enveloppé dans cette proscription.

Il y a de l'apparence que Marius n'aurait point donné cet ordre, et que Brutus n'aurait osé l'exécuter sans la participation du consul même. Du moins n'en fit-il paraître aucun ressentiment ; tant il est vrai que dans la fureur des guerres civiles, les nœuds que forme la nature, sont des liens trop faibles pour réunir ceux que l'ambition et l'intérêt ont séparés.

En effet la mort de C Carbon massacré par ordre de Marius, et pour ainsi dire aux yeux de son frère, n'empêcha point ce consul d'employer tous ses soins pour faire lever le siège de Préneste. Ce blocus devint alors le principal objet de la guerre.

Carbon voulant jeter du secours dans la place, se battit un jour entier contre l'armée de Sylla sans pouvoir venir à bout de son dessein. Pendant qu'ils étaient aux mains, Marcius autre général du parti de Marius, à la tête de huit légions, entreprit d'un autre côté de forcer les défilés. Mais il trouva à son chemin Pompée qui le repoussa, et tailla en pièces une partie de ses troupes ; Metellus eut le même avantage peu après contre Carbon et Norbanus. Ces deux généraux ayant joint leurs forces et fait une marche forcée pour le surprendre, arrivèrent le soir proche de son camp, qu'ils attaquèrent brusquement. Mais Metellus qui passait avec justice pour un des plus grand capitaines de ce siècle, leur fit voir qu'on ne surprend jamais un habile général. Il avait placé son camp dans un endroit environné de vignes fort épaisses, et qui lui servaient comme de

palissades. Carbon et Norbanus attaquèrent ce camp avec plus d'impétuosité que d'ordre.

Leurs soldats embarrassés dans ces vignes, ne pouvaient former leurs bataillons qui arrivaient en désordre aux pieds du retranchement. Les soldats de Metellus du haut de ces retranchements en tuèrent un grand nombre à coup de traits, et les voyant ébranlés, ils firent une sortie où il en périt encore beaucoup. La nuit qui survint couvrit la honte de ceux qui fuyaient, et il y en eut jusqu'à six mille qui ne pouvant se débarrasser de ces vignes, se rendirent à Metellus. Sur le bruit de cette défaite, une autre légion qui était proche du camp de Metellus, prit le même parti malgré Albinovanus qui la commandait, et qui revint seul joindre Norbanus.

Mais il ne persista pas longtemps dans cette fidélité, comme s'il ne fût revenu que pour trahir son général d'une manière encore plus infâme. Il pria quelque temps après Norbanus de manger chez lui avec ses lieutenants C Apustius et Flavius Fimbria frère de celui qui s'était tué en Asie. Il invita à ce festin les principaux officiers du même parti ; et au milieu du repas, il les fit égorger tous à l'exception du général que quelques affaires avaient empêché de s'y trouver. Après une action si noire, l'assassin fut se rendre à Sylla avec les complices de son crime. Norbanus désespéré de tant de mauvais succès, et ne sachant plus à qui se fier, se jeta dans une barque qui le porta à Rhodes. Sylla l'envoya redemander aussitôt aux rhodiens : et pendant que les magistrats délibéraient sur une affaire si délicate, Norbanus dans la crainte d'être livré à son ennemi, se tua au milieu de la place.

Carbon n'eut pas un sort plus heureux, il tenta encore plusieurs fois de dégager Marius de Préneste, et il l'entreprit toujours inutilement. Lucullus un des lieutenants de Sylla, et qui était revenu de l'Asie, défit proche de plaisance une partie de son armée, et Pompée tailla en pièces proche de Clusium vingt mille hommes qui lui restaient du débris de tant de combats.

Le consul ne se trouvant plus assez de forces pour tenir la campagne, abandonna l'Italie, et s'embarqua pour passer en Afrique. Mais après avoir erré quelque temps sur la mer, il tomba entre les mains de Pompée, qui pour couper les racines de la guerre civile, le fit mourir. Il ne restait de ce grand nombre de chefs qui avaient embrassé le parti de Marius, que Carinas, Marcius, et Damasippus qui étaient encore à la tête de quatre légions. Ces romains obstinés à continuer la guerre, se joignirent à Telesinus général des Samnites.

Ils résolurent de concert de faire un dernier effort, et de périr ou de faire lever le siège de Préneste. Telesinus s'avança fièrement pour tâcher d'enfoncer les lignes. Il avait dans son armée plus de soixante-mille hommes, tous samnites et ennemis jurés du nom romain, ou soldats romains, et qui ne pouvaient espérer de salut que par la défaite du parti contraire. Sylla à la tête d'une armée victorieuse s'avança pour les rencontrer, et il envoya ordre à Pompée qui commandait un autre corps d'armée, de suivre Telesinus, et de le prendre en queue pendant qu'il l'attaquerait de front. Mais dans les mouvements que faisaient ces deux généraux, Telesinus plus habile que l'un et l'autre, leur donna le change, et par une contremarche qu'il fit toute la nuit, il s'avança du côté de Rome qu'il savait être sans défense. Son armée dans l'espérance du pillage de cette grande ville, fit ce chemin avec tant d'ardeur, qu'on en vit paraître la tête le lendemain sur les montagnes voisines de Rome.

Jamais surprise ne fut égale à celle de ces habitants. Ils se voyaient à la veille d'être la proie d'une armée étrangère, qui sous prétexte qu'on avait reçu Sylla dans la place, ne manquerait pas de venger cette désertion par le meurtre et le pillage des citoyens. On ferme aussi tôt les portes de la ville ; les hommes prennent les armes, et bordent les murailles de machines et de gens de trait, pendant que les femmes toutes en pleurs courent dans les temples pour invoquer le secours des dieux. La peur et le tumulte augmentent à mesure que Telesinus approche de la ville.

C'était un autre Annibal aux portes de Rome, et il s'en croyait déjà maître. Pour lors il lève le masque ; il ne dissimule plus cette haine implacable qu'il portait aux romains : aussi ennemi de Marius que de Sylla, son dessein était de détruire Rome, et d'ensevelir sous ses ruines le dernier de ses habitants. Il allait de rang en rang pour encourager ses soldats : *il faut abattre, leur criait-il, la forêt où se retirent ces loups ravissants. Portez le fer et le feu de tous côtés ; n'épargnez rien : jamais les hommes ne seront libres, tant qu'il y aura des romains en vie.* Ses troupes animées par ces discours, s'avancent avec fureur.

Ce qu'il y avait de jeunesse dans Rome fit une sortie sous les ordres d'Appius Claudius, moins pour empêcher les approches à une armée si redoutable, que pour différer la perte de la ville, et donner le temps à Sylla de venir à son secours. Les romains se battirent comme des gens qui combattaient pour la défense de leur patrie, à la vue de leurs concitoyens, de leurs femmes, et de leurs enfants.

Appius fut tué dans ce combat : et il n'y avait pas d'apparence, vu l'inégalité des forces, que ceux qu'il commandait, puissent espérer un autre sort, lorsqu'on vit entrer dans Rome sept cens chevaux auxquels Sylla avait ordonné d'aller à toute bride se jeter dans la ville. Ils n'y furent pas plutôt arrivés qu'ils sortirent par une autre porte, et qu'ils se joignirent à ceux qui combattaient contre les premières troupes de l'armée des Samnites.

Sylla s'avancait avec toute la diligence que lui pouvait permettre son infanterie, et il était au désespoir quand il pensait que Rome qu'il envisageait comme le prix de ses victoires, était en péril de tomber en des mains étrangères. Enfin il arriva sur le midi, et campa proche le temple de Venus. à peine eut-il donné le temps à ses soldats de se reposer un moment, qu'il leur fit reprendre les armes, et régla l'ordre de la bataille.

Il donna le commandement de l'aile droite à M Crassus : pour lui il se mit à la tête de la gauche. La plupart de ses principaux officiers voulaient l'obliger à différer la bataille pour le jour suivant. Ils lui représentèrent qu'il y allait de toute sa fortune dans cette occasion ; que ses troupes fatiguées par une marche précipitée, avaient besoin de repos, sur tout ayant à combattre contre les samnites, et les lucaniens peuples belliqueux, contre lesquels les romains n'avaient jamais eu d'avantage. Mais Sylla emporté par son courage fit sonner la charge, et marcha aux ennemis. Le combat fut sanglant et opiniâtre, sur tout à l'aile gauche où il commandait. Les samnites se battirent avec une valeur extraordinaire ; poussèrent ses troupes et les mirent en désordre. Plusieurs cohortes, et des légions entières ne pouvant soutenir leurs efforts, prennent ouvertement la fuite. Sylla y accourt pour les rallier, il se jette l'épée à la main au-devant des fuyards pour les arrêter.

Mais le soldat effrayé ne connaît plus de commandement ; chacun pour mettre sa vie à couvert, tâche de se jeter dans Rome. Les habitants craignant que les

vainqueurs n'entrassent avec les vaincus, ferment la porte de ce côté-là, et laissent tomber la herse qui par sa chute écrasa plusieurs sénateurs de l'armée de Sylla. On dit que ce général dans un si grand péril tira de son sein une médaille ou une petite statue d'Apollon qu'il y portait ; et comme le péril et la crainte réveillent les sentiments de religion, on prétend qu'il lui adressa ces paroles comme à sa divinité tutélaire : *ô toi qui as fait sortir Cornélius Sylla victorieux de tant de batailles, ne l'as-tu conduit par des victoires continuelles jusqu'aux portes de sa patrie, que pour l'y faire périr plus honteusement ?* Il rallia ensuite ceux de ses soldats qui n'avaient pu se jeter dans la ville. Ces troupes quoique effrayées, mais forcées par la nécessité, firent face aux ennemis. Le combat recommença avec une nouvelle fureur : il n'y eut que la nuit qui le fit cesser. Sylla désespéré de ce mauvais succès, et sans savoir ce qui s'était passé à son aile droite, se retira dans son camp.

La nuit était fort avancée lorsque Crassus lui envoya dire qu'il avait vaincu les ennemis, et qu'il les avait poursuivis jusqu'à Antenne, où la nuit l'avait forcé de camper. Sylla s'y rendit à la pointe du jour ; et après avoir donné à son lieutenant et à ses troupes toutes les louanges que méritait un si grand service, il fut visiter le champ de bataille qu'il trouva couvert de plus de cinquante mille morts. On démêla parmi les autres le corps de Telesinus qui conservait encore les traits de ce grand courage et de l'animosité qu'il avait fait paraître dans la bataille. On prit huit mille prisonniers que Sylla fit tuer sur le champ à coups de traits.

Marcus et Carinas ayant été arrêtés dans la fuite, eurent la tête coupée, et Sylla les envoya à Lucretius comme des preuves de sa victoire, et avec ordre de les faire porter autour des murailles de Préneste. Les habitants et la garnison ayant appris cette défaite, la fuite de Norbanus et de Carbon, et se voyant sans vivres et sans ressources, ouvrirent leurs portes.

Marius tâcha de s'échapper par des conduits souterrains avec un jeune samnite frère de Telesinus. Mais ayant trouvé toutes les issues qui se rendaient dans la campagne, occupées par les soldats de Sylla, ces deux chefs se donnèrent mutuellement la mort, pour ne point tomber vivants entre les mains de leur ennemi. Sylla fit égorger les habitants, et ne pardonna qu'aux femmes et aux enfants.

Ceux de la ville de Norbe qui après un long siège, et une défense opiniâtre se voyaient à la veille d'éprouver un pareil sort, mirent le feu à leurs maisons, et se tuèrent ensuite les uns les autres, tant pour priver le soldat du butin, que pour ne pas laisser à Sylla le pouvoir de disposer de leurs vies. La prise de cette place mit fin à la guerre civile, et Sylla victorieux de tant d'ennemis différents entra dans Rome à la tête de ses troupes : heureux s'il eut conservé dans la paix, la gloire qu'il venait d'acquérir dans la guerre, ou qu'il eût cessé de vivre en même temps qu'il acheva de vaincre.

Les lieutenants de Sylla se rendirent maîtres de toutes les villes de l'Italie et mirent de puissantes garnisons dans les places qui s'étaient déclarées pour le parti de Marius. Ce qui restait de troupes du débris de tant d'armées qu'on avait opposées à Sylla, lui envoyèrent des députés pour en obtenir quartier. Il leur fit dire qu'il donnerait la vie à ceux qui s'en rendraient dignes par la mort de leurs compagnons : espèce toute nouvelle de proscription qui obligea ces malheureux à tourner leurs armes les uns contre les autres. Il en périt un grand nombre : six mille qui échappèrent à ce massacre, se rendirent à Rome.

Sylla les fit enfermer dans l'hippodrome, et convoqua en même temps le Sénat dans le temple de Bellone qui était voisin. Comme il était naturellement éloquent, il ne parla qu'en termes magnifiques de la grandeur de ses exploits. Pendant que tout le Sénat était attentif à sa harangue, ses troupes par son ordre se jetèrent dans l'hippodrome, et égorgèrent ces six mille hommes dont nous venons de parler. Le Sénat qui n'était pas instruit de ses ordres, étonné des cris de ces malheureux qu'on massacrait, parut consterné, et crut qu'il avait abandonné la ville entière au pillage de ses soldats. Mais Sylla sans s'émouvoir et sans changer de couleur, leur dit froidement de ne pas s'inquiéter de ce qui se passait au dehors, et que ce n'était que des malheureux qui avaient osé prendre les armes contre lui, qu'il faisait punir. Il ajouta d'un ton fier et superbe, qu'il traiterait de la même manière tous ses ennemis, et qu'il ne pardonnerait à aucun de quelque condition qu'il fût : et en sortant de l'assemblée, il fit afficher dans la place publique les noms de quarante sénateurs, et de seize cens chevaliers qu'il proscrivait.

Deux jours après, il proscrivit encore quarante autres sénateurs et un nombre infini des plus riches citoyens de Rome. Il déclara infâmes et déchus du droit de bourgeoisie les fils et les petits-fils des proscrits. Il ordonna par un édit public que ceux qui auraient sauvé un proscrit, ou qui l'auraient retiré dans leur maison, seraient proscrits en sa place. Il mit à prix la tête des proscrits ; et il fixa chaque meurtre à deux talents. Les esclaves qui avaient assassiné leurs maîtres recevaient cette récompense de leur trahison, et à la honte de l'humanité on vit des enfants dénaturés les mains encore sanglantes, la demander pour la mort de leurs propres pères qu'ils avaient massacrés.

Lucius Catilina qui pour s'emparer du bien de son frère, l'avait fait mourir, pria Sylla auquel il était attaché, de mettre ce frère qu'il avait tué depuis longtemps, au nombre des proscrits afin de couvrir par-là l'énormité de son crime. Sylla lui ayant accordé sa demande, Catilina pour lui en marquer sa reconnaissance, alla tuer au même moment Marcus Marius frère du consul, et lui en apporta la tête dans la place publique. Comme il avait encore les mains souillées du sang de ce malheureux, il entra dans le temple d'Apollon qui était proche de la place, et les lava dans l'eau lustrale de ce temple comme pour ajouter l'impiété et le sacrilège au meurtre et à l'assassinat.

Cette cruelle proscription n'enveloppa pas seulement ceux du parti contraire. Sylla à qui la mort d'un homme ne coûtait rien, permit à ses amis et à ses officiers de se venger impunément de leurs ennemis particuliers. Les grands biens devinrent un crime, et quiconque passait pour riche n'était point innocent.

Quintus Aurelius citoyen paisible, qui avait toujours vécu dans une heureuse obscurité, sans être connu ni de Marius ni de Sylla, apercevant avec étonnement son nom dans ces tables fatales où l'on écrivait ceux des proscrits, s'écria avec douleur : **malheureux que je suis ! C'est ma belle maison d'Albe qui me fait mourir**, et à deux pas de-là il fut assassiné par un meurtrier qui s'était chargé de le tuer. C'étaient tous les jours de nouvelles proscriptions et de nouveaux meurtres, et personne ne pouvait compter sur un jour de vie.

Dans cette désolation générale, il n'y eut que C Metellus qui fut assez hardi pour oser demander à Sylla en plein Sénat, quel terme il mettait à la misère de ses concitoyens : **nous ne te demandons pas, lui dit-il, que tu pardonne à ceux que tu as résolu de faire mourir : mais délivre-nous d'une incertitude pire que la mort, et du moins apprends nous ceux que tu veux sauver**. Sylla sans paraître s'offenser d'un discours si hardi, lui répondit froidement qu'il ne s'était pas

encore déterminé sur le nombre de ceux à qui il voulait laisser la vie. Mais qu'a l'égard des autres, il avait proscrit d'abord les premiers dont il s'était souvenu, qu'il se réservait la liberté d'en user de la même manière à l'avenir, à mesure que sa mémoire lui fournirait les noms de ses ennemis. Il étendit ensuite sur des villes et sur des nations entières, cette proscription qui n'était tombée d'abord que sur des particuliers. Il s'empara par une manière de confiscation, des biens, des maisons et du territoire de toutes les villes d'Italie qui pendant la guerre civile s'étaient déclarées pour Marius. Il en fit la récompense de ses soldats qu'il attacha de nouveau à sa fortune et à ses intérêts. Mais comme ces usurpations et beaucoup d'autres dont nous aurons lieu de parler dans la suite, pouvaient n'être pas durables, ceux qui en profitaient lui firent insinuer qu'il devait se revêtir de la dignité de dictateur, afin de donner force de loi, et une apparence de droit à tant de dispositions différentes qu'il faisait dans la république.

Nous avons déjà dit que les romains après avoir aboli la royauté, en avaient cependant conservé comme la représentation dans la dignité de dictateur. La puissance de ce souverain magistrat était sans bornes : l'autorité des consuls et des autres magistrats subalternes, si on en excepte celle des tribuns, cessait absolument par son élection. Il avait pouvoir de vie et de mort sur ses concitoyens : il était l'arbitre de la paix et de la guerre, et il pouvait lever des troupes ou congédier les armées quand il le jugerait à propos, sans que personne fût en droit de lui demander raison de sa conduite.

Vingt-quatre licteurs qui portaient les faisceaux et les haches, le précédaient quand il sortait en public, et un des principaux officiers de la république qui commandait la cavalerie, le suivait partout. Le dictateur avait seul le droit de le nommer : il s'en servait comme du capitaine de ses gardes, pour exécuter ses ordres. En un mot le dictateur avait toute la puissance et l'appareil de la royauté.

Mais comme il aurait pu abuser d'un pouvoir si absolu, et peut-être plus grand que ne l'avaient jamais eu les anciens rois de Rome, on n'avait recours à cette suprême dignité, que dans les périls extrêmes de la république, comme lorsqu'on était attaqué par des ennemis redoutables, ou que la république était agitée par de dangereuses séditions : et on prenait toujours la précaution de ne déférer cette puissance suspecte à des républicains, tout au plus que pour six mois. Sylla maître absolu dans Rome, la voulut avoir pour un temps indéfini. C'est ainsi que les romains qui avaient passé de la domination des rois sous le gouvernement républicain des consuls, et des tribuns militaires, retombèrent après plusieurs siècles sous la puissance absolue d'un seul : quoique Sylla pour diminuer l'horreur qu'en avaient des républicains, eût masqué une véritable royauté sous le titre et la dignité de dictateur.

Mais les romains étaient trop habiles pour ne pas s'apercevoir que sous des noms anciens et connus, il s'élevait une puissance toute nouvelle et incompatible avec la liberté. Sylla dictateur perpétuel, ou pour mieux dire le roi et le souverain absolu de Rome, changea à son gré la forme du gouvernement. Il abolit d'anciennes lois, en établit de nouvelles, se rendit maître du trésor public, et disposa souverainement des biens de ses concitoyens, qu'il regardait comme faisant partie de ses conquêtes.

Crassus lui seul en eut la meilleure partie. Cet homme qu'on a appelé le plus riche des romains, n'avait point de honte de lui demander la confiscation des proscrits, ou d'acheter leurs biens à vil prix quand on les vendait publiquement dans la place. Sylla aussi libéral envers ses amis, que dur et inexorable envers ses ennemis, se faisait un plaisir de répandre à pleines mains les trésors de la

république sur ceux qui s'étaient attachés à sa fortune. Mais aussi il en exigeait une dépendance entière. Pompée par son ordre répudia sa femme appelée Antistia, fille du sénateur Antistius, que le jeune Marius avait fait mourir, et fut obligé d'épouser Emilie belle-fille de Sylla, issue du premier mariage de sa femme Metella avec Scaurus.

Ce fut par ce même pouvoir souverain qu'il exerçait indifféremment sur tous les romains, qu'il voulut contraindre Jules César neveu de Marius, de répudier pareillement Cornélie sa femme, et fille de Cinna. Mais César à peine sorti de l'enfance, osa lui résister.

Il se présenta même avec une hardiesse surprenante devant une assemblée du peuple pour demander la prêtrise de Jupiter. Sylla non seulement lui fit donner l'exclusion, mais il résolut encore de le proscrire. Ce ne fut qu'avec des peines infinies que ses amis obtinrent sa grâce : et sur ce qu'ils représentèrent qu'il n'y avait rien à craindre d'un homme si jeune, on prétend qu'il leur répondit, que dans cet homme si jeune, il découvrirait plusieurs Marius. Les parents et les amis de César instruits de ce discours, et sachant combien tous ceux qui avaient appartenu à Marius étaient odieux au dictateur, l'engagèrent à sortir de Rome, où il ne revint qu'après la mort de Sylla.

De ces soins domestiques le dictateur passa au gouvernement civil, et au règlement du Sénat. Il y fit entrer trois cens chevaliers pour remplacer ce grand nombre de sénateurs qui étaient péris dans la guerre civile, ou par les proscriptions. Mais pour diminuer en même temps l'autorité des chevaliers, il ôta à cet ordre le droit de connaître du crime de concussion et de péculat que Caius Gracchus leur avait attribué. Il augmenta en même temps le nombre des plébéiens, de dix mille esclaves des proscrits auxquels il donna le nom de cornéliens, pour les faire souvenir de l'auteur de leur liberté. Il publia ensuite différentes lois, dont les unes étaient nouvelles, et les autres les mêmes qu'il avait fait recevoir pendant son consulat, mais que Marius et Cinna avaient abrogées. Son principal objet était de réprimer l'ambition de ceux qui voulaient tout d'un coup parvenir aux premières dignités de l'état, et d'abaisser en même temps l'autorité des tribuns du peuple, auxquels il avait toujours été très opposé. Il ordonna par la première de ces lois, que personne ne serait reçu à la charge de préteur, qu'il n'eût passé par celle de questeur ; et qu'aucun citoyen ne pourrait parvenir au consulat qu'après avoir exercé la préture, ni obtenir la même dignité une seconde fois, que dix ans après l'avoir exercée.

Par une seconde loi, il exclut ceux qui auraient été tribuns du peuple, de toute autre magistrature : ce qui avilit entièrement cette dignité, la plus puissante après la dictature, et la plus redoutable de la république. Il fit recevoir ces lois dans des assemblées du peuple romain. Tous les suffrages furent pour la publication : personne n'osa être d'un avis contraire à celui du dictateur ; et l'exemple de Lucretius Ofella fit voir combien il était dangereux de s'y opposer, ou de ne s'y pas soumettre.

Lucretius était un des lieutenants de Sylla, qui lui avait rendu des services les plus importants. C'est lui qui avait assiégé et pris Préneste, et réduit le jeune Marius à la funeste nécessité de se tuer. Cet officier aspirait au consulat, quoiqu'il n'eût pas passé par la préture. Sylla lui fit dire de se désister de ses prétentions, comme étant contraires aux lois nouvelles qu'il venait d'établir. Lucretius se fiant sur ses services, ne crut pas que les lois fussent faites pour un lieutenant de Sylla : et comme il avait une puissante brigue parmi le peuple, il ne laissa pas de paraître le jour de l'assemblée au nombre des candidats. Sylla

offensé de sa poursuite, le fit poignarder sur le champ par un centenier. Le peuple qui ignorait la cause de ce meurtre, se jeta sur l'officier, et le traîna devant le dictateur pour le faire punir. Sylla ordonna qu'on le mit en liberté, et adressant la parole au peuple : **sachez, romains, leur dit-il, que c'est par mon ordre qu'on a tué cet homme qui ne voulait pas m'obéir, et qu'on fera le même traitement à ceux qui entreprendront de violer mes lois et mes ordonnances.** Le peuple se retira, consterné de se voir sous une domination si tyrannique.

Cependant cet homme qui avait usurpé un empire si absolu, et qui pour y parvenir avait essuyé tant de périls, et donné tant de batailles, s'avisait tout d'un coup d'y renoncer. Sylla après avoir fait périr dans les guerres civiles plus de cent mille de ses concitoyens ; après avoir fait massacrer quatre-vingt-dix sénateurs, dont il y en avait quinze consulaires, et plus de deux mille six cent chevaliers ; cet homme, dis-je, dont la vengeance avait été la première passion, rassasié de tant de sang qu'il avait fait répandre, fut assez hardi pour se dépouiller de la souveraine puissance. Il se démit de la dictature, et se réduisit de lui-même au rang d'un simple citoyen, sans craindre le ressentiment de tant d'illustres familles dont il avait fait périr les chefs par ses cruelles proscriptions. On dit au contraire qu'après s'être déposé de la dictature, il cria tout haut au milieu de la place qu'il était prêt de rendre compte de sa conduite. Il renvoya en même temps ses licteurs ; licencia ses gardes, et se promena encore quelque temps sur la place avec quelques-uns de ses amis, et devant la multitude du peuple, qui frappée d'étonnement, regardait un changement si peu attendu, comme un prodige. Il retourna le soir à sa maison, seul, et comme un simple particulier, et sans que personne parmi un si grand nombre d'ennemis qu'il s'était faits, osât lui manquer de respect. Il n'y eut dans une si grande ville qu'un jeune étourdi qui l'insulta publiquement : il le suivit en lui disant des injures jusqu'à la porte de sa maison. Sylla ne daigna pas lui répondre ; et il dit seulement par une espèce de prédiction, que l'insolence de ce jeune homme serait cause que si quelqu'un après lui parvenait au même degré de puissance, il ne s'en démettrait pas aussi facilement qu'il venait de le faire. La plupart des romains regardèrent une abdication si surprenante comme le dernier effort de la magnanimité. On oublia ses proscriptions ; on lui passa tant de meurtres qu'il avait fait faire, en faveur de la liberté qu'il avait rendue à sa patrie.

Ses ennemis au contraire attribuèrent un si grand changement à l'inquiétude naturelle de son esprit, et à la crainte continuelle où il était qu'il ne se trouvât quelque romain assez généreux pour lui ôter d'un seul coup l'empire et la vie. Quoi qu'il en soit de ces différents motifs, Sylla après tant de sang répandu, mourut tranquillement dans son lit, comme l'aurait pu espérer le plus paisible citoyen de la république. Il composa lui-même son épitaphe peu de jours avant sa mort, et on y trouve son véritable caractère : elle contient, **que jamais personne ne l'avait surpassé ni à faire du bien à ses amis, ni à faire du mal à ses ennemis.** Son abdication de la dictature fit voir que l'ambition et l'envie de régner n'avaient pas été sa passion dominante, et qu'il ne s'était emparé de la souveraine puissance que pour pouvoir se venger plus sûrement de ses ennemis. Mais l'exemple dangereux d'un simple citoyen qui avait su s'élever à l'empire, et s'y maintenir, laissa apercevoir à ceux qui lui succédèrent que le peuple romain pouvait souffrir un maître ; ce qui causa de nouvelles révolutions. à peine Sylla avait les yeux fermés, que M Æmilius Lepidus premier consul, entreprit à son exemple de se rendre maître du gouvernement. Mais pour un si haut dessein, il avait plus d'ambition que de crédit et de forces.

C'était un homme sans considération dans les armées, meilleur courtisan que soldat, d'une profonde dissimulation, et qui ne s'était élevé qu'à force de bassesses. Quoiqu'il se fût déclaré pour le parti de la noblesse qui lui paraissait le plus puissant, ou pour mieux dire qu'il eût plié sous l'autorité absolue de Sylla, le dictateur qui avait démêlé son caractère, et qui s'en défiait, ne voulut jamais consentir qu'il parvînt au consulat. Mais depuis qu'il eut abdicqué la dictature, Pompée qui avait la principale autorité dans les affaires, séduit par le feint attachement de Lepidus, favorisa ouvertement son élection ; et le jour des comices il le fit nommer premier consul par préférence à Q Catulus son collègue, et fils de ce consulaire que Marius avait fait mourir.

On rapporte que Sylla voyant revenir Pompée de la place, transporté de joie de l'élection de Lepidus qu'il regardait comme sa créature, et surtout de la préférence qu'il lui avait fait remporter sur Catulus, lui cria tout haut : *n'as-tu point de honte, jeune homme, de t'applaudir d'avoir fait déclarer pour premier consul, un homme tel que Lepidus, au préjudice de Catulus un de nos meilleurs citoyens ?* Il l'avertit ensuite qu'il s'attendît à ne trouver dans Lepidus qu'un ami faible et équivoque ; mais peut-être un dangereux ennemi, qui, s'il y trouvait son avantage, tournerait contre son bienfaiteur même l'autorité qu'il lui avait procurée si imprudemment.

La conduite que tint Lepidus fit voir que son véritable caractère n'avait pas échappé à Sylla, malgré toute la dissimulation dont il avait tâché de le couvrir. Il resta en apparence dans le parti de la noblesse pendant la vie de Sylla qu'il redoutait toujours ; mais il ne le vit pas plutôt mort, qu'il chercha par de nouvelles divisions, à s'emparer à son exemple de la souveraine puissance, et à usurper la même autorité.

Nous avons vu plus d'une fois dans la suite de cette histoire, que tantôt les intérêts du peuple, tantôt ceux du Sénat avaient servi de prétexte aux grands de Rome, pour satisfaire leur ambition. L'une et l'autre route étaient ouvertes à Lepidus. Il est vrai que pour s'accommoder à l'état présent de la république, il s'était déclaré pour le parti de la noblesse, comme nous le venons de dire ; mais de pareils engagements n'étaient pas pour arrêter un homme ambitieux : et comme d'ailleurs il voyait à la tête de ce parti Pompée, Metellus, Crassus, et même Catulus son collègue qui le surpassaient en crédit et en considération, il crut qu'il acquerrait un plus grand nombre de partisans s'il passait dans le parti de Marius dont la plupart des chefs avaient péri dans la guerre civile, et qui ne subsistait plus, que par l'ancienne animosité du peuple contre la noblesse.

Ce fut pour relever ce dernier parti qu'il proposa d'abolir une partie des lois de Sylla. Catulus son collègue au consulat, s'y opposa avec beaucoup de fermeté. Les deux partis se déclarèrent pour l'un ou l'autre consul. Lepidus pour fortifier le sien, et pour mettre les peuples d'Italie dans ses intérêts, leur fit dire qu'il était dans le dessein de les rétablir dans les trente-cinq anciennes tribus, et de leur faire rendre les terres dont le dictateur les avait privés pour en faire la récompense de ses soldats. Cette déclaration ne manqua pas de grossir considérablement le nombre de ses partisans. Rome se voyait à la veille de servir encore de théâtre à une nouvelle guerre civile ; mais le Sénat interposa son autorité, et tira parole avec serment des deux consuls, que pendant leur consulat ils ne prendraient point les armes l'un contre l'autre.

Lepidus en sortant de charge, se crut dégagé de son serment. On lui avait décerné à l'issue du consulat, le gouvernement de la Gaule Cisalpine : il y leva aussitôt une armée, et il fit entrer dans son parti Brutus et Perpenna, tous deux

prétoriens, qui avaient à leurs ordres l'un et l'autre un corps de troupes considérable, et qui campaient près de Modène. Lepidus fortifié de ce secours, et ne voyant aucune armée en Italie qu'on pût lui opposer, marcha droit à Rome, dans l'espérance de devenir un autre Sylla, s'il pouvait se rendre maître de la ville. Le Sénat averti de sa marche et de ses desseins, se mit en état de lui en défendre l'entrée. On eut bientôt enrôlé les légions.

Catulus qui en eut le commandement, campa hors des portes de la ville. Lepidus pour grossir son parti, fit semer des billets dans Rome, dans lesquels il invitait le peuple et les partisans de Marius de le venir joindre. Mais comme on n'était pas prévenu en faveur de son habileté et de son courage, et que d'ailleurs le peuple ne pouvait souffrir qu'on parlât d'incorporer les peuples d'Italie dans les anciennes tribus, personne ne branla en sa faveur. Cependant comme il était trop avancé pour reculer, on en vint bientôt aux mains ; et Catulus à la tête des légions et de tout ce qu'il y avait de noblesse dans Rome, le chargea si brusquement, qu'après une légère résistance, il tailla en pièces une partie de son armée, et obligea le reste à prendre la fuite. Lepidus désespéré de ce mauvais succès, après avoir erré quelque temps, inconnu et caché en différents endroits de l'Italie, passa enfin dans l'île de Sardaigne où il avait quelques partisans. Perpenna un de ses officiers, l'y vint joindre avec les débris de son armée. Plusieurs partisans de Marius se rendirent auprès de lui. Il fit de nouvelles levées : son parti grossit insensiblement ; et il se vit bientôt une nouvelle armée. Son dessein était de porter la guerre en Sicile où il avait des intelligences secrètes. Mais on apprit peu de temps après, qu'il était mort de chagrin, ayant intercepté une lettre qui ne lui permettait pas de douter de l'infidélité de sa femme. Sa mort dissipa son parti.

Brutus ne se sentant pas assez fort pour tenir la campagne, se jeta dans Modène, moins pour continuer la guerre, que pour avoir le temps de capituler, et de faire sa condition meilleure. En effet, Pompée ayant eu ordre de l'y assiéger, il ne parut pas plutôt devant la place, que Brutus lui en fit ouvrir les portes, et il ne demanda pour toute condition que de pouvoir se retirer en sûreté dans une petite bourgade située sur les rives du Pô. Pompée en convint : il écrivit même au Sénat, que la prompte soumission de Brutus avait mis fin à la guerre. Cependant au préjudice du traité et de sa parole, peu de jours après il l'envoya poignarder dans cette bourgade qu'il avait choisie pour retraite ; soit qu'il eût appris qu'il cabalait encore secrètement, soit que ce jeune général élevé dans la cruelle politique de Sylla, ne crût pas qu'on dût laisser vivre aucun chef du parti ennemi. Perpenna craignant un pareil sort, rassembla les débris des troupes de Lepidus et de Brutus ; et se trouvant à la tête de cinquante-trois cohortes, il les conduisit en Espagne.

Son dessein était de s'y cantonner, et d'y faire la guerre en son nom, et sans dépendre d'aucun chef, à l'exemple de Sertorius capitaine d'une grande réputation, qui soutenait encore le parti de Marius dans la Lusitanie. Sylla avait fait déférer le gouvernement de ces grandes provinces à Metellus un de ses lieutenants. Le Sénat craignant qu'il ne pût résister à ces deux chefs, s'ils joignaient leurs forces, envoya à son secours Pompée avec de nouvelles troupes. Pompée, l'homme de confiance du Sénat, et qui depuis la mort de Sylla passait pour le premier général de la république, se mit aussitôt en chemin, et il menait avec lui ces mêmes troupes qui avaient défait plus d'une fois celles du parti de Marius. Les soldats de Perpenna qui n'étaient pas prévenus en faveur de la capacité de leur commandant, apprenant que Pompée marchait à eux, prirent les armes, levèrent leurs enseignes, et sans consulter Perpenna, lui crièrent qu'il

fallait aller rejoindre Sertorius. Qu'ils avaient besoin d'un capitaine aussi plein d'expérience pour les commander, et que s'il refusait de les conduire dans son camp, ils en trouveraient bien le chemin, et qu'ils lui porteraient leurs enseignes.

Perpenna fut outré de cette désertion générale : mais ne pouvant trouver de sûreté pour lui-même que parmi les complices de sa révolte, il fut obligé de les suivre. Il se rendit au camp de Sertorius, et de général absolu et indépendant, il se vit réduit par ses propres soldats à la fonction d'officier subalterne la jonction de Pompée avec Metellus, et celle de Perpenna avec Sertorius, donnèrent une nouvelle chaleur aux armes. Sertorius capitaine expérimenté et entreprenant, eut presque toujours l'avantage, surtout contre Pompée, que l'envie de se distinguer, et la crainte de partager sa gloire tenait ordinairement séparé de Metellus. Ce jeune général dont la réputation était si grande à Rome, eut même le chagrin de voir brûler à ses yeux la ville de Lauron que Sertorius assiégeait, et qu'il tenta inutilement de secourir.

On dit que s'étant trop avancé, et ne considérant que l'armée ennemie qui formait le siège, et qu'il avait devant lui, il vit sur les hauteurs voisines des troupes de montagnards qui y parurent tout d'un coup, et qui, en faisant des courses dans la plaine, l'empêchaient de s'y étendre et de pouvoir fourrager : en sorte qu'étant venu pour faire lever un siège, il se trouvait lui-même comme assiégé et investi par ces différents partis, qui ne lui permettaient pas de s'écarter. Sertorius ayant fait observer à ses principaux capitaines la disposition de son camp, et les différents endroits qu'occupaient ses troupes, ajouta, en parlant avec mépris de Pompée, que cet écolier de Sylla ne savait pas encore son métier, et qu'il lui apprendrait dans peu qu'un général d'armée doit plutôt regarder derrière lui que devant.

En effet, Pompée craignant que ces troupes de Sertorius qui occupaient les hauteurs, ne devinssent assez fortes et assez nombreuses pour lui fermer le chemin de la retraite, prit le parti de se retirer de bonne heure : il fallut qu'il renonçât à l'espérance de jeter du secours dans la place assiégée. Sertorius l'emporta l'épée à la main ; et quoiqu'il ne fût pas cruel, il crut être obligé d'y faire mettre le feu pour intimider les autres villes d'Espagne, et leur faire sentir que la protection de Pompée était d'un faible secours contre ses armes et son ressentiment.

Pompée au désespoir d'avoir vu brûler une ville pour s'être déclaré en sa faveur, cherchait toutes les occasions d'avoir sa revanche. Il crut l'avoir trouvée proche Sucrone : et quoique Metellus ne fût pas loin, il s'imagina être assez fort pour défaire l'ennemi sans son secours. Il l'attaqua dans une plaine ; mais Sertorius dont la cavalerie espagnole était supérieure à celle des romains, le poussa si vivement, que ces italiens rompus, jetèrent le désordre et la confusion dans l'infanterie. Pompée pensa être pris : et son armée aurait été entièrement défaite, si Metellus ne s'était avancé à son secours. Sertorius voyant approcher les légions de ce vieux général, se retira dans son camp, et dit à ses officiers en plaisantant : **que si cette vieille, en parlant de Metellus, n'eût retiré ce jeune enfant de ses mains, il allait le renvoyer à Rome à ses parents, après l'avoir corrigé comme il le méritait.**

Pompée moins présomptueux, et devenu sage par un peu d'adversité, jugea bien qu'il ne pouvait pas sans péril s'éloigner de Metellus. Ils joignirent leurs troupes : mais malgré cette jonction qui les rendait supérieurs en forces, ils ne laissaient pas d'éprouver de nouveaux périls dans tous les lieux où ils campaient. Ils avaient à faire à un ennemi qui les venait surprendre tantôt de jour, tantôt de

nuit. Ses troupes la plupart composées d'espagnols et de montagnards, vifs et agiles, faisaient de continuelles attaques, et des retraites aussi promptes, sans que les soldats romains pesamment armés, et accoutumés à combattre de pied ferme, les pussent joindre. Lui seul conduisait toutes les entreprises : il semblait qu'il se multipliât : les deux généraux de Rome le trouvaient à la tête de toutes les attaques. S'il avait de l'avantage, il poussait ses ennemis sans leur donner le temps de se reconnaître ; et s'il trouvait trop de résistance, et qu'il craignît d'être enveloppé, il avait accoutumé ses soldats à se disperser. Ils gagnaient les montagnes et les rochers ; et au moindre signal ils savaient se rallier auprès de leur général : on le voyait revenir à la charge par un autre endroit. Il semblait que ce fût de nouvelles troupes et une autre armée qu'il eût trouvée toute prête à entrer en action : par cette manière de faire la guerre, favorisée de la situation des lieux, il ne laissait jamais en repos ni ses ennemis ni ses propres troupes.

Sa réputation et les nouvelles des avantages qu'il remportait tous les jours sur les deux généraux les plus estimés à Rome, passa jusque en Asie. Nous avons vu que Mithridate pressé par Sylla, avait été obligé pour obtenir la paix, de prendre la loi du vainqueur, et de souscrire à toutes les conditions qu'il lui avait voulu imposer ; et que le général romain n'avait arrêté le progrès de ses armes que pour les pouvoir tourner contre Marius et ses autres ennemis particuliers.

Mithridate crut après la mort de Sylla, et pendant les guerres civiles qui agitaient la république, que la conjoncture était favorable pour renouveler la guerre. Il leva une puissante armée ; et afin de fomenter la guerre civile, et d'entretenir une diversion utile à ses desseins, il fit proposer à Sertorius d'unir leurs intérêts. Ses envoyés lui offrirent des sommes considérables pour fournir aux frais de la guerre avec une flotte qui serait à ses ordres, à condition qu'il souffrirait que ce prince recouvrât les provinces de l'Asie, que la nécessité de ses affaires l'avait forcé d'abandonner par le traité qu'il avait fait avec Sylla.

Sertorius assembla son conseil : tous ceux qu'il y appela ne trouvèrent pas qu'il y eût matière à délibérer : et ils lui représentèrent que pour un secours aussi présent et aussi effectif que l'argent et la flotte qu'on lui offrait, il ne lui en coûterait qu'un vain consentement qu'on lui demandait pour une entreprise qui ne dépendait pas même de lui. Mais Sertorius avec une grandeur d'âme digne d'un véritable romain, protesta qu'il n'entendrait jamais à aucun traité qui blesserait la gloire ou les intérêts de sa patrie, et qu'il ne voudrait pas même d'une victoire sur ses propres ennemis, qui ne serait pas acquise par des voies légitimes. Et ayant fait entrer les ambassadeurs de Mithridate, il leur déclara qu'il souffrirait que le roi leur maître reprît la Bithynie et la Cappadoce, provinces sur lesquelles le peuple romain n'avait aucun droit ; mais qu'il ne consentirait jamais qu'il mît le pied dans l'Asie mineure qui appartenait à la république, et à laquelle il avait renoncé par un traité solennel. Il renvoya ces ministres avec cette réponse ; et on dit que Mithridate l'ayant apprise, se tourna rempli d'étonnement vers quelques-uns de ses courtisans, et leur dit : **qu'est-ce que ce romain ne prétendrait pas nous prescrire, s'il était à Rome, puisque des bords de la mer Atlantique où il est relégué, il entreprend de donner des bornes à notre empire ?**

Cependant ce prince reconnaissant combien il avait d'intérêt d'entretenir la guerre civile, conclut depuis le traité aux conditions même que Sertorius avait prescrites. Le roi de Pont lui fournit trois cent talents et quarante vaisseaux : et Sertorius donna au roi de Pont un corps de troupes sous le commandement de Marius Varius, un de ces sénateurs proscrits par Sylla, et qui s'était réfugié auprès de lui. Ce sénateur étant arrivé en Asie, fit respecter le nom et la

puissance de son général dans tous les lieux où il porta ses armes. Comme s'il eût été autorisé par le Sénat et le peuple romain, il déchargea en son nom la plupart des villes des taxes exorbitantes dont Sylla les avait accablées.

Une conduite si modérée et si habile, lui en fit ouvrir les portes sans le secours de ses armes, et le nom seul de Sertorius faisait plus de conquêtes que toutes les forces de Mithridate. Mais ce grand capitaine qui avait échappé à tous les périls de la guerre, périt par la perfidie des romains même de son parti. Perpenna qui ne pouvait lui pardonner l'autorité qu'il avait prise sur ses propres troupes, et qui se flattait d'occuper sa place, s'il pouvait s'en défaire, conjura sa perte ; et il fit entrer dans ce complot plusieurs officiers, sous prétexte que Sertorius méprisait les romains, et donnait toute sa confiance aux espagnols. Les conjurés l'assassinèrent dans un festin. Perpenna prit ensuite le commandement de l'armée ; mais il n'avait ni la capacité de son prédécesseur, ni la confiance des soldats, qui détestaient sa perfidie. Metellus et Pompée avaient été obligés alors de se séparer pour faire subsister plus facilement leur cavalerie. Pompée fut instruit le premier de la mort de Sertorius et de la disposition des esprits. Il s'approcha aussitôt du camp de Perpenna : une partie des soldats de ce nouveau général l'abandonnèrent ; les autres quand on les attaqua, ne firent qu'une faible résistance. Chacun se dispersa ; Perpenna dans cette déroute ne sut que s'enfuir et se cacher. Il fut trouvé dans un buisson : Pompée lui fit couper la tête sur le champ, et par sa mort la guerre d'Espagne fut terminée.

Pompée ramena son armée victorieuse en Italie. Spartacus gladiateur y avait excité une guerre dangereuse. Ce gladiateur homme de courage, s'échappa de Capoue, où il était gardé avec soixante et dix de ses camarades. Il les exhorta ensuite de sacrifier leur vie plutôt pour la défense de leur liberté, que pour servir de spectacle à l'inhumanité de leurs patrons. Un grand nombre d'esclaves fugitifs se joignirent à lui : la licence et l'espérance du butin lui attirèrent une foule de petit peuple de la campagne ; en sorte qu'il se vit bientôt à la tête d'une armée considérable. Le Sénat qui méprisait Spartacus, se contenta d'abord d'envoyer contre lui Varinius Glaber, et P Valerius tous deux préteurs. On ne leur donna même que peu de troupes, parce qu'on aurait eu honte de faire marcher les légions contre des esclaves et des brigands, que la présence seule du magistrat devait dissiper. Spartacus tailla en pièces les troupes qu'on lui avait opposées.

Cette défaite malgré l'inégalité du nombre, causa autant de surprise que d'indignation au Sénat. L'affaire paraissant plus sérieuse qu'on ne l'avait crue d'abord, les consuls eurent ordre de se mettre en campagne chacun à la tête d'un corps considérable. Les magistrats ne pouvant se persuader que des esclaves et des fugitifs osassent soutenir la présence des légions, marchèrent avec négligence contre des ennemis qu'ils méprisaient. Spartacus en profita : il choisit son camp et le champ de bataille comme aurait pu faire un grand général ; et il fit combattre ses compagnons avec un courage si déterminé, que les soldats romains qui croyaient marcher à une victoire certaine, trouvant une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas, se débandèrent et prirent la fuite. Les consuls les rallièrent, et il y eut un second combat près de Picene, mais qui ne leur fut pas plus heureux. Les romains prirent encore la fuite ; et il n'y avait qu'une intelligence criminelle avec les ennemis, qui pût en quelque manière justifier une lâcheté si extraordinaire.

De si grands avantages attirèrent une foule innombrable de peuple sous les enseignes de Spartacus : et ce gladiateur se vit jusqu'à six vingt mille hommes à ses ordres, pâtres, bandits, esclaves, transfuges, tous gens féroces et cruels, qui

portaient le fer et le feu de tous côtés, et qui n'envisageaient dans cette révolte qu'une licence effrénée, et l'impunité de leurs crimes. Il y avait près de trois ans que cette guerre domestique durait en Italie avec autant de honte que de désavantage pour la république, lorsque le Sénat en donna la conduite à Licinius Crassus un des premiers capitaines du parti de Sylla, et qui avait eu beaucoup de part à ses victoires.

La fortune changea sous un habile général. Crassus savait faire la guerre, et la fit heureusement. Il commença par rétablir la discipline militaire dans les troupes. On décima par son ordre celles qui avaient fui lâchement dans les derniers combats. Cette utile sévérité le fit autant craindre de ses propres soldats, que des ennemis. Les romains virent bien que sous ce général il fallait vaincre ou mourir : et un corps de dix mille hommes de ces rebelles s'étant éloigné du gros de l'armée, pour fourrager, il les surprit, tomba dessus, et les tailla en pièces.

Il défit ensuite dans une bataille rangée leur armée entière, et en remporta une victoire complète. Spartacus traînant les restes de sa déroute, voulait gagner les bords de la mer pour passer en Sicile, où un grand nombre d'esclaves lui faisait espérer de pouvoir se rétablir. Mais Crassus le prévint, lui coupa le chemin de la mer, et l'investit dans son propre camp. Spartacus désespérant de pouvoir échapper, se résolut de tenter encore une fois le sort des armes. Il rangea son armée en bataille avec toute l'habileté d'un grand capitaine : il ne lui manquait qu'une meilleure cause.

On dit que comme on lui eut amené un cheval un peu avant que le combat commençât, il tira son épée, le tua, et se tournant vers ses soldats : **si je suis victorieux**, leur dit-il, **je n'en manquerai pas ; et si nous sommes défaits, je n'ai pas envie de m'en servir**. Il se mit ensuite à la tête de son infanterie. Ces gens animés par l'exemple de leur général, se battirent en désespérés. La victoire fut longtemps en balance : enfin la valeur des légions en décida. On fit une cruelle boucherie de ces brigands : Spartacus blessé à la cuisse d'un coup de javeline, se défendit encore longtemps en combattant à genoux, et tenant son bouclier d'une main et son épée de l'autre. Enfin percé de coups, il tomba sur un monceau, ou de romains qu'il avait immolés à sa fureur, ou de ses propres soldats qui s'étaient fait tuer aux pieds de leur général en le défendant. Ceux qui purent échapper à l'épée des victorieux, gagnèrent les montagnes, et se rallièrent ensuite.

Pompée en revenant d'Espagne les rencontra, et défit sans peine des troupes fugitives, sans chefs et sans retraite. Cependant pour diminuer la gloire de Crassus, et augmenter la sienne, il n'eut point de honte d'écrire au Sénat que Crassus avait défait Spartacus : **mais moi**, dit-il dans sa lettre, **j'ai coupé la racine de cette guerre, et je viens d'exterminer le dernier de ces brigands**. Crassus se sentit cruellement offensé d'une lettre qui en lui ôtant l'honneur d'avoir fini cette guerre, semblait écrite pour préparer les esprits à lui refuser le triomphe. Mais comme il aspirait en même temps au consulat, et que Pompée pouvait tout alors dans Rome, il dissimula cette injure publique avec un silence profond, et qui cachait tout son ressentiment. Pompée était appelé lui-même au consulat par les vœux de tout le peuple romain. Crassus qui craignait qu'il ne lui fit donner l'exclusion, le fit prier par des amis communs qu'ils pussent agir de concert, et qu'il voulût bien le recevoir pour son collègue dans cette suprême dignité. Pompée ravi de l'avoir réduit à recourir à son crédit, témoigna publiquement qu'il serait aussi obligé à ses amis, de l'élection de Crassus, que de la sienne propre. Les deux factions réunies, emportèrent tous les suffrages.

Crassus qui selon les lois de Sylla, avait passé par la charge de préteur, fut élu consul : et on défera la même dignité à Pompée, quoiqu'il ne fût que simple chevalier, qu'il n'eût pas été seulement questeur, et qu'à peine il eût trente-quatre ans. Mais sa haute réputation, et l'éclat de ses victoires, couvrirent ces irrégularités : on ne crut pas qu'un citoyen qui avait été honoré du triomphe avant l'âge de vingt-quatre ans, et avant que d'avoir entrée au Sénat, dût être assujetti aux règles ordinaires.

Ce ne fut pas la seule occasion dans laquelle l'estime ou la complaisance de ses concitoyens, et quelquefois sa propre ambition, le mirent au dessus des lois. C'était un usage dans la république qu'un général victorieux, et qui demandait l'honneur du triomphe, ne devait point entrer dans la ville avant que de l'avoir obtenu. Par la même loi, tout citoyen qui aspirait au consulat, devait être dans la ville, pour solliciter en personne la dignité qu'il brigait. Il semblait que Pompée et Crassus eussent renoncé au triomphe, étant entrés dans Rome pour demander le consulat.

Mais après leur élection, on fut surpris qu'ils prétendissent encore au triomphe, comme s'ils étaient restés chacun à la tête de leurs armées. Jusqu'alors ils avaient agi de concert : mais comme l'affaire du triomphe souffrait des difficultés, et qu'on les pressait de licencier les armées qu'ils tenaient l'un et l'autre aux portes de Rome, Crassus qui ménageait moins Pompée depuis qu'il était parvenu au consulat, représenta que son collègue ayant terminé la guerre d'Espagne, devait être le premier à congédier ses troupes. Pompée de son côté irrité de ce que Crassus voulait l'obliger de désarmer avant lui, s'en défendait, sur ce qu'il attendait, disait-il, Metellus qui devait triompher avec lui. Ces prétentions opposées firent éclater leur animosité. Pompée ne pouvait souffrir que Crassus, qu'il regardait comme lui étant fort inférieur dans le commandement des armées, et qui n'avait même acquis le consulat que par son crédit, osât entrer en concurrence avec lui ; et Crassus le plus riche particulier de la république, comptait ses trésors pour des victoires, et ne pouvait se résoudre à plier sous un homme qui n'avait pas tant d'argent que lui. Au travers de ces contestations, le public n'avait pas de peine à démêler que ces deux hommes également ambitieux et puissants, voulaient retenir leurs troupes, moins pour la cérémonie du triomphe, que pour se conserver plus de forces et d'autorité l'un contre l'autre. Le Sénat et le peuple épouvantés par la crainte de retomber dans les malheurs d'une guerre civile, les conjurèrent de sacrifier leurs ressentiments particuliers à la tranquillité publique. Le peuple même dans un jour d'assemblée se jetant à leurs genoux, les supplia de vouloir bien se réconcilier. Pompée affecta une fierté inflexible, et parut toujours inexorable : Crassus de son côté ne montrait pas moins de hauteur. Mais les aruspices ayant déclaré que l'état était menacé des dernières calamités si les consuls ne se réunissaient, Crassus touché d'un sentiment de religion se leva le premier, et présenta la main à Pompée qui l'embrassa ensuite : et après avoir triomphé l'un et l'autre ils licencièrent de concert leurs armées.

Cette réconciliation n'était pas si sincère que l'un et l'autre ne cherchât à se fortifier par un plus grand nombre de partisans : il était surtout question de gagner l'affection du peuple. Crassus pour le mettre dans ses intérêts, fit dresser mille tables où il traita toute la ville. Il fit distribuer en même temps aux familles de la populace et du petit peuple, du bled pour les nourrir pendant trois mois. On sera moins surpris d'une libéralité si prodigieuse, si on considère que Crassus possédait la valeur de plus de sept mille talents de bien : et c'était par ces sortes

de dépenses publiques que les grands de Rome achetaient les suffrages de la multitude.

Pompée de son côté pour renchérir sur les bienfaits de Crassus, et pour mettre dans ses intérêts les tribuns du peuple, fit recevoir des lois qui rendaient à ces magistrats toute l'autorité dont ils avaient été privés par celles de Sylla. Sans égards pour la mémoire de son général et de son bienfaiteur, il fit revivre les ordonnances de C Gracchus qui attribuaient à l'ordre des chevaliers, la connaissance des causes criminelles que Sylla avait renvoyées au Sénat.

C'est ainsi que ces hommes ambitieux se jouaient tour à tour des lois, et augmentaient tantôt l'autorité du Sénat, tantôt celle du peuple selon qu'il convenait à leurs intérêts. On ne peut exprimer les transports de joie que les tribuns firent éclater au sujet du rétablissement de leur autorité : ils en avaient la principale obligation à Pompée, ils ne tardèrent guère à lui en marquer leur reconnaissance. La guerre avait été résolue contre les pirates qui infestaient les côtes de la république. Ils en firent décerner le commandement à Pompée, et ils lui attribuèrent une autorité absolue par terre et par mer, soit pour lever des troupes, soit pour armer des vaisseaux.

Les pirates dont il est question, sortaient des côtes de la Cilicie. Ils ne montaient d'abord qu'un petit nombre de barques armées, et de brigantins qui couraient les mers pour enlever quelques marchands ou des passagers qu'ils faisaient esclaves. Leur nombre et leur audace s'accrurent par la protection de Mithridate qui les prit à son service pendant qu'il faisait la guerre contre les romains. Ils armèrent de grands vaisseaux ; formèrent des flottes redoutables, et étendirent leurs courses jusque sur les côtes d'Italie. Ils faisaient même des descentes ; pillaient les temples les plus fameux ; ruinaient les petites villes, et en enlevaient les habitants. Enfin leur puissance augmenta à un point, qu'ils avaient plus de mille vaisseaux partagés en différentes escadres qui tenaient bloqués tous les ports de la république : en sorte qu'il n'en pouvait presque sortir aucun vaisseau qui ne fût pris : ce qui avait ruiné absolument le commerce.

C'est contre ces pirates que Pompée fut envoyé. Pour le mettre en état de faire un puissant armement, le peuple qui l'idolâtrait lui décerna une autorité sans bornes. Le décret de sa commission portait expressément que sa puissance s'étendrait dans toute la Méditerranée depuis les colonnes d'Hercule, et jusqu'à quatre cens stades dans la terre ferme : qu'il lèverait autant de soldats et de matelots qu'il jugerait à propos : qu'il pourrait prendre dans le trésor public tout l'argent qu'il croirait nécessaire sans être obligé d'en rendre compte, et qu'il pourrait choisir dans le corps du Sénat quinze personnes pour lui servir de lieutenants, et pour exécuter ses ordres dans les lieux où il ne pourrait pas commander en personne. Un pouvoir si étendu, et cette autorité absolue confiée à un seul citoyen, donna beaucoup d'inquiétude et même de jalousie au Sénat. Plusieurs de ce corps accusèrent hautement Pompée de vouloir s'emparer de la souveraineté de l'état ; et l'un des consuls irrité qu'on lui eût décerné cette commission à son préjudice, lui dit avec une espèce de menace : **qu'en affectant comme il faisait d'imiter les manières hautaines de Romulus, il pourrait bien avoir le même sort.**

Catulus plus modéré, prit un tour plus adroit ; et pour dissuader le peuple de donner un pouvoir si étendu à un seul citoyen, il commença dans une assemblée par faire l'éloge de Pompée ; et il fit mention en des termes magnifiques des actions les plus éclatantes de ce général. Mais comme s'il se fût intéressé à sa conservation, il se plaignit que le peuple exposât le plus grand capitaine de la

république à tous les périls qui se présentaient. Et si vous le perdez, dit-il au peuple, quel autre pourrez-vous mettre en sa place ? Alors la multitude s'écria tout d'une voix et avec de grands cris : nous t'y mettrons toi-même.

Catulus ne pouvant résister ni à la volonté déterminée de tout le peuple, ni au témoignage si honorable qu'on rendait à sa valeur, se retira. Un autre sénateur appelé Roscius ayant voulu prendre la parole, fut interrompu par les cris confus du peuple qui souffrait impatiemment qu'on lui fit des remontrances à ce sujet. Roscius fut réduit à s'expliquer par signes, et en élevant deux doigts de la main, il voulait faire comprendre qu'on devait au moins donner un collègue à Pompée : mais toutes ces démonstrations furent inutiles. Le peuple même irrité de la jalousie et de la résistance du Sénat, augmenta encore le pouvoir de Pompée, et on ajouta au décret de sa commission, qu'il pourrait armer cinq cents vaisseaux, les charger de vingt-six mille hommes de débarquement, et qu'il aurait vingt-quatre sénateurs et deux questeurs à ses ordres.

C'est ainsi que ce peuple si jaloux de sa liberté, séduit par les tribuns, se précipitait dans la servitude : et il ne tenait qu'à Pompée de se rendre le souverain de la république. Mais ceux qui le connaissaient bien, jugèrent qu'il n'y avait rien à craindre d'un homme qui avait plus de vanité que d'ambition, et qui était plus sensible à l'éclat que lui donnait un si grand emploi, qu'aux moyens de le rendre perpétuel et indépendant. Cette guerre ne dura qu'une campagne. Pompée ayant mis en mer une puissante flotte, défit celle des pirates. Il prit un grand nombre de ces brigands : et au lieu de les faire mourir, il les relégua dans le fond des terres, et dans des lieux éloignés des bords de la mer. Par-là en leur donnant moyen de vivre sans piraterie, il les empêcha de pirater.

Livre XII

On n'eut pas plutôt appris à Rome la défaite des pirates, que Manilius tribun du peuple, mais créature de Pompée, pour perpétuer son autorité, proposa un nouveau décret qui lui donnait le commandement de la guerre contre Mithridate. Quoique L. Lucullus excellent capitaine fût revêtu actuellement de cet emploi, et qu'il y eût acquis beaucoup de gloire ; ce décret portait non seulement que Pompée prendrait le commandement de son armée et le gouvernement de l'Asie ; mais qu'il retiendrait encore la sur-intendance qu'il avait sur l'armée navale dont il venait de se servir contre les pirates.

C'était livrer entre ses mains toutes les forces de terre et de mer : et il ne lui manquait plus que le titre de roi. Manilius et les partisans de Pompée pressaient la publication de ce décret. Le peuple toujours aveugle et toujours la dupe des grands, s'y intéressait comme s'il se fût agi de son salut. Le Sénat plus éclairé, regardait ce décret comme l'établissement de la tyrannie. Cependant quand le jour de l'assemblée fut arrivé, et que Manilius proposa de révoquer Lucullus, et de lui substituer Pompée, personne ne branla ; la crainte du ressentiment d'un homme si puissant, contint presque tous les sénateurs. Cicéron même reconnu pour bon citoyen, mais d'une conduite toujours timide et incertaine, se déclara pour le parti le plus puissant, et fit en faveur du décret le discours qui nous est resté sous le titre de *prolege maniliâ*. Il n'y eut dans une compagnie aussi nombreuse, que Hortensius et Catulus qui s'y opposèrent. Catulus reprocha au peuple avec beaucoup de courage l'injustice qu'il voulait faire à Lucullus : il représenta ses services et les grandes actions qu'il avait faites dans le cours de cette guerre. Il disait que par une glorieuse victoire il avait délivré la ville de Cyzique d'un siège par terre et par mer ; qu'il avait battu Mithridate en différentes occasions, et vaincu Tigrane le plus puissant roi de l'Asie. Mais s'apercevant que le peuple n'écoutait son discours qu'avec impatience, il se tourna vers le Sénat, et élevant sa voix avec un air plein d'indignation : **sortons, leur dit-il, pères conscrits, d'une ville où l'on veut établir la tyrannie : et allons chercher quelque désert où nous puissions conserver la liberté que nous avons reçue de nos pères.**

Ce discours généreux ne fit aucune impression sur des gens ou qui avaient vendu leur foi à Pompée, ou qui redoutaient sa puissance et son ressentiment. L'intérêt public fut ainsi sacrifié, comme il arrive toujours, à l'intérêt particulier. Le décret fut confirmé par toutes les tribus, et le peuple donna à Pompée une autorité plus étendue que Sylla n'en avait usurpé les armes à la main, et pendant sa dictature.

Pompée partit aussitôt pour l'Asie : et Lucullus sur les nouvelles du décret, quitta son armée, pour n'être pas obligé de la remettre lui-même à son ennemi. Ces deux généraux se rencontrèrent dans la Galatie. Leurs officiers, et des amis communs les obligèrent de se voir. Tout se passa d'abord avec une politesse réciproque ; mais à la fin Lucullus outré contre Pompée qui lui enlevait son emploi, ne put s'empêcher de faire éclater son ressentiment. Il lui reprocha qu'il n'avait jamais recherché le commandement des armées que contre des ennemis vaincus, et que semblable à ces lâches oiseaux qui ne se jettent que sur des charognes et des corps morts, c'était sa coutume de survenir à la fin des guerres, et de profiter des combats et des victoires des autres généraux. Que personne n'ignorait qu'il avait voulu enlever à Metellus, à Crassus, et à Catulus la gloire de la défaite des espagnols, des gladiateurs, et des séditeux qui suivaient

le parti de Lepidus ; et qu'il savait, sans s'exposer à aucun péril, s'approprier les heureux succès des autres. Et faut-il aujourd'hui, ajouta Lucullus, que je n'aie vaincu Mithridate, conquis le royaume de Pont, défait Tigrane, remporté des victoires considérables, et pris Tigranocerta, Nisibe et tant de villes de l'Arménie, que pour vous préparer de nouveaux triomphes ? Pompée irrité d'un discours si outrageant, lui reprocha de son côté, qu'il avait moins conquis que ravagé l'Asie dont il s'était approprié les richesses. Qu'il ne faisait la guerre que pour piller, et comme un brigand ; qu'à la vérité il avait eu quelques avantages ; mais qu'il n'avait jamais voulu achever de vaincre, et qu'il laissait toujours des ressources à l'ennemi vaincu pour se perpétuer dans le commandement, et pour pouvoir continuer un pillage odieux à ses propres soldats.

Ces reproches mutuels n'étaient pas sans fondement : et s'il est vrai que Lucullus avait terni l'éclat de ses victoires par cette avidité insatiable d'accumuler richesses sur richesses, cette jalousie que Pompée faisait paraître contre tous les capitaines de la république, et les ressorts qu'il faisait jouer pour les priver de leurs emplois dans le cours même de leurs victoires, le rendaient suspect aux véritables républicains. Il semblait qu'il voulût être le seul capitaine de l'état, et qu'on devînt son ennemi à proportion qu'on acquérait de gloire et de considération. Ces deux généraux se séparèrent ennemis déclarés : Pompée alla prendre le commandement de l'armée, et Lucullus retourna à Rome où malgré la cabale et les mauvais offices de Pompée, il fut honoré d'un triomphe solennel. Il trouva cette ville la capitale du monde dans un calme apparent. Mais cette tranquillité extérieure cachait une agitation secrète, et il se formait sourdement de nouveaux partis qui tous, quoique par des routes différentes, ne cherchaient qu'à se supplanter les uns les autres, et à s'emparer du gouvernement.

Lucius Sergius Catilina dont nous avons déjà parlé, était à la tête d'un de ces partis. Il était né d'une illustre maison patricienne, et si ancienne qu'il se vantait de sortir de Sergeste l'un des compagnons d'Énée : manie de la plupart des grands qui à la faveur de la ressemblance des noms, vont chercher dans les ruines de l'antiquité, et souvent jusque dans la fable, l'origine de leurs maisons. Catilina élevé dans le tumulte et le désordre des guerres civiles, avait été le ministre des cruautés de Sylla auquel il s'était attaché. La protection de ce dictateur, sa naissance et son courage l'avaient fait parvenir aux principales dignités de la république.

Il avait été questeur, lieutenant général des armées, et il avait commandé depuis en Afrique en qualité de préteur. Mais dans ces différents emplois, il s'était également déshonoré par ses débauches et par des crimes affreux. On l'avait déjà accusé publiquement d'inceste avec une vestale, d'assassinat et de concussion, et il n'avait échappé à la rigueur des lois que par l'adresse qu'il avait eu de corrompre ses propres accusateurs, qui à prix d'argent s'étaient désistés de leur action.

C'était un homme sans mœurs, sans probité, sans aucun respect pour les dieux ; dont l'ambition était la seule divinité ; mécontent du présent, toujours agité pour l'avenir, hardi, téméraire, audacieux, capable de tout entreprendre ; mais peu habile, allant à la tyrannie trop à découvert, et incapable de cette profonde dissimulation qui lui eût été si nécessaire pour couvrir ses pernicieux desseins.

Tel était Lucius Catilina qui après la mort de Sylla forma le projet de s'emparer à son exemple de la souveraine puissance. Pour y parvenir, il commença à s'associer de tout ce qu'il y avait alors à Rome de jeunes gens ruinés par le jeu, ou perdus par la débauche du vin et des femmes. Rome dans son origine n'avait

point trouvé de garde et de défense plus sûre de la liberté publique, qu'une pauvreté presque égale entre ses citoyens. La tempérance et la frugalité qui en étaient une suite, régnaient dans toutes les conditions, peut-être autant par nécessité, que par choix. Le luxe fut longtemps inconnu : on faisait plus de cas du fer que de l'or ; et le citoyen content d'un petit héritage qu'il cultivait de ses mains, n'aspirait à se distinguer que par son courage. Comme on n'attendait rien des autres, et que chacun fondait sa subsistance sur son travail, on ne voyait ni lâche complaisance, ni attachement servile. L'amour seul de la liberté formait un sentiment commun ; et tant que Rome regarda la pauvreté particulière comme une vertu, ses citoyens furent libres, soumis aux lois seules, et indépendants les uns des autres.

Mais après que les romains eurent détruit Carthage la rivale de Rome, assujéti l'Italie et les îles voisines, conquis l'Espagne et les côtes d'Afrique, réduit en provinces une partie des gaules et toute la Syrie ; après qu'ils eurent forcé la plupart des souverains de l'Asie à payer tribut, l'ambition, le luxe, la mollesse et tous ces vices qui semblent inséparables des richesses, entrèrent dans Rome à la suite de ces conquérants. Ceux qui avaient vécu avec gloire dans une pauvreté honorable, succombèrent sous l'opulence. On commença à regarder avec admiration un tableau d'une excellente main, une statue, un vase ciselé : on envia bien-tôt le bonheur des généraux et des officiers qui en avaient rapporté de l'Asie ; et ce fut pour en posséder et pour acquérir des richesses, qu'on trafiqua de sa liberté, et qu'on la vendit aux grands et aux chefs de parti dont on pouvait espérer des emplois et de l'argent.

Ces mœurs austères, et cette frugalité des anciens temps se changèrent insensiblement en une volupté recherchée. La plupart des jeunes gens consumaient le patrimoine de leurs ancêtres dans des festins où régnaient la délicatesse et la somptuosité.

Les femmes eurent part à cette corruption presque générale, la plupart ne comptaient plus la chasteté au nombre des vertus. Des hommes indignes de ce nom, se prostituaient comme les femmes : et ceux qui s'étaient ruinés pour fournir à une dépense extraordinaire, ou qui pouvaient être recherchés pour des crimes, souhaitaient une guerre civile qui les mît à couvert de la rigueur des lois, ou de la poursuite de leurs créanciers. Cette disposition des esprits commença à éclater sur la fin du consulat de L Volcatius-Tullus, et de M Æmilius Lepidus. On avait désigné pour leurs successeurs Publ Autronius et P Sylla. Mais ayant été depuis convaincus d'avoir acheté les suffrages, ils furent exclus de cette dignité ; et par une nouvelle élection, on substitua en leur place Lucius Cotta, et L Torquatus. La honte de cette exclusion, et un esprit de vengeance les portèrent à conjurer contre le repos de l'état. Ils résolurent d'assassiner les deux nouveaux consuls, de se défaire de la plus grande partie du Sénat, et de s'emparer du gouvernement. Catilina toujours prêt à entreprendre les plus grands crimes, et avide des nouveautés qui lui pouvaient faire espérer quelque changement dans sa fortune, entra dans cette conspiration. Ils y engagèrent encore un grand nombre de ces jeunes gens perdus de débauche, dont nous venons de parler, et entre autres Pison jeune homme d'une maison illustre ; mais téméraire, factieux, abîmé de dettes, et qui n'envisageait de ressource à ses affaires, que dans la ruine de l'état.

Leur dessein était, comme nous l'avons dit, de tuer les consuls et de faire périr la plus grande partie des sénateurs. Ils devaient exécuter cet attentat dans le Capitole, le premier jour de janvier, auquel les consuls entraient en charge. Mais

n'ayant pas trouvé la conjoncture favorable, ils en remirent l'exécution au cinquième de février. On devait voir ce jour là le plus horrible attentat qui fût arrivé dans la république depuis la fondation de Rome. Une troupe de scélérats devaient au signal que leur donnerait Catilina, se jeter sur les consuls et sur les sénateurs, et les poignarder. Mais Catilina impatient de répandre le sang de ses concitoyens, ayant donné ce signal plutôt qu'il ne fallait, et avant que tous les conjurés eussent occupé les postes qui leur était assignés, personne ne branla : on remit encore une fois cette cruelle entreprise. Catilina s'en rendit le chef par son audace, et fortifia son parti d'un grand nombre de sénateurs et de chevaliers qui tous par différents motifs se joignirent aux conjurés.

On comptait au nombre de ses partisans de l'ordre des sénateurs, Lentulus Sura, P Autronius dont nous venons de parler, Cassius Longinus, Caius Cethegus, les deux fils de Servius Sylla, Lucius Vargunteius, Quintus Annius, Porcius Lecca, Lucius Curius ; et de l'ordre des chevaliers, M Fulvius Nobilior, Lucius Statilius, P Gabinius Capito, et C Cornelius. On prétend que Crassus eut quelque connaissance d'une partie de leurs desseins, et que cet homme toujours jaloux et ennemi de la gloire de Pompée, n'était pas fâché qu'il s'élevât dans la république un nouveau parti qui balançât son autorité. Quelques-uns même soupçonnèrent César de favoriser secrètement la conjuration ; et on a dit que ces deux hommes ambitieux, mais habiles, en attendaient le succès pour se déclarer.

Lentulus un des chefs de ce parti, était fils de Manius Aquillius qui avait été consul avec Marius ; son fils dont nous parlons, portait le nom de Lentulus pour avoir été adopté par un autre Lentulus de l'illustre maison des cornéliens. C'était un homme perdu de débauche, naturellement effronté, et qui faisait gloire de ses vices. On lui avait donné le surnom de *Sura*, c'est-à-dire *gras de jambe*, parce que le dictateur Sylla lui ayant un jour demandé compte en plein Sénat des deniers qu'il avait administrés peu fidèlement pendant qu'il était questeur, Lentulus qui les avait dissipés dans les débauches, lui répondit : qu'il n'avait point d'autre livre de compte que le gras de sa jambe qu'il présentait pour y être frappé : faisant allusion à une manière usitée en ce temps-là entre les enfants qui jouaient à la paume, où celui qui avait manqué de frapper la balle, recevait un coup sur la jambe.

L'histoire nous a conservé encore un autre trait de son effronterie, qui marque encore mieux sa corruption et son caractère. Il avait été cité devant les magistrats au sujet de différents crimes dont on l'accusait. Il corrompit les juges à prix d'argent : et le jour du jugement, ayant eu une voix plus qu'il n'en fallait pour être absous, il n'eut point de honte de s'écrier tout haut ; **que ce juge devait lui rendre l'argent qu'il avait reçu pour un suffrage inutile**. Tel était P Lentulus, que la débauche, l'impunité des crimes, et même l'ambition firent entrer dans cette conjuration. Il s'était laissé entêter de je ne sais quelles prédictions qu'on attribuait aux sibylles, et qui promettaient, disait-on, l'empire de Rome à trois cornéliens. Cinna, et Sylla tous deux de cette illustre maison, quoique dans des partis opposés, avaient joui successivement de la souveraine puissance : et Lentulus n'était pas fâché que ses flatteurs lui fissent l'application de la prophétie de la Sibille, et qu'on le regardât comme le troisième du même nom qui devait régner à Rome.

Cethegus du même parti était un homme hardi, audacieux et redoutable par le crédit qu'il avait sur l'esprit de la multitude. Il avait été auparavant tribun du peuple qu'il gouvernait à son gré : mais il était gouverné lui même par une courtisane appelée Praecia qui, pendant son tribunat, disposait souverainement

de toutes les affaires de la république. Outre les sénateurs dont nous venons de parler, il y avait un grand nombre de chevaliers qui s'étaient engagés dans la même conspiration. Catilina sut encore y attirer des soldats vétérans, et d'anciens officiers de Sylla, qui après avoir consumé dans le jeu et la débauche, le prix et la récompense de leurs services, soupiraient après une nouvelle guerre civile qu'ils regardaient comme l'unique ressource dans leur misère.

Des femmes des premières maisons de Rome, aussi connues par leurs désordres, que par leur beauté, entrèrent dans la conjuration par complaisance pour leurs amans : telle était la fameuse Sempronia. Elle avait reçu de la nature une naissance illustre, un esprit brillant et agréable, un courage ferme et résolu, et, ce que les femmes estiment encore plus que tout cela, une beauté incomparable.

Ces grâces naturelles étaient rehaussées par des apparences de pudeur qu'elle affectait quelquefois, selon le caractère des personnes à qui elle voulait plaire. Mais ses regards qui semblaient alors échapper à des yeux modestes, étaient toujours conduits par des passions emportées, et elle recherchait encore plus les hommes qu'elle n'en était recherchée. Le désordre de ses mœurs, la fit tomber insensiblement dans les plus grands crimes. On la soupçonnait d'être complice de plusieurs assassinats, et on l'avait vue nier des dépôts en justice, avec plus de hardiesse et de confiance, que n'en avaient ceux qui en demandaient la restitution.

D'autres femmes d'aussi bonne maison, et aussi déréglées que Sempronia ; mais moins jeunes, et moins aimables, prirent part à la conjuration, dans l'espérance de voir abolir des dettes qu'elles avaient contractées dans un âge avancé, pour fournir à la dépense de leurs jeunes amans. Catilina les attira dans son parti par le moyen des hommes qui leur plaisaient le plus, dans la vue de s'en servir dans la suite pour gagner leurs maris, ou pour s'en défaire.

Enfin tout ce qu'il y avait de jeunesse à Rome élevée dans le luxe, et amollie par les délices ; ceux qui étaient ruinés, et qui ne pouvaient plus fournir à leur dépense ordinaire ; les ambitieux qui aspiraient aux premières dignités de la république ; d'autres qui ne pouvaient se venger par eux-mêmes d'ennemis trop puissants, tous ces gens animés de différentes passions, se joignirent et s'attachèrent à Catilina.

Ce chef de parti pour les engager plus étroitement, promet aux uns de les décharger de toutes leurs dettes ; il donne de l'argent aux autres ; il procure à quelques-uns la possession des femmes dont ils étaient amoureux ; aux vindicatifs il fait espérer la proscription de leurs ennemis ; et il leur fait envisager à tous des biens et des honneurs dans une nouvelle révolution. Mais il leur représente en même temps que pour en assurer le succès, il faut qu'ils emploient d'abord tous leurs soins pour lui faire obtenir le consulat ; qu'il n'est pas moins utile au parti, de lui donner pour collègue Caius Antonius un des prétendants, et avec lequel il avait d'anciennes liaisons. Qu'il pourrait dans la suite le faire entrer dans ses sentiments, et que si une fois l'un et l'autre se trouvaient revêtus de la souveraine magistrature, et à la tête des légions, il n'y aurait point de puissance qui pût s'opposer à l'exécution de leurs desseins.

Il est vrai que la conjoncture ne pouvait être plus favorable. Pompée faisait alors la guerre aux extrémités de l'Orient. Ce général emporté par le désir de remplir la terre entière de la gloire de son nom, poursuivait des arabes qu'il était plus aisé de vaincre que de trouver. Il n'y avait point d'armée en Italie. Le peuple toujours avide de la nouveauté, voyait avec plaisir s'élever un parti qui semblait

n'en vouloir qu'à l'autorité du Sénat : et ce Sénat si éclairé, s'endormait dans une fausse sécurité fondée sur le mépris qu'il faisait des chefs de ce parti.

Cependant comme il était bien difficile que les desseins de conjurés formés dans la débauche, pussent demeurer longtemps secrets, la connaissance en vint à Cicéron par le moyen de Fulvia femme d'une illustre maison, mais qu'elle déshonorait par un commerce criminel qu'elle entretenait avec Quintus Curius un des chefs de la conjuration. Curius s'était ruiné auprès d'elle, et il lui avait été agréable tant qu'il lui avait été utile. Mais quand il ne put plus faire la même dépense, l'indifférence et la froideur succédèrent à cette tendresse intéressée : et Fulvia le méprisa dès qu'elle n'en espéra plus rien.

Curius voulant jouir des privilèges dont il était en possession, est rebuté. Croyant d'abord avoir un rival, il crie, il menace : il passe ensuite aux plus basses soumissions, enfin il démêle avec confusion, que ce n'est qu'à son argent qu'il doit la complaisance criminelle de Fulvia. Comme il ne pouvait ni lui en fournir ni rompre ses chaînes, il tâche au moins de lui donner de belles espérances. Il lui découvre le secret de la conjuration, et lui fait envisager de nouvelles richesses dans le succès de ses desseins.

Mais soit que Fulvia, comme toutes les femmes de ce caractère, fit peu de cas des promesses d'un amant ruiné ; soit qu'elle n'augurât rien d'heureux d'une entreprise conduite par de jeunes gens, elle découvrit ce qu'elle en avait appris à des personnes de considération, sans cependant nommer son auteur : et elle fit cette démarche pour ne se pas trouver embarrassée dans une affaire criminelle. Le bruit s'en répandit aussitôt dans Rome. Cicéron attentif à tout ce qui se passait, remonta jusqu'à la source de ces bruits. Il vit Fulvia, la gagna ; et elle lui vendit le secret d'un homme qu'elle n'avait jamais aimé, et qu'elle ne ménagea dans la suite que de concert avec Cicéron, pour en pouvoir tirer de nouveaux secrets.

Outre l'intérêt général de la patrie, Cicéron avait encore dans cette recherche un intérêt particulier. On devait procéder incessamment à l'élection des consuls : il aspirait à cette dignité : Catilina était du nombre des prétendants. Cet homme d'une naissance illustre, ne parlait de celle de Cicéron qu'avec le dernier mépris. Il le traitait d'inconnu et d'homme nouveau, c'est à dire dont le père et les ancêtres n'avaient jamais été revêtus d'aucune de ces magistratures qui conféraient la noblesse. Cicéron de son côté n'oubliait rien pour rendre Catilina odieux, et même suspect de vouloir attenter à la liberté publique. Rien n'était plus propre à prévenir les esprits contre ce patricien, que la découverte de ses mauvais desseins. Cicéron y réussit, et Catilina y contribua lui-même par la férocité de ses manières, et en laissant échapper des menaces dans le temps qu'il eût dû rechercher l'estime et l'amitié de ses concitoyens. Tous ceux qui aimaient véritablement leur patrie, s'unirent pour lui donner l'exclusion. Catilina fut rejeté avec indignation, et cette grande dignité fut déferrée à Cicéron.

On lui donna pour collègue Caius Antonius d'une maison plébéienne, mais illustre, et qui se vantait de tirer son origine d'un fils d'Hercule. Antonius était un homme naturellement paresseux, aimant la vie tranquille et les plaisirs, et qui ne s'était mêlé jusqu'alors des affaires, que pour n'en paraître pas incapable. On ne le donna pour collègue à Cicéron, que parce qu'on était persuadé qu'un homme de ce caractère suivrait sans résistance l'impression des conseils de Cicéron, et concourrait à tout ce que ce grand homme entreprendrait pour dissiper la faction de Catilina. Les amis et les créatures de ce chef de parti, qui avaient compté sur son élection, furent consternés de celle de Cicéron. Il leur était redoutable par

cette souveraine éloquence qui le faisait dominer dans toutes les assemblées ; et ils savaient qu'il n'était pas moins estimé par sa probité et son attachement inviolable aux lois.

La crainte d'en éprouver la rigueur sous un magistrat aussi éclairé que sévère, fit que plusieurs de ces factieux se détachèrent du parti et des intérêts de Catilina. Mais leur changement n'ébranla point un furieux, déterminé à périr s'il ne pouvait régner. Il se fit de nouveaux partisans ; il emprunta de tous côtés. On fit par son ordre des amas d'armes et de vivres en différents endroits, et il envoya C Manlius en Toscane, Septimius dans la marche d'Ancône, et C Julius dans les Pouilles pour lever secrètement des troupes, et pour tâcher de s'assurer des officiers et des vieux soldats qui étaient établis dans ces provinces, et qui avaient servi avec lui sous Sylla. Pendant qu'un homme si dangereux travaillait avec une application infatigable à grossir le nombre de ses créatures, et qu'il faisait amas d'armes et de troupes, pour s'emparer, la force à la main, du gouvernement, un tribun du peuple appelé Publius Servius Rullus, formait le même dessein, mais sous un prétexte plus plausible. Ce tribun était d'autant plus redoutable, qu'il n'employait que la voie de persuasion, et qu'il semblait n'avoir d'autre objet dans son entreprise, que de rendre la condition du petit peuple plus heureuse.

On a déjà pu voir en plus d'un endroit de cet ouvrage, que les romains quand ils avaient vaincu leurs ennemis, avaient coutume de leur ôter une partie de leur territoire ; qu'on affermaient quelquefois ces terres au profit de l'état, et que souvent aussi on les partageait entre les plus pauvres citoyens qui n'en payaient à la république qu'un léger tribut. Ce domaine public s'accrut avec la fortune de la république, et des dépouilles de tant d'états que les romains avaient conquis dans les trois parties du monde. Rome possédait des terres dans les différents cantons de l'Italie, en Sicile, et dans les îles voisines, en Espagne, en Afrique, dans la Grèce, la Macédoine, et dans toute l'Asie. En un mot on avait incorporé dans le domaine public, le domaine particulier de tant de villes libres, de royaumes et de républiques dont les romains avaient fait leurs conquêtes.

On en portait le produit et le revenu dans l'épargne. C'était le fond dont on tirait la solde des troupes, et avec lequel on subvenait à toutes les dépenses et les nécessités publiques. Rullus étant parvenu au tribunat, entreprit de s'attribuer la disposition de ces terres. Il associa dans ce dessein la plupart de ses collègues, et plusieurs sénateurs des premiers de la république, auxquels il fit espérer par le succès de son projet, des richesses immenses et une autorité absolue : deux motifs qui ont tant de part aux entreprises et à la conduite des hommes.

Rullus ayant formé son parti, dressa le plan d'une nouvelle loi, qui portait que pour le soulagement du petit peuple, il serait créé incessamment des décemvirs, qui seraient autorisés à vendre tous ces domaines particuliers qui avaient été incorporés dans le domaine de la république, depuis le consulat de L Sylla et de Q Pompeius. Qu'on vendrait pareillement les forêts qui se trouvaient en Italie ; que les généraux d'armée, et les autres officiers de la république qui auraient entre leurs mains des deniers qu'ils n'auraient point encore portés à l'épargne, en seraient valablement déchargés, en les remettant aux décemvirs ; et que ces commissaires emploieraient toutes ces sommes à l'acquisition de différents fonds situés en Italie, qui seraient ensuite partagés entre le petit peuple : en sorte que sans déposséder la noblesse de ses anciennes usurpations, chaque pauvre citoyen se trouvât dans son propre pays un héritage suffisant pour sa subsistance.

Rullus pour intéresser encore davantage la multitude dans la publication de sa loi, ajouta que les décemvirs pourraient établir de nouvelles colonies dans telles villes d'Italie qu'ils jugeraient à propos. Qu'il leur serait permis de repeupler Capoue, d'y conduire cinq mille habitants de Rome, dont chaque décemvir nommerait cinq cens à son choix, et qu'on partagerait entre eux le territoire de cette ville et celui de Stelle, qui jusqu'alors avaient été affermés au profit du public.

Il était porté par la même loi, que celui qui proposait la loi, présiderait de droit à l'assemblée qui se tiendrait pour l'élection des décemvirs : par cet article Rullus se réservait la principale autorité dans cette affaire. Il avait ajouté, que le pouvoir de ces commissaires serait absolu, et leurs ordonnances sans appel ; et qu'ils jouiraient de ce droit à Rome et dans toute l'étendue de l'empire romain, pendant l'espace de cinq ans. Qu'ils auraient droit de prendre les auspices ; qu'ils seraient accompagnés de licteurs et de tous les officiers qui étaient ordinairement à la suite des premiers magistrats de la république. Qu'ils pourraient choisir dans l'ordre des chevaliers deux cens personnes pour faire exécuter leurs ordonnances dans les provinces. Rullus sous prétexte de vouloir éviter le tumulte et la confusion qui arrivait dans les assemblées générales de tout le peuple romain, mais en effet pour se rendre maître de l'élection des décemvirs ; proposa qu'ils ne fussent élus que par dix-sept tribus qui seraient tirées au sort, et qu'il suffît d'avoir les suffrages de neuf tribus pour être déclaré décemvir. Il ajouta pour exclure de cette dignité Pompée qui lui était redoutable par son crédit, et qui se trouvait actuellement à la tête des armées dans le fond de l'Asie, qu'aucun citoyen absent de Rome ne pourrait prétendre au décemvirat.

Quelque suspect que dût être dans une république un pouvoir si étendu, Rullus ne laissa pas de voir un grand nombre de sénateurs, et tout le peuple se déclarer pour sa loi. Les premiers excités par leur ambition, espéraient d'être compris au nombre des décemvirs, et le petit peuple comptait d'avoir part à ces terres qu'on devait acheter dans l'Italie. Rullus se vit bientôt à la tête d'un parti considérable, et le consul Antonius collègue de Cicéron, ne désapprouvait pas lui-même ces nouveautés. On disait qu'étant accablé de dettes, il regardait la dignité de décemvir, et le pouvoir extraordinaire qu'on prétendait y attacher, comme un moyen infaillible de rétablir sa fortune à la faveur des sommes immenses dont il aurait la disposition : plusieurs même le soupçonnaient de favoriser secrètement la faction de Catilina.

Comme l'autorité que lui donnait le consulat était d'un grand poids, Cicéron entreprit de le gagner. L'intérêt était la seule route pour y parvenir : ce fut ce qui l'engagea à céder à Antoine le gouvernement de la Macédoine, avec le commandement de l'armée qui lui était échu par le sort. Il prit pour lui le gouvernement de la Gaule Cisalpine qui était d'un moindre revenu.

On sait que les consuls après leur élection, partageaient entre eux le gouvernement entier de la république ; que l'un de ces souverains magistrats restait ordinairement à Rome, et à la tête du Sénat, pour y présider, et qu'il n'en sortait point à moins qu'une guerre importante n'obligeât les deux consuls de se mettre l'un et l'autre en campagne. Celui qui prenait le commandement des troupes avait le gouvernement des provinces limitrophes où se trouvaient les armées, et le sort seul décidait entre les deux consuls de ces différents emplois.

Le consul en entrant dans les provinces de l'empire, y recevait les mêmes honneurs qu'on ne rendait ailleurs qu'aux souverains du pays. Il jouissait pendant son consulat d'une autorité absolue : et à moins qu'il ne fût d'une

probité extraordinaire, il n'en revenait ordinairement qu'avec des richesses immenses. Antoine dont le mauvais état des affaires avait besoin de ce secours, accepta avec joie la proposition de son collègue : et par reconnaissance, il se détacha du parti qu'il semblait favoriser auparavant, pour suivre l'impression des conseils de Cicéron, et concourir avec lui au bien de la patrie.

Cicéron assuré de son collègue, tourna tous ses soins contre Rullus. Comme il ne connaissait pas encore le fond des intentions du tribun, pour s'en éclaircir, il lui fit représenter par des amis communs, qu'étant revêtus l'un et l'autre de différentes magistratures dans la même année, il était de l'intérêt de la république qu'ils pussent agir de concert ; qu'il le trouverait toujours disposé de son côté à favoriser tout ce qui serait utile au peuple, et qu'il le pria de lui communiquer le projet d'une loi qu'il devait, disait-on, proposer ; afin que si elle lui paraissait juste, il pût la soutenir lui-même de toutes ses forces.

Mais Rullus qui se doutait bien qu'un homme aussi attaché à l'observation des anciennes lois, et aussi jaloux de la liberté publique que Cicéron, n'approuverait jamais les nouveautés qu'il voulait introduire dans le gouvernement, ne répondit à ces avances de civilité, que par des discours vagues et généraux qui augmentèrent les soupçons du consul. Il évitait même sa présence pour n'être pas obligé de s'expliquer avec lui : et Cicéron vit bien qu'il n'apprendrait rien de positif au sujet de la loi, que par la publication de la loi même. Cependant pour n'être pas surpris, il eut la précaution d'envoyer des secrétaires à toutes les assemblées du peuple pour observer ce qui s'y passerait, et pour écrire le plus exactement qu'ils pourraient tous les articles de la loi, et ce qui se dirait à ce sujet, supposé qu'on traitât cette matière.

Ce fut par le ministère de ces écrivains, qu'il apprit que Rullus avait proposé sa loi en pleine assemblée. Ils lui en rapportèrent une copie exacte, aussi-bien que des discours qui avaient été tenus à ce sujet par Rullus et ses partisans.

Cicéron étant muni de cette pièce, convoqua aussitôt le Sénat : après avoir fait la lecture de la loi qui contenait plus de quarante articles, il représenta à cette auguste compagnie combien les propositions du tribun devaient être suspectes et odieuses à tous ceux qui aimaient sincèrement la liberté et le repos de la république. Comme il avait affaire à un corps infiniment jaloux de son autorité, il leur fit sentir combien la création des décemvirs avec un pouvoir si absolu dans toute l'étendue de l'empire, et pour un temps aussi considérable que celui de cinq ans, était préjudiciable à l'autorité du Sénat : qu'il s'allait élever une nouvelle magistrature qui anéantirait les anciennes, et que la vente des terres qui appartenaient au domaine, détruirait infailliblement les principales forces de l'état.

Sachez, pères conscrits, leur dit-il, que nos tribuns veulent vendre aujourd'hui les terres des Attaliens et des Olimpeniens que Servilius par ses conquêtes avait ajoutées au domaine de l'état. De-là ces marchands qui veulent vendre la république entière, doivent passer en Macédoine, et y mettre à l'encan les terres royales de Philippe et de Persée acquises par la valeur et le courage de Paul Émile. Les terres si fertiles de Corinthe, qui par la bonne conduite de Mummius, font partie du revenu de la république, ne leur échapperont pas. Ils s'embarqueront ensuite pour passer en Espagne : après avoir vendu les terres que nous possédons proche de la nouvelle Carthage, ils sortiront de l'Europe ; ils se rendront en Afrique, et vendront le territoire de l'ancienne Carthage. L'Asie leur présente de nouvelles terres et un nouveau sujet de brigandage. Le Pont, la Cappadoce, la Bithynie et la Paphlagonie, toutes les terres qui faisaient le

domaine particulier des princes qui ont régné dans ces grandes provinces, vont être mises à l'enchère : par ces ventes du domaine de la république, on va tarir tout d'un coup la source qui portait l'argent dans le trésor public ; divertir les fonds les plus assurés pour la paye des légions, et priver Rome et l'Italie des secours qu'elle tirait des provinces dans des temps de stérilité et de famine.

Cicéron passe ensuite à l'article des colonies que les décemvirs devaient établir dans telles villes de l'Italie qu'ils jugeraient à propos, et auxquelles ils assigneraient les terres les plus fertiles. Il fit voir que Rullus et les autres tribuns, n'avaient en vue par ce projet que d'occuper par leurs créatures les villes les plus voisines de Rome, pour pouvoir ensuite se rendre maîtres plus facilement de Rome même et du gouvernement.

Ce n'est pas seulement, continua Cicéron, de la grandeur de nos pertes, et de la diminution des revenus publics que je me plains, c'est contre cette puissance absolue qu'on veut attribuer aux décemvirs que je m'élève aujourd'hui : ma crainte et mon inquiétude n'est que pour le salut de la patrie et la conservation de la liberté. Car comment résisterez-vous à des gens, qui après avoir rempli l'Italie de leurs satellites, auront seuls entre leurs mains tous les trésors de la république ? N'en ayez point d'inquiétude, me dira-t-on, ils en achèteront incessamment des terres en Italie même, selon le projet de la loi. à la bonne heure : mais est-il bien assuré que dans ces contrées si fertiles et si agréables, il se trouve tant de gens qui veuillent se défaire de leur patrimoine ? Et s'il ne se présente point de vendeurs ; s'il ne se trouve point d'acquisitions pour employer les fonds qui seront entre leurs mains, que deviendra notre argent ? Ne vous en embarrassez pas, pères conscrits : en leur donnant pour cinq ans cette autorité absolue que leur attribue la loi, vous les avez mis en état de ne vous en rendre jamais compte : et si la loi est reçue, la république perd en un même jour ses domaines, ses finances et sa liberté. Enfin Cicéron, aussi grand homme d'état qu'excellent orateur, parla avec tant de force et d'éloquence ; il fit voir si clairement que Rullus, ses collègues, et ses partisans, n'avaient en vue que de s'enrichir aux dépens du public, et de rétablir la tyrannie des anciens décemvirs, que la loi fut rejetée par le Sénat presque tout d'une voie.

Quoique Rullus et ses partisans parussent consternés par la force des raisons de Cicéron, et l'éloquence invincible de cet orateur, ils ne laissèrent pas de porter cette affaire devant l'assemblée du peuple, où ils espéraient trouver d'autant plus de facilité à faire recevoir la loi, qu'elle semblait n'avoir pour objet que l'intérêt du petit peuple. En effet toute la multitude séduite par l'appas des terres qu'on lui promettait en Italie, regardait Rullus comme un autre Gracque, comme son patron et son bienfaiteur.

Mais Cicéron, quoique instruit de cette disposition, ne relâcha rien de son zèle et de sa fermeté : et le jour désigné pour l'assemblée étant arrivé, il ordonna à tout le Sénat de le suivre. Il se rendit sur la place accompagné de cette auguste compagnie, précédé de ses licteurs, et avec toute la majesté d'un souverain magistrat de la république. Il monta à la tribune aux harangues : et sans s'embarrasser ni des invectives des tribuns, ni des clameurs du peuple, il prit la parole, et se mit en état de faire voir au peuple même combien cette loi nouvelle était préjudiciable à ses véritables intérêts et à la liberté publique. Mais comme il avait affaire à une multitude prévenue par ses tribuns, contre tout ce qui venait de la part du Sénat, il prit en habile orateur, un détour adroit pour s'insinuer dans sa confiance. Il commença son discours par représenter au peuple qu'il était

plébéien d'origine, né dans l'ordre des chevaliers, et qu'il ne devait qu'au peuple même la dignité du consulat.

Je suis, dit-il, le premier homme nouveau que vous avez fait consul de notre temps : et par mon élection, vous avez emporté une place dont la noblesse était en possession, et qu'elle défendait de toutes ses forces : vous m'y avez élevé avec un concours si unanime de vos suffrages, que jamais aucun patricien n'y est monté avec tant d'éclat, et qu'aucun plébéien n'y est parvenu avec tant de gloire. Et ce qui doit augmenter mon attachement et ma reconnaissance pour le peuple, c'est que dans l'assemblée faite pour mon élection, vous ne vous êtes point servis de ces billets qui ne sont que des témoignages d'une liberté secrète : mais vous m'avez porté dans cette haute dignité par des acclamations et des vœux publics, qui me sont peut-être plus glorieux que la dignité même dont vous m'avez honoré. Ainsi puisque je suis un homme nouveau et un plébéien, que je dois uniquement au peuple la dignité dont je suis revêtu, je déclare hautement devant le corps entier du Sénat, et devant tous les patriciens, que je serai un consul populaire, que rien ne me sera si cher pendant mon consulat, que les intérêts de ce peuple auquel j'ai de si grandes obligations. Et j'empêcherai, si je puis, qu'on ne ruine l'épargne dont il tire ses principales forces, et sa subsistance en temps de guerre. Ce n'est pas que je désapprouve toutes les lois qui concernent le partage des terres. Il y en a que je révère : je conserve chèrement la mémoire des deux Gracques, de ces illustres frères qui sacrifièrent leur vie pour procurer au peuple des terres dont des particuliers s'étaient emparés injustement.

La loi Sempronia sera toujours respectable aux gens de bien : mais je ne puis souscrire à celles que propose Rullus, et qui pour vous éblouir, fait une vaine montre des terres qu'il n'est pas en son pouvoir de vous donner. Sous un prétexte si plausible, il veut ruiner la liberté, et s'ériger en tyran de la république. C'est ce que je prétends vous faire voir à découvert : et si après m'avoir entendu, vous n'êtes pas satisfaits de la solidité de mes preuves, je me désisterai de mon premier sentiment. Je recevrai de vous la loi ; j'y souscrirai, et je me conformerai, comme consul populaire, au plus grand nombre des vœux du peuple. Pour lors prenant la loi, il la lut toute entière : et comme en la combattant dans le Sénat, il s'était principalement attaché à lui faire sentir que la création de ces nouveaux magistrats ruinerait entièrement l'autorité des anciens, il s'étendit, surtout en parlant au peuple, sur les articles qui pouvaient blesser sa liberté, et le droit que chaque citoyen avait de concourir par son suffrage dans toutes les élections, et de décider par sa voix des lois qu'on devait recevoir ou rejeter.

Le premier article de la loi, dit-il, ordonne que celui qui l'aura proposée, établisse des décemvirs par les suffrages de dix-sept tribus tirées au sort, et que celui-là soit déclaré décemvir auquel neuf tribus auront déféré cette dignité. Je demande d'abord pourquoi ce tribun audacieux ose priver dix-huit tribus du droit de suffrage. Y a-t-il un seul exemple dans la république, qu'on ait créé des triumvirs ou des décemvirs sans le concours des trente-cinq tribus ? Quel est le dessein de ce tribun en voulant introduire une nouveauté si surprenante dans notre gouvernement ? Vous l'allez voir tout à l'heure. Il n'a pas manqué de projets : il a manqué seulement de fidélité envers le peuple romain. Il a manqué de justice ; et vos droits et vos intérêts ne lui ont pas été respectables. Rullus veut ensuite que l'auteur de la loi préside à l'assemblée du peuple romain, c'est à dire que Rullus ordonne que Rullus tiendra l'assemblée.

Le même Rullus qui ne veut rien abandonner à tout le corps du peuple romain, ordonne qu'on tirera au sort les tribus : et comme il y doit présider, et qu'il est très-heureux, il ne sortira de l'urne que les noms des tribus qui lui seront les plus agréables ; et par une suite de collusion, ceux que ces neuf tribus choisies par Rullus auront nommés pour décemvirs, seront, sous l'autorité de Rullus, nos seigneurs et nos maîtres, et les maîtres absolus de nos biens. Vit-on jamais un projet plus injuste, plus audacieux, et plus opposé à toutes nos lois ? Quel est l'auteur de cette loi nouvelle ? Rullus. Qui est celui qui prétend priver du droit de suffrage la plus grande partie du peuple ? Rullus.

Qui est-ce qui a un secret tout prêt pour ne faire sortir de l'urne que les noms des tribus où il croit avoir le plus de crédit ? Rullus. Qui nommera les décemvirs selon ses vues et ses intérêts ? Rullus. Qui sera le premier de ces décemvirs ? Faut-il le demander ? Rullus. Enfin qui sera maître absolu de tous les biens de l'état ? Le seul Rullus. Voilà, messieurs, comment on vous traite, vous qui êtes les maîtres et les rois des nations : à peine une si honteuse prévarication serait-elle soufferte sous l'empire d'un tyran, et dans une société d'esclaves.

Cicéron ayant tâché d'exciter l'indignation du peuple contre cette entreprise sur ses droits les plus légitimes, passa aux différents articles de la loi. Il en examina successivement l'injustice et les inconvénients. Il répéta dans ce second discours une partie de ce qu'il avait déjà dit à ce sujet en plein Sénat. Il ajouta, qu'un homme sans autorité légitime, et après s'être fait élire pour décemvir contre les formes ordinaires, se croirait en droit de vendre le domaine de la république au prix qu'il voudrait, et à qui il lui plairait. Quel brigandage ? s'écrie le consul ; qui doute que le vendeur et l'acquéreur ne soient souvent qu'une même personne, quoique le véritable acquéreur ne paraisse sur la scène que sous un nom supposé ? Mais où se passera cette scène ? Sera-ce dans la place, à la vue de nos citoyens, comme les censeurs en usent quand ils donnent à ferme les revenus de la république ? Non, messieurs, Rullus et ses collègues n'ont pas besoin d'un si grand jour. Ils cherchent des lieux obscurs qui favorisent leurs fraudes et leur brigandage ; l'auteur de la loi qui a pourvu à tout, ordonne qu'ils auront la liberté de faire cette vente en tel endroit qu'il leur plaira.

Il faudrait traduire entièrement les trois oraisons que Cicéron prononça à ce sujet, si on voulait rapporter dans un détail exact toutes les raisons que cet excellent orateur opposa à l'établissement d'une loi si dangereuse. Enfin il parla avec tant de force, qu'il convainquit le peuple qu'il ne la pouvait recevoir sans détruire sa liberté, et ruiner la république. Tous les projets de Rullus et de ses collègues furent rejetés d'un commun consentement. Je délivrai, dit Cicéron dans son oraison contre Pison, dès le premier jour de janvier, le Sénat et tous les gens de bien, de la crainte de cette loi. Mais il n'eut pas tant de facilité à dissiper l'appréhension que causaient les mauvais desseins de Catilina et de ses partisans. Ce n'est pas que tout le monde fût également informé de ses vues. On en parlait différemment dans Rome : ceux qui étaient les plus favorables à ce chef de parti, prétendaient qu'il n'en voulait qu'à Cicéron, qui lui était odieux, disaient-ils, par la préférence qu'il avait remportée sur lui dans la dernière élection pour le consulat. D'autres publiaient que ce patricien ambitieux, et élevé sous la domination absolue de Sylla, aspirait pendant l'absence et l'éloignement de Pompée, à faire revivre à son exemple une dictature perpétuelle : et des bruits sans auteurs mêlaient des choses fausses avec les vraies, et augmentaient l'inquiétude du Sénat et la crainte des gens de bien.

Cicéron était mieux instruit. Fulvia dont nous avons parlé, ne lui cachait rien de ce qu'elle apprenait de Curius son amant, un des chefs de la conjuration. Mais la déposition seule d'une femme perdue de réputation, ne suffisait pas pour procéder par la rigueur des lois contre un homme de la naissance de Catilina, qui avait pour parents et pour amis les premiers de Rome et du Sénat. Le consul vit bien qu'il lui fallait d'autres preuves, et des témoins qu'on ne pût récuser. Il répandit secrètement des espions dans toutes les cabales. On prétend même qu'il gagna quelques-uns des conjurés, qui de concert avec lui paraissaient les plus ardents à faire réussir la conjuration. Ce fut par leur secours qu'il découvrit les desseins de Catilina, les sentiments différents de ceux qui étaient entrés dans son parti, le nombre et la qualité de leurs partisans, et les vues générales et particulières de tous les conjurés.

Comme il tenait toujours parmi ces furieux des oreilles fidèles, il était en quelque manière présent à leurs discours, à leurs conseils, et pour ainsi dire à leurs pensées. Il apprit avec autant de surprise que de douleur, que cette troupe de scélérats avaient formé le dessein de mettre le feu en différents endroits de la ville ; que pendant la confusion et le tumulte que causerait un incendie presque général, ils étaient convenus d'aller poignarder les principaux du Sénat jusque dans leurs maisons, et qu'en même temps on ferait avancer les troupes commandées par Manlius pour s'emparer de Rome et du gouvernement.

Pendant que les conjurés se flattaient de trouver dans le succès de leurs funestes desseins des richesses immenses, et une autorité sans bornes, la nouvelle se répandit à Rome que Pompée après avoir subjugué la plus grande partie de l'Orient, revenait en Italie à la tête d'une armée victorieuse. Catilina épouvanté d'un contretemps qui ruinait tous ses desseins, résolut d'en précipiter l'exécution. Il confère avec les principaux de son parti ; il parle à chacun en particulier ; il renouvelle ses promesses, et les espérances qu'il leur avait données, de leur faire trouver dans le changement du gouvernement la satisfaction de leurs désirs. Enfin il les assemble tous la nuit dans un endroit écarté de la maison de M Lecca, et leur représente que le retour de Pompée déconcertait tous leurs desseins, s'ils n'avaient le courage de le prévenir. Que leur entreprise était d'autant plus facile, qu'il n'y avait point de troupes dans Rome ni dans l'Italie, et que leurs ennemis seraient accablés avant que d'avoir pu prévoir les coups qu'on leur porterait.

Il ne tient qu'à vous, leur dit-il, d'être demain maîtres de Rome. Pompée est encore éloigné, la ville sans défense, et le Sénat n'est composé que de gens sans vigueur, accablés d'années, ou amollis par les délices. Pour nous, nous ne manquons ni de courage, ni de forces. Nous sommes en grand nombre, et la plupart des premières maisons de la république. Le peuple ennemi du Sénat, se déclarera pour notre parti ; et nous avons hors de Rome tous ces braves soldats de Sylla, qui réunis sous le commandement de Manlius, n'attendent que vos ordres. Il n'est question que d'entreprendre : tout dépend de la diligence que nous apporterons dans l'exécution, et vous trouverez les dignités, les honneurs et les richesses dans le succès de vos desseins.

Ce discours fut reçu avec de grands applaudissements. On ouvrit ensuite différents avis, et les plus violents furent les mieux reçus. Comme on redoutait la prévoyance et la fermeté de Cicéron, on convint qu'il fallait commencer par se défaire d'un homme, qui par l'autorité que lui donnait la dignité de consul, pouvait traverser l'exécution de leurs projets. On résolut en même temps de mettre le feu en cent quartiers différents de la ville, de couper les canaux qui

portaient l'eau, de peur qu'on ne s'en servît pour éteindre l'embrasement, d'égorger tout le Sénat, et de n'épargner que les seuls enfants de Pompée qu'on retiendrait pour servir d'otages contre la puissance et le ressentiment de ce redoutable guerrier. Que Catilina se mettrait ensuite à la tête des troupes que Manlius avait levées, qu'il établirait son autorité dans l'état, comme avait fait auparavant Sylla : et qu'il changerait même la forme du gouvernement, selon qu'il conviendrait à ses intérêts. Cethegus et un chevalier romain appelé Cornélius, offrirent d'aller poignarder Cicéron dans sa maison ; et la nuit qui précédait les saturnales fut marquée pour l'embrasement de Rome.

Ce conseil finit par un grand repas, qui fut suivi d'affreuses débauches, et de ces crimes honteux que la nature même ne souffre qu'avec horreur. On prétend que de jeunes hommes n'eurent point de honte de se prostituer aux chefs de la conjuration, et que Catilina pour lier tous les conjurés par la complicité d'une action pleine de fureur, leur avait présenté un vase rempli de sang humain mêlé avec du vin, dont ils avaient tous goûté. Mais quelques-uns de ces faits ne sont pas bien avérés dans l'histoire, et peut-être qu'ils n'avaient point d'autre fondement que la prévention générale où l'on était contre un si méchant homme ; prévention qui portait à croire que le fond d'où sortait un aussi grand crime que la conjuration, portait en soi comme la semence et la racine des plus affreux désordres.

Les conjurés ne furent pas plutôt séparés, que Cicéron fut averti par Fulvia du péril que courait la république, et des desseins qu'on faisait en particulier contre sa vie. Comme c'était un homme réglé dans ses moeurs, sage, tempérant, et d'ailleurs très-habile, il avait un grand avantage sur des gens pleins de fureur et de passion, qui ne formaient des desseins que noyés dans le vin, et au milieu de la débauche. Il donna d'abord de bons ordres dans sa maison : et Cethegus s'y étant présenté le lendemain à la pointe du jour, sous prétexte que comme préteur, il avait des affaires de conséquence à communiquer au consul ; on lui en refusa l'entrée. Il se retira en faisant des plaintes et des menaces qui ne servirent qu'à le rendre plus suspect.

Cependant Cicéron ne se trouvant pas assez autorisé pour dissiper une cabale si puissante, convoqua le Sénat ; il s'y rendit accompagné d'un grand nombre de ses clients et de ses amis : et il avait pris une cuirasse sous sa robe, qu'il laissait voir exprès, afin de faire connaître le péril auquel il était exposé. Il fit son rapport au Sénat des desseins des conjurés. Il représenta à l'assemblée que la république avait des ennemis au dedans et au dehors de Rome, et que pendant que Catilina formait le dessein de mettre le feu à la ville, et de faire périr le Sénat et tous ses concitoyens, Manlius de son côté travaillait à faire soulever l'Étrurie. Qu'il s'était mis à la tête de tout ce qu'il y avait de brigands en Italie, et que les habitants des colonies de Sylla, et les soldats vétérans de ce dictateur, à qui le luxe et la débauche n'avaient rien laissé de leurs anciens brigandages, s'étaient joints à ce rebelle, et se disposaient à venir dans Rome renouveler les fureurs des proscriptions de Marius et de Sylla. Comme il y avait plusieurs des conjurés du nombre même des sénateurs ; Cicéron ne jugea pas à propos de nommer encore ceux dont il avait tiré ces avis.

Mais on avait tant de confiance dans sa probité, que le Sénat, sans exiger qu'il fournît des preuves et des témoins de ce qu'il avançait, ordonna par un décret public que les consuls eussent à pourvoir [qu'il n'arrivât point de dommage à la république](#) : formule ancienne par laquelle ces magistrats recevaient le pouvoir le plus étendu, mais qu'on ne leur confiait que dans les plus grands périls de l'état.

Cicéron revêtu d'une aussi grande autorité, et que son collègue lui laissait toute entière, envoie aussitôt des sénateurs, et les plus gens de bien de la république, dans les principales villes de l'Italie pour contenir les peuples dans leur devoir. Il établit en même temps dans les différents quartiers de Rome des corps de garde pour prévenir et arrêter les incendiaires. Le Sénat par son conseil, pour avoir un entier éclaircissement de cette affaire, promet une amnistie, et même des sommes d'argent à ceux des conjurés qui en donneraient quelque lumière.

Mais ces scélérats étaient liés si étroitement ensemble, et si déterminés dans le mal, que parmi un si grand nombre de conjurés qui étaient ou à Rome ou dans l'armée de Manlius, il n'y en eut pas un seul que la crainte des supplices ou l'espérance des récompenses portât à découvrir les mauvais desseins de ses complices. Le petit peuple toujours avide de la nouveauté, favorisait même ce parti, et se flattait à son ordinaire, que sa condition serait meilleure dans le changement de gouvernement, et dans les troubles de l'état. Catilina par lui-même, ou par ses émissaires, avait répandu dans tous les états un esprit de sédition et de révolte : et il entra des sénateurs, des chevaliers, des plébéiens, et jusqu'à des esclaves dans cette conspiration.

On fut instruit plus particulièrement de leurs desseins par un paquet qu'un inconnu rendit au portier de Crassus. Il y avait dans ce paquet des lettres adressées à différents particuliers, toutes sans souscription, et une autre sans adresse que Crassus ouvrit. Il y trouva tout le plan de la conjuration : on l'exhortait, s'il voulait conserver sa vie, de sortir au plutôt de Rome. Comme personne n'ignorait qu'il y avait toujours eu une liaison assez particulière entre Catilina et lui, de peur de se rendre plus suspect, il porta ce paquet au consul qui en fit faire lecture en plein Sénat. Pendant que l'assemblée délibérait là-dessus, Catilina survint comme s'il n'eût pas eu d'intérêt à l'affaire qu'on agitait. Mais quand en qualité de sénateur il voulut prendre sa place, tous ses confrères s'éloignèrent de lui ; personne ne voulut rester sur le banc où il s'était assis. Cicéron qui présidait dans l'assemblée, ne pouvant retenir son indignation, lui adressa la parole avec cette éloquence foudroyante, et si propre à épouvanter les méchants : jusqu'à quand, ô Catilina, lui dit-il, abuseras-tu de notre patience ? Combien de temps serons-nous encore l'objet de tes fureurs ? Jusqu'où prétends-tu pousser ton audace criminelle ? Ne reconnais-tu pas à la garde qu'on fait continuellement dans la ville, à la crainte du peuple, au visage irrité des sénateurs, que tes pernicieux desseins sont découverts ? Des yeux fidèles observent toutes tes démarches : tu ne tiens point de conseils si secrets que je n'en sois averti : j'y assiste : je suis présent jusqu'à tes pensées. Crois-tu que j'ignore ce qui s'est passé la nuit dernière dans la maison de M Lecca ? N'y as-tu pas distribué les emplois et partagé toute l'Italie avec tes complices ? Les uns doivent marcher en campagne sous les ordres de Manlius, et les autres rester dans la ville pour y mettre le feu en cent endroits différents. à la faveur du désordre et du tumulte causé par un incendie général, on doit assassiner le consul dans sa maison, et la plupart des sénateurs. Le Sénat, cette assemblée si auguste et si sainte, est instruit des moindres circonstances de la conjuration, et Catilina respire encore. Il est même dans cette compagnie, il nous écoute : il nous regarde comme ses victimes. Durant que nous parlons, il désigne ceux qu'il destine à la mort, et nous sommes si patients ou plutôt si faibles, que nous songeons moins à punir ses crimes, qu'à nous préserver de sa fureur.

Catilina soutint un discours si véhément avec une profonde dissimulation, et n'y répondit d'abord qu'en jurant le Sénat de ne pas ajouter foi aux invectives de son ennemi, et d'un homme nouveau qui avait inventé le plan d'une conjuration

pour se faire un nom, et acquérir le titre de défenseur de sa patrie. Il ajoutait à cela d'autres injures contre Cicéron, mais il fut interrompu par un murmure général qui l'empêcha de se faire entendre. Tout retentissait dans le Sénat des noms d'incendiaire, de parricide, et d'ennemi de la patrie.

Catilina outré de ces reproches, pâle de colère, et les yeux égarés, s'écria plein de fureur, que puisqu'on le poussait à bout, il ne périrait pas du moins tout seul, et qu'il ferait tomber avec lui ceux qui le voulaient perdre. Il sortit sur le champ du Sénat, et fit venir chez lui Lentulus, Cethegus et les principaux chefs de la conjuration. Il leur rendit compte de ce qui se venait de passer dans le Sénat, et il leur représenta en même temps qu'il n'y avait plus de sûreté pour lui dans Rome, qu'il allait se mettre à la tête des troupes que Manlius tenait en différents endroits de l'Etrurie, et qu'après les avoir réunies en corps d'armée, il les ferait marcher du côté de Rome. Que c'était à eux qui restaient dans la ville, à employer tous leurs soins pour se défaire du consul, le seul qui pouvait faire obstacle au succès de leurs desseins.

Qu'il les exhortait surtout à gagner la jeunesse de Rome, et à grossir le nombre de leurs partisans. Il partit la nuit suivante accompagné de trois cents hommes armés, et fut rejoindre Manlius. Il n'eut pas plutôt rassemblé les troupes dont il s'était assuré, qu'il prit toutes les marques d'une magistrature publique, et qu'il se fit précéder par des huissiers qui portaient devant lui des faisceaux de verges armées de haches. Le Sénat instruit d'une révolte si déclarée, ordonna que le consul Antonius à la tête des légions, marcherait incessamment contre les rebelles, et que Cicéron resterait dans la ville pour veiller à sa conservation. Cependant Lentulus et les autres chefs de la conjuration, s'appliquèrent, suivant les instructions de Catilina, à acquérir de nouveaux partisans. Ils tâchèrent de faire entrer dans leur complot des envoyés des allobroges qui se trouvaient à Rome. Ils y étaient venus pour demander au Sénat quelque diminution des impôts dont ils étaient chargés, et dont les intérêts accumulés depuis plusieurs années par l'art funeste des usuriers, montaient plus haut que la valeur même des fonds de terre. Mais l'avarice insatiable des fermiers, et la dureté des magistrats, empêchaient qu'on n'eût égard à leur misère. Le fond même et la propriété de leurs terres n'était pas suffisant pour acquitter ces dettes, et ils étaient à la veille de voir encore vendre comme esclaves leurs femmes et leurs enfants, pour satisfaire à des exactions si cruelles.

Lentulus ayant reconnu à quel point ces envoyés étaient outrés contre le corps du Sénat, résolut de profiter de cette disposition. Comme les allobroges étaient des peuples belliqueux, il se flatta d'en tirer un puissant secours s'il pouvait les résoudre à prendre les armes et à se joindre à l'armée que commandait Catilina. Umbrenus un des conjurés, et qui avait quelque liaison avec ces envoyés, fut chargé de la négociation. Sous prétexte de s'informer de l'état de leurs affaires, il les aborde et leur demande quelle issue ils en espéraient : **point d'autre que la mort**, lui dirent-ils, **puisque le Sénat est insensible à nos justes plaintes**.

Umbrenus pour s'insinuer dans leur confiance les plaint, blâme la dureté du Sénat, offre ses services et le crédit de ses amis, se donne quelques mouvements, et sollicite en apparence pour leur soulagement. Ces offices les engagent à se voir plus souvent ; la confiance s'établit insensiblement ; l'amitié et l'union deviennent à la fin très-étroites. Pour lors Umbrenus leur déclare comme en secret, qu'ils ne doivent rien attendre du Sénat dont la politique veut toujours tenir les sujets de l'état dans la misère et l'abaissement. Il ajoute qu'il y avait cependant un remède à leurs malheurs, et qu'il savait un moyen de les

affranchir de leurs dettes. Mais que ce moyen demandait également du courage et du secret. Ces envoyés protestent qu'il n'y a point d'entreprise si difficile où ils ne s'engagent pour délivrer leur nation de la tyrannie des usuriers, et ils conjurent en même temps Umbrenus de leur découvrir le moyen de rompre leurs chaînes. Mais ce romain ne jugea pas à propos de s'ouvrir plus particulièrement sans en avoir conféré avec Lentulus et les autres chefs des conjurés. On approuva sa conduite, et pour donner plus de poids à la négociation, Gabinius en fut chargé avec lui. Ces deux hommes entrèrent en conférence avec les allobroges dans la maison de Sempronia.

Gabinius après en avoir exigé les serments les plus solennels, leur découvrit le plan de la conjuration ; le nombre et les forces des conjurés qu'il grossit encore pour les faire paraître plus redoutables. Il ajouta que si leur nation voulait prendre les armes et se joindre à Catilina, on leur donnerait toutes les sûretés qu'ils pourraient souhaiter pour une abolition générale de toutes leurs dettes.

Après différentes propositions on se sépara, et on convint de se rassembler la nuit suivante pour donner quelque forme au traité qu'on minutait. Mais ces députés ne furent pas plutôt seuls, que la grandeur du péril où ils allaient engager leur nation, et l'incertitude du succès commencèrent à les inquiéter. Différentes réflexions affaiblirent leurs premières pensées. D'un côté ils voyaient à la vérité une armée en campagne, et soutenue dans Rome par un parti puissant et composé d'un grand nombre de personnes de condition et des premiers de la ville. Mais ils trouvaient de l'autre côté l'autorité légitime, les consuls, le Sénat et les légions. Ils pouvaient même se flatter qu'en révélant le secret de la conjuration, ils pourraient obtenir pour récompense l'abolition, ou du moins une diminution considérable de leurs dettes.

Dans cette agitation ils résolurent de ne rien faire sans la participation de Q Fabius Sanga, qui était chargé de la protection des allobroges suivant l'usage de ce temps-là où tous les peuples sujets ou alliés de la république, avaient dans le Sénat un protecteur qui prenait soin de leurs intérêts.

Sanga après leur avoir représenté l'horreur et les périls d'une pareille entreprise, de concert avec eux courut chez le consul lui donner avis des propositions qu'on avait faites à ces envoyés. Cicéron les voulut voir ; il les gagna par des espérances et des promesses plus solides que celles que leur donnaient les conjurés. Ils se dévouèrent entièrement à ses ordres, et de concert avec lui ils demandèrent à traiter avec les chefs de la conjuration.

Lentulus, Cethegus, Statilius, et les principaux de cette entreprise, se rendent secrètement dans un endroit dont on était convenu. Les députés s'y trouvent de leur côté : on agite de nouveau l'affaire qui les avait obligés de s'assembler. Les conjurés en représentent les avantages et les facilités ; les allobroges font leurs objections et demandent leurs sûretés.

Enfin après bien des difficultés, ils feignent de se rendre. On met le traité au net ; ils le signent avec tous les chefs de la conjuration ; on en fait un double également signé de toutes les parties, et que ces envoyés exigent qu'on leur confie pour le pouvoir communiquer aux chefs de leur nation, qui en voyant de si grands noms, s'engageraient, disaient-ils, plus facilement dans l'entreprise. On convient qu'ils partiraient de nuit pour se rendre dans leur pays, et qu'ils passeraient par le camp de Catilina pour lui faire ratifier le traité.

Lentulus leur donna des lettres pour ce chef de parti, qui contenaient le plan de la conjuration, et les mesures qu'il avait prises avec ses complices pour faire

périr le consul et la plupart des sénateurs. Et un des conjurés appelé Volturcius, de la ville de Crotona se chargea de la conduite de ces envoyés, et de rendre compte à Catilina des engagements qu'on avait pris pour faire soulever leur nation. Cicéron averti par les allobroges qu'ils devaient partir la nuit suivante, envoya secrètement sur le chemin deux préteurs avec des gardes qui s'assurent du pont Milvien par où il fallait passer. Les Allobroges arrivent ; on les arrête aussitôt à leur passage avec toute leur suite. Ils se rendent aux préteurs sans faire de résistance, comme des gens surpris et épouvantés. On prit avec eux Volturcius et une cassette où étaient renfermées toutes les lettres des conjurés.

Le consul ayant en main les preuves de la conjuration, convoqua le Sénat de grand matin dans le temple de la Concorde, et il fit arrêter Lentulus, Cethegus, Statilius, Gabinius et Ceparius que des gardes amenèrent dans l'assemblée. On fit entrer en même temps les députés des Allobroges avec Volturcius, qui sous la promesse de sa grâce, développa tout le secret des conjurés. On lut publiquement leurs lettres, et Lentulus se trouvant convaincu par sa propre signature, fut contraint de renoncer sur le champ à la préture. Il quitta sa robe de pourpre ; on lui en donna une autre convenable à sa mauvaise fortune, et on le conduisit avec ses complices en différentes maisons qui leur furent données pour prison.

Cethegus trouva le moyen de faire tenir un billet à ses amis et à ses affranchis, par lequel il les exhortait d'assembler ses partisans, et de faire un effort la nuit pour le tirer de prison. Cicéron craignant qu'il ne s'élevât quelque tumulte dangereux en leur faveur, convoqua de nouveau le Sénat sur le soir pour prendre une dernière résolution au sujet des prisonniers. Syllanus désigné consul pour l'année prochaine, et auquel selon l'usage on demanda le premier son avis, déclara qu'ils méritaient le dernier supplice. Tous ceux qui opinèrent après lui furent du même avis, jusqu'à Jules César, qui fit un grand discours en faveur de la clémence, et conclut en disant que dans une affaire où il s'agissait de répandre le sang des citoyens, et des premiers de Rome, il était d'avis qu'on ne précipitât point leur jugement ; mais qu'on les retînt sous une sûre garde dans quelques villes d'Italie jusqu'à ce que Catilina eût été vaincu. Comme il était excellent orateur, il ramena la plupart des sénateurs à son sentiment. Syllanus même qui avait ouvert le premier l'avis de les faire punir sur le champ, se rétracta, et dit : **qu'en les condamnant comme il avait fait au dernier supplice, il n'avait entendu parler que de la prison, qui était, disait-il, la plus grande punition qu'on pouvait exercer contre un citoyen romain.**

Mais Caton, quand ce fut son tour d'opiner, peignit avec des couleurs si vives toute l'horreur des desseins des conjurés ; il sut faire voir par des raisons si pressantes combien leur vie était incompatible avec la sûreté de l'état, et que pour sauver quelques scélérats on mettait, pour ainsi dire, le poignard dans le sein des plus gens de bien, que toutes les voix revinrent à son avis. Leur supplice fut résolu, et Cicéron sur l'arrêt seul du Sénat, et sans porter l'affaire devant l'assemblée du peuple suivant l'usage ordinaire, les fit exécuter sur le champ dans la prison où il les fit conduire.

On rapporte qu'après cette exécution il trouva sur la place un grand nombre de leurs parents et de leurs complices, qui ignoraient encore leur destinée, et qui n'attendaient que la nuit pour les enlever ; et que se tournant de leur côté, il leur cria : **ils ont vécu** : manière adoucie dont s'exprimaient les romains pour éviter ce qu'ils trouvaient de trop dur dans ces termes : **ils sont morts** ; et que cette

seule parole, comme un coup de foudre, dissipa en un instant cette foule de conjurés, et déconcerta tous leurs desseins.

On ne peut exprimer la joie que le peuple fit paraître quand il vit une si dangereuse conspiration éteinte, et les conjurés punis. On n'entendait qu'imprécations contre Catilina, et que louanges de Cicéron : la plupart le reconduisirent jusqu'en sa maison. Les femmes même pour exprimer leur reconnaissance mirent des illuminations à leurs fenêtres comme pour l'éclairer. Cette nuit lui fut plus glorieuse que les plus beaux jours de triomphe ne l'avaient été à des généraux victorieux. On disait hautement que les plus grands capitaines avaient à la vérité acquis à la république des provinces entières ; mais que Cicéron sans troupes, sans combats, et sans effusion de sang, l'avait sauvée. On l'appelait le second fondateur de Rome, et le père de la patrie. Tous les ordres de l'état s'attachèrent à lui, et son autorité était d'autant plus solide qu'il ne la devait qu'à sa propre vertu, à l'estime, et à la reconnaissance de ses concitoyens. César quoique considérable dans la république par sa valeur, par son éloquence, et par son crédit et celui de ses amis, fut traité bien différemment.

Il y avait déjà du temps qu'il était suspect de desseins cachés, et plus d'une fois Cicéron avait témoigné qu'il remarquait dans toute sa conduite un esprit qui aspirait secrètement à la tyrannie. La vie qu'il avait voulu sauver aux conjurés, augmenta ces soupçons. Quand il sortit du Sénat où il avait parlé avec tant de chaleur pour les soustraire au supplice, les chevaliers qui étaient de garde lui présentèrent d'un air menaçant la pointe de leurs épées. Ils l'auraient tué ; mais Cicéron sur lequel ils avaient la vue attachée comme pour lui demander ses ordres, leur fit signe de le laisser échapper.

Ce n'est pas qu'on ne dit en ce temps-là qu'il avait été fort chargé par la déposition de quelques conjurés ; mais Cicéron qui n'ignorait pas quelle était déjà sa puissance dans Rome, ne voulut pas exprès le comprendre dans l'instruction du procès, de peur qu'en échappant par son crédit à la rigueur des lois, il ne sauvât en même temps les autres criminels. On ne laissa pas d'être persuadé qu'il n'avait rien ignoré de leurs mauvais desseins, et on commença à le regarder comme un homme capable de tout entreprendre pour s'élever.

La nouvelle du supplice de Lentulus et de Cethegus ne fut pas plutôt passée au camp de Catilina, que plusieurs des conjurés voyant le parti de la république le plus fort, se retirèrent secrètement. Il y eut même un grand nombre de soldats que le désir de la nouveauté et l'espérance du butin avaient engagés à prendre les armes, qui désertèrent. Mais le chef du parti ne relâcha rien de ses premiers desseins. Il résolut de périr ou de détruire la république. Il fit de nouvelles levées ; il en remplit ses cohortes, et en peu de temps il rendit ses légions complètes ; elles étaient toutes animées de sa fureur, et prêtes à tourner leurs armes contre leur patrie.

Le premier dessein de Catilina, comme nous l'avons dit, était de se présenter aux portes de Rome à la tête de son armée au moment que la conjuration éclaterait par un incendie que les conjurés qui étaient restés dans la ville devaient allumer en différents quartiers. Mais le consul ayant déconcerté toutes ces mesures par sa vigilance et par le supplice des principaux conjurés, le chef de la conjuration résolut de passer dans les Gaules, et d'y faire soulever les provinces qui reconnaissent l'empire romain. Q Metellus Celer ayant pénétré son dessein, lui coupa le chemin et se campa à son passage en même temps que le consul Antonius le suivait de près à la tête de son armée.

Catilina se voyant environné d'ennemis, et n'ayant ni retraite en Italie, ni secours à espérer de Rome, fut réduit à tenter le hasard d'une bataille, quoique avec des forces inférieures à celle d'Antonius. Ce consul ayant été attaqué en ce temps-là de la goutte, laissa la conduite de son armée à Petreius ancien officier qui avait plus de trente années de service, et qui de simple soldat s'était élevé par sa valeur jusqu'au commandement des armées. Mais cette maladie subite du consul plus faible que méchant, fit soupçonner qu'il ménageait Catilina avec lequel il avait eu auparavant des liaisons assez étroites, et il en fut même accusé depuis devant les magistrats. On publia que cette goutte qui lui était venue à la veille de combattre contre l'ennemi de la république, n'était qu'un prétexte et une maladie feinte pour reculer la perte de Catilina, ou du moins pour n'y point prendre de part. Mais les rebelles ne purent tirer aucun avantage de ce retardement affecté.

Petreius, de lieutenant devenu général, les pressa de si près, qu'il les força d'en venir à une bataille : le combat fut rude et très opiniâtre. Si les légions de la république combattirent avec beaucoup de valeur, celles de Catilina ne se battirent pas avec moins de courage : tous voulaient vaincre où se faire tuer. Aucun ne recula ; il n'y en eut point qui voulût donner ou recevoir quartier. Le soldat vivant prenait aussitôt la place de celui qui venait d'être tué : ce ne fut qu'après beaucoup de sang répandu et une longue résistance que l'armée de la république défit enfin les troupes des rebelles. Tout fut passé au fil de l'épée : Catilina qui ne voulut pas survivre à la ruine de son parti, se jeta avec les principaux conjurés dans les plus épais bataillons ; et après la victoire, on trouva sur un tas de corps morts ce fameux chef de parti qui respirait encore un peu. Au travers des traits de la mort répandus sur son visage, on voyait encore les marques de l'audace et de la férocité qu'il avait eues pendant sa vie.

Livre XIII

On vient de voir quel fut le succès d'une conspiration que le peu de secret des conjurés fit découvrir, et que la sage conduite de Cicéron sut étouffer. La débauche, le luxe et la pauvreté qui en est toujours une suite, l'avaient fait naître ; l'ambition extrême de quelques particuliers la fortifia dans un temps où Rome n'avait presque plus d'un état républicain que le seul nom. Les grands seuls régnaient avec un empire absolu.

Toute l'autorité du gouvernement était renfermée dans quelques maisons particulières qui se remettaient le consulat de main en main. Un petit nombre de citoyens disposaient tour à tour du commandement des armées, du gouvernement, et des revenus des provinces. Arbitres souverains de la paix et de la guerre, et accoutumés aux respects et à la soumission qui suivent le pouvoir absolu, il y en avait peu, qui en sortant de ces grandes charges, pussent se résoudre à l'égalité d'une vie privée. Les uns s'attachaient leurs soldats par un relâchement de la discipline militaire, ou par des largesses intéressées. D'autres achetaient à prix d'argent les suffrages du peuple pour s'élever aux premières dignités, ou pour substituer leurs créatures dans leurs places. Ceux qui en étaient exclus par des brigues supérieures à leur crédit, soulageaient leur envie en tâchant de rendre suspecte la puissance de leurs rivaux, et ils cherchaient dans les troubles de l'état la ruine de ceux qui leur avaient été préférés.

Les gens de bien comme Caton, Cicéron, Catulus et plusieurs autres, tous zélés républicains, regardaient cette puissance excessive de quelques citoyens, leurs richesses immenses, et l'attachement particulier des armées pour leurs généraux, comme la ruine de la liberté. Ils ne pouvaient souffrir que sous prétexte de servir leur patrie, ces grands se perpétuassent, dans des charges dont l'autorité suprême les exposait à la tentation de se rendre les maîtres. Ce fut de l'opposition de ces vues et de ces intérêts différents que naquirent les derniers troubles de la république, et dans lesquels le monde entier se partagea entre Pompée et César, chefs de deux grands partis, et tous deux également suspects et redoutables par leur ambition et leur valeur. Pompée attirait sur lui pour ainsi dire les yeux de toute la terre. Il avait été général comme nous l'avons déjà dit avant que d'être soldat, et sa vie n'avait été qu'une suite continuelle de victoires. Il avait fait la guerre dans les trois parties du monde, et il en était toujours revenu victorieux. Il vainquit dans l'Italie Carinas et Carbon du parti de Marius ; Domitius dans l'Afrique ; Sertorius ou pour mieux dire Perpenna dans l'Espagne ; les pirates de Cilicie sur la mer Méditerranée ; et depuis la défaite de Catilina, il était revenu à Rome vainqueur de Mithridate et de Tigrane. Par tant de victoires et de conquêtes il était devenu plus grand que les romains ne le souhaitaient, et qu'il n'avait osé lui-même l'espérer. Dans ce haut degré de gloire où la fortune l'avait conduit comme par la main, il crut qu'il était de sa dignité de se familiariser moins avec ses concitoyens. Il paraissait rarement en public ; et s'il sortait de sa maison, on le voyait toujours accompagné d'une foule de ses créatures, dont le cortège nombreux représentait mieux la cour d'un grand prince, que la suite d'un citoyen de république. Ce n'est pas qu'il abusât de son pouvoir ; mais dans une ville libre : on ne pouvait souffrir qu'il affectât des manières de souverain. Accoutumé dès sa jeunesse au commandement des armées, il ne pouvait se réduire à la simplicité d'une vie privée. Ses moeurs à la vérité étaient pures et sans tache : on le louait même avec justice de sa

tempérance : personne ne le soupçonna jamais d'avarice ; et il recherchait moins dans les dignités qu'il brigait la puissance qui en est inséparable, que les honneurs et l'éclat dont elles étaient environnées. Mais plus sensible à la vanité qu'à l'ambition, il aspirait à des honneurs qui le distinguassent de tous les capitaines de son temps. Modéré en tout le reste, il ne pouvait souffrir sur sa gloire aucune comparaison.

Toute égalité le blessait, et il eût voulu, ce semble, être le seul général de la république, quand il devait se contenter d'être le premier. Cette jalousie du commandement lui attira un grand nombre d'ennemis, dont César dans la suite fut le plus dangereux et le plus redoutable. L'un ne voulait point d'égal, comme nous le venons de dire, et l'autre ne pouvait souffrir de supérieur. Cette concurrence ambitieuse dans les deux premiers hommes de l'univers, causa de nouvelles révolutions, dont il est à propos de développer l'origine et le succès.

Caïus Julius César était né de l'illustre famille des Jules, qui, comme toutes les grandes maisons, avait sa chimère, en se vantant de tirer son origine d'Anchise et de Venus. C'était l'homme de son temps le mieux fait ; adroit à toute sorte d'exercice ; infatigable au travail ; plein de valeur ; le courage élevé ; vaste dans ses desseins ; magnifique dans sa dépense, et libéral jusqu'à la profusion. La nature qui semblait l'avoir fait naître pour commander au reste des hommes, lui avait donné un air d'empire, et de la dignité dans ses manières. Mais cet air de grandeur était tempéré, par la douceur et la facilité de ses moeurs. Son éloquence insinuante et invincible, était encore plus attachée aux charmes de sa personne, qu'à la force de ses raisons. Ceux qui étaient assez durs pour résister à l'impression que faisaient tant d'aimables qualités, n'échappaient point à ses bienfaits : et il commença par assujettir les coeurs, comme le fondement le plus solide de la domination à laquelle il aspirait.

Né simple citoyen d'une république, il forma dans une condition privée le projet d'assujettir sa patrie. La grandeur et les périls d'une pareille entreprise ne l'épouvantèrent point. Il ne trouva rien au dessus de son ambition que l'étendue immense de ses vues. Les exemples récents de Marius et de Sylla lui firent comprendre qu'il n'était pas impossible de s'élever à la souveraine puissance. Mais sage jusque dans ses désirs immodérés, il distribua en différents temps l'exécution de ses desseins. Un esprit toujours juste malgré son étendue, n'alla que par degrés au projet de la domination : et quelques éclatantes qu'aient été depuis ses victoires, elles ne doivent passer pour de grandes actions que parce qu'elles furent toujours la suite et l'effet de grands desseins. à peine Sylla fut-il mort, qu'il se jeta dans les affaires : il y porta toute son ambition. Sa naissance, une des plus illustres de la république, devait l'attacher au parti du Sénat et de la noblesse. Mais neveu de Marius, et gendre de Cinna, il se déclara pour leur faction, quoiqu'elle eût été comme dissipée depuis la dictature de Sylla. Il entreprit de relever ce parti qui était celui du peuple, et il se flatta d'en devenir bientôt le chef ; au lieu qu'il lui aurait fallu plier sous l'autorité de Pompée qui était à la tête du Sénat. Sylla, comme nous l'avons déjà dit, avait fait abattre pendant sa dictature les trophées de Marius. César n'était encore qu'Edile, qu'il fit faire secrètement par d'excellents ouvriers la statue de Marius couronné par les mains de la victoire. Il y ajouta des inscriptions à son honneur, qui faisaient mention de la défaite des Cimbres ; et il fit placer de nuit ces nouveaux trophées dans le capitole. Tout le peuple accourut en foule le matin pour voir ce spectacle. Les partisans de Sylla se récrièrent contre une entreprise si hardie : on ne douta point que César n'en fût l'auteur. Ses ennemis publiaient qu'il aspirait à la tyrannie, et qu'on devait punir un homme qui osait de son autorité privée relever

des trophées qu'un souverain magistrat avait fait abattre. Mais le peuple dont Marius s'était déclaré le protecteur, donnait de grandes louanges à César. Le Sénat s'assembla là-dessus.

César y fut accusé publiquement : Catulus Luctatius un des principaux de l'assemblée, s'écria que ce n'était plus par des desseins cachés qu'on allait à la tyrannie, mais que César attaquait à force ouverte la liberté. César de son côté entreprit de justifier sa conduite, et il se défendit avec tant de force et d'éloquence, que malgré la brigue de ses ennemis, il fut renvoyé absous. Il n'en demeura pas là ; mais après avoir par une action si hardie, fait apercevoir le peuple de sa puissance, et sondé celle du Sénat, il fit casser la loi de Sylla qui interdisait aux enfants des proscrits le droit de prétendre aux dignités de l'état. Les exilés à l'ombre de son autorité, revinrent à Rome, et obtint leur rappel, sous prétexte qu'ils avaient été condamnés par un citoyen qui s'était emparé les armes à la main de la dictature et de la souveraine puissance.

Le peuple charmé de la chaleur qu'il faisait paraître pour son parti, le comblait de louanges. On disait tout haut dans Rome qu'il était le seul qui par son courage et par son intrépidité, méritât de succéder aux dignités de Marius. Les principaux de chaque tribus et les chefs des factions, l'assurèrent qu'il n'y avait rien de si élevé dans la république où il ne pût prétendre, et qu'il pouvait compter sur tous les suffrages du peuple : ils ne furent pas longtemps sans lui donner des preuves de leur zèle et de leur entier dévouement à ses intérêts.

Le grand pontife Metellus étant mort, Catulus Luctatius personnage consulaire, et révérend de tous les romains par sa vertu, demanda cette dignité. César quoique d'un rang inférieur, et sans avoir encore été honoré du consulat, ne laissa pas de se présenter au nombre des candidats. Luctatius qui le regardait comme un compétiteur redoutable, à cause de son crédit parmi le peuple, lui envoya offrir une somme considérable s'il voulait se désister de sa poursuite. Mais César avait le courage trop haut pour se laisser éblouir par un vil intérêt. Il fit dire à Luctatius que bien loin de se désister pour de l'argent, il en emprunterait plutôt de tous ses amis pour soutenir ses prétentions. Mais il n'en eut pas besoin : le peuple lui était trop attaché, et les suffrages ayant été recueillis, il emporta cette dignité sur Luctatius et sur tous ses compétiteurs.

Il passa ensuite avec la même facilité à la préture ; et en sortant de cette charge, le peuple lui défera le gouvernement de l'Espagne. On dit qu'en traversant les Alpes pour s'y rendre il passa par une petite ville presque déserte, et dont les habitants paraissaient fort misérables ; et que ceux qui l'accompagnaient se demandant l'un à l'autre en raillant, s'il n'y aurait point dans cette bourgade des brigues et des cabales pour les magistratures ; César prenant la parole, et se mêlant à la conversation, leur dit, [qu'il aimerait mieux être le premier dans cette bicoque, que le second dans Rome.](#)

César employa tout le temps qu'il fut dans son gouvernement à en étendre les frontières. Il porta la guerre dans la Galice et dans la Lusitanie qu'il soumit à l'empire romain ; mais dans une conquête aussi utile à l'état, il ne négligea pas ses intérêts particuliers. Il s'empara par des contributions violentes, de tout l'or et l'argent de ces provinces ; et il revint à Rome où il fut reçu du peuple avec de nouveaux applaudissements.

Les richesses qu'il avait apportées de son gouvernement étaient considérables, il les employa à se faire de nouvelles créatures qu'il attachait à sa fortune par des libéralités continuelles. Il leur abandonna ses biens comme en proie ; sa maison

leur était ouverte en tout temps. Rien ne leur était caché que son cœur, toujours impénétrable même à ses plus chers amis. Capable de tout entreprendre et de tout cacher ; toujours attentif ; toujours présent aux cabales dont il pouvait tirer de l'avantage, mais sans se laisser jamais pénétrer. On ne doutait point qu'il ne se fût mis à la tête de la conjuration de Catilina, si elle eût réussi ; et ce fameux rebelle qui croyait ne travailler que pour sa propre grandeur, se fût vu enlever le fruit de son crime par un homme plus autorisé que lui dans son propre parti, et qui avait eu l'adresse de ne lui laisser que le péril de l'exécution.

Cependant le mauvais succès de cette entreprise, et le souvenir de la mort des Gracques assassinés aux yeux de la multitude qui les adorait, lui firent comprendre que la faveur seule du peuple ne suffisait pas pour le succès de ses affaires : et il jugea bien qu'il ne s'élèverait jamais jusqu'à la souveraine puissance sans le commandement des armées, et sans avoir un grand nombre d'amis et un parti même dans le Sénat.

Ce corps si auguste était alors partagé entre Pompée et Crassus, ennemis et rivaux dans le gouvernement, l'un le plus puissant, et l'autre le plus riche de Rome. La république tirait au moins cet avantage de leur division, qu'en partageant le Sénat, elle tenait leur puissance en équilibre, et maintenait la liberté. César résolut de s'unir tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, et d'emprunter pour ainsi dire leur crédit de temps en temps, dans la vue de s'en servir pour parvenir plus aisément au consulat et au commandement des armées. Mais comme il ne pouvait ménager en même temps l'amitié de deux ennemis déclarés, il ne songea d'abord qu'à les réconcilier. Il y réussit, et lui seul tira toute l'utilité d'une réconciliation si pernicieuse à la liberté publique.

Il sut persuader à Pompée et à Crassus, de lui confier comme en dépôt le consulat qu'ils se disputaient, et qu'ils n'auraient pas vu sans jalousie passer entre les mains de l'un ou de l'autre. Il fut élu consul avec Calpurnius Bibulus par le concours des deux factions réunies. Il en gagna secrètement les principaux, dont il forma un troisième parti qui opprima dans la suite ceux même qui avaient le plus contribué à son élévation.

Rome se vit alors en proie à l'ambition de trois hommes, qui par le crédit de leurs factions réunies disposèrent souverainement des dignités et des emplois de la république. Crassus toujours avare, et trop riche pour un particulier, songeait moins à grossir son parti, qu'à amasser de nouvelles richesses. Pompée content des marques extérieures de respect et de vénération que lui attirait l'éclat de ses victoires, jouissait dans une oisiveté dangereuse de son crédit et de sa réputation. Mais César plus habile et plus caché que tous les deux, jetait sourdement les fondements de sa propre grandeur sur le trop de sécurité de l'un et de l'autre. Il n'oubliait rien pour entretenir leur confiance, pendant qu'à force de présents il tâchait de gagner les sénateurs qui leur étaient le plus dévoués. Les amis de Pompée et de Crassus devinrent, sans s'en apercevoir, les créatures de César : et pour être averti de tout ce qui se passait dans leurs maisons, il séduisit jusqu'à leurs affranchis qui ne purent résister à ses libéralités.

Mais comme ces nouvelles liaisons avec Pompée et Crassus, les chefs du Sénat, pouvaient le rendre suspect au peuple, il ne fut pas plutôt parvenu au consulat, qu'il se déclara de nouveau pour un parti qu'il regardait toujours comme le plus solide fondement de son élévation. La manière adroite dont il brouilla en même temps Pompée avec le Sénat, et le Sénat avec le peuple, fut le chef-d'œuvre de sa politique et de son habileté. Il entreprit de faire revivre la loi *Agraria*. Il prévint que le consentement de Pompée et de Crassus, dont il s'était assuré auparavant,

et l'opposition de Caton, de Cicéron, et de tous les républicains zélés, exciteraient entre eux des inimitiés réciproques ; et que le peuple toujours aveugle dans ses véritables intérêts, se déclarerait contre ces sénateurs, sans faire attention qu'ils ne s'opposaient au parti de César que par le motif de conserver la liberté publique.

Ce fut en qualité de consul qu'il proposa d'abord dans le Sénat une loi, par laquelle on devait distribuer les terres de la Campanie entre vingt mille citoyens de ceux qui avaient au moins trois enfants. C'étaient des terres dont le revenu, à cause de leur fertilité, avait été réservé de tout temps pour les plus pressants besoins de la république. Les plus gens de bien du Sénat s'opposèrent hautement à la publication de cette loi : César qui avait bien prévu cette opposition, s'écria aussitôt, et prit les dieux à témoins, qu'on le contraignait d'avoir recours à l'autorité du peuple.

Il en convoqua l'assemblée, et il y parut accompagné de Pompée et de Crassus. Il adressa la parole à Pompée, et il lui demanda s'il n'approuvait pas une loi si équitable dans une république, dont tous les membres devaient participer aux biens de l'état. En vain les sénateurs qui se trouvèrent auprès de Pompée tâchèrent de lui rendre suspectes ces entreprises de César ; Pompée sans les vouloir écouter, se déclara de son avis : soit qu'il crût qu'il y allait de son honneur de soutenir ses premiers engagements, ou que présumant trop de son pouvoir en comparaison de celui de César, il méprisât les soupçons de ces sénateurs. Il répondit même à César avec plus de chaleur que de prudence, **que si quelqu'un se présentait l'épée à la main pour s'opposer à la publication de la loi, il prendrait l'épée et le bouclier pour la faire recevoir.** C'était déclarer lui-même la guerre à son propre parti.

Pompée par cette réponse si peu convenable à ses véritables intérêts, se rendit odieux au Sénat et suspect à ses propres amis, sans qu'une démarche aussi imprudente lui acquît plus de considération dans le parti du peuple, qui ne tenait compte qu'à César de la proposition de la loi. Ce consul soutenu de ses partisans, de ceux de Pompée, et de ceux de Crassus, la fit recevoir, pour ainsi dire, la force à la main, et malgré les remontrances et l'opposition des républicains les plus zélés. On nomma vingt commissaires qui partagèrent les terres de la Campanie entre vingt mille familles romaines. Ce furent dans la suite autant de clients que leur intérêt engagea à maintenir tout ce qui s'était fait pendant son consulat. Pour prévenir ce que ses successeurs dans cette dignité pourraient entreprendre contre la disposition de cette loi, il en fit passer une seconde qui obligeait le Sénat entier, et tous ceux qui parviendraient à quelque magistrature, de faire serment de ne jamais rien proposer au préjudice de ce qui avait été arrêté dans les assemblées du peuple pendant son consulat. Ce fut par une précaution si habile qu'il sut rendre les fondements de sa fortune si sûrs et si durables, que dix années d'absence, et tous les mauvais offices de ses envieux et de ses ennemis, ne la purent jamais ébranler. Mais comme il craignait toujours que Pompée ne lui échappât, et qu'il ne fût regagné par le parti des républicains zélés, il lui donna sa fille Julie en mariage, comme un nouveau gage de leur union. Pompée donna la sienne à Servilius, et César épousa Calpurnie, fille de Pison, qu'il fit désigner consul pour l'année suivante.

Il prit en même temps le gouvernement des Gaules avec celui de l'Illyrie pour cinq ans. On décerna celui de la Syrie à Crassus qui le demandait, dans l'espérance d'y acquérir de nouvelles richesses : et Pompée obtint l'une et l'autre Espagne, qu'il gouverna toujours par ses lieutenants, pour ne pas quitter les

délices de Rome. Ils firent comprendre ces différentes dispositions dans le même décret qui autorisait le partage des terres, afin d'en intéresser les propriétaires à la conservation de leur propre autorité. Ces trois hommes partagèrent ainsi le monde entier entre eux, comme ils auraient fait leur patrimoine. En vain Caton criait dans toutes les assemblées que c'était une chose honteuse que l'empire fût ainsi prostitué, et que les grands de Rome par cette espèce de trafic de leurs filles, donnassent comme pour leur dot le commandement des armées, les gouvernements des provinces, et les premières dignités de la république.

César doux et humain avec le petit peuple ; mais fier à l'égard des grands qui entreprenaient de lui résister, fit arrêter Caton, sous prétexte qu'il s'opposait à la publication d'une loi reçue par tous les suffrages du peuple. Bibulus collègue de César au consulat, fut chassé de la place par le peuple, que l'opposition de Bibulus avait mis en fureur. On rompit ses faisceaux, on blessa ses licteurs. Lui-même pensa être tué ; et il fut contraint pour sauver sa vie, de demeurer caché dans sa maison sans oser paraître en public. Lucullus et Cicéron ne furent guère mieux traités. Le vainqueur de Tigrane et de Mithridate, menacé par César de se voir recherché sur les richesses immenses qu'il avait rapportées de l'Orient, fut contraint pour l'adoucir de venir en pleine assemblée embrasser ses genoux, et de renoncer aux affaires. C'était le but secret de César, qui pour éloigner encore du gouvernement Cicéron, dont il redoutait l'habileté et la pénétration, n'eut point de honte pour perdre ce grand homme, de s'unir avec Pub Clodius ennemi déclaré de Cicéron, et même de le porter par son crédit à la dignité de tribun du peuple, quoique Clodius eût été accusé depuis peu d'entretenir un commerce criminel avec Pompeia femme de César.

Ce fut cette accusation, et la part que Cicéron y prit, qui avaient fait naître cette haine violente de Clodius contre lui, quoi qu'auparavant ils eussent vécu dans une liaison étroite. Publius Clodius était un jeune homme bien fait, riche, éloquent, et favorisé du peuple, dont il portait les intérêts ; mais présomptueux, fier et insolent de sa haute naissance, et du crédit qu'il avait dans Rome. Il était devenu éperdument amoureux de Pompeia femme de César, et il avait su lui plaire. Il ne manquait à leurs désirs réciproques qu'une entrevue, que l'attention et la sévérité d'Aurélia, mère de César, rendait presque impossible. Clodius emporté par sa passion, crut pouvoir s'introduire dans sa maison à la faveur d'une fête particulière qui devait s'y célébrer la nuit en l'honneur de la mère de Bacchus.

Les hommes étaient exclus de ces cérémonies nocturnes. Il fallait même que le maître de la maison où elles se célébraient en sortît ; et il n'y avait que des femmes et des filles qui fussent admises dans ces mystères, sur lesquels on ne peut laisser tomber de voile trop épais. C'était ordinairement la femme d'un consul ou d'un préteur qui faisait la fonction de prêtresse de cette divinité, qu'on n'osait nommer, et qu'on révérait sous le titre de *la bonne déesse*.

Clodius se déguisa en fille, et fut introduit la nuit dans la maison d'Aurélia par une servante de Pompeia, qui de concert avec sa maîtresse conduisait cette intrigue. Le rendez-vous était dans la chambre même de cette servante, qui y avait fait cacher Clodius, pendant qu'elle courut avertir Pompeia de l'arrivée de son amant.

Mais comme elle tardait trop longtemps, soit impatience, ou peut-être curiosité de découvrir ce qui se passait entre ces femmes, il sortit de sa retraite. Malheureusement il s'égara, et le hasard fit qu'il fut rencontré par une autre servante de la maison, qui le prenant pour une fille, lui proposa, dit Plutarque, de

jouer avec elle. Clodius voulut s'en défendre ; mais la servante qui dans cette bacchanale était éprise d'une espèce de fureur, voulut le tirer du côté où elle voyait de la lumière, pour reconnaître celle de qui elle venait de recevoir un refus si désobligeant. Clodius pour échapper de ses mains, lui dit qu'il était une des chanteuses qu'on avait appelées pour la fête, et qu'il cherchait Aura servante de Pompeia. Le son de sa voix le trahit, et découvrit son sexe.

La servante effrayée, court avertir Aurélie qu'elle a trouvé dans la maison un homme déguisé en femme. Les cérémonies cessent aussitôt ; on couvre les mystères avec précipitation ; Aurélie fait fermer les portes ; on cherche, et on trouve le criminel. Et la mère de César, après lui avoir reproché son insolence et son impiété, le fit sortir, et le lendemain de grand matin elle donna avis au Sénat de ce qui s'était passé la nuit dans sa maison.

Toute la ville en fut scandalisée. Les femmes surtout se déchaînèrent avec fureur contre Clodius, et un tribun le cita devant l'assemblée du peuple, et se déclara son accusateur. Ce magistrat se flattait d'être soutenu par le crédit de César. Il croyait qu'un mari ne refuserait pas de joindre son ressentiment contre un jeune insolent convaincu d'une intelligence criminelle avec sa femme. Il est certain que dans les règles ordinaires César ne pouvait pas se dispenser de se déclarer contre le coupable ; mais il n'était pas moins intéressé dans la situation des affaires à ne se pas brouiller avec Clodius qui avait un grand crédit parmi le peuple. Pour se tirer d'un pas si délicat, sans blesser ni son honneur ni ses intérêts, il se contenta de répudier sa femme. Le tribun après cette démarche, l'ayant sommé dans une assemblée du peuple de déclarer s'il n'avait pas connaissance que Clodius avait profané les mystères de la bonne déesse ; César lui répondit froidement qu'il n'en savait rien. **Pourquoi donc**, reprit le tribun, **as-tu répudié ta femme ? C'est**, répliqua-t-il, **qu'il ne faut pas que la femme de César soit seulement soupçonnée**. Par cette réponse adroite, il se dispensa de déposer contre Clodius ; et il voulut faire croire en même temps qu'il était persuadé que dans cette affaire sa femme avait été plus imprudente que criminelle.

Clodius n'ayant rien à craindre du ressentiment de César, parmi les différents moyens qu'il employa pour sa défense, soutint qu'Aurélie l'avait pris pour un autre ; et il offrit de justifier que la nuit même qu'on célébrait la fête, il était hors de Rome, et trop éloigné pour s'y être pu trouver, quelque diligence qu'il eût pu faire. Mais Cicéron se présenta, qui déclara en pleine assemblée que peu avant la nuit, il l'était venu trouver dans sa maison, et qu'ils s'y étaient entretenus de différentes affaires.

On prétend que Cicéron se porta à rendre ce témoignage moins par zèle pour la religion, que par complaisance pour Terentia sa femme, qui saisit cette occasion de le brouiller avec Clodius dont elle craignait, qu'à la faveur d'un divorce, il n'épousât la soeur qui passait pour ne lui être pas indifférente. Quoi qu'il en soit des motifs qui le déterminèrent à prendre ce parti, son témoignage ne prévalut point au crédit de Clodius, ni à l'argent qu'il répandit parmi ses juges. Le criminel fut absous ; et il ne fut pas plutôt sorti d'une affaire si délicate, qu'il songea aux moyens de se venger de Cicéron.

La charge de tribun du peuple lui parut une magistrature qui pouvait le mettre en état de signaler sa haine impunément. Mais il était patricien de naissance, et par les lois cette dignité ne pouvait être remplie que par des plébéiens. Pour lever cet obstacle, il se fit adopter dans une famille plébéienne par M Fonteius. À la

faveur de cette adoption, et par le crédit qu'il avait dans Rome, il obtint sans peine une place dans le tribunat.

Pour se rendre encore plus agréable à la multitude, il commença l'exercice de sa charge par la proposition de nouvelles lois, toutes favorables aux plébéiens. Il eut l'adresse en même temps de mettre dans ses intérêts Pison et Gabinus tous deux consuls cette année. Pour n'en être point traversé dans le projet de la vengeance qu'il méditait contre Cicéron, il fit décerner à l'un et à l'autre le gouvernement des deux plus riches provinces de la république. Après avoir pris ces différentes mesures, tant du côté du peuple, que par rapport au Sénat, il s'appliqua à gagner Crassus, César et Pompée, qui par un crédit alors supérieur à toutes ses cabales, auraient pu lui enlever sa victime. Mais il trouva ces grands, qu'on pouvait regarder comme les souverains de Rome, disposés à entrer dans son ressentiment. Crassus était brouillé actuellement avec Cicéron ; César, depuis l'affaire de Catilina, ne lui était pas plus favorable ; et Pompée alors uni d'intérêt avec César, et d'ailleurs toujours faible ami, n'était pas capable de prendre la défense d'un homme contre lequel César conservait un ressentiment secret.

Clodius après avoir pris ces précautions, accusa Cicéron devant l'assemblée du peuple, d'avoir fait mourir Lentulus, Cethegus, et les autres complices de Catilina, contre toutes les lois, et sans que le peuple, le juge naturel des citoyens en matière de crime, en eût été informé.

Quoique Cicéron n'eût rien fait que de concert avec le Sénat, il s'aperçut bien que sans une puissante protection il n'échapperait pas à la fureur de Clodius pendant l'année de son tribunat. Il s'adressa d'abord à César, et le conjura de souffrir qu'il pût le suivre dans les Gaules en qualité d'un de ses lieutenants. César qui ne cherchait qu'à le tirer du Sénat, et du gouvernement de l'état, y consentit.

Clodius qui s'aperçut que cet emploi et l'absence de Cicéron l'obligeraient de suspendre ses poursuites, feignit de vouloir se réconcilier avec lui. Il lui fit dire par des amis communs, qu'il n'avait pas d'éloignement de lui rendre son amitié, et qu'il n'ignorait pas que Terentia sa femme avait eu plus de part que lui au témoignage qu'il avait rendu dans l'affaire de Pompeia.

Cicéron séduit par ces vaines espérances d'une réconciliation prochaine, remercia César de son emploi, retourna au Sénat, et se rejeta dans les affaires. Mais César qui l'en voulait tirer à quelque prix que ce fût, irrité de son changement, s'unit avec Clodius pour le perdre ; et il tira parole de Pompée qu'il n'interviendrait point dans cette affaire en faveur de Cicéron. Clodius reprit ensuite son accusation.

Cicéron se voyant en un si grand péril, changea d'habit, et laissant croître sa barbe et ses cheveux, il allait, suivi d'un grand nombre de chevaliers, solliciter le secours de ses amis, et demander la protection des premiers de Rome. Le Sénat touché de la persécution qu'on faisait à un homme de bien, qu'il regardait comme un des principaux ornements de sa compagnie, voulait que le peuple prît le deuil, comme dans une calamité publique. Mais les consuls gagnés par Clodius, s'y opposèrent : lui-même escorté d'une troupe insolente d'esclaves armés, tenait le Sénat comme assiégé, en sorte qu'on n'y put prendre aucune résolution en faveur de Cicéron.

Ce grand homme poursuivi par un furieux et par un ennemi implacable, eut recours à Pompée, auquel il avait rendu des services essentiels dans toutes les

affaires du gouvernement, et qui lui était redevable de la plupart des emplois qu'il avait obtenus par les suffrages du peuple.

Pompée qui n'ignorait rien des desseins de Clodius, s'était retiré à la campagne, pour ne pas s'exposer au reproche qu'on aurait pu lui faire s'il était resté dans Rome, de ne faire aucune démarche en faveur de son ami. Cicéron lui envoya d'abord Pison son gendre, qui n'en rapporta que de ces réponses équivoques et ambiguës, que les grands seuls savent si bien faire pour se dispenser d'accorder ce qu'ils ne peuvent refuser sans se déshonorer. Cicéron se flatta qu'il le déterminerait plus facilement lui-même : il se rendit à sa maison. Pompée ne pouvant se résoudre à soutenir sa présence, et ne voulant point manquer de parole à César, sortit par une porte secrète, et lui fit dire qu'il était retourné à Rome. Cicéron ne pouvant plus douter qu'il n'en fût abandonné, s'abandonna pour ainsi dire lui-même : et cet homme si éloquent, si redoutable par le talent de la parole, et par la force de ses raisons, quand il s'était agi de défendre les et ne trouva point de paroles pour justifier une action qui lui avait attiré les applaudissements du Sénat et les louanges de tout le peuple. Il se bannit lui-même ; sortit la nuit de Rome, et se retira en Grèce. Clodius l'ayant réduit à cette extrémité, fit passer le décret de son exil. Par le même arrêt, ce furieux tribun qui l'avait dicté, fit ordonner que ses maisons de la ville et des champs seraient rasées, et qu'on en vendrait les meubles à l'encan par le ministère des officiers de justice : ce qu'il fit ensuite exécuter, pour laisser des monuments de sa vengeance et de son pouvoir.

Clodius après avoir mis Cicéron en fuite, se crut maître absolu du gouvernement. Il osa attaquer Pompée même, et porter devant l'assemblée du peuple l'examen de la conduite que ce grand capitaine avait tenue dans les guerres d'Orient. Mais il reconnut bientôt que son pouvoir n'était fondé, pour ainsi dire, que sur un crédit emprunté, et qu'il ne serait pas venu à bout par lui-même de perdre Cicéron, si de puissantes cabales dont il se croyait le chef, mais dont il n'était que l'instrument et le ministre, n'y avaient concouru.

Pompée attaqué par un endroit si sensible, oublia les engagements qu'il avait pris secrètement avec César, et il résolut de faire rappeler Cicéron pour l'opposer à Clodius. Ce fut le sujet de nouvelles disputes : on en vint même aux voies de fait. Mais le parti de Pompée était si puissant, qu'il fallut que celui de Clodius cédât : et le Sénat par une action de vigueur, mit fin à ces disputes. Il suspendit l'exercice de la justice, et il fit un décret qui défendait aux magistrats de prendre connaissance d'aucune affaire, qu'au préalable le rappel de Cicéron n'eût été arrêté. Ce grand homme, après seize mois d'exil, revint dans sa patrie. Les villes par où il passa lui rendirent des honneurs extraordinaires ; et il dit lui-même, [qu'il fut rapporté à Rome comme dans les bras des habitants de toute l'Italie](#). Ce fut un triomphe continuel : quand il approcha de Rome, les grands, les chevaliers, le peuple, tout sortit au devant de lui, et le Sénat par un décret public, ordonna que ses maisons que Clodius avait fait abattre, seraient rebâties des deniers publics.

César qui ne se montrait guère à découvert dans ces cabales, vit le rétablissement de Cicéron sans s'y opposer, et il ne songea plus qu'à partir pour les Gaules.

L'usage donnait un gouvernement aux consuls à l'issue du consulat ; et César, comme nous venons de le dire, de concert avec Pompée et Crassus, s'était fait déférer celui de la Gaule Cisalpine qui n'était pas éloigné de Rome. Vatinius tribun du peuple, et créature de César, y fit ajouter celui de l'Illyrie avec la Gaule

Transalpine ; c'est à dire la Provence, une partie du Dauphiné et du Languedoc, que César souhaitait avec passion, pour pouvoir porter ses armes plus loin, et que le Sénat même lui accorda, parce qu'il ne se sentait pas assez puissant pour les lui refuser. César avait choisi le gouvernement de ces provinces, comme un champ de bataille propre à lui faire un grand nom. Il envisagea la conquête entière des Gaules comme un objet digne de son grand courage et de sa valeur, et il se flatta en même temps d'y amasser de grandes richesses, encore plus nécessaires pour soutenir son crédit à Rome, que pour fournir aux frais de la guerre. Il partit pour la conquête des Gaules à la tête de quatre légions, et Pompée lui en prêta depuis une autre qu'il détacha de l'armée qui était sous ses ordres en qualité de gouverneur de l'Espagne et de la Libye.

Les guerres que fit César, ses combats, ses victoires ne sont ignorés de personne. On sait qu'en moins de dix ans il triompha des Helvètes qu'il força de se renfermer dans leurs montagnes ; qu'il attaqua et qu'il défit Arioviste, roi des allemands, auquel il fit la guerre, quoique ce prince eût été reçu au nombre des alliés du peuple romain ; qu'il soumit depuis les belges à ses lois ; qu'il conquit toutes les Gaules, et que les romains sous sa conduite passèrent la mer, et arborèrent pour la première fois les aigles dans la Grande Bretagne. On prétend qu'il emporta de force, ou qu'il réduisit par la terreur de ses armes, huit cens villes ; qu'il subjuga trois cens peuples ou nations ; qu'il défit en différents combats trois millions d'hommes, dont il y en eut un million qui furent tués dans les batailles, et un autre million faits prisonniers ; détail qui nous paraît exagéré s'il n'était rapporté sur la foi de Plutarque et des autres historiens romains.

Il est certain que la république n'avait point encore eu un plus grand capitaine, si on examine sa conduite dans le commandement des armées, sa rare valeur dans les combats, et sa modération dans la victoire. Mais ces qualités étaient obscurcies par une ambition démesurée, et par une avidité insatiable d'amasser de l'argent, qu'il regardait comme l'instrument le plus sûr pour faire réussir ses grands desseins. Depuis qu'il fut arrivé dans les Gaules, tout fut vénal dans son camp : charges, gouvernements, guerres, alliances, il trafiquait de tout. Il pillait les temples des dieux et les terres des alliés. Tout ce qui servait à augmenter sa puissance lui paraissait juste et honnête. Et Cicéron rapporte qu'il avait souvent dans la bouche ces mots d'Euripide : *s'il faut violer le droit, il ne le faut violer que pour régner. Mais dans des affaires de moindre conséquence, on ne peut avoir trop d'égards pour la justice.* Le Sénat attentif sur sa conduite, voulait lui en faire rendre compte, et il envoya des commissaires jusque dans les Gaules pour informer des plaintes des alliés. Caton au retour de ces commissaires proposa de le livrer à Arioviste comme un désaveu que la république faisait de l'injustice de ses armes, et pour détourner sur sa tête seul la vengeance céleste de la foi violée. Mais l'éclat de ses victoires ; l'affection du peuple, et l'argent qu'il savait répandre dans le Sénat, tournèrent insensiblement les plaintes en éloges. On attribua ses brigandages à des vues politiques ; on décerna des actions de grâces aux dieux pour ses sacrilèges ; et de grands vices par le succès, passèrent pour de grandes vertus.

César devait ces succès à sa rare valeur, et à la passion que ses soldats avaient pour lui. Il en était adoré, ils le suivaient dans les plus grands périls avec une confiance bien honorable pour un général. Et ceux qui sous d'autres capitaines n'auraient combattu que faiblement, montraient sous ses ordres un courage invincible, et devenaient par son exemple d'autres Césars. Il les avait attachés à sa personne et à sa fortune par le soin infini qu'il prenait de leur subsistance, et

par des récompenses magnifiques. Il doubla leur solde, et le bled qu'on ne leur distribuait que par rations réglées, leur fut donné sans mesure. Il assigna aux vétérans des terres et des possessions. Il semblait qu'il ne fût que le dépositaire des richesses immenses qu'il accumulait tous les jours, et qu'il ne les conservât que pour en faire le prix de la valeur et la récompense du mérite. Il payait même les dettes de ses principaux officiers, et il laissait entrevoir à ceux qui étaient engagés pour des sommes excessives, qu'ils n'auraient jamais rien à craindre de la poursuite de leurs créanciers, tant qu'ils combattraient sous ses enseignes. Soldats et officiers, chacun fondait l'espérance de sa fortune sur la libéralité et la protection du général. Par là les soldats de la république devinrent insensiblement les soldats de César.

Son attention n'était pas bornée à s'assurer seulement de son armée. Du fond des Gaules, il portait ses vues sur la disposition des affaires, et jusque dans les *comices* et les assemblées du peuple. Il ne s'y passait rien sans sa participation. Son crédit et son argent influèrent jusque dans la plupart des délibérations du Sénat. Il avait dans l'un et l'autre corps des amis puissants et des créatures dévouées à ses intérêts. Il leur fournissait de l'argent en abondance, soit pour payer leurs dettes, ou pour s'élever aux principales charges de la république. C'était de cet argent qu'il achetait leurs suffrages et leur propre liberté. Emilius-Paulus étant consul en tira neuf cens mille écus seulement pour ne s'opposer point à ses desseins pendant son consulat. Il en donna encore davantage à Curion tribun du peuple, homme violent et factieux, mais habile et éloquent, qui lui avait vendu sa foi, mais qui pour le servir plus utilement dissimulait ses engagements secrets, et affectait de n'agir que pour l'intérêt du peuple.

Les amis de Pompée lui firent faire de grandes réflexions sur la conduite de César, et lui représentèrent le péril qui menaçait la république. Pompée ne s'aperçut qu'avec une surprise mêlée de honte qu'il s'était laissé surprendre par un homme plus habile que lui ; et qu'il s'était peut-être donné un maître, croyant favoriser son beau-père et son ami. Il résolut de détruire ce qu'il regardait comme son ouvrage, et de ruiner la fortune de César : il se flatta qu'étant maître du Sénat, rien ne tiendrait contre lui. César de son côté fondait ses espérances sur une armée victorieuse, et sur l'affection du peuple.

La jalousie du gouvernement et une émulation réciproque de gloire, les firent bientôt apercevoir qu'ils étaient ennemis, quoiqu'ils conservassent encore toutes les apparences de leur ancienne liaison. Mais Crassus qui par son crédit et ses richesses immenses balançait l'autorité de l'un et de l'autre, ayant été tué dans la guerre des parthes, ils se virent en liberté de faire éclater leurs sentiments. Et la mort de Julie fille de César, et femme de Pompée, qui arriva peu de temps après, acheva de rompre ce qui restait de correspondance entre le beau-père et le gendre.

Rome était alors dans un désordre affreux. La corruption et la vénalité des charges étaient publiques. Ceux qui les briguaient exposaient leur argent dans la place. On le distribuait impudemment aux chefs des factions, et ceux qui l'avaient reçu, employaient la force et la violence plutôt que le nombre des suffrages, pour faire élire ceux qui les avaient payés : en sorte qu'il ne se donnait point de charge qui n'eût été disputée l'épée à la main, et qui n'eût coûté la vie à plusieurs citoyens. Souvent les deux partis disputant à forces égales, se séparaient sans qu'il y eût eu d'élection : et ce désordre alla si loin que Rome fut huit mois sans magistrats.

Pompée pour rappeler à lui seul toute l'autorité était soupçonné d'entretenir la confusion qui se trouvait dans le gouvernement. Ses créatures pour favoriser ses projets ambitieux détestaient dans leurs harangues cette liberté effrénée qui se trouvait dans les élections de la république. Plusieurs disaient pour sonder les esprits, que l'état monarchique était préférable à une république qui était dégénérée en pure anarchie ; qu'il fallait au moins avoir recours à un dictateur, et que dans un choix qui devenait nécessaire, il fallait se mettre entre les mains du médecin le plus doux : par ce tour adroit ils désignaient Pompée sans le nommer. L'affaire fut poussée avec tant de chaleur par ses partisans, que le Sénat paraissait disposé à lui déférer cette grande dignité qui ne différait de la royauté que par une durée courte et limitée. Mais Caton qui veillait toujours à la conservation de la liberté, ayant pénétré les desseins de Pompée, et craignant qu'avec un aussi grand pouvoir qu'il avait, il ne se perpétuât dans la dictature, insinua au Sénat qu'il serait plus à propos de lui déférer le consulat sans lui donner de collègue. Il fit cette proposition pour conserver encore quelque image de république, et parce que le consulat n'exemptait point comme la dictature, de l'obligation de rendre compte de sa conduite au peuple et au Sénat.

Le Sénat approuva l'expédient proposé par Caton : Pompée fut élu seul consul. On lui continua en même temps ses gouvernements avec le commandement des armées qui étaient sous ses ordres, et on lui permit de tirer chaque année du trésor public mille talents pour leur solde. Il épousa peu de temps après Cornélie, fille de Metellus-Pius : et quoiqu'on lui eût déféré le consulat sans collègue, il associa son beau-père dans la dignité de consul, pour les cinq derniers mois qui restaient de son consulat. Cette modération attacha encore plus étroitement le Sénat à ses intérêts. César prit occasion de tout ce qu'on venait d'accorder à Pompée pour demander à son tour le consulat avec la prolongation de ses gouvernements. Pompée ne s'y opposa point ; mais il fit agir Marcellus et Lentulus ses créatures qui pour en exclure César, alléguèrent que les lois ne permettaient pas d'admettre les absents au nombre des candidats.

La vue de Pompée en faisant naître cet obstacle, était d'engager César à abandonner le gouvernement des Gaules et le commandement de son armée, pour venir en personne demander le consulat. Mais César qui sentait l'orifice, aima mieux rester à la tête de ses troupes : et on rapporte qu'ayant appris que la brigade de ses ennemis avait fait rejeter sa requête, il dit en mettant la main sur la garde de son épée : [celle-ci obtiendra le consulat](#). d'autres attribuent cette réponse à un de ses principaux officiers qu'il avait envoyé de l'armée pour demander cette dignité en sa faveur.

Le Sénat qui n'agissait plus que suivant les impressions des ennemis de César, ordonna qu'on tirerait de ses troupes et de celles qui étaient aux ordres de Pompée, deux légions, sous prétexte de les envoyer en Syrie que les parthes, à ce qu'on publiait, menaçaient d'une incursion depuis la défaite de Crassus. Pompée, pour affaiblir l'armée de César, lui fit demander la légion qu'il lui avait prêtée. Appius Claudius fut chargé de cette commission. Quoique César pénétrât bien le dessein de ses ennemis, il ne laissa pas de remettre ces deux légions à l'envoyé du Sénat. Il combla les officiers de présents, et il fit donner à chaque soldat deux cens cinquante drachmes, comme pour récompense de leurs services. Mais comme tout ce qu'on avait affecté de publier du dessein des parthes, n'était qu'un prétexte dont on s'était servi pour affaiblir l'armée de César, et en tirer deux légions, ces troupes ne furent pas plutôt arrivées en Italie qu'on leur assigna des quartiers en Campanie et proche de Capoue, au lieu de les faire passer en Orient.

Appius à son retour rendit contre son intention un service considérable à César. Cet homme pour flatter l'ambition de Pompée, lui dit que toute l'armée des Gaules le souhaitait pour son général, et que les soldats soupçonnant César d'aspirer à la monarchie, étaient résolus de l'abandonner, s'il les ramenait en Italie.

Pompée trompé par ce discours, négligea les précautions nécessaires contre un ennemi qui était à la tête d'une puissante armée ; et sur ce que les principaux de son parti, étonnés qu'il s'endormît dans une fausse sécurité, lui représentaient l'importance de se fortifier par de nouvelles levées, il leur répondit fièrement, **qu'il n'avait qu'à frapper du pied contre terre, et qu'il en ferait sortir des légions armées.** Il ne parlait avec tant de confiance, que parce qu'il se flattait, si on en venait aux armes, qu'une partie de l'armée de César passerait sous ses enseignes. Cependant comme il redoutait la fortune et la valeur de ce grand capitaine, il tâcha de le tirer du gouvernement des Gaules sans en venir à une rupture ouverte. Il prit des mesures avec le Sénat pour lui nommer un successeur : l'affaire fut mise en délibération : tout le monde convint que le temps de sa commission étant expiré, il était juste d'envoyer dans les Gaules un sénateur qui en prît le gouvernement, et le commandement des armées. Curion tribun du peuple, qui voulait paraître n'être attaché à aucun parti, quoique dévoué secrètement à celui de César, se déclara pour le sentiment général des sénateurs auxquels il donna de grandes louanges. Mais il ajouta que pour assurer la liberté publique, il fallait que Pompée licenciât en même temps les armées qui étaient à ses ordres, et qu'il quittât les gouvernements de l'Espagne et de la Libye. Les amis de Pompée se récrièrent que le temps de sa commission n'était pas expiré comme celui de César. Mais Pompée prenant la parole, dit qu'il ne s'était chargé de ces emplois que par soumission pour les ordres du Sénat, et qu'il était prêt de les quitter, sans attendre que le terme prescrit par les lois, fût échu. Il promit de se déposer lui même, et pour déterminer le Sénat à donner sur le champ un successeur à César, il ajouta avec une candeur apparente, qu'il était bien instruit de ses intentions, et que comme son ami et son allié, il pouvait assurer que ce grand capitaine, après avoir soutenu dix ans de guerre continuelle contre les plus belliqueuses nations du monde, n'aspirait qu'à goûter un peu de repos dans le sein de sa patrie.

Curion qui sentit tout l'artifice de ce discours, et qui vit bien que Pompée n'avait parlé si affirmativement des sentiments de César, que pour lui faire nommer un successeur, répondit que ce n'était pas assez qu'il promît de quitter lui même ses gouvernements, s'il n'effectuait ses promesses sur le champ. Qu'ils étaient l'un et l'autre trop puissants, et qu'il était de l'intérêt de la république, qu'ils rentrassent en même temps dans une condition privée. Il conclut en disant qu'il était d'avis, s'ils ne quittaient pas en même temps l'un et l'autre le commandement des armées, de les déclarer tous deux ennemis de la république.

Curion n'insistait si vivement sur cette abdication réciproque, que pour cacher l'inclination secrète qui l'attachait aux intérêts de César, et parce qu'il était bien instruit que Pompée ne se résoudrait jamais à se dépouiller de ses gouvernements ; et quand même il aurait pris ce parti, et que César à son exemple aurait été obligé de quitter le commandement de son armée, Curion n'ignorait pas par combien de liaisons, César avait attaché à sa fortune ses soldats et ses officiers, et qu'il ne lui serait pas difficile, de rappeler sous ses enseignes des troupes qui étaient secrètement à sa solde et à ses gages.

Ce tribun n'ayant pu faire passer son avis, congédia le Sénat suivant le pouvoir que lui donnait sa charge. Les consuls le rassemblèrent peu de jours après. Metellus premier consul et partisan déclaré de Pompée, prit un détour pour le maintenir dans ses gouvernements. Il fit opiner séparément sur ce qui regardait Pompée et César, et demanda d'abord si les sénateurs trouvaient à propos que Pompée renonçât à l'autorité dont on l'avait revêtu : la plupart se déclarèrent pour la négative. Il prit ensuite les voix au sujet de César, et il leur demanda s'ils étaient d'avis de lui donner un successeur, et ils en convinrent tous. Mais Curion ayant demandé si le Sénat ne trouvait pas encore plus à propos qu'ils quittassent tous deux le commandement des armées, après qu'on eut recueilli les voix, il s'en trouva trois cents soixante et dix pour l'affirmative, contre vingt-deux seulement, qui persistèrent opiniâtrement à ce que Pompée seul retînt le commandement de ses troupes.

Marcellus honteux et irrité de voir son parti réduit à un petit nombre, s'écria avec emportement : **hé bien ayez César pour maître, puisque vous le voulez**. Sur quoi quelqu'un de ses amis ayant ajouté pour intimider le Sénat, que César avait passé les Alpes, qu'il marchait à la tête de son armée entière droit à Rome, et Curion ayant fait voir le ridicule de cette nouvelle, le consul outré de ne pouvoir faire revenir le Sénat à son avis, sortit brusquement en disant que puisqu'on l'empêchait de pourvoir au salut de la république, il y apporterait les remèdes qu'il trouverait convenables, suivant le pouvoir que sa charge lui donnait. Il se rendit de-là avec Lentulus son collègue, dans une maison hors de la ville où était Pompée, et lui présentant une épée : **nous vous ordonnons, lui dit-il, mon collègue et moi de marcher contre César, et de combattre pour la défense de la patrie**. Pompée déclara qu'il leur obéirait, et il ajouta, avec une feinte modération : **si cependant, leur dit-il, on ne trouve point quelque expédient plus heureux**.

César instruit de ce qui se passait à Rome, pour mettre toujours de son côté les apparences de la justice, écrivit plusieurs fois au Sénat avec beaucoup de modération et comme pour rechercher la paix. Il demandait ou qu'on lui continuât son gouvernement comme on avait fait à Pompée, ou qu'il lui fût permis sans être dans Rome, de poursuivre le consulat. Il renouvela ensuite les propositions de Curion, et demanda que Pompée et lui quittassent en même temps leurs gouvernements et le commandement des armées. Mais les sénateurs dont le grand nombre favorisait Pompée, ayant rejeté toutes ces propositions, César se réduisit à demander le gouvernement de l'Illyrie avec deux légions : ce qu'il n'aurait jamais proposé, s'il eût cru qu'on en fût convenu. Mais il n'ignorait pas que le parti opposé voulait le désarmer entièrement ; en effet on ne voulut entendre aucune de ses propositions. Metellus premier consul tout dévoué à Pompée, et naturellement fier et hautain, disait qu'il était honteux à la république de traiter avec un de ses sujets qui avait les armes à la main. Et Lentulus son collègue accablé de dettes, et qui ne pouvait se soutenir que dans les troubles de l'état n'était pas fâché d'une guerre civile, où il pouvait se faire valoir, et acquérir de grands biens si son parti prévalait.

César qui avait bien prévu le succès de cette négociation, passa les Alpes à la tête de la troisième légion, et s'arrêta à Ravenne. Il envoya aussitôt Fabius un de ses lieutenants pour rendre de sa part des lettres au Sénat. Il y parlait au commencement en termes magnifiques de ses exploits, et il priait qu'on eût égard à ses services. Il protestait ensuite qu'il était prêt de quitter le commandement conjointement avec Pompée ; mais que si ce général prétendait le retenir, il saurait bien se maintenir de son côté à la tête de son armée ; qu'il serait même dans peu de jours à Rome pour y venger ses propres injures, et

celles qu'on faisait à la patrie. Ces dernières paroles remplies de menaces soulevèrent contre lui toute l'assemblée. Lentulus s'écria qu'il était inutile de délibérer sur une lettre qui renfermait une déclaration de guerre, et il ajouta par un emportement de colère, qu'on avait plus besoin d'armes que de suffrages pour opiner contre un aussi grand voleur que César. Lucius Domitius fut nommé sur le champ pour son successeur, et on lui donna quatre mille hommes de nouvelles levées pour aller prendre possession de son gouvernement.

On forma ensuite le décret du Sénat que les ennemis de César dictèrent eux-mêmes. Il était ordonné qu'il licencierait son armée dans un temps déterminé, et que s'il n'obéissait on le poursuivrait comme un ennemi de la république. En vain Curion, Marc-Antoine et Cassius tous trois tribuns du peuple, voulurent en vertu du pouvoir que leur donnaient leurs charges s'opposer à ce décret, les consuls irrités de leur résistance, les chassèrent par force du Sénat. Pompée même faisait avancer secrètement des soldats pour leur faire insulte. Antoine avant que de sortir s'écria que la dignité tribunitienne qui avait été sacrée jusqu'alors n'était plus en sûreté ; mais que de pareilles violences n'étaient que les préludes des guerres sanglantes, des proscriptions, et des meurtres qu'il prévoyait. Il fit en sortant d'horribles imprécations contre ceux qui étaient cause de tous ces malheurs : et ces trois tribuns, après s'être déguisés en esclaves de peur d'être reconnus, se rendirent en diligence auprès de César.

Le décret du Sénat fut comme la déclaration de la guerre. On vit deux puissants partis prendre les armes, tous deux prétextant la défense des lois et de la liberté, mais dont les chefs n'avaient pour objet secret que l'établissement particulier de leur puissance, et la ruine de la liberté et des lois. Le parti de Pompée avait quelque chose de plus spécieux, il se couvrait du grand nom de la république qui le reconnaissait pour son général, et le Sénat entier et les consuls suivaient ses enseignes. César avait pour lui l'affection du peuple soutenue d'une armée victorieuse ; et si le parti de Pompée paraissait le plus juste en apparence, celui de son rival était le plus puissant et le plus sur. Le Sénat s'était flatté que ce général ne pourrait pas tirer sitôt ses troupes du fond des Gaules où elles étaient répandues en différentes provinces, et qu'avant qu'elles eussent passé les Alpes, Pompée aurait une puissante armée sur pied. Mais César dont les vues et l'activité étaient incomparables, résolut de prévenir ses ennemis par la hardiesse et la promptitude de sa marche. Il était actuellement à Ravenne comme nous l'avons dit. Il envoya sur le champ un ordre secret aux corps de ses troupes qui étaient les plus avancés, de s'approcher du Rubicon, petite rivière qui séparait son gouvernement, c'est-à-dire la Gaule Cisalpine du reste de l'Italie. Il partit le soir, marcha toute la nuit avec une extrême diligence, et arriva au rendez-vous à la pointe du jour où il trouva environ cinq mille hommes d'infanterie et trois cents chevaux. Il s'arrêta quelque temps au bord de cette petite rivière. L'inquiétude du succès de son entreprise, et même tous les malheurs d'une guerre civile, se présentèrent alors à son esprit.

César élevé dans le sein d'une république ne put en approchant de Rome, envisager de sang froid la ruine de sa patrie. Il avait compté auparavant sur une fermeté d'âme, ou pour mieux dire sur une dureté à laquelle il avait peine à parvenir ; et la liberté prête à expirer sous l'effort de ses armes lui coûta encore quelques remords. **Si je diffère à passer cette rivière, dit-il aux principaux officiers dont il était environné, je suis perdu : et si je passe, que je vais faire de malheureux !** Mais après avoir réfléchi sur la haine et l'animosité de ses ennemis, et sur ses propres forces, il se jette dans le fleuve, le traverse en s'écriant, comme on fait dans les entreprises incertaines et hasardeuses : **c'en est fait, le**

sort est jeté. Il continua aussitôt sa marche avec toute la diligence que lui put permettre un corps d'infanterie. Il arrive à Rimini, surprend cette place, et s'en rend le maître.

On ne peut exprimer la crainte et la terreur que la perte de cette place répandit dans toute l'Italie, et jusque dans Rome. Il semblait que ce capitaine si redoutable fût déjà aux portes de la ville avec l'armée entière des Gaules. Le Sénat s'assembla plusieurs fois sans pouvoir prendre aucun parti ; les esprits étaient trop divisés : plusieurs sénateurs sans ouvrir aucun avis ne faisaient que contredire celui des autres ; et dans ces assemblées tumultueuses, on n'approuvait que les conseils qu'on ne pouvait exécuter.

Pompée dans ce désordre n'était pas sans inquiétude. Il n'avait ni troupes ni place de retraite, et il était obligé d'essuyer les reproches de la plus grande partie du Sénat qui se plaignait qu'il s'était laissé endormir par les lettres de César, et les feintes démonstrations qu'il faisait paraître de souhaiter la paix. Caton même lui représenta qu'il ne pouvait nier qu'il ne l'eût souvent averti que les desseins secrets de César allaient à la tyrannie. *J'avoue, lui repartit Pompée, que vous l'avez mieux connu que moi : vous aviez démêlé ses véritables sentiments tels qu'ils étaient, et moi je n'en avais jugé que par ce qu'ils devaient être.* Chaque sénateur se croyait en droit de lui faire des reproches et de lui donner des avis. Il trouvait des oppositions de tous côtés, et on remplissait son esprit de crainte et de soupçons. Le peuple même dans cette agitation, ne voulait plus obéir à ses magistrats, et chacun se faisait l'arbitre de son devoir sous prétexte de pourvoir à sa propre sûreté.

Dans ce désordre Pompée se voyant dans Rome sans troupes, et craignant, s'il faisait prendre les armes au peuple, qu'il ne les tournât contre lui en faveur de César, résolut de porter plus loin le siège de la guerre, et de se rendre dans les Pouilles où campaient les deux légions que César avait remises à Appius. Il représenta au Sénat que les soldats ne lui manqueraient pas si on voulait le suivre, quitter Rome, et même l'Italie en cas qu'on ne pût s'y maintenir. Que de véritables romains devaient trouver leur patrie par tout où il leur était permis de conserver leur liberté ; que la république avait deux légions auprès de Capoue, deux autres dans la Thessalie, et que Petreïus et Afranius ses lieutenants en Espagne, étaient à la tête d'une puissante armée, toute composée de vieux soldats qui ne le cédaient ni en valeur ni en expérience à ceux de César, sans compter les troupes répandues en différentes provinces de l'Asie et de l'Afrique, et les secours qu'on tirerait des rois alliés du peuple romain. Les consuls et un grand nombre des sénateurs tous amis ou créatures de Pompée, se résolurent généreusement de suivre sa fortune. Ils sortirent de Rome sur le soir, avec beaucoup de précipitation. Quelque triste que fût ce départ qui les éloignait de leur patrie, et qui allait les séparer de leurs femmes et de leurs enfants, ils ne regardèrent plus Rome, où ils ne se pouvaient maintenir, que comme le camp de César.

En effet il s'en rendit bientôt le maître, et il y fut reçu par ses partisans et par tout le peuple avec un applaudissement général. Comme dans les guerres civiles l'argent n'est pas moins nécessaire que les armes, il s'empara du trésor public malgré Metellus tribun du peuple qui voulait s'y opposer ; il le menaça même de le tuer s'il ne se retirait : et après avoir tiré du trésor quatre mille cent trente livres d'or, et quatre-vingt mille livres d'argent, somme qui revient à peu près à 2.911.200 liv. de notre monnaie, il se mit en état de poursuivre Pompée et ses partisans ; mais ce général du Sénat qui voulait tirer la guerre en longueur pour

avoir le temps d'amasser de plus grandes forces, passa d'Italie en Epire, et après s'être embarqué à Brinde, il aborda dans le port de Dyrrachium.

César ne l'ayant pu joindre, se rendit maître de toute l'Italie en moins de soixante jours. Le détail et le succès de la guerre civile n'est point de mon sujet. On sait que l'empire ne coûta pour ainsi dire à César qu'une heure de temps, et que la bataille de Pharsale en décida. La perte de Pompée qui périt depuis en Egypte entraîna celle de son parti. L'activité de César et la rapidité de ses conquêtes, ne donnèrent point le temps de les traverser. La guerre le porta dans des climats différents. La victoire le suivit presque partout, et la gloire ne l'abandonna jamais. Sa modération et sa clémence achevèrent de désarmer ses ennemis ; et quoique élevé par Marius son oncle, il n'en eut ni cette haine opiniâtre, ni cette vengeance cruelle qui firent répandre tant de sang à cet ancien chef de parti.

César plus humain ou plus habile, sacrifia toujours ses ressentiments particuliers à l'établissement de sa domination. Il pardonna à tous les partisans de Pompée. Il y en eut même plusieurs qu'il ne distingua point de ses meilleurs amis quand il s'agit de la distribution des charges et des dignités de l'empire. Tout plia depuis sous sa puissance, et deux ans après le passage du Rubicon, on le vit rentrer dans Rome maître du monde entier, et triomphant de tous ses ennemis. Le Sénat à son retour lui décerna des honneurs extraordinaires, et une autorité sans bornes, qui ne laissait plus à la république qu'une ombre de liberté.

On le nomma consul pour dix ans, et dictateur perpétuel. On lui donna le nom d'*empereur*, le titre auguste de *père de la patrie*. On déclara sa personne sacrée et inviolable. C'était réunir et perpétuer en sa personne la puissance et les privilèges annuels de toutes les dignités de l'état. On ajouta à cette profusion d'honneurs, le droit d'assister à tous les jeux dans une chaire dorée et une couronne d'or sur la tête, et il fut ordonné par le décret que même après sa mort, on placerait toujours cette chaire et cette couronne dans tous les spectacles pour immortaliser sa mémoire.

Il ne lui manquait que le titre de roi. Il délibéra s'il le prendrait, et il essaya pour ainsi dire le diadème. Mais ayant reconnu l'aversion des romains pour le nom et l'appareil de la royauté, il n'osa tenter d'affermir la couronne sur sa tête au milieu d'une république dont il venait d'opprimer la liberté : il ne voulait paraître à découvert ni souverain, ni particulier. Il prit un troisième parti moins décidé, et plus dangereux. Il se flatta vainement d'éblouir encore ses concitoyens par je ne sais quel mélange bizarre et incompatible de la liberté, jointe au pouvoir absolu, et il fut assez hardi pour user même de clémence au commencement d'une nouvelle domination.

Ce fut pour gagner la confiance du Sénat et du parti républicain qu'il cassa sa garde espagnole contre l'avis de ses meilleurs amis qui lui représentaient continuellement que la domination acquise par les armes ne se conservait que les armes à la main. Mais César devenu le maître du monde, avait trop légèrement crû les discours de ses flatteurs qui lui faisaient entendre, *qu'après avoir éteint les guerres civiles, la république avait plus d'intérêt que lui-même à sa conservation*. Ses ennemis profitèrent de cet excès de sécurité, et tournèrent contre lui de si fausses mesures. La plupart des sénateurs ne lui avaient décerné tous ces honneurs extraordinaires dont nous venons de parler, que pour le rendre plus odieux, et pour le pouvoir perdre plus sûrement. Les grands surtout qui avaient suivi la fortune de Pompée, et qui ne pouvaient lui pardonner la vie qu'il leur avait donnée dans les plaines de Pharsale, se reprochaient secrètement

ses bienfaits, comme le prix de la liberté publique, et ceux qu'il croyait ses meilleurs amis ne recevaient ses grâces que pour approcher plus près de sa personne, et pour le faire périr.

Il avait fait dessein de tourner ses armes contre les Parthes pour venger la défaite et la mort de Crassus : et il devait partir pour cette expédition dans peu de jours. Ses partisans et ses flatteurs, pour disposer les romains à le voir avec moins de répugnance revêtu du titre de roi, affectaient de publier qu'on trouvait dans les livres des sibylles que les parthes ne seraient jamais vaincus, si les romains n'avaient un roi pour général. On prétend même qu'Aurelius Cotta une de ses créatures qui avait en garde ces livres sacrés, en devait faire son rapport au Sénat le jour des ides de mars, et que les amis de César proposeraient le même jour comme par une espèce de ménagement pour la république ; qu'on ne lui donnerait dans Rome et dans toute l'Italie que le titre de dictateur ; mais qu'il serait reconnu pour roi, et qu'il en prendrait la qualité à l'égard des nations étrangères sujettes de l'empire romain.

Les ennemis de César profitèrent de ces bruits pour avancer sa perte. Ils détestaient son ambition ; et tout ce qu'il y avait de républicains zélés, résolurent de périr plutôt que de voir la ruine entière de la liberté. On convint dans des assemblées secrètes qu'on ne pouvait plus maintenir la république que par la mort du dictateur, et plus de soixante sénateurs conspirèrent contre sa vie.

Brutus et Cassius que César avait fait préteurs cette année, se trouvèrent à la tête de ce parti. Brutus faisait gloire de descendre de cet ancien Brutus que la république reconnaissait pour son fondateur. L'amour de la liberté avait passé jusqu'à lui avec le sang de ses ancêtres. Mais quoiqu'il fût ennemi déclaré de la monarchie, il ne pouvait se résoudre à haïr le monarque dont il avait reçu beaucoup de grâces ; et ce ne fut que son amour pour sa patrie, supérieur à tout engagement, qui le fit entrer dans la conjuration. Cassius au contraire naturellement fier et impérieux, et encore plus ennemi du tyran que de la tyrannie, ne cherchait dans la perte de César, que la vengeance de quelques injures qu'il en avait reçues, et il se dévoua moins pour l'intérêt public que pour satisfaire sa passion particulière.

Les conjurés pour justifier leurs desseins, en remirent l'exécution aux ides de mars, c'est-à-dire au jour même qu'on devait déclarer César roi. Des devins lui avaient prédit que ce jour lui devait être funeste, et la nuit qui le précéda, il s'aperçut que Calpurnie sa femme en dormant poussait de profonds soupirs et comme des gémissements. Elle lui avoua le matin qu'elle avait rêvé qu'elle le tenait entre ses bras percé de coups. Elle le conjura de ne point sortir ce jour-là, et de remettre l'assemblée du Sénat, ou du moins s'il n'avait point d'égard à ses prières, de ne lui pas refuser la satisfaction de consulter l'avenir par des sacrifices.

César, quoique peu superstitieux, ne put pas refuser à une femme vertueuse et qu'il aimait, cette complaisance, d'autant plus que les augures étaient d'un grand poids, et qu'il y avait peu de personnes qui ne courussent pour ainsi dire au devant des présages qu'on regardait en ce temps-là comme les interprètes du destin. On fit beaucoup de sacrifices : et comme il ne s'y trouva aucun signe favorable, César résolut de congédier le Sénat, et il en donna l'ordre à Marc Antoine son plus cher confident qu'il avait fait consul cette année.

Decimus-Brutus qui n'avait pas moins de part à sa confiance, quoiqu'il fût du nombre des conjurés, craignant que si César différât d'aller au Sénat, la conjuration ne fût découverte, lui représenta que le Sénat après s'être assemblé par son commandement, prendrait ce contre ordre pour une injure ; que toute la compagnie était disposée à le déclarer roi de toutes les provinces de la république situées hors de l'Italie, et qu'il ne devait pas différer à ses amis la joie de le voir revêtu de ce grand titre qui allait servir de monument et de récompense à ses victoires : et en lui disant d'autres choses aussi flatteuses, il le prit par la main, et le tira de sa maison. On prétend que pendant le chemin, il reçut plusieurs billets dans lesquels on lui donnait avis de la conjuration ; mais que la multitude dont il était entouré, ne lui permit pas de les lire, et qu'il les remit à ses secrétaires comme il en usait à l'égard des requêtes qu'on lui présentait quand il paraissait en public. à peine fut-il descendu de sa litière, que tous les conjurés, comme pour lui faire honneur, l'environnèrent.

Attilius Cimber qui était du nombre, se présenta selon qu'ils en étaient convenus, pour lui demander la grâce de son frère qui était exilé. Sur le refus que César lui en faisait, Cimber sous prétexte de l'en prier avec plus de soumission, prit le bas de sa robe, mais il le tira si fortement qu'il lui fit baisser le col. Alors Casca tira son poignard, et lui porta un coup dans l'épaule, mais qui ne le blessa que légèrement. César se jeta sur lui et le terrassa ; mais comme ils étaient aux prises, un autre des conjurés vint par derrière et lui enfonça son poignard dans le côté. Cassius lui porta en même temps un coup dans le visage, et Brutus lui perça la cuisse.

Il se défendait encore avec un grand courage ; mais le sang qu'il perdait par tant de plaies l'ayant affaibli, il alla tomber aux pieds d'une statue de Pompée, où il expira après avoir reçu vingt trois coups de poignard par les mains de ceux qu'il croyait avoir désarmés par ses bienfaits.

Les conjurés le voyant mort, voulurent en même temps rendre compte au Sénat des motifs de leur entreprise, et l'exhorter à prendre part à une action qui rendait la liberté à la patrie. Mais personne ne les voulut écouter ; la plupart des sénateurs épouvantés, remplis de crainte et d'étonnement, s'enfuirent avec précipitation. Ils se retirèrent dans leurs maisons où ils se renfermèrent sans savoir ce qu'ils avaient à espérer ou à craindre d'une action si hardie, et d'un événement si tragique.

Livre XIV

Brutus et Cassius n'ayant pu retenir le Sénat, se jetèrent dans la ville suivis de leurs complices, les poignards encore sanglants à la main. Ils publiaient dans les rues pour attirer le peuple dans leur parti, qu'ils venaient de tuer le roi de Rome et le tyran de la patrie. Ils étaient précédés par un héraut qui portait au bout d'un javelot un bonnet qui était le signal de la liberté, et ils exhortaient le peuple à concourir au rétablissement de la république. Quelques sénateurs qui n'avaient point eu de part à la conjuration, se joignirent aux conjurés pour s'en faire honneur, et leur donnèrent publiquement de grandes louanges. Mais il n'y eut personne parmi le peuple qui se déclarât en leur faveur. Ce n'était plus ces anciens romains qui préféraient la liberté à la vie. La plupart amollis par les délices de Rome, accoutumés à vivre du prix de leurs suffrages qu'ils vendaient au plus offrant, ou des libéralités du dictateur, le regrettaient comme le père de la patrie.

Les conjurés surpris de la tristesse qu'ils faisaient paraître, se retirèrent au Capitole où ils firent venir pour leur sûreté un grand nombre de gladiateurs qui dépendaient de Decimus Brutus un des conjurés : et ils virent avec douleur que la mort d'un usurpateur allait causer de nouvelles calamités dans la république.

En effet Antoine, Lepidus et les autres confidents plus particuliers de César, qui s'étaient d'abord cachés de peur d'être enveloppés dans sa perte, voyant la disposition du peuple, parurent en public ; rassemblèrent leurs créatures, et résolurent de venger la mort du dictateur. Lepidus par ordre d'Antoine qui était consul, fit avancer jusque dans le Champ de Mars un corps de troupes qu'il commandait en qualité de général de la cavalerie. Antoine de son côté étant alors premier consul, et chargé du gouvernement, fit porter dans sa maison l'argent et les papiers de César, et il convoqua l'assemblée du Sénat. Jamais cet auguste conseil ne s'était tenu pour une matière si importante et si délicate. Il était question de décider si César avait été un tyran ou un magistrat légitime ; et si ceux qui l'avaient tué méritaient des peines ou des récompenses. Antoine pour empêcher plusieurs des principaux du Sénat qui ne tenaient des charges et des gouvernements que de la libéralité de César, de se déclarer contre sa mémoire, demanda encore si, supposé qu'il fût déclaré tyran, on casserait ses ordonnances : si on abolirait les règlements qu'il avait faits dans tout l'empire, et si les magistrats de la république et les gouverneurs des provinces qu'il avait nommés, déposeraient leurs dignités.

Il y avait deux partis dans le Sénat, mais qui sans se déclarer ouvertement conduisaient des desseins opposés avec beaucoup d'artifice et de dissimulation. Antoine à la tête des amis et des créatures de César, cherchait dans la perte des assassins le moyen de s'élever à la souveraine puissance. Les véritables républicains, sans approuver ouvertement ce qui se venait de passer, n'avaient pour objet que le rétablissement de la république : et la plupart étant parents ou amis des conjurés, ils n'auraient pas été fâchés de leur faire décerner quelques gouvernements éloignés ; moins pour leur faire honneur, que pour procurer leur sûreté. Mais comme dans ce nouveau tumulte, la plupart des sénateurs ne pénétraient point leurs vues réciproques, ils se défiaient tous mutuellement les uns des autres, et ils ne se déclaraient qu'avec de grands ménagements, ne connaissant point encore tous ceux qu'il leur faudrait dans la suite aimer ou haïr. Ainsi après plusieurs avis différents, on prit un tempérament, pour contenter les

deux partis. On convint qu'on ne poursuivrait point la mort de César, mais on arrêta par le même décret, que toutes ses ordonnances seraient ratifiées.

C'était en quelque manière le déclarer en même temps innocent et coupable, puisqu'on ne devait pas confirmer ce qu'il avait fait pendant sa dictature, si le Sénat interdisait toute poursuite contre ses assassins. Antoine sentait bien cette contradiction ; mais il n'osa s'opposer au décret du Sénat par la crainte de Decimus Brutus un des conjurés, gouverneur de la Gaule Cisalpine, et qui était à la tête d'une puissante armée.

Il jugea à propos de dissimuler ses sentiments jusqu'à ce qu'il se vît de son côté des forces égales, ou que quelque conjoncture favorable lui fournît l'occasion de lui enlever son gouvernement, et de débaucher ses troupes qui la plupart avaient servi sous ses ordres dans les armées de César. Ce furent ces raisons qui l'obligèrent à souscrire au décret du Sénat.

Les provinces furent distribuées en même temps ; Brutus eut le gouvernement de l'île de Crète ; Cassius de l'Afrique ; Trebonius de l'Asie ; Cymbere de la Bithynie, et on confirma à Decimus-Brutus celui de la Gaule Cisalpine que César lui avait donné.

Antoine consentit même à voir Brutus et Cassius : il se fit une espèce de réconciliation entre ces chefs de parti. Mais cette réunion apparente ne trompa personne. Les coeurs étaient trop ulcérés pour demeurer dans les termes de la modération, et Antoine ne tarda pas longtemps à faire éclater les desseins de vengeance qu'il conservait contre tous les conjurés. César avait confié son testament à Pison son beau père. Il était question de l'ouvrir, et de faire en même temps les funérailles du dictateur. Cassius s'y opposait, et il était soutenu par les partisans qu'il avait dans le Sénat, qui craignaient que le spectacle de ces funérailles ne renouvelât l'affection du peuple, et ne causât de nouveaux troubles. Antoine et Pison par la même raison, insistaient fortement à ce qu'un souverain pontife, ne fût pas privé des honneurs de la sépulture. Ceux qui se vantent d'avoir tué un tyran, disait Pison, nous traitent en tyrans eux-mêmes. Ils veulent bien qu'on ratifie tout ce que César a fait en leur faveur, en même temps qu'ils exigent impérieusement qu'on supprime ses dernières dispositions. **Le Sénat, ajouta Pison, ordonnera ce qu'il jugera le plus à propos pour honorer les funérailles de ce grand homme ; mais à l'égard de son testament qu'il avait déposé entre mes mains, je ne trahirai point sa confiance, et à moins qu'on ne me tue, j'en ferai la lecture devant le peuple.** L'affaire fut agitée par les deux partis avec beaucoup de chaleur. Enfin Brutus qui peut-être ne prévoyait pas les suites de cette démarche, obligea ceux de son parti à se relâcher sur cet article. Il fut arrêté que le testament de César serait exécuté, et qu'on ferait ses funérailles aux dépens du public.

Le testament ayant été apporté, on en fit la lecture devant tout le peuple. On y trouva qu'il avait adopté Octavius fils de la fille de sa soeur, pour son fils et pour son principal héritier ; qu'il lui avait substitué en cas de mort sans enfants, Decimus-Brutus un des principaux conjurés ; qu'il avait nommé quelques autres des complices de Brutus pour présider à l'éducation d'Octavius qui n'avait pas encore dix-huit ans. Il donnait par le même testament ses jardins au peuple romain, et à chaque citoyen en particulier soixante et quinze drachmes attiques, ou trois cent sesterces.

Le peuple fut sensiblement touché en apprenant que ce grand homme dont il avait reçu tant de bienfaits pendant sa vie, les avait étendus jusqu'au delà du trépas par de nouvelles libéralités.

Des sentiments de douleur et de reconnaissance excitèrent les larmes de toute l'assemblée ; et cette affection commune se tourna en indignation contre les conjurés, et surtout à l'égard de Decimus Brutus qui avait enfoncé son poignard dans le sein de celui qui venait par une distinction si honorable de l'appeler à succession. Antoine voyant cette disposition dans les esprits de la multitude, fit apporter le corps dans la place pour augmenter encore le ressentiment du peuple par un spectacle si touchant.

Il fit lui-même son oraison funèbre. Il la commença par le récit de ses victoires et de ses conquêtes. Il exagéra ensuite l'extrême modération que le dictateur avait fait paraître dans les guerres civiles contre ses ennemis particuliers. De-là il passa aux honneurs extraordinaires que le Sénat lui avait décernés, comme le témoignage et la récompense de ses vertus. Il récita tout haut le décret, par lequel il était déclaré père de la patrie, et sa personne sacrée et inviolable. En prononçant ces derniers mots, il s'arrêta, et se tournant vers le corps étendu sur son bûcher, et le montrant au peuple : *voilà, dit-il, l'exécution de nos serments, et les preuves de notre reconnaissance. Des parjures et des ingrats, continua-t-il, viennent d'assassiner le plus grand des hommes ; et celui qui après leur avoir donné généreusement la vie dans les plaines de Pharsale, les avait encore depuis élevés aux premières dignités de la république. Et comme si César se fût plaint lui-même de leur ingratitude : pourquoi faut-il, lui faisait-il dire, que j'aie conservé la vie à mes assassins ? Et parmi ce grand nombre de personnes que j'ai comblés de mes bienfaits, ne trouverai-je point un ami fidèle qui me venge de la perfidie de ces traîtres ?* pour lors Antoine élevant sa voix, et étendant les mains vers le Capitole : *ô Jupiter ! s'écria-t-il, me voilà prêt de le venger : j'en fais des serments solennels. Et vous dieux protecteurs de cet empire, je vous conjure de m'être favorables dans un si juste devoir.*

Pour exciter encore davantage la douleur et le ressentiment du peuple, il prend la robe de César qu'il fait voir encore toute sanglante. En même temps il présente son image qu'il avait fait faire exprès en cire, et dans laquelle l'ouvrier par son ordre avait marqué expressément les vingt-trois coups de poignard que le dictateur avait reçus, tant au visage, que dans les autres parties de son corps. à ce triste spectacle, tout le peuple fondait en larmes, chacun célébrait ses vertus. Les uns louaient sa rare valeur ; d'autres sa douceur et sa clémence ; tous détestaient également la cruauté de ses assassins : et la fureur succédant à la compassion, une troupe de plébéiens coururent aux maisons des conjurés pour y mettre le feu.

Mais ils avaient pris la précaution de s'y fortifier par le secours de leurs amis et de leurs domestiques. On repoussa sans peine une multitude qui n'avait pour armes que sa douleur et sa colère. Le peuple n'étant pas le plus fort, se retira en faisant contre eux des imprécations horribles mêlées de menaces. Les plus violents jurèrent hautement qu'ils reviendraient le lendemain avec le fer et le feu pour les immoler aux manes de César.

Les conjurés, et même le Sénat, se trouvèrent également offensés du discours artificieux d'Antoine. Les conjurés se plaignaient de ce que le consul au préjudice du décret du Sénat et de sa propre parole, par laquelle on était convenu d'ensevelir le passé dans l'oubli, ne s'était étendu d'une manière si pathétique sur les louanges de César, que pour exciter la colère du peuple et les faire périr.

On vit bien qu'il n'y avait point de fond à faire sur ses serments. Les conjurés qui ne pouvaient plus douter qu'il ne profitât de l'aversion que le peuple témoignait contre eux pour les faire périr, sortirent de Rome où ils ne pouvaient plus demeurer avec sûreté.

La plupart, sous différents prétextes, se retirèrent dans leurs gouvernements. Ils s'assurèrent secrètement des légions et des forces qu'ils trouvèrent dans les provinces. Plusieurs s'emparèrent des deniers publics. Les rois et les villes d'Orient alliées du peuple romain, leur promirent de puissants secours. Leur parti devint redoutable.

Brutus, Cassius et les autres conjurés n'en abusèrent point. Ils déclarèrent au contraire qu'ils consentaient de passer le reste de leurs jours hors de leur patrie et dans l'exil, pourvu que les partisans de César n'attaquassent point la liberté publique.

Le Sénat sans se déclarer ouvertement, ne laissait pas de favoriser secrètement leurs entreprises, persuadé que la conservation du gouvernement républicain dépendait des avantages de ce parti. Antoine n'ignorait pas cette disposition des esprits. Il savait combien il s'était rendu odieux à la plupart des sénateurs en excitant la colère du peuple contre les conjurés, sous prétexte de donner des louanges à César. Il vit bien qu'il s'était découvert trop tôt. Comme le Sénat pouvait traverser ses desseins, il résolut pour le regagner, ou du moins pour l'éblouir pendant quelque tems, d'adoucir dans d'autres discours ce qu'il y avait eu de trop violent dans l'oraison funèbre de César. Il représenta dans le Sénat que la mort de ce grand homme devait être plutôt attribuée à quelqu'un des dieux ennemis et jaloux de la félicité de la république, qu'à aucun des citoyens.

Qu'il ne fallait plus songer désormais qu'à réunir les esprits divisés par cet accident funeste, et à prévenir les malheurs d'une guerre civile. Il proposa en même temps comme le sceau de la paix, de rappeler Sextus Pompéius fils du grand Pompée qui était resté en Espagne depuis la mort de son père ; de le dédommager aux dépens du public, des biens qu'on lui avait confisqués, et dont César avait disposé en faveur de ses créatures. Il ajouta qu'il était d'avis qu'on lui donnât comme on avait fait à Pompée, le commandement général sur toutes les flottes de la république.

Jamais républicain le plus déterminé n'eût osé dans la conjoncture présente hasarder une pareille proposition. Le Sénat en fut également surpris et charmé. Les uns attribuaient ce changement d'Antoine à la crainte qu'il avait de la puissance des conjurés ; d'autres soupçonnaient qu'en se déclarant le vengeur de la mort de César, il ne voulait pas se charger de la haine du Sénat, pendant que le jeune Octavius héritier du dictateur, se disposait à en recueillir tout le fruit. Mais tous les sénateurs ne laissèrent pas de lui donner des louanges, qui étaient d'autant plus sincères, qu'ils trouvaient dans le rappel du jeune Pompée comme la condamnation de la mémoire de César.

Antoine pour achever de les persuader de la sincérité de ses intentions, et de la disposition où il était d'entretenir la paix, fit tuer publiquement dans Rome un certain Amatius qui se disait fils de l'ancien Marius, et qui à la faveur de ce grand nom, et comme allié de César, demandait hautement la vengeance de sa mort. Il s'était mis à la tête d'une troupe considérable des plus séditeux plébéiens.

Ces mutins avaient élevé un autel à la mémoire de César dans le lieu même où son corps avait été brûlé, et ils exigeaient des magistrats et des premiers de Rome d'y faire des sacrifices. Antoine sans observer aucune forme de justice, fit

poignarder leur chef. Plusieurs de ses complices périrent dans ce tumulte, et on pendit sur le champ par ordre d'Antoine, un grand nombre d'esclaves qui s'étaient jetés dans le même parti. Quoique le Sénat n'approuvât pas ces voies de fait qui étaient contraires aux lois, il crut les devoir dissimuler dans une conjoncture où une démarche pareille de la part du consul et de l'ami de César, semblait tourner à la sûreté des conjurés. Le peuple au contraire en parut extrêmement irrité. Il reprocha hautement à Antoine son ingratitude pour la mémoire de son bienfaiteur, et son inconstance dans ce changement de parti. Antoine ne manqua pas de se faire un mérite auprès du Sénat de cette haine du peuple. Il affecta même de faire paraître beaucoup de peur que les partisans d'Amatius n'attentassent à sa vie : et comme s'il n'eût pas été en sûreté, il demanda des gardes au Sénat pour s'en faire un secours contre le ressentiment du peuple. Le Sénat lui permit de se faire accompagner par quelques soldats vétérans. Mais Antoine ayant amené le Sénat à son but, ne choisit pour gardes que d'anciens officiers pleins de valeur qui avaient servi sous ses ordres dans les armées de César, et qui tous souhaitaient avec passion de venger la mort de leur général.

Antoine sous différents prétextes, en réunit insensiblement jusqu'à six mille auprès de sa personne. Il donna aux uns le titre de centurions, et aux autres la qualité de tribuns. Ils avaient ordre de s'assurer secrètement des soldats vétérans, en cas qu'il fût question de rendre leurs cohortes complètes. Par ce moyen il se vit en état de pouvoir mettre sur pied en peu de temps un puissant corps de troupes, si ses intérêts l'obligeaient de prendre les armes.

Le Sénat fut effrayé de voir le consul ne marcher plus dans Rome qu'entouré de ce grand nombre d'officiers qui étaient toujours armés. Ses amis même lui représentèrent combien une garde aussi extraordinaire était suspecte et odieuse dans une république. Antoine lui répondit qu'il ne l'avait demandée que pour tenir les mutins dans le respect, et qu'il la casserait si-tôt que le calme serait rétabli dans la ville. Et pour éloigner le soupçon qu'on aurait pu prendre qu'il voulût succéder à la dictature de César, il proposa depuis d'abolir pour toujours cette dignité si odieuse par l'étendue de son pouvoir : et son avis passa en loi par les suffrages du peuple. Cette démarche, et la promesse qu'il fit de casser incessamment sa garde, rassurèrent en apparence le Sénat, qui peut-être ne se trouvait pas assez puissant pour éclaircir ses soupçons, et pour y remédier.

En effet, Antoine malgré ces protestations, s'acheminait insensiblement à la souveraine puissance. Toute l'autorité du gouvernement était entre ses mains. Il était actuellement consul. De deux frères qu'il avait, Lucius Antonius était tribun du peuple, et C Antonius était préteur ; et il lui fit donner depuis en qualité de son lieutenant, le commandement d'une armée qui était dans la Macédoine composée de six légions, tous vieux soldats, et qui avaient suivi César dans toutes ses guerres. Tant de dignités réunies dans une seule famille, rendaient Antoine maître de la république : en sorte que sans avoir pris la qualité de roi ou de dictateur, on peut dire qu'il régnait dans Rome avec un empire absolu, lorsqu'on y vit arriver le jeune Octavius, petit neveu de César, qui se présenta pour recueillir sa succession. Il était fils d'un sénateur appelé Caius Octavius qui avait exercé la préture, et d'Accie, fille de Julie, soeur de César, qui avait été mariée à Accius Balbus.

Comme le jeune Octavius n'avait pas encore dix-huit ans, César l'avait envoyé à Apollonie ville sur les côtes d'Épire, pour y achever ses études et ses exercices. Il n'y avait pas six mois qu'il était dans cette ville, lorsqu'il y apprit que son grand

oncle avait été assassiné par les grands de Rome, et par ceux même qu'il avait comblés de ses grâces et de ses bienfaits.

Cette mort l'affligea sensiblement. Il ignora d'abord si tout le Sénat était entré dans ce dessein, ou si le dictateur n'avait péri que par la conspiration de quelques ennemis particuliers. Il n'était pas plus instruit de la part que le peuple avait dans un événement si tragique : et les lettres qu'il reçut peu de jours après de sa mère et de Marcus Philippus, son beau-père, augmentèrent sa douleur et son inquiétude.

Accie et Philippe qu'elle avait épousé en seconde nocces, lui mandaient que César avait été assassiné en plein Sénat par ses meilleurs amis ; que plus de soixante sénateurs étaient entrés dans cette conspiration ; que ceux même qui n'y avaient point eu de part ne laissaient pas de favoriser secrètement les conjurés qu'ils regardaient comme les restaurateurs de la liberté publique ; que ce parti était redoutable ; qu'Antoine, Lepidus et les autres amis de son oncle, sous prétexte de venger sa mort, ne cherchaient qu'à établir leur propre puissance ; que la ville était remplie de troubles et d'agitation par la concurrence et l'animosité des partis ; que dans cette situation il devait bien se garder de faire éclater ses prétentions et son ressentiment, et qu'il n'y avait de sûreté pour lui que dans l'obscurité d'une vie privée. Il y eut même de ses amis qui dans la crainte que les conjurés ne l'enveloppassent dans la perte de son oncle, lui conseillèrent de renoncer à son adoption. D'autres aussi timides, et qui craignaient de voir arriver à tous moments des soldats pour le tuer, étaient d'avis qu'il cherchât un asile dans l'armée de Macedoine, dont les soldats étaient passionnés pour la mémoire de César.

Octavius sentit tout d'un coup ce qu'il y avait de faible et même de lâche dans ces conseils, quoique masqués par des vues de prudence : et il n'y répondit que par une généreuse indignation, d'avoir été cru capable de les suivre. La mort de César l'avait affligé sans l'abattre ; il résolut de la venger, et de soutenir au péril de sa vie l'honneur de son adoption : et il fit voir dans une conjoncture si délicate, et dans un âge si peu avancé, un courage et une grandeur qui ne devaient rien à des inspirations étrangères. Tous les historiens de son tems conviennent qu'il avait l'esprit élevé, juste dans ses vues, capable des plus grandes entreprises, et porté à les conduire avec beaucoup d'habileté et d'application.

Le premier parti qu'il prit fut de passer incessamment en Italie pour reconnaître par lui-même la disposition des esprits. Comme il avait peu de monde à sa suite, il ne voulut point aborder à Brindes, le port ordinaire pour ceux qui venaient d'Orient, de peur que la garnison gagnée par quelqu'un des conjurés, n'eût des ordres secrets de l'arrêter. Il débarqua proche d'une petite ville appelée Lupie, peu éloignée de Brindes, où il envoya aussitôt quelques personnes adroites pour reconnaître s'il pouvait entrer dans la place avec sûreté. Les officiers et les soldats de Brindes ayant appris que le neveu de leur ancien général n'osait approcher par la crainte de quelqu'embûche, sortirent en foule au devant de lui ; et après lui avoir donné leur foi, l'introduisirent dans la place, dont ils le rendirent maître.

Octave les remercia de leur fidélité et de leur attachement pour la mémoire de son oncle. Il sacrifia aux dieux, et prit solennellement le nom de César, suivant le privilège de son adoption. C'est sous ce nom que nous parlerons dans la suite d'un homme qui ne le rendit pas moins célèbre que son prédécesseur, quoique par des vertus différentes.

Le jeune César après une démarche d'un aussi grand éclat, prit hardiment le chemin de Rome, sans autre escorte que de ses domestiques et de quelques-uns de ses amis ; mais il était soutenu du grand nom de *César*, qui seul lui donna bientôt des légions et des armées entières à ses ordres. Au bruit de sa marche, les plus considérables des amis de son père, ses parents, ses affranchis, et jusque à ses esclaves se rendirent auprès de lui. Les soldats vétérans auxquels César après la fin des guerres civiles avait donné des terres dans l'Italie, accoururent offrir leurs services à son fils adoptif. On lui apportait de l'argent de tous côtés : et quand il approcha de Rome, la plupart des magistrats, les officiers de guerre, et le peuple en foule sortirent au devant de lui. On remarqua que de tous les amis, et de toutes les créatures du dictateur, Antoine seul avait négligé de rendre ce devoir à son fils, et qu'il n'avait pas même daigné envoyer le moindre de ses domestiques pour s'en acquitter en son nom. Le jeune César ne voulut point en paraître offensé, pour n'être pas obligé d'entrer sur une bagatelle en des éclaircissements qu'il réservait pour des affaires plus importantes. Comme ses amis ne laissaient pas de blâmer hautement l'orgueil et l'ingratitude d'Antoine, César avec une modération apparente, l'excusa sur son âge plus avancé que le sien, et sur les prérogatives de la dignité de consul. Il ajouta que comme le plus jeune, il ferait les premières démarches ; qu'il irait le lendemain le saluer. Mais qu'avant que de faire cette visite, il priait tous ses amis de se rendre de bon matin sur la place avec le plus de monde qu'ils pourraient assembler, pour assister à une cérémonie et à un acte solennel auquel la présence de ses parents et de ses amis lui était également nécessaire et honorable.

La cérémonie dont il était question, était l'enregistrement de l'adoption de César, qu'il était obligé, suivant un usage reçu parmi les romains, de faire autoriser par le préteur. Sans cette formalité, il ne pouvait point prendre son nom, ni s'approprier sa succession. Une démarche aussi hardie épouvantait également sa mère et son beau-père. Ils lui représentèrent qu'en se déclarant l'héritier de César, il se chargeait de poursuivre la vengeance de sa mort : ce qui lui attirerait l'indignation du Sénat, qui avait ordonné par un décret que tout ce qui s'était passé à ce sujet serait enseveli dans l'oubli ; que les conjurés puissants par le grand nombre de leurs partisans, par les gouvernements où ils commandaient, et par les légions qui étaient à leurs ordres, tourneraient contre lui leurs armes, comme contre le fauteur de la tyrannie ; qu'Antoine même qui s'était rendu comme l'arbitre du gouvernement, ne le verrait pas sans peine à la tête d'un parti dont il ne serait pas le maître ; et que quoique créature de César, il semblait que la mort de ce grand homme l'eût acquitté de toutes ses obligations, et que son fils le trouverait peut-être aussi opposé à sa fortune, que ses assassins et ses plus cruels ennemis.

César leur répondit que quand il avait pris ce nom à Brindes, il en avait prévu les suites et les engagements, et que tout ce qu'il voyait à Rome, bien loin de l'en faire repentir, ne servait qu'à l'affermir dans le parti qu'il avait pris ; que l'amnistie que les conjurés avaient obtenue du Sénat, n'avait été accordée que parce que personne n'avait eu le courage de s'y opposer ; mais qu'il ne désespérait pas de la faire révoquer quand le Sénat le verrait à la tête des parents, des amis et des anciens officiers de César, appuyé par l'autorité des lois, et soutenu par l'affection du peuple. Que les dieux même se déclareraient pour la justice de sa cause, et qu'Antoine serait peut-être honteux à la fin de ne s'y pas intéresser. Qu'en tout cas il aimait mieux mourir que de renoncer à une adoption qui lui était si glorieuse ; et qu'il ne lui serait jamais reproché qu'il se fût cru lui-même indigne d'un nom dont il avait paru digne à César. Accie lui

voyant un si grand courage, et des sentiments si élevés, l'embrassa tendrement ; et mouillant son visage des larmes que la crainte et la joie faisaient répandre confusément : que les dieux, mon fils, vous conduisent, lui dit-elle, où vos grandes destinées vous appellent. Et fasse le ciel que je vous voie bientôt victorieux de vos ennemis. César se rendit ensuite sur la place. Il se présenta, suivi d'une foule de ses amis, devant Caius Antonius préteur cette année, et frère du consul. Il lui déclara solennellement qu'il acceptait l'adoption de César : et après avoir fait enregistrer sa déclaration, il se rendit aux jardins de Pompée où Antoine demeurait, et qu'il s'était approprié depuis la mort de ce grand homme.

Antoine ayant appris que le jeune César était à sa porte, l'y fit attendre quelque temps, pour lui faire sentir par ce mépris affecté la supériorité de son poste, et l'autorité qu'il voulait prendre sur lui : on l'introduisit ensuite dans son appartement. Leur abord fut froid, quoique accompagné de la politesse et de la civilité ordinaires entre gens de cette condition. César prit le premier la parole : il commença par remercier Antoine de son attachement pour la mémoire de son père, et de l'éloge qu'il en avait fait le jour de ses funérailles. Il se plaignit ensuite amèrement de ce qu'étant consul, il eût consenti à l'amnistie que le Sénat avait accordée aux conjurés : est-il possible, lui dit-il, avec beaucoup de chaleur et de vivacité, que l'ami de César, que celui qui tient actuellement de ce grand homme la dignité de consul, ait non seulement laissé échapper ses assassins, mais qu'il ait consenti qu'on leur décernât des gouvernements, et qu'il ait depuis conféré paisiblement avec ces perfides ? Est-ce ce que je devais attendre du lieutenant de mon père, de celui qui partageait sa puissance et le commandement des armées, et qu'il avait élevé aux premières dignités de la république ? Trouvez bon que je vous conjure par sa mémoire de changer de conduite ; montrez-vous au Sénat, au peuple et à Rome entière, le vengeur de la mort de mon père ; joignez-vous à moi, joignez-vous aux parents de César et à tant d'officiers et de soldats qui demandent tous les jours la punition de ses assassins. Unissons notre ressentiment comme notre douleur ; et si nous ne nous trouvons pas assez forts, appelons le peuple à notre secours. Vous savez qu'il n'a pas tenu à lui que nous ne fussions déjà vengés. Que si la crainte d'offenser le Sénat vous empêche de concourir à un si juste dessein, du moins ne vous y opposés pas. Quoique seul de mon parti, et que je n'aie encore ni troupes ni légions, tout est possible à un fils qui entreprend de venger la mort de son père : je vous demande seulement en qualité de son principal héritier, que vous me remettiez son argent que vous fites transporter chez-vous. Je vous laisse volontiers toutes ses richesses immenses, soit en vaisselles d'or et d'argent, ou en pierreries de quelque espèce qu'elles soient, mais j'ai besoin de l'argent monnayé pour acquitter les legs qu'il a faits en faveur du peuple, et pour commencer à payer trois cens mille hommes qui ont part à son testament. Et comme ce que vous pourriez me donner de son argent en espèce ne suffira pas encore, je vous serai bien obligé de me prêter quelques sommes du votre, ou de m'en faire donner à intérêt par les questeurs et les gardes du trésor public, afin d'achever de payer ce qui restera dû au peuple et aux vétérans, en attendant que pour acquitter de si justes devoirs j'aie pu vendre tous les biens de la succession.

La hardiesse et la fermeté de ce discours firent peur à Antoine. Il fut étonné de trouver de si grands desseins dans un homme si jeune et dans un simple particulier. Au lieu de répondre à ses plaintes et à ses demandes, il se retrancha d'abord dans l'autorité que lui donnait le consulat. Il s'enveloppa, pour ainsi dire,

dans sa dignité, et il s'en servit comme d'une barrière pour empêcher que César ne lui présentât de trop près la justice et la vérité.

Mais comme il s'aperçut qu'il avait à faire à un homme élevé dans le sein de César, et accoutumé à regarder la plupart des consuls comme créatures de son oncle, il lui répondit enfin qu'il se trompait fort s'il s'était flatté que César, en lui laissant son nom et sa succession, lui eût laissé des droits à l'empire ; que sa mort qui avait été comme la punition et la vengeance de l'autorité qu'il avait usurpée, devait avoir appris à son fils adoptif que la constitution de la république ne souffrait ni souverains électifs ni héréditaires ; qu'ainsi un consul romain ne lui devait point compte de sa conduite. Qu'il le déchargeait réciproquement des obligations qu'il prétendait lui avoir, n'ayant jamais eu pour objet dans tout ce qui s'était passé, que le bien de l'état, et d'entretenir la paix entre les concitoyens. C'est moi seul cependant, ajouta-t-il, qui en assurant la mémoire de César par des funérailles publiques, vous ai acquis son nom, le droit dans sa famille, sa succession et ses biens. Vous perdiez tout cela, si César après sa mort eût été traité comme un usurpateur : on n'aurait point confirmé ses dispositions. Il n'y aurait eu ni testament, ni adoption, ni hérédité. On n'aurait pas même osé apporter son corps dans la place : mais j'ai mieux aimé m'exposer à l'indignation du Sénat, et à la fureur des conjurés, que de souffrir que ce grand homme fût privé des honneurs de la sépulture. Que si j'ai accordé quelque chose aux conjurés, j'ai cru le devoir faire par des considérations convenables à mon âge et à ma dignité : considérations qu'un jeune homme comme vous n'êtes pas capable de connaître. à l'égard des sommes d'argent que vous demandez, pouvez-vous ignorer que c'était l'argent même de la république dont votre père s'était emparé ? On l'a partagé depuis sa mort entre les magistrats, qui sont chargés de l'employer aux besoins de la république. Mais quand même on vous le remettrait, je ne vous conseillerais jamais de le consommer dans des gratifications aussi imprudentes qu'inutiles. Vous savez que le peuple est un monstre qui prend à toutes mains, qu'on ne peut jamais assouvir, et qui n'a jamais payé les bienfaits de nos citoyens que par les plus noires ingrattitudes. Et vous, jeune homme, ajouta-t-il, qui avez lu l'histoire des républiques de la Grèce, n'y avez-vous pas remarqué que tous les favoris du peuple ne durent pas longtemps, et que c'est bâtir sur de la boue que d'appuyer les fondements de sa fortune sur l'affection passagère d'une vile populace ?

Au travers de ces conseils, le jeune César n'eut pas de peine à démêler qu'Antoine ne lui retenait les trésors de son père, que pour le mettre hors d'état de pouvoir acheter l'affection du peuple. L'empire était, pour ainsi dire, à l'encan ; et la populace, et même les légions prostituaient leurs suffrages et leurs services à qui plus leur donnait. Le jeune César outré d'un refus dont il sentit bien toutes les conséquences, sortit de la maison d'Antoine pénétré de douleur, en invoquant tout haut le nom de César, et comme l'appelant à son secours contre l'injustice et l'ingratitude du consul. Mais comme il était question de s'emparer le premier de l'affection du peuple au défaut de l'argent qu'on lui refusait, il mit en vente les maisons et les fonds de terre qui avaient appartenu au dictateur, et il déclara publiquement qu'il n'avait accepté sa succession que pour empêcher le consul de priver les familles du peuple des sommes qui leur avaient été léguées par le testament de son oncle et de son père.

Antoine de son côté pour tarir toutes les sources d'où le jeune César eût pu tirer de l'argent, fit ordonner par un décret du Sénat, qu'il serait fait une recherche des revenus et des deniers publics. Cette ordonnance regardait l'administration du dictateur dont Antoine voulait ruiner la succession, pour mettre son héritier

hors d'état de gagner le peuple par ses libéralités : et il suscita en même temps des oppositions aux ventes qu'il prétendait faire de ses principales terres.

Des citoyens particuliers les réclamèrent devant le consul, comme des biens de leurs ancêtres, dont César, à ce qu'ils représentaient, à la faveur des guerres civiles s'était emparés. Quelques officiers du domaine intervinrent en même temps pour revendiquer une partie de ces terres, comme biens confisqués à l'état sur des proscrits. Des procès aussi importants furent portés devant Antoine, ou devant des magistrats subalternes, mais qui dépendaient de lui. En vain le jeune César fit voir par les contrats même d'acquisition, que son père avait payé ces terres de ses propres deniers, et qu'en tout cas ce fameux décret que le Sénat avait rendu après sa mort, légitimait tout ce qui s'était passé sous la dictature de César, et qu'il fallait le révoquer dans toutes ses parties, ou maintenir également tous les actes émanés par l'autorité de son père, et pendant sa dictature.

Antoine qui ne cherchait qu'à embarrasser cette affaire dans un labyrinthe de procédures, soutenait au contraire qu'on devait donner le temps à des citoyens dépouillés de leurs biens par une force majeure, de faire leurs preuves ; et qu'à l'égard de l'arrêt du Sénat, il paraissait qu'il n'avait eu pour objet, que de maintenir dans leurs charges les magistrats qui en avaient été pourvus par l'autorité du dictateur, de peur que l'état ne tombât dans une espèce d'anarchie. Mais qu'il ne savait pas si on devait étendre cette ordonnance jusque sur les biens que César s'était appropriés ; qu'une affaire de cette conséquence méritait bien que le Sénat expliquât lui-même ses intentions par un nouveau décret : après tout, qu'il ne pouvait se persuader qu'un corps si rempli d'équité eût prétendu autoriser des usurpations que le malheur des temps pouvait seul justifier, et qui ne serviraient dans la suite qu'à entretenir l'orgueil et le luxe d'un jeune homme.

César qui n'ignorait pas que ses ennemis ne cherchaient par ces détours qu'à éluder l'exécution du testament de son père, mit en vente sur le champ son propre patrimoine, les terres de sa mère et celles de Philippe son beau-père, qui voulurent bien s'en dépouiller pour contribuer à son élévation. Le jeune César acquitta des deniers qui provinrent de ces ventes, une partie des legs portés par le testament. Le peuple charmé de sa libéralité, s'écria qu'il était digne de porter le nom de César ; et comme il en espérait de nouveaux bienfaits, il se déclara entièrement pour lui contre Antoine. Le consul de son côté pour se fortifier contre ce parti, se fit donner des avis que les Gettes avaient fait des incursions dans la Macédoine : sur ce prétexte il demanda au Sénat le gouvernement de cette province, et le commandement de l'armée qui gardait cette frontière.

Quoique le Sénat fût bien instruit que ces barbares n'étaient point entrés sur les terres de la république, il ne laissa pas d'accorder le gouvernement de la Macédoine à Antoine, pour le mettre en état de balancer les forces et le crédit du jeune César qui devenait suspect et redoutable par l'argent qu'il répandait de tous côtés. Le Sénat pour maintenir la liberté, employait tous ses soins à tenir la puissance des grands en équilibre ; et ce corps autrefois si absolu, se voyait alors réduit à remettre les forces de l'état et le commandement des armées, entre les mains de gens qui les tournaient souvent contre leur patrie ; de manière qu'on peut dire que Rome en ces temps-là n'avait presque plus à sa disposition que le choix de ses tyrans.

Antoine ayant obtenu ce gouvernement, y envoya Caius Antonius un de ses frères, pour en tirer les troupes qu'il y trouverait, et les faire passer en Italie.

Son dessein était de s'emparer de la Gaule Cisalpine, comme avait fait le dictateur, pour étendre de-là son autorité jusque dans Rome, et en chasser, s'il pouvait, le jeune César. Son animosité et sa jalousie contre ce fils du dictateur éclatèrent publiquement dans les jeux que Crotonius donna au peuple pendant son édilité.

Le Sénat, comme nous l'avons dit, avait ordonné par un décret rendu du vivant du dictateur, que dans tous les spectacles publics on y mettrait une chaire et une couronne d'or, et que cet usage s'observerait à perpétuité pour immortaliser la mémoire de ce grand homme.

Le jeune César ne manqua pas d'envoyer la chaire et la couronne. Mais Crotonius apparemment gagné par ses ennemis, ne la voulut pas recevoir, sous prétexte qu'il n'était pas juste qu'un autre eût les honneurs des jeux dont il faisait toute la dépense. L'affaire fut portée devant le consul. Antoine qui ne cherchait qu'à mortifier le jeune César, dit sèchement qu'il en ferait son rapport au Sénat. **Et moi, lui répartit fièrement César, je vais faire placer la chaire de mon père pendant que vous irez consulter les pères conscrits.**

Antoine naturellement hautain, irrité de l'audace et de la fermeté de ce jeune homme, lui répartit qu'il lui défendait de la faire porter non seulement aux jeux de Crotonius, mais même à ceux qu'il devait faire représenter à ses propres dépens : et la colère l'emportant, il le menaça de le faire mettre en prison, s'il continuait à séduire le peuple par ses libéralités et ses corruptions. César plus habile et plus modéré que le consul, dissimula sagement son ressentiment particulier. Mais il sut tirer de grands avantages des menaces d'Antoine : et pour tourner contre lui le ressentiment du peuple et des gens de guerre, il l'apostropha dans la place publique, comme s'il eût été présent. Après avoir rapporté tous les obstacles qu'il avait formés pour éluder l'exécution de son testament, et la manière injurieuse dont le consul l'avait traité : **pourquoi, s'écriait-il, t'opposes-tu aux honneurs qu'on veut rendre à un grand homme dont tu tiens la dignité et les richesses ? Souffre au moins, ô Antoine, que son fils s'acquitte des legs qu'il a laissés à ses concitoyens. Je t'abandonne le reste : je serai trop riche, si j'hérite de sa gloire et de l'affection que le peuple lui a portée.**

De pareils discours répétés avec art en différentes occasions, soulevèrent la multitude contre le consul. Tout le monde détestait son ingratitude : et ses propres gardes qui avaient tous servi sous César, menacèrent de l'abandonner s'il continuait à persécuter le fils de leur général. Quelque animé que fût Antoine contre le jeune César, il vit bien qu'il était de son intérêt de dissimuler. Il répondit à ces officiers, qu'il était incapable de manquer de reconnaissance pour la mémoire de son bienfaiteur ; qu'il conservait même une tendre affection pour son fils ; mais que ce jeune homme fier du grand nom de César, voulant traiter d'égal avec un consul, il avait cru être obligé de lui faire sentir la subordination qu'il devait y avoir entre un simple citoyen, et le premier magistrat de la république. Mais qu'il était prêt de lui redonner toute son amitié, pourvu que dans la suite il s'observât davantage, et qu'il se conduisit à son égard avec la déférence qu'il devait à son âge et à sa dignité.

Cette explication fut suivie d'une entrevue que les officiers ménagèrent. Antoine et César s'embrassèrent, et promirent de s'assister mutuellement du crédit de leurs créatures, et d'agir de concert dans la conduite de leurs desseins. Antoine qui avait son but, lui demanda le secours de ses amis pour pouvoir obtenir le gouvernement de la Gaule Cisalpine en échange de celui de la Macédoine. Ce premier gouvernement de la Gaule avait été donné par le dictateur à Decimus

Brutus un des principaux conjurés : et le Sénat depuis la mort de César, avait confirmé cette disposition. Antoine qui connaissait l'importance de ce gouvernement par rapport à toute l'Italie, représenta au jeune César, que dans le généreux dessein où il était de venger la mort de son père, il ne fallait pas souffrir qu'un de ses assassins jouît en quelque sorte du fruit de son crime aux portes même de Rome. César entra dans ses vues, et lui promit d'appuyer sa demande de tout son crédit auprès du peuple. Antoine porta d'abord l'affaire au Sénat : mais il y trouva beaucoup d'opposition de la part du plus grand nombre des sénateurs, qui voyaient avec douleur qu'Antoine en voulant chasser un des conjurés de son gouvernement, donnait atteinte au sénatus-consulte et à l'acte d'amnistie, par lesquels on avait assuré la vie et l'état de tous ceux qui avaient participé à la mort du dictateur. Il y en eut même dans ce corps qui remarquant qu'Antoine prenait la même route que le dictateur avait suivie pour s'élever à la souveraine puissance, proposèrent de rendre plutôt la liberté à cette province, que d'en confier le gouvernement à un homme ambitieux, grand capitaine, et qui ne s'en servirait que pour en faire comme une place d'armes, et le siège de son empire. Plusieurs de ce corps exhortèrent Decimus de s'y fortifier de bonne heure, et lui firent passer secrètement du secours. Ainsi la proposition d'Antoine ayant été rejetée presque d'une voix, il s'adressa au peuple dont il avait gagné les tribuns.

Il est aisé de voir par tout ce que nous venons de dire, que le Sénat ne voulait point la perte des conjurés, dont il ne distinguait point le parti de celui de la liberté. Mais le peuple qui ne prévoit rien, et gagné par les libéralités du jeune César, entra dans toutes ses vues. Il accorda le gouvernement à Antoine, dans l'espérance de voir une prompte vengeance de la mort du dictateur, sans considérer que la perte de ceux qui s'en étaient défaits, lui coûterait sa propre liberté. Ainsi il décerna le gouvernement de la Gaule Cisalpine à Antoine, qui en vertu d'un plébiscite, et malgré le Sénat, y fit entrer un puissant corps de troupes pour en chasser Decimus Brutus.

Les ennemis du Sénat et des conjurés triomphaient de la réunion d'Antoine et de César. Mais il était bien difficile que la concorde se maintînt longtemps entre deux hommes qui avaient des intérêts opposés. Antoine se croyant maître de l'Italie, ménagea moins le jeune César : et la mort d'un tribun du peuple que César voulut faire remplacer par Flaminius une de ses créatures, fit bientôt voir que toutes ces réunions apparentes n'étaient, pour ainsi dire, qu'une matière d'infidélités nouvelles. Antoine craignant que si César avait un tribun à sa dévotion, il ne s'en servît pour faire au peuple des propositions à son avantage, employa toute son autorité pour reculer cette élection, et pour empêcher qu'il ne se tint sitôt aucune assemblée. Il rendit en même temps un arrêt en qualité de consul, qui défendait à César sous peine de punition, de faire aucune libéralité contraire aux lois. C'était en quelque manière lui déclarer la guerre. L'animosité et l'aigreur se renouvelèrent entre eux. Antoine ne parlait de César que comme d'un jeune étourdi, qu'il voulait, dit-il, faire rentrer dans son devoir ; pendant que César avec un silence profond jetait les fondements de la perte de son ennemi. Il excita d'abord contre lui le ressentiment du peuple, irrité du décret qui condamnait ses libéralités ; et il envoya en même temps des émissaires dans toutes les colonies que son père avait établies dans l'Italie, et jusque dans l'armée même d'Antoine, qui y semèrent des manifestes contre sa conduite, et qui s'assurèrent secrètement d'un grand nombre d'officiers et de soldats vétérans. Ceux qui étaient à Rome, et qui composaient la garde d'Antoine, lui représentèrent qu'il se perdait ; qu'il les perdrait eux-mêmes par ses divisions

continuelles avec le jeune César ; et que les assassins du dictateur en sauraient bien profiter. Vous n'ignorez pas, lui dirent les tribuns et les principaux officiers, que les mêmes partis qui partageaient autrefois la république entre Pompée et César, subsistent encore aujourd'hui. Le premier se sert toujours du prétexte de défendre la liberté publique, et l'autre cherche à venger la mort du dictateur. Nous vous avons choisi pour nous commander, comme son meilleur ami, et dans l'espérance que son lieutenant et le premier capitaine de son parti, emploierait son courage et le nôtre pour tirer vengeance des perfides qui l'ont assassiné. Voilà les motifs de notre confiance et de notre engagement. Votre salut et le nôtre sont attachés à la perte des conjurés. Si leur parti prend le dessus dans le gouvernement, on nous proscriera tous, comme les complices de César et les ministres d'un usurpateur : et quoique sous son commandement nous ayons répandu notre sang pour étendre les bornes de cet empire, les soldats de César seront trop criminels, si ses ennemis sont victorieux. Il n'y a que votre union avec le jeune César, qui puisse soutenir notre parti. Aidez-lui, aidez-nous à détruire celui qui nous est opposé ; qu'il ne soit pas dit que le meilleur ami de César traverse son fils dans le généreux dessein qu'il fait paraître de venger la mort de son père.

Antoine ne souhaitait pas moins que ces officiers la perte des conjurés ; mais il ne pouvait consentir qu'on la dût au jeune César : et il craignait que sous prétexte de venger la mort de son père, il ne s'emparât de la souveraine puissance par la ruine du parti républicain : voilà le motif secret de leurs divisions. Antoine aurait volontiers prêté son crédit et ses forces au jeune César, pour faire périr les meurtriers de son père, s'il avait voulu le reconnaître pour son successeur dans le gouvernement de la république. Cependant comme il avait intérêt de retenir dans son parti cette foule d'officiers qui s'étaient attachés à sa fortune après la mort du dictateur, il répondit à ceux qui lui avaient porté la parole de leur part, qu'il était bien aise de leur rendre compte de sa conduite, et de leur montrer son cœur à découvert. Il ajouta qu'il se flattait qu'après l'avoir entendu, ils trouveraient qu'il n'avait manqué ni de courage pour défendre la mémoire de leur général, ni de prudence ou d'habileté pour ménager les occasions de venger sa mort. Je ne vous représenterai point, leur dit-il, le tumulte, l'agitation, et le trouble où se trouva Rome après qu'on eut assassiné le dictateur au milieu du Sénat. On criait de tous côtés que la république était rétablie, et le Sénat paraissait même disposé à décerner des récompenses aux meurtriers, comme aux auteurs de la liberté. Si on eût suivi ce parti, la mémoire de César aurait été proscrire comme celle d'un tyran, et nous aurions été tous enveloppés dans sa condamnation. Je sentis bien toutes les suites de ces funestes récompenses, et je m'y opposai seul contre les conjurés, contre leurs parents et leurs amis ; et si j'ose le dire, contre le Sénat entier. Mais comme leurs partisans ne prévoyaient pas moins, que si on ne déclarait pas César un usurpateur, il fallait faire le procès aux conjurés, et que chaque parti était attaché avec opiniâtreté à son sentiment ; on convint enfin pour la sûreté des uns et des autres, de substituer seulement une amnistie aux récompenses. Par ce moyen j'assurai la mémoire de César ; je conservai toute la gloire de son nom ; j'empêchai qu'on ne confisquât ses biens, et qu'on ne cassât cette adoption qui rend aujourd'hui le jeune César si audacieux. Il jouit du fruit de mes soins : et si pour faire ratifier le testament de son père, j'ai consenti à une amnistie en faveur des conjurés, je n'ai jamais eu dessein de leur sauver la vie. Je différerais seulement leur supplice : il ne tint pas à moi qu'ils ne périssent dès le jour même des funérailles de César : j'en prends à témoins ceux qui virent de quelle

manière, sous prétexte de déplorer le sort de César, j'excitai la fureur du peuple contre ses assassins, ce qui les obligea de sortir de Rome. Je n'eus pas plutôt appris qu'ils mettaient des troupes sur pied, que pour n'être point surpris, je me fis décerner le gouvernement de la Macédoine : ce qui m'a rendu maître de six légions qui étaient dans cette province. Je prétends m'en servir pour votre sûreté et la mienne : et c'est pour l'augmenter que j'ai encore obtenu du peuple malgré le Sénat, le gouvernement de la Gaule Cisalpine, d'où j'espère par le secours de votre valeur chasser Decimus Brutus. Telle a été jusqu'ici ma conduite : et je veux bien ne rien cacher de mes desseins les plus secrets à mes amis, et à des gens qui en doivent partager la gloire et l'exécution. Je consens même que vous en fassiez part à tous ceux qui sont dans les mêmes intérêts. J'en excepte le seul César dont je n'ai que trop éprouvé l'orgueil et l'ingratitude.

Ce discours d'Antoine dans lequel il semblait s'être laissé voir à découvert, satisfit en quelque manière ses officiers. Cependant ils exigèrent de lui qu'il se réconciliât avec le jeune César. Il fut obligé de consentir à une entrevue, où après des plaintes, des explications, et des embrassements réciproques, ils se séparèrent sans être plus amis qu'auparavant.

César voulait bien qu'Antoine, comme lieutenant et créature de son père, lui aidât à tirer vengeance de sa mort ; mais il n'était pas résolu de le mettre à la tête d'un parti, qui, par la défaite des conjurés, se trouverait maître de la république : et Antoine assez indifférent dans le fond sur cette vengeance, ne s'en faisait un mérite que pour s'attirer l'estime des gens de guerre. La souveraine puissance était son unique objet : tout ce qui pouvait traverser ce dessein secret, lui était également odieux : et il ne haïssait pas moins César que Brutus et Cassius, quoiqu'il fût obligé de garder plus de mesures avec le premier, à cause de l'attachement qu'avaient pour lui le peuple, les officiers et les soldats qui avaient servi dans les armées de son père.

Ce fut pour lui faire perdre cette affection en quoi consistait ses principales forces, qu'il fit arrêter plusieurs de ses gardes, comme ayant été corrompus par le jeune César pour l'assassiner. Une accusation de cette importance fit beaucoup d'impression sur les esprits, et l'inimitié déclarée qui était entre eux la rendait plus croyable. Tout le monde regardait comme un crime détestable d'attenter à la vie du consul. D'ailleurs les partisans et les amis même du jeune César, trouvaient que leur parti avait besoin d'un capitaine de la capacité d'Antoine pour l'opposer à Brutus, à Cassius, et aux autres chefs des conjurés. César outré des bruits qu'on répandait contre son honneur et sa réputation, se jette dans la ville, court par les rues, assemble le peuple, et lui représente, qu'on n'a inventé une calomnie aussi noire, que pour lui faire perdre son estime. Il prend les dieux à témoins de son innocence, et demande hautement qu'on lui fasse son procès. Il va de-là jusqu'à la porte d'Antoine pour l'obliger de produire les accusés, les auteurs et les témoins. Mais comme on lui en eut défendu l'entrée, il fit mille imprécations contre Antoine qu'il traita de fourbe et d'imposteur. Je ne veux point, lui criait-il, d'autres juges que tes propres amis, s'ils trouvent la moindre apparence dans l'indigne accusation dont tu prétends me noircir.

Le peuple jugea à son ordinaire du fond de cette accusation, seulement par ce qu'il lui en parut au dehors. Celui qui parlait avec plus de hardiesse et de véhémence, lui parut innocent. On disait même tout haut, que cette accusation n'était qu'un nouvel artifice d'Antoine pour avoir lieu d'augmenter sa garde. Quelques-uns soupçonnaient l'accusateur et l'accusé d'une intelligence secrète.

On disait qu'ils n'avaient fait cet éclat, qu'afin d'avoir un prétexte de prendre les armes, sans alarmer ceux qui auraient pu craindre qu'ils ne les tournassent de concert contre la liberté publique.

Mais leur conduite fit voir dans la suite que l'un et l'autre ne cherchaient qu'à se détruire, et que chacun aspirait à demeurer seul à la tête du parti opposé à celui des conjurés. Ils armèrent tous deux en même temps. Antoine fit approcher de Rome quatre légions qu'il avait tirées de la Macédoine, et dont il prétendait se servir pour se rendre maître de la Gaule Cisalpine. Il se flattait que Lepidus qui était en Espagne à la tête de quatre légions, que Plancus qui en commandait trois autres dans la Gaule Transalpine, et qu'Asinius Pollio qui en avait deux à ses ordres, tous trois anciens lieutenants du dictateur, se déclareraient pour lui. Le jeune César craignant d'être surpris et opprimé par son ennemi, leva de son côté dix mille hommes en Campanie, et il débaucha deux des légions d'Antoine, celle de Mars, et la quatrième qui prirent son parti. Mais comme il n'avait ni titre militaire, ni magistrature qui l'autorisât à commander une armée, surtout contre un consul, il tâcha de mettre le Sénat dans ses intérêts. Il y réussit par le crédit de Cicéron, toujours opposé aux prétentions et au parti d'Antoine. Cicéron n'était son ennemi que parce qu'il le croyait ennemi de la république : c'est ainsi qu'il s'en explique dans ce discours si véhément qu'il prononça contre lui en plein Sénat. [Ce grand orateur, intrépide défenseur de la liberté de sa patrie, voyant Antoine prêt d'envahir la Gaule Cisalpine, persuada au Sénat de lui opposer les troupes du jeune César.](#) Les plus habiles de ce corps, et dont la plupart tenaient aux conjurés par les liaisons du sang, approuvèrent un avis qui jetait la division dans le parti contraire ; et ils ne désespérèrent pas d'en voir périr les chefs par leur animosité réciproque.

Le jeune César n'ignorait pas leurs vues. Il était bien instruit des relations secrètes que le Sénat entretenait avec les conjurés. Mais comme dans la conjoncture présente Antoine lui paraissait l'ennemi le plus redoutable, il résolut de dissimuler avec le Sénat, de suspendre sa haine contre les assassins de son père, et de tâcher de se défaire d'Antoine avant que de tourner ses armes contre les conjurés. Ce fut par ce motif, et pour éblouir le Sénat dont il feignait de vouloir toujours dépendre, qu'il refusa le titre de propréteur que ses soldats voulurent lui déférer. Et sur ce que ses amis les plus intimes, et qui formaient son conseil secret, lui représentèrent que son armée aurait de la peine à recevoir les ordres d'un citoyen sans dignité et sans magistrature : [le Sénat, leur dit-il en particulier, vient de se déclarer pour moi. Mais cette déclaration est moins un effet de l'amitié qu'il me porte, que de la crainte qu'il a d'Antoine. Il compte sur ma soumission, et il est de mon intérêt de l'entretenir dans cette confiance. Je ne refuse le titre de propréteur que l'armée m'offre, que pour engager le Sénat à me le donner.](#)

En effet, le Sénat fut séduit par cette modération apparente. Il crut le devoir amuser à son tour, et il se flatta de l'éblouir par des honneurs et des distinctions, qui avaient plus d'éclat que de puissance. Il lui défera par un décret public ce même titre qu'il venait de refuser : et pour l'attacher plus étroitement à ses intérêts, il lui fit élever une statue d'or dans la place. On lui permit par le même décret d'entrer dans le Sénat, et de pouvoir demander le consulat dix ans avant l'âge porté par les lois. Mais au travers de ces grâces si éclatantes, César n'eut pas de peine à démêler, que le Sénat ne songeait qu'à lui faire perdre le souvenir de la mort de son père, ou à le mettre hors d'état d'en poursuivre la vengeance. Antoine de son côté, en vertu d'une ordonnance du peuple, mais malgré le Sénat, s'était fait décerner, comme nous l'avons dit, le gouvernement de la

Gaule Cisalpine, quoique Decimus Brutus, un des chefs de la conjuration, en eût été pourvu par le dictateur, et que le Sénat depuis sa mort lui en eût confirmé la possession. Antoine après s'être emparé de la plupart des villes de cette province, tenait actuellement Decimus assiégé dans Modène.

Le Sénat irrité d'une entreprise faite contre ses ordres, lui envoya signifier un décret, par lequel il lui était ordonné de lever ce siège ; de sortir incessamment de la Gaule Cisalpine ; de faire repasser à son armée le Rubicon qui séparait cette province du reste de l'Italie, et d'attendre sur les bords de cette rivière les ordres du Sénat : tout cela lui était prescrit sous peine d'être déclaré ennemi de la patrie.

C'était Cicéron ennemi d'Antoine, qui avait dressé ce décret. Il ne pouvait pas faire parler le Sénat avec plus de hauteur et de dignité, si les forces de la république eussent été proportionnées à la majesté de son style. Mais Antoine qui se voyait aux portes de Rome à la tête d'un puissant corps de troupes, se moqua du décret. Il répondit fièrement que puisqu'on le voulait priver d'un gouvernement qu'il avait reçu de la bienveillance du peuple, il saurait bien rendre inutile l'amnistie à laquelle il n'avait souscrit que par complaisance pour le Sénat, et qu'il espérait dans peu d'immoler Decimus Brutus aux manes du grand César.

Sa réponse fut prise pour une déclaration de guerre. Le Sénat irrité de sa rébellion, ordonna à Hirtius et à Pansa qui venaient d'être élus consuls, et au jeune César, de joindre leurs forces et de marcher au secours de Decimus. Pansa était à la tête de quatre légions, mais qui n'étaient composées que de nouvelles levées : et Hirtius par un ordre secret du Sénat qui voulait affaiblir l'armée de César, lui redemanda la légion de Mars, et la quatrième qui avaient quitté le parti d'Antoine.

César pour marquer sa déférence pour le consul, lui remit ces troupes sur le champ. Quoique ces deux légions se fussent données à lui par attachement pour la mémoire de son père, il feignit de ne pas s'apercevoir des vues du Sénat : et comme il avait besoin de son secours et de son autorité pour se défaire d'Antoine, il crut que c'était beaucoup gagner, que de savoir perdre à propos. Il joignit ensuite ce qui lui restait de troupes à celles des consuls ; et on vit le fils du dictateur marcher sous les enseignes de ses ennemis, au secours d'un des assassins de son père.

Antoine de son côté s'avança à la tête de ses troupes. On en vint bientôt aux mains : le combat fut long et opiniâtre. La nuit qui survint le termina. La perte fut à peu près égale des deux côtés, si on en excepte celle du consul Pansa, qui dans la chaleur de l'action fut blessé mortellement. Antoine fit rentrer son armée dans ses lignes. Hirtius et César entreprirent quelques jours après de les forcer : et comme elles avaient beaucoup d'étendue, Hirtius trouva un endroit faible et moins défendu qu'il emporta l'épée à la main. Il se jeta ensuite dans le camp. Antoine lui opposa deux légions, qui après une longue résistance, furent taillées en pièces, et le consul aurait défait l'armée entière, s'il n'eût pas été tué en combattant avec trop d'ardeur à la tête de ses légions. Sa mort ralentit leur courage ; et César qui par la mort d'un des consuls, et par la blessure de l'autre, commandait en chef toute l'armée, se contenta de conserver son avantage. Sa vue était de couper les vivres à Antoine, ou de le forcer à en venir à un nouveau combat. Antoine affaibli par les pertes qu'il venait de faire, et redoutant l'événement d'un troisième combat, leva le siège. Comme il ne se trouvait pas en état de tenir la campagne devant une armée victorieuse et plus forte que la

sienne, il gagna les montagnes, d'où il prit le chemin de la Gaule Transalpine, dans l'espérance de faire déclarer en sa faveur Lepidus, Plancus et Asinius Pollio qui étaient dans ces grandes provinces à la tête de différents corps de troupes.

Le Sénat charmé de la défaite d'Antoine qu'il regardait comme un homme perdu, envoya ordre à ses généraux de s'opposer à son passage ; et ne garda plus de mesure avec le jeune César, dont il croyait n'avoir plus rien à craindre. Sans aucun égard pour sa dignité de propréteur, on donna à son préjudice le commandement de l'armée des consuls à Decimus Brutus, avec ordre de poursuivre Antoine sans relâche, et de le traiter comme un ennemi public. Cette conduite fit connaître à César ce qu'il devait attendre de la plupart des sénateurs : et Pansa avant que de mourir, acheva de lui découvrir le fond de leurs intentions.

Ce consul étant prêt d'expirer, fit appeler le jeune César, et lorsqu'il se fut approché de son lit : j'ai toujours aimé votre père, lui dit-il, plus que moi-même. Quoique des vues de prudence auxquelles vous vous êtes soumis vous-même, m'aient retenu dans le parti du Sénat, je n'ai jamais perdu le désir et l'espérance de pouvoir venger sa mort. La mienne qui va arriver, me prive de cette consolation ; mais avant que d'expirer, je veux au moins m'acquitter envers le fils des obligations que j'avais au père. Sachez que vous n'êtes pas moins suspect et odieux au Sénat, qu'Antoine votre ennemi. Il vous hait également tous deux : il a été ravi de vos divisions : il se flatte de pouvoir vous perdre l'un par l'autre. S'il s'est déclaré pour vous, ce n'est que parce que votre parti lui a paru le plus faible, et plus aisé à ruiner. Mon dessein fort différent de celui du Sénat, était de réduire Antoine par la voie des armes à se réconcilier avec vous ; de joindre ensuite nos armées, et de poursuivre de concert la vengeance de notre bienfaiteur commun. C'est le seul parti que vous ayez à prendre. Unissez-vous avec Antoine ; vous le trouverez plus traitable depuis sa défaite. Je vous rends vos deux légions ; et je vous remettrais de même avec plaisir le reste de l'armée ; mais je n'en suis pas le maître. Les officiers sont autant d'espions du Sénat, qui ont des ordres secrets d'observer notre conduite. Le consul expira peu après. César se mit à la tête de ses troupes auxquelles se joignirent la martiale et la quatrième légion. Torquatus par ordre du Sénat, remit le reste de l'armée à Decimus Brutus qui se mit aussitôt à poursuivre Antoine pour le combattre : et il espérait le joindre avant qu'il eût gagné les Alpes.

Le Sénat n'avait fait ce choix de Decimus, que pour avoir une armée qui ne dépendit que de ses ordres. César sentit vivement cette préférence. Il voyait avec douleur que le Sénat en mettant un des conjurés à la tête des troupes de la république, semblait justifier son crime. Cette injure le portait à se réconcilier avec Antoine, suivant le conseil de Pansa ; mais comme son intérêt était la seule règle de sa conduite, et qu'il n'aspirait pas moins à se rendre l'héritier de la puissance du dictateur, que de son nom et de ses biens, il craignait en se joignant avec Antoine, que ce général ne prétendît être reconnu pour le chef du parti ; et qu'il ne se servît de ces mêmes troupes qui venaient de le battre, pour se rendre maître du gouvernement.

César dans cette incertitude, résolut de ménager également Antoine et le Sénat, et d'attendre à se déterminer qu'il fût sûr du parti qu'embrasseraient Lepidus et Plancus, pour décider contre lequel de ses ennemis il se déclarerait le premier. Afin de pressentir la disposition de ces différents partis, les amis qu'il avait à Rome demandèrent de sa part la dignité de consul vacante par la mort de Hirtius

et de Pansa ; et en même temps il renvoya à Antoine plusieurs des principaux officiers de son armée qu'il avait fait prisonniers dans la dernière bataille.

Decius le plus ancien de ces officiers, et l'ami particulier d'Antoine, après l'avoir remercié de la liberté qu'il voulait bien lui rendre, lui demanda dans quelle disposition il était à l'égard de son général. César ne crut pas devoir se déclarer d'abord ouvertement, et il lui répondit simplement qu'Antoine en pouvait juger par sa conduite ; c'était pour engager ce général à s'expliquer le premier. Mais ayant appris que le Sénat, bien loin de lui déférer le consulat, ne songeait qu'à le réduire à la qualité de simple particulier, il vit bien que son intérêt demandait qu'il s'unît incessamment avec Antoine. Il commença par s'ouvrir de ses dispositions à Lepidus, Plancus et Asinius Pollio, anciens officiers du dictateur, et avec lesquels il avait toujours entretenu des relations secrètes. Il leur marquait par ses lettres, que le Sénat composé des partisans de Pompée, ne s'opposait à son élévation que parce qu'il était le fils de César ; qu'ils ne devaient pas eux-mêmes en attendre un traitement plus favorable ; qu'on ne cherchait qu'à les diviser pour pouvoir les accabler plus facilement les uns après les autres. Que cette conduite leur apprenait celle qu'ils devaient tenir ; et qu'il les exhortait à s'unir étroitement avec lui pour soutenir le parti de leur général. Il ajoutait comme en passant des plaintes contre Antoine, mais d'une manière adroite, et qui semblait insinuer qu'il n'était pas éloigné de se réunir avec lui. Il en donna une nouvelle preuve, en laissant échapper Ventidius lieutenant d'Antoine, qu'il eût pû défaire aisément. Cet officier ayant levé trois légions, cherchait à joindre son général. César le surprit avec des forces supérieures. Sa perte était assurée, s'il eût voulu le charger ; mais il se contenta de lui faire voir que son sort dépendait de lui. Il lui donna le choix ou de prendre son parti, ou de continuer sa marche ; et Ventidius lui ayant témoigné qu'il était incapable de se séparer des intérêts d'Antoine, César en lui permettant de se retirer, le chargea de lui dire de sa part, qu'il agissait directement contre leurs intérêts communs.

Cependant Antoine pressé par Decimus Brutus qui commandait l'armée de la république, tâchait de gagner les Alpes. Il trouva à son chemin Culeo lieutenant de Lepidus qui en gardait les passages : il aurait péri avec toute son armée dans ces montagnes, si Culeo eût été fidèle à son général. Mais il se laissa gagner par Antoine, qui à prix d'argent s'ouvrit une route, et continua son chemin. Decimus l'ayant poussé hors de l'Italie, écrivit au Sénat qu'il avait dissipé son armée ; qu'il se tenait lui-même caché dans les rochers des Alpes, et qu'il espérait qu'il tomberait bientôt entre ses mains. Le Sénat apprit ces nouvelles avec une joie extraordinaire. Les sénateurs du parti de Pompée se récrièrent que la république avait enfin recouvré sa liberté : et comme si Antoine eût été déjà arrêté, le Sénat nomma dix commissaires pour lui faire son procès. On ne parlait pas moins que de casser tous les actes qui étaient émanés de son autorité depuis la mort de César ; et on voulait même comprendre insensiblement dans cette proscription toutes les ordonnances du dictateur, afin de rétablir la république sur ses anciens fondements.

Cependant Antoine après avoir traversé les Alpes, était entré dans les Gaules. Il écrivit aussitôt à Lepidus, à Plancus et à Asinius Pollio pour les faire souvenir de leur ancienne amitié, et pour les prier de se joindre à lui contre les conjurés et les autres ennemis de la mémoire de leur général. Lepidus qui s'était fait déférer le gouvernement de l'Espagne, était encore dans les Gaules. Il fut également surpris et embarrassé de l'arrivée d'Antoine. C'était un homme plus considéré par le mérite de ses ancêtres, que par sa valeur ; d'un esprit borné ; ambitieux sans courage ; entreprenant et timide en même temps.

Il s'ouvrit du sujet de son inquiétude, à Juventius Laterensis son ami particulier, à qui il communiqua les lettres d'Antoine. Juventius qui était un républicain zélé, n'oublia rien pour le dissuader de se joindre à Antoine ; mais pour lui cacher le penchant qu'il avait pour le parti du Sénat, il le prit adroitement du côté de l'ambition : il lui représenta qu'ayant sept légions à ses ordres, il était considéré comme le plus puissant général de la république, et qu'il donnerait toujours la loi de quelque côté qu'il lui plût se déterminer. Mais que s'il se joignait à Antoine, il ne pourrait éviter de se soumettre à l'autorité qui à peine lui laisserait dans l'armée le rang d'un de ses lieutenants. La jalousie du commandement détermina Lepidus à rejeter les propositions d'Antoine, quoiqu'ils fussent amis et créatures du dictateur. Il lui fit dire que le Sénat l'ayant déclaré ennemi de la patrie, il ne pouvait pas sans s'attirer un pareil décret joindre leurs troupes ; mais il le fit assurer en même temps que quelques ordres qui lui vinssent de Rome, il saurait bien éviter les occasions de le combattre.

Asinius Pollio au contraire plus ferme et toujours fidèle au parti du dictateur, fit dire à Antoine qu'il le trouverait toujours disposé à se joindre à lui pour venger la mort de leur général. Plancus d'une foi douteuse et incertaine, entretenait en même temps des intelligences secrètes avec les deux partis. Il flattait tour à tour Antoine et Decimus Brutus de se joindre à eux ; mais il attendait toujours du succès des affaires, à se déclarer plus ouvertement.

Antoine de son côté voyait sa perte inévitable, si l'autorité du Sénat prévalait sur des esprits aussi irrésolus, et s'ils se déterminaient à la fin à agir contre lui de concert avec Decimus Brutus. Dans cette inquiétude qui lui montrait tout le péril sans qu'il entrevît de routes pour en échapper, il prit un parti digne de son courage, mais qui était peut-être aussi l'effet de l'extrémité à laquelle il se voyait réduit. Il marcha droit à l'armée de Lepidus ; il fit marquer son camp proche du sien, mais sans le fortifier, et comme s'ils eussent été dans le même parti et dans les mêmes intérêts. Il lui envoya représenter aussitôt, que le Sénat ne cherchait qu'à faire périr les capitaines de César tour à tour, en les obligeant de tourner leurs armes les uns contre les autres. Il le fit ensuite souvenir de leur ancienne amitié, et il le conjura par la mémoire de César, de vouloir contribuer à la vengeance de la mort de ce grand homme.

L'affaire fut mise en négociation : mais pendant que des officiers portaient des paroles de part et d'autre, les soldats de Lepidus qui le méprisaient autant qu'ils estimaient Antoine, et gagnés secrètement par ceux de ce consul, le reçurent la nuit dans leur camp, et le reconnurent pour leur général. Quelques-uns même lui proposèrent de tuer Lepidus s'il l'ordonnait. Julius Laterensis qui avait si fortement dissuadé son ami de s'unir avec Antoine, le voyant abandonné et trahi par ses soldats, se passa son épée au travers du corps. Quelques historiens prétendent que Lepidus se jeta aux pieds d'Antoine pour lui demander la vie. Antoine n'abusa point de sa bonne fortune ; il traita humainement le malheureux Lepidus : il lui laissa même le nom et les marques extérieures de général, quoiqu'il en fit seul toutes les fonctions. Asinius Pollio lui vint offrir en même temps deux légions ; Munatius Plancus toujours esclave des événements, se déclara alors ouvertement contre le Sénat et contre Decimus Brutus : et Ventidius que le jeune César avait bien voulu laisser passer dans les Gaules, y vint joindre Antoine avec trois autres légions : en sorte que ce général, qui peu de temps auparavant avait été chassé de l'Italie par le jeune César et par Brutus, se trouvait en état d'y rentrer à la tête de dix-sept légions.

Un changement si surprenant dans la fortune d'Antoine, fit passer le Sénat d'un excès de confiance, dans le dernier abattement. Sur la nouvelle que lui avait donnée Decimus qu'il avait poussé Antoine jusque dans les Alpes, où il avait mandé par ses lettres qu'il ne pouvait manquer de périr ou par la faim ou par les troupes de Lepidus, la plupart des sénateurs avaient cru jusque alors ce parti absolument ruiné, et ils prétendaient obliger le jeune César qui ne lui était pas moins suspect, de licencier ses légions, sous prétexte que la république n'en avait plus besoin, et que la guerre paraissait finie. César, pour parer ce coup qui l'aurait dépouillé de ses forces, résolut de demander le consulat, dans la vue que s'il obtenait cette dignité, il serait en droit de conserver ses troupes, et de commander celles de la république, et que si le Sénat rejetait sa proposition, un pareil refus lui fournirait un prétexte de demeurer armé pour se venger de ceux qui se seraient déclarés contre lui. On prétend que dès ce temps-là même il prenait des mesures pour se réconcilier avec Antoine ; mais qu'afin de ne pas plier sous son autorité, il recherchait le consulat pour se trouver par cette dignité le premier du parti qu'il embrasserait. Comme Cicéron avait alors beaucoup de pouvoir dans le Sénat, il le fit prier par des amis communs de vouloir bien employer son crédit pour faire en sorte qu'ils fussent élus tous deux consuls en même temps. Pour l'y déterminer, il lui fit représenter qu'il ne demandait que le titre de cette dignité, dont il lui laisserait toute la puissance, et qu'il ne souhaitait être son collègue, que pour être son disciple, et apprendre sous un si grand maître l'art du gouvernement.

Cicéron séduit par ces louanges dont il était si avide, et flatté de gouverner César, se déclara en sa faveur. Il représenta dans le Sénat avec son éloquence ordinaire, qu'il ne trouvait point de moyen plus sûr d'empêcher le jeune César de se réconcilier avec Antoine, que de le déclarer consul : qu'il serait obligé en cette qualité de maintenir les décrets du Sénat contre Antoine ; mais que comme il était encore très jeune, il exhortait les pères de lui donner pour collègue quelque personne âgée et prudente, qui eût attention sur ses démarches, et qui lui servît comme de gouverneur dans la conduite des affaires. Plusieurs sénateurs amis ou parents des conjurés, et qui craignaient que le jeune César étant parvenu au consulat, ne se servît de son autorité pour venger la mort du dictateur, rejetèrent hautement la proposition de Cicéron. Quelques-uns se moquèrent même ouvertement de sa vanité, et de la manière indirecte dont il s'était désigné lui-même pour collègue du jeune César.

Cette affaire fut agitée avec beaucoup de chaleur dans le Sénat. César pour soutenir sa faction, fit avancer son armée proche de Rome. Le bruit de sa marche fit plus d'effet que toute l'éloquence de l'orateur romain. Les sénateurs effrayés de son approche, non seulement l'élurent pour consul ; mais comme il croyait n'avoir plus besoin du crédit de Cicéron, il fit encore élire à son préjudice pour second consul Quintus Pedius un de ses parents, et héritier en partie du dictateur. La première démarche qu'il fit après avoir pris possession du consulat, fut de faire confirmer son adoption dans une assemblée générale du peuple romain. Cette formalité étant terminée, il fit accuser par ses amis ceux qui avaient eu part à la mort du dictateur. Il présidait lui-même au jugement : et il fit condamner par défaut tous les conjurés à perdre la vie.

Mais comme Brutus et Cassius leurs chefs étaient à la tête de plus de vingt légions, il jugea bien qu'il ne lui serait pas aisé de détruire un si puissant parti, tant qu'il aurait encore Antoine pour ennemi. Ainsi il résolut de se réconcilier avec lui sous le prétexte honnête de joindre leurs forces pour venger la mort de son père. Pour lui faire connaître ses dispositions, il fit insinuer au Sénat par

Quintus Pedius son collègue et sa créature, qu'il croyait qu'il était de l'intérêt de la république de rappeler Antoine, et de ne point pousser à bout un grand capitaine qui n'était pas moins redoutable que l'avaient été Sylla et Marius. Le voisinage de son armée qui campait aux portes de Rome fit recevoir ses avis comme des lois : et quoique la plupart des sénateurs vissent bien qu'il ne cherchait qu'à se fortifier du secours d'Antoine contre les défenseurs de la liberté publique, ils n'étaient plus en état d'agir conformément à leurs inclinations. Il fallut plier sous une puissance qui ne prenait pour règle de sa conduite, que ses propres intérêts. Le Sénat révoqua solennellement tous les arrêts qu'il avait décernés contre Antoine et ses partisans ; et César lui offrit de joindre leurs troupes et de marcher ensemble contre Cassius et Brutus.

Antoine repassa les Alpes à la tête de dix-sept légions. Decimus ne se trouvant pas en état de lui résister, fit dessein de se retirer en Macédoine auprès de Brutus. La plus grande partie de son armée l'abandonna : quatre légions se rendirent à Antoine, et d'autres passèrent dans l'armée de César. Decimus dans une désertion si générale, tâcha de se sauver dans des montagnes voisines d'Aquilée ; mais il fut arrêté dans les défilés de ces montagnes, et on lui coupa la tête par ordre d'Antoine. C'est ainsi que périt Decimus Brutus le confident et l'ami de Jules César. Il avait commandé la cavalerie sous ses ordres.

Le dictateur l'avait depuis désigné pour consul de l'année suivante, et pourvu en même temps du gouvernement de la Gaule Cisalpine. La guerre civile éclata, comme nous le venons de dire, au sujet de ce gouvernement qu'Antoine lui disputait, sous prétexte qu'il ne devait pas retenir un emploi qu'il n'avait reçu que d'un homme qu'il avait poignardé lui-même comme un tyran, et comme l'usurpateur de l'autorité légitime.

César qui ne cherchait qu'à se réconcilier avec Antoine, le fit remercier de la mort de Decimus, comme d'une victime qu'il avait immolée aux manes de son père. Ce fut le motif ou le prétexte de leur réunion. Ils y étaient également disposés l'un et l'autre. Antoine venait d'éprouver devant Modène ce que pouvait encore le nom de la république : et comme il désespérait alors de s'emparer seul de la souveraine puissance, il se résolut à la partager avec le jeune César. César de son côté craignait que s'il différait plus longtemps à se raccommoder avec Antoine, ce chef de parti ne se joignît à la fin aux conjurés, comme il l'en avait fait menacer, et que leurs forces réunies ne rétablissent l'autorité de la république.

Ainsi la paix fut aisée à faire entre deux ennemis qui trouvaient un intérêt égal à se rapprocher. Des amis communs les firent convenir d'une entrevue : la conférence se tint dans une petite île déserte que forme proche de Modène la rivière du Panare.

Les deux armées campèrent sur ses bords, chacune de son côté, et on avait fait des ponts de communication qui y aboutissaient, et sur lesquels on avait mis des corps de garde. Lepidus se trouva à cette entrevue ; et quoiqu'il n'eût plus que le nom de général et les apparences du commandement, Antoine et César qui étaient toujours en garde l'un contre l'autre, n'étaient pas fâchés qu'un tiers qui ne leur pouvait être suspect, intervînt dans les différends qui pourraient naître entre eux. Ainsi Lepidus entra le premier dans l'île pour reconnaître s'ils y pouvaient passer en sûreté. Telle était la malheureuse condition de ces hommes ambitieux, qui dans leur réunion même conservaient encore une défiance réciproque.

Lepidus leur ayant fait le signal dont on était convenu, les deux généraux passèrent dans l'île chacun de son côté. Ils s'embrassèrent d'abord, et sans entrer dans aucune explication sur le passé, ils s'avancèrent pour conférer vers l'endroit le plus élevé de l'île, et d'où ils pouvaient être également vus par leurs gardes, et même par les deux armées. Ils s'assirent eux trois seuls. César en qualité de consul prit la place la plus honorable, et se mit au milieu des deux autres. Ils examinèrent ensuite quelle forme de gouvernement ils donneraient à la république, et sous quel titre ils pourraient partager l'autorité souveraine, et retenir leurs armées pour maintenir leur autorité. La conférence dura trois jours, on ne sait point le détail de ce qui s'y passa : il parut seulement par la suite qu'ils étaient convenus que César abdiquerait le consulat, et le remettrait pour le reste de l'année à Ventidius un des lieutenants d'Antoine : mais que Lepidus, César et Antoine sous le titre de *triumvirs*, s'empareraient de l'autorité souveraine pour cinq ans. Ils bornèrent leur autorité à ce peu d'années, pour ne pas se déclarer d'abord trop ouvertement les tyrans de leur patrie. Ces triumvirs partagèrent ensuite entre eux les provinces, les légions et l'argent même de la république.

Et ils firent, dit Plutarque, ce partage de tout l'empire, comme si c'eût été une succession ou leur patrimoine. Antoine retint pour lui les Gaules à l'exception de la province qui confine aux Pyrénées, et qui fut cédée à Lepidus avec les Espagne. César eut pour sa part, l'Afrique, la Sicile, la Sardaigne, et les autres îles. L'Asie occupée par les conjurés n'entra point dans ce partage. Mais les triumvirs convinrent que César et Antoine joindraient incessamment leurs forces pour les en chasser ; qu'ils se mettraient chacun à la tête de vingt légions, et que Lepidus avec trois autres, resterait en Italie et dans Rome pour y maintenir leur autorité. Ses deux collègues ne lui donnèrent point de part dans la guerre qu'ils allaient entreprendre, parce qu'on n'avait pas bonne opinion de sa valeur et de sa capacité. Il paraît que César et Antoine ne l'avaient associé au triumvirat, que pour lui laisser, en leur absence, comme en dépôt, l'autorité souveraine, parce qu'ils étaient bien persuadés qu'ils se déferaient plus aisément de lui, que d'un autre général, s'il leur devenait infidèle ou inutile.

L'ambition des triumvirs était satisfaite par ce partage. Mais comme ils avaient besoin de sommes immenses pour soutenir la guerre, et que d'ailleurs ils laissaient à Rome et dans le Sénat des ennemis cachés et des républicains toujours zélés pour la liberté, ils résolurent avant que de quitter l'Italie, d'immoler à leur sûreté et de proscrire les plus riches et les plus puissants citoyens. Ils en dressèrent un rôle. Chaque triumvir y comprit ses ennemis particuliers, et même les ennemis de ses créatures.

Ils poussèrent l'inhumanité jusqu'à s'abandonner l'un à l'autre leurs propres parents, et même les plus proches. Lepidus sacrifia son frère Paulus à ses deux collègues ; Antoine de son côté abandonna au jeune César le propre frère de sa mère : et celui-ci consentit qu'Antoine fît mourir Cicéron, quoique ce grand homme l'eût soutenu de son crédit contre Antoine même. Enfin on vit dans ce rôle funeste Thoranius tuteur du jeune César, celui-là même qui l'avait élevé avec tant de soin. Plotius désigné consul, frère de Plancus, un des lieutenants d'Antoine, et Quintus son collègue au consulat eurent le même sort ; quoique ce dernier fût beau-père d'Asinius Pollio, partisan zélé du triumvirat. Les droits les plus sacrés de la nature furent violés ; trois cents sénateurs, et plus de deux mille chevaliers furent enveloppés dans cette horrible proscription. Par cette vengeance utile le triumvirat s'enrichit, et diminua le nombre et la puissance des républicains. Rome n'était plus, ou du moins la liberté en fut bannie, et la

république ne subsistait plus que dans le camp des conjurés. César et Antoine suivant leur projet, passèrent dans la Macédoine pour les aller attaquer. Les forces étaient à peu près égales dans chaque parti, et si les légions de César et d'Antoine étaient plus complètes, Brutus et Cassius de leur côté étaient plus forts en cavalerie. On comptait dans leur armée vingt mille chevaux, et à peine y en avait-il treize mille dans celle des triumvirs.

Ces deux armées étaient campées proche de la ville de Philippe, située sur les confins de la Macédoine et de la Thrace. Il y eut d'abord différentes escarmouches et de petits combats dans lesquels les troupes des conjurés eurent toujours l'avantage. Enfin le jour parut qui devait décider de la fortune et de la destinée de la république. Ces grands corps s'ébranlèrent et marchèrent l'un contre l'autre avec une égale fureur.

Je n'entrerai pas dans le détail d'une action qui a été décrite par divers historiens, ce qui n'est point de mon sujet ; cette bataille décida du sort de la république. La liberté fut ensevelie dans les plaines de Philippe avec Brutus et Cassius les chefs des conjurés et les derniers romains. Brutus défit à la vérité les troupes de César ; mais Antoine triompha du corps que commandait Cassius. Ce général croyant son collègue aussi malheureux que lui, obligea un de ses affranchis de le tuer, et Brutus ayant voulu tenter une seconde fois le sort des armes, perdit la bataille et se tua lui-même, pour ne pas tomber vif entre les mains de ses ennemis. Les triumvirs par cette victoire établirent leur empire sur les ruines de la république.

De si grands succès furent moins dus à la valeur de César, qu'à son habileté et à l'adresse avec laquelle il sut se servir de l'épée d'Antoine ; pendant qu'il ne contribuait à la cause commune que de projets, dont encore il cacha toujours à ses deux collègues les motifs les plus secrets. Il n'eut point de honte la veille du combat, sous prétexte de je ne sais quelle infirmité, d'abandonner le corps qu'il commandait : et déserteur de sa propre armée, il alla se cacher dans le bagage, pendant qu'on en était aux mains. Peut-être qu'il se flattait que les périls ordinaires dans les batailles, et le courage d'Antoine le déferaient d'un collègue ambitieux, et que sans s'exposer, il recueillerait seul le fruit de la victoire.

Mais n'est-ce point faire trop d'honneur à son esprit, aux dépens des purs mouvements de la nature ? Ce qui pourrait faire croire qu'il n'agit en cette occasion que par une vive impression que lui causait la peur, c'est qu'on sait toutes les railleries qu'il eut depuis à essuyer de la part d'Antoine qui lui reprocha que dans un combat naval contre le jeune Pompée, il n'avait jamais eu le courage de voir les flottes en bataille ; mais que couché dans son vaisseau et les yeux tournés vers le ciel comme un homme éperdu, il ne s'était montré à ses soldats, qu'après qu'on lui eut annoncé que les ennemis avaient pris la fuite.

Quel contraste de qualités si opposées dans la même personne, et dans un homme surtout qui aspirait à se rendre maître du monde entier ! On voit un génie élevé, hardi, audacieux, capable de former les plus grands projets, incapable pourtant de soutenir de sang froid la vue du moindre péril, et qui ne montre du courage que dans les conseils, et par tout où il ne fallait point payer de sa personne.

Il sentit de bonne heure que cette qualité, la première dans un général, lui manquait : et ce sentiment intérieur qu'il ne se pouvait cacher à lui-même, ne diminua rien de ses projets ambitieux. Il se contenta d'appeler à son secours une valeur étrangère. Il emprunta, pour ainsi dire, le courage d'Agrippa ; il le mit à la

tête de ses troupes. Mais toujours attentif à l'objet principal de son entreprise, il ne fit choix pour un emploi si important et si délicat, que d'un soldat de fortune, et par conséquent incapable de lui donner de l'ombrage, et de se faire chef de parti. Il ne restait des débris de la république, que le jeune Pompée qui s'était emparé de l'île de Sicile d'où il infestait les côtes d'Italie. Il était question de lui enlever une retraite qui en servait encore à plusieurs proscrits qui pouvaient relever le parti de la liberté ; mais Auguste se trouvait sans vaisseaux. Mécène son ministre, son favori, et le plus habile négociateur de son temps, eut l'adresse d'en tirer d'Antoine, quoique ce triumvir eût tant d'intérêt de maintenir le jeune Pompée dans une île qui lui servait comme de barrière contre l'ambition toujours si redoutable d'Auguste. Agrippa d'un autre côté fait construire une flotte ; l'armée va chercher l'ennemi ; bat les lieutenants de Pompée, le défait lui-même en plusieurs occasions, et le chasse enfin de cette île.

Mais aussi modeste, ou pour mieux dire aussi habile courtisan que grand capitaine, il refuse les honneurs du triomphe que l'usage parmi les romains décernait aux généraux victorieux : persuadé, disait-il, au rapport de Dion, qu'un bon général ne devait rien oublier pour faire réussir les desseins de son prince ; mais que quand le succès en était favorable, il devait lui en déférer toute la gloire comme à son chef et au principal auteur de l'entreprise. Auguste alors victorieux de tous les républicains, crut qu'il était temps de rompre avec ses collègues. Il voulait régner seul, et il résolut de se défaire des deux triumvirs et de ces deux cohéritiers que la fortune l'avait obligé d'associer dans cette espèce de succession à la puissance de son oncle.

Il les attaqua l'un après l'autre : la perte de Lepidus ne lui coûta que quelques intrigues. Ce triumvir peu estimé de ses soldats, s'en vit abandonné au milieu de son camp. Auguste s'en rendit maître par son adresse, et par des négociations secrètes, en quoi personne ne lui était comparable : sous différents prétextes, il dépouilla son collègue de l'autorité souveraine. On vit depuis ce triumvir réduit à mener une vie privée, et si malheureuse, qu'il devint un objet de pitié pour ses plus grands ennemis. Antoine adoré de ses soldats, maître de la meilleure partie de l'Asie et de l'Egypte entière, et qui avait de puissants rois dans son parti et dans son alliance, donna plus de peine à Auguste. Mais sa perte vint de ce qui devait faire sa principale ressource. Ce grand capitaine enivré d'une passion violente pour Cléopâtre reine d'Egypte, et maître de ses états, crut qu'il y trouverait autant de forces qu'il rencontrait de charmes dans le commerce qu'il entretenait avec cette princesse. Cet excès de confiance lui fit négliger le soin de Rome et de l'Italie, le centre de l'empire. Auguste s'en prévalut et y établit son autorité. La jalousie du gouvernement si naturelle entre des puissances égales en dignité, les brouilla souvent ; tantôt Octavie, femme d'Antoine et soeur de César, et quelquefois des amis communs les réconcilièrent. Mais à la fin ils prirent les armes l'un contre l'autre ; on en vint aux mains ; et la bataille navale qui se donna près d'*Actium* décida de l'empire du monde entre ces deux célèbres rivaux. César victorieux poursuivit Antoine jusque dans l'Egypte et le réduisit à se tuer lui-même.

Par sa mort et l'abdication forcée de Lepidus qui avait précédé de six ans la bataille d'*Actium*, ce prince se vit enfin au comble de ses désirs, seul maître, et seul souverain.

On ne douta pas qu'il n'établît une nouvelle monarchie sur les ruines de l'ancienne république. Mais un si grand changement lui donnait de vives inquiétudes. L'amour des romains pour la liberté, et le souvenir des Ides de Mars

se présentaient incessamment à son esprit. Jules César son oncle assassiné au milieu du Sénat par ceux même qu'il croyait les plus attachés à sa personne, lui faisait appréhender qu'il ne se trouvât un autre Brutus et quelque républicain déterminé qui pour rendre la liberté à sa patrie, lui portât la mort jusque sur le trône. La peur qui lui était si naturelle, balançait dans son cœur les charmes d'une ambition satisfaite ; et dans ces agitations qui ne lui laissaient point de repos, il délibérait s'il se déclarerait le roi de ceux même dont dès le commencement du triumvirat, il s'était rendu le tyran.

Enfin il tint un conseil secret avec Agrippa et Mécène ses deux ministres, et les principaux instruments de sa puissance ; et il examina avec eux s'il rétablirait la république sur ses anciens fondements, où s'il retiendrait l'autorité souveraine.

Dion de Nicée dans le 52ème livre de son histoire nous a conservé les avis différents de ces deux grands hommes. Agrippa uniquement sensible à cette espèce de gloire qui ne s'acquiert que par de grandes actions, se déclara hautement pour une généreuse abdication.

Il fit même envisager à Auguste tous les périls d'une domination insupportable à des hommes libres et élevés dans le sein d'une république. Les exemples différents de Sylla et de César ne furent pas oubliés ; et il exhorta ce prince à faire voir à l'univers en rendant la liberté à sa patrie, qu'il n'avait pris les armes que pour venger la mort de son père.

Mais Mécène sans s'arrêter à faire voir à Auguste la couronne par ses endroits les plus brillants, le prit par son faible, et lui représenta qu'il en avait trop fait pour reculer ; qu'après tant de sang répandu, il n'y avait de sûreté pour lui que sur le trône, et qu'il ne se serait pas plutôt dépouillé du pouvoir souverain, qu'il se verrait attaqué et poursuivi par les enfants et les amis de tant d'illustres proscrits que le malheur des temps l'avait obligé d'immoler à sa sûreté.

Auguste sans embrasser entièrement, et aussi sans rejeter tout à fait l'un ou l'autre conseil, prit un troisième parti qu'il crut le plus sûr. Il résolut suivant l'avis de Mécène de retenir toujours la souveraine puissance ; mais sans prendre le titre de roi si odieux dans une république.

Il rejeta par la même raison celui de dictateur perpétuel qui avait coûté la vie à son grand oncle, et il se contenta de la qualité ordinaire *d'empereur*, que les soldats pendant le temps de la république donnaient aux généraux victorieux, et qu'il ne prit que pour accoutumer les romains sous un nom connu, à une autorité nouvelle et jusqu'alors inconnue. Il conserva en même temps toutes les charges et les dignités de l'état. On vit toujours à Rome sous son règne des consuls, des préteurs, des édiles et les autres magistrats de la république : image de l'ancien gouvernement.

Ces magistrats en faisaient même toutes les fonctions, quoique dans le fond ces différentes dignités dépendissent d'une puissance supérieure qui les faisait agir suivant ses vues et ses intérêts. Auguste pour accoutumer insensiblement les romains à sa domination, déclara publiquement qu'il ne prétendait retenir la souveraine puissance que pendant dix ans, et qu'il s'en dépouillerait avec plaisir sitôt qu'il aurait rétabli le calme dans la république. Sous différents prétextes on le vit renouveler tous les dix ans la même protestation comme un délai et une sauvegarde que la peur lui faisait prendre pour sa conservation. Pour donner néanmoins comme un gage de ces promesses, et un avant-goût de la liberté, il partagea avec le Sénat le gouvernement des provinces. Mais dans ce partage, il ne lui abandonna que celles qui étaient dans le centre de l'empire, et qu'on

pouvait gouverner sans troupes et sans garnisons. Et pour avoir un prétexte de retenir toujours sous ses ordres les légions et les armées, il se chargea du soin des provinces frontières qui étaient exposées aux incursions des barbares.

Le peuple par son attention vit renaître l'abondance. César l'amusait même de temps en temps par des jeux et des spectacles qui adoucissaient insensiblement ce qu'il y avait de trop fier dans l'humeur des romains. Ce prince par une conduite si habile, accoutuma insensiblement des hommes libres à la servitude, et rendit une monarchie nouvelle, supportable à d'anciens républicains.

FIN DE L'OUVRAGE